This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

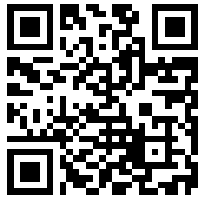

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

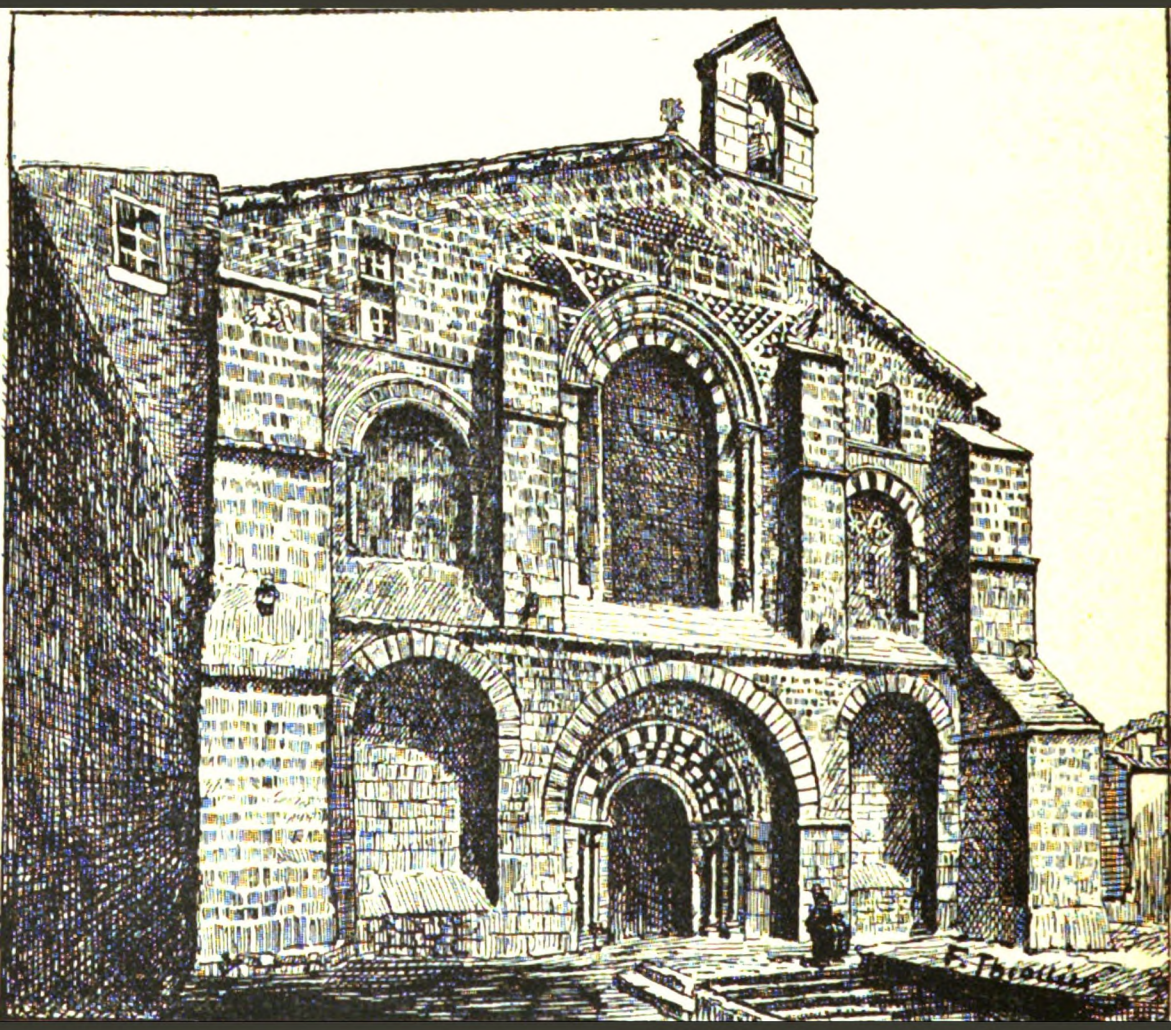

Mémoires et procès-verbaux

Société agricole & scientifique de la Haute-Loire, Le Puy, Société agricole et scientifique de la ...

Digitized by Google

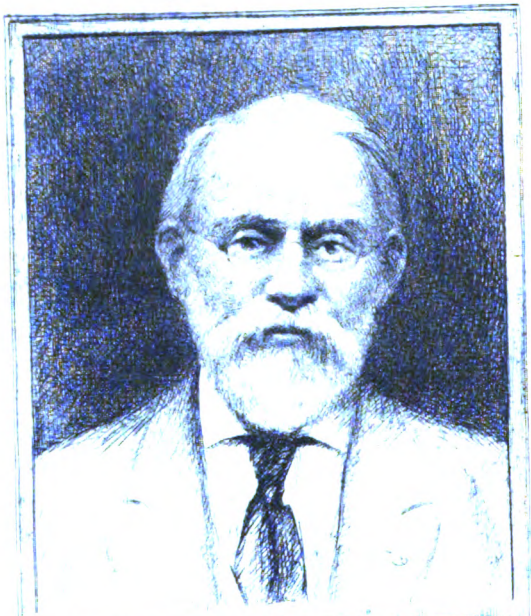

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

A5
162
.H38

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PROCÈS-VERBAUX

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ AGRICOLE & SCIENTIFIQUE
DE LA HAUTE-LOIRE

MÉMOIRES

ET

PROCÈS-VERBAUX

1899, 1900 & 1901

TOME ONZIÈME

LE PUY
RÉGIS MARCHESSOU, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
Boulevard Carnot, 23.

M DCCCCII

Digitized by Google

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

Digitized by Google

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET SCIENTIFIQUE

DE LA HAUTE-LOIRE

SÉANCE DU 5 JANVIER 1899

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr MOREL

Présents : MM. Cellérier, Dussaud, Dupont, Gazanion, Louis Gueyffier, Hedde, Dr Morel, Martin, instituteur, O'Farrell, Rioufol, Viala, Valléry-Michel, Vidal-Galland.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Il est procédé ensuite au scrutin sur la candidature proposée à la dernière séance.

M. Raffier (Pierre), fabricant de machines agricoles, est élu membre titulaire de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance ; il annonce la démission de notre collègue M. Riboud, qui doit quitter notre ville.

Digitized by Google

La *Revue d'Auvergne*, organe de la Société des Amis de l'Université de Clermont, présidée par M. A. Vernière, demande l'échange avec nos Annales. Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

M. le Recteur, président du Conseil de l'Université de Clermont, remercie notre Société de l'offre de nos clichés. M. Hedde est chargé de lui adresser les clichés indiqués dans cette lettre.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Tharin, demandant à notre Société de vouloir bien accorder une subvention à l'Œuvre des Jardins ouvriers, récemment établie dans notre ville. Une conversation s'engage à ce sujet et M. O'Farrell appuie chaleureusement cette proposition ; il fait ressortir combien l'assistance par le travail est moralisatrice, mais surtout l'assistance par le travail agricole, et que notre Société est tout à fait dans son rôle en encourageant une institution aussi utile.

L'assemblée accorde à cette œuvre une subvention de 50 francs pour cette année, se réservant de désigner les titulaires de 2 jardins. En conséquence, les membres de notre Société qui auraient à présenter des titulaires pour ces jardins, sont invités à les présenter pour la prochaine séance, où il sera statué sur leur désignation.

M. Pastre, instituteur à Chamalières, annonce la découverte de caves jusqu'ici enfouies et qui n'ont pas encore été explorées. L'assemblée désigne pour suivre ces travaux d'exploration, MM. Cellérier, Dupont et O'Farrell.

M. Hedde, au nom de M. Lascombe encore indisposé, donne lecture d'une intéressante lettre de M. Tronchère, curé de Chambezon, confirmant l'existence d'une roche de Saint-Martin, que M. Vernière classe dans l'âge néolithique. Autour de cette roche se trouvent d'autres roches remarquables par des excavations, la plupart circulaires, d'autres en forme de fer à cheval ou de patte de chien. Aymard avait déjà signalé des roches analogues dans notre département; mais les bassins ou coupes de ces roches se trouvaient en général placés sur leur sommet et étaient reliés par des rigoles paraissant destinées à l'écoulement des liquides pendant les sacrifices, circonstances qui ne sont pas signalées dans la description de M. le curé de Chambezon. Celui-ci pense que l'existence de cette roche pourrait faire présumer que saint Martin a passé à Chambezon, puisque, d'après plusieurs auteurs, ce saint a sanctifié presque toutes les roches qui portent son nom.

M. le curé de Chambezon signale également la cloche de son église, portant la date de 1496 et pourvue de nombreuses inscriptions, dont il donne le détail.

M. le Dr Morel donne lecture de la note suivante :

Digitized by Google

« MES CHERS COLLÈGUES,

« Comme membres d'une Société qui s'est intitulée, Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, notre premier devoir est d'éclairer nos cultivateurs, non seulement sur ce qui a trait à l'agriculture à proprement parler, mais encore sur tout ce qui peut les intéresser et leur être profitable.

« Après l'organisation du crédit agricole, comme corollaire ou mieux, comme complément, les Chambres ont voté une loi sur les warrants agricoles; cette loi a été promulguée dans l'*Officiel*, mais l'*Officiel* est peu lu dans nos campagnes, je viens donc vous proposer de faire insérer in extenso, dans le compte rendu de nos séances, cette loi sur les warrants agricoles, mais permettez-moi de la faire précéder de quelques explications techniques, pour en bien faire sentir à nos cultivateurs toute la portée.

« Warrant est un mot anglais, depuis longtemps déjà très usité dans le commerce et pouvant être traduit en français par le mot : Certificat.

« Les warrants agricoles sont donc des certificats, délivrés dans des conditions bien déterminées par la loi et permettant au cultivateur de pouvoir contracter un emprunt, souvent bien nécessaire, en donnant en nantissement les produits de sa récolte et sans que ces produits, ainsi donnés en gage, soient sortis de son domaine.

« Cette loi des warrants agricoles offre donc, aux petits cultivateurs surtout, de très grands avantages; ils ne seront plus ainsi obligés, aussitôt la récolte faite, de vendre leurs produits, soit pour payer leurs ouvriers, soit pour faire face à des échéances pressantes.

« Par cet emprunt, gagé sur le produit de sa terre, le cultivateur pourra donc se procurer de suite de l'argent et attendre ainsi le relèvement des prix, toujours en baisse, et d'une manière sensible, au moment de la récolte, par l'apport sur le marché de quantités considérables, soit de blés, soit de lentilles, soit de tout autre produit.

« Suit la loi sur les warrants agricoles :

Article 1^er^. — Tout agriculteur peut emprunter sur les produits agricoles ou industriels provenant de son exploitation et énumérés ci-dessous, et en conservant la garde de ceux-ci dans les bâtiments ou sur les terres de cette exploitation.

Les produits sur lesquels un warrant peut être créé sont les suivants :

Céréales en gerbes ou battues; fourrages secs, plantes officinales séchées; — légumes secs, fruits séchés et fécules; — matières tex-

Digitized by Google

tiles, animales ou végétales ; — graines oléagineuses, graines à ensemencer ; — vins, cidres, eaux-de-vie et alcool de nature diverse ; — cocons secs et cocons ayant servi au grainage ; — bois exploités, résines et écorces ; — fromages, miels, et cires ; — huiles végétales ; — sel marin.

Le produit agricole warranté reste, jusqu'au remboursement des sommes avancées, le gage du porteur du warrant.

Le cultivateur est responsable de la marchandise, qui reste confiée à ses soins et à sa garde, et cela sans indemnité.

Art. 2. — Le cultivateur, lorsqu'il ne sera pas propriétaire ou usufruitier de son exploitation, devra, avant tout emprunt, aviser le propriétaire du fond loué de la nature, de la valeur et de la quantité des marchandises qui doivent servir de gage pour l'emprunt, ainsi que du montant des sommes à emprunter.

Cet avis devra être donné au propriétaire, à l'usufruitier ou à leur mandataire légal désigné par l'intermédiaire du greffier du juge de paix du canton du domicile de l'emprunteur. La lettre d'avis sera remise au greffier qui devra la viser, l'enregistrer et l'envoyer sous forme de lettre recommandée, comportant accusé de réception.

Le propriétaire, l'usufruitier ou le mandataire légal désigné pourront, dans le cas ou des termes échus leur seraient dus dans un délai de douze jours francs à partir de la lettre recommandée, s'opposer au prêt sur lesdits produits par une autre lettre adressée au greffier du juge de paix et également recommandée.

Art. 3. — Le greffier de la justice de paix inscrira sur les deux parties d'un registre à souche établi spécialement à cet effet, et d'après la déclaration de l'emprunteur, la nature, la quantité et la valeur des produits qui devront servir de gage à son emprunt, ainsi que le montant des sommes à emprunter.

Dans le cas où l'emprunteur ne sera point propriétaire ou usufruitier de l'exploitation, le greffier du juge de paix devra, en outre des indications ci-dessus, mentionner la date de l'envoi de l'avis au propriétaire et usufruitier, ainsi que la non-opposition de leur part après douze jours francs à partir de l'envoi de la lettre recommandée.

La feuille détachée de ce registre devient le warrant qui permettra au cultivateur de réaliser son emprunt.

Art. 4. — Le warrant doit indiquer si le produit varranté est assuré ou non et, en cas d'assurance, le nom et l'adresse de l'assureur.

Les porteurs de warrants ont, sur les indemnités d'assurances dues en cas de sinistres, les mêmes droits et privilèges que sur la marchandise assurée.

Art. 5. — Les greffiers sont tenus de délivrer à tout prêteur qui le

Digitized by Google

requiert, avec l'autorisation de l'emprunteur, copie des inscriptions d'emprunts faites par l'emprunteur ou certificat établissant qu'il n'en existe aucune.

Art. 6. — L'emprunteur qui aura remboursé son warrant le fera constater au greffe de la justice de paix, le remboursement sera inscrit sur le registre à souche prévu à l'article 3, et il lui sera donné un récépissé de la radiation de son inscription.

Art. 7. — L'emprunteur peut, même avant l'échéance, rembourser la créance garantie par le warrant.

Si le créancier refuse ses offres, le débiteur peut, pour se libérer, consigner la somme offerte en observant les formalités prescrites par l'article 1,259 du Code civil. Sur le vu d'une quittance de consignation régulière et suffisante, le juge de paix rendra une ordonnance aux termes de laquelle le gage sera transporté sur la somme consignée.

En cas de remboursement anticipé d'un warrant agricole, l'emprunteur bénéficie des intérêts qui restaient à courir jusqu'à l'échéance du warrant, déduction faite d'un délai de dix jours.

Art. 8. — Les établissements publics de crédit peuvent recevoir les warrants comme effets de commerce avec dispense d'une des signatures exigées par leurs statuts.

Art. 9. — L'escompteur ou réescompteur d'un warrant sera tenu d'en donner avis immédiatement au greffier du juge de paix par lettre recommandée avec accusé de réception.

Art. 10. — A défaut de payement à l'échéance et après avoir préalablement transmis par lettre recommandée à l'emprunteur, pour laquelle un avis de réception doit être demandé, le porteur d'un warrant, huit jours après l'avertissement et sans aucune autre formalité de publicité de justice, mais avec les formes de publicité prévues par les articles 617 et suivants du Code de procédure, peut faire procéder par un officier ministériel à la vente publique aux enchères de la marchandise engagée.

Art. 11. — Le créancier est payé directement de sa créance sur le prix de vente, par privilège et préférence à tous créanciers, sans autre déduction que celle des contributions directes et des frais de vente et sans autres formalités qu'une ordonnance de juge de paix.

Art. 12. — Le porteur du warrant perd son recours contre les endosseurs s'il n'a pas fait procéder à la vente dans le mois qui suit la date de l'avertissement. Il n'a de recours contre l'emprunteur et les endosseurs qu'après avoir exercé ses droits sur les produits warrantés. En cas d'insuffisance, le délai d'un mois lui est imparti, à dater du jour où la vente de la marchandise est réalisée pour exercer son recours contre les endosseurs.

Digitized by Google

Art. 13. — Tout agriculteur convaincu d'avoir détourné, dissipé ou volontairement détérioré au préjudice de son créancier le gage de celui-ci, sera poursuivi correctionnellement comme coupable d'abus de confiance et puni conformément aux articles 406 et 408 du Code pénal, sans préjudice de l'application de l'article 463 du même Code.

Art. 14. — Lorsque, pour l'exécution de la présente loi, il y aura à référé, ce référé sera porté devant le juge de paix.

Art. 15. — Un décret déterminera les émoluments à allouer aux greffiers de justice de paix pour l'envoi des lettres recommandées, l'achat et la tenue des registres ainsi que pour la délivrance des certificats. Il établira, s'il y a lieu, toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente loi.

Art. 16. — Sont dispensés de la formalité du timbre et de l'enregistrement : les lettres prévues aux articles 2, 9 et 10 et leurs accusés de réception, la souche du registre institué par l'article 3, la copie des inscriptions d'emprunt, le certificat négatif et le récipissé de radiation mentionnés aux articles 5 et 6 de la présente loi.

La feuille détachée du registre à souche et qui deviendra le warrant au milieu duquel le cultivateur réalisera son emprunt, restera soumise au droit commun, c'es-à-dire qu'elle deviendra passible du droit de timbre des effets de commerce (5 centimes 0/0) au moment de sa transformation en warrant et de remise comme tel au prêteur.

L'enregistrement (50 centimes 0/0) ne deviendra obligatoire que dans le cas de protêt.

A la suite de cette lettre, M. Hedde fait remarquer que, bien que la loi édicte des peines correctionnelles à l'égard de l'agriculteur convaincu d'avoir détourné le gage de son créancier, cette simple garantie ne sera pas toujours suffisante pour que des maisons de banque puissent s'en contenter, à moins qu'un intermédiaire solvable tel que les caisses rurales par exemple, n'y ajoutent leur propre garantie.

M. Dupont verrait, dans l'établissement de ces caisses de crédit, un excellent moyen d'utiliser la loi des warrants au profit de l'agriculture ; mais il faudrait d'abord que la loi, qui n'a pas encore été votée en décret, sur l'affectation au crédit agricole de la subvention de la Banque de France fût promulgée.

M. le docteur Morel répond que, à défaut de banquiers, il se trouvera facilement des particuliers qui, pouvant surveiller eux-mêmes le gage warranté, prêteront volontiers sur cette garantie.

M. Hedde donne ensuite lecture de la note suivante :

La *Revue technique*, sous la signature de M. Gabriel Viaud, s'occupe de la question encore nouvelle de l'absorption des médicaments par les plantes et de leur utilisation en thérapeutique. Cette question

Digitized by Google

a été également mise à l'ordre du jour de plusieurs sociétés savantes, tant en France qu'à l'étranger. Plusieurs praticiens éminents sont opposés à l'administration des ferrugineux aux anémiques et aux chlorotiques, à cause des troubles digestifs qu'ils provoquent; ils sont surtout opposés à cette association bizarre du quinquina et des ferrugineux qui paraissent devoir faire de l'encre sur l'estomac. Mais comment le fer pourra-t-il devenir assimilable à notre organisation? C'est lorsqu'il a déjà pris la forme organique en se mêlant aux tissus végétaux. De là la vertu des végétaux normalement riches en fer, tels que les pois. les lentilles, les épinards et les autres légumes rendus artificiellement ferrugineux au moyen de procédés spéciaux de culture.

« Certains chimistes prétendent que les plantes n'absorbent jamais les principes qui leur sont nuisibles. Or, le docteur Chatin, à la suite de nombreuses expériences, a démontré la réalité de l'absorption par des plantes, de l'arsenic, du cuivre, du tartrate antimonié de potasse, principes tout à fait toxiques pour les plantes. Quant au fer, il n'entre pas dans cette catégorie, car il entre naturellement dans la composition des végétaux. L'absorption des principes ferrugineux se fait de deux manières : 1° par la forme végétative, le fer monte dans la plante peu à peu et se transforme probablement en fer organique ; 2° par la capillarité, le fer emplit les vaisseaux des plantes sans se modifier ; c'est par ce dernier procédé que peuvent être imprégnées de fer des salades sectionnées à la base du collet qu'on laisse séjourner pendant un jour dans une solution ferrugineuse.

« En combinant les deux moyens, on réunira les plus grandes chances de réussite ; seulement il faut remarquer que les réactifs ne décéleront que la quantité introduite par capillarité, et non la partie qui a changé de nature et qui est devenue organique, et cette dernière constituera la majeure partie du fer absorbé.

« On a cherché à faire entrer cette question de l'absorption des médicaments par les plantes dans une phase nouvelle, en employant l'électricité. M. Grandeau a démontré l'influence des courants d'induction de la bobine de Ruhmkorff sur la végétation et la germination des graines. Mais c'est là un moyen coûteux ; aussi est-on amené à essayer l'appareil qui a déjà été exposé précédemment à notre société, et expérimenté à Vals, le Géomagnétifère. Son influence a été constatée dans beaucoup de cas, sans qu'on sache pourtant comment agit l'électricité, soit qu'elle aide à l'assimilation de l'azote atmosphérique par les plantes, soit qu'elle favorise l'assimilation des sels minéraux du sol. Mais tout porte à croire que ces actions combinées donneraient d'excellents résultats dans la production des légumes médicamentés. »

Digitized by Google

A la suite de cette lecture, M. le Dr Morel cite le cas d'un acacia affecté de la chlorose, dans un terrain non calcaire, qu'il a fait reverdir en l'arrosant avec une solution de sulfate de fer.

M. Dupont ajoute que dans plusieurs régions où le sol est calcaire, la chlorose de la vigne est combattue efficacement en badigeonnant le cep d'une dissolution à 20 ou 30 0/0 de sulfate de fer, à l'époque de la chute des feuilles. Une coupe longitudinale pratiquée dans un cep a permis de constater très nettement l'absorption du fer par la plante. Ce procédé a été répandu dans l'Hérault par le Dr Rességuier. Pour des souches très jeunes, il faudrait diminuer la teneur, pour éviter l'action corrosive du sel.

L'assemblée adopte les mesures proposées par M. Dupont à la dernière séance, relatives aux marques à imprimer sur les bêtes primées. M. Viala est chargé de faire faire les marques à cet usage, aux initiales H. L., cette opération ne devra être faite que pour les concours d'animaux reproducteurs.

Pour les concours d'animaux gras, M. Viala propose de changer le nom en celui de Concours de boucherie ; par suite de l'insuffisance du prix donné à la graisse, il serait plus avantageux de répartir la nourriture sur plusieurs animaux bien conformés que sur une seule bête.

On renvoie à la prochaine séance, pour statuer sur cette question.

L'assemblée est informée qu'à la suite des diverses démarches faites dans ce but, un concours régional a été attribué au Puy pour 1903.

L'un des secrétaires,
PH. HEDDE.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1899

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr MOREL

Présents : MM. Cellérier, Dupont, Enjolvy, Louis Gueyffier, Gazanion, Hedde, Morel, Rioufol, Baron Reynaud, Sklénard, Viala, Vidal-Galland.

Digitized by Google

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté.

Procédant au dépouillement de la correspondance, M. le Président communique à l'assemblée une lettre du Frère Triouleyre s'excusant de ne pouvoir se rendre à la séance : M. Mauras, maire de Saint-Julien-Chapteuil, s'excuse également par dépêche.

M. le Président lit ensuite des lettres de remerciements de M. Raffier fils, pour sa récente admission, et de M. Albert Boudon, pour l'allocation votée en faveur de l'œuvre des jardins ouvriers.

A ce sujet, M. Viala présente pour l'un des deux jardins mis à la disposition de la Société le nommé Pons Pierre, demeurant à l'avenue de Taulhac, et M. le Président propose pour le second jardin une autre famille intéressante. Ces deux propositions sont agréés par l'assemblée.

M. le recteur de l'Université de Clermont remercie la Société pour l'envoi des clichés de notre guide du Puy.

La Société des *Sciences et Arts* de Rive-de-Gier, demande l'envoi de nos statuts et l'échange de nos publications ; cette demande est agréée par l'assemblée.

M. le Président présente une liste de souscription au Syndicat d'initiative du Velay ; il propose d'offrir à ce syndicat de prendre à prix coûtant tout ou partie des Guides du Puy édités par notre Société, cette mesure lui paraissant très favorable à une propagande active en faveur de notre pays ; cette proposition est acceptée par l'assemblée.

M. Hedde, de concert avec notre collègue M. Lascombe, propose la nomination. comme membre correspondant de notre Société, de M. l'abbé Tronchère, curé de Chembezon, qui nous a adressé plusieurs communications intéressantes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Au nom de M. Lascombe, encore indisposé, M. Hedde donne lecture des notices suivantes :

« On sait combien, au moyen âge, était grand le renom de Notre-Dame du Puy. Nos chroniqueurs parlent avec enthousiasme des jubilés qui attiraient à son sanctuaire des milliers de pèlerins, des princes et des rois qui ne craignaient pas de franchir nos montagnes pour faire leurs dévotions et apporter de riches offrandes à la Vierge du Mont-Anis. Sous son haut patronage s'étaient fondées des *confréries de Notre-Dame du Puy*, dans plusieurs grandes villes, et notamà Limoges et Amiens. Ces associations offraient une grande importance, possédaient des statuts et jouissaient, en outre, de revenus considérables.

Digitized by Google

« M. Robert Guerlin, dans le volume de *La réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements* paru en 1898, fournit d'intéressantes notes sur divers tableaux offerts à la confrérie de Notre-Dame du Puy à Amiens, au 16e et au 17e siècle.

« Une brochure de 39 pages intitulée : *La renaissance des études liturgiques* par le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, fournit une nomenclature des ouvrages de liturgie qui se rattachent au diocèse du Puy.

« Ce sont les suivants :

« Mémoire sur l'ancienne liturgie du diocèse du Puy, par Henri Demiau.

« Etude sur l'antique liturgie de l'église du Puy, par A. Montrouzier.

« Une procession de la Vierge noire du Puy, en 1709, par Balme.

« Mémoire sur le Jubilé de Notre-Dame du Puy, publié d'après les manuscrits de l'auteur et annoté par Payrard.

« Ancien cérémonial de l'église angélique Notre-Dame du Puy, par Payrard.

« Relation du Jubilé de Notre-Dame du Puy en 1701, par A. Lascombe.

« Calendrier de l'église du Puy-en-Velay au moyen âge, par Chassaing.

« *Prosolarium ecclesiæ Aniciensis*, par l'abbé Ulysse Chevalier.

« Note bibliographique sur les livres de liturgie du Chapitre noble de Saint-Julien-de-Brioude, par Paul Le Blanc.

« Notre confrère, M. Noël Thiollier a publié dans le tome X du *Bulletin de la Diana*, des lettres de Charles VII, roi de France, à Louis Maréchal, seigneur d'Apinac, permettant à ce dernier de fortifier la place de ce nom, située sur les confins de la Loire et de la Haute-Loire. Apinac, jadis compris dans l'ancien diocèse du Puy, fait aujourd'hui partie du Forez. Le document reproduit par M. Thiollier est extrait des Archives nationales.

« *La Revue d'Auvergne* (année 1897) renferme une notice *sur les élections de 1789 dans la sénéchaussée d'Auvergne*. C'est l'œuvre dernière de notre regretté confrère, M. Henry Mosnier.

« Sous le titre de *Pages lointaines*, un de nos compatriotes, M. Barthélemy Braud, avocat, ancien greffier en chef du tribunal de commerce de Saint-Etienne a commencé, dans les numéros des 18 et 19 décembre 1898 du journal *La Loire républicaine*, la publication de l'histoire anecdotique du théâtre de Saint-Etienne. »

Ce travail, dit le rédacteur de ce journal, « offre un vif intérêt, non seulement pour les amateurs de théâtre et ceux qui aiment à suivre le développement historique de notre ville mais pour tout le monde ».

Digitized by Google

Un travail analogue a été fait sur le théâtre du Puy, par notre confrère M. Henry Mosnier.

A signaler : 1° Une brochure de M. l'abbé Pontvianne, professeur à la Chartreuse, ayant pour titre : *Pierre d'Ailly*, évêque du Puy, évêque de Cambrai et cardinal (1350-1420) ; 2e Un opuscule de notre confrère, M. Antoine Vernière, intitulé : *Itinéraires des rois de France et des papes dans l'Auvergne et le Velay*.

M. Dupont donne quelques renseignements sur l'état des récoltes qui paraît jusqu'ici satisfaisant. La neige qui couvre la campagne et les froids assez vifs arrêtent suffisamment la végétation et font disparaître les limaces grises qui faisaient déjà du mal.

Sur la demande de M. Malègue, secrétaire-général du Comité pour l'Exposition de 1900, relative à l'emplacement qui sera nécessaire à notre Société pour ses expositions, l'Assemblée décide de demander une surface de douze mètres carrés. — L'étude de la composition de ces expositions est renvoyée à une séance ultérieure.

La date du prochain concours d'animaux gras est fixée au 21 mars, mardi de la Passion. L'affiche portera en sous-titre : « animaux aptes à la boucherie », à l'effet de répondre au désir exprimé par M. Viala, à la dernière séance.

M. Hedde appelle l'attention de la Société sur *le Syndicat des propriétaires forestiers des Cévennes centrales*, qui a réuni déjà un grand nombre d'adhésions dans la Loire et dans la Haute-Loire. Ce syndicat se propose au moyen d'une cotisation de 50 centimes par hectare, la surveillance des bois, leur entretien et leur bonne exploitation, le reboisement, le relèvement et la régularisation des prix de vente.

Les adhésions sont reçues chez M. Ginot, président de la Société d'agriculture de la Loire, à St-Etienne.

M. Vidal-Galland, qui est déjà en correspondance avec ce syndicat, est prié de présenter un rapport sur cette question à la prochaine séance.

M. Cellérier rend compte de la visite qu'il a faite à Chamalières, en raison de la mission qui avait pour but l'inspection des fouilles signalées à notre société. La voûte souterraine était déjà recouverte par une construction faite par le propriétaire, de sorte qu'il n'a pas été possible de vérifier la disposition de cette ancienne construction. Cependant il paraît résulter des renseignements donnés par M. Pastre, que cette voûte serait celle d'un aqueduc, présentant un appareil analogue à la maçonnerie de l'église de Chamalières et disposé normalement à la Loire sur une section de 2 mètres de diamètre et à une petite distance de l'église. Ce pourrait être un collecteur des eaux de

Digitized by Google

la montagne voisine, destiné à la protection de l'église, dont le sol est supérieur. M. l'architecte des monuments historiques, qui doit entreprendre prochainement une réparation importante à l'église de Chamalières, pourrait peut-être s'édifier plus complètement à ce sujet.

L'un des secrétaires,

Ph. HEDDE.

SÉANCE DU 2 MARS 1899

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr MOREL

Présents : MM. Breschet, Dupont, Gazanion, Louis Gueyffier, Hedde, Jacotin. Jouffre, Morel, Sklénard, Viala, Vidal-Galland, Vallery-Michel.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté, en modifiant toutefois, sur une observation de M. Jacotin, la date du concours d'animaux gras qui est fixée au *lundi 20 mars*, conformément à la décision prise par les exposants lors du dernier concours.

M. le Président dépose sur le bureau de la Société deux ouvrages précieux sur l'agriculture, don de M. de Vilmorin.

Il présente ensuite, de concert avec M. Gire, la candidature, comme membres titulaires de la Société, de MM. Henry Levêque de Vilmorin (quai de la Mégisserie, n° 4, à Paris), celui-ci comme membre à vie, et Antoine Henry (5, rue de Sedaine, à Paris), créateur de la sécherie de pommes de pin.

Il sera procédé dans la prochaine séance au vote sur ces admissions.

La correspondance comprend une lettre de remerciements de M. le curé de Chambezon pour sa récente admission comme membre correspondant, deux lettres relatives à la représentation à l'exposition de la viticulture rétrospective, et une circulaire relative au congrès des sociétés savantes.

Il est procédé à la nomination du jury pour le prochain Concours

Digitized by Google

d'animaux gras ; en outre du bureau de la Société et du Comice agricole, ce jury comprendra MM. Dupont, Ed. Gozanion, Chauvin, Hilaire, Giraud, Viala, Laprugne, Vidal-Galland, Carle et Pascal.

M. Hedde lit une note relative aux circulaires pour l'Exposition de 1900, touchant diverses questions de statistique agricole que M. le professeur départemental d'agriculture a déjà envoyées et divers renseignements sur le Syndicat agricole que M. le président de ce syndicat se charge d'examiner.

Il est procédé à la nomination d'une commission chargée de préparer la participation de notre société à l'Exposition de 1900 ; sont désignés : MM. Dupont, Jacotin, Chaudier, Vidal-Galland, Ed. Gazanion et Jouffre.

M. Vidal-Galland lit un rapport sur la formation du syndicat forestier des Cévennes centrales.

A la suite de cet intéressant rapport, l'assemblée adopte les conclusions du rapporteur et invite M. le professeur départemental d'agriculture, ainsi que M. le Président du Syndicat agricole, à recommander aux propriétaires forestiers l'adhésion au Syndicat des Cévennes.

L'assemblée désigne M. Vidal-Galland pour représenter notre Société auprès de ce Syndicat et la tenir au courant des mesures qui seront adoptées par le Syndicat.

M. Hedde informe l'assemblée que les deux familles proposées par la Société pour les jardins ouvriers ont été mises en possession de ces jardins et qu'elles ont manifesté leur reconnaissance envers la Société.

M. Hedde est désigné pour donner lecture, à la prochaine séance, du rapport du Conseil d'administration sur la situation financière de la Société.

L'un des secrétaires,

Ph. HEDDE.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1899

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr MOREL.

Présents : MM. Bouix, Canard, Chaussende, Coiffier, Chaudier,

Digitized by Google

Dreyfus, Dupont, Gazanion, Hedde, Jacotin, Jouffre, Gueyffier Louis, Rioufol, Viala, Vallery-Michel, Vidal-Galland, Nicolas, O'Farrell.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté.

Une lettre de M. le Préfet convoque la Société à la réception qui aura lieu lundi 10 avril, à la Préfecture, pour saluer M. le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes. Les bureaux de notre société et du Comice agricole se réuniront à cet effet à 10 heures du matin, ainsi que les membres qui voudront participer à cette présentation.

Notre collègue, M. Claude Bernard, informe notre président que le dossier de la demande de reconnaissance d'utilité publique faite par notre société se trouve actuellement au Conseil d'État et que M. Charles Dupuy s'efforce de hâter la solution de cette affaire.

Différentes circulaires concernant l'exposition de 1900 sont transmises à la commission compétente.

M. Chaussende, après un exposé des travaux préliminaires faits par divers membres de notre Société concernant le projet d'un observatoire au Mézenc, fait ressortir les avantages de cette création et propose de faire faire un pas décisif à cette question par l'allocation d'une subvention.

A la suite de cette proposition, l'Assemblée nomme une commission composée de MM. Chaussende, Coiffier, Cellérier, Viala, docteur Fabre, Lavastre et Dupont, chargée d'étudier à nouveau cette question, de se mettre en relations avec la commission correspondante du Conseil général et de proposer ce qui lui paraîtra utile.

De plus, l'assemblée confirme le vote émis dans sa séance du 5 novembre 1885 allouant, en conformité avec le vote du Conseil municipal du Puy, une somme de mille francs en faveur de cette création ; et elle émet le vœu que le Conseil général reprenne en mains cette question si importante pour l'agriculture de notre département.

La première réunion des membres de cette commission aura lieu lundi à 3 heures du soir, afin de tenter auprès de M. Charles Dupuy une démarche en faveur de cette création.

Diverses remarques sont faites au sujet du dernier concours d'animaux gras. Une commission, composée de MM. Jacotin, Chaudier, Dupont, Viala, Jouffre et Vidal-Galland est nommée à l'effet d'étudier les améliorations qu'il y a lieu d'apporter à la réglementation de ce concours.

Digitized by Google

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. MM. Henry Levêque, de Vilmorin et Antoine Henry sont nommés membres titulaires de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire. (M. de Vilmorin, sur sa demande, paiera la cotisation unique de 150 fr. comme membre à vie.)

M. Vidal-Galland donne lecture d'un rapport sur l'abattage des animaux de boucherie.

A la suite de cette lecture, l'assemblée approuve l'allocation d'une prime de 50 francs à décerner dans les conditions du rapport.

M. O'Farrell fait part d'un article sur l'*avortement épizootique* (*Nouvelliste* du 1er avril 1899) et de la méthode employée par M. Nocard pour enrayer ce fléau des étables ; la désinfection du sol de l'étable se fait avec une solution de sulfate de cuivre (vitriol bleu) à 4 pour cent ; le résultat de l'avortement sera brûlé ou enterré de suite.

M. Genin emploie avec succès des injections d'eau phéniquée (20 grammes d'acide pur dans 980 grammes d'eau préalablement bouillie). Chaque injection contient 20 centimètres cubes de la solution. Il faut 4 à 5 injections à 15 jours d'intervalle. L'injection se fait au cou avec une seringue vétérinaire en gutta, du cinquième au septième mois de la gestation.

M. Rioufol, trésorier de la Société rend compte de la situation financière et des divers comptes de l'année 1898.

M. Hedde après avoir procédé à l'examen statutaire de cette situation, au nom du conseil d'administration, expose que la situation est encore satisfaisante, bien que nous ayons dépensé environ 800 francs en sus de nos recettes de l'année, sans compter les avances faites pour la publication du Guide. Il regrette donc la diminution que le Conseil général a fait subir à la subvention qu'il allouait précédemment à notre Société, réduction qui, si elle était maintenue, nous forcerait à réduire les secours donnés à l'agriculture.

Sur la proposition de M. Jacotin, l'assemblée émet le vœu que le Conseil général revienne à l'ancienne allocation de 2,000 francs, sans emploi déterminé. M. Chaussende est prié de vouloir bien appuyer cette requête au sein du Conseil général.

L'un des secrétaires,
Ph. HEDDE.

Digitized by Google

SÉANCE DU 4 MAI 1899

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS GUEYFFIER

Présents : MM. Chauvin, Dupont, Dussaud, Enjolvy, Gazanion, Gueyffier, Hedde, Jouffre, Lascombe, Martin, instituteur; Nicolas, Pellissier, Rioufol, Sklénard, Vallery-Michel, Viala, Vidal-Galland, Vignon.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté. M. le Dr Morel, indisposé, s'est fait excuser.

M. le président donne lecture du décret de M. le Président de la République en date du 15 avril 1899, par lequel la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire est reconnue comme établissement d'utilité publique, et approuvant les nouveaux statuts de la Société. Un exemplaire, n° 118173, est annexé au décret.

Deux lettres, l'une de M. Charles Dupuy et l'autre de M. le Préfet, confirment cette heureuse nouvelle. L'assemblée exprime à l'un et à l'autre ses remerciements pour le concours qu'ils ont bien voulu donner à notre Société.

M. le Président propose à M. le professeur d'agriculture départemental de vouloir bien représenter la Société au concours régional d'Arles; M. Dupont accepte cette mission. A ce sujet, il est décidé que les animaux primés à ce concours ne pourront pas l'être au concours départemental. Les animaux de la race du Mézenc pourront néanmoins être primés au concours de la race bovine du Mézenc.

M. le Président propose que sur les fonds de la Société, une somme de 1,500 francs soit placée à la Caisse d'épargne et le reste en rente sur l'État. M. Hedde fait observer que les statuts déterminent l'emploi des fonds disponibles. Après un échange d'observations entre divers membres, la proposition est réservée.

Au nombre des ouvrages reçus se trouvent plusieurs dons de notre nouveau collègue, M. de Vilmorin, à qui l'assemblée adresse ses remerciements.

M. Hedde rend compte du contenu d'une circulaire provenant de la Chambre consultative d'agriculture de Bordeaux, relative au pro-

Digitized by Google

jet de loi sur les Chambres d'agriculture et proposant diverses modifications à ce projet.

Attendu que ce projet n'a encore subi aucune discussion, l'assemblée déclare passer à l'ordre du jour.

MM. Lascombe et Vignon présentent la candidature de M. Bergot, avoué, comme membre titulaire de la Société; il sera procédé, à la prochaine séance, au scrutin sur cette admission.

M. Lascombe donne lecture des notes suivantes :

Le *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques et scientifiques (année 1898, p. LIII), renferme une étude de notre confrère M. Thiollier, sur les sculptures de la frise du cloître de la cathédrale du Puy. « Après avoir fait remarquer que la date de ce cloître avait été trop reculée, l'auteur rappelle que les sculptures de la frise, dissimulées par l'ombre de la toiture, n'attirent pas généralement l'attention. On y voit une curieuse tête de diable, un chien mordant la queue d'un démon, etc. C'est un des plus curieux spécimens de la sculpture du XII^e^ siècle. »

La baronnie de Saint-Vidal, monographie parue dans le tome IX des Mémoires de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, a été l'objet, dans le Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère d'octobre-novembre 1898, d'un élogieux compte rendu de la part de M. Ignon, vice-président de cette société.

« Cette monographie, dit M. Ignon, appuyée sur de nombreux documents authentiques, travail consciencieux où la sûreté des jugements s'allie à une forme littéraire d'une élégante recherche, est une œuvre historique qui intéresse au même degré l'ancien Gévaudan et le Velay, car Antoine de La Tour, baron de Saint-Vidal, a été, pendant près de trente ans, gouverneur de ces deux provinces. »

Les Annales du Midi, Revue de la France méridionale (11^e^ année), ont rendu compte, en citant le nom de leurs auteurs, des articles parus dans les tomes VII, VIII et IX des Mémoires et procès-verbaux de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

A propos d'une médaille religieuse qu'il a trouvée récemment au Puy, M. Lascombe fournit les renseignements suivants :

« La médaille que nous soumettons à la Société est en argent, de faible dimension, et pèse 2 grammes 05 centigrammes. C'est incontestablement l'œuvre d'un des nombreux et habiles bijoutiers de notre cité au XVII^e^ siècle.

« Une de ses faces représente la Vierge noire du Puy sous un baldaquin, avec la légende :

La sainte image de Nostre Dame du Puy.

Digitized by Google

« L'autre face offre le portrait en buste de l'illustre évêque de Genève, saint François de Sales, avec ces mots en exergue :

Saint François de Sales évêque.

« On sait que saint François de Sales a fondé l'ordre de la Visitation, dont un monastère existe dans notre ville.

« Pour célébrer la canonisation de ce saint, de grandes fêtes eurent lieu dans les églises du Velay et, c'est à cette époque, c'est-à-dire vers 1665, qu'a été frappée cette médaille, dont les Visitandines du Puy durent, sans doute, faire les frais. »

Le même membre fait la communication suivante :

« Messieurs,

« Dans le courant de janvier dernier, je recevais de M. de Saint-Pulgent, une lettre dont je crois devoir vous communiquer le passage suivant :

« Dans le même fonds d'archives où j'avais trouvé la pièce concernant la fontaine de la Buldoire, j'ai découvert un autre titre du XIII^e^ siècle concernant vos régions. J'ai pensé qu'il serait intéressant pour vous d'en avoir une photographie, et je m'empresse de vous l'envoyer, sous pli séparé. La photographie est bien venue ; malheureusement, le parchemin étant d'assez grande dimension (0,530 × 0,470) et les caractères plutôt fins, l'épreuve est assez petite. J'espère néanmoins que vous pourrez aisément la lire à l'aide d'une bonne loupe...

« ...Si le hasard m'amène à trouver d'autres documents de la même époque, et que la chose puisse vous intéresser, je me ferai un plaisir de vous les communiquer.

« Veuillez agréer, etc... »

Voici l'analyse du titre transmis par M. de Saint-Pulgent :

« L'an 1279, et le 6 des Calendes de septembre, dimanche après la fête de Saint-Barthélemy, en reconnaissance des remèdes fournis et des services rendus à Guy et à Héracle de Montlaur, défunts, par Pierre Chabade, du Puy, Marguerite comtesse (d'Auvergne) dame de Saint-Privat et son petit-fils, Pons de Montlaur, seigneur de Montlaur (1), et d'Aubenas, damoiseau, donnent au dit Pierre Chabade

(1) Une note de M. Chassaing nous apprend qu'au XIII^e^ siècle, l'assiette territoriale du château de Montlaur, dont on voit les ruines près de Coucoron (Ardèche), s'étendait sur les diocèses du Puy, de Mende, Viviers et Nimes. « En Velay, elle comprenait la baronnie de Montbonnet et les châteaux de Mirmande, d'Agrain, de Rochefort, d'Eynac et de Châteauneuf-le-Monastier...., d'après Guy Allard, 900 fiefs relevaient de la baronnie de Montlaur. » (Annales de la Société d'agriculture sciences, arts et commerce du Puy, t. XXXIII, 1876-1877, p. 166).

Digitized by Google

la *villa* appelée de Dalas, sise dans le mandement du château de Saint-Privat, confrontée par le territoire del Villar, par celui de la *villa* del Chier, le territoire de las Feugairozas, et la terre et mandement du château de Montbonnet, mandement dont elle est séparée par le chemin qui va de Bayssac à Pradelles, et ce avec tous les droits, carrières, mines de pierres précieuses ou autres, cens, tenanciers qui relèvent de la dite *villa*. De plus les donateurs accordent à Pierre Chabade et aux hommes qui deviennent les siens le droit de faire paître leurs troupeaux dans les terres du mandement de Saint-Privat : Pons de Montlaur se réserve seulement le droit de haute justice et l'hommage qui devra lui être rendu. Fait à Montbonnet, en présence de Beraud Rosque, moine, du seigneur Vilate, de Pradelles, du seigneur Odon de Gavarret, des seigneurs Guillaume Motet et Étienne du Villeret, chevaliers, de Giraud Pagan et Bertrand du Sap, damoiseaux, de Guillaume et Pétronet (*Piarrouni* en patois) Chabade et de Simon Duranton, clerc du Puy. Le notaire est Jean Baudoin, chanoine de Saint-Georges du Puy. Le mercredi, après la purification, en présence de Jean Cardinal, chanoine et fordoyen, de Hugues del Chier, maître de l'hôpital, et de Armand de Fayn, official du Puy, et de Jean Baudoin, clerc du Puy et notaire, *Frère* Guillaume de la Roue, évêque du Puy, approuve et confirme la donation sus dite, en tant qu'elle peut appartenir à son fief au profit de Pierre Chabade, de son fils, autre Pierre Chabade, présent et acceptant au nom de son père et au profit de tous les autres intéressés. »

Le titre que nous venons d'analyser est muni des sceaux bien conservés de la dame de Saint-Privat, du seigneur de Montlaur et de Guillaume de la Roue, évêque du Puy.

M. de Saint-Pulgent a joint à sa lettre une photographie du sceau du seigneur de Montlaur. Nous devons une grande reconnaissance à M. l'abbé Mercier, vicaire à la cathédrale du Puy, qui a bien voulu copier sur la photographie la charte de 1279.

M. le Président remercie M. Lascombe de ces intéressantes communications et l'Assemblée décide qu'il sera adressé à M. de Saint-Pulgent, en reconnaissance de ses bons offices à l'égard de notre Société, des exemplaires de la Baronnie de Saint-Vidal et de celle de Lardeyrol.

M. Martin donne lecture d'une note sur la culture des pommes de terre. Il cite les meilleures variétés industrielles, telles que Géante bleue, Richters Imperator, Géante blanche, etc. Il préconise la plantation avec tubercules germés entiers et recommande la fumure mixte.

Digitized by Google

M. Pellissier, ingénieur agronome, fait ensuite des communications viticoles.

La séance est levée à 4 heures.

L'un des secrétaires,
PH. HEDDE.

SÉANCE DU 1er JUIN 1899.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr MOREL.

Présents : MM. Chaudier, Chauvin, Dupont, Enjolvy, Espenel, Gazanion, Louis Gueyffier, Hedde, Jacotin, Jouffre, Lascombe, Martin, instituteur, Dr Morel, Rioufol, Sklénard, Viala, Vidal-Galland.

M. Pellissier s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Hedde, est adopté sans observations.

Il est procédé à un scrutin sur la candidature de M. Bergot, avoué au Puy, présentée à la dernière séance. A l'unanimité, M. Bergot est nommé membre titulaire de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

MM. Hedde et Rioufol présentent à titre de membre titulaire M. Ouillon, directeur de la Société générale au Puy. Il sera procédé sur cette admission à la séance prochaine.

En vue du concours départemental qui se tiendra au Puy en septembre 1899, et dont la date précise sera ultérieurement fixée, la Société procède à la nomination des membres du jury chargés de visiter les exploitations agricoles auxquelles pourront être attribués des prix culturaux.

Sont nommés membres du jury MM. Chaudier, Chauvin, Gazanion, Dupont, Viala et Vidal-Galland.

Les demandes des propriétaires désireux de faire visiter leurs exploitations seront reçues par M. Dupont, professeur d'agriculture, jusqu'au 15 juillet prochain, dernier délai.

Les cantons de la Haute-Loire visités par le jury seront les suivants :

Digitized by Google

Craponne, Vorey, Solignac, Saint-Julien-Chapteuil, Le Monastier, Fay et Le Puy.

A propos du labourage à la dynamite, M. Martin, instituteur à Brives, fait la communication suivante :

« On a observé dans les divers attentats à la dynamite, que l'explosion produisait toujours son maximum d'effet dans la partie située immédiatement au-dessous de l'engin, et que les résultats de l'explosion se traduisaient toujours en cet endroit par un défoncement du sol.

« Un américain vient d'appliquer cette propriété de la dynamite au labourage des terres en s'y prenant de la façon suivante.

« Il établit, sur les champs à labourer, de véritables cordons portant, de distance en distance, des capsules de dynamite. Tous ces cordons sont disposés parallèlement à la distance voulue; à leurs extrémités, se trouve un autre cordon perpendiculaire qui les relie tous ensemble, de façon à former une sorte de filet sans trame. A l'un des coins du filet, correspondant avec un point limité de la pièce de terre qu'il recouvre, on produit, à l'aide d'une pile ou d'une machine, une décharge électrique qui provoque l'explosion de toutes les capsules : le champ se trouve ainsi labouré en quelques secondes.

« L'inventeur de ce procédé a fait disparaître les dangers dus à la manipulation de la dynamite, en mélangeant à celle-ci une matière qui la rend inerte au choc; seule, la décharge électrique peut provoquer l'explosion. Par une forme spéciale qu'il a donnée aux capsules, la terre déplacée se porte toujours uniformément du même côté.

« Enfin, suivant la charge de ces capsules, il arrive à obtenir à sa volonté des labours d'une profondeur variant entre 10 et 65 centimètres.

« Les essais qu'il a faits en Amérique sont, paraît-il, concluants. Avec deux hommes, il serait arrivé à labourer plusieurs hectares par jour. »

Au sujet de cette communication, M. Dupont fait observer que des essais de défoncement à la dynamite ont été opérés, il y a quelques années, dans la plaine de la Crau, dont le sol est formé, tantôt de couches de calcaire coquillier, tantôt d'une espèce de poudingue composé de cailloux agglutinés.

M. le professeur d'agriculture ignore les résultats de ces essais : quoi qu'il en soit, ces travaux furent interrompus et n'ont pas été repris.

M. Lascombe donne lecture d'une lettre de M. de Saint-Pulgent,

Digitized by Google

qui accuse réception des deux volumes que notre Société a bien voulu lui faire parvenir et la remercie de son aimable attention.

M. Dupont, délégué pour représenter au Concours d'Arles la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, lit le rapport suivant :

« J'ai l'honneur de rendre compte à la Société du mandat qu'elle m'avait confié en m'envoyant à Arles, au Concours régional agricole, pour défendre éventuellement les intérêts du département à la réunion des exposants et des délégués des Sociétés agricoles de la région.

« Il y a quelques années, la question avait été agitée, au conseil des inspecteurs de l'agriculture, de savoir si, en présence de l'abstention des éleveurs de la Haute-Loire et en raison de la médiocrité des sujets de la race du Mézenc présentés dans les concours régionaux, il n'y avait pas lieu de déclasser celle-ci.

« L'écho de ces discussions est arrivé jusqu'à vous. En effet, la race du Mézenc et la race du Villars-de-Lans, avec laquelle elle s'identifie complètement, ont concouru, jusqu'à ce jour, dans la même catégorie. Nos bêtes se trouvent ainsi avoir à lutter avec des animaux à peu près semblables à elles et servant aux mêmes usages agricoles — sans en excepter le travail — et les résultats obtenus dans ces deux dernières années nous prouvent qu'elles peuvent le faire sans aucun désavantage.

« Mais si notre race était déclassée, d'une part les éleveurs de l'Isère resteraient seuls à se partager les prix attribués à la catégorie; d'autre part, les nôtres, qui auraient certainement toujours le droit de faire figurer leurs élèves dans les concours, verraient ranger ceux-ci dans la catégorie des *races diverses*.

« Or, cette dernière catégorie est un kaléidoscope comprenant toutes sortes d'animaux, mais surtout des représentants des races plus spécialisées au point de vue de la boucherie, de formes plus parfaites que nos bêtes de travail, et qui attirent immédiatement l'attention des membres du jury, au détriment de celles-ci. Autant dire que le Mézenc n'obtiendrait pas de prix dans les races diverses et dans la plupart des concours ; en fait, ceux-ci se trouveraient fermés à nos éleveurs.

« C'est dans ces conditions que la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire m'avait chargé, l'année dernière, au concours régional de Lyon, et récemment pour le concours régional d'Arles, d'aller la représenter à la réunion des délégués des sociétés agricoles qui a lieu le lendemain de la fin des opérations des divers jurys, réunion dans laquelle se discutent les modifications à apporter aux concours de l'année suivante.

Digitized by Google

« Mon mandat était de défendre énergiquement le maintien du *statu quo*, quant à la classification des races de la région.

« Je dois dire ici que je n'ai eu absolument aucune peine à l'exécuter, grâce aux brillants succès remportés par les Mézencs de M. Jouffre ; personne n'a mis leur déclassement à l'ordre du jour et je n'ai pas eu à formuler la protestation que j'avais soigneusement préparée.

« Cette année, les succès remportés par M. Jouffre ont été, en apparence et matériellement, un peu moins brillants que ceux qu'il avait obtenus à Lyon, l'année dernière, bien que, de l'avis des connaisseurs, les bêtes fussent encore supérieures; mais son succès moral a été considérable, puisque j'ai eu le plaisir d'entendre M. de Brézenaud, inspecteur de l'agriculture et commissaire général du concours, affirmer que les représentants de la race du Mézenc qu'il avait sous les yeux l'étonnaient profondément par la rapidité et l'étendue des progrès qu'ils avaient réalisés.

« En fait, il était absolument impossible de distinguer, par aucun caractère distinctif, les Mézencs de leurs concurrents du Villars-de-Lans. Chez quelques-uns de ceux-ci seulement, le sang limousin, infusé brutalement et sans méthode, se caractérisait nettement par une moins grande finesse sans avoir très sensiblement amélioré les formes.

« Mais les comparaisons que j'ai pu faire à Arles comptent quelques conclusions pratiques que je voudrais faire ressortir à l'occasion de ce compte rendu.

« Pourquoi, en dehors des croisements antérieurement pratiqués et qui leur ont d'ailleurs assez mal réussi, les éleveurs de l'Isère ont-ils amené leur bétail à un haut degré de perfection ?

« Parce qu'ils nourrissent fortement et font un pansage soigneux.

« Pourquoi les animaux de M. Jouffre luttent-ils avantageusement contre ceux du Villars-de-Lans? Parce que M. Jouffre fait soigneusement leur pansage et les nourrit fortement.

« Les mêmes procédés amènent les mêmes résultats. Toute la question d'amélioration se résume dans ces deux points essentiels : bonne hygiène et bonne nourriture.

« Je sais bien qu'on va aussitôt m'objecter que les animaux de M. Jouffre ne travaillent pas! C'est vrai. Mais leur propriétaire exige qu'ils lui fournissent une quantité de lait plus grande que celle dont se contentent les cultivateurs qui demandent à la fois à leurs vaches du lait et du travail. La chose est rationnelle. Dans ce dernier cas, les aliments que la machine animale consomme pour développer la force motrice qu'on lui demande, ne peuvent évidemment pas concourir à

Digitized by Google

la production lactée. Et ce qui le prouve, c'est que les petits propriétaires, exposants de la race du Villars-de-Lans — qui étaient à Arles au nombre de sept — font tous travailler leurs animaux. Non seulement ils me l'ont tous affirmé, mais j'ai constaté moi-même sur les cornes les traces de l'usure produite par les courroies du joug.

« Or, je le répète, les animaux de M. Jouffre et des exposants du Villars-de-Lans étaient absolument comparables. Seulement, ces derniers, de l'aveu même de leurs propriétaires, donnaient une quantité de lait beaucoup plus faible.

« Le travail n'est donc pas un obstacle à l'amélioration. — Je serais même tenté de dire : au contraire. Un travail léger, proportionné aux forces, en développant les masses musculaires doit nécessairement contribuer à l'amélioration des formes. L'obstacle, ou plutôt les obstacles, ce sont la saleté repoussante de nos étables, la parcimonie dans la nourriture et surtout dans celle des jeunes élèves qu'on prive souvent d'une partie du lait qui leur est nécessaire pour en faire de mauvais fromages, ou pour pousser, en vue de la boucherie, les veaux qu'on a décidé de transformer promptement en espèces sonnantes et trébuchantes.

« Ce sont ces deux points défectueux de notre élevage qui sont les causes uniques de l'infériorité qu'il présente, en général. C'est surtout sur eux qu'il convient d'appeler l'attention de nos cultivateurs.

« Aussi, comme conclusion, je proposerai à la Société d'attribuer spécialement l'une des médailles de vermeil dont elle dispose pour le concours départemental à l'étable la mieux tenue, en faisant mention de cette attribution spéciale dans les affiches annonçant le concours. »

La Société des lettres, sciences et arts « La Haute-Auvergne » vient de faire paraître le premier fascicule de ses mémoires, sous le titre de *Revue de la Haute-Auvergne*. Elle compte parmi ses principaux collaborateurs : MM. Marcellin Boudet, le comte de Dienne, Bruel, chef de division aux archives nationales, Saige, archiviste du palais de Monaco, vicomte de Miramon-Fargues, Grand, archiviste du Cantal, etc., etc.

Sur la proposition de M. Lascombe, l'assemblée est d'avis d'échanger ses publications avec celles de la *Revue de la Haute-Auvergne*.

L'état des récoltes est satisfaisant.

Toutefois des dégats ont été occasionnés dans les bas fonds, par suite de la gelée survenue dans la nuit du 29 au 30 mai dernier.

L'un des secrétaires,
A. LASCOMBE.

Digitized by Google

SÉANCE DU 6 JUILLET 1899.

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS GUEYFFIER.

Présents : MM. Dr Boyer, André Boyer, Bouix, Chaudier, Dupont, Dreyfus, Enjolvy, Espenel, Ed. Gazanion, Louis Gueyffier, Hedde, Jacotin, Lascombe, Martin, instituteur, Rioufol, Raffier, Sklénard, Viala, Vidal-Galland.

M. Lascombe donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté sans observations.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance.

M. Bergot remercie pour sa récente admission dans notre Société.

M. le Dr Coiffier et M. Mauras, maire de Saint-Julien-Chapteuil, s'excusent, le premier par lettre, le second par dépêche, de ne pouvoir assister à la séance.

Circulaire relative à un congrès de médecins à l'Exposition de 1900.

Questionnaire publié par le Syndicat forestier des Cévennes.

Lettre ministérielle avisant notre Société qu'elle est admise provisoirement, sous le numéro 24,172 à exposer dans la classe 39 du groupe 7.

M. Chaudier se met dès à présent à la disposition de la Société pour exposer divers produits agricoles en son lieu et place.

MM. les membres de la commission désignée précédemment en vue de préparer la participation de notre Société à l'Exposition, sont invités à formuler à la prochaine séance les propositions qu'ils auraient à faire à ce sujet.

Sur la proposition de M. Espenel, tous les membres de notre Société, qui désireraient participer à cette Exposition, sont invités à transmettre au plus tôt leurs demandes à M. Dupont, professeur départemental d'agriculture.

Il est procédé ensuite au scrutin sur l'admission de M. Ouillon directeur de la Société générale, proposé à la dernière séance; à l'unanimité, M. Ouillon est nommé membre titulaire de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

Sont présentés comme membres titulaires : M. Ignon, architecte au Puy, présenté par MM. Jacotin et Lascombe; M. Robert, directeur

Digitized by Google

d'assurances, présenté par MM. Rioufol et Lascombe; M. Gustave Mey, présenté par MM. Hedde et Lascombe.

Il sera procédé au vote de ces admissions à la prochaine séance.

Sur la proposition de M. Lascombe, l'assemblée accepte l'échange de nos Annales avec les Sociétés de Rive-de-Gier et de la Lozère pittoresque.

M. André Boyer offre à la Société au nom de l'auteur un ouvrage de M. Justin Godart, l'*Ouvrier en soie*, monographie des tissus lyonnais, et lit une intéressante notice sur les *Manufactures de soieries* du Puy-en-Velay au milieu du XVIII^e^ siècle :

« Au moment où d'utiles projets se proposent de fournir au Puy d'abondantes sources d'origine électrique qui transformeront la ville en une cité industrielle, grâce à la force motrice à bon marché, il nous paraît intéressant de rappeler la tentative faite au milieu du XVIII^e^ siècle pour établir dans notre ville une manufacture d'étoffes de soie.

« En 1752, M. de Gournay, alors intendant du commerce de Lyon, et qui fut, avec Turgot, un des plus ardents adversaires des corporations, proposa dans divers mémoires leur abolition au nom de la liberté de l'industrie. L'une des plus puissantes d'entre elles, à Lyon, la communauté des maîtres marchands et maîtres ouvriers en draps d'or, d'argent et de soie, députa à Paris le sieur Genève (au sujet des innovations proposées par M. de Gournay). Celui-ci s'enquit des dispositions des ministres et du Conseil du roi, et le 28 mars 1755, après avoir rendu compte de diverses démarches, il ajoutait que M. de Gournay préparait encore une nouvelle attaque contre la fabrique de Lyon (par un projet d'établissement d'une manufacture d'étoffes au Puy-en-Velay), terminant sa lettre par ce conseil (il serait à propos d'en avertir un peu les ouvriers et que l'on criât un peu fort).

« Récriminations et mémoires, rien n'y fit, et le 25 septembre 1755 le Conseil d'État du roi rendait un arrêt permettant (au sieur Servant et compagnie d'établir une manufacture dans la ville du Puy : en conséquence de lui donner le titre de manufacture royale et d'y mettre un tableau aux armes de Sa Majesté au-dessus de la principale porte d'entrée d'icelle, avec cette inscription : *Manufacture royale d'étoffes de soie du Puy-en-Velay,* comme aussi d'y avoir un portier à la livrée de Sa Majesté; exempte lesdites étoffes des droits des cinq grosses fermes et dispense les soies destinées à la fabrication d'icelles de passer par Lyon). Toutes ces faveurs sont accordées en raison de ce que (Sa Majesté veut procurer à ceux de ses sujets qui voudroient s'adonner à la fabrique du velours et autres étoffes

Digitized by Google

de soie unies les moyens de s'occuper utilement sans sortir de chez eux et dans les lieux de leur naissance.

« L'établissement de la manufacture était permis (sous la soumission expresse d'y monter et entretenir sçavoir, la première année 30 métiers battans, la deuxième année 70, la troisième 120, la quatrième 180, la cinquième 250, la sixième 320, la septième 400, la huitième 500, sauf à augmenter le nombre après ce temps-là à proportion de l'augmentation de leur commerce, mais sans jamais pouvoir y entretenir un moindre nombre que celui de cinq cents.

« La manufacture arriva-t-elle à ce chiffre élevé de métiers? Aucun document ne nous est parvenu à ce sujet nous donnant un renseignement précis. La manufacture n'a laissé de traces que par les subventions qu'elle sollicitait. Le roi, par l'arrêt de création, lui accordait une gratification de 10,000 livres qui devait être fournie par les États du Languedoc. Ceux-ci, le 10 février, 1756, consentent à payer cette somme aux entrepreneurs. Puis, à leur tour, les États du Velay, en 1758, imposent une somme de 10,000 livres pour la manufacture d'étoffes de soie (vu que les Etats généraux de Languedoc lui avaient accordé pareille somme à condition que le diocèse du Puy en ferait autant). Cette nouvelle subvention fut parfaite en 1759.

« Il nous faut aller presqu'au 25 septembre 1765 pour retrouver une preuve de l'existence de la manufacture. A cette date, le Consulat du Puy est d'avis de délivrer une somme de 2,400 livres au sieur Mayol et C^ie^ (entrepreneurs de la manufacture des soyes établie dans la ville) vu qu'ils ont (rempli leurs obligations et les ouvrages auxquels ils étoient assujettis ayant été faites et au-delà).

« Enfin, les derniers renseignements nous sont fournis en 1771 par le sieur de Farges, commissaire principal à l'assiette du Puy et envoyé du Vivarais. Il rapporte dans ses Remarques sur le pays du Velay, publiées par M. Chassaing, que la manufacture répandait dans la ville, pour la seule main d'œuvre, plus de 20,000 écus chaque année, que le Conseil d'Etat du roi, par l'arrêt d'établissement lui avait accordé pour quinze années une gratification de deux sols par aune de chaque étoffe unie et de 10 sols par aune de velours : en outre, les différentes étoffes étaient affranchies de tous droits d'entrée et de sortie. Mais la manufacture, déclare-t-il (a beaucoup souffert depuis 3 ou 4 années par les malheurs du temps et le produit qui avait rendu jusqu'à 400,000 livres est actuellement réduit à 200,000 et le nombre des métiers battans n'est plus que de 45). Ils disparurent rapidement et notre histoire locale n'a point gardé le souvenir de cette tentative industrielle. »

M. le docteur Boyer présente la note ornithologique suivante :

Digitized by Google

« La communication que je vais avoir l'honneur de vous faire a déjà fait l'objet d'articles dans le journal *La Haute-Loire*; mais quelques personnes ayant cru à une fantaisie purement littéraire, je viens demander à notre société l'estampille d'authenticité scientifique qu'elle peut donner à ces notes d'ornithologie.

« Je répéterai donc que, vers la fin d'avril, j'ai vu de mes yeux dans ma serre, à Brives, un merle bleu bien vivant, bien authentique, présentant tous les caractères de son espèce. Je l'ai reconnu d'autant plus facilement que j'en avais déjà vu plusieurs exemplaires dans notre musée du Puy et dans le cabinet d'ornithologie de M. Tardieu. M. Hugon, autre ornithologiste émérite bien connu, en possède aussi dans ses collections.

« Enfin, M. Michel-Trinquart, négociant près notre gare, élève en cage un merle bleu bien vivant et bien chantant, il imite même très facilement les divers chants des gallinacées et autres oiseaux qu'il peut entendre.

« Le merle bleu est originaire de l'Orient, de l'Italie et du midi de la France; dans notre département, il ne fait qu'un très court séjour, de fin avril à fin juillet, époque pendant laquelle il niche. On le rencontre chez nous, notamment dans les rochers de Peyredeyre.

« Le sujet que possède M. Trinquart a été déniché près du Roc percé. Ceux qui sont dans les collections Hugon et Tardieu ont été tués par eux aux alentours de notre Cathédrale et des rochers de Corneille et de Saint-Michel.

« Comme vous le savez tous, messieurs, le merle bleu est une espèce, tandis que le merle blanc n'est qu'un albinos, une exception tératologique ne se reproduisant pas.

« Vers la même époque, j'ai vu un autre oiseau rare, la pie grièche à poitrine rose, tuée par M. Tardieu sur le côteau du plateau de Chadrac. C'est la première fois que, à notre connaissance, pareil oiseau a été tué dans notre région, il est très joli et reconnaissable même de loin, à un bandeau noir qui marque largement le front et se prolonge jusque derrière les oreilles. Il a ceci de remarquable dans la confection de son nid, qu'il aime à y employer des plantes aromatiques, telle que l'immortelle, et qu'il en assemble fort ingénieusement les matériaux à l'aide de plantes agglutinatives et de toiles d'araignées.

« C'est un oiseau utile, en en faisant l'autopsie, j'ai trouvé dans son estomac un hanneton.

« La pie grièche, à poitrine rose, est originaire d'Italie.

« A propos d'oiseaux, je noterai au sujet de la capture d'un aigle

Digitized by Google

(de l'espèce de l'aigle royal), à laquelle j'ai assisté, à deux lieues de Mende, deux particularités intéressant l'histoire naturelle.

« Premièrement, dans l'aire où les aigles avaient niché, il n'y avait pas de véritable nid, simplement quelques broussailles tassées en paillasson. Deuxièmement, on n'a trouvé dans l'aire aucun charnier, aucun détritus de nourriture, pas même un os.

« Enfin, dernière observation, les aigles, pendant la capture du seul aiglon qu'il y avait dans le nid, n'ont pas osé attaquer le dénicheur, ne se sont pas approchés à portée de fusil, bien que nous les ayons vu planer sur le causse de Sauveterre, en face de la roche où ils avaient niché. »

Sur la proposition de M. le Président, il est procédé à la nomination du jury d'examen pour le Concours départemental et celui de la race bovine du Mézenc, qui auront lieu au Puy le samedi 23 septembre.

Sont nommés membres du jury, en outre des bureaux de la Société et du Comice : MM. Dupont, Laprugne, Chauvin, Hilaire, Ed. Gazanion, Carle-Beraud, baron Reynaud, Vidal-Galland, Habriat, Pascal, Viala, Roussel, Bouix, Giraud.

M. Jouffre est chargé de la rédaction des affiches.

M. le trésorier expose que, puisque la Société a été reconnue d'utilité publique par décret en date du 15 avril 1899, il serait peut-être nécessaire de se conformer à l'article 19 des statuts, qui dit que les fonds disponibles doivent être employés à l'acquisition de rentes sur l'Etat français ou d'obligations de chemins de fer français.

L'assemblée décide qu'une somme de dix mille francs environ sera employée à l'achat de rentes sur l'Etat français 3 0/0, au nom de la Société, et autorise M. le trésorier à faire cette opération. Il pourra donc retirer tout ou partie du compte-courant qui existe à la Trésorerie générale et, pour avoir un intérêt supérieur, verser à la Caisse d'épargne, tout ou partie du solde du compte-courant.

Sur la proposition de M. le docteur Boyer l'assemblée décide une allocation de 25 francs à Courtol, le tueur de vipères.

M. Martin donne lecture d'une notice sur la culture de la Patate *(convolvulus Batatas)*; il fait ressortir les avantages de cette culture, dont il préconise le développement en France, malgré la difficulté de la conservation de ces tubercules qui s'altèrent, si la température descend en dessous de + 4°. Après avoir exposé la méthode de culture, il donne l'analyse de ce tubercule.

M. A. Jacotin dit qu'il a reçu une lettre de M. Noël Thiollier, le chargeant de l'excuser auprès de la Société de n'avoir pu se rendre à la séance de ce jour. Notre confrère tenait, en effet, à adresser ses

Digitized by Google

remerciements à notre association pour l'envoi gracieux de sa subvention, grâce à laquelle il lui a été permis d'orner sa thèse d'intéressantes gravures, dont il eût été heureux de lui offrir la primeur.

De plus, M. Thiollier tenait à entretenir l'assemblée du projet de restauration ou mieux de... dégradation qu'on se proposait de faire à l'église de Dunières, devenue, paraît-il insuffisante pour les besoins du culte. Mais, au lieu de tenir compte et des besoins du moment et du respect que l'on doit aux souvenirs du passé, on parle rien moins que de démolir la partie la plus intéressante de ce monument, c'est-à-dire le chœur. L'église en elle-même est unique en Velay et dans les régions voisines, mais la partie la plus précieuse est,sans contredit, celle que l'on veut confier à la pioche des démolisseurs. Elle se compose en effet de trois voûtes (nef et collatéraux), d'une égale hauteur et reposant sur des piliers formés de quatre colonnes se pénétrant et donnant en plan la forme de quatre feuilles, disposition qui n'avait jusqu'ici été remarquée qu'en Poitou. La façade, au contraire, n'offre qu'un intérêt secondaire et, puisque l'agrandissement est jugé indispensable, on pourrait, sans trop d'inconvénients, agrandir ce monument de ce côté.

M. A. Jacotin estime que la Société, qui se montre si soucieuse de la conservation de nos souvenirs archéologiques ne saurait rester indifférente devant l'acte de vandalisme qu'on se propose de commettre. Il propose donc de voter le vœu suivant, dont copie sera transmise à l'autorité compétente, avec prière de vouloir bien lui réserver un accueil favorable :

« L'assemblée : Ouï les explications fournies par M. A. Jacotin au nom de M. Thiollier ;

« Considérant que l'église romane de Dunières présente, au point de vue archéologique, des particularités d'autant plus remarquables que jusqu'ici on n'en avait rencontré de semblables qu'en Poitou.

« Que le chœur notamment par la disposition de ses voûtes mérite d'être sauvegardé ;

« Que, du reste, il n'est nul besoin pour agrandir l'église de procéder à la démolition de cette partie de l'édifice, puisque, sans inconvénient, on peut le prolonger du côté de la façade.

« Par ces motifs, à l'unanimité émet le vœu que l'autorité compétente s'oppose par toutes voies de droit à la destruction du chœur en question. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

L'un des secrétaires,
PH. HEDDE.

Digitized by Google

SÉANCE DU 3 AOUT 1899.

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS GUEYFFIER.

Présents : MM. Bosc, André Boyer, Chaudier, Dupont, Enjolvy, Gueyffier Louis, Ed. Gazanion, Hedde, Hilaire, Jouffre, Martin, instituteur, Raffier, Viala, Vidal-Galland.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté avec une légère addition faite par M. Boyer.

M. le président procède au dépouillement de la correspondance qui comprend une circulaire relative à l'exposition d'horticulture à l'Exposition universelle de 1900, et le programme du Congrès des Sociétés savantes pour 1900.

M. Dupont présente la liste des récompenses à décerner au concours départemental du 23 septembre, à la suite de la visite des propriétés; le rapport sera publié après le concours.

M. Dupont expose qu'il est à désirer que désormais la visite des propriétés soit décidée assez à l'avance pour que cette visite puisse se faire dans le courant du mois de juin.

Au sujet du concours de la race bovine du Mezenc, l'assemblée décide que la marque H. L. sera apposée sur les animaux primés aussitôt après la délibération du jury. Un agent sera désigné à cet effet par les soins de M. le Président du jury.

Sur la proposition de M. Dupont, parlant au nom de la Commission de l'Exposition, l'assemblée décide que pour les membres de la société qui seront admis à participer à l'exposition collective de notre société, les frais d'installation, d'emballage, de transport et de gardiennage seront à la charge de notre société, sans que toutefois elle garantisse aucun risque. L'assemblée verrait avec plaisir notre Président réclamer à cet effet le concours du Comité départemental par l'octroi d'une subvention.

Il est ensuite procédé au scrutin sur l'admission des candidats présentés à la dernière séance :

Sont admis comme membres titulaires de la Société agricole et

Digitized by Google

scientifique de la Haute-Loire, MM. Ignon, achitecte, Robert, directeur d'assurances, et Gustave Mey, imprimeur.

M. Vidal-Galland donne lecture de la notice suivante qui, sur la demande de plusieurs membres, est insérée *in extenso :*

RACE D'AUBRAC.

RETOUR VERS LA RACE D'ORIGINE OU D'AMÉLIORATION.

Depuis quatre ou cinq ans que je parcours les montagnes d'Aubrac, j'ai remarqué une variation de cette race dans les nombreuses vacheries qui viennent y passer la saison d'été.

On y voit en grand nombre des sujets de poil gris foncé ou clair appelés dans le pays *lébrou*, voulant dire poil de lièvre; en prenant de l'âge, ces animaux deviennent presque blancs, en conservant toujours les marques distinctives de leur race.

On y remarque aussi d'autres sujets de couleur bai, appelés dans le pays *maruel*, expression usitée dans les programmes des concours de la race pure d'Aubrac, se tenant à Marvéjols (Lozère) et surtout à Laguiole (Aveyron).

Ces sujets, parait-il, représentent aujourd'hui la véritable race d'Aubrac; on a reconnu leur supériorité en tout; ils ont le poil plus lisse et plus brillant, leur ossature plus fine, est plus propre à l'engraissement; les femelles donnent un lait plus crémeux et aussi abondant que celui des animaux de couleur grise.

Dans le pays, certains propriétaires prétendent que la couleur *maruel* est la race d'origine qui aurait été croisée avec la race grise de Cézens (Cantal); ce qui porterait à le croire, c'est la ressemblance parfaite qui existe entre les sujets gris d'Aubrac et ceux de Cézens; d'autres disent que c'est un croisement avec la race du Limousin, mais tous sont d'accord sur la supériorité des animaux de cette couleur.

Les propriétaires de Cézens recherchent également ces sujets, sur les marchés ou foires, où figure la race d'Aubrac, ils en apprécient donc les avantages réels.

Afin de mieux me pénétrer des formes particulières de ce que j'appellerai la race nouvelle d'Aubrac, seule admise dans les concours de race pure, j'ai visité ces jours derniers la superbe vacherie de M. Richard, maire et conseiller général de Nasbinals (Lozère).

J'y ai vu un taureau qui a remporté le 1er prix de reproducteurs au dernier concours de Laguiole, et un lot de cinq vaches qui a aussi remporté la plus forte récompense.

Digitized by Google

Je vais donner les plus grands détails sur les particularités de cette nouvelle race.

Le taureau a le poil lisse et brillant, de couleur brun-noir au poitrail, aux avant-bras, aux épaules, à l'encolure, aux joues jusqu'au dessus des yeux où l'on remarque une tâche grise en forme d'un œuf. Le brun-noir s'étend sous le ventre jusqu'à mi-flanc y compris les jambes et les cuisses. La tête est courte, le mufle noir, entouré d'une auréole gris-clair, les yeux vifs, les oreilles moyennes, garnies de poils gris noirs, le front large couvert de poils frisés bais, un peu plus clairs que ceux du dos, des flancs et des hanches ; les crins de la queue sont noirs, les cornes sont blanches, noires à l'extrémité (le noir chez le mâle ou la femelle ne doit jamais descendre à plus de la moitié de la corne) ; le fanon n'est pas ondulé et peu pendant, l'encolure grosse, musculeuse, l'épine dorsale peu saillante, le dos large, les côtes rondes et arquées, le flanc court, les jambes et les avant-bras épais, les articulations fortes, les canons fournis et peu allongés.

Le mâle a l'extrémité des bourses noires, la femelle a la vulve de cette couleur, sans la moindre apparence de jaune.

Il est facile de reconnaître si les jeunes sujets auront plus tard ces marques auxquelles on ajoute la plus grande importance dans le concours. Le mâle, qui de naissance a l'anus noir avec le prolongement foncé, aura sûrement la marque désirée ; la femelle a la vulve noire de naissance.

J'ai cru important de parler de cela, dans l'intérêt des propriétaires désireux de propager la race pure d'Aubrac, ils pourront ainsi sélecter les produits dès leur naissance.

Après la castration, le taureau perd insensiblement la couleur brun-noir, il n'en garde que quelques marques des avant-bras en dessous et sur l'encolure, partout ailleurs le poil devient bai.

La vache a le poil de couleur moins vive que le mâle : en vieillissant, elle perd la nuance noirâtre pour prendre entièrement la couleur bai, néanmoins elle garde toujours quelques poils noirs autour des yeux et sur les joues, ainsi que quelques marques foncées comme le bœuf, des avant-bras en dessous.

Le taureau ou la vache ne doit avoir aucune tache blanche, rouge ou noire ; le blanc à l'extrémité de la queue n'est même pas toléré, cette particularité est fréquente chez les animaux de couleur grise.

Je crois bon de rappeler ici les grands avantages de la race d'Aubrac.

Les veaux naissent en plein air, ils passent les cinq ou six premiers mois de leur existence exposés à toutes les intempéries, à une altitude de 1,000 à 1,400 mètres ; l'herbage est bon, mais peu abondant.

Digitized by Google

Après toutes ces épreuves, cette race convient dans tous les pays; on l'a appelée bien souvent race précieuse, en ce qu'elle est très robuste, des plus faciles à nourrir; elle produit une quantité de lait satisfaisante et réunit des qualités qui se trouvent bien rarement ensemble : le nerf et l'activité nécessaires pour le travail et une remarquable disposition pour l'engraissement.

Si, en me faisant le protecteur de cette nouvelle race d'Aubrac qui, ainsi que je l'ai dit en commençant, est le retour vers la race d'origine ou une amélioration, je trouvais sur certains points quelques contradicteurs, avant d'engager une discussion, je les inviterais à prendre l'avis de M. Lapparent, inspecteur général de l'agriculture, qui, souvent, préside les concours de Laguiole.

En terminant mon rapport, permettez-moi, messieurs, d'exprimer le vœu suivant : que la Société agricole et scientifique et le Comice agricole du Puy insistent auprès des membres du jury dans les concours, afin qu'il soit tenu compte, dans leurs opérations, des caractères particuliers de la véritable race, ainsi qu'il est procédé dans les concours tenus dans la région d'Aubrac, qui a donné naissance à cette belle et utile race, si répandue dans la Haute-Loire.

Ces préférences attireront l'attention des éleveurs du département qui désirent prendre part au concours régional qui se tiendra au Puy en 1903; par ce moyen il leur sera facile de distinguer les animaux qui, seuls, seront admis dans la catégorie de la race d'Aubrac.

M. le président, en adressant ses compliments sur l'intérêt de ce rapport, exprime les sentiments de l'assemblée favorables au vœu émis par M. Vidal-Galland, afin que le jury des concours départementaux en tienne compte pour l'admission des animaux de la race d'Aubrac.

M. Dupont donne ensuite lecture d'un intéressant mémoire de M. Bosc, maire de Saint-Front, sur la pisciculture du lac d'Arcône. Quand ce mémoire sera achevé, il sera inséré *in extenso* dans les annales de la Société.

Comme d'usage, la prochaine séance est renvoyée au premier jeudi du mois de novembre.

L'un des secrétaires,
PH. HEDDE.

Digitized by Google

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1899.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr MOREL.

Présents : MM. Chaudier, Dreyfus, Dupont, Dussaud, Enjolras, Enjolvy, Gazanion, Gueyffier Louis, Hedde, Jouffre, Lascombe, Malègue, Martin, instituteur à Brives, Martin (Germain), Mey, Dr Morel, Nicolas, Rioufol, Robert, Sklénard, Vaissié, Valléry-Michel et Vidal-Galland.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Hedde, est adopté après quelques observations.

M. le président exprime les regrets de la Société, à la suite du décès de son savant confrère, M. Henry Levêque de Vilmorin, et sa reconnaissance pour le dévouement, la haute compétence agricole et la générosité dont il lui a donné tant de marques.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance qui comprend :

1° Une lettre de M. Ouillon, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance ;

2° Une lettre de M. Mey, imprimeur, remerciant la Société de l'avoir élu membre titulaire ;

3° Une lettre de M. le ministre de l'Agriculture accordant une médaille d'or à la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire à l'occasion du concours du 23 septembre dernier ;

4° Un arrêté du directeur des Beaux-Arts, fixant au 5 juin 1900 la 24e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

Sont présentés comme membres titulaires :

MM. Verdier, architecte départemental, et Jules Tuja, propriétaire, par MM. Jacotin et Lascombe :

M. Marie, gérant du Syndicat des agriculteurs de la Haute-Loire, par MM. le Dr Morel et Jacotin :

M. Rioufol (Maxime), docteur en droit, greffier en chef du tribunal civil de St-Étienne, par MM. Emmanuel Rioufol, notaire honoraire, et Lascombe.

M. Alirol Charles, négociant, par MM. Enjolvy et Rioufol.

Digitized by Google

Sur la demande de M. Enjolras, président de la Société amicale des pêcheurs de la Haute-Loire, et sur la proposition de M. le président Morel, l'assemblée, désireuse de manifester ses sympathies à cette jeune Société, lui vote une allocation de cinquante francs, à titre de membre honoraire.

Sur la proposition de MM. Hedde et docteur Coiffier, appuyée par M. Dussaud, l'assemblée invite MM. les instituteurs de la Haute-Loire, qui auraient rédigé pour l'Exposition de 1900 des monographies locales, à vouloir bien envoyer une copie à la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire. Des récompenses seront attribuées par elle aux monographies les plus intéressantes.

Parmi ces documents, la Société se réserve le droit de conserver ceux qui mériteraient de figurer dans ses archives.

A l'occasion du vote émis à la dernière séance, au sujet de la participation de notre Société aux dépenses de notre Exposition collective, M. le Président, ainsi que M. Malègue, secrétaire général de l'Exposition, pour le département de la Haute-Loire, fournissent diverses explications qui montrent que, pour notre Société, aussi bien que pour les autres exposants, les frais essentiels seront entièrement supportés par le crédit voté à cet effet par le Conseil général de notre département. Notre Société n'aurait donc à supporter que les frais accessoires qu'elle jugerait à propos de faire plus tard, afin de rehausser l'éclat de son exposition.

Quant à la répartition de l'espace entre les divers exposants, M. le Président pense que M. Malègue pourra, mieux que personne, résoudre cette question.

M. le président rend compte du concours départemental et de la race bovine du Mezenc, tenu au Puy le 23 septembre dernier, qui a été très brillant, particulièrement en ce qui concerne l'exposition des machines agricoles.

A la suite des visites des propriétés rurales, des médailles de vermeil ont été décernées :

La première, à M. Bosc, fermier et maire de Saint-Front, pour un ensemble remarquable de travaux d'amélioration comprenant des reboisements, des captations de sources, extension de l'établissement de pisciculture du lac d'Arcone, etc. ;

La deuxième, à l'Association civile de frères de Sainte-Marie de l'Assomption, à l'hospice de Montredon près Le Puy, pour l'ensemble des améliorations apportées au domaine de cet établissement, la construction et l'établissement d'une machine élévatoire pour utiliser les eaux du Dolaizon, la tenue et l'installation parfaite de leurs étables ;

Digitized by Google

La troisième, à l'Orphelinat de Chadenac, pour l'ensemble de la propriété, la bonne tenue des cultures et des irrigations, l'emploi judicieux des engrais chimiques et des machines agricoles perfectionnées, principalement de la moissonneuse lieuse et de la moissonneuse ordinaire, la création de jardins potagers, d'une fosse à fumier couverte et d'une fosse à purin étanche.

Une médaille d'argent, grand module, a été obtenue par MM. Robert, frères, propriétaires à Bazac, commune de Saint-Front, pour améliorations nombreuses, principalement captations de sources, épierrements, mise en valeur de terrains incultes, constructions nouvelles, construction d'un moulin économique, etc., etc.

Rappel de médaille d'argent, grand module : M. Gagne, père, aux Pandraux, pour construction d'un barrage sur la Gagne, en vue de l'irrigation des prairies, travail déjà primé au concours régional de 1884.

Ont obtenu une médaille d'argent :

M. Nicolas, propriétaire au Crouzet, commune de Chadron, pour captation de sources, création d'un réservoir pour l'irrigation, transformation de champs improductifs en belles prairies arrosées.

M. Gabriel Jean, propriétaire à Ours, commune d'Ours-Mons, et M. Waldeck-Liogier, propriétaire à la Beysserre, pour construction de bâtiments de ferme fort bien aménagés.

M. Gagne Eugène, propriétaire à Saint-Germain-Laprade, pour défrichements et aménagements de prairies, qui ont permis au fermier de doubler le nombre des animaux entretenus sur la propriété.

Des médailles de bronze ont été décernées à MM. Eymard-Micciolo, propriétaire au Puy, chemin de Mons, à M. Martin, instituteur à Brives-Charensac, pour plantations et bonne tenue de leurs jardins et de leurs vignes, à MM. Farigoule frères et C^ie^, tramways électriques du Puy, pour plantations d'osiers très réussies entre la Loire et le béal de l'usine d'électricité.

Prix spéciaux attribués à la bonne tenue des étables et du bétail :

Rappel de médaille de vermeil : Association civile des frères de Sainte-Marie de l'Assomption, à l'asile de Montredon, près le Puy.

Médaille d'argent, grand module, M. Jouffre (Louis), au Puy.

Médaille de bronze : M. Bonnet (Auguste), boulevard Saint-Laurent, n° 5, au Puy.

M. Jarousse(Auguste), fermier à Ours, commune d'Ours-Mons.

La médaille d'or accordée par M. le ministre de l'agriculture, au nom du Gouvernement de la République, a été décernée à M. Ernest Bonnet, ancien maire du Puy, propriétaire au Theuil, pour l'exécu-

Digitized by Google

tion d'importants travaux d'irrigation au moyen des eaux de la Gazeille qu'il a divisées sur une longueur de plus de deux kilomètres et sa participation à la contruction du chemin de grande communication du Monastier aux Estables.

M. Germain Martin a vivement intéressé l'assemblée par une communication sur l'histoire de la dentelle du Puy. En voici le résumé :

M. Corcelle, ancien membre de la Société, a donné, il y a déjà quelque temps, une histoire de la dentelle du Velay et son travail des plus estimables n'est point à refaire. On peut simplement apporter quelques documents qui éclairent certains points du développement de cette industrie locale.

I. M. Corcelle remarque avec raison que Colbert parle souvent de dentelles dans les mémoires qu'il envoie à ses intendants. C'est exact, mais il est bon de remarquer qu'il ne s'entretient pas de la dentelle du Velay. Alors qu'il apporte tous ses soins à organiser cette fabrique à Aurillac, il paraît négliger notre région. On peut expliquer ce silence par deux raisons : ou l'industrie dentellière du Velay était tellement développée que Colbert la regardait comme arrivée à son point de perfection et n'y apportait plus une grande attention ; ou le ministre de Louis XIV, dont l'esprit partial avait des sympathies ou des antipathies pour les villes ou les provinces, comme on peut en professer pour les personnes, estimait que le Velay ne méritait aucune protection. Notre pays était en effet très mal en cour. De Basville ayant à le caractériser quelques années après la mort de Colbert écrivait, : « Les habitants de ces montagnes sont plus grossiers, plus mal faits, plus mal tournés que dans tout le reste du Languedoc. » L'intendant ne pouvait oublier la guerre des Camisards.

II. Il faut, avec M. Corcelle, reconnaître que la dentelle subit au XVIII[e] siècle deux grandes crises : en 1709, alors que la France était anémiée et presque en syncope, après les guerres désastreuses de la fin du règne de Louis XIV ; puis, en 1721, au moment où le désastre financier de Law produit toutes ses conséqueuces désastreuses. Dans les deux cas, pour remédier aux maux de la situation présente, les Etats du Velay empruntent « une certaine somme qui serve de fond pour achaipter du fil propre à cette manufacture qu'on pourra fournir aux ouvriers pour les faire travailler et ensuite leur payer la façon des dentelles lorsqu'ils les rapporteront en leur rendant toujours la même quantité de fil comme cela se pratique dans cette sorte de négoce ». C'est là un mode très ingénieux d'assistance par le travail qui permet à l'ouvrier de vivre et de produire sans implo-

Digitized by Google

rer la charité. On évite ainsi la misère et le commerce, au lieu de disparaître, traverse les crises les plus redoutables.

III. Pouvons-nous pénétrer dans le détail de la vie des ouvrières? Assurément, et nous apprenons que la paysanne achète du fil au Puy où l'on vend les pièces de dentelles, puis on emporte « de nouveau du fil et le surplus de l'argent pour vivre ». Les salaires sont « au Puy, pour les ouvrières en fil, de 5 à 6 sols par jour; celles en soie, 10 à 12 sols. Il importe de multiplier par trois ces chiffres pour avoir l'équivalent en monnaie actuelle. En 1785, les fabriques du Puy peuvent occuper six mille ouvrières environ; mais en y comprenant les environs, où ce genre d'industrie est très répandu, on peut en porter le nombre à quinze, dix-huit ou vingt mille, beaucoup plus l'hiver et beaucoup moins l'été. On estime le produit total de ces fabriques à deux millions de livres, soit une valeur de six millions de francs environ de notre monnaie actuelle.

Où le Puy achète-t-il le fil? A Harlem, par la voie des négociants de Lyon. Mais on fait aussi des dentelles de soie. « On tire les soies de Nankin par l'Orient ou par Londres; ce sont les négociants de Lyon qui se les procurent ainsi, qui les font monter à deux ou trois fils et les vendent ensuite au Puy. La soie pour les dentelles noires est une soie de pays qui se teint et se prépare à Lyon, où elle est connue sous le nom de Grenadine. On teint aussi cette soie à Nimes pour les dentelles de qualité inférieure. »

Des commissionnaires importants font l'exportation jusqu'en Amérique et paient des primes d'assurances pour que la perte ne soit à charge ni à eux ni au vendeur. Le plus grand débit « ne s'est jamais trouvé qu'à Cadix pour la destination du Mexique et du Pérou, où les femmes ornaient de ces dentelles leurs jupes et les autres parties de l'habillement avec une profusion qui en rendait la consommation prodigieuse.

IV. Qui n'a entendu un fabricant de dentelles se plaindre de la mauvaise foi de ses collègues qui lui volent ses dessins? Le phénomène n'est pas nouveau. En 1782, un fabricant écrivait au Contrôleur général : « Un fabricant jaloux de donner du goût et de varier les dessins pour accroître son commerce fait la dépense de se procurer à grands frais des dessins, il lui devient indispensable de les confier à des ouvrières auxquelles ils sont enlevés sous divers prétextes, copiés et ensuite éxécutés par d'autres à d'autant plus bas prix qu'ils n'ont rien coûté à l'infidèle qui les a ravis, et par cette ruse le fabricant zélé qui a fait des voyages pour reconnaître le bon goût et chercher les meilleurs dessinateurs à Paris et ailleurs, se trouve frustré du fruit de ses soins, de ses dépenses, et est découragé.

Digitized by Google

Il y a un grand nombre d'ouvrières qui travaillent pour plusieurs fabricants, elles confondent les soies et font indubitablement tort l'un à l'autre. »

V. Aujourd'hui la dentelle subit des crises d'autant plus fréquentes qu'elles proviennent de causes multiples. D'abord les caprices de la mode : les grands couturiers de Paris qui donnent le ton varient sans cesse les ajustements et les ornements des robes et tel article qui fait prime une saison, reste pour compte au fabricant la saison suivante. Ajoutons que, pour les articles à bon marché, le *moteur machine* permet de fabriquer des dentelles plus rapidement et à un prix de revient inférieur au coût de production qu'entraîne le *moteur humain*. Les crises dentellières sont donc communes à toutes les régions qui ont la mode de fabrication du Velay, par exemple, aux environs de Caen et de Bayeux. Dans cette contrée des dessinateurs habiles ont cherché patiemment une solution à cet état de choses.

Ils sont arrivés à ce résultat : faire de l'industrie dentellière un *Art*, c'est-à-dire une industrie qui nécessite la fabrication par l'ouvrière que la machine ne saurait remplacer. Ils ont éxécuté des dentelles multicolores où les couleurs les plus délicates : tels que les tons d'un calice d'iris, ou les pétales d'une pensée, sont reproduites par le léger tissu qui comporte aussi des broderies. On a admiré chez Duvelleroy, l'éventailliste bien connu, des spécimens de cette sorte d'ouvrage, et au Salon de 1899, la vitrine des fabricants de dentelles de Caen faisait un excellent effet dans les salons réservés aux objets d'art.

M. Lascombe, à l'occasion de tombes découvertes à Saint-Marcel, lit la note suivante :

« L'orage qui a dévasté dernièrement la ville du Puy et ses environs, a profondément raviné, entre les propriétés Falcon et Alirol frères et C^ie^, le chemin de Saint-Marcel à Espaly.

« Non loin de la fontaine où fut décapité Saint-Marcel, les eaux mirent à nu deux cercueils, en pierre de Denise, dont le couvercle était formé de basaltes en forme de lauzes.

« Orientés de l'est à l'ouest, de dimensions très inégales et recouverts à peine de quelques centimètres de terre, l'un d'eux renfermait, si l'on doit en juger par l'ossature, le squelette d'un homme, les bras croisés sur la poitrine ; l'autre celui d'une femme. Placés parallèlement et côte à côte, ils contenaient sans doute les restes de deux époux.

« D'autres sarcophages semblent exister au même endroit, mais on n'a fait aucune fouille pour s'en assurer, un évidement à la partie supérieure de chaque cercueil emboitait la tête du mort, particularité caractéristique des tombes du douzième siècle.

Digitized by Google

« Expliquer leur présence au milieu d'un vieux chemin public, à moins de supposer relativement récente la création de ce dernier, n'est pas chose facile. Admettre leur dépôt dans le cimetière adjacent à l'antique église dédiée à Saint-Marcel, semble invraisemblable, car ils sont trop éloignés de ce monument, et les champs du repos, au moyen âge, occupaient en général peu de place.

« Odo de Gissey rapporte, qu'après avoir eu la tête tranchée par les idolâtres, Saint Marcel la prit dans ses mains et la lava dans une fontaine où, depuis lors, s'accomplirent des miracles. Cette fontaine, qui prit le nom du martyr, a disparu récemment. Or, près de cette source miraculeuse dut s'élever plus tard une chapelle entourée d'un petit cimetière, où peut-être dormaient leur dernier sommeil les pieux bienfaiteurs de ce modeste sanctuaire. Ne pourrait-on pas compter parmi eux ceux dont les sarcophages, récemment mis au jour, ont, durant tant de siècles, abrité les ossements.

« Nous livrons cette hypothèse à la sagacité des chercheurs. »

Le même membre fait la communication suivante :

S'il est un animal généralement honni et pourchassé, dans les villes comme dans les campagnes, le crapaud, dont l'aspect hideux inspire un profond dégoût, occupe le premier rang.

Un des meilleurs auxiliaires de l'agriculteur, il détruit cependant par milliers les insectes et les vers qui dévastent ses champs et ses jardins. En raison des nombreux services qu'il rend à l'homme, il doit être protégé, car il remplit une mission providentielle en sauvegardant les récoltes.

Nous trouvons, à ce sujet, dans le *Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère* (1), une analyse des aliments découverts dans le tube digestif de ce batracien, et les résultats obtenus après examen du contenu de l'estomac de 149 crapauds.

« En moyenne, l'estomac d'un crapaud contenait : substances dont l'identité ne peut être établie, 5 ; débris de terre, petits graviers, 1 ; débris végétaux, 1 ; vers de terre, 1 ; limace, 1 ; millepattes, 10; araignées, 2; grillons et sauterelles, 5 ; fourmis, 19; carabides, 8; scarabées, 6; bruches (insecte qui ronge les pois), 5 ; insectes variés, 9 ; larves variées, 19; chenilles, 9; etc., etc.

« Faisant le compte de ce que mange le crapaud, un savant agronome anglais, M. Kirkland, arrive à ce résultat que chaque crapaud détruit annuellement un nombre d'insectes tel que, s'ils eussent vécu, ils auraient produit pour une centaine de francs de dégâts.

« Si un crapaud augmente le revenu des cultivateurs de 100 francs,

(1) Tome LI. Pages 131 et suivantes.

Digitized by Google

il devait valoir, au taux du jour, à peu près 3,000 francs ; nos provinces du littoral sont pleines de gens naïfs qui les livrent à l'Angleterre au prix de 1 fr. la douzaine.

« Conclusion : gardons nos crapauds, respectons-les, protégeons-les et tenons-les pour des amis. Les préjugés régnants contre eux sont parfaitement absurdes et dépourvus de fondement.

Ce même Bulletin (1), dit M. Lascombe, renferme un très sérieux travail sur les mœurs du paysan Lozérien.

Religieux, superstitieux, querelleur, routinier et batailleur, tels sont les traits saillants de son caractère.

L'auteur de cette étude, M. Jules Barbot, décrit la vie et les coutumes du pays Gévaudanais, les usages, les traditions populaires, l'émigration Lozérienne et la médecine rurale. Il passe en revue les rebouteurs, les rhabilleurs, les *Petassaïres*, etc., etc.

Même en se limitant, dans la Haute-Loire, à l'histoire ethnographique du paysan purement vellave, que de renseignements à recueillir, dont l'ensemble constituerait une monographie des plus curieuses.

Nous souhaitons, pour notre pays, une étude analogue à celle qu'a faite, pour la Lozère, M. Jules Barbot.

L'un des secrétaires,
A. LASCOMBE.

(1) Tome LI, pages 1 et suivantes.

Digitized by Google

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1899.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr MOREL.

Présents : MM. Dr Boyer, Chauvin, Dreyfus, Dupont, Gazanion, Gueyffier, Hedde, Mey, Dr Morel, Martin, instituteur, Nicolas, O'Farrell, Robert, Rioufol, Sklénard, Vacher, Valléry-Michel, Vidal-Galland, Viala.

M. Hedde donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté.

Il est procédé ensuite au scrutin pour l'élection des candidats proposés à la dernière séance.

Sont nommés à l'unanimité membres titulaires de la Société agri- et scientifique de la Haute-Loire :

MM.

Verdier, architecte départemental.

Marie, gérant du Syndicat des agriculteurs de la Haute-Loire.

Rioufol (Maxime), docteur en droit, greffier en chef du tribunal civil de Saint-Etienne.

Alirol (Charles), négociant.

Les candidatures suivantes sont proposées :

M. Valentin Robert, conseiller général de Saint-Paulien, présenté par MM. Chaudier et Chauvin.

M. Siffre, conservateur des hypothèques, en retraite, présenté par MM. Hedde et Rioufol.

M. Jules Tuja, propriétaire, présenté par MM. Jacotin et Lascombe.

Il sera statué sur ces admissions à la prochaine séance.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance qui comprend :

1° Une réclamation à M. le Trésorier;

2° Une lettre préfectorale en vue de fixer la clôture de la chasse au 28 janvier; admise sans observations;

3° Une circulaire ministérielle à transmettre à M. Malègue.

4° Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des

Digitized by Google

Beaux-Arts, concernant l'envoi des divers documents que notre Société désire envoyer pour l'Exposition; ils doivent être adressés avant le 1er mars 1900 (Classe 3, enseignement supérieur; toutes publications depuis 1889).

M. Hedde donne lecture de la note suivante :

« Parmi les ouvrages reçus, nous relevons un extrait de l'*Anthropologie* par MM. M. Boule et A. Vernière, intitulé l'*Abri sous roche* du Rond, près Saint-Arcons-d'Allier. Les auteurs attribuent la pauvreté relative de l'Auvergne en gisements préhistoriques de l'époque paléolithique, et surtout de l'époque du renne, à ce que ce pays était autrefois recouvert par les glaciers : aucune station n'avait été signalée dans le Cantal ni dans la Haute-Loire. Aussi la découverte faite à Saint-Arcons est-elle fort intéressante.

« Cet abri sous roche se trouve près de la lisière supérieure Est de la feuille 185 de la carte de l'Etat-Major (Saint-Flour), sur la rive droite du ruisseau de Javour, à un kilomètre environ au-dessus de son confluent avec l'Allier. Au pied d'une coulée du pliocène supérieur, cet abri est orienté au sud et placé sous une superbe colonnade de prismes basaltiques. Le propriétaire du sol, M. Adrien Boissier, de Saint-Arcons-d'Allier, avait déjà déplacé au moins cent chariots de terre mélangée d'os brisés et de pierres à fusil avant la visite de M. Vernière. Les débris recueillis par celui-ci sur place lui ont permis de constater une faune franchement quaternaire; ces débris, par suite d'un milieu très humide et très pauvre en calcaire, étaient mal conservés et s'émiettaient au moindre contact. Cependant, il a pu distinguer deux couches, l'inférieure contenait un bovidé, le cheval, l'ours des cavernes et l'hyène des cavernes; la couche supérieure renfermait notamment les espèces suivantes : loup, renard, cerf élaphe, renne, bison, bouquetin. Cette grotte avait servi de repaire aux ours et aux hyènes avant d'être habitée par l'homme. Les instruments en pierre sont, en effet localisés dans la couche supérieure : ils sont formés de basalte, de quartz et silex variés. Les outils en basalte, très grossiers, sont des lames, des pointes, des racloirs; ils ont été fabriqués avec des matériaux pris sur place, tandis que les silex ne se trouvent pas dans le voisinage et avaient dû venir d'assez loin : les environs fournissaient au contraire, en abondance, la serpentine et la fibrolite, que plus tard les hommes de la pierre polie surent utiliser avantageusement.

« Le gisement paléothique du Rond, bien que pauvre au point de vue ethnographique, démontre cependant, par l'étendue et l'épaisseur de la couche archéologique, qu'il existait en ce lieu une véritable station et que l'homme paléolithique (chasseur de rennes) avait

Digitized by Google

remonté la vallée de l'Allier jusqu'à la partie supérieure de son cours. »

M. Dreyfus ajoute qu'il a pu voir ces collections de M. Vernière et les a trouvé très intéressantes.

M. O'Farrell présente un très curieux spécimen de pomme de terre.

M. Viala signale à l'attention de la Société un soi-disant établissement de pisciculture, situé entre Pradelles et Langogne, où ne se pratique plus l'élevage du poisson, mais seulement un commerce abusif de poisson en toute saison. L'étude de cette question est renvoyée au Syndicat des pêcheurs, qui pourra en saisir le service des Eaux et Forêts.

Etat des récoltes.

M. Dupont signale des circonstances très défavorables du côté de Brioude, où une longue sécheresse a empêché les labours; les blés n'ont pu lever et ont été dévastés par les corbeaux qui ont enlevé le blé, grain par grain, grâce à l'absence de neige. Il propose que ces oiseaux soient déclarés animaux nuisibles et détruits par n'importe quel moyen.

Une longue conversation s'engage à ce sujet, sans qu'il y ait de solution adoptée.

A cette occasion, M. Vidal-Galland fait remarquer qu'un animal qui est partout compris dans la 1re classe des animaux nuisibles, le blaireau, a été omis depuis plusieurs années sur la liste des animaux nuisibles de notre département, où il se rencontre souvent, et qu'il serait important de réparer cette omission. L'assemblée partage son avis et émet le vœu que cet oubli soit réparé.

L'un des secrétaires,
Ph. HEDDE.

Digitized by Google

SÉANCE DU 4 JANVIER 1900.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr MOREL.

Présents : MM. Chauvin, Dreyfus, Dupont, Louis Gueyffier, Hedde, Morel, Martin, instituteur, Rioufol, baron Reynaud, Sklénard, Valléry-Michel, Verdier, Vignon, Viala.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté.

M. Dreyfus demande que des félicitations soient adressées à MM. Vernière et Boule au sujet de la découverte du gisement préhistorique de Saint-Arcons-d'Allier. M. Lascombe est invité à transmettre les félicitations de la Société à M. Vernière.

Il est ensuite voté sur l'admission des candidats présentés à la dernière séance.

MM. Valentin Robert, conseiller général de Saint-Paulien; Siffre, conservateur des hypothèques en retraite ; Jules Tuja, propriétaire, sont nommés, à l'unanimité, membres titulaires de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

La candidature de M. Adrien Badiou de la Tronchère est présentée par MM. Louis Gueyffier et Lascombe : il sera voté sur cette admission à la prochaine séance.

M. le Président procède ensuite au dépouillement de la correspondance.

M. Lascombe s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

MM. Verdier et Marie remercient de leur récente admission.

Circulaire Puthet et Claret, concessionnaires de la manutention à l'Exposition, donnant les tarifs de réception et de manutention des colis destinés à l'Exposition.

Circulaire ministérielle relative aux Congrès internationaux de l'Exposition de 1900, avec un questionnaire auquel M. Hedde est chargé de répondre.

M. le président fait part de la distinction flatteuse, mentionnée par le Bulletin administratif des anciens élèves des Ecoles nationales des arts et métiers, en faveur de notre distingué collègue, M. Cellérier.

Digitized by Google

Celui-ci a, en effet, obtenu la première médaille d'or pour son beau travail sur les tramways du Puy. Notre société est heureuse de s'associer à ces éloges pour un ouvrage dont elle avait déjà apprécié le mérite, dans une de ses précédentes séances.

M. le Président communique une demande du Comice agricole d'Yssingeaux, à l'effet d'obtenir la participation de notre Société à l'établissement d'une bibliothèque populaire agricole.

Il est décidé qu'on enverra à ce Comice l'ensemble de nos Annales.

M. Dupont donnera communication à la prochaine séance de l'ensemble de son rapport sur le champ d'expériences.

A propos d'une note signalant un fait anormal d'un prompt aigrissement de lait malgré toutes les précautions, une conversation s'engage sur ce sujet. M. Viala cite une opinion autorisée, d'après laquelle le lait tournerait plus facilement quand il a été changé plusieurs fois de récipient.

Il fait remarquer aussi que le lait trait le soir est estimé meilleur que celui du matin, sans doute par suite du mouvement que les animaux se donnent dans la journée, lequel améliorerait la qualité du lait.

M. Dupont renouvelle la question déjà posée par M. Vidal-Galland, à la dernière séance, au sujet de l'omission du blaireau sur la liste des animaux nuisibles de la préfecture.

M. le Président répond que cet oubli ne pourra être réparé que lors de la publication d'une nouvelle liste.

Il ajoute que M. le trésorier devant présenter à la prochaine séance le compte de l'année, il y a lieu de désigner un des membres pour procéder à cette vérification au nom du conseil d'administration; M. Hedde est désigné à cet effet.

L'un des secrétaires,
PH. HEDDE.

Digitized by Google

SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1900.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr MOREL.

Présents : MM. Antier, Blanc-Marthory, Cellérier, Chauvin, Dreyfus, Dupont, Gueyffier Louis, Gazanion, Hedde, Jouffre, Morel, Martin, instituteur, Mey, O'Farrell, Rioufol, Robert, Siffre, Thiollier, Valléry-Michel, Verdier, Vidal-Galland, Vignon, Vacher.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté. Le scrutin est ouvert sur la candidature proposée à la dernière séance. M. Adrien Badiou de la Tronchère est nommé membre titulaire de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

Correspondance : MM. Tuja et Siffre remercient la Société pour leur récente admission. M. Cellérier exprime également ses remerciements pour les compliments qui lui ont été adressés à la dernière séance.

M. Lascombe s'excuse, pour raison de santé, de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Président a reçu un exemplaire du projet de traité commercial entre la France et les États-Unis. Ce projet intéressant l'agriculture, M. Chauvin est invité à en prendre connaissance et à faire part à la Société de ses observations.

Circulaire relative au Congrès international de médecine professionnelle.

Circulaire relative au catalogue officiel de l'Exposition universelle.

Lettre par laquelle M. Albert Boudon demande pour cette année une subvention pour ses jardins ouvriers. L'Assemblée décide d'accorder la même subvention de 50 francs.

Circulaire ministérielle relative au Congrès des Sociétés savantes qui doit se réunir à la Sorbonne le 5 juin.

L'assemblée accepte avec reconnaissance la proposition que fait M. Thiollier de représenter notre Société à ce Congrès.

M. Louis Gueyffier fait une intéressante communication au sujet d'une concession de houille accordée, au commencement du XVIIe siè-

Digitized by Google

cle, à la fin du règne de Louis XIII, près de Brioude, où le bénéficiaire se proposait de creuser une mine où 30 ouvriers eussent pu travailler et, pour en transporter les produits, de rendre l'Allier navigable.

Il propose de demander à M. Germain Martin de bien vouloir rechercher l'ordonnance royale de Louis XIII, concernant cette concession.

M. Hedde rend compte de l'examen des comptes de M. le trésorier, qui sont tenus avec une parfaite régularité et expose la situation financière de la Société, qui est excellente.

M. le Président fait part du rapport annuel qu'il adresse à M. le ministre de l'agriculture, sur les différentes opérations qu'il a faites sur le projet d'une école de laiterie dans notre département. L'assemblée maintient ses décisions précédentes en faveur de ce projet, et exprime le vœu que ce projet soit mis à exécution aussitôt que les exigences budgétaires le permettront.

Sur la proposition de M. Dupont, l'assemblée exprime aussi le vœu que le Conseil général augmente le chiffre de sa subvention, en vue d'augmenter le nombre des vaccinations du bétail.

Le Concours d'animaux gras est fixé au 2 avril, lundi de la Passion.

M. Dupont donne lecture du rapport suivant :

Dans la séance du 8 décembre 1898, j'avais l'honneur de rendre compte à la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, des résultats des cultures entreprises en son champ d'expériences dans le cours de la même année.

Ces résultats, résumés en quelques mots étaient les suivants :

1° Parmi les variétés étrangères des plantes de grande culture susceptibles de donner des rendements avantageux dans notre région, la pomme de terre Professeur Maerker et l'avoine Joanette de Chenailles étaient surtout à recommander.

Les blés de printemps d'Ostergotie (rouge sans barbes de mars) et Chiddam de mars avaient fourni tous deux une excellente récolte.

Par contre, l'orge de pays, soigneusement triée et sélectionnée, s'était montrée supérieure à toutes les orges étrangères qui avaient été essayées comparativement.

2° La séparation des semences de l'avoine par ordre de densité, par leur immersion dans l'eau suivant le procédé indiqué par M. Garala, avait donné un excédent de rendement très sensible en faveur des semences lourdes.

3° Les divers engrais appliqués aux lentilles n'avaient eu aucun effet sur la récolte.

Les cultures qui ont été faites en 1899 au champ d'expériences ont eu pour objet de préciser et de compléter ces premiers résultats.

Digitized by Google

Tous les carrés d'expériences, de même que l'année précédente, ont été semés en lignes. Sauf pour les essais ayant trait à l'influence des divers engrais sur les lentilles, ils ont tous reçu une fumure aux engrais chimiques composée de :

Superphosphate 13/15 — 6 kg. à l'are ;

Sulfate de potasse 48/52, 2 kilos à l'are ;

Nitrate de soude 15/16, 1 k. 5 à l'are.

Voici quels sont, par culture, les résultats qui ont été obtenus, ainsi que le détail des expériences :

FROMENT.

Il s'agissait de comparer les rendements des deux variétés de printemps cultivées l'année précédente avec les blés d'automne.

Pour cela, on avait semé, à fin octobre 1898, trois parcelles en :

1° Blé Kessengland ou Victoria d'automne ;

2° Blé hybride Bordier ;

3° Blé Goldendrop, encore désigné sous les noms de blé rouge d'Ecosse ou blé Blood-Red.

La levée a été très irrégulière. Le Goldendrop surtout, à la sortie de l'hiver, était excessivement clair.

A fin février, dans deux parcelles voisines, on a semé le blé d'Ostergotie et le Chiddam de mars.

Ces deux variétés ont été moissonnées 10 jours après les premières.

La pesée des récoltes a donné les résultats suivants par parcelles de 50 mètres carrés.

	Grains.	Paille.
Victoria d'automne.....	15 k.	46 k. 5
Hybride Bordier.....	13	37 3
Goldendrop.....	10	32 5
Chiddam de Mars.....	16	46
Ostergotie.....	15 5.	45

Rapportés à l'hectare, ces chiffres sont les suivants :

	Grains.	Paille.
Victoria d'automne.....	3,000 k.	9,300 k.
Hybride Bordier.....	2,600	7,460
Goldendrop.....	2,000	6,700
Chiddam de Mars.....	3,200	9,200
Ostergotie.....	3,100	9,000

Ainsi, nos deux variétés de printemps nous ont fourni une récolte aussi élevée que le blé Victoria d'automne. Les résultats de 1898 se

Digitized by Google

trouvent ainsi confirmés. Ils sont conformes, d'ailleurs, avec les remarques de M. Chaudier, qui consacre tous les ans, à la ferme-école de Nolhac, une surface très importante à la culture du blé d'Ostergotie.

En ce qui concerne les blés de printemps, nous avons fait porter également les expériences sur l'influence que peut exercer la densité des semences sur les résultats de la culture. Pour cela, nous avons séparé les grains lourds des grains légers en projetant la semence dans une solution de nitrate de soude titrant 30° B., ce qui correspond à une densité de 1246. Dans cette solution, les grains se séparent en deux parties à peu près égales ; les plus lourds tombent au fond, les plus légers surnagent. Grains légers et grains lourds ont occupé chacun une parcelle du champ d'expériences de 25 mq.

A la récolte, ils ont donné :

	Grains.	Paille.
Chiddam de Mars lourd.....	8 k.	24 k. 300
— — léger.....	7 200	22 —
Ostergotie lourd.....	8	21 —
— léger.....	6	20 500

Les grains lourds ont donc fourni une sensible augmentation de récolte; mais si nous rapportons ces résultats à l'hectare, en les comparant à ceux donnés par les parcelles ensemencées avec les mêmes variétés en grains tout venant employées à la comparaison avec les blés d'hiver, nous obtenons les chiffres suivants :

1° Chiddam de Mars :

	Grains.	Paille.
Grains lourds.....	3,200 k.	9,720 k.
Semence tout venant.....	3,200	9,200
Grains légers.....	2,800	8,880

2° Ostergotie :

Grains lourds.....	3,200 k.	8,400 k.
Semence tout venant.....	3,100	9,000
Grains légers.....	2,400	8,200

En comptant la valeur du grain 17 fr. 50 les 100 kilos et celle de la paille à 2 fr. 70 (cours du marché du Puy en décembre 1899), la séparation de la semence lourde nous eut donc donné un excédent de produit valant 14 fr. 04 pour le Chiddam de Mars, et 1 fr. 30 seulement pour le blé d'Ostergotie.

Digitized by Google

Seigle

Deux variétés de seigle nouvellement lancées par la maison Denaiffe ont été essayées : le seigle de *Hesbaye* et le seigle *géant du Nord*.

Elles ont donné les résultats suivants par parcelle de 50 mq. :

	Grains.	Paille.
Seigle de Hesbaye.....	16 k.	31 k. 6
Seigle géant du Nord....	15	29 4
Soit à l'hectare :		
Seigle de Hesbaye.....	32 00	6 320
Seigle géant du Nord.....	30 00	5 880

Le seigle géant du Nord a les grains gros et bien fournis. Cette variété talle énormément et, par suite, notre semis s'est trouvé beaucoup trop épais.

Quant au seigle de Hesbaye, plusieurs de ses épis ont été atteints par l'ergot, maladie à laquelle il paraît assez sensible, et malgré la légère supériorité de récolte, le seigle géant du Nord me semble devoir lui être préféré.

Orge

Je n'ai retenu cette année, pour les essais à suivre sur la culture de l'orge, que les trois meilleures variétés expérimentées en 1898, soit l'orge de Moravie, l'orge Chevalier (race Richardson) et l'orge du pays.

Les rendements en grains de ces trois variétés ont été égaux et de 10 kg. par parcelle de 25 mq., soit 4,000 kg. à l'hectare. L'orge Chevalier a fourni un peu plus de paille (6,240 kg., à l'hectare contre 4,640 pour l'orge du pays).

Ici encore, les résultats des expériences de 1898 se trouvent confirmés et nous pouvons conclure que nos agriculteurs n'ont aucun intérêt à faire, à gros frais, l'acquisition de semences étrangères.

Pour les orges de pays, les expériences ont également porté sur l'influence exercée sur les rendements par la densité des semences. La séparation des grains lourds et des grains légers a été faite au moyen d'une solution de nitrate de soude titrant 26° B. soit d'une densité de 1,207.

Trois parcelles de 25 mq. chacune, ensemencées l'une avec les grains lourds, l'autre en grains tout venant, la troisième en grains légers ont donné les résultats suivants :

Digitized by Google

	Grains.	Paille.
Semence lourde.....	10	11,6
— tout venant.....	9	9
— légère.....	8	8,7
Soit à l'hectare :		
Semence lourde.....	4,000	4,640
— tout venant.....	3,600	3,600
— légère	3,200	3,480

Dans cette expérience, la séparation des grains lourds a donc été nettement avantageuse. Elle a augmenté la production de 400 kg. de grains et de 1,040 kg. de paille, ce qui, au prix de 16 fr. 50 les 100 kg. pour le grain, et de 2 fr. pour la paille, représente une valeur supplémentaire de 86 fr. 80. Cette augmentation de produit est ainsi obtenue sans aucune dépense. Pour obtenir 100 litres de la solution de nitrate de soude au titre indiqué, il faut environ 26 kg. de ce sel, soit une dépense approximative de 5 francs.

Mais avec 100 litres de solution, on peut préparer environ 10 hectolitres de semence lourde. La dépense, en dehors de la main-d'œuvre, ne s'élève donc pas à plus de 0 fr. 50 par hectolitre.

Avoine.

Les variétés comparées ont été l'*avoine très hative d'Australie,* l'avoine *joanette de Chenailles* et l'avoine de pays. La levée, qui s'est produite au moment des petites gelées de fin mars, a été mauvaise, irrégulière.

Par suite, l'expérience ne peut pas être regardée comme concluante.

Les rendements, rapportés à l'hectare, ont été de 3,200 kg. pour l'avoine joanette de Chenailles et pour l'avoine de pays, de 2,000 kg. seulement pour l'avoine d'Australie.

C'est par suite de la mauvaise levée que les expériences faites sur l'influence de la densité des semences n'ont pas donné de résultats. Les carrés ensemencés en avoine lourde et ceux qui ont reçu les grains tout venant ont donné les mêmes rendements. La semence légère a cependant donné une récolte inférieure de 400 kg. à l'hectare à celle des précédents.

Pommes de terre.

On a planté trois des variétés précédemment essayées; la Professeur Maerker, la Richter's Imperator et la Belle de Juillet ; et deux

Digitized by Google

variétés nouvelles, la pomme de terre Grand Chancelier, lancée par la maison Vilmorin Andrieux, et la pomme de terre Docteur Lucius, vendue par la maison Denaiffe de Carignan.

Les résultats donnés par cette expérience sont très incertains, car on s'est aperçu à la récolte que toutes les variétés avaient reçu la visite des maraudeurs et qu'une quantité de tubercules qui ne peut être évaluée avait été dérobée. Ces vols présentent ceci de particulier, c'est que ceux qui les ont commis n'ont pas arraché les pieds (on aurait alors pu, dans l'évaluation des résultats, tenir compte du nombre des pieds enlevés) mais ont enlevé les tubercules en grattant au pied des touffes et en ramenant ensuite la terre à sa place primitive.

Cette précaution nous fait croire que nous n'avons pas affaire à des voleurs ordinaires, peu soucieux en général, de mettre en ordre les lieux qu'ils ont cambriolé, mais à des cultivateurs désireux de se procurer à peu de frais de la semence de qualité.

Disons, en passant, que ce procédé, bien qu'indélicat, n'est pas très avantageux pour eux. Ils n'avaient pas besoin de prendre la peine d'aller eux-mêmes enlever les tubercules au risque d'avoir des semences mal mûres et de mauvaise conservation, tout en ignorant leur nom et leur valeur culturale. Ils n'avaient qu'à la demander, et la quantité qu'ils désiraient leur eut été donnée aussitôt après la pesée de la récolte, avec toutes les garanties d'authenticité.

Quoi qu'il en soit, voici quels sont les poids de la récolte qui nous a été laissée :

	Par parcelle de 50 mq.	Rapportée à l'hectare.
Professeur Maerker	171 k.	34,200 k.
Richter's Imperator	142	28,400
Belle de Juillet	84	16,800
Docteur Lucius	139	27,800
Grand Chancelier	100	20,000

Si on admet que les soustractions opérées ont atteint chacun des carrés d'expérience dans la même proportion, la Professeur Maerker conserve la supériorité qu'elle avait déjà montrée, malgré la sécheresse exceptionnelle dee 1898.

Ce résultat est, d'ailleurs, conforme à celui de tous les champs de démonstration que nous avons établis sur de nombreux points du département.

Digitized by Google

Lentilles.

Les résultats des essais d'engrais, appliqués à des doses culturales normales, avaient été absolument nuls l'année dernière.

J'ai repris, cette année, les mêmes expériences, dans les mêmes parcelles, en exagérant considérablement, les doses des matières fertilisantes employées de façon à accentuer, dans le même sens, les différences d'action qu'elles peuvent avoir sur cette culture.

On a répandu sur les carrés différents : 12,000 kilos de scories, 12,000 kilos de superphosphates, 4,000 kilos de sulfate de potasse, 12,000 kilos de plâtre, 11,000 kilos d'engrais complet, le tout rapporté à l'hectare, sans obtenir de résultats plus concluants que ceux de l'an passé. Le carré témoin, n'ayant reçu aucun engrais, est celui qui a donné la plus forte production, savoir, 1,400 kilos de grains et 5,689 kilos de paille à l'hectare.

Le carré, ayant reçu l'engrais complet, a donné la plus faible récolte (800 kilos de grain et 4,080 kilos de paille).

Nous ne sommes donc pas plus avancés que l'année dernière. La question, cependant doit comporter une solution, car les lentilles peuvent vivre, en partie, de l'air du temps en y puisant l'azote qui leur est nécessaire, par l'intermédiaire des nodosités que portent leurs racines, elles ne doivent pas moins prendre dans le sol leurs matières minérales, et il est inadmissible que les engrais minéraux n'exercent pas une action, si petite soit-elle, sur cette culture. Des causes étrangères comme la densité des semis, leur époque, l'état du terrain, etc., viennent sans doute masquer les résultats de l'engrais et c'est à la recherche de ces causes que nous allons dorénavant nous appliquer.

Des expériences parallèles, faites sur la grosseur et la densité des semences, n'ont pas donné de meilleurs résultats, sans doute sous l'influence des mêmes causes perturbatrices que nous ignorons pour le moment, mais que j'espère fermement déterminer.

Conclusions.

Les conclusions qui me semblent devoir être tirées de ces quelques résultats, sont les suivantes.

Dans les terres fertiles, de composition analogue à celle du champ d'expériences de la Société :

1° Les blés de printemps, semés suffisamment tôt, peuvent donner des résultats aussi satisfaisants que les blés d'automne ;

2° Les orges étrangères ne présentent aucune supériorité de production sur les orges de pays ;

Digitized by Google

3° Parmi les variétés de pommes de terre à grands rendements, la Professeur Maerker est celle qui donne les meilleurs résultats.

Diverses observations sont échangées à la suite de ce rapport, spécialement en ce qui concerne les conclusions sur l'orge Chevalier.

M. Thiollier communique les premières épreuves de son magnifique ouvrage sur les églises romanes de la Haute-Loire, qui paraîtra à l'Exposition universelle, en compagnie des divers ouvrages envoyés par notre Société.

Une conversation s'engage au sujet des soins qu'il y aura lieu d'apporter à cette exposition ; si c'est nécessaire, il sera statué ultérieurement sur le choix d'un délégué.

L'un des secrétaires,
PH. HEDDE.

SÉANCE DU 1er MARS 1900.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr MOREL.

Présents : MM. Bouix, Dupont, Enjolvy, Ed. Gazanion, Hedde, Jacotin, Jouffre, Mey, Morel, Rioufol, Fr. Triouleyre, Valléry-Michel, Vidal-Galland.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté. Procédant au dépouillement de la correspondance, M. le Président propose l'allocation à la commission de la cavalcade, conformément à plusieurs précédents similaires d'une subvention. L'assemblée décide l'allocation d'une somme de cent francs, et exprime le désir que cette somme soit consacrée, autant que possible, à la confection d'un char d'agriculture.

La correspondance comprend en outre : Une lettre d'excuse de M. Lascombe, empêché par raison de santé d'assister à la séance ; une lettre de remerciements de M. le Président du Syndicat agricole d'Yssingeaux pour l'envoi de nos annales avec le désir que cet envoi soit continué pour l'avenir (adopté) ; diverses circulaires relatives à l'Exposition ; avis de la conférence sur l'apiculture qui doit avoir lieu

Digitized by Google

le 2 mars au Puy ; une lettre ministérielle accordant pour le prochain concours d'animaux gras une subvention de 590 f. ; une lettre de Mme veuve Gombault, à Nogent-sur-Marne (Seine) relative à l'emploi du fondant Gombault pour le traitement de la fièvre aphteuse. A ce sujet, le Fr. Triouleyre indique qu'il a employé avec succès ce traitement sur dix animaux.

M. Dupont fait remarquer que l'essai eût été plus décisif, si on avait pu constater que la maladie avait continué ses ravages sur d'autres animaux non traités par ce procédé. Il cite d'autres remèdes particulièrement l'acide chrômique, d'après le *Bulletin de la Société Nationale d'Agriculture*, publication qui devrait être comprise dans les ouvrages que reçoit notre Société. Le *Conseiller du Paysan* cite l'emploi du jus de citron également comme remède de la fièvre aphteuse ; — enfin *Velay-Revue*, don gracieux de notre collègue M. Mey ; néanmoins, la Société décide de s'y abonner, en vue de donner un encouragement à cette jeune et intéressante publication locale.

M. le Président exprime, au nom de la Société, les regrets causés par la perte récente de nos collègues, MM. Espenel et Viala.

M. Hedde demande que l'on puisse faire figurer à l'Exposition les divers documents concernant le Herd-Book de la race bovine du Mezenc.

MM. Dupont et Vidal Galland sont désignés pour s'entendre avec M. Hedde pour les recherches à faire à ce sujet.

M. Hedde expose ensuite qu'une demande lui a été faite au sujet des observations météorologiques faites dans le département depuis 1893, mais qu'il n'a pu y répondre faute de documents, il serait cependant utile de pouvoir reproduire ou résumer dans nos annales ainsi que cela se faisait autrefois, ces données météorologiques.

M. le Président répond qu'il se chargera de transmettre ce désir à M. le Président de la commission météorologique.

Présentations. — Sont présentés pour être membres titulaires de notre Société, M. Gilbert Auguste, propriétaire à Lavoute-Chilhac, par MM. Vidal-Galland et Dupont ; M. Ulysse Rouchon, aspirant au notariat, par MM. Ouillon et Mey. — Il sera procédé au vote sur ces deux candidatures à la prochaine séance.

Il est procédé ensuite à la nomination des membres du jury pour le concours d'animaux gras du lundi de la Passion.

Sont désignés, en outre des membres de droit formant les bureaux de la Société agricole et scientifique et du Comice agricole, MM. Dupont, Chauvin, Hilaire, Ed. Gazanion, Baron Reynaud, Vidal-Galland, Habriat, Pascal, Giraud et Marie.

Digitized by Google

M. Vidal-Galland demande que des félicitations soient exprimées à l'adresse des membres de notre Société qui ont été récemment honorés de récompenses officielles, spécialement en ce qui concerne M. le Préfet et le père de notre collègue, M. Jouffre. L'assemblée s'associe unanimement à ces sentiments.

L'un des secrétaires,
PH. HEDDE.

SEANCE DU 5 AVRIL 1900.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr COIFFIER.

Présents : MM. Chaudier, Coiffier, Dupont, Enjolvy, Gazanion, Hedde, Jacotin, Jouffre, Rioufol, Sklénard, Valléry-Michel, Vidal-Galland.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Dupont rend compte que quelques photographies relatives au Herd-Book ont pu être retrouvées, mais l'absence d'annotations ne permet pas d'en tirer grand parti. Il y aura lieu pour l'avenir de suivre une marche plus régulière et de marcher d'après un programme déterminé.

M. le Président déclare que la question de la commission du Herd-Book sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Procédant ensuite au dépouillement de la correspondance, M. le Président communique une lettre de la Société des naturalistes de l'Ain, proposant l'achat d'une collection de champignons en terre cuite.

On décide d'ajourner cette question et de demander quelques spécimens de ces objets.

A propos de la publication du *Calendrier agricole à l'école rurale,* par H. de Lapparent, inspecteur général de l'agriculture, M. Dupont dit que cet ouvrage, d'un prix modéré (2 fr.), est parfaitement rédigé et illustré, et pourrait être d'une grande utilité aux institu-

Digitized by Google

teurs pour la rédaction de leurs cours; il est à souhaiter qu'ils puissent en être pourvus.

M. Jacotin donne lecture d'un rapport très circonstancié et très intéressant sur le dernier concours d'animaux gras qui a été très brillant. Ce rapport, qui sera inséré *in extenso* dans la *Haute-Loire agricole*, figurera également dans nos annales.

MM. Dupont et Chaudier donnent quelques renseignements sur les récoltes.

On n'a pu faire aucun travail pendant ce mois à cause de la neige et du froid, de sorte que les travaux de la terre sont en retard d'un mois et demi; les semailles pour les orges, les avoines et les lentilles n'ont pu se faire. De plus, les blés tardifs d'automne ont beaucoup souffert des froids de mars.

On procède ensuite au scrutin sur les candidats proposés à la dernière séance. Sont admis comme membres titulaires de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire : MM. Gilbert Auguste, propriétaire à Lavoûte-Chilhac, et Ulysse Rouchon, aspirant au notariat.

Sont présentés pour être membres titulaires de notre Société : M. Théret, vétérinaire, par MM. Vidal-Galland et Chaudier; M. Fabre, directeur de l'Ecole normale du Puy, par MM. Dupont et Chauvin. Il sera procédé au vote sur ces deux candidatures à la prochaine séance.

M. Dupont communique une correspondance de Chamalières signalant les dégâts commis sur les arbres fruitiers, spécialement les cerisiers et les pêchers, par des bandes d'oiseaux ressemblant au pinson : ces dégâts sont du reste localisés sur le coteau de Rechausson, dont la récolte est entièrement détruite, tandis que les autres parties de la commune sont indemnes. Les propriétaires souhaiteraient pouvoir les chasser au fusil, ce qui ne leur est pas permis dans les propriétés non closes.

M. Dupont affirme que cet oiseau est le bouvreuil, et il montre des échantillons de lambourdes dont les yeux ont été entièrement vidés par ces oiseaux. Il ajoute que si ces oiseaux ont ainsi causé des ravages, d'autre part, il sont utiles en faisant la chasse aux larves. — Peut-être la présence des neiges tardives au moment de la floraison des bourgeons est-elle la cause réelle de ce ravage insolite.

M. Vidal propose d'allouer à Courtol, le tueur de vipères, la subvention qui lui avait été accordée précédemment. L'assemblée lui alloue une somme de 25 francs.

M. Jacotin dépose des exemplaires d'une pétition pour demander

Digitized by Google

aux Chambres un remède à l'augmentation continuelle des impôts; des signatures sont immédiatement recueillies.

L'un des secrétaires,
PH. HEDDE.

SÉANCE DU 3 MAI 1900.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr MOREL.

Présents : MM. Chaudier, Dreyfus, Dupont, Dussaud, Enjolvy, Gazanion, Louis Gueyffier, Lascombe, Morel, Rioufol, (Emmanuel), Rouchon, Sklénard, Verdier et Vidal-Galland.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Rouchon, est adopté.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. Rouchon, remerciant la Société de l'avoir nommé membre titulaire :

2° Une lettre du ministre de l'Instruction publique, accusant réception des publications de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, parues depuis 1889 et adressées à l'Exposition universelle de 1900 ;

3° Une note du ministre de l'Instruction publique, relative à la délivrance des cartes d'entrée aux exposants de la section française et qui précise les conditions dans lesquelles ces cartes seront mises à la disposition des intéressés ;

4° Une lettre de la Société botanique des Deux-Sèvres, fixant au 3 mai 1900 sa séance mensuelle ;

5° Une lettre du bibliothécaire de l'Université de Paris à la Sorbonne, demandant de continuer, pour cet établissement, l'envoi des Mémoires de la Société.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de faire droit à cette requête ;

6° Une lettre de M. le maire de Saugues, sollicitant une subvention pour le prochain Concours qui sera tenu dans cette ville.

Digitized by Google

La Société vote, à ce sujet, une médaille d'argent et trois médailles de bronze.

MM. Théret, vétérinaire, et Fabre, directeur de l'Ecole normale, sont nommés membres titulaires de la Société.

M. Dussaud, chargé de faire un rapport sur une *Etude sur l'agriculture et l'économie rurale du département de la Haute-Loire*, présentée au dernier concours départemental par M. Mazel, instituteur à Bélair, commune du Chambon-de-Tence, rend compte de sa mission.

Ce travail, dit-il, « représente un louable effort en vue de faire « connaître et de propager les bonnes méthodes culturales... Il ren- « ferme d'utiles et judicieux conseils aux agriculteurs. M. Mazel a « surtout le mérite de joindre la pratique à la théorie : il expose les « résultats des expériences qu'il a faites à Bélair sur la culture de « plusieurs céréales et de diverses variétés de pommes de terre..... »

Pour récompenser le zèle de M. Mazel, M. Dussaud conclut à ce qu'une récompense lui soit accordée.

Entrant pleinement dans les vues du rapporteur, la Société se fait un plaisir d'accorder à M. Mazel une médaille d'argent petit module.

M. Lascombe fait les communications suivantes :

« Notre confrère, M. Pellissier, ingénieur-agronome, a publié dans le *Journal d'agriculture pratique* du 17 août 1890, un article sur la *Culture de la lentille dans le Velay*. En donner une analyse serait chose difficile, car il faudrait tout citer, et le cadre de notre procès-verbal ne nous permet pas cette reproduction intégrale. Nous croyons, néanmoins, qu'il y aurait lieu d'insérer ce travail dans le prochain volume de nos *Mémoires*.

« Dans le même journal, à la date du 26 octobre 1899, a paru un autre article de M. Pellissier sur l'*actinomycose* et sa *contagion aux travailleurs agricoles*. »

« M. l'abbé Edouard Peyron, curé de Vieille-Brioude, a fait récemment paraître une monographie très documentée de la léproserie et du prieuré de la Bajasse, près Brioude.

« On sait combien étaient nombreuses les léproseries ou maladreries au moyen âge ; suivant certains historiens on en comptait dix-neuf mille au XIII^e^ siècle.

« M. Guigue, archiviste du Rhône, a constaté qu'elles étaient généralement placées au bord des grands chemins. Celle de la Bajasse, fondée en 1150, par Odilon de Chambon, chanoine de Saint-Julien-de-Brioude, longeait, au confluent de la Senouire et de l'Allier, la route de Brioude au Puy.

« En 1161, dit M. Peyron, le fondateur y adjoignit un prieuré de

Digitized by Google

l'ordre de Saint-Augustin, lequel, avec son église, ses quatre chapelains, eut une existence tout à fait distincte et indépendante de la maladrerie. Pour doter cet établissement, Odilon de Chambon, après avoir fait bâtir l'église et les maisons dont se composaient la léproserie et le prieuré, donna, pour leur entretien, des champs, des vignes et généralement tous les biens qu'il possédait au-delà de l'Allier. »

« La léproserie de la Bajasse, devenue l'objet d'importantes donations, comptait parmi ses principaux bienfaiteurs et protecteurs le chapitre de Saint-Julien-de-Brioude et les dauphins d'Auvergne, seigneurs de Vieille-Brioude.

« Le 2 mars 1327 s'effectua l'union du prieuré et de la léproserie. Par suite de la disparition de la lèpre, les biens des maladreries passèrent dans les mains de l'ordre de Saint-Lazare. Ceux du prieuré et de la léproserie de la Bajasse furent attribués à l'hospice de Brioude, établissement qui, à la Révolution, ne possédait que le seul domaine de la Bajasse, aliéné sous le deuxième empire; il appartient aujourd'hui à deux propriétaires; l'un d'eux est notre honorable confrère M. Veysseyre, ancien conseiller général de la Haute-Loire.

« Des presses de M. Prades-Freydier est sorti un autre ouvrage dû à M. l'abbé Peyron. Exerçant depuis sept ans le ministère sacerdotal à Vieille-Brioude, il a recueilli une foule de documents sur cette paroisse et livré au public un volume de 399 pages, qui a pour titre : *Histoire de Vieil-Brioude depuis les origines jusqu'à nos jours.*

« Bâti sur un rocher, au confluent de l'Allier et du ruisseau le Cérou, muni jadis d'un château fort, Vieille-Brioude joua un certain rôle dans les siècles passés. Un mariage royal, celui de Louis V, dit le *Fainéant,* avec Blanche-Adélaïde d'Anjou, veuve d'Etienne, comte de Gévaudan, y fut célébré en 982.

« Vieille-Brioude, une des principales seigneuries des dauphins d'Auvergne, passa au XV^e^ siècle par voie de mariage, dans la maison de Bourbon-Montpensier, au XVII^e^, dans celle des d'Orléans, qui la cédèrent, peu de temps avant la Révolution, à bail emphytéotique, au comte de Barentin de Lodine.

« Ces deux monographies, trop sommairement analysées, nous dévoilent un coin, inconnu jusqu'alors, de l'histoire de la Basse Auvergne; aussi, les amis de la petite patrie ne marchanderont, j'en suis convaincu, à M. l'abbé Peyron, ni leurs félicitations ni leurs remerciements.

« M. l'abbé Henri de Surrel de St-Julien, missionnaire apostolique, a publié en 1895, des notes sur les *évêques du Puy* et la collation des bénéfices de ce diocèse, d'après les *schedæ* inédites des archives du

Digitized by Google

Vatican. A l'aide de documents puisés à la même source, il vient de mettre au jour un travail semblable sur *les évêques de Clermont, les abbés des monastères et la collation des bénéfices de ce diocèse.*

« Un lien très étroit, dit l'auteur, existe entre son travail sur le Puy et celui de Clermont, à raison de l'ancienne division territoriale des diocèses. Et, par exemple, beaucoup de documents importants se référant au célèbre chapitre noble de Brioude et à la non moins célèbre abbaye Bénédictine de la Chaise-Dieu, se trouvent mentionnés ici parce que Brioude et la Chaise-Dieu ont longtemps appartenu au diocèse de Clermont, ainsi que plusieurs autres paroisses ou monastères qui sont actuellement sur le territoire de l'évêque du Puy ou de celui de Saint-Flour, et vice versâ pour l'évêque de Clermont.

« Nous avons déjà mentionné dans nos Annales des inventaires où figuraient certains bijoux rehaussés de grenats et saphirs du Puy, provenant du petit cours d'eau appelé le Riou Pezouilloux.

« Un fragment d'inventaire estimatif du trésor royal de France inséré dans le *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques* (1) par M. Labande, correspondant du ministère à Avignon, cite un fragment de cet inventaire ainsi conçu : « Item. ung camahieu enchassé en or en fasson de Damas, bordé d'or « à IIII. perles, IIII. grenatz et IIII. *saphirs du Puy*, pendant a ung « los de soye, pesant une onxe sept esterlins maille, contenu au v^e^ « XXVII^e^ article ensuivant, prisé VIII ».

« Ce document a été rédigé quelques années ou peut-être quelques mois seulement après octobre 1422. »

M. Lascombe signale les ouvrages suivants :

De M. Jules Balme du Garay, juge suppléant au tribunal d'Issoire, sa thèse de doctorat, sous le titre de: *Etude sur les clôtures des chemins de fer*;

De M. Barthélemy Braud, avocat à Saint-Etienne, une excellente histoire de théâtre de cette ville ;

De M. Germain Martin, d'importants documents puisés dans les archives départementales de l'Hérault, sur une fabrique de mousselines au Puy, et, du même auteur, une charmante plaquette, de 41 pages, intitulée : *En Velay;*

De M. Jean Beyssac, deux biographies, l'une du bienheureux Louis Allemand, chanoine, comte de Lyon, abbé de Saint-Pierre-la-Tour ; l'autre de Seguin d'Escotay, chanoine de Lyon et troisième abbé de la Chaise-Dieu (ces biographies ont été imprimées à Lyon) ;

(1) Année 1899. p. 127.

Digitized by Google

De M. Chaudier, directeur de la Ferme-École de Nolhac, une intéressante monographie de cet établissement.

Nous devons à notre infatigable et savant confrère, M. Antoine Vernière, trois notices contenues dans la *Revue d'Auvergne*, sous les titres de :

1° Poésies latines composées à l'École de Brioude au X^e^ siècle ;

2° Les voyageurs et les naturalistes dans l'Auvergne et dans le Velay ;

3° L'art roman auvergnat, cours professé à l'université de Clermont, par M. Chardon du Ranquet. (M. Vernière a publié le résumé de ce cours.)

Nous avons vu, avec le plus grand plaisir, paraître au Puy un journal hebdomadaire illustré, fondé par M. Gustave Mey, sous le titre de *Velay-Revue*. A cette publication nous souhaitons un grand succès et un long avenir.

La *Nouvelle Revue rétrospective* (n° 64 du 10 septembre 1899) renferme une correspondance entre M. Mahul, ancien préfet de la Haute-Loire, et Mgr de Bonald, évêque du Puy. Nous détachons de cette correspondance, conservée à la bibliothèque municipale de Carcassonne, trois lettres que nous reproduisons textuellement avec les notes de l'éditeur.

ÉVÊCHÉ DU PUY — Le Puy, le 11 décembre 1836.

(Confidentielle.)

Monsieur le Préfet,

« Comme vous aurez, sans doute, entendu parler d'un service fait dans la cathédrale pour le repos de l'âme de Charles X, je m'empresse de vous donner quelques renseignements pour vous éclairer sur un fait qui a pu vous inspirer quelques craintes.

« Le service, que l'on fera probablement sonner fort haut dans les journaux, se réduit à une messe basse célébrée *à l'insu* de l'autorité ecclésiastique et à l'insu même du prêtre célébrant. On est venu demander, à la sacristie, une messe en noir pour une famille ; on s'est empressé de se rendre aux désirs de la personne qui voulait faire célébrer cette messe. Ce n'est que lorsque le prêtre ne pouvait pas quitter l'autel qu'on est venu lui nommer tout bas le nom de Charles (*sic*).

« A cette messe, à laquelle assistaient une trentaine de personnes, on a fait une quête pour les dames du *Bouillon*.

C'est donc par *surprise* qu'on a fait ce service qui, du reste,

Digitized by Google

n'avait rien de solennel. On savait que j'avais déjà écrit aux curés des principales paroisses de mon diocèse pour défendre absolument toute démonstration dans cette circonstance. D'autres curés avaient refusé de se rendre aux propositions qui leur ont été faites. On ne pouvait donc pas espérer de vaincre ma résistance. On a pris une autre voie.

« Voilà, Monsieur le Préfet, le récit exact de ce qui s'est passé. Assurément je n'aurais pas voulu empêcher quelqu'un de prier pour le repos de l'âme d'un prince qui est mort chrétiennement ; la reconnaissance a toujours ses droits ; mais je devais interdire tout ce qui pouvait altérer la paix et la tranquillité. »

« Veuillez agréer, etc.

« L.-J. MAURICE, évêque du Puy. »

Bientôt le préfet Mahul demande la croix de la Légion d'honneur pour son évêque. Celui-ci, pressenti par l'administration centrale, répond qu'il ne demande rien, mais qu'il acceptera la distinction réclamée pour lui. La communication au préfet de sa lettre à M. de la Fressange est une preuve de leurs bonnes relations.

Le Puy, le 19 mars 1837.

« Monsieur, je suis bien touché de la bienveillance de M. le Préfet à mon égard et de l'intérêt que vous voulez bien prendre à ce qui me regarde. Vous savez quelle est ma manière de voir sur la faveur dont vous me parlez. Je porte une croix que je mets au-dessus de toutes les autres.

« Si le gouvernement m'envoie celle de la Légion d'honneur, je ne la refuserai pas. Il n'est point dans mes intentions de me montrer hostile au pouvoir. Je regarderais cette hostilité comme contraire à mes devoirs et aux dispositions pacifiques qui doivent animer un évêque. Jamais je ne demanderais cette distinction : cette démarche ne me paraîtrait pas moins contraire à l'esprit qui doit m'animer. Voilà le fond de ma pensée.

« Quant au tableau que je sollicitais pour ma cathédrale, il y a eu une méprise que je suis bien aise de relever. On a cru que le tableau de Sainte-Anne, qui est à l'exposition et qui doit être envoyé au Puy pour l'église de Saint-Laurent était un don du gouvernement. Point du tout, la fabrique de Saint-Laurent a acheté le tableau.

« Depuis quelque temps il s'est répandu un bruit dans le département, dont je suis bien aise de vous donner connaissance : c'est qu'un ministre protestant s'établirait au Puy où il n'y a pas plus de trente protestants. J'ai rassuré plusieurs personnes à ce sujet, mais si la

Digitized by Google

chose était vraie, on ferait une imprudence en favorisant cet établissement, et certes on ne favoriserait pas le maintien de la paix ; cette ville n'a jamais eu d'autres temples que les temples catholiques. Que diraient les populations religieuses de notre département si on venait à apprendre que l'administration a ménagé l'établissement d'un ministre réformé dans le chef-lieu ?

« Quand on a le bonheur d'être tranquille dans un pays, il faut savoir conserver précieusement ce bienfait de la Providence et éloigner avec soin toutes les chances de discorde. La paix a toujours régné ici.

« Veuillez Monsieur, agréer, etc.

« L.-J. MAURICE, évêque du Puy. »

Une fois la nomination faite, le nouveau légionnaire s'empresse de déclarer qu'il n'a jamais sollicité cette faveur et insiste pour qu'on établisse nettement ce fait.

ÉVÊCHÉ DU PUY — Le Puy, 18 juillet 1837.

« Monsieur le Préfet,

« La décoration que le Gouvernement m'a accordée est l'objet de beaucoup d'observations diverses, comme vous devez bien le penser et comme vous l'aviez un peu prévu. On vous fait parler, on me fait parler aussi, et, comme c'est l'ordinaire, il n'y a point la moindre vraisemblance dans tout ce que l'on raconte.

« J'ai cru, cependant, devoir vous faire connaître confidentiellement, et avec franchise, les bruits que l'on répand ; j'espère de votre bienveillance, que vous contribuerez à les dissiper.

« On dit donc que l'on tient de la préfecture que j'ai sollicité la croix d'honneur et qu'on peut facilement en avoir la preuve par écrit.

« Vous savez, Monsieur le Préfet, que je n'ai point eu l'honneur de vous écrire à ce sujet, et vous vous rappelez la conversation que nous eûmes ensemble, lorsque, il y a un an, vous me fîtes entrevoir les intentions du Ministre.

« Le marquis de la Fressange m'a écrit plusieurs fois au sujet de la croix d'honneur. *Il m'a demandé si je la refuserais* au cas qu'on me la donnât. Je me suis borné à lui répondre *que je portais une croix que j'estimais au-dessus de toutes les autres, que je ne demanderais jamais rien à cet égard, et que si le Gouvernement me donnait la croix, je ne ferais pas d'opposition.* Telle était la substance de ma lettre.

Digitized by Google

Il n'était pas dans mon caractère de dire autre chose, mais il était dans ma manière de voir d'assurer que je ne ferais pas d'opposition. L'opposition me paraît contraire à l'esprit de paix qui doit animer les évêques.

« Je serai fâché que mes diocésains prissent le change sur mes sentiments, et qu'on me prêtât des démarches qui me semblent au-dessous de la dignité de mes fonctions, et qui étaient bien loin de mes pensées. Voilà ce que n'ont pas compris les personnes qui prétendent être si bien informées de ma correspondance avec vous, et qui nous font parler l'un et l'autre, avec si peu d'exactitude.

« J'espère, Monsieur le Préfet, que vous apprécierez ma manière d'envisager la faveur que le gouvernement m'a accordée, et que, si l'occasion s'en présente, vous voudrez bien rendre justice à la réserve que j'ai mise quand il s'est agi de la croix d'honneur pour moi. Ainsi sera dissipé le bruit qui s'est répandu que vous aviez une lettre de moi dans laquelle je sollicitais la décoration.

« Veuillez agréer, etc. (1).

« L.J. MAURICE, évêque du Puy. »

A propos de l'Ecole de laiterie dont le Conseil général s'est occupé dans sa dernière session, la Société émet le vœu qu'on donne une prompte solution à cette création projetée depuis 1892 et que l'administration départementale s'entende le plus tôt possible avec un propriétaire qui se conformera aux demandes de l'Etat.

La commission du Herd-Book a remplacé M. Viala, décédé, par M. Théret, vétérinaire. Les autres membres sont MM. Chaudier, Dupont, Jacotin et Vidal-Galland.

L'un des secrétaires,

A. LASCOMBE.

(1) On lit en marge : « Monsieur Mahul, préfet de la Haute-Loire, pour lui seul. »

Digitized by Google

SÉANCE DU 7 JUIN 1900.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr MOREL.

Présents : M. Dupont, Dreyfus, Enjolvy, Fabre, Gueyffier Louis, Gazanion, Hedde, Jacotin, Lascombe, Mey, Morel, Nicolas, Ulysse Rouchon, Baron Reynaud, Emmanuel Rioufol, Sklénard.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté.

Dépouillement de la correspondance : M. Vidal-Galland s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance, par suite de sa désignation comme membre du jury à l'Exposition universelle d'animaux reproducteurs.

Circulaire du Ministère du commerce, demandant des renseignements.

Circulaire relative au Congrès international d'agriculture, qui se tiendra à Paris du 1er au 8 juillet. — Programme et règlement de ce Congrès.

Dans l'ordre du jour du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne figure le nom de MM. J.-J Vayssié qui a fait partie de notre Société.

Circulaire Bénier et Ventalon, relative aux machines agricoles.

Un ouvrage de M. Moutier, relatif à la comptabilité commerciale est soumis à l'examen de M. Dreyfus.

M. le Président fait part de la perte regrettable qu'à faite notre Société dans la personne de MM. Vacher aîné et Vazeille, décédés récemment.

La candidature, comme membre titulaire, de M. Dumoulin, proviseur du lycée du Puy, est présentée par MM. Dreyfus et Dussaud ; il sera procédé, à la prochaine séance, au scrutin sur cette admission.

M. Dupont annonce que la question de l'Ecole de laiterie, près du Monastier, est en bonne voie et sera probablement résolue au mois de juillet. — M. le Président ajoute que les dispositions votées précédemment en faveur de cette institution seront maintenues.

Digitized by Google

M. Lascombe donne lecture des notes suivantes :

Dans un article intitulé *Art et artistes forésiens,* les Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, consacrent quelques pages à M. Emile Noirot, artiste du Forez, dont le Musée du Puy possède quelques tableaux, à notre compatriote M. Ducaruge et à M. Charles Cottet, originaire de notre ville.

Ces notices sont accompagnées de dessins, représentant la façade de l'église Saint-Michel d'Aiguilhe, le temple de Diane et le pont des Carmes.

La *Revue Forézienne* du mois de mai contient des éphémérides Vellaviennes et un compte rendu du Salon du Puy, organisé par la Société des Amis des Arts et Photo-Club réunis. L'auteur de ce compte rendu, M. Ulysse Rouchon, passant en revue les œuvres exposées au Salon, cite les noms des artistes, presque tous originaires de notre pays, qui ont participé à cette exhibition.

On remarque dans le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy un obituaire des capucins du Puy, de Monistrol, de Brioude et de Langeac, document dont l'original appartient au séminaire de Lyon. Parmi les religieux du couvent du Puy, l'obituaire mentionne Théodose de Bergame, né à Bergame, en Lombardie, dans le courant du XVI[e] siècle et mort à Ambert, le 23 juillet 1625. Il est l'auteur de l'*Histoire admirable de l'église de Notre-Dame du Puy et de l'image et miracles d'icelle,* ouvrage imprimé à Lyon par Muguet, en 1620 et d'une excessive rareté. Notre regretté confrère, M. Charles Rocher, en a fait une réimpression dans le tome V des Mémoires de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

Ce même bulletin renferme aussi une biographie du mathématicien François Peyrard, né à Vial, commune de Saint-Victor-Malescours, le 21 octobre 1759, mort à Paris le 3 octobre 1822.

Parmi les livres locaux récemment parus, il y a lieu de citer les *Notes historiques sur Saugues* (Haute-Loire), de M. l'abbé François Fabre.

Ces notes constituent un volume de 356 pages, édité à Saint-Flour chez Bonbounelle.

L'auteur a puisé de nombreux renseignements dans les archives départementales de la Lozère et surtout dans celles de l'église Saint-Médard de Saugues.

Les communes qui forment aujourd'hui le canton de Saugues, faisaient jadis partie du pays des Gabales (le Gévaudan). Leur annexion au département de la Haute-Loire date du mois de juillet 1790.

M. l'abbé Fabre donne de précieux détails sur ces communes, sur

Digitized by Google

les châteaux des environs de Saugues, les familles qui les habitaient, les désastres occasionnés dans ce pays par la guerre de Cent ans et par les guerres de religion.

Un chapitre de son ouvrage a trait à la *bête du Gévaudan*, animal extraordinaire, regardé, dit-il, « comme un mythe fabuleux, et son « histoire comme une légende fantastique. Ce ne fut hélas qu'une trop « triste et trop vivante réalité, car ses méfaits sont attestés par les « documents les plus authentiques. » L'histoire de Saugues, en un mot, tiendra un bon rang parmi les publications qui se rattachent à notre département.

A la suite de cette lecture, l'assemblée décide l'acquisition de divers ouvrages de M· l'abbé Peyron et de M. l'abbé Fabre.

M. Hedde signale, dans la *Revue d'Auvergne*, n° 6, de décembre 1899, un article de P. A. Julien, de Clermont.

L'auteur de cet article émet une théorie nouvelle sur la formation géologique de notre *Plateau central*, qui était regardé jusqu'ici comme un massif exondé depuis la fin de la période primitive. M. Julien pense, au contraire, que ce plateau, formant une zone de transition entre les deux grands *facies* géologiques du Nord et du Sud de la France, a servi de charnière aux divers mouvements de bascule qui ont eu lieu de part et d'autre aux différentes périodes géologiques, et par suite a été lui-même, à plusieurs reprises, recouvert par les mers anciennes, subissant de profondes transformations successives. Il attribue à cette position intermédiaire les éruptions volcaniques de nos régions et il étudie à fond les transformations subies par le *Plateau central*, donnant la raison de certaines particularités encore inexpliquées, telles que la présence des *Chailles Jurassiques* de l'Herm.

M. Ulysse Rouchon communique un article publié par le *Temps* du 24 avril, contenant de curieux renseignements à propos des recherches expérimentales faites au Muséum d'histoire naturelle par le Dr Phisalix, lesquelles ont abouti à la découverte d'un sérum antivenimeux.

Ce sérum s'obtient en chauffant pendant 15 minutes à 58°, le sérum produit par certains animaux réfractaires au venin ; on détruit ainsi les principes toxiques, et on garde intactes les substances antitoxiques. Ces animaux comprennent non seulement les vipères, mais la *couleuvre*, la salamandre, le crapaud, le hérisson, l'anguille. Les tubercules de dahlia, certains champignons, la bile, peuvent aussi servir à produire ce vaccin.

L'exposition du Dr Phisalix, au groupe I de la classe III (Enseignement supérieur) montre l'appareil qu'il a inventé, le *scarificateur-*

Digitized by Google

ventouse, en vue de pratiquer la succion sur une morsure et d'injecter le sérum.

A la suite de cette lecture, M. le docteur Morel rappelle les recherches faites par le Dr Calmette, de Lille, qui a rendu de grands services aux Indes, par ses envois de sérum.

M. Reynaud cite l'emploi de la trousse Michel Legros, très pratique, qui lui a donné d'excellents résultats pour les morsures faites à ses chiens.

M. Lascombe fait part d'une fort intéressante notice historique sur les églises de l'arrondissement de Brioude ; c'est un manuscrit du baron de Talairat, qui mérite de figurer *in extenso* dans nos Annales.

M. le baron Reynaud, par l'intéressante note suivante, fait part de ses expériences personnelles sur les moissonneuses mécaniques dont il préconise la vulgarisation dans notre département.

« Depuis quelques années, spécialement depuis les trois dernières, notre agriculture souffre vivement du manque de bras à l'époque des moissons. On voyait autrefois de nombreuses bandes de moissonneurs nous arriver de la région de l'Ardèche, qui venaient, pendant quelques semaines, louer leurs services à nos cultivateurs, et les aider à mettre à l'abri leurs récoltes, si rapidement mûries par les brûlantes journées de juillet. Mais cette immigration des Ardéchois, si elle n'a pas complètement cessé, a du moins diminué dans des proportions notables. Il serait trop long d'en rechercher les causes, parmi lesquelles nous devons cependant signaler en passant le service militaire obligatoire qui entraine si fatalement nos jeunes hommes de la campagne vers la ville. Toujours est-il que ce défaut de bras a provoqué un renchérissement considérable de la main-d'œuvre agricole au moment des moissons, et causé bien souvent un grave préjudice à nos cultivateurs en les mettant dans l'impossibilité d'abriter en temps utile leurs récoltes contre l'intempérie des saisons.

« Pour ne parler que des prix qui ont été pratiqués l'année dernière, c'est-à-dire en 1899, il n'a pas été rare de voir payer les moissonneurs 6 fr. et 6 fr. 50 par jour, et on peut admettre que le prix de cinq francs a été généralement payé. A ce chiffre, il faut ajouter la somme minimum de deux francs pour la nourriture, ce qui porte le coût de la journée à sept francs. Ce prix de sept francs, déjà lourd pour des terres à rendements riches, devient absolument ruineux pour les terres à rendements moyens ou faibles, comme nous n'en avons malheureusement que trop dans notre département.

« Si nous prenons, par exemple, le seigle, il est beaucoup de terres où il ne donnera que des rendements inférieurs à 90 doubles

Digitized by Google

à l'hectare. Admettons ce chiffre de 90 doubles; il faut en déduire 15 doubles pour la semence. Reste un rendement net de 75 doubles décalitres soit, au prix moyen de deux francs le double, un revenu de 150 francs. Il est généralement admis qu'il faut sept journées d'hommes travaillant avec l'antique volant pour coucher à terre un hectare de seigle, soit 49 fr. de main-d'œuvre pour une récolte de 150 fr., c'est-à-dire exactement *33 0/0 de la valeur de la récolte*.

« Si, à ce prix, nous ajoutons le coût des travaux de labourage et de battage, le montant des impôts et des fermages, il est facile de comprendre que si celui qui travaille sa propre terre peut arriver péniblement à se nourrir lui et sa famille, il est totalement impossible à un fermier de vivre et de faire honneur à ses affaires.

« Je conviendrai volontiers qu'avec des terres de meilleure nature, avec d'autres grains tels que l'orge et l'avoine, ce taux énorme de 33 0/0 peut être diminué. Mais même avec l'orge, celui de nos grains qui nous paye le mieux, il faut compter pour certaines années, comme en 1899, sur des rendements plus faibles encore, presque insignifiants, et d'autant plus onéreux à faire ameublir que la paille est plus courte et plus rare. Si l'on tient compte de ces mauvaises années, je doute que l'on puisse abaisser la moyenne du prix de la main-d'œuvre, pour la moisson, au-dessus de 20 à 25 0/0 de la valeur de la récolte.

« Enfin, et le cas s'est produit plusieurs fois en 1899, il est arrivé que des propriétaires en quête d'ouvriers moissonneurs n'ont pu se procurer que le quart ou la moitié du nombre d'hommes nécessaires pour couper leur récolte au moment voulu. Cependant le soleil a continué son œuvre, les épis se sont crochetés, égrenés, et le grain, en perdant sa belle couleur, a perdu une portion notable de ses qualités marchandes. Trop heureux quand un orage de grêle ne vient pas emporter en quelques instants des récoltes que l'on aurait eu largement le temps de mettre à l'abri si on avait pu se procurer les bras nécessaires.

« Ne croyez pas, messieurs, que je pousse ce tableau trop au noir. Ceux d'entre nous qui pratiquent plus spécialement l'agriculture vous diront qu'il est nombre de cas pour lesquels mes calculs sont au-dessous de la vérité. Est-ce à dire qu'à cette situation si difficile, il n'y ait point de remède? Tel n'est pas mon avis, et je crois que ce remède est dans l'adoption de moyens plus prompts et plus économiques pour ameublir nos récoltes.

« Ces moyens sont de deux sortes, suivant qu'ils s'appliquent à la petite, à la moyenne et à la grande culture. Pour la petite culture, je préconiserai donc l'emploi de la faux munie de différents appareils

Digitized by Google

de rabattage; pour la moyenne et la grande culture je recommanderai l'emploi de la moissonneuse.

« Laissant de côté pour aujourd'hui la faux que nous étudierons peut-être un jour, je mettrai à profit une expérience personnelle, déjà vieille de trois années, pour vous parler de la moissonneuse.

« J'avais souvent entendu dire que la moissonneuse, instrument très coûteux et délicat, pourrait assurément rendre des services dans les plaines parfaitement unies et sans pierres de la Beauce et du Bourbonnais, mais ne serait d'aucune utilité dans nos campagnes violemment tourmentées, coupées de murs et trop souvent hérissées de pointes de rochers. J'ai voulu en avoir le cœur net : j'ai acheté une moissonneuse. Je l'ai conduite en personne pendant trois campagnes, messieurs, et c'est le résultat de cette expérience que je viens vous communiquer.

« Et d'abord, la moissonneuse est-elle un instrument aussi cher que l'on veut bien le dire? Cela était peut être vrai il y a quelques années, alors qu'il fallait mettre de mille à onze cents francs à l'achat de l'une de ces machines. Mais aujourd'hui, pour 600 à 700 francs, au grand maximum, vous pouvez avoir tout ce qu'il se fait de mieux en ce genre, avec scies de rechange, meule à aiguiser les scies et accessoires divers. Si, d'autre part, comme je me fais fort de vous le démontrer, vous pouvez amortir le prix de votre instrument en deux ou trois campagnes, et même en une seule, vous avouerez que la dépense n'est vraiment pas considérable, et en tous cas singulièrement productive. Je parle, bien entendu, d'une moissonneuse ordinaire, car s'il s'agissait d'une lieuse, la dépense serait un peu plus forte, un millier de francs environ, mais aussi compensée par un travail plus considérable et plus perfectionné.

« Si j'examine les mérites comparatifs des moissonneuses-lieuses et des moissonneuses ordinaires, je trouve à l'avantage des premières, un travail plus rapide, plus propre et plus complet; mais avec cela un prix de revient plus élevé, une délicatesse de mécanisme bien plus grande et enfin un poids et un volume qui rendent le transport quelquefois impossible et toujours fort difficile dans nos chemins ruraux, généralement si étroits et si mal entretenus. Au contraire, la moissonneuse ordinaire, si son travail est plus incomplet et un peu moins rapide, a l'avantage de coûter bien moins cher, d'être plus simple et, par conséquent, moins sujette à des bris d'organe et à des dérangements, enfin d'être bien plus légère et plus maniable, et de passer facilement, une fois repliée, dans le chemin le plus étroit.

« J'ajoute que pour l'orge, qui est la culture par excellence de

Digitized by Google

notre pays, il est absolument nécessaire de la laisser javeler et sécher au soleil avant de lier la javelle, ce qui ne saurait se faire avec la moissonneuse-lieuse, à moins de sacrifier les liens et de recommencer deux fois le travail, ou de la faire sécher en moyettes, ne comprenant que deux ou trois gerbes, et encore ce dernier procédé, par des temps modérément chauds, ne donne-t-il que de médiocres résultats.

« Pour ces raisons, je me crois fondé à dire que, sauf dans le cas de très grandes exploitations, d'ailleurs rares dans notre pays, la moissonneuse qui s'adapte le mieux aux besoins de notre culture est la moissonneuse ordinaire. Cet instrument est, d'ailleurs arrivé à un état de perfectionnement tel, que tout en restant simple, il est aussi extrêmement robuste, et je ne puis en citer de meilleur exemple que celui d'un instrument dont je me suis servi pendant trois ans dans des champs hérissés de pierres et de pointes de rocher, et dans lequel je n'ai pas eu une seule pièce brisée, malgré les chocs répétés et violents auxquels je l'ai soumise. Voilà donc détruite la légende de la fragilité de la moissonneuse.

« Ce serait une erreur de croire que la moissonneuse n'est utilisable que dans des champs d'une vaste étendue. Elle peut travailler d'une façon utile et productive dans les champs dont la surface n'excède pas un demi hectare; il va sans dire que dans ces conditions, par suite des virages répétés, la somme de travail produit est moindre que dans un champ de deux ou trois hectares, mais ce travail est encore largement utilisable et rémunérateur. Quant à la pente des champs dans lesquels la moissonneuse doit être utilisée, j'estime que, pourvu que la récolte ne soit pas versée, cette pente peut seulement atteindre 10 à 12 0/0, sans que le travail de la machine en soit sensiblement gêné. Il est évident cependant, que le travail sera d'autant meilleur et plus facile qu'il sera exécuté sur un terrain se rapprochant davantage de l'horizontalité.

« Le cultivateur qui voudra acheter une moissonneuse aura à choisir entre deux largeurs de coupe, la largeur de 1 m. 20 et la largeur de 1 m. 50. C'est à chacun de voir la largeur de la coupe qui lui conviendra le mieux. La coupe de 1 m. 20 est un peu moins rapide, mais la machine est plus légère, plus maniable, fatigue moins l'attelage et la scie épouse mieux les sinuosités du terrain. La coupe de 1 m. 50 est un peu plus rapide, mais la machine est un peu plus lourde, demande plus d'efforts à la traction, et aussi coupe un peu moins près, dans les endroits où le terrain est légèrement vallonné. — Je suppose d'ailleurs que, dans les deux cas, on a recours à la traction par des bœufs qui, dans nos pays, sont plus accoutumés à ce

Digitized by Google

genre de travail que nos juments poulinières, peu aptes à un travail aussi dur et aussi prolongé. Il faut noter, au surplus, que si l'on tient compte de la nécessité de maintenir les bœufs à un pas assez rapide pour obtenir le maximum de travail de la machine, il faut avoir soin de changer d'attelage au moins quatre fois par jour, sous peine de fatiguer à l'excès les bœufs que l'on emploie. Du reste, avec deux paires de bœufs se relayant de trois heures en trois heures, on peut arriver facilement au bout de sa journée de travail sans trop de fatigue pour les attelages.

« J'aurai l'air de soutenir devant vous un paradoxe en disant que, selon moi, la moissonneuse doit être un puissant moyen d'amélioration des terres; et cependant rien n'est plus vrai. — Je vous ai dit plus haut que la moissonneuse pouvait travailler malgré les pierres, ce qui ne revient pas à dire qu'elle ne travaille pas beaucoup mieux lorsqu'il n'y a pas de pierres du tout. Le cultivateur qui, conduisant lui-même sa machine, aura été à moitié renversé de son siège par la brusque secousse produite à la rencontre d'une dent de rocher, gardera à son tour une dent contre ce rocher-là, et il y a gros à parier que, l'année suivante, le pic, la pioche ou la poudre auront fait un chemin bien uni au passage de la machine.

« Enfin, l'emploi de la moissonneuse a pour corollaire presque nécessaire l'emploi préalable du rouleau plombeur, qui, écrasant les mottes de terre, nivelant la cime des sillons, aura permis à la machine de raser le sol au plus près, mais aussi aura fait sentir son effet bienfaisant sur les plantes en les faisant taller, et en resserrant autour de leurs racines les terres soulevées par les gelées de l'hiver.

« Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous faire la comparaison entre le travail produit par la machine et le travail produit à bras d'hommes.

« Dans un champ de grandeur moyenne, de deux à trois hectares par exemple, une machine de 1^{m} 20 de largeur de coupe, conduite par un homme exercé, peut facilement, dans sa journée, couper deux hectares et demie de récolte. Mettons seulement deux hectares en tenant compte de retards possibles apportés à la marche de la machine par de petites avaries ou les difficultés du terrain. Nous avons vu plus haut que pour couper cette surface de deux hectares en seigle il fallait 14 hommes. Mettons en 12 seulement si vous voulez. D'autre part, pour conduire la machine il faut un conducteur et un bouvier. Il résultera donc que la machine aura produit dans sa journée le travail net de 10 hommes, soit 70 francs. Voilà donc une machine qui serait amortie dans une seule campagne de dix journées de travail. Si vous voulez admettre, ce qui est rare, que les ouvriers ne nous reviennent,

Digitized by Google

nourriture comprise, qu'à 5 francs par jour, c'est encore 50 francs que votre machine aura gagné dans sa journée et au bout de 10 à 12 jours de travail votre machine sera payée.

« Une fois la machine amortie, et je vous ai démontré que cela ne saurait être bien long, voyons quel sera le coefficient du prix de nos moissons en regard du prix de vente de nos grains.

« Dans les terres pauvres que nous avons prises pour exemple au début de ce travail, nous trouvons pour deux hectares moissonnés dans une journée de travail :

Un bouvier et un conducteur à 7 fr.	14	»
Graissage, entretien	3	»
Journée de deux paires de bœufs	10	»
Total	27	»

« Pour un hectare, de 13 fr. 50, soit moins de 9 0/0 avec un rendement de 150 fr. et 6 fr. 05 0/0 avec un rendement de 200 fr. par hectare, et encore ai-je compté pour 10 fr. le prix de la traction par bœufs, alors que pour le cultivateur qui se sert de ses attelages la dépense est nulle de ce chef, et le coefficient descend alors respectivement à moins de six et de quatre pour cent du prix de la récolte.

« Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que ce sont là des résultats dignes d'attirer votre attention, et de décider les cultivateurs de nos pays à abandonner la routine si coûteuse du volant, pour adopter un auxiliaire qu'ils auront toujours sous la main et qui ne leur fera jamais défaut, la moissonneuse simple, robuste, rapide et économique ? »

L'assemblée ajourne l'examen des monographies locales faites par MM. les instituteurs pour l'Exposition, en vue de recueillir un plus grand nombre de ces intéressants documents. Elle décide également que les échantillons des champignons qui lui ont été envoyés de Bourg, resteront à la disposition de M. Dreyfus qui se propose d'en demander une collection pour le Lycée et le Musée.

L'un des secrétaires,
PH. HEDDE.

Digitized by Google

SÉANCE DU 5 JUILLET 1900

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MOREL

Présents : MM. Badiou de la Tronchère, Chaudier, Dupont, Gatillon, Gazanion, Gueyffier (Louis), Hedde, Jacotin, Jouffre, Lascombe, Marie, Mey, Dr Morel, Nicolas, Rioufol (Emmanuel), Rouchon, Siffre, Sklénard, Théret et Vidal-Galland.

Le procès-verbal, lu par M. Hedde, est adopté sans observations.

MM. Dreyfus et Dussaud s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Desmoulins, présenté à la dernière séance, est élu membre titulaire à l'unanimité des suffrages.

M. le Président communique : 1° Une lettre du Président du Congrès international de l'enseignement technique annonçant que M. le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, a institué à Paris, au Cours de l'Exposition universelle de 1900, un congrès international de l'enseignement technique.

Ce congrès s'ouvrira le 6 août prochain et durera six jours.

2° Une lettre de M. le Préfet de la Haute-Loire, demandant à la Société si la date du 26 août prochain, qu'il se propose de fixer pour l'ouverture de la chasse dans le département de la Haute-Loire lui semble favorable.

L'assemblée répond affirmativement à cette communication.

3° Le Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, contenant la nomenclature des mémoires et notices lus devant la section des Beaux-Arts à la session qui a eu lieu à Paris, du 5 au 8 juin dernier.

4° Une lettre de M. l'Inspecteur d'académie, accompagnée de monographies communales rédigées par les instituteurs de la Haute-Loire, en vue de l'Exposition universelle.

Les monographies parvenues jusqu'à présent à la Société sont celles de Freycenet-Latour, par M. Théophile Chanal; de Monistrol-d'Allier, par M. Colombet; de Laussonne, par M. Meyssonet; de Saint-Vincent, par M. Exbrayat; de Saint-Georges-d'Aurac, par M. Garnier; de Saint-Didier-sur-Doulon, par M. Drevet; de Ville-

Digitized by Google

neuve-d'Allier, par M. Belmont; de Chamalières, par M. Pastre, et du département entier, par M. A. Mazel, instituteur à Bélair (Chambon-de-Tence).

L'assemblée nomme, pour l'examen de ces documents, une commission composée de MM. Jacotin, Nicolas et Dussaud, laquelle devra classer ces travaux par ordre de mérite et proposer les récompenses qu'elle jugera convenable d'accorder.

Il est donné lecture d'une notice de notre collègue M. Siffre, sur un tableau de la chapelle Sainte-Anne de l'église Saint-Laurent du Puy. Elle est ainsi conçue :

« Dans votre séance du 3 mai dernier. M. Lascombe vous a donné lecture d'une lettre adressée par Monseigneur de Bonald, évêque du Puy, au Préfet de la Haute-Loire, le 19 mars 1837, contenant le paragraphe suivant :

« Quant au tableau que je sollicitais pour ma cathédrale, il y a une « méprise que je suis bien aise de relever. On a cru que le tableau de « Saint-Anne, qui est à l'exposition et qui doit être envoyé au Puy « pour l'église Saint-Laurent, était un don du gouvernement. Point « du tout, la fabrique de Saint-Laurent a acheté le tableau. »

« Ce tableau orne, en effet, depuis lors, la chapelle de Sainte-Anne, dans laquelle se trouve placé le tombeau de Du Guesclin que tous les touristes s'arrêtant au Puy ne manquent pas de visiter. La chapelle étant obscure, parce que la fenêtre qui l'éclaire est recouverte en partie par le rétable, et l'attention se portant principalement sur le tombeau, le tableau n'est pas remarqué, comme il mérite de l'être; son cadre en ogive indique qu'il a dû être fait sur commande, car il est encastré dans un rétable de style gothique qui ne manque pas d'un certain mérite.

« Le sommet du tableau est occupé par la figure du Père Éternel, dont la tête, inclinée vers le groupe de Sainte-Anne et de la Vierge, est entourée d'une auréole dorée, les bras se sont ouverts dans la même direction.

« Deux anges sont en adoration dans les nuages qui supportent le Père Éternel; celui de droite fixe ses regards vers Sainte-Anne; celui de gauche les élève vers le Père Éternel. Sainte-Anne est assise au milieu du tableau sur un banc, qui en occupe toute la largeur; ses pieds sont appuyés sur un cartouche qui forme marche-pied, au milieu de la base et sur lequel on lit l'inscription suivante : *Sancta Anna, ora pro nobis.*

« La figure de Sainte-Anne, tournée de trois quarts à gauche du spectateur, s'incline vers la Sainte-Vierge; sa main droite est levée pour lui indiquer le Père Éternel; la gauche entoure l'épaule de la

Digitized by Google

Vierge qui est agenouillée devant sa mère et dont la figure, vue de profil à gauche, est en adoration devant le Père Éternel; ses deux mains sont jointes et les avant-bras sont appuyés sur les genoux de Sainte-Anne dont les vêtements sont en étoffe brune, tandis que la Sainte-Vierge adolescente porte une robe blanche. La figure de Sainte-Anne est, suivant la tradition, celle d'une personne âgée ; celle de la Vierge exprime la jeunesse, la vénération et la candeur.

« La composition, peu compliquée, présente un fond de paysage; elle est complétée à gauche par un pupitre posé au-devant du banc et qui supporte un livre ouvert. A droite se trouve, placée sur le banc, une urne contenant une tige de lys. A droite du cartouche, sous la robe de la Vierge, est la signature *Seb. Cornu.*

« D'après le Dictionnaire général des artistes de l'école Française, Cornu (Sébastien-Melchior), peintre, élève de Richard Bonnefond et Ingres, né à Lyon le 6 janvier 1804, a obtenu une médaille de 3e classe en 1839, de 2e classe en 1841 et de 1re classe en 1845; il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1859 et officier en 1862. Il avait commencé d'exposer au Salon de 1831 et a continué jusqu'en 1859. Il fit de nombreux portraits ; plusieurs de ses tableaux sont exposés aux musées de Grenoble et de Valenciennes, ainsi qu'à la galerie Aguado, à la salle des assises de la ville de Poitiers, aux galeries de Versailles, aux églises de Saint-Leu, Tavernay et de Saint-Severin à Paris.

« Il fut chargé de continuer les travaux commencés par son éminent compatriote Hippolyte Flandrin dans l'église Saint-Germain-des-Prés et que la mort de celui-ci, survenue en 1864, l'avait empêché de terminer. Le tableau de Sainte-Anne est mentionné dans le Dictionnaire précité sous le titre de : *Sainte-Anne instruisant la Vierge.*

« D'après cette biographie, Sébastien Cornu, sans avoir atteint, comme Hippolyte Flandrin, les premiers rangs s'est fait une bonne place parmi les peintres de second ordre; son tableau de Sainte-Anne, bien qu'il ne soit pas de sa meilleure époque, puisqu'il date de 1837, lorsqu'il n'avait obtenu encore aucune récompense, mérite d'attirer l'attention par la manière dont il est composé et exécuté et comme étant supérieur à la moyenne des tableaux qui ornent les églises des villes de l'importance du Puy. »

A propos de la maladie dont sont atteints les platanes de la place du Breuil, M. Dupont lit la note suivante :

« La maladie qui dépouille nos platanes de leurs feuilles et qui sévit avec une intensité particulière sur les arbres de la place du Breuil, est due au développement d'un champignon parasite, appartenant à

Digitized by Google

la famille des sphœriacées, ou sous-ordre des Pyrenomycètes, et dont le nom est *Glœosporium nervisequum.*

« Ce champignon se développe principalement sur les nervures des feuilles. Au début de son invasion, on voit apparaître une altération de couleur livide qui s'étend bientôt le long de la nervure, entraînant la mortification du parenchyme avoisinant, gagne peu à peu le pétiole, et, à ce point ultime de son développement, la feuille sèche complètement et se détache.

« Lorsque l'altération a quelques centimètres de longueur, si on la regarde attentivement avec une bonne loupe, on peut y apercevoir, surtout le long des nervures principales, de petits points noirs qui sont les organes reproducteurs du champignon. Une coupe de ces organes, examinée au microscope à un grossissement moyen de 500 diamètres, nous les montre comme de véritables poches à parois noires complètement remplies de spores ovoïdes. Ce sont des pycnides. Lorsqu'elles sont mûres elles se déchirent par une fente longitudinale et les spores s'échappent au dehors sous forme de masses irrégulières allongées, en restant agglutinées les unes aux autres. Ces spores germent très rapidement, en quelques heures, dans une goutte d'eau.

« Ce parasite, comme tous ceux de la classe à laquelle il appartient, ne peut se développer qu'avec le concours simultané de la chaleur et de l'humidité. Son invasion sur nos arbres est donc due à des circonstances météorologiques particulières et tout à fait fortuites. D'après MM. Prillieux et Delacroix, elle serait très commune en France. Je ne pense pas, cependant, que jamais un platane soit mort de ses attaques. Il me semble donc que les craintes qui ont été exprimées au Conseil municipal du Puy, le mois dernier, au sujet de l'avenir de nos arbres de nos promenades, étaient exagérées.

Le mildiou, en effet, qui dépouille complètement la vigne de ses feuilles, met 4 ou 5 ans à tuer une souche un peu âgée. Nos arbres, dont le développement comporte des réserves infiniment plus abondantes que celle que peut posséder une souche de vigne, résisteraient donc un temps bien plus long en admettant que les circonstances qui favorisent le développement de la maladie se produisent régulièrement tous les ans, ce qui paraît bien improbable. »

Après cette lecture, une conversation s'engage entre divers membres et, sur la demande faite par M. Jacotin d'indiquer quelles seraient les mesures à prendre pour remédier à cet état de choses, M. Dupont ajoute que c'est à la suite de circonstances atmosphériques défavorables, que s'est propagée l'affection des platanes, et qu'il y a lieu d'espérer qu'elle disparaîtra d'elle-même, au bout de son évolution.

Digitized by Google

M. Vidal-Galland, chargé d'examiner une brochure de M. Boyer, professeur d'agriculture à Marvéjols, dont le titre est : *Les bovidés de la Haute-Loire,* présente diverses observations en général favorables aux opinions de l'auteur.

Dans la première partie, M. Boyer fait connaître les caractères des différentes races bovines de la Haute-Loire.

Dans la deuxième partie, il indique d'excellents procédés pour l'amélioration des terrains granitiques de notre département.

M. Rouchon fait part à la Société d'une note sur Pierre d'Ailly qu'il a fait imprimer récemment dans la Revue Forézienne. Dans cette note, il a analysé un travail de M. l'abbé Pontvianne, professeur au petit séminaire de la Chartreuse, sur le célèbre cardinal d'Ailly, dont notre collègue, M. Louis Pascal, a rassemblé dans sa *Bibliographie du Velay*, insérée au tome X de nos annales, les détails les plus intéressants sur cet ancien évêque du Puy.

— Le prochain concours départemental devant se tenir à Yssingeaux, d'après l'ordre de roulement, l'assemblée décide de s'adresser à M. le Président du Comice agricole de cette ville, pour lui demander d'en fixer la date, M. Jacotin est chargé de transmettre cette demande.

Quant au concours de la race bovine du Mezenc, il n'est pris aucune décision sur le lieu où il devra se tenir. La Société, avant de fixer son choix, attendra les propositions des communes intéressées, de façon à résoudre la question à la séance prochaine.

Les jurys, pour ces deux concours, seront nommés à la séance du mois d'août.

L'un des secrétaires,
A. LASCOMBE.

SÉANCE DU 2 AOUT 1900.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MOREL.

Présents : MM. Coiffier, Dupont, Dussaud, Dreyfus, Fabre, Louis

Digitized by Google

Gueyffier, Édouard Gazanion, Hedde, Jacotin, Lascombe, Mey, Mauras, Marie, Morel, Nicolas, Rouchon, Valentin Robert, Sklénard, Théret, Vidal-Galland.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Dussaud dépose sur le bureau les monographies locales envoyées par MM. les instituteurs de Monistrol-sur-Loire, Cayres et Saint-Privat-d'Allier; ces travaux sont renvoyés à l'examen de la commission désignée à cet effet.

La correspondance comprend, avec diverses circulaires, une lettre de M. le maire de Langeac, demandant la coopération de notre société en faveur du concours d'animaux reproducteurs qui doit avoir lieu à Langeac le 4 octobre.

L'assemblée accorde à ce concours deux médailles d'argent et trois médailles de bronze.

Conformément à la demande de M. Garnier, président du Comice agricole d'Yssingeaux, la date du Concours départemental qui doit se tenir dans cette ville, est fixée au dimanche 16 septembre prochain.

Sur la demande de M. Dupont, il est décidé que le affiches mentionneront l'obligation de traire les vaches laitières avant de les présenter au Concours.

Sont désignés comme membres du jury :

MM. Morel, Coiffier, L. Gueyffier, Hedde, Rioufol, Sklénard, Jacotin, Jouffre, Chaudier, Gazanion Francisque, Dupont, le Professeur d'agriculture d'Yssingeaux, Chauvin, Hilaire, Édouard Gazanion, baron Reynaud, Vidal-Galland, Habriat, Pascal, Théret, Giraud, Gire, Marie.

Le Concours de la race bovine du Mezenc aura lieu, cette année, à Saint-Julien-Chapteuil; le choix de la date est laissée au conseil municipal de cette ville.

Sont désignés comme membres du jury :

MM. Morel, Jacotin, Chaudier, Gazanion (Francisque), Jouffre, Valentin Robert, Vidal-Galland, baron Reynaud, Édouard Gazanion. Mauras, maire; Théret, Dupont, Rioufol, le Professeur d'agriculture d'Yssingeaux.

M. Ulysse Rouchon donne lecture de la notice suivante :

« Messieurs,

« J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur un nouvel ouvrage de M. Pontvianne, paru le mois dernier au Puy et qui a pour titre : *Recherches historiques sur l'abbaye de Doue et sur les prieurés qui en dépendaient.*

« L'œuvre complète comprendra deux parties :

Digitized by Google

« 1° L'abbaye ;

« 2° Les prieurés qui en dépendaient.

« C'est la première partie qui est publiée aujourd'hui. C'est donc de l'*abbaye* que je voudrais vous entretenir brièvement.

« Doue (Doa, Doë, Douhe, de ducta aqua, eau conduite, sans doute en raison des sources abondantes qui s'y trouvent) est situé à quelques kilomètres du Puy, sur une petite éminence d'où le regard embrasse les plus belles vues de notre région.

« C'est là qu'en 1138, Raymond et Guillaume de Saint-Quentin bâtirent des immeubles qui servirent d'abord de résidence à des chanoines de l'ordre de Saint-Augustin, probablement, soumis à l'évêque du Puy. Sur leur demande réitérée, l'abbaye fut promise vers 1161 aux chanoines réguliers de Saint-Euverte d'Orléans. Ceux-ci ne venant pas prendre possession de Doue au temps fixé, le prélat jugeant utile d'opérer dans la communauté certaines réformes s'adressa aux chanoines de Prémontré du diocèse du Laon.

« Chacun de vous, Messieurs, connaît au moins de nom l'ordre de Prémontré. Fondé par saint Norbert, comte de Gennep, vers 1118, cet ordre a toujours été une pépinière d'hommes renommés par leur science.

« Dès 1162 donc, les moines envoyés par l'archimonastère vinrent s'établir dans les locaux occupés par les chanoines de Saint-Augustin et tout de suite reçurent de la générosité des fidèles les subsides nécessaires pour débuter. Outre l'abbaye et son église, les religieux furent mis en possession d'une ferme avoisinante, de la montagne sur laquelle reposaient les bâtiments du territoire environnant. En dehors de ces propriétés, le monastère acquit une grande partie de la plaine de Saint-Germain-Laprade et une maison sise au Puy, dans le quartier du Pouzarot. Les premiers bénéfices ne s'arrêtaient pas là ; l'abbé de Doue percevait encore une partie des revenus de la mense épiscopale, les dîmes de plusieurs prieurés et un casuel considérable. A ces rentes venaient encore s'ajouter de nombreux privilèges propres à l'ordre et particuliers à l'abbaye. Au nombre de ces derniers, le plus intéressant pour nous, était celui d'avoir la première stalle dans le chœur de la Cathédrale du Puy.

« Ainsi établi, le monastère de Doue devait tout naturellement prendre dès les premières années une importance notoire qu'augmentait encore son érection en abbaye. Nous en avons pour preuve la lettre adressée vers la fin de 1162 à l'abbé et aux autres religieux, au nombre de douze, par le pape Alexandre III.

« Pour donner une idée rigoureusement exacte de la vie extérieure de la communauté norbertine à travers les siècles, je pourrais, ainsi

Digitized by Google

que l'a fait l'auteur du livre, commenter successivement les actes connus de chacun des abbés qui portèrent la crosse à Doue. Je craindrais de lasser votre patience, Messieurs. Je me bornerai simplement à noter la répercussion qu'eurent les principaux événements d'intérêt général, à l'abbaye.

« Les premiers abbés s'appliquèrent surtout à donner au monastère la prospérité matérielle et de nombreux dons contribuèrent à augmenter d'année en année cette prospérité. Mais la jalousie qui se niche partout, même chez les religieux, vint contrarier les projets de nos bons norbertins. Après avoir reçu la faveur d'être distingués par le Saint-Siège, qui les nomma commissaires, les abbés de Doue eurent à supporter les contre-coups de la guerre de Cent-Ans. Comme si le Ciel voulait les éprouver, nos moines durent souffrir presque en même temps de la funeste peste noire de 1348, dite peste de Florence, des mauvaises récoltes de ces années malheureuses, enfin des incursions des hordes anglaises.

« Heureusement la dignité abbatiale tomba entre de vaillantes mains. Pierre de la Roche, quinzième abbé, sut relever par l'exemple le courage de chacun et s'employer avec ardeur à faire disparaître les traces du désastre. Grâce à sa vaillante impulsion, Doue eut bientôt des jours meilleurs. Des dons abondants ne contribuèrent pas peu à soutenir cette nouvelle période. Parmi ces largesses, il faut citer celles des familles de Glavenas et de la Blache, celles d'Agnès Francon. En même temps, les successeurs de Pierre de la Roche recevaient de hautes missions des papes Benoît XIII et Martin V, relatives au chapitre de Notre-Dame du Puy.

« Cette époque de prospérité fut la cause de multiples transactions entre l'abbé et les habitants des environs, ceux d'Orzilhac entre autres, ceux de la maladrerie de Brives, des arrangements survenus avec les habitants de Saint-Germain-Laprade au sujet des dîmes de la paroisse — de relations éminentes avec les seigneurs de Lardeyrol.

« Il faut lire dans l'ouvrage les documents ressuscités grâce aux actives et patientes recherches de l'historien pour comprendre l'importance acquise par nos Prémontrés à cette époque. Sous la phraséologie caractéristique des écrits de ce temps, on voit surgir la silhouette austère mais impérative de l'abbé, presque l'égal de l'évêque et siégeant immédiatement à côté de lui, « collocatus in stallo chori sedi pontificali proximo ».

« L'abbaye, cependant, devait subir de nouvelles épreuves durant les jours troublés de la Ligue. La ville du Puy s'étant déclarée contre Henri IV, François de Clermont, gouverneur du Velay, pilla l'abbaye, brûlant et saccageant tout. Après avoir démoli la majeure partie des

Digitized by Google

bâtiments, sans respecter même le monument funéraire de Robert de Mehun, assassiné près de Doue en 1219, le redoutable sénéchal emmena avec lui les religieux qu'il emprisonna à Saint-Pierre-le-Vieux [1].

« Comme le phénix, l'abbaye devait renaître de ses cendres. Mais l'ère des grandeurs était bien passée. L'histoire de cette époque ne nous relate que de bien tristes faits : l'indigne abbatiat d'Henri Beraud, la cupidité honteuse d'un Henry de Senecterre... La communauté parut se relever un instant sous la direction de Sylvestre de Morgues, de Vilers de la Berchère, d'Irailh, de Genestet ; mais ce semblant de prospérité fut de courte durée. Les emprunts, les démêlés de toute sorte finirent d'user la force vitale de l'abbaye et, quand en 1787, le chapitre général de Prémontré, réuni à Paris, sous la présidence de l'abbé de l'Écuy, se décida enfin à la supprimer, il n'était que temps.

« Tels sont, dans leur ensemble, les résultats des savantes recherches de l'abbé Pontvianne. Avec l'art profond et suggestif d'un évocateur, il a su faire revivre merveilleusement la physionomie curieuse de Doue. Comme je vous l'ai dit en commençant, ce n'est là cependant qu'une première moitié du travail. Il reste encore à parler des prieurés qui dépendaient de l'abbaye : Saint-Germain-Laprade, Saint-Martin-de-Fugères, Sainte-Marie-de-Borne, Saint-Julien-d'Ance et Sainte-Madeleine-de-Pontempeyrat, dans le diocèse du Puy, et Saint-Étienne-de-Crussol dans le diocèse de Valence. D'ores et déjà, je pense que nous pouvons remercier M. Pontvianne de l'intérêt que provoque sa nouvelle étude et attendre avec une impatience remplie de la plus grande confiance, le deuxième tome qui formera certainement le tout harmonieux que nous sommes habitués à trouver dans les ouvrages du distingué professeur de la Chartreuse. »

MM. Dussaud et Sklénard présentent la candidature de M. Boudignon, (Jean-Pierre), instituteur en retraite, demeurant à Taulhac. Il sera procédé au vote sur cette admission à la prochaine séance qui est fixée au jeudi 8 novembre.

Des félicitations sont adressées à M. Habriat pour sa récente nomination au Mérite agricole.

Il sera demandé à la Société d'agriculture de Thonon-les-Bains, communication du Herd-Book édité par cette Société.

L'un des secrétaires,
Ph. HEDDE.

1. Saint-Pierre-le-Vieux était une église dont on ne connait que fort peu de chose. Elle se trouvait sur l'emplacement de la chapelle actuelle des Capucins.

Digitized by Google

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1900.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr MOREL.

Présents : MM. Chaudier, Dreyfus, Dupont, Enjolvy, Gazanion, Gire, Louis Gueyffier, Hedde, Jacotin, Lascombe, Mallat, Martin, instituteur à Brives, Dr Morel, Emmanuel Rioufol, Robert, Rouchon, Siffre, Sklénard, Théret, Verdier et Vidal-Galland,

M. le Dr Vibert s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

A l'ouverture de la séance, M. le Président adresse à notre confrère, M. Chaudier, ses plus chaleureuses félicitations sur sa nomination de chevalier de la Légion d'honneur et les brillantes récompenses qui lui ont été décernées à l'Exposition.

L'assemblée s'associe, par ses applaudissements, aux éloges de M. le Dr Morel.

Lecture est donnée par M. le Président d'une lettre du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts l'informant de la tenue à Nancy, le 9 avril 1901, du 39e congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements. A cette lettre est joint le programme de ce congrès.

M. Jean-Pierre Boudignon, ancien instituteur, à Taulhac, présenté à la dernière séance par MM. Sklénard et Dussaud, est nommé membre titulaire.

Sont présentés comme membres titulaires :

MM. Boudignon, maire de la ville du Puy, par MM. Régis Marchessou, Vidal-Galland et Dupont;

Alphonse Galland, conseiller municipal, par MM. Régis Marchessou, Vidal-Galland et Dupont;

Delande, proviseur en retraite, par MM. le Dr Morel et Lascombe;

Vigouroux, député de la Haute-Loire, par MM. le Dr Morel, Chaudier et Dr Paul Vibert;

Pozzi, inspecteur des forêts, par MM. Vidal-Galland et Lascombe;

Jean, juge de paix à Sauxillanges, par MM. Emmanuel Rioufol et Lascombe;

Digitized by Google

Furnon, vétérinaire au Puy, par MM. Dupont et Dr Paul Vibert;

Martial Aulanier, propriétaire au Puy, par MM. Emmanuel Rioufol et Lascombe.

Bringuier, président du Syndicat agricole de l'arrondissement d'Yssingeaux, par MM. Théret et Vidal-Galland.

Au sujet du concours départemental d'Yssingeaux, qui a eu lieu le 30 septembre 1900, M. le Président rend compte que tout s'est très bien passé, grâce à l'accueil empressé du Comice agricole de cette ville.

Ce concours eut été encore plus brillant sans les mauvais temps qui l'ont précédé.

En ce qui concerne celui de la race bovine du Mezenc tenu à Saint-Julien-Chapteuil, le 3 septembre 1900, il est vraiment regrettable que la subvention de l'État ait été réduite de moitié, ce qui est de nature à préjudicier dans l'avenir à ce concours si important pour l'intéressante question de l'amélioration de notre race locale, les récompenses décernées aux éleveurs devenant tout à fait insuffisantes, si l'on ne rétablissait pas les anciennes subventions.

M. Jacotin ajoute aux précédentes observations, que la multiplicité des foires et concours locaux, ne devrait pas être encouragée comme elle l'est, attendu qu'elle est de nature à restreindre l'affluence des exposants à nos concours généraux.

M. Dupont dit qu'il serait bien utile, pour que le ministère reconnaisse la nécessité de favoriser la race du Mezenc, que nos éleveurs figurassent aux concours généraux de Paris et, dans ce but, il désirerait que notre Société subventionne les éleveurs de nos montagnes, désireux de figurer à ces concours, car leurs ressources, en général, ne leur permettent pas d'en supporter les frais.

L'assemblée, tout en se montrant favorable à cet ordre d'idées, pense que la question est assez sérieuse pour être mise à l'étude et en renvoie l'examen à la commission du Herd-Book, que l'assemblée se propose de compléter, de façon à ouvrir décidément le livre du Herd-Book de la race bovine du Mezenc.

Il est ensuite procédé à l'élection de nouveaux membres de cette commission qui sera composée ainsi que suit :

MM. Jacotin, Vidal-Galland, Chaudier, Théret, Dupont, Jouffre et Chauvin.

M. Théret est élu archiviste de cette commission et M. Furnon, vétérinaire, proposé comme membre suppléant.

M. Vidal-Galland propose de nommer MM. Charles Dupuy, sénateur, Leblond, préfet de la Haute-Loire, présidents d'honneur, et M. le Dr Morel, président de la Commission.

Digitized by Google

Il exprime aussi le désir qu'une demande de fonds soit adressée à l'État et au Conseil général du département, en vue de subvenir aux frais de marques, achats de livres, d'impressions, s'il y a lieu, de photographies d'animaux, de déplacements de la Commission au centre de l'élevage à l'effet de marquer le bétail de race, etc., etc.

De semblables subventions, ajoute-t-il, ont été accordées pour le Herd-Book de la race Chablaisienne ou d'Abondance de la Haute-Savoie, dès sa formation.

L'assemblée adhère, à l'unanimité, aux propositions de M. Vidal-Galland.

Le même membre demande, au nom du Comice agricole de Brioude, un encouragement en faveur du concours hippique qui doit se tenir dans cette ville le 22 novembre courant.

La Société accorde une médaille d'argent et trois médailles de bronze.

M. Ulysse Rouchon fait part à la Société de la découverte de pièces de monnaie à Chaspuzac, en août dernier.

« Ces pièces, dit-il, au nombre de deux, sont en or. L'une est du « règne de François Ier, comme l'indique l'inscription circulaire :

FRANCISCVS. D. GRA. FRANCORVM REX

« Et les quatres fleurs de lys des armes de France. L'autre porte « la date du règne de Philippe II d'Espagne, ainsi qu'en témoignent « l'écusson et l'inscription :

AN. 1585. PH. D. G. HISP. L. REX. CO

« Le détenteur actuel de ces pièces est un nommé Chabanne, domicilié dans la commune de Chaspuzac.

Notre confrère, M. Mosnier, instituteur à Chomelix, adresse à M. Lascombe la lettre suivante :

« Je suis heureux de vous signaler aujourd'hui une découverte « numismatique dont je ne puis moi-même faire part à la Société « agricole et scientifique, n'étant pas assez versé dans ce genre « d'études.

« En réparant le maître-autel de l'église de Saint-Georges-Lagricole « les ouvriers ont découvert un certain nombre de pièces de monnaie « (50 environ) dont je vous donne ci-joint un rapide et sommaire « calque. J'ai pu avoir en main, pendant quelques instants, trois de « ces pièces dont j'ai pris rapidement une empreinte. Je crois que « toutes les autres se rapportent à ces trois types.

« Les deux premières sont en argent, la seconde est en bronze.

Digitized by Google

« J'espère voir dans la suite les autres pièces trouvées et vous signa-
« ler les types intéressants qu'il pourrait y avoir. Agréez, etc. »

Les trois pièces signalées par M. Mosnier sont :

1° Un denier d'argent frappé à Marseille au XIII^e siècle.

Cette monnaie présente, au droit, une porte de ville (celle de Marseille) avec la légende CIVITAS MASSIL, au revers, tête nue de profil à gauche, d'un comte de Provence, avec la légende COMES PRINCIE.

2° Un denier en argent frappé au XII^e siècle et, portant, au droit, une croix pattée, avec la légende BEATE MARIE : au revers, une rosace à six pétales, et pour la légende PODIENSIS.

3° Un denier en bronze, de petit module (du Puy probablement), au droit complètement effacé, au revers, une rosace à six pétales.

M. Lascombe a publié dans le tome IV des Mémoires de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire (année 1883-1885) une chanson patoise recueillie dans les environs de Brioude. Elle a pour titre : *Les deux glaneuses*.

Or, dans le bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (tome XXII, 3^e livraison, année 1900) figure, avec quelques variantes, la même chanson, sous le titre de : *Lo maire et lo filho*.

En comparant le dialecte de ces deux pièces on peut conclure de la presque similitude des expressions que le patois du bas Limousin a beaucoup d'analogie avec celui de certains cantons de l'arrondissement de Brioude.

Avant de clore la séance, M. le Président annonce que l'élection des membres du bureau et du Conseil d'administration de la Société aura lieu à notre prochaine réunion, c'est-à-dire le 6 décembre prochain, et ce conformément aux statuts.

L'un des secrétaires,
A. LASCOMBE.

Digitized by Google

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1900.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MOREL.

Présents : MM. Boudignon Jean-Pierre, Boyer, Breschet, Badiou de la Tronchère, Cellérier, Dr Coiffier, Dreyfus, Dussaud, Desmoulins, Louis Gueyffier, Gire, Gatillon, Habriat, Hedde, Jacotin, Jouffre, Lascombe, Mallat, Dr Morel, Martin, instituteur, O'Farrell, Pellissier, Rioufol Emmanuel, Robert Valentin, Rouchon Ulysse, Siffre, Sklénard, Théret, Fr. Triouleyre, Valléry-Michel, Verdier, Vidal-Galland.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont adoptées après lecture.

Il est procédé au scrutin sur la nomination des membres présentés à la dernière séance.

Sont nommés membres titulaires de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire et à l'unanimité MM. :

Boudignon, maire de la ville du Puy,
Galland Alphonse, conseiller municipal, au Puy,
Delande, proviseur honoraire, au Puy,
Vigouroux, député de la Haute-Loire,
Pozzi, inspecteur des Forêts, au Puy,
Jean, juge de paix à Sauxillanges,
Furnon, vétérinaire, au Puy,
Aulanier Martial, propriétaire, au Puy,
Bringuier, président du syndicat agricole d'Yssingeaux.

La candidature de M. Bretegnier, inspecteur d'académie, comme membre titulaire, est présentée par MM. Desmoulin, proviseur du lycée et Dussaud, secrétaire de l'Inspection académique. Il sera procédé au scrutin sur cette admission à la prochaine séance.

M. le Président exprime les regrets causés par la perte de notre collègue M. Jean Casati, ainsi que de M. Francisque Gazanion, vice-président du Comice agricole. Il sera procédé à la prochaine séance au remplacement de ce dernier.

M. Dussaud dépose sur le bureau les rapports concernant les

Digitized by Google

monographies locales envoyées à la Société par MM. les instituteurs; cette question est renvoyée à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Procédant au dépouillement de la correspondance, M. le président communique une lettre de la Société d'études des sciences naturelles de Nîmes, relative à l'échange de nos publications; une lettre de M. Noël Thiollier annonçant le don à la Société d'un exemplaire de luxe de son bel ouvrage sur les églises romanes ; des remerciements de M. le président du Comice agricole de Brioude au sujet de l'encouragement donné au concours hippique, enfin, une lettre de M. Chaumet, de Langeac, relative à la chute d'un bolide, le 23 août dernier.

M. Lascombe donne lecture d'une note envoyée par notre collègue, M. de Brun au sujet du bolide récemment tombé à Langeac.

L'assemblée décide qu'il sera dressé une table décennale des matières des annales de la Société et confie le soin de ce travail à MM. les secrétaires.

M. Vidal-Galland donne lecture de la note suivante :

« Il est des faits et brutalités envers les animaux domestiques qui malheureusement s'exercent depuis de longues années dans notre ville et le département, et qui jamais n'ont subi aucune réprimande.

« Je parlerai d'abord du transport des veaux et moutons ; ces animaux placés sur n'importe quelle voiture, les pieds attachés ensemble, sont maintenus couchés, la tête pendante jusqu'à leur arrivée ; ces horribles souffrances sont quelquefois supportées quatre ou cinq heures.

« Pendant le trajet, les animaux ainsi torturés tentent de vains efforts pour se mettre en liberté, en laissant entendre de longs soupirs de douleur, les propriétaires ou conducteurs répondent à cela le plus souvent, en les frappant à coups de bâton ou de fouet. A destination, on voit ces animaux ne pouvant se tenir sur leurs pieds mutilés par des liens très étroits, exténués de fatigue par les secousses qu'ils ont vainement tentées pour réagir contre ces tourments. C'est ainsi que quelquefois même ils tombent épuisés et cela à un tel point que l'on est obligé de les porter au lieu d'abattage.

« A cet endroit souvent les plus horribles souffrances les attendent. en effet, ils sont quelquefois suspendus vivants à une cheville en fer très aiguë, par le jarret, entre le tendon d'Achille et les autres muscles ; ensuite il est procédé à la saignée, pendant que l'animal se débat violemment et que les mouvements désordonnés qu'il fait augmentent ses terribles souffrances en lui arrachant des cris d'intolérable douleur.

« A la vue d'un spectacle aussi sauvage, on est saisi d'une émotion des plus vives et on se demande comment il est possible que de

Digitized by Google

pareilles monstruosités puissent exister et que les Sociétés agricoles, soucieuses du progrès, ne fassent pas tous leurs efforts pour arriver à la suppression de ces pratiques épouvantables. Les bouchers qui usent de cette horrible méthode, donnent pour prétexte qu'en opérant ainsi, l'écoulement du sang est complet et la viande plus blanche.

« Tout cela est simplement stupide et atroce et je me fais un devoir de protester contre cette insouciance coupable et contre des faits de cruauté aussi révoltants, qui tombent sous le coup de la loi qui doit être respectée et observée dans les abattoirs comme partout.

« Au point de vue de la société et de l'intérêt public, il est incontestable que la viande fournie par les animaux traités de cette affreuse façon, ne donne plus à la consommation qu'une chair épuisée, fiévreuse, disposée à se corrompre promptement et susceptible de devenir la cause de graves accidents.

« Notre société ne doit-elle pas aussi s'ingénier à protéger les animaux travailleurs ; nous devons secours, aide et défense à ce prolétariat animal qui peine à côté de l'homme.

« Ne voit-on pas souvent des chevaux maltraités par leurs conducteurs parce qu'ils ne peuvent traîner un fardeau qui n'est pas en rapport avec leur force, d'autres fois pour rattraper le temps perdu dans les cabarets où encore par sentiments naturels de brutalité ?

« Si en prenant la parole sur ces faits trop négligés dans notre département, je trouvais quelques personnes qui qualifient de *sensiblerie* ces sentiments de bonté, à ceux-là, s'ils font partie de notre société, je leur dirai qu'ils ne comprennent pas en entier les devoirs d'une société agricole, car la protection des animaux domestiques rentre en première ligne dans les intérêts d'une telle société ; je dirai des autres qu'ils sont des êtres humains égoïstes, qui croient que hors de l'homme, la souffrance n'est plus de la souffrance et que le cri de douleur d'une bête n'est plus une douleur !

« Je pense, Messieurs, que vous voudrez bien accorder votre bienveillante attention à la communication que j'ai l'honneur de vous faire et que la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire emploiera tous les moyens en son pouvoir pour mettre fin à des abus qui sont une véritable honte dans un pays civilisé.

« Elle a pour cela plusieurs moyens : agir auprès des municipalités, surtout celle de notre ville ; par sa publicité, faire connaître la loi qui réprime les mauvais traitements envers les animaux et faire savoir que dans le département il y a des membres de la Société protectrice des animaux, qui, s'il est en leur pouvoir de requérir un agent de l'autorité pour dresser procès-verbal, se feront aussi un devoir de signaler à cette Société, à l'effet d'obtenir des récompenses,

Digitized by Google

les personnes qui donnent de bons soins aux animaux et les agents de la police municipale qui voudront bien faire respecter la loi Grammont, dont le texte est ci-joint :

Loi du 2 juillet 1850, dite loi Grammont.

« Seront punis d'une amende de cinq à quinze francs, et pourront l'être d'un à cinq jours de prison, ceux qui auront exercé publiquement et abusivement de mauvais traitements envers les animaux domestiques.

« La peine de la prison sera toujours appliquée en cas de récidive. L'article 483 du Code pénal sera toujours applicable. »

A la suite de cette lecture, que M. le Président appuie de ses observations personnelles, l'assemblée adopte les conclusions présentées par M. Vidal-Galland et émet le vœu que les autorités compétentes prennent des mesures pour faire cesser ces abus.

M. Rioufol présente à l'assemblé un échantillon de truffe noire, lequel a été trouvé, en compagnie d'une vingtaine de pareilles, dans le jardin de M. Nicolas, situé sur la route de l'Ermitage, entre les racines d'un tilleul. Cette truffe est très parfumée, sa section est noire, légèrement striée de blanc. — M. Pellissier ajoute que la truffe est un parasite fréquent du tilleul. D'autres membres citent aussi d'autres cas de truffes rencontrées dans notre département, mais dans le voisinage des chênes.

Il est procédé ensuite à l'élection des membres du Bureau et du Conseil d'administration de la Société.

Sont réélus, par acclamations et pour quatre ans :

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ :

M. le Docteur Morel, *président ;*

MM. le Docteur Coiffier et Louis Gueyffier, *vice-présidents ;*

MM. Lascombe et Hedde, *secrétaires* (le premier remplira les fonctions de bibliothécaire-archiviste) ;

M. Rioufol Emmanuel, *trésorier ;*

M. Sklénard, *trésorier-adjoint ;*

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. O'Farrell, Gatillon, Jacotin, Vignon, Chaudier.

L'un des secrétaires,
Ph. HEDDE.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNÉE 1901

SÉANCE DU 3 JANVIER 1901.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MOREL.

Présents : MM. Blanc (Hippolyte), Boudignon (Jean-Pierre), Delande, Dreyfus, Dupont, Furnon, Gatillon, Gueyffier (Louis), Hedde, Jouffre, Lascombe, Dr Morel, Pellissier, Pozzi, Rioufol (Emmanuel), Robert, Siffre, Sklénard, Théret, Valléry-Michel, Verdier et Vidal-Galland.

MM. Vigouroux, député de la Haute-Loire, Pozzi, inspecteur des forêts, Desmoulin, Delande, Furnon, Martial Aulanier et Jean, juge de paix à Sauxillanges, adressent leurs remerciements à la Société, à l'occasion de leur récente nomination en qualité de membres titulaires.

M. le président ouvre la séance en exprimant des vœux pour la nouvelle année à ses collègues de la Société.

Il adresse, au nom de la société, des félicitations à M. Antoine Jacotin, président du Comice agricole, sur sa nomination d'officier du Mérite agricole.

Le procès-verbal de la dernière réunion lu par M. Hedde est adopté, avec cette adjonction que M. Lascombe remplira les fonctions de bibliothécaire-archiviste.

Est nommé membre titulaire, M. Bretegnier, inspecteur d'académie.

Sont présentés comme membres titulaires, par MM. le docteur Morel et Dreyfus, MM. Proy, architecte, et Latour, docteur en médecine, tous deux demeurant au Puy.

M. Vazeille fils est également présenté à titre de membre titulaire, par MM. Théret et Vidal-Galland.

M. Vidal-Galland est nommé, par acclamation, vice-président du Comice agricole, en remplacement de M. Francisque Gazanion, décédé.

Digitized by Google

Dans la correspondance se trouvent deux mémoires envoyés par M. Mamet, instituteur-adjoint à Monistrol-sur-Loire, dont la candidature, comme membre correspondant, est présentée par M. Dussaud.

Lecture est donnée du premier de ces mémoires, contenant la description d'objets assez anciens trouvés dans une des vieilles maisons de Monistrol-sur-Loire.

A la suite de cette communication intéressante, M. Mamet est nommé membre correspondant de la Société.

Le deuxième mémoire, qui a pour titre : *L'Ermitage de Saint-Georges à Monistrol-sur-Loire*, est transmis à M. Dussaud, avec invitation d'en donner une analyse sommaire à l'une des prochaines séances.

Notre confrère, M. Pierre de Brun, adresse à la Société la lettre suivante :

« Mes chers collègues,

« En parcourant la Bibliographie géologique de la Haute-Loire, publiée dans l'avant dernier volume des Annales de la Société par M. Louis Pascal, j'ai été frappé de voir qu'à côté d'ouvrages importants et complets sur la géologie de notre beau pays, comme ceux de MM. Bertrand de Doue, Pascal et Boule, il n'en existait pas un seul traitant de la minéralogie. Il y a bien de courts mémoires, des notes, de MM. Dorlhac, Bertrand de Lom, etc., mais pas une œuvre de longue haleine et les synthétisant tous.

« Une lacune existe là évidemment et j'ai essayé, non de la combler, ce qui aurait été au-dessus de mes forces et surtout de ma science, mais de l'atténuer.

« L'ouvrage que je vous présente sous le titre d'*Essai de minéralogie du département de la Haute-Loire*, n'est pas, à proprement parler, un ouvrage original. C'est l'analyse et la refonte de tous les mémoires, articles de revue, récits d'excursions, en un mot de tout ce qui a parlé de la minéralogie de notre région. J'ai voulu condenser et mettre à la portée de tous ce qui, jusqu'à aujourd'hui, était disséminé dans une foule de bulletins et d'annales de sociétés savantes, dans des traités d'un prix élevé ou difficiles à trouver.

« A ces matériaux, j'ai ajouté toutes les observations nouvelles et les découvertes que j'ai pu faire pendant mes 5 ans de séjour dans le Velay et à Blesle.

« J'ai adopté la classification créée par M. de Lapparent, dans son cours de minéralogie. Elle m'avait séduit par sa nouveauté, sa simplicité et l'union plus étroite qu'elle opère entre ces deux sciences jumelles : la géologie et la minéralogie. L'auteur en a exposé tout

Digitized by Google

au long les principes dans son ouvrage (1890 ; p. 579), et j'engage ceux de nous qui s'occupent de cette science à s'y reporter pour en apprécier le côté nouveau et pratique.

« C'est du reste celle qu'à suivie le conservateur du musée pour l'aménagement de la nouvelle salle de minéralogie.

« Désireux d'éviter l'excès de science toujours nuisible pour un ouvrage destiné à la vulgarisation, j'ai négligé volontairement les parties cristallographiques et optiques. Très importantes pour les initiés, elles occasionnent aux débutants et aux profanes (c'est du reste à eux que mon ouvrage s'adresse), une véritable fatigue par suite de l'abondance de formules peu compréhensibles.

« Je laisse à de plus savants le soin de traiter ces matières si ingrates.

« La règle suivie pour les descriptions est celle adoptée par M. de Lapparent, à qui du reste, j'ai fait pas mal d'emprunts pour les caractères physiques et chimiques des minéraux. J'ai voulu, en effet, présenter un ouvrage complet et que le lecteur n'ait pas besoin, pour la description des espèces, de se reporter à un traité spécial.

« La partie physiologique est suivie d'un certain nombre d'analyses de quelques espèces minérales décrites dans l'ouvrage, d'un index bibliographique et d'une liste alphabétique des noms de minéraux cités au cours de cet essai.

« Quand je n'ai pu vérifier moi-même les gisements que j'indique, j'ai cité en note au bas des pages les sources où j'avais puisé les renseignements.

« Je remercie très vivement tous ceux qui ont bien voulu m'encourager dans mon long travail de dépouillement et m'aider de leurs lumières pour la rédaction de cet opuscule.

« Et tout d'abord, M. A. Lacroix, le savant professeur du Muséum d'histoire naturelle de Paris, qui m'a toujours prodigué ses conseils et s'est mis à ma disposition, pour la détermination des minéraux que je recueillais, avec la plus entière complaisance.

« J'ai communiqué quelques échantillons à M. Gonnard, de Lyon, l'auteur de la Minéralogie du Puy-de-Dôme ; MM. Boudon, Vernière, ainsi que MM. Rieuf, conducteur des ponts et Genton, ingénieur à Massiac, m'ont fourni de très utiles renseignements. Qu'ils reçoivent tous ici l'expression de ma vive gratitude. Ma seule ambition a été d'apporter une petite pierre au superbe édifice géologique élevé en l'honneur de la Haute-Loire, dont la description géologique de M. Bertrand de Doue est la pierre angulaire et à l'édification duquel ont si savamment contribué MM. Pascal, Dorlhac, Aymard, Boule, etc.

«Le but auquel je visais est le même que le vôtre, mes chers col-

Digitized by Google

lègues : c'est celui auquel concourent avec tant d'ardeur et de succès la Société agricole et le Syndicat d'initiative, c'est de faire visiter et aimer encore davantage la petite patrie. »

Après cette lecture, M. Dreyfus communique un ouvrage de M. Lacroix qui renferme des renseignements complets sur la minéralogie de notre pays. Bien que l'œuvre de M. Lacroix ne soit pas terminée, M. Dreyfus estime que le travail de M. de Brun ne devrait pas trouver place dans nos annales, à moins d'un examen très sérieux.

M. le Président répond que c'est au Conseil d'administration à statuer sur l'utilité de cette insertion, après s'être suffisamment éclairé.

M. Pellissier, professeur d'agriculture à Yssingeaux, entretient la Société des travaux de prospections qui ont été entrepris aux environs d'Yssingeaux, à Bellecombe, en vue de la découverte et de la mise en exploitation de combustibles fossiles.

Le gisement constitue un niveau géologique des plus intéressants ; il a permis, étant donnée sa richesse en empreintes de plantes fossiles, de placer très exactement dans la chronologie géologique les débuts de l'activité éruptive dans la région du Mezenc et du Meygal. M. Marcelin Boule désigne cette formation sous le nom générique d'*alluvions sous basaltiques ;* elle est constituée par des cinérites, *des argiles à diatomées* (qui renferment plusieurs espèces de celles-ci tout à fait spéciales au département de la Haute-Loire) et des bancs de lignites *très irréguliers* comme puissance et comme qualité de combustible. M. de Saporta, l'éminent paléophytologiste, qui a étudié sa flore fossile, regarde celle-ci comme caractéristique du miocène très supérieur, ou peut-être d'une époque de transition entre le miocène et le pliocène. Malgré l'activité des chercheurs, cette couche n'a pu livrer aux géologues aucun débris de vertébrés fossiles.

Les bancs de lignite qu'elle renferme fournissent souvent des combustibles aux populations rurales de la région, mais ces lignites sont en général de très mauvaise qualité, leur teneur en cendres est très élevée. A l'Aubépin, aux environs du Monastier, elles avaient donné lieu jadis à l'organisation d'une petite exploitation industrielle qui n'a pu subsister; de même à Araules, située à quelques kilomètres de Bellecombe, où ont lieu les recherches actuelles, de nombreuses galeries, aujourd'hui comblées, avaient été foncées dans le gisement; mais elles ont dû être abandonnées et les déblais qu'elles ont fournis procurent encore actuellement aux géologues amateurs quelques empreintes de plantes fossiles.

En résumé, si cet horizon présente de l'intérêt au point de vue

Digitized by Google

géologique, il n'en est pas de même en matière industrielle. Les travaux qui se poursuivent à Bellecombe auront certainement le sort malheureux de leurs prédécesseurs d'Araules et de l'Aubépin. On ne connaît guère d'ailleurs en France, comme exploitations industrielles sérieuses de lignites, que les mines du cénomanien de Fuveau, dans les Bouches-du-Rhône et quelques mines du Crétacé du Gard, aux environs de Connaux et de Bagnols-sur-Cèze.

Nous regrettons d'atténuer par ce langage des faits, les espérances des chercheurs de Bellecombe et l'enthousiasme avec lequel la population yssingelaise avait accueilli ces espérances; mais en matière industrielle, il convient essentiellement de se garder de tout entraînement spontané. D'ailleurs, pressé par le temps, nous n'avons pu faire qu'une visite très sommaire au gisement de Bellecombe, situé à 4 kilomètres d'Yssingeaux, nous réservant de donner par la suite de plus amples détails, et de tenir la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, au courant de ces travaux qui intéressent l'activité économique de toute une région assez défavorisée de ce département.

M. Vidal-Galland demande qu'il soit adjoint, comme membre de la commission du Herd-Book du Mezenc, un précieux collaborateur, M. Pellissier, professeur spécial d'agriculture, à Yssingeaux.

De passage à Aurillac, ces jours derniers, M. Vidal-Galland a visité les haras nationaux ; son attention s'est surtout portée sur les étalons anglo-normands qui se trouvent en bon nombre dans ce dépôt. Vu la mévente de plus en plus accentuée des produits des étalons légers de l'État, notre société devrait, dit-il, insister à nouveau, à l'effet d'obtenir le plus possible d'étalons anglo-normands dont les produits sont plus recherchés par les acheteurs.

Il voudrait, en outre, que la société, toujours consultée sur l'ouverture et la clôture de la chasse, et, vu le dépeuplement général de tout le gibier, émît le vœu d'avancer la clôture à l'exemple de bon nombre de départements, et surtout que la chasse à la bécasse sous bois, en mars, fût interdite, car elle provoque la destruction de beaucoup de lièvres, qui, à cette époque, ont gagné les forêts.

Il demande, enfin, que la transmission des décisions de la société, tels que vœux, félicitations, condoléances, etc., s'opère par un avis direct auprès des parties intéressées, le compte-rendu des séances dans le journal *La Haute-Loire* étant insuffisant.

A la suite de ces observations, M. Pellissier est nommé membre de la commission du Herd Book, et M. Vidal-Galland chargé de rédiger

Digitized by Google

une demande en vue d'augmenter le nombre d'étalons anglo-normands de notre département.

Plusieurs membres s'associent aux désirs exprimés par M. Vidal-Galland au sujet d'une clôture anticipée de la chasse, mais à condition que pareille mesure soit prise dans les départements limitrophes.

La séance est levée à 4 heures.

L'un des secrétaires,
A. LASCOMBE.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1901

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MOREL.

Présents : MM. Antier, Bergot, Coiffier, Delande, Dupont, Dreyfus, Enjolvy; Furnon, Gazanion, Louis Gueyffier, Gatillon, Hedde, Lascombe, Martin, instituteur; Morel, O'Farrell, Emmanuel Rioufol, Célestin Robert, baron Reynaud, Siffre, Théret, Valléry-Michel, Vidal-Galland, Vignon.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Procédant au dépouillement de la correspondance, M. le Président communique à l'assemblée :

1° Une lettre de M. Bretegnier, inspecteur d'Académie, remerciant la Société pour sa récente admission ;

2° Une lettre de M. le Conservateur de la Société des naturalistes de l'Ain, au sujet de l'envoi qu'il a fait de spécimens de champignons en terre cuite. Il sera répondu à cette réclamation que notre collègue, M. Dreyfus, se propose d'en faire une acquisition pour le Musée.

3° Une demande de renseignements de la part de M. le comte Coche de la Ferté au sujet des membres de la famille Coche, chanoines, comtes de Brioude aux XII^e^ et XIV^e^ siècles. M. Lascombe se charge des démarches à faire dans ce but ;

4° Une demande de subvention pour l'œuvre des Jardins ouvriers, fondée par M. Albert Boudon. L'assemblée vote la continuation de la

Digitized by Google

subvention de 50 francs en faveur de cette œuvre si utile d'assistance par le travail agricole. Un rapport sur l'exercice dernier accompagnait cette demande;

5° Une circulaire de la Société industrielle de Rouen, annonçant l'ouverture d'un Congrès sur les questions relatives aux tissus pour la mi-juin 1901;

6° Une circulaire ministérielle annonçant l'ouverture à Nancy du 39e congrès des Sociétés savantes, le 9 avril 1901;

7° Une lettre de M. le Préfet, demandant de fixer la date du prochain concours d'animaux gras.

L'assemblée fixe la date de ce concours au lundi 25 mars, veille de la foire, ce qui permettra aux exposants de vendre plus facilement leurs bestiaux;

8° Une circulaire relative à de nouveaux plants de pommes de terre, laquelle est renvoyée à l'examen de M. Dupont qui fera, s'il le juge à propos, des essais sur le champ d'expériences.

A ce sujet, il est décidé que les fonds disponibles sur la subvention allouée pour l'achat d'animaux reproducteurs, seront employés en achat de graines et qu'une distribution en sera faite à la prochaine séance.

Sur une observation de M. Dupont, au sujet du manque de clôture du champ d'expériences, M. le Président demande que quelque membre de la Société puisse présenter un terrain plus favorable.

Sur la proposition de M. Dupont, l'assemblée, à l'exemple de plusieurs autres Sociétés d'agriculture, émet le vœu que la grande galerie des machines au Champ de Mars, ne soit pas démolie, afin de pouvoir servir encore aux Concours généraux d'agriculture.

A la suite des observations faites par plusieurs membres sur l'exiguité du local destiné à nos réunions et les avantages que présenterait l'ancienne bibliothèque municipale, M. le président fera une démarche officieuse en ce sens.

Il est procédé ensuite au scrutin sur les candidatures présentées à la dernière séance : à l'unanimité sont nommés membres titulaires de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, MM. Proy architecte municipal; Vazeille fils, photographe; Latour Auguste, docteur en médecine.

M. le trésorier présente les comptes du dernier exercice; M. Hedde est désigné pour présenter un rapport à ce sujet au nom du conseil d'administration.

M. le baron Reynaud lit la notice suivante sur la race chevaline :

« Messieurs,

« Tout observateur curieux des choses du cheval, qui a suivi avec

Digitized by Google

quelque attention nos grandes foires de la Toussaint et de la Saint-André pendant ces dernières années, a pu se rendre compte d'un fait anormal et presque incroyable. Je veux parler de la dépréciation énorme des poulains issus des étalons de nos haras nationaux par rapport aux poulains issus des étalons appartenant à des particuliers, étalons pour la plupart plus que médiocres et à peu près dépourvus des qualités nécessaires pour faire souche de chevaux vigoureux et réellement bien conformés.

« En effet, tandis que des poulains de six mois, produits de ces derniers, atteignent facilement les prix de 300 à 350 francs, nous voyons les fils de nos demi-sang trouver difficilement acquéreurs dans les prix de 150 fr., et même quelques poulains, issus d'étalons plus légers, presqu'immuables dans les prix de 100 à 120 francs. Voilà qui n'est certes pas, pour nos agriculteurs, un encouragement à profiter des sacrifices que fait l'administration des haras pour améliorer nos races de chevaux, et perdre 100 à 150 francs sur le produit vendu, c'est payer un peu trop cher la satisfaction de faire saillir sa jument par un cheval de bonne origine, alors que le plus mauvais étalon rouleur nous donnera l'assurance d'un produit dont vous vous débarrasserez bien plus facilement et à un prix bien plus rémunérateur.

« Ce fait a été signalé à notre dernière séance par notre collègue, M. Vidal, qui a proposé comme remède, de demander à l'administration des haras de nous envoyer des chevaux plus étoffés que ceux qu'elle envoie d'ordinaire dans notre département. Cette mesure serait à coup sûr déjà excellente; mais, à mon avis, elle ne constituerait qu'un palliatif insuffisant, et une réforme plus radicale serait, je crois, nécessaire pour obtenir une réelle amélioration de la race chevaline dans nos montagnes de la Haute-Loire.

« Nous allons donc examiner successivement les causes du mal que je viens de signaler, et les moyens susceptibles d'y apporter un remède.

« L'administration des haras qui, dans un but fort louable, d'ailleurs, n'a en vue que la production du cheval de guerre et spécialement du cheval de selle, choisit précisément les étalons qu'elle nous envoie parmi ceux qui lui paraissent les plus propres à amener le résultat désiré, et les chevaux de nos stations : arabes, anglo-arabes et demi-sang, sont presque tous d'un type léger et élancé, aptes à la ville plutôt qu'à tout autre service. Or, le cheval de selle est-il le type qui convient le mieux à notre pays? Je ne le crois pas, et il est facile de s'en convaincre en examinant ce que deviennent les poulains nés dans nos campagnes.

Digitized by Google

« Avant tout, il ne faut pas se dissimuler que si la Haute-Loire est un excellent pays de production du poulain, elle ne saurait être à aucun titre un pays d'élevage proprement dit, c'est-à-dire susceptible d'amener régulièrement le jeune cheval à l'âge de trois ou quatre ans, prêt à être livré à la remonte. Il lui manque pour cela les vastes pâturages clos nécessaires pour élever au grand air et en état de liberté permanente et absolue les jeunes chevaux que notre climat rigoureux ne permettrait pas de laisser nuit et jour dehors. Il faudrait alors en venir au système de stabulation presque permanente, système défectueux au premier chef, surtout avec les écuries que nous possédons dans nos campagnes ; ces écuries sont le plus souvent basses, mal éclairées, mal aérées et éminemment propres à développer chez le jeune cheval les maladies des organes de la vue, et surtout cette terrible fluxion périodique, qui frappe tant de jeunes chevaux élevés dans d'aussi déplorables conditions.

« Aussi voyons-nous la presque totalité de nos poulains conduits sur le marché à l'âge de cinq à six mois, et à cet âge-là ils sont littéralement enlevés par des acheteurs venus des régions du Midi et même de l'Espagne et de l'Italie. — Mais ces acheteurs ne viennent pas chercher chez nous des chevaux de selle. Ce qu'il leur faut avant tout, ce sont des poulains qui seront plus tard des chevaux de labour et des chevaux de travail. Ce que ces acheteurs apprécient dans les chevaux de nos montagnes, c'est la rusticité, la vigueur, la résistance à la chaleur et à la fatigue, la douceur exceptionnelle du caractère, c'est enfin la netteté de membres défiant les plus durs travaux, toutes qualités qui distinguent à un haut degré notre race chevaline montagnarde. — De l'harmonie des lignes, de la performance du corps, ils n'ont cure ; ils payeront sans hésiter un fort prix le poulain le plus défectueux susceptible de faire un bon gros cheval de trait, et ils ne marchanderont même pas le poulain plus élégant, mais plus grêle, dont les aptitudes comme cheval de selle ne sauraient en aucune façon remplir le but qu'ils se sont proposé.

« Mais tous les poulains ne sont pas conduits au marché à l'âge de six mois et il faut reconnaître que les cultivateurs en élèvent bien quelques-uns pour leur propre service. A quel usage sont destinés les animaux ainsi élevés dans le pays ? Ce sont pour la plupart des juments destinées à devenir à leur tour des poulinières. Leur travail consiste le plus souvent à conduire au marché les denrées de la ferme, à faire quelques légers travaux dans les champs, à traîner une herse, à effectuer quelques charrois, le tout quelquefois sous la conduite d'une femme ou d'un enfant. Allez donc mettre entre les mains de cet enfant, de cette femme, un cheval près du

Digitized by Google

sang, souvent quinteux et irritable, toujours trop vif pour les travaux paisibles qu'on lui demande et qui ne nécessitent en rien l'entrain, le fond et la vigueur qui sont la caractéristique du cheval d'armes, et la conséquence directe du sang généreux et de haute origine qu'on s'est efforcé d'infuser dans ses veines.

« Donc, soit au point de vue de l'acheteur étranger qui vient chercher chez nous des chevaux de travail et de labour, soit au point de vue du cultivateur qui élève pour son propre usage, l'administration des haras nous paraît faire fausse route en nous imposant des étalons destinés à produire des chevaux de selle, et les considérations qui précèdent, expliquent amplement le discrédit qui frappe sur le marché les poulains issus de ses étalons. Il semble vraiment que cette administration veut nous imposer le cheval de son choix à l'exclusion de nos convenances et de nos nécessités. — Mais j'estime qu'elle fait fausse route et qu'elle oublie trop qu'on doit façonner une race de chevaux pour l'usage du pays qu'elle habite, ce qui est infiniment plus rationnel que de s'efforcer de plier toute une région à l'usage d'une race déterminée de chevaux qu'on prétend lui imposer.

« Devons-nous conclure que notre race du pays n'est pas susceptible d'amélioration? Évidemment non? Vigueur, rusticité, solidité de marche, douceur de caractère, telles sont les qualités fondamentales de nos petits chevaux de montagne. Mais à côté de cela je dois noter des défauts frappants de conformation. La taille est peu élevée, les aplombs défectueux, la ligne du dos généralement mauvaise et très ensellée, la croupe avalée et disgracieuse, la queue mal attachée. — Aussi nos juments accouplées avec des grands étalons de demi-sang, donnent presque toujours des produits décousus, peu étoffés, aux membres grêles et au caractère difficile. Ce n'est donc pas de ce côté qu'il faudrait chercher l'amélioration souhaitée, mais plutôt du côté d'étalons de carrure massive et trapue, aux aplombs irréprochables, aux reins droits et solides, à la croupe harmonieuse et bien soudée, susceptibles de donner de l'ampleur et de l'étoffe à notre race locale et à améliorer sa structure, tout en conservant ses qualités fondamentales de rusticité et de douceur.

« Un essai a déjà été tenté dans ce sens non sans quelque succès par l'ancienne société d'agriculture. Cette société avait pendant plusieurs années envoyé une commission acheter dans le Perche un certain nombre de juments percheronnes qu'elle revendait à perte aux cultivateurs de la région sous la seule condition de les utiliser comme poulinières. Un œil tant soit peu exercé reconnaît facilement les traits de cette tentative chez nombre de nos juments actuelles,

Digitized by Google

descendant de ces juments importées et qui, dans leur structure mieux équilibrée, présentent les caractères distinctifs de la race percheronne. Mais outre que cet essai de reconstitution a depuis longtemps cessé, il avait le grand tort à mon avis de donner au problème sa solution la plus lente et la plus coûteuse, et il serait bien plus facile d'atteindre rapidement et à meilleur compte le même but en demandant à l'administration des haras de nous donner au moins à titre d'essai pendant quelques années de bons étalons bretons et percherons qui nous donneraient le genre de poulains que nous recherchons, tout en améliorant la conformation si défectueuse de nos chevaux indigènes. Nous verrions alors disparaître la faveur dont sont l'objet tant de déplorables reproducteurs qui ne sont bons pour la plupart qu'à reproduire dans leur descendance leurs propres défauts sans amender les défauts de la poulinière qu'on leur livre. Nous serons alors en mesure de livrer au commerce à un prix supérieur encore, non de prétendus chevaux de selle décousus et ratés, non des poulains informes et de déplorable structure, mais des sujets vigoureux, à la charpente harmonieuse et forte, susceptibles de devenir par la suite ce que nous leur demandons d'être, de bons, de beaux et de solides chevaux de trait. »

Approuvant les conclusions de la notice de M. le baron Reynaud, l'assemblée émet le vœu que l'administration des haras veuille bien désormais remplacer les étalons arabes et anglo-arabes par des percherons et des bretons, en vue de favoriser la production du cheval de trait, qui seul est rémunérateur et utilisable dans notre région.

La notice de M. Reynaud sera jointe à l'appui de cette demande.

M. Dupont donne lecture d'un rapport sur les essais tentés à la pépinière de Chosson, en vue de la reconstitution des vignobles, particulièrement sur les hybrides franco-américains, au moyen desquels on cherche à obtenir, grâce à leur double origine à la fois, une abondante fructification et une véritable résistance aux diverses maladies, et susceptibles par suite de ne pas nécessiter des traitements dispendieux, bien que francs de pied. — Les plantations, commencées en 1898, ont été continuées en 1899 et 1900. — A côté des hybrides, ont été plantés divers gamays greffés sur américains pour servir de comparaison. — Le vin provenant d'un de ces derniers plants, examiné par une commission compétente, a été très apprécié et estimé à 3 fr. 50 le pot; il titrait 8°2 d'alcool et 7 gr. 7 d'acidité sulfurique.

Parmi les vins produits par les Hybrides, la commission distingue l'Auxerrois Rupestris, planté en 1899, arrivé à maturité le 15 octobre, raisins à pulpe rouge, vinifié moitié en blanc, moitié en rouge; le

Digitized by Google

premier présente la coloration des vins d'Auvergne rouges, a de la finesse, estimé 4 fr. le pot, titre 7°5 d'alcool et 8 gr. 3 d'acidité sulfurique. — Le vin fait en rouge est plus foncé et moins fin que le précédent, estimé 3 fr. le pot, titre 6°7 d'alcool, et 7 gr. 9 d'acidité sulfurique.

L'Hybride Couderc (126 21), planté en 1898, en maturité le 8 septembre, a donné un vin passé, couleur pelure d'oignon, mais titrant 10°2 d'alcool et 5 gr. 8 d'acidité sulfurique. Par sa précocité, ce plant paraîtrait convenir à nos régions; malheureusement, les grains se fendent à maturité et sont envahis immédiatement par les guêpes.

Ces premiers essais, bien qu'encourageants, ne permettent pas encore de conclure à un choix définitif; en attendant, on conseille aux viticulteurs de planter les vieux Gamays greffés sur américains résistants, bien adaptés au terrain, au lieu de laisser leur terrain en friche.

M. le Président, d'après un article de l'*Aviculture*, communique le moyen de détruire les corbeaux et les pies.

Pour les corbeaux, prendre de la viande, la découper en morceaux de la grosseur d'une noix, puis une main de papier et un pot rempli de glu. — Faire autant de cornets qu'il y a de morceaux de viande, rendez les cornets un peu résistants en faisant un point d'aiguille en haut et en bas; mettez dans le fond du cornet un morceau de viande et enduisez l'intérieur avec de la glu.

Les corbeaux sont friands de viande; vous les verrez bientôt se jeter sur vos cornets et fourrer leur tête jusqu'au fond pour atteindre leur proie. Devenus aveugles, ils s'élèvent alors rapidement dans l'air, d'un vol vertical; puis ils finissent par descendre toujours verticalement, coiffés de leur bonnet. On peut alors les tuer facilement à coups de bâton. On peut ainsi en prendre une soixantaine dans une matinée, avec une livre de viande.

On peut encore semer des grains de blé saupoudrés de strychnine sur un monticule de terre ou de fagots; on forme ainsi un poste d'observation très apprécié des corbeaux, des pies et autres déprédateurs.

Pour les pies, voici un moyen infaillible pour détruire rapidement toutes les pies d'une contrée, employé par un intelligent agriculteur : Il achetait un pot de pâte phosphorée; après avoir enfermé ses poules dans le poulailler, il mettait un peu de cette pâte dans une assiette et suivait la charrue de ses laboureurs en laissant tomber çà et là, dans le fond du sillon, un très petit morceau de viande (ou de noix) préalablement trempé dans la pâte phosphorée. Ce procédé n'a rien de dangereux, sauf pour les mulots et les taupes, puisque

Digitized by Google

la charrue enterre au second tour les appâts que les pies auraient négligés.

M. Hedde, après avoir rappelé sommairement les immenses services rendus à la science et à l'agriculture par M. Pasteur, dont l'œuvre est actuellement continuée avec succès par nos distingués compatriotes, membres honoraires de notre Société, pense que notre Société s'honorerait en prenant ce grand savant pour modèle et en plaçant son buste dans la salle de nos réunions. M. Dupont propose également l'acquisition de la vie de Pasteur par M. Valléry-Radot, pour notre bibliothèque. Ces deux propositions sont acceptées et M. Hedde chargé de faire les démarches nécessaires.

M. Vidal-Galland propose la préparation de diplômes d'honneur qui pourraient servir lors du concours régional qui doit se tenir au Puy en 1903, la visite des propriétés devant avoir lieu l'an prochain : cette demande est adoptée.

La séance est levée à 4 heures.

L'un des secrétaires,
Ph. HEDDE.

SÉANCE DU 7 MARS 1901.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr MOREL.

Sont présents : MM. Badiou de la Tronchère, Hippolyte Blanc, Jean-Pierre Boudignon, Cellérier, Chauvin, Dreyfus, Enjolvy, Furnon, Gatillon, Gazanion, Gilbert, Louis Gueyffier, Hedde, Jacotin, Jouffre, Lascombe, Martin, instituteur, Dr Morel, Nicolas, O'Farrell, Pellissier, Piquet, Pozzi, Emmanuel Rioufol, Siffre, Sklénard, Théret, Jules Tuja, Valléry-Michel, Vidal-Galland et Vignon.

Après lecture, par M. Hedde, du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations, M. le Président donne communication de la correspondance.

Elle comprend : 1° une lettre de M. le docteur Latour remerciant la Société de l'avoir élu membre titulaire ;

Digitized by Google

2° Un arrêté ministériel fixant au mardi 28 mai 1901, l'ouverture de la vingt-cinquième session des Sociétés des Beaux-Arts des départements ;

3° Un rapport de M. Dussaud concluant à l'insertion dans nos Annales du mémoire présenté par M. Mamet, instituteur à Monistrol-sur-Loire, membre correspondant de notre société, mémoire qui a pour titre : *L'Ermitage de Saint-Georges à Monistrol-sur-Loire ;*

4° Deux lettres : l'une de M. Charles Cloëz, répétiteur à l'Ecole Polytechnique; l'autre du directeur de l'*Argus de la Presse*, sollicitant la liste des membres de notre société en vue de travaux spéciaux sur les sociétés scientifiques de France.

M. Lascombe est chargé de répondre à cette double demande.

5° L'envoi fait par M. de Vilmorin, de superbes planches coloriées relatives à l'horticulture.

L'assemblée décide de les conserver dans un album.

M. le Président fait part de l'envoi aux autorités compétentes du rapport, adopté à la séance précédente, sur la question chevaline.

Il ajoute que M. ministre de l'agriculture a décidé qu'à l'avenir, non seulement il ne serait plus acheté, pour le compte de l'Etat, d'étalons ou de poulinières grises ou blanches, mais encore qu'il sera procédé sous peu à la réforme des étalons ou poulinières de cette robe actuellement dans les haras nationaux. Cette mesure est prise en vue de supprimer dans l'armée les chevaux blancs, visibles de trop loin en temps de guerre.

Que nos éleveurs se tiennent donc pour avertis, que la couleur aura une influence certaine sur le prix de vente; on verra dans les foires les marchands déprécier les poulains de couleur claire et en profiter pour les payer moins cher.

M. Joseph Martin, instituteur à Brives-Charensac, et Jean-Pierre Boudignon déposent sur le bureau des notices historiques qui sont envoyées par M. le Président à l'examen de notre collègue M. Dussaud.

M. Hedde lit, au nom du Conseil d'administration, un rapport énumérant le détail des recettes et dépenses de l'année 1900 et constate que la situation financière de la Société est toujours très satisfaisante, bien que les dépenses aient dépassé les recettes d'environ 500 francs.

A la suite de ce rapport, M. le Président adresse à M. le Trésorier des éloges et des remerciements pour le concours si dévoué qu'il veut bien donner à notre Société. Il remercie également M. Hedde pour l'examen qu'il a fait des livres de comptabilité.

M. Lascombe donne lecture d'une notice envoyée par notre collègue M. Antoine Viallet, ancien maire d'Aiguilhe, signalant un pro-

Digitized by Google

cédé pour faire naître des raisins sur les vrilles de la vigne. Il rappelle que ce procédé a été l'objet d'une publication, en 1893, par M. Cheilletz, viticulteur-pépiniériste à Mars-la-Tour (Meurthe-et-Moselle).

Il ajoute qu'il a expérimenté plusieurs fois ce procédé qui, malheureusement, demande des soins très assidus et ne produit que des résultats médiocres, surtout dans notre région. Il souhaite que les modifications apportées par M. Molinier, vétérinaire à Lavaur, produisent de meilleurs résultats. (Voir journal *La Haute-Loire* du 22 février 1901.)

M. le Président expose, en réponse à sa demande de subvention en faveur du Herd-Book, que le ministère de l'agriculture désire connaître quelles seraient les subventions accordées d'autre part pour encourager cette institution.

Une conversation s'étant engagée à ce sujet, diverses mesures sont proposées. M. Gilbert donne des renseignements sur ce qui s'est passé à Clermont-Ferrand, à l'occasion du Herd-Book de la race ferrandaise.

Comme conclusion, la commission du Herd-Book est invitée à étudier cette question et à en saisir au plus tôt la Société, en ayant soin de respecter les conditions qui nous sont faites par la subvention ministérielle en faveur de la race du Mezenc.

Il est ensuite procédé à la nomination du jury pour le concours d'animaux gras du 25 mars prochain. Sont nommés, en outre des membres des deux bureaux de la Société et du Comice agricole, MM. baron Reynaud, Habriat, Marie, Dupont, Chauvin, Hilaire, Gazanion, Pellissier, professeur d'agriculture à Yssingeaux, Théret, Furnon, Vidal-Galland, Pascal et Giraud.

M. Hedde donne lecture de la notice suivante :

« Je viens vous soumettre le relevé d'une inscription lapidaire de l'église Saint-Laurent au Puy, malheureusement mutilée, en certains points, ce qui en rend l'interprétation difficile, sinon impossible pour sa totalité; elle nous donne une date et un nom, qui se correspondent dans l'histoire locale; la date est 1340 ou 1341, le nom est Bernard Le Brun, qui, à cette époque, était évêque du Puy, mais cette date est-elle celle de la construction ou d'une réparation de l'édifice? C'est là le point que la mutilation de l'inscription laisse douteux. Voici les renseignements que nous avons pu recueillir à ce sujet :

« L'ouvrage de Monlezun nous dit que l'église Saint-Laurent fut donnée par l'évêque Etienne de Chalencon, en 1221, aux Dominicains; l'église était auparavant paroissiale. La paroisse fut supprimée et annexée partie à Saint-Georges, partie à St-Pierre-du-Monastier.

Digitized by Google

« Le couvent qu'on y bâtit était vaste et avait le second rang parmi les maisons de l'ordre dominicain. On reconnaît encore aujourd'hui les traces du cloître, dont un côté était adossé contre toute la longueur du mur nord de l'église actuelle. Un des frères, promu à l'épiscopat, Augustin, fut enseveli en 1367 sous le maître-autel.

« Pierre de Rochin, le 27e de leurs généraux, ainsi que les évêques du Puy, Bernard de Montagu et Frédol de Saint-Bonnet, le premier en 1245, le second en 1289, y furent aussi ensevelis.

« La tombe de Duguesclin n'y fut placée qu'en 1380.

« Les dates précédentes feraient remonter la construction de cette église bien avant la date de notre inscription 1340 ou 1341, qui indiquerait ainsi plutôt une restauration.

« Cependant, en 1834 (tome VII des *Annales* de la Société d'agriculture), Aymard avait déjà signalé cette inscription et relevé la date 1340 qu'il croit être celle de la construction de l'église, dont le style est conforme, dit-il, au gothique du XIVe siècle. Il parle des formes arrondies et contournées des caractères de cette inscription, sans avoir tenté de les reproduire.

« Notre collègue de Saint-Etienne, M. Noël Thiollier, si compétent en pareille matière, n'a pu nous donner un avis définitif avant d'avoir pu étudier l'inscription sur place.

« La question reste donc ouverte ; laissons à l'avenir le soin de la discuter et de résoudre le problème archéologique qu'elle renferme.

« Cette inscription, formée de lettres ayant 20 centimètres de hauteur, dont le sommet est tourné vers le sol, paraît pouvoir être traduite ainsi :

« En l'an 1341 Evê(que) Ber(nar)d.

« Lebrun F(it) Aid(ifice).

« La liste des évêques du Puy mentionne en effet le nom de cet évêque de 1327 à 1342. »

M. Hedde lit ensuite la lettre de M. Noël Thiollier, qui résume son opinion notamment sur la traduction des trois lettres qui suivent la date, par le mot *Evêque* et sur le mot *Edifice*.

M. Jacotin appuie l'opinion de M. Hedde en ce que cette inscription doit mentionner une restauration et non la construction de l'Eglise attendu que le tombeau de la famille de Polignac s'y trouve depuis 1289.

M. Jacotin pense que pour déchiffrer cette inscription il serait indispensable d'en prendre l'estampage.

M. Pellissier, professeur d'agriculture à Yssingeaux, informe l'assemblée que des conférences pratiques sur l'apiculture auront lieu

Digitized by Google

les 25 et 26 mars au Puy, par le professeur régional d'agriculture de Clermont-Ferrand.

La séance est close à 4 heures par une distribution de graines et de boutures.

L'un des secrétaires,
A. LASCOMBE.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1901

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MOREL.

Présents : MM. Aulanier, Bringuier, Dr Boyer, Dr Coiffier, Chauvin, Dupont, Dreyfus, Gazanion, Louis Gueyffier, Hedde, Jouffre, Lascombe, Dr Morel, Mamet et Martin, instituteurs, Pozzi, Emmanuel Rioufol, Vallery-Michel, Vidal-Galland.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sur la proposition de M. Vidal-Galland, une subvention de 30 fr. est accordée en faveur de Courtol, le tueur de vipères.

La candidature de M. Escomel, receveur des contributions indirectes en retraite à Espaly, comme membre de la Société est présentée par MM. Rioufol et Vidal-Galland.

Il sera statué à la prochaine séance sur cette admission.

M. le Président exprime les regrets que cause à la Société la perte de notre collègue M. Giraud, dont les services avaient été très appréciés.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance qui comprend :

1° Une lettre relative au Herd-Book, mentionnant les conditions requises pour qu'il soit accordé une subvention ministérielle à cette institution ; transmission en est faite à la commission du Herd-Book.

A ce sujet, il est rappelé que MM. les éleveurs, désireux d'envoyer des animaux de la race bovine du Mezenc au prochain concours régional de Paris, sont invités à en aviser notre Société, qui concourra à une partie des frais de déplacement de ces animaux ;

Digitized by Google

2° Circulaire ministérielle relative à l'envoi d'un délégué à un des concours agricoles régionaux qui se tiendront cette année à Nice, à Montauban, à Chateauroux, à Épinal et à Nantes;

3° Une circulaire de l'Association française pour l'avancement des sciences au sujet du Congrès d'Ajaccio (8 au 14 septembre 1901).

A ce propos, M. Dupont émet l'avis qu'il serait désirable que notre département puisse figurer à ce congrès par l'auteur d'un mémoire, qui pourrait être aidé pour son déplacement par notre Société et par le Comité d'Initiative du Velay;

4° Une lettre de notre collègue, M. Dussaud appréciant les monographies de MM. Martin et Boudignon et proposant de les joindre aux monographies précédentes :

M. Lascombe donne ensuite lecture de la note suivante sur l'ancien pont de Vieille-Brioude.

« C'est un pays triste et pauvre que ce village bâti à un quart de lieue de Brioude, mais le site en est pittoresque et le pont qui s'y trouve doit le rendre à jamais célèbre.

« Cet arc, d'une hardiesse étonnante, a 168 pieds d'ouverture, 84 d'élévation et 12 de largeur. Ses deux culées reposent sur des couches d'une roche granitique, ce qui sert à le consolider. Sa voûte est composée d'une pierre de brèches volcaniques d'assez grande dimension pour le centre et les bords et de très petits cailloux au milieu.

« Cet ouvrage admirable fut construit en 1368 par l'ordre et aux frais de Marie-Louise de Dombes, épouse du Dauphin d'Auvergne. La piété et la bienfaisance la guidèrent dans cette entreprise. Elle voulait faciliter aux bons habitants de ses terres les moyens de se rendre à l'église qui était bâtie sur la rive gauche de l'Allier, tant la religion a d'empire sur les âmes et sait employer sa puissance au bonheur de l'humanité.

« Que l'on se figure une écharpe d'or jetée sur la rivière et soutenue par les zéphirs et l'on aura une idée de la forme, de l'élégance, de la grâce de cette construction que l'on croirait être l'ouvrage des fées! longtemps on l'a cru celui des Romains et ces maîtres du monde ne l'eussent pas désavoué.

« Lorsque, par un beau jour d'été, il réfléchit son ombre sur la rivière, que l'œil étonné croit apercevoir deux ponts, l'un dans les eaux et l'autre dans les airs, et que tous deux semblent vaciller au gré des ondes et des vents! Quel homme n'éprouverait pas le sentiment le plus vif de ravissement et de l'admiration!

« On l'a restauré depuis quelque temps; il a gagné en solidité et nouveauté, si je puis ainsi parler, tout ce qu'il a perdu en vétusté et

Digitized by Google

en élégance. Tel qu'il est, il fait plaisir; mais on regrette ce qu'il avait de simple et d'antique, car simplicité et antiquité sont synonymes.

« Quand le voyageur parti de Brioude est arrivé sur la montagne qui est la tête du pont à l'aspect du midi et que, de cette hauteur, portant ses regards en arrière comme pour dire adieu à l'antique Auvergne, il découvre, devant lui, une plaine immense, arrosée par l'Allier, des côteaux ornés de pampres, à droite et à gauche de hautes montagnes couvertes de sapins et de pins séculaires, et dans le fond de ce majestueux tableau les pics élevés du Puy-de-Dôme, du Mont-Dore et du Cantal, qui furent autrefois des cratères vomissant des flammes et des laves; lorsqu'il songe au peuple bon, vaillant et hospitalier qui habite ces contrées, à ces fiers Gaulois qui ont fait trembler les maîtres du monde, aux Romains qui sont venus leur donner des fers, que les noms de César et de Vercingétorix se présentent à sa mémoire, si le soleil couchant jette une teinte rougeâtre sur tous ces objets et fait descendre la mélancolie dans son cœur, en même temps que l'ombre sur la terre, dans ce moment, si le chant du soir des oiseaux vient retentir à son oreille, et s'il entend le bêlement des troupeaux qui se pressent de tous côtés, pour retourner à leur étable, il est impossible que son âme ne s'abandonne pas toute entière à ces douces impressions, et que, rêveuse, elle ne s'enfonce pas à travers les siècles pour interroger cette terre héroïque, *Tellus clara viris* (1). »

Cette note, écrite en 1820, par le baron de Talairat, ancien maire de la ville de Brioude, était la description exacte et fidèle de l'un des plus hardis ouvrages sortis de la main des hommes. Aujourd'hui, c'est un récit purement historique, car le vieux pont de Vieille-Brioude n'existe plus. Il croula le 27 mars 1822, fut reconstruit plus tard et livré à la circulation en 1832.

M. Morel lit une note sur l'alcoolisme aux temps anciens.

« Messieurs,

« Mon intention n'est certainement pas de traiter ici, la question si capitale, de l'alcoolisme, de ce vice de notre société moderne qui, à lui seul, fait plus de mal que tous les autres ensemble. Je veux simplement vous dire que, dans les temps les plus reculés, l'alcoolisme a été un des grands facteurs de la dégénérescence des peuples et d'une manière toute particulière de la décadence de la vieille Egypte. »

On lit dans un journal *La Tempérance Record :*

« Le café ou la brasserie égyptienne ressemblait beaucoup à nos

(1) Sidoine Apollinaire. Panégyrique deux.

Digitized by Google

cafés modernes; cependant ils ne s'étalaient pas, comme de nos jours, sur les voies les plus fréquentées, mais se cachaient au contraire dans les rues les plus obscures.

(Aujourd'hui, il y en a partout.)

« On y buvait des boissons très variées, mais pouvant se ramener comme actuellement, à trois genres principaux : le *arp* ou vin, le *hek* ou bière et le *skodou* ou alcool de palmier.

« Dans toutes les classes de la société, on buvait énormément et surtout du hek, et un des plus importants fonctionnaires était le surintendant des brasseries royales.

« La bière égyptienne ne différait pas beaucoup de notre bière moderne, car elle était fabriquée principalement avec de l'orge et du maïs.

« Comme de nos jours, l'intempérance devint si générale, si funeste, que des ligues se créèrent pour lutter contre l'ivrognerie et propager les principes de l'abstinence.

« Des peintures, des inscriptions prouvent que la lutte contre l'alcoolisme remonte au temps de Sésostris. »

« Vous voyez donc, mes chers collègues que, comme on a pu le dire bien souvent, il n'est rien de nouveau sous le soleil. »

Au nom de M. Jacotin, M. Jouffre donne communication du rapport sur le Concours de la Passion du 25 mars :

« Le Concours des animaux gras de la Passion se présentait sous des auspices particulièrement défavorables. Jamais, en effet, les froids n'avaient été aussi rigoureux et persistants, jamais, à cette époque de l'année, on avait vu autant d'amoncellement de neige, jamais, enfin l'hiver, pourtant si tenace et si rude dans nos contrées, n'avait rendu la tâche de nos éleveurs aussi aride et pénible. Et pourtant, hâtons-nous de le dire à l'éloge des efforts persévérants de nos vaillants campagnards, le Concours du 25 mars dernier a non seulement dépassé les prévisions les plus optimistes mais encore a laissé bien loin derrière lui ses devanciers, tant par la quantité des animaux exposés, que par leurs qualités. Pour justifier cette flatteuse appréciation, il suffira de résumer les impressions du jury, chargé de la délicate et difficile besogne de la répartition des primes.

« Dans l'espèce bovine, représentée par 385 sujets, l'attention de la commission a été surtout attirée par les sujets appartenant aux sections des bœufs jeunes et vieux. L'ensemble en était tout à fait remarquable, et nous avons eu la satisfaction profonde de constater, une fois encore, que la race du Mezenc, fidèle à ses glorieuses traditions, tenait haut la main la première place qu'elle a su maintenir, dans toutes les catégories, contre les Salers, les Aubrac, les Charolais et

Digitized by Google

autres races implantées à tort dans notre département. Pour nous, qui nous sommes toujours montré le défenseur résolu et convaincu de notre belle race locale, nous enregistrons non sans un nouveau plaisir ce brillant succès, bien fait pour prouver à nos contradicteurs que leurs théories capricieuses viennent toujours échouer contre la réalité des faits.

« Les vaches de tout âge et les génisses offraient un ensemble excellent; les premières surtout étaient parfaites au point de vue de l'engraissement. Dans cette section encore, le Mezenc a obtenu de faciles victoires.

« Les lots de moutons comprenaient plus de 700 têtes, parmi lesquelles nous avons eu la satisfaction de trouver un plus grand nombre de représentants de l'excellente race du bizet de Chilhac. Nous sommes loin de nier les qualités du mouton de Bains, qui prédomine en général dans nos concours, mais au point de vue de la boucherie surtout nous donnons la préférence à celui de Chilhac, dont la structure anatomique nous semble du reste bien plus rapprochée de la perfection.

« Nombreux étaient les sujets de l'espèce porcine, heureusement croisés d'anglais ou de craonnais avec le sang local, ce qui permet d'obtenir un porc moins gras et, par conséquent, d'une alimentation plus agréable et d'une digestion plus facile.

« A quatre heures, a eu lieu la distribution des récompenses. Dans un excellent discours, interrompu à maintes reprises par d'unanimes applaudissements. M. le Préfet a tout d'abord tenu à féliciter les lauréats de leurs progrès et de leur succès. Puis, prenant pour thème les bienfaits de la mutualité et de l'association, il a vivement engagé ses auditeurs à s'inscrire à la Caisse départementale d'assurances contre la mortalité du bétail, prévoyant que, dans un avenir peut-être prochain, le gouvernement cesserait de faire l'aumône à ceux qui sont la victime d'une épizootie, pour reporter très justement sur les assurances mutuelles les crédits dont il disposait en faveur des particuliers. Cette parole autorisée a certainement produit un effet profond et, pour notre part, nous ne doutons pas que nos cultivateurs n'en saisissent toute la portée utilitaire et pratique.

« Pour nous résumer, nous dirons en terminant que cet excellent concours nous a non seulement permis de constater de grandes améliorations dans l'engraissement du bétail, mais aussi qu'il nous fait augurer pour l'avenir une marche progressive, bien digne de la sollicitude et des encouragements des pouvoirs publics. La crise agricole sévit tout spécialement sur notre département : c'est un grand mérite pour nos laborieuses et honnêtes populations rurales que de mettre toutes leurs forces vives à la combattre et à la surmonter. »

Digitized by Google

M. le Dr Coiffier fait part de la notice suivante sur le sérum contre la diphtérie:

« Messieurs,

« Puisqu'il a été question ici de l'œuvre de Pasteur, veuillez me permettre d'appeler un instant votre attention sur une des plus belles découvertes sorties des laboratoires de la rue d'Ulm : Je veux parler du sérum anti-diphtérique auquel sont attachés les noms de deux de nos compatriotes, les docteurs Roux et Louis Martin.

« Ce sérum, tel qu'il nous a été donné de l'expérimenter maintes fois, faisait, dans ses débuts, l'admiration du clinicien. Donné en quantité minime, il opérait, même dans les cas désespérés, de véritables résurrections et j'ai vu, après son emploi, des enfants exangues, aphones, suffocants, se débarrasser en quelques heures, des fausses membranes, « des peaux » qui obstruaient leurs premières voies respiratoires et revenir, comme par enchantement, à la santé et à la gaieté. Un cas, entre autres, m'a vivement frappé. Il s'agissait d'un petit garçon de quelques mois, que je voyais avec mon collègue le Dr Abrial, et qui, mourant à 6 heures du soir, était souriant et plein de vie deux heures plus tard, à la suite de l'injection de quelques grammes de ce précieux médicament.

« Malheureusement, depuis quelque temps, les choses ont complètement changé de face. J'ai remarqué, et la plupart de mes collègues du Puy l'ont certainement remarqué avec moi, le sérum jadis si souverain, a perdu presque complètement son efficacité.

« Il y a trois ou quatre ans, il guérissait; aujourd'hui, il ne guérit plus. Il en fallait à peine quelques grammes autrefois; aujourd'hui, on peut injecter de hautes doses sans résultat appréciable. Il était d'un pouvoir merveilleux, même dans les cas *in extremis*; maintenant il échoue souvent, même quand on l'injecte de très bonne heure. J'ai vu — pour citer un cas entre plusieurs autres — j'ai vu avec mon jeune collègue le Dr Auguste Latour, un pauvre petit enfant que nous n'avons pu soulager, malgré l'injection de fortes, très fortes doses de sérum.

« J'ai pensé longtemps que cette différence d'efficacité tenait à la nature même des fausses membranes, lesquelles d'après les microbiologistes autorisés peuvent être constituées par deux sortes de microbes bien différents : les microbes longs ou de Loffler, et les microbes ronds ou streptocoques. Or, je croyais que si le sérum devenait inefficace, dans notre région, c'est que les angines à streptocoque sont de beaucoup les plus fréquentes dans le Velay et que ce sont elles précisément qui ont pour caractères de se montrer réfractaires à l'injection. Mais, ces derniers temps, il a fallu me rendre à

Digitized by Google

l'évidence; l'examen microscopique d'un grand nombre de fausses membranes (fait à un grossissement de 1,400 diamètres et d'après la technique de Roux), m'a, en effet démontré que même les angines à microbes longs deviennent maintenant rebelles au sérum.

« Que fallait-il penser de cette dégénérescence du liquide de Roux et Berhng, dégénérescence évidente et que je crois impossible de dissimuler plus longtemps ? J'en étais à ce moment de doute où l'on ne sait plus que conclure, quand un hasard heureux m'a permis d'interviewer, à ce sujet, un homme absolument compétent, un maître en la matière, notre savant compatriote le Dr Chantemesse, professeur à la Faculté de médecine de Paris.

« Le Dr Chantemesse, qui est titulaire de la chaire de médecine expérimentale et en relation constante avec l'Institut Pasteur, par conséquent qui en connaît tous les secrets, a avoué que, depuis quelque temps, le sérum antidiphtérique a subi certaines modifications et que, se basant sur des données allemandes, — sur les théories d'Erlich, je crois, — on prépare maintenant un nouveau sérum, qui aurait, sur l'ancien, l'avantage de ne donner lieu à aucune irritation de la peau (érythème, urticaire) et qui posséderait la même vertu curative, mais seulement, — et j'insiste sur ce point, — aux trois conditions suivantes : 1° être injecté dès le premier jour de l'apparition des fausses membranes ; 2° être donné à doses très fortes ; 3° être administré, enfin, deux ou trois jours de suite.

« Le nouveau sérum, m'a dit le professeur Chantemesse, injecté le premier jour de la diphtérie, a une action merveilleuse ; le second jour, il agit beaucoup moins ; le troisième jour, il reste à peu près inefficace. D'autre part, au lieu d'en injecter 10 à 20 grammes, comme autrefois, il ne faut pas craindre d'aller, dès le début, à 30, 40, 50 grammes. Enfin, il est presque indispensable de renouveler l'injection le lendemain et le surlendemain.

« Or, messieurs, si je me suis bien expliqué, vous comprendrez immédiatement que les nouvelles conditions dans lesquelles se présente le nouveau sérum, rendent désormais presque illusoires ses applications pratiques.

« Injecter le sérum dès le premier jour de la diphtérie est déjà une condition impossible à réaliser dans nos régions. Ce n'est pas en effet, quand l'enfant commence à se plaindre, que l'habitant de nos campagnes le conduit au médecin ; ce n'est guère que le troisième jour, voire même le quatrième, quand l'enfant est bien malade, suffoque, que les parents songent à consulter. Or, à ce moment, le sérum nous dit le Dr Chantemesse, est inefficace. Hélas ! nous nous en sommes bien aperçus, nous, médecins du Puy, qui avons éprouvé, ces derniers temps tant d'insuccès dans ces injections !

Digitized by Google

« Autre inconvénient pratique : il faut, dit-on, injecter 30 à 40 grammes du nouveau sérum. Mais à 30 centimes le gramme, — coût actuel de ce liquide, — chaque injection revient à 9 ou 12 francs : Or, nous connaissons tous l'esprit d'économie de nos montagnards et nous comprenons qu'ils y regardent maintenant à deux fois avant de se décider pour une opération aussi coûteuse.

« Enfin l'injection doit être renouvelée le lendemain et le surlendemain : mais alors ce sont deux nouveaux voyages de médecins, deux nouveaux achats de sérum ; donc de nouveaux sacrifices pécuniaires bien pénibles pour les parents. De cette façon, le traitement devient si coûteux, qu'on n'en veut plus et qu'avant d'y recourir on épuise, au préalable, toute la série des moyens empiriques, des remèdes de commères et quand, en désespoir de cause, on nous appelle, il est trop tard.

« Le traitement anti-diphtérique est encore applicable et souvent efficace en ville, où l'on consulte à temps, où l'on ne regarde pas au coût des injections ; mais je soutiens, — me basant sur les raisons que je viens d'indiquer qu'il n'est plus pratique dans nos campagnes et cependant ce sont celles-ci qui présentent des cas de diphtérie, tandis que, dans la ville du Puy, la maladie est rare, très rare.

« Messieurs, pensant que nos *Annales* peuvent être lues par les savants de l'Institut Pasteur, — deux d'entre eux ne sont-ils pas nos collègues? — je terminerai cette communication par un vœu : c'est que, étant bien démontré que le nouveau liquide anti-diphtérique ne produit pas d'effets suffisamment sensibles quand il est employé le troisième jour, on veuille bien nous rendre — et cela le plus tôt possible, — notre ancien sérum. »

M. Hedde dépose sur le bureau l'ouvrage de M. Vallery-Radot, la *Vie de Pasteur*, acquis par notre Société, ainsi que les renseignements touchant le buste de ce savant ; il est fait choix d'un spécimen qui sera placé dans la salle de réunion.

L'analyse de l'ouvrage de M. Vallery-Radot, préparée par M. Hedde, est renvoyée à une prochaine séance.

Diverses observations sont échangées touchant le champ d'expériences et le besoin de rafraîchir ou de changer le local de nos réunions.

Avant la levée de la séance, M. Martin, instituteur, présente de magnifiques œufs de poule de Houdan, dont le contour atteint 20 centimètres.

La séance est levée à 4 heures.

L'un des secrétaires.
Ph. HEDDE.

Digitized by Google

SÉANCE DU 2 MAI 1901.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MOREL.

Présents : MM. Chaudier, Dreyfus, Dussaud, Delande, Dupont, Enjolvy, Gazanion, Hedde, Morel, Rioufol (Emmanuel), Sacher, Sklénard, Théret.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance, qui comprend :

1° Des lettres par lesquelles MM. Lascombe et Vidal-Galland s'excusent de ne pouvoir assister à la séance ; ce dernier, en outre, rend compte des démarches qu'il a faites auprès du propriétaire de notre local ; il résulte de cette démarche et de celle faite par notre Président, que la réparation urgente de notre balcon sera faite incessamment ;

2° Une circulaire au sujet du deuxième Exposition-Concours international du Musée-Exposition universel de Paris, qui se tiendra du 15 mai au 1er juin 1901, pour les produits vinicoles, agricoles, horticoles, le matériel industriel et les fournitures commerciales (avenue Gambetta, 25, Paris XXe) ;

3° Une demande de la Société des Sciences et Arts du Beaujolais, pour entrer en relations et échange de publications avec notre Société. — Cette demande est acceptée.

Il est ensuite procédé au scrutin pour la nomination d'un membre titulaire : M. Escomel, présenté à la dernière séance, est élu à l'unanimité membre titulaire de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

Sont ensuite présentés : MM. le Dr Théofrède Bonhomme, par MM. Morel et Hedde, et Pagès-Ribeyre, par MM. Chaudier et Dupont ; il sera procédé au vote sur ces admissions à la prochaine séance.

M. Hedde donne lecture d'une note sur l'origine géologique des lacs d'Auvergne et du Velay :

« *La Revue des travaux scientifiques* de 1898 nous donne une clas-

Digitized by Google

sification des lacs de nos pays, d'après les travaux de MM. Boule et Delebecque :

« On distingue ainsi :

« 1° Les lacs d'origine volcanique, se subdivisant en :

« *a*). — Lacs remplissant un cratère, toujours de forme circulaire; leur coupe transversale donne un profil régulier, celui d'un vase arrondi. Tels sont ceux de Pariou, du Bouchet, de Servière, Godinelle-d'en-haut, Narse-d'Espinasse;

« *b*). — Cratères d'explosion ou d'effondrement, plus profonds, à fond plat, parois très escarpées. Ex. : Pavin (92^{m}), Gour de Tazanat (66^{m}), Chauvet (63^{m}), Issarlès (108^{m});

« *c*). — Lacs de barrage : peu profonds, produits par une coulée. Ex. : Aydat, Guéry, le Laudic, ou par un cône volcanique. Ex. : Chambon, Mont Sineyre; ou bien des dépressions tourbeuses formées entre plusieurs cônes volcaniques voisins. Ex. : Bourdouze, Chandclaze, Esclauzes, Godivelle inférieure, Saint-Front, Limagne, Landos, Sauvetat.

« 2° Lacs occupant une anse d'une ancienne rivière. Ex. : Madic (Cantal);

« 3° Lacs d'origine glaciaire. Il n'en existe pas dans la Haute-Loire. »

M. Hedde donne ensuite une analyse détaillée de l'Œuvre de Pasteur, dont le buste a été placé dans la salle de nos séances.

M. Morel parle en ces termes sur le fléau de l'alcoolisme :

« Messieurs,

« Dans notre dernière réunion, j'ai eu l'honneur de vous entretenir de l'alcoolisme au temps des Pharaons et je vous disais que l'ivrognerie avait été une des causes principales de la décadence de la vieille Egypte; qu'il n'en soit pas de même pour notre chère France.

« Nous devons donc tous, chacun dans la mesure de nos forces, réagir contre l'alcoolisme, ce fléau qui à lui seul fait plus de mal que tous les autres ensemble.

« Concentré ou dilué en des boissons dites hygiéniques telles que le vin, la bière, le cidre, l'alcool est toujours un poison; dilué, il est simplement moins dangereux que concentré, mais en somme, tout se résume en une question de quantité.

Qu'on se méfie donc des alcooliques qui prétendent n'avoir jamais bu que du vin ; ne savons-nous pas, du reste, tous, que depuis quelques années surtout, les vins et principalement les vins à bon marché, sont soumis le plus souvent au vinage, c'est-à-dire à l'alcoolisation artificielle.

Digitized by Google

« On doit cependant reconnaître que non seulement sous le rapport de la santé, mais encore au point de vue du moral, les effets produits par le vin, la bière ou le cidre sont bien différents de ceux déterminés par l'alcool et surtout par l'alcool aromatisé par certaines essences toutes plus ou moins vénéneuses, ainsi qu'il en est principalement pour l'absinthe et le vermouth.

« Le buveur d'alcool est sec, impulsif, violent, furieux, prêt au crime ; c'est lui qui alimente nos cours d'assises et peuple nos asiles d'aliénés ; le buveur de vin, de cidre, est au contraire fort souvent gai, bon enfant, il a l'esprit gaulois ; à l'opposé, le buveur de bière engraisse, prend du ventre, il est alourdi. C'est le buveur allemand.

« Mais de quelque manière qu'il soit produit, l'alcoolisme, voilà l'ennemi ; tous nous devons nous attacher à le combattre.

« Je ne saurais vous dire tout le mal que fait l'alcool ; je n'en finirais plus sur ce sujet ; pour aujourd'hui, je veux simplement vous faire connaître, ce qu'une longue pratique, soit dans les hôpitaux, soit en ville, m'a permis, maintes et maintes fois, de constater relativement au rôle néfaste que joue l'alcoolisme dans la genèse de la tuberculose et, d'une manière toute particulière, de la phtisie, puisqu'il faut l'appeler par son nom, qui, à elle seule, fait mourir plus de monde que toutes les autres maladies ensemble.

« D'après les dernières statistiques, en France seulement, plus de cent soixante mille personnes meurent phtisiques, et cette mortalité effrayante explique déjà, en partie du moins, cette dépopulation dont on se plaint d'une manière générale.

« Eh bien ! sans crainte de trop m'avancer, j'affirme que l'alcoolisme, à lui seul, fait plus de victimes que toutes les autres causes, pouvant déterminer la phtisie, telles que l'hérédité, la contagion, la misère, les privations, le défaut d'aération, que sais-je encore.

« La preuve, c'est que depuis une trentaine d'années, depuis surtout l'apparition du phylloxéra en France, époque où les populations se sont adonnées d'une manière plus particulière aux boissons alcooliques, malgré les progrès de l'hygiène, il meurt plus de phtisiques que par le passé ; la preuve, c'est que, depuis cette époque, il meurt plus d'hommes de la phtisie que de femmes, contrairement à ce qui avait lieu auparavant.

« La preuve, c'est que la plus grande mortalité chez l'homme a lieu de 20 à 40 ans, c'est-à-dire alors que l'homme, dans toute la plénitude de sa force, en abuse et se livre aux plus grands excès.

« La preuve encore, c'est que des statistiques bien établies ont démontré que sur trois alcooliques, il y avait au moins un phtisique.

Digitized by Google

« Donc, quoi qu'en puissent dire quelques intéressés, la guerre et la guerre sans faiblesse et sans relâche à l'alcool.

« C'est en frappant, sans se lasser, sur la tête d'un clou qu'on finit par l'enfoncer. »

M. Dupont présente quelques réserves en faveur des consommateurs de vin ; à son avis, le bon vin de propriétaire, non fraudé, ne saurait faire de mal.

Il est donné ensuite lecture d'un intéressant mémoire, présenté par un des principaux malteurs de notre région, touchant l'utilité qu'il y aurait en France à diminuer la culture du blé, pour donner de l'extension à celle de l'orge. En vue d'encourager le développement de cette culture, l'auteur préconise les mesures suivantes : amélioration de la qualité des orges par l'emploi des semences sélectionnées et par une culture soignée ; création de primes pour l'exportation, applicables aux orges de brasserie, pesant au moins 67 kilos l'hectolitre, à raison de 2 fr. par 100 kilos et la même prime aux malts à raison de 3 fr. par 100 kilos ; de plus réduction des tarifs de transport jusqu'à la frontière, pour ces mêmes produits à destination de la Suisse, de l'Allemagne et de la Belgique ; enfin, création d'une loi interdisant l'emploi des succédanés dans la fabrication de la bière.

Sur la proposition de M. le Président, M. Dupont est chargé d'étudier ce mémoire et de présenter un rapport touchant la répercussion de ces mesures sur la culture et l'industrie de notre région.

La séance est levée à 4 heures.

L'un des secrétaires,
PH. HEDDE.

SÉANCE DU 13 JUIN 1901,

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MOREL.

Présents : MM. Aulanier, Cellérier, Dreyfus, Dupont, Enjolvy, Gazanion, Hedde, Morel, Pozzi, Rioufol, Rocher, Sacher, Théret.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Digitized by Google

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance, qui comprend :

1° Une lettre et un télégramme par lesquels M. Lascombe et M. Mauras s'excusent de ne pouvoir assister à la séance ;

2° Une lettre de notre propriétaire concernant les réparations demandées, qui entraîneraient une augmentation de loyer à laquelle notre Société ne peut consentir ;

3° Transmission par la Société viticole de la Gironde d'un vœu concernant les Chambres d'agriculture. M. Dupont est prié d'examiner ces documents et de donner son opinion sur la question ;

4° Lettre par laquelle M. Limozin, maire de Saugues, sollicite la coopération de notre Société en faveur du concours d'animaux reproducteurs qui se tiendra à Saugues le 9 août.—L'assemblée accorde une médaille d'argent et trois de bronze, regrettant que la réduction opérée sur la subvention départementale ne lui permette pas de faire mieux ;

5° Lettre de M. Rocher, maire de Tence, informant la Société que le Comice agricole d'Yssingeaux a décidé qu'un concours agricole aurait lieu à Tence le 15 septembre ; il désirerait que le concours spécial de la race bovine du Mezenc ait également lieu à Tence à la même date. — L'assemblée décide que cette proposition ne peut être acceptée, attendu que, conformément à tous les précédents, le concours de la race bovine du Mezenc se tient cette année au Puy, en même temps que le concours départemental.

A ce sujet, sur la proposition de M. Dupont, l'assemblée désigne comme membres du jury de visite des propriétés, MM. Dupont, Gazanion, Chaudier ou Chauvin, Théret et Vidal-Galland.

6° Réponse ministérielle donnant acte du vœu émis par la Société en faveur de la conservation de la Galerie des machines, à Paris.

Il est ensuite procédé au scrutin sur l'élection des candidats proposés à la dernière séance : MM. le docteur Théofrède Bonhomme et Pagès-Ribeyre, conseiller général d'Allègre, sont élus, à l'unanimité, membres de la Société agricole et scientifique de Haute-Loire.

M. Hedde donne lecture des extraits suivants du *Journal de l'Agriculture* :

« 30 mars 1901, n° 1793. — Conférence de M. Popelier sur la création de magasins à blé dans l'arrondissement de Melun, en vue de remédier à la mévente des blés.

« S'appuyant sur des renseignements fournis par notre compatriote M. Auguste Souchon, le distingué professeur à la Faculté de droit de Paris, et recueillis dans un récent voyage en Allemagne, M. Popelier propose l'emmagasinage du blé de la récolte dans des silos en béton armé, d'une capacité de 10,000 quintaux ; ces silos étant pourvus d'un

Digitized by Google

mécanisme permettant d'emmagasiner, peser, nettoyer, vanner, sécher et ensacher les marchandises sans grands frais.

« Cette solution permettrait aux agriculteurs d'attendre le moment favorable à la vente et de recevoir des avances sur leur marchandise pour attendre la vente.

« 6 avril 1901, n° 1793. — Sur le pincement exagéré des arbres fruitiers. Certains ouvrages d'horticulture donnent de mauvais conseils à ce sujet : en les suivant exactement, on arrive à diminuer la production. L'opération la plus importante est l'ébourgeonnement au début de la végétation.

« L'article donne des conseils très minutieux, tant sur l'ébourgeonnement que sur le pincement, lequel ne doit jamais être pratiqué *après une pluie d'orage*, mais seulement quelques jours après. Une autre opération plus avantageuse, c'est le cassement des bourgeons après la seconde végétation, c'est-à-dire vers la fin d'août.

« 20 avril 1901, n° 1796. — Sur la Pasteurisation des vins.

« La station œnologique de Bourgogne a organisé des expériences publiques d'appareils pasteuriens et de filtres stérilisants.

« Les vins les plus divers, depuis les vins communs jusqu'aux grands crus, ont été soumis au chauffage ou à la filtration. Aucun goût de cuit, ni de goût désagréable n'a été constaté au sortir des appareils ; nombre de vins ont même paru meilleurs. Constructeurs et propriétaires ont paru très satisfaits de ces expériences qui ont été une belle manifestation scientifique en l'honneur de Pasteur. »

M. Dupont lit le rapport suivant :

« Messieurs,

« A la dernière séance de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, M. Sacher vous a fait une communication des plus intéressantes dans laquelle il recommande comme remède à la crise provoquée par les bas prix actuels, l'extension de la culture de l'orge, en se basant sur les raisons suivantes :

« 1° En consacrant une surface plus étendue à l'orge au détriment de celle qui est occupée par le blé, on limiterait la surproduction de cette dernière céréale, surproduction qui, pour M. Sacher, est la seule cause déterminante de l'avilissement des cours.

« 2° Les débouchés des orges de brasserie, surtout pour celles de belle qualité, sont absolument assurés, attendu que la France elle-même a besoin d'importer 2,300,000 hectolitres d'orge pour sa consommation et que la production totale de toute l'Europe occidentale (Angleterre, Allemagne, Autriche-Hongrie et France), est inférieure de plus de 30 millions d'hectolitres aux besoins de ces mêmes pays.

Digitized by Google

Ce déficit est comblé avec des orges exotiques de 3e ou 4e qualité, que les produits français n'auraient aucune peine à supplanter, ou avec des succédanés tels que riz, maïs, glucose, fournissant des produits nuisibles à la santé, et dont l'emploi a été récemment interdit dans la plupart des pays grands consommateurs de bière (Angleterre, Bavière, Suisse, etc.).

« La surproduction ne serait donc pas à craindre d'ici longtemps.

« Les conclusions de l'étude si bien faite et si documentée dont M. Sacher vous a donné communication sont les suivantes :

« Réduction raisonnée de la surface ensemencée en blé et augmentation sensible de la surface ensemencée en orge.

« Amélioration de la qualité des orges par l'emploi de semences sélectionnées, et par une culture soignée. ».

« Jusqu'ici nous sommes absolumentd'accord avec M. Sacher, et les seuls conseils aux agriculteurs que nous pourrions ajouter pour arriver à l'amélioration de la qualité sont les suivants :

« 1° Semer dru pour éviter le tallage de façon à avoir une montée et une maturité aussi égales que possible ;

« 2° Employer comme complément de fumure les engrais potassiques et phosphatés qui augmentent les rendements sans nuire à la qualité du grain ;

« 3° N'user des engrais azotés (nitrate de soude et sulfate d'ammoniaque) qu'avec une grande circonspection et toujours à dose faible (50 à 60 kilog. à l'hectare) et seulement lorsque la vigueur de la végétation laisse visiblement à désirer, car ces engrais, en augmentant la teneur des orges en matières albuminoïdes, abaissent leur qualité pour la brasserie.

« 4° Couper de bonne heure, laisser javeler le moins possible et achever la maturité par la mise en moyettes ;

« 5° Séparer au battage les gerbes recouvrant les moyettes des gerbes intérieures, le grain des premières étant toujours plus roux et dépréciant la qualité des orges blanches fournies par les secondes ;

« 6° Passer les orges au trieur avant de les offrir au commerce, afin d'en séparer les impuretés, grains cassés, mauvaises graines, surtout celles de nielle et d'ivraie enivrante qui déprécient considérablement la valeur marchande.

« Mais nous nous séparons nettement de M. Sacher lorsqu'il préconise la création de primes d'exportation de 2 fr. les 100 kil. pour l'orge, et de 3 fr. les 100 kil. pour le malt.

« Nous estimons ces primes d'exportation inutiles et dangereuses.

« *Inutiles,* en effet, car outre qu'il est immoral de faire payer à l'ensemble des contribuables les encouragements donnés à une

Digitized by Google

industrie spéciale, il ne s'agit pas ici de remplacer complètement la culture du blé par celle de l'orge, il ne s'agit que de limiter la surproduction du premier.

La consommation de la France exige tous les ans une quantité de blé de 105 à 110 millions d'hectolitres. Avec les rendements moyens actuels de 16 h. 1/2, il faut une surface de 6.403.000 hectares pour que cette quantité soit atteinte. La surface actuellement ensemencée étant de 7.200.000 hectares environ, il suffirait donc de la réduire de 800.000 hectares pour que la surproduction ne soit plus manifeste. Or, cette réduction s'opère déjà d'elle-même au profit des emblavures d'avoine. C'est un fait absolument frappant que les ensemencements d'avoine augmentent tous les ans. Mais en admettant même que l'orge profitât seule de cette différence, comme les rendements moyens de cette céréale en France ne dépassent pas 20 hectolitres à l'hectare, l'accroissement de sa production ressortirait à 16.000.000 d'hectolitres. Or, M. Sacher nous dit lui-même que le déficit de la production de l'Europe centrale et occidentale s'élève à 30.000.000 d'hectolitres non compris la consommation de la Suisse, de la Belgique et de la Hollande, et que ce déficit n'est comblé avec des orges exotiques de basse qualité *que parce qu'on n'en trouve pas d'autres.*

« Le débouché de cette surproduction serait donc assuré sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours aux primes d'exportation.

« *Dangereuses*, parce qu'avec les primes d'exportation nous mettons le pied dans l'inconnu. M. Sacher nous dit bien que les charges, dans trois ans, pourraient s'élever à 9,500,000 francs, mais ce joli denier pourrait parfaitement, la spéculation aidant, être dépassé, doublé, triplé; parce que rien ne nous prouve que les pays importateurs ne frapperaient pas nos produits de droits de douane compensateurs; parce qu'une fois engagés dans cette voie il n'y aurait aucune raison pour s'arrêter et que les primes accordées à l'orge et au malt, ne pourraient être refusées au vin, aux pommes de terre, à l'alcool, au blé lui-même enfin, pour lequel le Sénat a si légitimement rejeté les primes d'exportation qu'on lui proposait de créer sous le nom de bons d'importation.

« Il existe un précédent, il est vrai : on a alloué des primes d'exporportation au sucre de betteraves. Mais la situation n'est pas la même. Il s'agissait, dans ce dernier cas, de sauver de la ruine complète et irrémédiable une industrie déjà existante, dont la prospérité intéressait au plus haut point l'agriculture de vingt-cinq départements français.

« Tandis que ce qu'on demande aujourd'hui à la Société d'appuyer

Digitized by Google

de son autorité morale, c'est la création d'une faveur qui, en accroissant jusqu'à une limite inconnue les charges de l'Etat, et par répercussion les impôts des contribuables, viendrait augmenter la prospérité d'une industrie et d'une culture qui sont tout au moins en état de se suffire à elles-mêmes.

« Pour ces raisons, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter les conclusions suivantes:

« La Société agricole et scientifique de la Haute-Loire remercie M. Sacher de sa très intéressante communication et s'associe à ses conclusions en ce qui concerne l'amélioration de la situation agricole actuelle par l'extension de la culture de l'orge et l'amélioration de qualité des orges de brasserie, mais regrette de ne pouvoir approuver sa proposition de création de primes d'exportation pour les orges et les malts. »

A la suite de cette lecture, s'engage un échange d'observations qui amènent M. Dupont à insister sur les avantages que présente la culture de l'orge, spécialement dans la partie élevée de notre département. Si l'on compare en effet cette culture à celle du seigle qui est la céréale spéciale à ces altitudes, on voit que le produit en poids des deux céréales est sensiblement le même et que par suite l'orge bénéficie entièrement de la différence de prix, qui d'environ 13 fr. 50 pour le seigle atteint 17 fr. pour l'orge; en outre, ce dernier est d'une vente bien plus courante, il épuise moins le sol et enfin court moins de risque puisqu'il ne passe pas comme le seigle l'hiver dans la terre.

Adoptant les conclusions proposées par M. Dupont dans son rapport, la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, remercie M. Sacher de sa louable initiative en faveur de l'extension de la culture de l'orge dans notre département et de l'amélioration de qualité des orges de brasserie, et conseille vivement aux agriculteurs de suivre les indications préconisées par le rapport de M. Dupont.

M. Dupont rend compte de la situation agricole qui paraissait bonne; malheureusement de nombreux orages ont dévasté plusieurs points de notre département; puis il donne lecture d'une intéressante étude sur la défense contre la grêle, fléau dont la fréquence est favorisée par les conditions météorologiques de nos montagnes. En cinq ans, de 1896 à 1900, 70 communes ont été grêlées un an, 24 ont été grêlées deux ans, 7 trois ans et 4 pendant quatre ans. Sur 265 communes, 105, soit plus de une sur trois, ont été visitées par ce fléau, qui a occasionné environ 10 millions de pertes, soit 2 millions par an. Afin de remédier en partie à ces désastres dès 1898, le Syndicat agricole d'Yssingeaux poussait ses adhérents à

Digitized by Google

s'assurer et proposait de servir d'intermédiaire pour obtenir des conditions moins dures.

Mais un remède plus efficace semble ressortir des expériences faites, surtout ces dernières années en Autriche, en Italie et en France au moyen des canons contre la grêle. Cette campagne gradinifuge se continue; on a essayé aussi le tir de fusées para-grêle. Le troisième congrès international de défense contre la grêle doit se tenir à Lyon au mois de novembre; il serait important que nos diverses sociétés agricoles y envoient des délégués, chargés d'étudier ces nouvelles méthodes et de les populariser.

L'assemblée adopte ces conclusions et se propose de désigner ultérieurement des délégués; elle décide également de prendre un abonnement au journal *La Grêle*, demandant la collection complète.

La séance est levée à 4 heures.

L'un des secrétaires,
PH. HEDDE.

SEANCE DU 4 JUILLET 1901.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MOREL.

Présents : MM. Boudignon (Jean-Pierre), Cellérier, Chauvin, Dr Coiffier, Dreyfus, Dupont, Escomel, Gazanion, Hedde, Jacotin, Lascombe, Dr Morel, Pellissier, Rioufol (Emmanuel), Siffre, Sklénard, Valléry-Michel, Vidal-Galland.

Adoption du procès-verbal lu par M. Hedde.

La correspondance comprend : 1° une lettre de M. le Dr Bonhomme s'excusant de ne pouvoir assister à la séance et remerciant la Société de l'avoir élu membre titulaire.

2° Une circulaire de la Diana, fixant au mercredi, 10 juillet prochain, la date de l'excursion archéologique organisée par cette société à Saint-Bonnet-le-Château.

Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée fixe au samedi 21 septembre prochain, la date des concours départemental et de la

Digitized by Google

race bovine du Mezenc qui seront tenus au Puy. Elle désigne comme membres du jury : MM. le Dr Morel, Jacotin, Dupont, Gazanion, Chaudier, Chauvin, Habriat, Théret, Furnon, Pascal, Jouffre, Dreyfus, Dussaud, Sklénard, Gire, Valléry-Michel, baron Reynaud, Hilaire, Vidal-Galland, Marie, Pellissier, Escomel, Emmanuel Rioufol, Hedde, le professeur d'agriculture de Brioude, deux délégués du Comice agricole de cette ville et deux délégués du Comice agricole d'Yssingeaux.

M. Dupont présente un mémoire de M. Sacher, concernant le prix des blés. L'auteur estime que les prix actuels sont beaucoup trop bas, attendu que la prochaine récolte menace d'être inférieure à la récolte moyenne. Il pense donc que les producteurs devraient être plus exigeants vis-à-vis des minotiers.

On renvoie à une prochaine séance l'examen des différents types de diplômes d'honneur pour les concours agricoles.

Sur la proposition de M. Dupont, la Société décide l'envoi à Lyon de deux délégués, aux frais de la Société, pour assister au congrès qui se tiendra en novembre au sujet des tirs contre la grêle.

Sont désignés à cet effet : MM. Dupont, Cellerier, Dreyfus et Pellissier, avec faculté pour les deux premiers de se faire remplacer par les deux derniers, en cas d'empêchement.

M. Hedde signale à ses collègues un article du *Journal de l'Agriculture*, de Sagnier (n° 1799, du 11 mai 1901), par M. Émile Mer, membre de la Société d'agriculture de France. Cet article traite de la préservation, contre l'attaque des insectes, des écorces et des bois, par résorption de leur réserve amylacée, au moyen d'annélations ou par l'écimage.

MM. le Dr Morel et Lascombe présentent la candidature de M. Jules Richond, en qualité de membre titulaire. Il sera statué sur cette admission à la prochaine séance.

M. Dupont communique l'état des récoltes qui est généralement bon dans la montagne. Il signale cependant la mauvaise situation des lentilles dont la récolte est compromise.

La séance est levée à 4 heures.

L'un des secrétaires,
A. Lascombe.

Digitized by Google

SÉANCE DU 1er AOUT 1901.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MOREL.

Présents : MM. Dr Bonhomme, Boudignon, Cellérier, Chaudier, Chauvin, Dupont, Dreyfus, Louis Gueyffier, Gazanion, Hedde, Jacotin, Lascombe, Morel, Emmanuel Rioufol, Siffre, Sklénard, Thiollier, Vallery-Michel, Verdier, Vidal-Galland.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A ce sujet et sur la demande de M. Dupont, celui-ci est remplacé par M. Vidal-Galland comme délégué au Congrès viticole qui doit se tenir à Lyon les 15, 16 et 17 novembre. De plus, il est décidé qu'en raison des réductions de prix offertes à cette occasion, les quatre membres désignés comme délégués pourront faire ce voyage aux frais de notre société, et que les autres membres désireux d'assister à ce congrès à leurs frais pourront donner leur nom à M. le trésorier, afin de jouir de certains avantages.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance.

Sur la demande de M. le Maire de Langeac, il est accordé en faveur du concours d'animaux reproducteurs qui doit avoir lieu dans cette ville le 3 octobre prochain, une médaille d'argent et trois médailles de bronze.

L'Université de Bâle demande l'échange de ses annales avec les nôtres ; il lui sera envoyé toute la collection.

Une lettre de M. le Dr Garrigou est relative à la concentration des vins, question qui sera traitée par M. Hedde à la prochaine séance. Quelques observations sont échangées à ce sujet.

Un ouvrage envoyé comme spécimen l'*Ampélographie* ayant été écarté comme trop coûteux, M. Chaudier propose l'acquisition de l'Album des races bovines de M. Marcel Vacher, qui nous serait plus utile. M. Vidal-Galland est prié d'en faire venir un exemplaire, sous conditions, pour qu'il puisse être décidé en connaissance de cause sur cette acquisition. Il est chargé également de s'entendre avec

Digitized by Google

M. Richond, au sujet des réparations de notre local, en lui assurant dès à présent une prolongation de bail de trois ans.

Une lettre ministérielle demande de fournir, avant le 20 septembre, les observations de la Société au sujet du projet de loi sur les retraites ouvrières. M. Jacotin, en qualité de président du Comice agricole, est chargé de faire cette réponse.

Le scrutin ayant été ouvert sur la candidature présentée à la dernière séance, M. Jules Richond est nommé membre titulaire de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

Les candidatures suivantes sont ensuite présentées :

M. André Carmentrand, régisseur à Jalavoux, par MM. Vidal et Dupont;

M. Camille Livernois, boucher, rue Chaussade, par MM. Chaudier et Chauvin.

M. le Président, au nom de la Société, exprime la satisfaction éprouvée par la nomination, au titre d'officier de l'Instruction publique, de nos collègues MM. Bretegnier, Dreyfus et Dussaud.

M. Lascombe donne communication de deux notices de M. Mallay, architecte à Clermont, qui fut chargé, de 1840 à 1846, de la restauration de la cathédrale du Puy : ces deux notices se rapportent, l'une à la cathédrale du Puy, l'autre au château de Polignac.

A la suite de cette lecture et sur les observations de M. Thiollier, celui-ci est chargé d'ajouter les annotations nécessaires à la publication de ces intéressants documents.

M. Dupont donne connaissance du rapport de la commission chargée de la visite des propriétés :

« Aussitôt après sa nomination, la commission que vous avez précédemment désignée pour procéder à la visite des propriétés concourant pour les améliorations culturales fit passer un avis dans les journaux pour provoquer les demandes des propriétaires et fixant le 30 juin comme dernier délai de leur inscription.

« Ces demandes ont été peu nombreuses. Aucune ne nous est parvenue des cantons de Cayres, Saugues et Allègre.

« Par contre, une demande nous est parvenue du Puy, dont le canton n'est pas compris, cette année, dans la circonscription du concours, sur laquelle la commission de visite demandera à la Société de bien vouloir statuer pour la suite à donner.

« Les tournées de visite furent faites les 11, 12, 19 et 26 juillet. Voici, dans l'ordre suivi par les visites, quelles sont les constatations qui ont été faites par la commission :

« M. Lioutaud Pierre, *à Pigeyre, commune de Bains, canton de Solignac-sur-Loire*, concourt pour la tenue de ses étables.

Digitized by Google

« La commission constata avec plaisir que bien que disposées dans un vieux bâtiment, les étables sont tenues avec une grande propreté. Les animaux, très nombreux, sont en parfait état, notamment cinq superbes paires de bœufs de race d'Aubrac.

« Malheureusement il manque à M. Lioutaud le complément nécessaire à toute bonne installation d'étable : une fosse ou plate-forme à fumier accompagnée d'une fosse à purin étanche. Sur l'observation qui lui en est faite, M. Lioutaud déclare qu'il a l'intention de faire établir prochainement l'une et l'autre.

« M. Fabre Adolphe, *à Farigoule, commune de Bains, canton de Solignac-sur-Loire* a présenté à la commission une étable très propre, régulièrement désinfectée au cresyl, dans laquelle le fumier est évacué par deux trappes communiquant avec une plate-forme voûtée. Le sol de celle-ci est étanche. Les purins sont conduits par une rigole souterraine à une fosse à ciel ouvert, simple trou creusé en terre et à parois d'argile battue. De là, ils sont envoyés dans les rigoles d'arrosage d'un pré contigu.

« Le bétail de M. Fabre n'est pas en aussi bon état que celui de M. Lioutaud.

« La commission, tout en reconnaissant les mérites de cette installation fait à celle-ci les critiques suivantes : La fosse à purin devrait être couverte pour éviter l'évaporation des gaz ammoniacaux, cause d'infection dans le voisinage de la ferme et cause de perte d'un principe fertilisant de haute valeur. Elle devrait être placée plus près de la plate-forme à fumier pour permettre d'arroser celui-ci et de régulariser sa fermentation en temps de sécheresse ; enfin, les trappes qui font communiquer l'étable à la plate-forme devraient avoir une fermeture plus hermétique pour éviter que les gaz produits par la fermentation du fumier ne rentrent dans l'écurie.

« M. Carmentrand André, *régisseur à Jalavoux, commune de Loudes, canton de Loudes*, a fait construire une très belle grange pour l'emmagasinement des récoltes et la remise d'un très important matériel perfectionné : moissonneuses, moissonneuses-lieuses, rouleaux, herses, cultivateurs canadiens ont été achetés par le propriétaire de Jalavoux sur l'initiative de M. Carmentrand.

« Celui-ci présente également à la commission, des expériences d'engrais chimiques appliqués à l'orge et à l'avoine, qui sont des plus démonstratives. Ces expériences ont été établies avec des engrais fournis gratuitement par la Société des mines de Stassfurth et ne regardent en rien les propriétaires du domaine.

« M. Rouchon, *à Loudes*, concourt pour la création de prairies. La commission constate le fait, mais remarque en même temps que

Digitized by Google

les prés de M. Rouchon sont complètement envahis par la mousse. A l'observation qui lui en est faite, M. Rouchon répond qu'il n'a fait que créer les prés, que ceux-ci sont actuellement affermés et que leur entretien ne le concerne pas.

« M. Roussel Antonin, *à Saint-Paulien,* présente un rucher composé de ruches Dadan Blatt, admirablement conduit et entretenu. M. Roussel a fait l'essai des abeilles italiennes dont deux de ses ruches sont peuplées et il les trouve supérieures aux abeilles noires du pays. Son rucher est installé dans un jardin dont la tenue ne laisse rien à désirer. Ses arbres fruitiers sont bien conduits et bien taillés, ses plates-bandes sont propres et exemptes de mauvaises herbes, les plantes qu'il cultive sont d'une très belle venue, malgré la sécheresse de l'année.

« M. Bonnefoux Auguste *à Saint-Paulien* concourt également pour son jardin. Celui-ci est dans un état satisfaisant.

Mais M. Bonnefoux a déjà obtenu dans un précédent concours, pour le même objet, une médaille de vermeil de la Société.

« Plusieurs membres de la commission qui faisaient partie du jury de ce précédent concours constatent que depuis lors ce jardin n'a subi aucune amélioration nouvelle.

« M. Chabanel, *au Monnet, commune et canton de Saint-Paulien* a installé, sur le ruisseau de Bourbouillou, un bélier hydraulique qui renvoie l'eau dans un abreuvoir situé à la porte de la ferme. La commission a constaté le bon fonctionnement de cet appareil, mais elle remarque que cette amélioration n'est pas complète. Faute d'un réservoir de capacité suffisante à l'arrivée des eaux envoyées par le bélier, la marche de cet instrument est intermittente, ce qui nuit à la régularité de son fonctionnement et le propriétaire ne peut l'utiliser pour l'irrigation de ses prairies en pente, chose qui serait des plus faciles.

« M. Laplanche Henri, *au moulin de Mely, commune et canton de Pradelles*, concourt pour la création de prairies.

« Il a en effet, installé des prairies sèches sur les côtes granitiques qui dominent son établissement de pisciculture. A la date où la commission les a visitées, celles-ci n'ont qu'une apparence bien médiocre et ressemblent à un chaume de céréales. Il n'y a que très peu de plantes légumineuses, ce qui doit tenir à la défectuosité des fumures employées par M. Laplanche et qui se composent alternativement de fumier et de chaux vive. Il est bien évident que, dans de tels terrains les engrais phosphatés, surtout les phosphates naturels et les scories de déphosphoration devraient être employés à hautes doses, de préférence à la chaux vive qui ne peut que précipiter la destruc-

Digitized by Google

tion des matières organiques dans un terrain qui en contient insuffisamment. Le ruisseau de la Ribeyre, d'un débit assez fort toute l'année, puisque des moulins sont installés tout le long de son parcours, qui passe au pied de la propriété, sur lequel M. Laplanche pourrait facilement avoir une chute de 5 à 10 mètres de haut, permettrait d'installer un bélier hydraulique très puissant et d'irriguer toutes les prairies sèches qui ont été montrées à la commission, en les transformant en prés de première qualité.

« L'amélioration présentée est donc très incomplète.

« M. Liotard André, *fermier à la Roche-Lambert, canton de Saint-Paulien,* concourt pour son matériel perfectionné, moissonneuse, lieuse et écremeuse centrifuge.

« La commission constate avec plaisir que cet agriculteur s'est engagé résolument dans la voie du progrès et que, s'il lui reste beaucoup à faire, les résultats qu'il a déjà obtenus sont très méritants.

« Il faut reconnaître cependant qu'il n'y est parvenu qu'avec l'aide dévoué et intelligent de ses deux filles aînées, M^lle^ Liotard Louise, qui s'occupe plus spécialement de la laiterie et de la conduite de l'écremeuse, et M^lle^ Liotard Joséphine, que la commission a eu le plaisir de voir diriger elle-même la moissonneuse-lieuse avec la compétence d'un vieux mécanicien.

« Aussi, votre commission vous propose-t-elle, comme c'est justice, de récompenser M^lles^ Liotard, qui peuvent être citées comme exemple à la plupart des jeunes filles de la campagne comme collaboratrices de leur père.

« Il nous resterait, Messieurs, à visiter les installations d'écuries, colombiers, poulaillers, etc., pour lesquelles notre collègue, M. le D^r^ Vibert, a demandé à concourir. Mais, Le Puy, n'étant pas compris dans la circonscription du concours, la commission a tenu à prendre préalablement votre avis avant de passer outre. Elle ne verrait, pour son compte, absolument aucun inconvénient à ce qu'un concurrent du Puy fût admis, cette année, à faire valoir ses droits aux récompenses de la Société.

« Du rapide exposé que vous venez d'entendre, il est facile de conclure, Messieurs, que, si les mérites des divers concurrents sont indéniables, aucun d'eux ne présente cependant des améliorations d'ensemble qui soient dignes d'obtenir la médaille d'or de M. le ministre de l'Agriculture, ou les plus hautes récompenses de la Société. Aussi, votre commission est-elle d'avis de les réserver et d'attribuer les récompenses suivantes, sur lesquelles les noms et prénoms des titulaires et la date du concours devraient être gravés :

« M. Carmentrand André, régisseur à Jalavoux, commune de

Digitized by Google

Loudes, pour l'intelligence de la direction du domaine qui lui est confié et la conduite de ses expériences d'engrais chimiques : *médaille d'argent grand module.*

« M. Fabre Adolphe, à Farigoule, commune de Bains, pour sa plate-forme à fumier et sa fosse à purin : *médaille d'argent.*

« M. Lioutaud Pierre, à Pigeyre, commune de Bains, pour la bonne tenue et la propreté de ses étables, le bon entretien de son bétail : *médaille d'argent.*

« M. Roussel Antonin, à Saint-Paulien, pour son rucher perfectionné et la bonne tenue de son jardin : *médaille d'argent.*

« M. Liotard André, à la Roche-Lambert, pour son matériel d'exploitation : *médaille d'argent.*

« Comme collaboratrices de leur père, M^lle^ Liotard Louise, pour la conduite de l'écrémeuse centrifuge et des appareils de laiterie : *médaille de bronze.*

« M^lle^ Liotard Joséphine, pour la conduite de la moissonneuse-lieuse : *médaille de bronze.*

« M. Chabanel, au Monnet, commune de Saint-Paulien, pour l'installation d'un bélier hydraulique : *médaille d'argent.*

« M. Laplanche Henri, au moulin de Méty, commune de Pradelles, pour création de prairies sèches : *médaille de bronze grand module.*

« M. Rouchon, à Loudes, pour création de prairies naturelles : *medaille de bronze grand module.*

M. Bonnefoux Auguste, à Saint-Paulien, pour la bonne tenue de son jardin : *Rappel de médaille de vermeil.* »

Après l'adoption des conclusions de ce rapport, l'assemblée décide qu'il sera envoyé à chacun des lauréats un exemplaire du journal contenant ce rapport.

M. Boudignon donne ensuite communication d'expériences personnelles sur la culture des pommes de terre, particulièrement sur la suppression des fleurs, ce qui augmente la grosseur ou le nombre des tubercules. Il a remarqué aussi que ce procédé serait un préservatif de la maladie connue sous le nom de *Peronospora infestans.*

Sur la proposition de M. Dupont et après la lecture d'un rapport à l'appui de ses conclusions, l'assemblée émet le vœu suivant qui sera communiqué à MM. les sénateurs et députés de notre département :

« La Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, considérant :

« Que le commerce et l'industrie ont déjà leurs chambres de commerce, leurs conseils de commerce extérieur, leurs conseils du travail industriel ;

« Que par contre, l'agriculture n'a pas de représentation officielle;

« Que le projet du Gouvernement établirait des chambres consulta-

Digitized by Google

tives d'arrondissement, tandis que la proposition de loi déposée par MM. Cazauvieilh, Chastenet, Constant, Théophile Goujon, Laroze, comte du Périer de Larsan, Surchamp, députés de la Gironde, demande la création de chambres d'agriculture délibératives et départementales ;

« Que seules ces dernières chambres donneraient satisfaction aux desiderata des agriculteurs français.

« Émet le vœu :

« Que le Parlement vote dans son intégrité le projet de loi déposé par MM. Cazauvieilh, Chastenet, Constant, Théophile Goujon, Laroze, comte du Périer de Larsan, Surchamp qui seul répond aux besoins de l'agriculture. »

M. Chaudier, au retour d'un voyage en Savoie, présente d'intéressantes observations sur les vignes de cette région et les tâtonnements qui s'y sont produits, comme partout, pour la recherche des plants américains les plus favorables selon la qualité des terrains. Il examine également la culture des céréales, celle des arbres fruitiers qui est très productive, ce qui devrait bien être imité par nos populations agricoles si éprouvées par la mévente des produits du sol, et par les charges toujours croissantes qui pèsent sur l'agriculture.

L'élevage du bétail de la race Tarentaise produit un revenu considérable sur les montagnes herbeuses de Savoie ; on a beaucoup amélioré cette race qui était de petite taille ; il n'est pas rare de trouver des vaches pesant 700 kilos sur les montagnes de Tarentaise.

Cette race est sobre, d'un entretien facile à la stabulation permanente comme au pâturage, bonne laitière, s'engraisse facilement, et s'adapte partout dans la grande comme dans la petite culture.

On serait heureux de voir nos éleveurs du Mezenc, qui ont tout pour réussir, se mettre résolument à la besogne pour améliorer leur race qui, certes, tiendrait bien son rang, si elle était sélectionnée et soignée d'une façon plus rationnelle.

M. Vidal, au nom de la commission du *Herd-Book*, présente diverses considérations démontrant la nécessité d'obtenir du Conseil général une subvention en faveur de cette fondation si indispensable pour l'amélioration de notre race bovine du Mezenc et pour obtenir son classement dans les concours généraux.

L'assemblée charge M. Vidal de rédiger les considérants en faveur de cette proposition et décide que notre Société contribuera pour sa part aux subventions qui seraient accordées par le département et par l'État à cette utile institution.

A l'occasion des concours départemental et de la race bovine du Mezenc, dont la date a été fixée au samedi 21 septembre, une invita-

Digitized by Google

tion spéciale sera adressée à M. l'Inspecteur d'agriculture, Trouard Riolle (42, rue Ribeira, à Paris).

L'un des secrétaires,
Ph. HEDDE.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1901.

PRÈSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MOREL.

Présents : MM. Cellérier, Dreyfus, Dupont, Delande, Enjolvy, Escomel, Furnon, Gazanion, Gueyffier, Hedde, Jacotin, Martin, instituteur, Morel, Nicolas, O'Farrell, Pellissier, Robert, Rioufol, Sklénard, Théret, Vallery-Michel, Vidal-Galland.

A l'ouverture de la séance, M. le Président remercie ses collègues de l'empressement qu'ils ont montré pour l'organisation des derniers concours et exprime le souhait que l'union sympathique qui existe entre les membres de notre Société se maintienne et se consolide encore à l'avenir. L'assemblée témoigne une adhésion unanime à ces excellentes paroles.

Le procès-verbal de la dernière séance est ensuite lu et adopté.

Le scrutin est ouvert sur l'élection des candidats présentés à la dernière séance ; à l'unanimité, MM. André Carmentrand, régisseur à Jalavoux, et Camille Livernois, boucher, rue Chaussade, sont élus membres titulaires de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

Sont présentées les candidatures de M. Michon, professeur spécial d'agriculture de Brioude, par MM. Dupont et Pellissier, et de M. Rees, banquier à Brioude, par MM. Vidal-Galland et Dupont, sur lesquelles il sera statué à la prochaine séance.

M. Vidal-Galland présente l'album des races bovines qu'il avait été chargé de faire venir ; après examen, l'assemblée en décide l'acquisition.

La correspondance comprend : une lettre d'excuses de la part de M. Lascombe, empêché de venir à la séance, pour raison de santé ; des lettres de remerciements de MM. Richond et Rouchon ; une réclamation relative aux médailles du concours ; une correspondance relative à un nouveau projet de bail et aux réparations de notre local.

Digitized by Google

L'assemblée ayant repoussé ce projet, plusieurs membres émettent l'avis que l'exiguïté et le peu de confortable de notre local actuel semblent commander de rechercher une installation plus convenable.

M. le Président invite tous les membres de la Société à présenter au bureau des indications pour les locaux qui paraîtraient remplir ces conditions, de façon à pouvoir statuer définitivement sur cette importante question. — Une circulaire du ministère de l'Instruction publique demande l'envoi régulier d'un exemplaire des travaux scientifiques de la Société (à adresser sous bande et non affranchi au 5me bureau de l'enseignement supérieur. Commission du Répertoire de bibliographie scientifique). — Une circulaire du ministère de l'Agriculture signale l'organisation à Paris d'un office de renseignements agricoles où les sociétés d'agriculture et les comices agricoles sont invités à transmettre tous renseignements relatifs à l'agriculture, ainsi que leurs vœux et desiderata touchant les intérêts de l'agriculture. — Une lettre par laquelle M. le Préfet notifie une décision relative à l'utilisation de la caisse d'épargne pour nos fonds disponibles, le rejet par l'assemblée départementale d'une subvention pour la création d'un Herd-book.

M. Jacotin donne lecture de la réponse qu'il a adressée concernant le projet de loi sur les retraites ouvrières, en qualité d'interprète des sentiments de notre Société et du Syndicat des agriculteurs, laquelle a été insérée dans le numéro 2 de la *Haute-Loire agricole*.

Cette lecture rencontre un assentiment général.

M. Jacotin donne ensuite quelques explications au sujet des ouvrages de M. l'abbé Theillière, de Bas : ces ouvrages relatifs à l'histoire locale ont une assez grande importance pour que la Société ne néglige pas de les acquérir, si elle en trouve l'occasion, plusieurs étant devenus très rares. L'assemblée, se ralliant à cette opinion, vote le crédit nécessaire à cette acquisition, et l'envoi d'une somme de 20 francs à l'auteur de ces ouvrages en reconnaissance de ses multiples et laborieuses études.

M. Hedde communique les notes suivantes :

Parmi les livres reçus récemment nous citerons une savante et intéressante brochure, de notre collègue M. A. Vernière, intitulée : *Les Botanistes dans l'Auvergne et le Velay*.

Bien que se rapportant surtout à l'Auvergne, cette étude s'applique aussi à notre région, et cite les divers botanistes qui l'ont explorée ; nous y trouverons les noms de l'abbé Giraud-Soulavie, des Arnaud avec leur Flore de la Haute-Loire, de Candolle qui, dans son voyage de 1811, nous décrit les productions du Mezenc et les vignobles des

Digitized by Google

environs du Puy, l'abbé Theillière avec sa Flore du rocher St-Michel d'Aiguilhe, etc.

Nous citerons aussi dans *Bulletin de la Société des Sciences et Arts du Beaujolais*, numéro 6, un beau panorama des chaînes alpines et dauphinoises pris au-dessous de Villefranche, par M. de Tournon.

Concentration des vins.

A la dernière séance l'attention de notre Société a été appelée sur cette question par une circulaire de M. le Dr Garrigou, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie de Toulouse. Cette circulaire, nous faisait part d'un vœu émis par la *Société centrale d'agriculture de la Haute-Garonne,* tendant à proscrire la *Concentration des vins* et elle nous demandait de ne pas nous associer à ce vœu.

Cette question ne saurait nous être indifférente ; en effet, suivant l'avis émis par M. Dupont à la dernière séance, les producteurs de vins du Gard et de l'Hérault étant nos clients pour les céréales, nous avons intérêt à les aider pour le débouché de leurs vins. — En vue d'éclairer votre opinion à ce sujet, voici une courte analyse de la conférence faite le 30 mars de cette année par M. le Dr Garrigou, à la *Société centrale de l'agriculture de l'Aube* sur la concentration des vins, par l'action combinée de la chaleur et du vide.

Le vin naturel renferme une quantité d'alcool variable, allant jusqu'à 14° et même au-delà, une quantité d'extrait sec d'environ 2 0/0 et de 86 à 92 0/0 d'eau.

Le vin concentré est un vin auquel, sans altérer son goût ni ses autres éléments, on peut enlever tout ou partie de son eau.

Cette concentration peut s'opérer, soit par la congélation (opération déjà pratiquée en Bourgogne), soit par la distillation à chaud dans le vide, au moyen d'appareils spéciaux en verre et aluminium.

Avantages de la concentration :

A. Pour les vins sains : 1° Destruction des ferments qui pourraient gâter les vins ; 2° augmentation de la résistance et de la vigueur du vin ; 3° augmentation de la quantité d'alcool et des substances constituant l'extrait et la matière colorante, relativement au volume total, par la diminution de l'eau ; 4° élimination de certaines substances salines (tartrate et sulfate de chaux) peu solubles et nuisibles dans certaines affections, telle que la goutte ; 5° développement du bouquet.

B. Pour les vins malades, destruction de tous les genres de maladie, et leur rétablissement à l'état naturel.

La concentration des vins permet en outre d'obtenir des alcools d'un goût exquis, même au moyen de vins amers.

Digitized by Google

Ce traitement du vin intéresse les viticulteurs, l'armée, la marine, les explorateurs, les pharmaciens, les distillateurs, la population ouvrière, les peuples dépourvus de vins, le public tout entier et même l'État.

L'opération de la concentration est très bon marché; on l'a estimée à 0 fr. 40 l'hectolitre, faite sur une grande échelle; même sur une petite échelle, elle ne dépasserait pas 2 fr. par hectolitre.

Une récolte ne titrant que 6° à 7° d'alcool, pourrait monter à 12° ou 14° par la concentration; on n'aura plus que 50 hectolitres au lieu de 100, mais la valeur du vin aura quadruplé, il y aura donc un énorme avantage; elle assure la parfaite conservation du vin, permet de plus grands approvisionnements, enfin donne un débouché à des récoltes actuellement en souffrance auprès des populations dépourvues de vins, en poussant cette concentration de façon à ne pas dépasser le titre de 15° 9, accordé par la loi.

L'auteur décrit les appareils aptes à produire cette concentration, soit des appareils fixes pour les usines, soit des appareils roulants transportables chez les propriétaires.

Il nous semble désirable que la pratique confirme les essais tentés par le savant professeur qui a consacré de longues années à ces expériences; ces procédés sont parfaitement honnêtes et ne sauraient qu'améliorer la nature du vin, donner plus d'essor au commerce des vins et à la production vinicole qui est une de nos principales richesses agricoles.

Sur la demande de plusieurs membres, M. Hedde ajoute quelques explications complémentaires.

M. le Président donne un rapide aperçu sur le fonctionnement de deux concours tenus au Puy au mois de septembre, dont le résultat a été satisfaisant. Diverses observations sont échangées sur l'intérêt qu'il y aurait à décerner quelquefois des diplômes au lieu de médaillles, ou à donner des certificats à l'appui des médailles.

Des échantillons de pommes de terre, provenant du champ d'expériences, sont présentés à l'assemblée.

M. Dreyfus fait part de l'achat qu'il a fait pour le musée d'une belle collection de nos spécimens de champignons; il exprime le désir que notre Société puisse apporter un concours pécuniaire à l'acquisition de collections de ce genre : cette demande est ajournée à une séance ultérieure.

La séance est levée à 4 heures.

L'un des secrétaires,
PH. HEDDE.

Digitized by Google

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 1901.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR COIFFIER.

Présents : MM. Dr Bonhomme, Cellérier, Coiffier, Chaudier, Chauvin, Dupont, Dreyfus, Enjolvy, Furnon, Gazanion, Gueyffier, Hedde, Jacotin, Mazat, instituteur; Martin, instituteur; Livernois, Nicolas, O'Farrell, Pellissier, Pagès-Ribeyre, Pozzi, Pouille, instituteur; Rioufol, Robert, Siffre, Théret, Vallery-Michel, Vidal-Galland.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté avec une légère rectification présentée par M. Dreyfus.

M. le Président présente les excuses de MM. Morel et Lascombe, empêchés d'assister à la séance pour raison de santé, il donne ensuite lecture d'un article relatif au congrès de Novare concernant des expériences de tir contre la grêle.

M. Hedde donne ensuite lecture des deux notes suivantes :

Nous extrayons du *Journal de l'Agriculture*, nos 1825, 1826, les renseignements suivants qui peuvent intéresser nos agriculteurs :

Moteurs à alcool.

« L'attention publique est attirée sur l'emploi industriel de l'alcool, à la suite du concours national qui vient d'être tenu à Paris, lequel sera suivi l'an prochain d'un concours international. Le remplacement du pétrole, produit exotique, par l'alcool produit indigène, serait un bienfait pour notre agriculture.

« Il résulte des essais sur ces deux matières que l'alcool peut transformer en travail 23,8 p. 100 des calories qu'il produit en brûlant, tandis que le pétrole n'en utilise que 12,5 p. 100. Si un litre d'alcool dégage moitié moins de calories qu'un litre de pétrole, comme il en utilise à peu près le double, il en résulte qu'un litre d'alcool correspond sensiblement, comme force produite à un litre de pétrole. — Or, à partir du 1er janvier 1902, il y aura égalité de prix entre ces deux liquides. Mais l'usage de l'alcool présente de nombreux avantages : les échappements des moteurs à pétrole

Digitized by Google

crachent flammes et fumées et une odeur nauséabonde, tandis que les moteurs à alcool ne produisent pas de chaleur sensible et pas d'odeur gênante. Par suite, les moteurs à alcool, mis sur charriots, peuvent faire d'excellentes locomobiles agricoles, en particulier pour le battage des gerbes en meules, ainsi que pour les beurreries, laiteries et fromageries, sans crainte de communiquer mauvais goût aux produits. Enfin, leur plus grand avantage c'est qu'on peut les mettre en route juste au moment de s'en servir et les arrêter à volonté, sans avoir à entretenir le feu, ni la pression, pendant le repos. »

La lecture de cette note donne lieu à diverses observations favorables à l'emploi de l'alcool : M. Jacotin, à ce sujet, donne des détails sur l'éclairage à l'alcool par les lampes Denayrouze qui sont d'un usage parfait et donnent un éclairage très brillant sans fatiguer les yeux.

Sur la fièvre aphteuse.

Procédé curatif. — Il est aujourd'hui prouvé que la fièvre aphteuse est une maladie commune à l'homme et aux animaux, sans cependant qu'on ait pu jusqu'ici déterminer à quel commun microbe on puisse attribuer la cause de cette maladie.

Il paraît également prouvé que ce n'est pas une maladie purement locale et qu'il faut joindre aux lavages et aux cautérisations externes un traitement interne. Dans ce but, M. le docteur Crochon préconise l'emploi intus et extra de l'hyposulfite de soude, qui lui a donné d'excellents résultats.

Procédé préventif. — Mais il faut surtout s'attacher à prévoir l'invasion de cette redoutable affection. C'est la solution que M. le vétérinaire Lécuyer pense avoir trouvée au moyen de son pédiluve. Ce système consiste à faire passer les animaux, sortant de l'étable, dans un bain antiseptique, installé dans un coin de la ferme, à proximité de l'étable, et placé de façon à ce que les animaux ne puissent sortir ni entrer, sans se mouiller les pieds dans le pédiluve.

Il emploie, à cet effet, des antiseptiques peu coûteux ; le chlorure de zinc, le permanganate de potasse et la crésyline ; il évalue le coût par bain à 2 fr. 50, soit 5 fr. par semaine et 250 fr. par an. Par économie, on pourrait avoir un pédiluve central par localité. L'expérience a prouvé que par cette méthode, on peut laisser à l'étable un animal déjà malade sans l'isoler et que les animaux voisins ne contractent pas la maladie, grâce à l'emploi du pédiluve.

A la suite de cette lecture, M. Furnon propose, comme moyen curatif, l'emploi du chromol (solution diluée d'acide chromique).

Digitized by Google

M. Pagès-Ribeyre appuie l'emploi de ce procédé qui permet par un simple lavage de guérir radicalement cette maladie.

Il est procédé ensuite au scrutin sur la nomination des candidats présentés à la dernière séance :

M. Michon, professeur spécial d'agriculture de Brioude, et M. Rees, banquier à Brioude, sont élus à l'unanimité membres titulaires de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

Sont ensuite présentées les candidatures de MM. Schaffner, propriétaire au Puy, par MM. Morel et O'Farrell; Fay, licencié ès-sciences naturelles, interne des hôpitaux de Lyon, et Lhopital, professeur agrégé d'histoire au Lycée, par MM. Dreyfus et Morel. Il sera procédé à la prochaine séance au vote sur ces candidatures.

L'ordre du jour appelant la question des rapports sur le Congrès de défense contre la grêle, tenu à Lyon, auquel ont assisté les délégués de notre société, M. le Président déclare que, vu l'importance de ces rapports, cette question restera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

MM. Cellérier et Dreyfus déposent sur le bureau divers documents provenant du Congrès de Lyon.

M. Cellérier, inscrit le premier pour prendre la parole à ce sujet, donne le sommaire des principaux rapports, tant français qu'étrangers, touchant les expériences faites jusqu'ici, les études techniques sur les canons grêlifuges, ainsi que les mémoires de divers directeurs d'observatoires.

Puis, dans un substantiel rapport, il cherche à dégager la résultante des appréciations assez contradictoires émises sur l'efficacité réelle du tir des canons contre la grêle.

Les praticiens ou propriétaires, qui étaient de beaucoup les plus nombreux comme les plus intéressés, ont paru, en général, convaincus de l'efficacité de ce tir pour empêcher la formation de la grêle : ils prétendent qu'en organisant convenablement le tir, on arrive à troubler l'évolution normale des nuages orageux qui ne produisent plus que de la pluie, du grésil ou des grêlons mous inoffensifs. Ils attribuent les insuccès à des négligences ou à la mauvaise organisation du tir, ou bien à ce que la violence de l'orage est telle qu'elle défie toute attaque. Encore, sur ce dernier point, le savant professeur Roberto engage à ne pas se décourager, des moyens plus puissants pouvant se trouver à l'avenir.

Les météorologistes et professeurs, plus préoccupés d'expliquer que de constater le résultat de ces expériences, ont été moins favorables au sujet de leur efficacité ; ils estiment qu'en l'état actuel de la science météorologique, on ne peut pas attribuer au tir des canons

Digitized by Google

d'action efficace sur les nuages à cause de leur trop grande élévation ; le professeur Roberto pense, au contraire, que les nuages à grêle, dont la hauteur varie de 300 à 1,000 mètres, peuvent être atteints par les projectiles gazeux ou *tores* de ces canons.

Ces critiques ont été vivement combattues par M. Chatillon, le fondateur de 18 syndicats agricoles dans le Rhône et l'un des plus ardents propagateurs des mesures de défense contre la grêle. Sa protestation a été accueillie par les applaudissements de tous les congressistes viticulteurs.

Les ingénieurs et constructeurs répondent de produire tous les engins nécessaires, aussitôt que les conditions du problème à résoudre auront été définitivement données.

Enfin les assureurs, reconnaissant que des résultats efficaces ont été déjà obtenus, seraient disposés à réduire les primes en faveur des localités pourvues d'un bon système défensif.

M. Cellérier annonce en terminant qu'un compte rendu officiel des travaux du Congrès sera envoyé à la Société, ce qui lui permettra d'étudier, en connaissance de cause, l'organisation de l'artillerie agricole pour les régions de la Haute-Loire qui sont le plus exposées aux ravages de la grêle.

M. le Président adresse à M. Cellérier ses plus vifs remerciements pour l'exposé si complet et si intéressant qu'il vient de communiquer à l'assemblée.

Diverses observations sont ensuite échangées, soit au sujet de l'état des récoltes qui se préparent dans d'assez mauvaises conditions, soit sur les installations nécessaires pour un futur local mieux chauffé, mieux aménagé ; invitation est faite de nouveau aux sociétaires de présenter au bureau les indications qui leur paraîtraient avantageuses.

La question relative au Musée est ajournée.

La séance est levée à 4 h. 1/4.

L'un des secrétaires,
Ph. HEDDE.

Digitized by Google

MÉMOIRES

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

CULTURE DE LA LENTILLE

DANS LE VELAY

La lentille occupe, parmi les cultures du Velay, une surface d'importance variable avec les années, mais qui n'est jamais inférieure, croyons-nous, à un millier d'hectares. La culture de cette légumineuse représente depuis fort longtemps un facteur essentiel du budget d'un grand nombre de familles rurales de la Haute-Loire. Sans nous être occupé d'une façon spéciale de la recherche de son origine dans le département, nous avons eu en main quelques baux, datant des premières années de la Révolution, où parmi les redevances en nature exigées du preneur, la lentille figurait pour une quote-part attestant de la faveur dont elle jouissait alors auprès des agriculteurs. Il paraît d'ailleurs difficile de préciser autrement l'époque de son introduction dans la région du Puy. Elle y a trouvé, dans les sols de formation basaltique qui y dominent, un terrain de prédilection; et l'existence de la variété de cette plante dite du Puy, qui se distingue par sa coloration vert gris, mouchetée de noir, témoigne de la longueur de la période nécessaire pour fixer ses caractères particuliers. Si l'on songe, en outre, que cette espèce est cultivée dans les terres de *varenne* les plus maigres (formées par la désagrégation des granites à enclaves de gneiss), et les champs les plus fertiles dont le sol est d'origine volcanique, jusqu'à des altitudes qui dépassent 1,000 mètres, on conçoit que la variété à laquelle elle a donné naissance n'a pas acquis son individualité du premier coup.

Digitized by Google

A l'heure actuelle, cette culture subit un malaise qui tend à la faire disparaître des assolements. Les rendements baissent; la plante devient exigeante, après avoir été des plus rustiques; les cultivateurs de la Haute-Loire, habitués avec elle à des produits bruts de 500 à 600 fr. à l'hectare dans les bonnes terres, se découragent et sont bien près d'abandonner avec regret une des meilleures sources de leur ancienne richesse. Devant ces faits, qui émotionnent à juste titre nos populations rurales, nous nous sommes efforcés de rechercher les causes de cette antipathie qui se prononce entre la plante et le sol aux points mêmes où celle-là avait jusqu'ici bénéficié avantageusement des propriétés de celui-ci. Nous avons jugé utile de présenter ici les conclusions de ces recherches.

On cultive la lentille dans le Velay, avec plus ou moins de succès, sur toute nature de sols; il est donc intéressant de donner un aperçu de la formation du sol arable dans cette région. Ce sol a été constitué aux dépens des roches de l'ère primaire et tertiaire. Toute la série secondaire manque dans le Velay. Le Plateau Central a formé, depuis l'époque huronienne, un massif insulaire qui a opposé aux transgressions marines une résistance d'inertie toujours victorieuse. Les formations primitives, partout où elles n'ont pas été recouvertes par les épanchements, aujourd'hui disloqués à l'état de lambeaux, de roches éruptives récentes, ont donné naissance à des terrains cultivés très pauvres en chaux. Sur les pentes, les plateaux inclinés où la roche est à peu de profondeur, de pareils sols, caillouteux, inconsistants, brûlants par les grandes chaleurs de l'été, sont désignés sous le nom de *terre de varenne* et sont communs dans les trois arrondissements de la Haute-Loire. L'analyse physique y révèle des proportions élevées de cailloux, graviers, gros sable et sable fin non calcaires; l'acide phosphorique dans les éléments fins atteint rarement la proportion de 0,50 0/00; quant à la chaux, sa pauvreté est un fait plus général que les faibles teneurs d'acide phosphorique; aucun échantillon analysé par nous n'a donné un dosage atteignant 1 0/00; par contre, des teneurs de 3 et 4 0/00 en potasse (attaquée par l'acide nitrique au bain de sable pendant six heures) sont communes. Dans les bas-fonds, les profondes anfractuosités de rocs, les éléments des terres de varenne,

Digitized by Google

classés par le transport des eaux et gagnant en consistance par l'adjontion du ciment argileux, donnent lieu à des terrains profonds, frais, auxquels il ne manque que l'apport d'engrais phosphatés et calcaires, et souvent aussi un assainissement approprié, pour leur faire acquérir une fertilité exceptionnelle.

Un fait frappant est la constance relative de la teneur phosphorique de ces terrains, issus de roches primitives; les écarts de composition en cet élément sont rares et peu importants; quelquefois, cependant, l'analyse chimique signale des teneurs de phosphore inattendues dans certains échantillons. Le granite du Velay qui est le substratum de ces sols, et qui se caractérise par la présence constante dans sa constitution du minéral vert appelé pinite par les minéralogistes, montre fréquemment, en plaques minces sous le microscope, des cristaux d'apatite nombreux; certains même y atteignent des dimensions extraordinaires. Cette présence à peu près constante de l'apatite dans la roche explique la particularité signalée plus haut. Ce granite, dont la composition est nettement caractérisée par les mouchetures vertes de pinite qu'on observe sur la tranche, contient de nombreuses enclaves de gneiss, donne naissance à des sols arables d'une pauvreté exceptionnelle qui sont ordinairement défoncés à la poudre et plantés en vignes.

Les granulites, kersantites, porphyres et serpentines, qui remplacent le granite dans la formation des sols de certaines localités, donnent lieu aux mêmes observations que cette dernière roche; leur teneur en apatite est moins régulière et plus faible.

La fin de l'ère primaire, dans la Haute-Loire, est signalée par l'existence de lacs de montagne, où se sont accumulés les combustibles minéraux exploités dans le nord-ouest du département. Les schistes et grès de cette formation houillère ont fourni des terres arables, dont les exigences sont souvent plus grandes que celles formées par les granites; pauvreté en chaux et acide phosphorique, mauvais équilibre des constituants de leur composition physique, tels en sont les principaux défauts.

Lorque s'ouvre l'ère tertiaire, une dépression d'abord peu profonde, dont l'emplacement actuel de la ville du Puy occupe la partie centrale, se dessine. Les eaux sauvages en tapissent bientôt le fond de sables, aujourd'hui consolidés, en arkoses éocènes,

Digitized by Google

exploitées comme pierres de taille. Partout où elles affleurent, elles fournissent des terres arables légères ayant beaucoup d'analogies avec les terres de varenne proprement dites.

Le fond de cette dépression s'abaissait graduellement, en même temps que s'effectuait le retour de la mer à l'époque tongrienne, dans le bassin de Paris; un immense lac, en communication avec ceux du Forez et du Roannais, occupe désormais la partie centrale du Velay. Le seuil de ce lac devait être peu élevé au-dessus de la mer tongrienne qui entamait le Plateau Central par deux fjords étroits, ébauches des vallées de la Loire et de l'Allier. Ce fait est attesté par les alternances gypseuses constatées au sommet des formations marneuses occupant actuellement l'emplacement de ce lac, avec des argiles sableuses colorées qui fournissent de bons sols cultivés. Ces derniers supportent des prairies très productives; toutes cultures y réussissent très bien, si l'on a soin surtout de corriger en certains points leur trop grande compacité.

A la fin du miocène, la puissante poussée orogénique qui a édifié les Alpes a eu son contre-coup dans le Velay. Le fond du lac oligocène s'est effondré par une série de failles en échelons, tandis qu'un *hörste* granitique N. W. — S. E. le divisait en deux bassins également fertiles, celui du Puy et de l'Emblavès. Autour de cette croupe granitique, dont on suit les failles limitatives sur une centaine de kilomètres, deux synclinaux à grands rayons de courbure ont affecté les formations existantes. Ce mur, dont l'épaisseur est considérable entre Peyredeyre et La Voûte, supporte des témoins oligocènes attestant l'origine commune des deux bassins; c'est une région pauvre et sauvage dont l'altitude peut atteindre 900 mètres au-dessus des plaines fertiles qui la bordent.

En même temps, dans la partie orientale du département, s'allument les volcans qui, jusqu'au pliocène moyen, vont fournir les roches intermédiaires entre les trachytes, phonolites et basaltes, d'où la contrée a tiré son aspect particulier. C'est le pays des plateaux et des *sucs* supportant des pâturages aux herbes fines, aromatiques, berceau de la variété bovine estimée du Mézenc. Ce centre éruptif était occupé pendant le miocène par des lacs, parcourus de courants rapides, qui ont apporté à

Digitized by Google

l'état de *chailles* les fossiles jurassiques de la région lyonnaise. La désagrégation des phonolites, trachytes, labradorites, andésites basaltes à grands cristaux, a fourni un sol frais, profond, riche en chaux, potasse et généralement en acide phosphorique. Sa fertilité n'a pour limite que les rigueurs de la température auxquelles l'expose son altitude. La richesse en acide phosphorique y subit de grandes variations, nous tenons beaucoup à insister sur ce point, car la composition des phonolites du Velay en minéraux phosphatés est très variable; certaines de ces roches n'en renferment souvent pas trace, ce qui explique l'utilité des engrais phosphatés pour améliorer les sols qu'elles ont formés.

Les volcans du Mézenc se sont éteints avant la fin du pliocène moyen; nous trouvons, en effet, dans une puissante formation alluviale (sables à mastodontes) indiquant le trajet d'une Loire nettement pliocène moyen, toutes les roches éruptives de cette région à l'état de cailloux roulés. L'activité éruptive se transporte alors dans la partie occidentale du Velay, où régnait jusqu'alors un calme absolu, pour atteindre son maximum d'intensité au pliocène supérieur, en même temps que s'effectue le creusement des vallées. Les bouches d'émission orientées du S. E. au N. W. ont formé la chaîne actuelle du Velay. Les coulées, de part et d'autre, interrompues par les vallées des rivières, constituent des plateaux souvent fort étendus, recouverts d'une terre végétale très fertile lorsqu'elle est profonde. Ce sont les terrains de prédilection de la lentille, ainsi que ceux formés par les tufs de projection accompagnant les orifices de sortie du basalte. Les coulées récentes de basalte se remarquent sur les flancs des vallées à des altitudes variables jalonnant pour ainsi dire les étapes successives de la formation de celles-ci; d'autres fois, elles descendent jusque dans leur fond : telle, la coulée de la Croix-de-Paille qui a constitué les *orgues* célèbres d'Espaly.

Les terres arables basaltiques sont les plus fertiles de la Haute-Loire. Leur constitution physique, leur composition chimique répondent parfaitement aux exigences des végétaux les plus épuisants; quelquefois cependant elles durcissent beaucoup pendant les grandes chaleurs par suite de l'extrême division de l'élément siliceux qu'elles contiennent et de leur proportion élevée d'argile; néanmoins elles sont activement exploitées et

Digitized by Google

c'est merveille d'observer les récoltes qu'elles portent aux altitudes les plus diverses.

Jusqu'ici, elles avaient fourni des rendements de 10 à 15 hectolitres à l'hectare lorsqu'elles étaient cultivées en lentilles, qui, aux prix de 7 à 8 francs le double décalitre, assurent un produit brut de 350 à 600 francs par hectare. Aussi cette culture a été fort en honneur auprès des cultivateurs du Velay. Des terres d'origine volcanique, cette plante s'est répandue dans toutes les régions du Velay. On la trouve sur les argiles sableuses et marneuses de l'oligocène où elle possède une végétation exubérante, mais fournit un rendement en grains inférieur. Sur les confins du lac oligocène dont nous avons parlé plus haut, au voisinage des massifs éruptifs, ces argiles marneuses ont bénéficié des apports fertilisants que le ravinement des eaux sauvages a emprunté aux coulées surélevées, elles forment alors des terres labourables de première qualité lorsque leur surface n'est pas trop en pente et que leur exposition est bonne; leur valeur vénale varie de 4,000 à 5,000 francs l'hectare, et elles s'afferment couramment de 150 à 200 francs l'hectare. Sur les sols de roches primitives, la lentille produit de 8 à 10 hectolitres à l'hectare; les terres de varenne les plus pauvres reçoivent une fumure au fumier de ferme, assez parcimonieuse, comme toutes celles que pratique l'agriculteur du Velay.

Il faut bien l'avouer, la question des engrais chimiques n'a pas fait beaucoup de progrès dans la partie pauvre du Velay, qui est appelée à en bénéficier le plus; le grand mouvement cultural qui a transformé l'agriculture de la Bretagne, par l'usage des engrais phosphatés et des amendements calcaires, est ici très lent à se dessiner. En général, on peut dire que les apports les plus copieux de fumier de ferme faits par nos cultivateurs excèdent peu 10,000 kilogrammes à l'hectare; on conçoit dans ces conditions que les récoltes soient maigres, le blé atteint à peine un rendement moyen de 14 hectolitres, la pomme de terre 8 à 10,000 kilogrammes, la lentille 10 hectolitres.

On sème généralement la lentille entre deux récoltes de blé, dans le but de « laisser reposer le sol », toute idée de rotation régulière étant étrangère à l'esprit des agriculteurs de la Haute-Loire. Le sol est préparé dès l'hiver, à la main, à l'aide d'un

Digitized by Google

instrument appelé *tranguina*, sorte de bêche évidée à deux dents plates. Ces labours, pour lesquels les ouvriers du pays sont très habiles, exigent par jour un ouvrier pour 1 ou 3 ares, selon les natures de terre; la main-d'œuvre à cette époque est commune et l'on trouve aisément de bons ouvriers bêcheurs pour 2 francs par journée de travail, nourriture non comprise.

Cette opération sur les terres compactes est faite avant les fortes gelées pour que l'action de celles-ci ameublisse le sol; sur les terrains d'origine primitive on la retarde au contraire jusqu'après les grands froids. Quelques propriétaires intelligents intercalent entre la récolte de la céréale qui précède la lentille et le semis de celle-ci, une culture dérobée de navets d'Auvergne ou raves, selon l'appellation commune de la région; cette pratique doit être fortement recommandée, elle atténue les pertes du sol en principes fertilisants pendant les grandes pluies de l'automne. Le navet est semé à la volée sur un labour de déchaumage suivi d'un hersage qui rassemble les chaumes; ceux-ci sont brûlés et leurs cendres font retour aux champs, maigrement fumés selon l'habitude commune; la récolte a lieu en novembre et la racine est consommée par les animaux; elle entre aussi dans l'alimentation des populations rurales, qui en font des soupes très recherchées.

A fin février, le sol est repris, labouré à la bêche, s'il s'agit de terres légères, à la *tranguina*, lorsque la compacité du sol est grande. Dès les derniers jours de février ou au commencement de mars, on ouvre à la pioche des sillons linéaires sur les champs ainsi préparés et on sème à la volée, dans le sens du sillon, de un hectolitre à un hectolitre et demi de lentilles par hectare; le recouvrement de chaque sillon se fait par l'ouverture du suivant: la distance des semis varie dans ces conditions de 0^m 15 à 0^m 20.

Rarement on fume directement la lentille, sauf sur les terres les plus pauvres, qui reçoivent avant le labour la faible quantité de 5 à 6,000 kilogrammes de fumier de ferme; cet apport a généralement lieu lorsque le sol a été occupé par une culture dérobée d'automne ou sur les terres de varenne les plus maigres. Dès la levée de la plante et lors de l'envahissement de la culture par les plantes adventices, des binages ont lieu à la main et occupent les enfants et les femmes de la ferme,

Digitized by Google

La récolte est faite fin juillet par le personnel féminin de la ferme; la plante, arrachée avec ses racines, est liée en petits paquets qu'on dispose sur le sol, les racines en l'air, afin de laisser la maturité des graines se parachever. Battues au fléau, nettoyées à l'aide de tarares primitifs, les graines sont prêtes à être livrées au commerce. Les pailles et balles (*apéou*) sont distribuées au bétail qui s'en montre très friand. L'analyse de quelques échantillons de ces matières m'a fourni les moyennes suivantes (lentille du Velay).

	kilogr.
Pailles par hectolitre de grains.....	120
Contenant :	
Matières azotées.....	13 0/0
Hydrates de carbone.....	28 »
Matières grasses.....	2 »
Cendres.....	7 »
Eau.....	16 »
Matières non azotées (p. différence).....	34 »
Les cendres renfermaient en éléments fertilisants :	
Potasse.....	0 gr. 65 0/0 de tiges.
Acide phosphorique.....	0 — 47 —
Chaux.....	1 — 95 —

Ces chiffres assignent à ces tiges une bonne relation alimentaire; dans beaucoup de circonstances, après avoir été mises à gonfler dans l'eau, elles sont distribuées aux suidés qui les acceptent volontiers.

Quant aux lentilles proprement dites, celles du Velay au moins, elles contribuent pour une large part à l'alimentation de l'homme dans la région méridionale.

Les insuccès qui découragent actuellement nos cultivateurs du Velay, peuvent être attribués à plusieurs causes dont les principales sont : l'épuisement du sol par des cultures répétées et une restitution insuffisante, ou, peut-être, une auto-intoxication par des sécrétions inconnues du bacille si bien étudié par notre camarade M. Mazé, bacille qui habite les nodosités radiculaires des légumineuses.

Les procédés primitifs de culture, décrits plus haut, mettent la plante, bien que rustique et très accommodante, à la merci de

Digitized by Google

ses ennemis naturels ; les binages insuffisants, un sol mal nettoyé lui créent un état d'infériorité dans la concurrence vitale avec les herbes adventices qui envahissent si rapidement nos champs. Les plus communes dans la région, sont : les chiendents, le cirse des champs, les ronces, la vesce cracca, la petite oseille, la gesse tubéreuse, les liserons, les folles avoines, les caucalides, les gratterons, la nielle des blés (*gniouva* en langage local), le lycopsis (petite buglose), le scandix peigne de Vénus, la ravenelle (*rabanella*), les ononis (*arresta biéou*), les delphinium, les sanves, le rinanthe (*tartaneïra*), la gesse aphace (*luisetta*), l'ers velu (*dzarsé*), la sarrète (*tsouchida*), les coquelicots, etc.

L'échardonnage, des hersages énergiques suivis de labours légers, des pulvérisations de sulfate de fer à 10 0/0 viendront à bout de cette légion de parasites.

La bruche de la lentille (*Bruchus pallidicornis*) a causé sur certaines récoltes des ravages considérables ; l'alternance des cultures, le traitement par le sulfure de carbone des greniers infestés sont les remèdes à conseiller. Mais ces causes d'ordre général étant permanentes, ce n'est pas à elles seules qu'il faut attribuer le mécontentement général des agriculteurs du Velay au sujet d'une culture qu'ils tenaient fort en honneur. Nous avons essayé de rechercher à quoi pouvait être dû ce mécontentement, s'il était justifié et irrémédiable, et ce sont les conclusions de cette étude que nous voulons donner ici.

En premier lieu, l'idée d'auto-intoxication par les produits de sécrétion du bacille des nodosités, doit être limitée à la part d'influences qui les concernent ; si, dans un même champ, les cultures de légumineuses reviennent avec répugnance sur elles-mêmes, on ne constate jamais des différences de l'ordre de celles qui tendent à faire abandonner la lentille dans les cultures vellaves. D'ailleurs, cette légumineuse ne revient qu'à des intervalles assez éloignés sur les mêmes sols (2, 3 ans et même davantage) ; les produits nocifs peuvent dès lors être facilement brûlés par les combustions si actives dont les terres cultivées sont le siège. Nous avons, à ce sujet, exécuté des expériences directes, qui n'ont malheureusement pas la rigueur que nous aurions voulu pouvoir leur attribuer, étant données les conditions dans les-

Digitized by Google

quelles nous opérions; mais telles qu'elles sont, on peut les considérer comme suffisamment démonstratives.

Un échantillon de terre « épuisée pour la lentille » au dire du cultivateur qui nous l'a fournie, a été divisée en deux lots de 10 kilogrammes, dont on a fait exactement l'analyse. L'un des lots a été calciné dans un four de boulanger à une température suffisante pour détruire tout produit de sécrétion, si sécrétion il y a; on y a ensuite incorporé du fumier de ferme, pour remplacer l'azote détruit à la calcination; les chances sont grandes pour que cette addition de fumier de ferme n'ait pas introduit le produit nocif dont on veut se débarrasser; les deux lots ont été ensuite identifiés au point de vue de leur teneur en principes fertilisants et complantés en lentilles. Les deux récoltes ont été identiques. Le même fait s'est réalisé avec deux sols identifiés sous le rapport de leur puissance fertilisante, l'un ayant porté pendant longtemps des lentilles et manifestant des signes « d'épuisement », l'autre ayant été de tous temps vierge de cette culture. Enfin nous avons pu élever des lentilles indéfiniment, dans une solution nutritive aqueuse, où avaient été écrasées et délayées des racines à nodosités de légumineuses; on prenait seulement la précaution de remplacer de temps à autre le liquide évaporé et les principes exportés.

Nous croyons donc pouvoir écarter l'idée d'intoxication des champs de lentilles par les cultures répétées de cette plante.

Par contre, l'analyse chimique d'une vingtaine de sols où se manifestaient les signes d'épuisement qui nous occupent, a révélé une pauvreté notable en acide phosphorique; 6 sols granitiques contenaient une moyenne de 0.51 par kilogramme de terre; 15 basaltiques ont fourni une moyenne de 1.7 0/00 et 4 argilo marneux, 0.8 à 1 0/00; dans tous les cas, on n'a trouvé que des traces inappréciables d'acide phosphorique *soluble dans l'acide acétique bouillant;* c'est à ce fait, selon nous, que l'on doit attribuer la baisse des rendements des cultures de lentilles dans le Velay.

Une expérience directe réalisée l'année dernière vient appuyer cette affirmation; nous avons pu porter les rendements d'un bon sol d'origine granitique, de 8 hectolitres à 15 par l'emploi à l'automne, au moment du labour, de 200 kilogrammes à l'hectare de scories de déphosphoration 16/18.

Digitized by Google

L'analyse chimique avait révélé, dans cette parcelle, les teneurs suivantes :

Azote	1.62 0/0
Acide phosphorique	0.41 —
Potasse	2.05 —
Chaux	0.09 —

De pareils résultats sont concluants; ils nous autorisent à recommander aux cultivateurs un emploi judicieux des engrais phosphatés : scories sur sols granitiques, superphosphates en sols marneux, l'un ou l'autre à expérimenter en terrains volcaniques.

Il ne faut pas toutefois que cette considération fasse négliger la restitution des autres principes sur les terres pauvres. Si la lentille ne se montre pas très exigeante, pour la richesse du sol, si elle puise sa nourriture azotée au sein de l'atmosphère par la symbiose admirable qui l'unit au bacille contenu dans les nodosités de ses racines, ce ne sont pas des raisons pour la dispenser de ses autres aliments, ou ne les lui fournir qu'avec une parcimonie insuffisante.

Généralement, les terrains du Velay sont assez riches en potasse; on n'aura donc à se préoccuper que de la chaux, de l'azote et l'acide phosphorique. Les scories sont toutes indiquées pour les terres granitiques légères, qu'elles enrichiront en chaux, mais il faut éviter de les mélanger au fumier de ferme, leur basicité y produirait des déperditions d'azote à l'état gazeux. Le fumier de ferme a d'ailleurs peu d'action sur un végétal qui accroît la richesse du sol en azote aux dépens de l'atmosphère; il sera avantageusement remplacé par un léger apport de nitrate de soude au printemps.

En résumé, c'est l'acide phosphorique des engrais appropriés qui rendra à la lentille l'ancienne place qu'elle occupait dans les cultures de la Haute-Loire. La lutte doit être engagée, car il convient de payer une dette de reconnaissance à l'intéressante petite plante qui rémunère si avantageusement le travail rural, et a pendant si longtemps soutenu la réputation du Velay dans le commerce des denrées agricoles.

J. PELLISSIER,
Ingénieur agronome.

Digitized by Google

ORDONNANCE CONCERNANT ALLEYRAS

Le pouillé du diocèse du Puy, publié dans les *Tablettes historiques du Velay*, par notre regretté confrère, M. Charles Rocher, donne des renseignements sur l'ancien prieuré d'Alleyras (Haute-Loire).

Le prieur de ce lieu et le seigneur de Montlaur y établirent, le 22 mai 1407, un juge et un bailli. Le 15 juillet 1447, il était placé sous la sauvegarde du roi. Depuis 1677 jusqu'en 1789, Alleyras eut pour prieur et seigneur le séminaire du Puy, dont le dernier prieur fut Joachim Trotti de la Chétardie, prêtre de Saint-Sulpice.

A la Révolution, les possessions du bénéfice d'Alleyras et le presbytère lui-même furent aliénés comme bien national.

Un heureux hasard a fait tomber en nos mains l'ordonnance ci-après rendue le 4 octobre 1736, par MM. les Supérieurs et Directeurs du séminaire du Puy, en tant que seigneurs et prieurs d'Alleyras.

« De la part de messieurs les supérieurs et directeurs du séminaire du Puy, uny à celluy de St-Sulpice de Paris, prieurs et seigneurs d'Alleyras, et d'authorité de messieurs les officiers du mandement et jurisdiction dud. Alleyras;

« Il est déffandu à tous les hommes et habitants dudit mandement de jurer et blasphemer le saint nom de Dieu, à peine de cinq livres d'amende pour la première fois, et d'avoir la langue percée, comme aussy de porter aucunes armes à feu, pistollez, bayonetes, à peine d'être punis comme infracteurs des ordonnances du roy et de celles des dits seigneurs d'Alleyras.

« De même, leur est déffendu de frèquenter le cabaret les jours

Digitized by Google

de fêtes et de dimanche, pendant les offices divins, à peine de cinq livres d'amende contre l'hôte.

« Pareillement leur est déffendu de vendre ny débiter, le même jour de fête et de dimanche, aucune vaissele de terre ny thuiles, à peine de confiscation desdites marchandises et de trois livres d'amende.

« Leur est aussy déffandu de travailler les dimanches et jours de fêtes commandées par l'église, à peine de trois livres d'amende et de confiscation des outilz, de même de pescher dans les rivières et ruisseau dépendant desdits seigneurs, ny de chasser en aucune saizon dans leurs terre et dépendence, à peine de cinq livres d'amende pour la première fois et de punition corporele pour la seconde fois.

« De plus, leur est déffendu, soubz les mêmes peines, de tirer aux pigheons et de ne se point injurier l'un l'autre. De même est déffendu de garder aucun bétail intecté, comme aussi est ordonné de tenir les cheminées bien ramonées et en état; comme aussi est déffendu de recevoir aucune fille de mauvaise vie, d'en informer messieurs les officiers pour par eux être pourveu aux punitions convenables; comme aussi est ordonné que les fours pour faire cuire les tuiles seront placés hors du village pour éviter les incendies qui pourraient en résulter.

« Finalement leur est déffendu de ne receller aucun vol, de quelle nature qu'il puisse estre, mais seront tenus d'avertir M^rs^ les officiers pour être le procès fait et parfait contre les coupables et contre les récélateurs qui n'auront point déclaré, le tout soubz les peines portées par la déclaration du roy.

« Et affin que lesdits hommes et habitants dudit mandement ne puissent ignorer le contenu cy dessus, il sera affiché à la porte de l'église et à la maison prieurale. Fait audit lieu d'Alleyras où lecture a esté faite en présence de tous les hommes et habitants assemblés au son de la cloche, ce jourd'hui 4^e^ octobre 1736.

« Et, comme on est informé que certains particuliers enlèvent de voye de fait les limites qui font la séparation de leurs fonds d'avec ceux de leurs voisins, ils sont avertis pour la dernière fois que ceux qui seront convaincus d'avoir remué les limites seront punis par toutes les voyes et rigueurs portées par les ordonnances royaux.

Digitized by Google

« Très expresses déffances sont faites à tous ceux quy ont du fonds propre à tirer de la terre pour faire la terrailhe qui se fabrique à Alleyras, de la vendre ny affermer à aucune personne qu'aux particuliers et emphitéotes d'Alleyras, ny ne donner aucune permission de tirer de terre propre à faire la terraille, soubz peine d'amende et de plus grandes peines portées par la transaction passée à ce sujet.

« Tous les hotes et autres particuliers sont avertis de faire échantilher les bouteilles dont ils se servent pour la débite du vin et pour l'achap, de même que les mesures pour les grains, tant cartons, demy cartons que boysseaux, et poids à pezer, et de faire marquer toutes les dites mesures à la marque du seigneur dans un mois prochain, à peine de confiscation des dites mesures et de vingt livres d'amende ».

A. Lascombe.

Digitized by Google

LETTRE SUR UN BOLIDE

TOMBÉ A LANGEAC LE 23 AOUT 1900

Si peu de personnes ont vu des aérolithes authentiques, en revanche tout le monde a entendu parler de ces pierres bizarres, provenant on ne sait d'où et dont la chute sur notre planète est toujours accompagnée de perturbations atmosphériques.

Les journaux locaux en ayant signalé, il y a peu de temps, une chute à Langeac, je me suis rendu aussitôt dans cette localité. Le propriétaire de la scierie où elle a eu lieu, M. Plantin Pierre, témoin oculaire du phénomène, m'y a conduit et m'a donné avec beaucoup de complaisance une foule de renseignements, qui me permettent, aujourd'hui, de vous présenter une note assez documentée sur la chute de cet aérolithe.

La journée du jeudi 23 août dernier aurait été, à Langeac et dans toute la région, très orageuse ; la pluie était tombée abondamment accompagnée d'éclairs et de coups de tonnerre assez violents. Pour fuir l'orage, le sieur Plantin s'était réfugié au premier étage d'une grange lui appartenant et tout récemment construite près de sa scierie à vapeur, sur le petit chemin d'Olivier, derrière la gare des marchandises.

A 5 heures 40 minutes environ, la pluie ayant cessé, il entendit un coup de tonnerre très sec et très violent et, quelques secondes après, il vit, arrivant du sud, un point noir qui grossissait rapidement. A mesure qu'il se rapprochait, il crut que c'était une hirondelle, puis un pigeon, enfin un corbeau venant se réfugier dans sa grange.

A ce moment, il sentit une forte trépidation, comme au passage d'un train express ; après un moment de stupeur, il se pré-

Digitized by Google

cipita à la fenêtre et aperçut devant la porte de la grange un nuage de fumée ou de poussière, chose qui lui sembla d'autant plus bizarre que le sol était tout mouillé. En même temps, une forte odeur de soufre se répandait. Il descendit et vit un trou profond de 40 centimètres au fond duquel se trouvait une masse noire encore chaude qu'il enleva à l'aide d'un pic.

Il crut ramasser la pierre tombée du ciel et la porta chez lui où les habitants de Langeac et des environs vinrent en foule la contempler et en détacher des fragments; il vint même un amateur de Marseille pour visiter le fameux aérolithe.

J'ai reproduit à peu près le récit que me fit le sieur Plantin encore tout ému de sa découverte.

De l'examen attentif des lieux, il résulte pour moi que l'aérolithe est venu du midi en suivant une direction très inclinée, ainsi que l'indique la cavité qu'il a creusée. Le trou de 40 centimètres est précédé d'un sillon de 1 m. 10 centimètres de long, augmentant de profondeur à mesure qu'il se rapproche du point terminus.

Le véritable aérolithe ne devait pas être plus gros que les deux poings : la largeur du sillon et du trou l'indiquaient suffisamment. Je dis, le véritable aérolithe, car ce que montrait le propriétaire n'est autre chose qu'une masse basaltique de 33 kilos, provenant sans doute de la butte de Saint-Roch, près de Langeac.

Dans les murs de la grange, on en retrouve des morceaux identiques, empâtés dans une brèche volcanique grisâtre; il ne peut y avoir aucun doute au sujet de cette pierre : elle est noire, en partie compacte, en partie scoriacée, avec des vacuoles tapissées de calcite et des morceaux arrondis de péridot granulaire jaunâtre; les angles en sont très vifs et elle paraît sortir de la carrière depuis peu.

Les véritables aérolithes au contraire paraissent toujours avoir subi une fusion superficielle qui a arrondi leurs angles et les a recouverts d'une croûte oxydée; ils sont, sauf les holosidères (masses de fer natif nickelifère), de couleur grise, fragiles à texture lâche, oolithique même.

Le bolide de Langeac, en pénétrant dans le sol, a rencontré le morceau de basalte enfoui lors de la construction récente de

Digitized by Google

la grange et il a éclaté en mille pièces, produisant le nuage de poussière remarqué par le sieur Plantin et les traces de chocs que j'ai remarqués sur des planches situées à côté du lieu de la chute et contre le mur de la grange.

La partie du bloc avec laquelle il prit contact fut naturellement échauffée par le choc produit avec une vitesse effrayante.

Du reste, ne m'en rapportant pas suffisamment à mes connaissances, j'ai montré des échantillons du prétendu aérolithe à M. Lacroix, le savant professeur de minéralogie du Muséum d'histoire naturelle de Paris, à son passage à Clermont, lors du Congrès international de géologie. Il m'a déclaré que ce n'était autre chose que du basalte, transformant ainsi mes doutes en certitudes. Du reste, a-t-il ajouté, il ne se passe pas de mois sans qu'on n'apporte au Muséum quelque pierre tombée du ciel selon des observateurs superficiels ; c'est tantôt de la pyrite, tantôt du charbon, des concrétions calcaires, mais presque jamais un aérolithe.

Quant au bolide, dont la chute ne fait pour moi aucun doute, il m'a été impossible d'en retrouver le moindre éclat ; s'il était tombé dans un terrain meuble, peut-être n'aurait-il pas éclaté, mais la rencontre du bloc de basalte lui a été absolument funeste.

Le sieur Plantin a fait transcrire à la mairie de Langeac une déclaration de ce phénomène, certifiée par plusieurs personnes qui travaillaient non loin du lieu de la chute et en avaient été les témoins.

De plus, M. Rougier, banquier à Langeac, qui se trouvait à Marsanges, distant de 7 ou 8 kilomètres du chef-lieu, m'a affirmé que, à 5 h. 40, après le fort coup de tonnerre qui précéda la chute du bolide, il avait très bien vu, ainsi que les mineurs qui l'accompagnaient, une traînée lumineuse allant du sud au nord. Elle se distinguait parfaitement des éclairs par sa durée qui fut de plusieurs secondes et sa direction absolument rectiligne.

Voilà ce que j'ai pu apprendre sur cet intéressant événement.

Si je me suis peut-être un peu longuement étendu à son sujet, je prie mes collègues de m'excuser en songeant que c'est la première chute d'aérolithe constatée dans la Haute-Loire.

P. DE BRUN.

Digitized by Google

LES GELÉES PRINTANIÈRES

LA LUNE ROUSSE ET LES SAINTS DE GLACE

Les gelées printanières et les vignes gelées sont à l'ordre du jour; d'importants dégâts sont à déplorer dans une partie du vignoble méridional, les cultures des basses vallées du Rhône et du Gard, pour ne citer que celles que nous connaissons.

Si des expériences concluantes ont établi que la taille de bonne heure assure à la vigne une fructification surabondante, cette pratique expose le cep aux gelées printanières, d'autant plus redoutables que la vigueur du bourgeon est grande. En présence de ces faits, il semble que le meilleur procédé est celui qui consiste à supprimer par une opération d'automne tous les bois de la souche que l'on ne destine pas aux fins de coursons, on rabat ensuite au premier printemps les sarments conservés à 5 ou 6 yeux et à l'époque de la taille on ne conserve que les 2 yeux du courson normalement constitué, l'activité de la sève s'étant répartie sur ces 5 ou 6 points, il en résulte pour chacun des yeux et en particulier ceux conservés une moins grande vigueur, et par suite les dégâts de la gelée, si cette éventualité se produit, sont bien moins importants en raison de ce que nous disions plus haut.

L'influence du froid se révèle de différentes façons sur les organismes vivants; chez les animaux supérieurs, il contracte les capillaires et cause des troubles dans la circulation, chez les infiniment petits il produit un engourdissement fonctionnel, mais la mort n'arrive qu'à des températures extrêmement basses, dans tous les cas inconnues.

Chez les végétaux, il détermine la congélation de l'eau cellu-

Digitized by Google

laire dans les méats cellulaires, jamais dans la cellule elle-même ou dans les organes du végétal. Si l'on a attribué l'éclatement des arbres au cœur de l'hiver à la même cause que celle qui fait éclater les boulets de l'expérience de physique du major anglais bien connu, la comparaison est défectueuse, l'éclatement est dû en réalité à l'inégale contraction des différentes zones de tissus qui constituent le tronc de l'arbre.

Dans tous les cas, la formation des cristaux de glace a lieu en dehors des organes vivants du végétal; ces petits cristaux de glace sont très difficiles à observer, ils fondent facilement, on doit réaliser la préparation microscopique dans une salle dont la température est bien au-dessous de zéro et éloigner les parties du corps dont la chaleur déterminerait la fusion des cristaux; en prenant ces précautions on les observe parfaitement sous le microscope. Si le dégel a lieu graduellement, sans transition brusque de température, l'eau de fusion produite progressivement pénètre peu à peu par ormose dans le tissu vivant qu'elle avait quitté, et les dégâts sont insignifiants car la cellule privée d'eau par la constitution des glaçons peut continuer à vivre de sa vie ralentie; mais si la température s'élève subitement, les glaçons fondent brusquement, il en résulte une quantité d'eau considérable rendue disponible, la cellule ne peut l'absorber de suite; cette masse d'eau, en vertu de sa gravité, tombe dans les parties basses du végétal et l'effet de la gelée sur les jeunes organes verts se manifeste par un dessèchement analogue à celui que produit une sécheresse. Sécheresses et gelées agissent donc de la même façon et la gelée est particulièrement à craindre quand l'élévation de température des organes soumis au froid est brusque.

Ces conditions se réalisent surtout au printemps, bien que les conditions thermométriques de cette saison soient analogues à celles de l'automne, la terre est froide au printemps par suite de l'hiver et l'automne nous paraît privilégiée sous le rapport de la température, bien qu'il n'en soit rien en réalité.

On accuse surtout la lune rousse — lunaison dont la pleine lune a lieu dans la dernière quinzaine d'avril ou dans les premiers jours de mai — de tous les méfaits qui peuvent survenir en cette période, cela tient à ce que pendant les nuits claires où toutes les

Digitized by Google

conditions du rayonnement nocturne et par suite de la gelée se trouvent remplies, cet astre brille d'un éclat incomparable; on l'appelle rousse, parce que c'est pendant cette période que la lumière cendrée résultant de la réflexion de la lumière solaire sur la terre — dont les phases sont complémentaires de celles de la lune — atteint son maximum de netteté. En réalité, la lune rousse est parfaitement innocente, elle ne fait que nous indiquer, par son éclat, comme le ferait un simple flambeau, une étoile par exemple, que les conditions d'une gelée — conditions qui tiennent à la situation de l'atmosphère — sont réunies.

Ces croyances aux effets de la lune sur le temps sont de simples préjugés, tout au plus la lune intervient-elle pour produire une marée atmosphérique qui a peut-être quelque influence sur la répartition des pressions, mais la question n'est pas encore élucidée.

L'origine de ces croyances à l'influence, peut être établie assez facilement; étant donné le rôle que joue le soleil dans les phénomènes météorologiques, il n'y a qu'un simple pas, vite franchi, par l'intellgence humaine, pour attribuer une importance analogue à l'astre qui l'accompagne et lui ressemble, avec cette seule différence que ce dernier brille la nuit, tandis que le soleil nous donne la lumière et la chaleur pendant le jour.

Une autre période de refroidissement signalée depuis que le nombre de documents recueillis par les stations météorologiques a été suffisant pour permettre d'apercevoir des périodes dans la variation des facteurs du climat, est celle qui correspond à la tradition populaire des saints de glace (saint Mamers, saint Servais et saint Pancrace) — 10, 11 et 12 mai. Elle ressort nettement sur la courbe thermométrique que M. Renou a publiée dans sa belle étude du climat de Paris. Cette courbe, qui a été construite d'après les documents recueillis depuis 130 ans, manifeste nettement les épisodes du refroidissement *des saints de glace* et du réchauffement de l'*été de la Saint-Martin*, dans les premiers jours de novembre.

En sorte que deux traditions populaires se trouvent justifiées par les observations scientifiques. On a cherché, naturellement, à expliquer ces anomalies, et ces explications sont un des beaux chapitres de la météorologie, chapitre que l'on pourrait appeler

Digitized by Google

météorogénie, celui qui donne les éléments nécessaires à la détermination des rapports de causalité des phénomènes. On a remarqué que, pendant la période des saints de glace, la terre coupait les trajectoires d'un grand nombre d'astéroïdes situés entre le soleil et la terre, lesquels déterminent par leur contact avec l'atmosphère terrestre le phénomène des étoiles filantes. Ces astres vagabonds, interceptant une partie de la chaleur solaire, détermineraient conséquemment un refroidissement de la surface terrestre, tandis que, six mois après, en novembre, à l'époque de l'été de la Saint-Martin, ces étoiles filantes apparaissent aussi dans le ciel; mais la terre est entre elle et le soleil, en sorte que dans cette situation, la chaleur solaire, réfléchie par elles sur la terre, viendrait accroître la température de celle-ci. Cette explication, bien que manquant de généralité par suite de notre insuffisance de documents, est néanmoins des plus intéressantes. D'autant plus que sur la courbe de M. Renou, on remarque aussi un refroidissement dans les premiers jours de février correspondant à un réchauffement six mois après, en août, et ce double phénoméne a lieu corrélativement avec un double essaim d'étoiles filantes apparaissant à ces deux époques et qui paraissent en être la cause déterminante. Quoi qu'il en soit, on peut concevoir de cette explication l'avenir qui est réservé à la science de la prévision du temps, lorsque le nombre de documents amassés permettra de dégager les grandes lois des phénomènes atmosphériques et leurs variations périodiques, si périodes il y a

J. PELLISSIER,
ingénieur agronome.

Digitized by Google

PORTÉE AGRICOLE

DE LA RÉCENTE DÉCOUVERTE DES PHOSPHATES NOIRS DE LA GRIOTTE DÉVONIENNE DES PYRÉNÉES

Élie de Beaumont, répétant la menace de Colbert relative à l'insuffisance des forêts, avait dit que la France périrait faute de phosphore, si l'on ne découvrait dans la nature minérale des substances capables de rendre au sol les quantités considérables de phosphate qu'en avait extrait la substance vivante depuis son origine; il calculait même avec une terrible approximation ces dernières quantités et donnait ainsi une portée terrible à l'aphorisme connu des anciens alchimistes : « Sans le phosphore, pas de pensée ! »

On se mit de tous côtés à la recherche des gisements naturels de minerais phosphatés et la présence de l'élément phosphore fut reconnue dans tous les étages géologiques et en surface sur toute l'étendue du globe.

Ces gisements donnèrent lieu à d'actives exploitations, nos gisements français en particulier, et cela sans pouvoir satisfaire à la consommation de la culture. A l'heure actuelle, beaucoup de mines françaises sont épuisées, mais les ressources immenses de l'Algérie et de la Tunisie nous permettent d'envisager l'avenir sans crainte.

D'ailleurs, la belle découverte que M. David Levat vient de réaliser en 1898, dans le dévonien de la bordure française des Pyrénées, assure à nos régions méridionales un approvisionnement considérable d'un engrais phosphaté de nature particulière.

Depuis Saint-Girons jusqu'à la petite localité de Cannes, dans

Digitized by Google

la Montagne Noire — ville des plus intéressantes pour le géologue — on peut suivre un horizon continu affecté par les synclinaux et anticlinaux des plissements de la région, de schistes noirâtres autrefois désignés sous le nom d'anthracite impur. Ces schistes se développent au-dessus de la griotte qui fournit les exploitations célèbres de ce marbre à teinte rougeâtre dit du Languedoc, si capricieusement teinté en certains points de riches couleurs qui s'étalent sur ce fond uniformément rougeâtre.

Les schistes servent de transition entre le dévonien et le carbonifère et leur existence semble liée à celle de la griotte. Ils affleurent en plusieurs points, on les trouve surtout bien développés dans la mine de manganèse de Las Cabesses a plus de 100 mètres de profondeur. M. David Levat, ingénieur des mines, eût l'idée de soumettre cette couche à l'analyse chimique et son étonnement fut grand lorsque celle-ci lui révéla une teneur de 10 à 12 0/0 d'acide phosphorique; on remarquait d'ailleurs, englobés dans la masse, de petits nodules dont la richesse en acide phosphorique atteignait 30 à 35 0/0. Ces teneurs étaient à peu près constantes, que l'échantillon analysé vienne d'un affleurement à la surface du sol ou des parties profondes de la couche. J'ai eu en main quelques échantillons de ces matières recueillis à la suite d'une visite faite à un affleurement, et leur analyse m'a donné des chiffres analogues. Les échantillons renferment en outre une teneur élevée en matière organique.

Ce gisement remarquable par sa continuité se rapproche de celui des phosphates du Tennessee. Aucune couche exploitée jusqu'ici en France n'a présenté cette puissance. Dans le Gard, notamment, à part les phosphates du Gault, le minerai phosphaté est disséminé dans les fractures du calcaire urgonien, l'exploitation industrielle en est des plus pénibles. J'ai publié à ce sujet un mémoire sur les phosphates du Gard dans le Bulletin de la Société d'Études des Siences naturelles de Nimes ; un hasard m'a fait découvrir, dans la mine que nous exploitons, les ossements roulés d'un grand proboscidien que j'attribue à l'Elephas meridionalis, et qui m'ont permis de ranger à leur place dans la chronologie géologique ces remplissages de poches urgoniennes qu'on regardait jadis comme étant de l'époque du calcaire subs-

Digitized by Google

tratum, mais qui, en réalité, doivent être rapportés depuis au pliocène très supérieur ou même au pleistocène.

Le phosphate des Pyrénées se prête très bien à la transformation en superphosphate par suite de sa teneur peu élevée en calcaire; mais employé directement sans transformation, seulement à l'état moulu, il donne des résultats supérieurs aux superphosphates de même titre, il fait donc réaliser au cultivateur une économie notable, celle des frais de fabrication du superphosphate. Des expériences culturales sérieuses citées et discutées par M. Levat, les unes instituées sur culture de maïs, d'autres sur blés, l'ont établi d'une façon indiscutable.

La raison de cette supériorité réside peut-être dans ce fait que le phosphate a contracté avec la matière organique de ce minerai une de ces combinaisons mystérieuses dévoilées par M. Déhérain, combinaisons qui sont solubles et où les réactifs ordinaires que la chimie possède pour précipiter le phosphore y sont totalement impuissants. Il y a eu, en quelque sorte, une digestion préalable du phosphate par la matière organique, conformément à l'hypothèse bien connue de M. Grandeau sur le rôle que joue la matière organique dans le sol.

Quoi qu'il en soit, l'agriculture française tirera grand profit de cette belle découverte.

J. PELLISSIER,
ingénieur agronome.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

Sur les églises de l'arrondissement de Brioude, qui méritent de fixer l'attention du Gouvernement, ou comme monuments des arts ou comme vénérables par d'antiques et illustres souvenirs.

L'arrondissement de Brioude, bien peu intéressant par ses productions et son commerce, et dont les revenus seraient insuffisants pour payer ses charges et fournir à la subsistance de la population, sans l'émigration annuelle, durant six mois, de tous les habitants des montagnes, en état de gagner leur vie, cet arrondissement ne renferme pas moins un grand nombre de monuments religieux, dignes de fixer l'attention du voyageur. L'on ne sera pas surpris de trouver tant d'édifices remarquables sur cette terre aride et si loin du regard des hommes puissants, lorsqu'on songera qu'elle faisait partie de l'antique Auvergne, celle des provinces romaines où la foi trouva les premiers et les plus nombreux prosélytes, et que saint Austremoine, l'apôtre des Gaules, fut aussi le premier évêque de Clermont. Mais ces beaux monuments, qui ont échappé aux fureurs révolutionnaires et sont restés debout, comme pour attester la gloire et la magnificence des temps qui les virent élever, ces monuments sont menacés d'une destruction prochaine; ils ne sont plus soignés par ces corps puissants qui mettaient leur gloire à les embellir; tombés à la charge de communes pauvres, dont l'entier revenu suffirait à peine à leur entretien annuel, ils vont bientôt couvrir le sol qu'ils honorent et embellissent, et l'on cherchera dans un siècle la place où ils existaient, si le gouvernement ne se hâte pas de veiller à leur conservation par tous les moyens qui sont en ses mains.

Digitized by Google

L'ancienne Election de Brioude, qui a formé l'arrondissement de ce nom, comptait cinq abbayes royales, deux d'hommes et trois de femmes, un grand nombre de communautés religieuses, et s'honorait principalement de l'antique et illustre chapitre des comtes de Brioude. C'était un ancien ordre de chevalerie, établi dans le principe pour protéger les fidèles qu'attiraient à Brioude les nombreux miracles qui s'opéraient sur le tombeau de saint Julien, et qui finit par s'attacher au service des autels, quand les routes, devenues plus sûres, permirent aux infirmes, aux malades et aux dévôts pèlerins, d'accomplir leurs vœux, sans crainte comme sans danger.

L'église de Brioude, l'une des plus anciennes de France puisqu'elle fut construite l'an 387 de l'ère chrétienne, était encore l'une des plus belles du monde s'il faut en croire une ancienne chronique, dont voici les expressions : « Sancti Juliani honore, « constructa est ecclesia admirabilis, quæ studiosum ac glo- « riosum protulit fastigium, et fulget, non uno sui minus ornata « ac splendida, quam Salomonis templum. »

Avitus, auvergnat d'origine, préfet du prétoire et ensuite empereur, l'an 455, accorda la protection la plus signalée à cette église. Détroné et deux ans après assassiné par les intrigues de Ricimer, son corps fut porté à Brioude et enterré près le tombeau de saint Julien: « Ad pedes sancti Juliani martyris, sepultus est » (Grégoire de Tours, *de historia francorum*, *liber secundus*). Ses ossements sont conservés dans une niche pratiquée à la quatrième pile du côté droit de la nef.

Les Bourguignons, maîtres des villes de Lyon et de Vienne en Dauphiné, vinrent piller l'église de Brioude l'an 458 ; mais la reine Arétène, épouse de Gondebaut, obtint que tout serait restitué (Grégoire de Tours, livre II).

Clovis, roi des Francs, ayant défait Alaric, s'empara de l'Auvergne et s'empressa d'accorder de grands privilèges à l'église de Brioude.

Thierry, fils de Clovis, étant entré en Auvergne pour reprendre cette province dont son frère Childebert s'était emparé par la trahison du gouverneur, fit mettre à mort quelques-uns de ses soldats qui s'étaient permis le pillage sur le territoire de Saint-Julien (Grégoire de Tours).

Digitized by Google

L'église de Brioude, pillée et détruite par les Sarrazins, fut reconstruite en 836, par les ordres de Louis le Débonnaire, par les soins et les deniers de Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, et de son fils, le comte Bérenger, qui tous deux exercèrent les fonctions de chef de la milice chargée de protéger les nombreux pèlerins qui venaient visiter le tombeau du martyr. Pour récompense de son zèle et de sa piété, Guillaume fut enterré à l'entrée du chœur; il avait fondé en outre l'abbaye de Cluny en Bourgogne et le prieuré de Sauxillanges près Issoire, en Auvergne. Un ancien nécrologe de l'abbaye de Cluny, retraçait les grandes actions et les pieuses libéralités de ce duc; on y lisait entre autres choses : « Similiter fundavit Guillelmus, princeps, eccle-« siam insignem ac nobilem collegiatam in Arvernensi et Briva-« tence vico, quam illustris canonicorum pietas et nobilitas, nos-« tris adhunc temporibus, illustrat ». Il finissait ainsi : « Sepultus « est Brivate, in ecclesia, quam fundaverat; dignus, certe, cui « totus orbis gratias referre teneatur, sed precipue ordo Cluniа-« censis cujus fundator extitit, tam gloriosus et liberalis. »

L'on a lieu de présumer, et par la différence de l'architecture et par la tradition constante,que le chœur de la nouvelle église et les cinq chapelles des bas-côtés du rond-point, faisaient partie de l'ancienne et superbe basilique, élevée sur les débris du temple de Mars et de Mercure. Les colonnes et leurs chapiteaux sont de l'ordre toscan et très bien exécutés; la coupole du chœur joint l'élégance à la hardiesse, la légèreté à la solidité. On y retrouve les proportions et le goût d'un bon genre d'architecture.

Il s'est tenu, dans l'église de Brioude, un concile, en 1094. A cette époque, le prévôt du chapitre, première et principale dignité, était Wilhem de Polignac; Hugues, archevêque de Lyon, présida le concile (Grégoire de Tours, livre XI).

Guillaume, duc d'Aquitaine, qu'il ne faut pas confondre avec Guillaume le Pieux, son aïeul, voulant vivre dans la solitude, consacra ses armes à saint Julien et se retira à Saint-Guilhem-du-Désert, où il fonda une abbaye.

Le pape Formose, venant de Compostelle et retournant à Rome, s'arrêta à Brioude pour accomplir le vœu qu'il avait fait de visiter le tombeau de saint Julien.

Digitized by Google

La ville ou l'église de Brioude (car ces deux noms se confondent dans les anciennes chroniques) a été comblée de bienfaits et de privilèges, tant de la part des Rois de France, que de celle des Souverains pontifes, quatre de ces rois ont daigné la visiter en personne ; ce sont Louis VII, Louis IX, en revenant de la Palestine, Philippe le Hardi et Charles VI ; celui-ci y est venu deux fois : la première, étant encore Dauphin, et pour accomplir un vœu de son illustre père. Il y laissa même les riches ornements dont il était revêtu et, chaque année, à la procession des Rameaux, un enfant de chœur les portait en mémoire de la première solennité. Son second voyage eut lieu en 1380.

Ces détails sont bien longs ; on ose cependant espérer qu'ils pourront obtenir quelque indulgence ; ils doivent servir à rattacher le passé au présent, et, en rappelant d'importants souvenirs, conquérir en quelque sorte l'attention et la bienveillance.

Telle qu'elle est, l'église de Brioude attire encore les regards par sa simplicité et son élégance. Elle a la forme des temples gothiques, sans rien avoir de leur architecture. C'est un parallélogramme de 230 pieds de long sur 70 de large, arrondi à l'aspect oriental où le maître-autel se trouve placé ; du pavé jusqu'à la voûte l'élévation est de 68 pieds pour nef et de 54 pour les bas-côtés. L'édifice était surmonté de deux clochers, l'un à l'entrée de l'église, en forme de tour quarrée, entièrement démoli en 93 (1), l'autre en forme de flèche, haut de 100 pieds, fut amputé à la même époque et ne ressemble plus qu'à la tour d'un moulin à vent abandonné. Cinq petites chapelles, demi-circulaires, ornées d'élégantes colonnes composent le rond-point, et le dôme du chœur est remarquable par un cordon extérieur, en mosaïque très belle et très bien conservée. La toiture, qui était simple, mais noble et formait deux étages avec de beaux vitraux, ne présente plus que l'aspect du comble d'une grange, et l'œil du voyageur, comme la piété des fidèles, sont également indignés de cette espèce de profanation. La faute n'en peut être imputée à l'administration locale ; les réparations à faire pour rétablir ce qui avait été détruit se seraient élevées à plus de 30,000 francs ; et les revenus de la ville pouvant à peine couvrir ses dépenses, il n'a rien

(1) Ce clocher a été reconstruit.

Digitized by Google

moins fallu que le zèle et le concours des habitants pour exécuter ce déplorable provisoire qui a coûté 10,000 francs, et sert du moins à conserver l'édifice. Mais il est instant de faire disparaître ces traces du vandalisme et de rendre à ce monument sa forme primitive : la religion, le gouvernement et les arts, y sont également intéressés.

Après la basilique de Saint-Julien-de-Brioude, le monument qui offre le plus d'imposants souvenirs et qui l'emporte même sur le premier, par le grandiose de ses formes, c'est l'église abbatiale de la Chaise-Dieu. Ce monastère, établi en 1050, par Robert, chanoine et trésorier du chapitre de Brioude, issu des anciens comtes de Poitou, avait conservé le nom de son fondateur, on l'appelait l'abbaye de St-Robert.

Une charte du roi Henri Ier, donnée le 20 septembre 1052, au château de Vitry, permit à Robert, sur la recommandation de Rancon, évêque de Clermont, d'ériger une abbaye à la Chaise-Dieu, située, est-il dit, dans un désert d'Auvergne.

Philippe Ier, successeur immédiat de Henry, confirma par lettres-patentes en 1075, la permission accordée par son père.

Raymond de Saint-Gilles, quatrième du nom, comte de Toulouse, ayant été déshérité par son père, vint au tombeau de Saint-Robert, mit son épée sur l'autel, la reprit, et rendit hommage du comté de Toulouse.

L'église, telle qu'on la voit aujourd'hui, a été bâtie par le pape Clément VI, de la maison de Roger-Beaufort-Canillac, qui y avait été religieux et voulut y être enterré; son tombeau, en marbre noir, est au milieu du chœur.

Pierre Roger, son neveu, et pape lui-même, sous le nom de Grégoire IX, le même à qui l'on doit la réformation du calendrier, ordonna par ses testaments des 5 mai 1374, 1er octobre 1376 et 19 mai 1378, que son corps serait enterré à la Chaise-Dieu, s'il mourait à Avignon. Il combla cette abbaye de bienfaits et sa famille suivit son exemple; elle avait ses tombeaux à droite et à gauche à l'entrée du chœur. Les armes de la Chaise-Dieu étaient celles de Roger-Beaufort, surmontées du bâton où de la crosse de saint Robert, d'argent posée en pal.

L'église de la Chaise-Dieu est très belle; elle a 276 pieds de longueur et 86 de largeur, sans compter les chapelles. Le chœur

Digitized by Google

a 120 pieds de long jusqu'à la balustrade du sanctuaire et 25 pieds de largeur entre les stalles qui sont au nombre de 156. Le chœur de Saint-Remi de Rheims, qui passait pour l'un des plus beaux, n'a que 128 stalles et 86 pieds de longueur.

Le privilège qu'avait cette abbaye d'être sous la protection et sauvegarde du roi, lui fut confirmée par lettres-patentes du roi Jean, de 1361, et de Charles V, de 1366 ; l'abbé et les religieux y avaient été maintenus par un arrêt du parlement du 14 août 1380. Les religieux appartenaient à la célèbre congrégation de Saint-Maur. Son dernier abbé, le cardinal de Rohan, évêque et prince de Strasbourg, grand aumônier de France, y fut envoyé en exil en 1783. Avant lui, M. de Soannen, évêque de Senez, y avait été également exilé pour cause de jansénisme. L'abbé de la Chaise-Dieu était comte né de Brioude ; la même prérogative était dévolue à l'abbé de Pébrac. Ce monastère, desservi par les religieux, de l'ordre de Sainte-Geneviève, était situé entre et à une égale distance des villes de Langeac et de Saugues, dans le lieu le plus sauvage et de l'aspect le plus triste. C'est une vallée étroite, sillonnée par un torrent, dont les coteaux sont à pics et recouverts de roches volcaniques. L'église, sans être comparable à celles de Brioude et de la Chaise-Dieu, mérite cependant que l'on veille à sa conservation, et les frais d'entretien sont hors de proportion avec les revenus de la commune.

Les trois abbayes de femmes étaient les Chazes, Lavaudieu et Blesle ; les chanoinesses de cette dernière avaient obtenu, en 1787, le titre de comtesse et un cordon, et n'étaient assujetties qu'à des vœux simples. Les trois églises de ces abbayes, restées à la charge des communes, sont un poids trop au-dessus de leurs forces pour que le gouvernement ne s'empresse pas de venir à leur secours. Les Chazes sont un pays aussi pauvre qu'affreux ; le sol de Lavaudieu est exposé aux ravages d'une rivière torrentueuse, qui déborde régulièrement deux fois l'année, au printemps et en automne. La vallée de Blesle, quoique plus fertile, est si étroite, les coteaux sont si difficiles à gravir, que l'attachement pour les lieux qui nous ont vu naître, peut seul y retenir les habitants.

Il serait injuste d'oublier dans la nomenclature des églises qui réclament de prompts et abondants secours, celle de Lavoûte dont le vaisseau est admirable par la légèreté et l'élégance de ses

Digitized by Google

formes ; elle se trouvait dans l'enceinte des bâtiments de l'abbaye des Bénédictins de Cluny et n'était desservie que par eux : Langeac, Paulhaguet et Auzon renferment de pareils monuments et réclament les mêmes besoins. Auzon, devenu un très petit bourg, par l'éloignement où il se trouve des grandes routes, autant que par sa position sur un sol de difficile accès, Auzon était l'une des treize bonnes villes de la basse Auvergne ; il fut le berceau d'une famille illustre, alliée aux Dauphins d'Auvergne. Son église avait autrefois un chapitre dont une des places était affectée à l'enseignement de la jeunesse. Langeac avait également un chapitre et formait un archiprêtré ; Langeac était aussi l'une des 13 bonnes villes du bas pays d'Auvergne ; Paulhaguet dépendait de l'abbaye de Lavaudieu ; il en avait été autrefois la résidence. Ces trois villes, avec des revenus bornés, sont dans l'impuissance de faire les réparations qu'exige l'état de vétusté de leurs églises et ce n'est pas sans de grands efforts qu'elles peuvent veiller à la conservation de ces beaux édifices, monuments de la piété de nos pères et que l'œil et le cœur ne contemplent plus qu'avec un sentiment de peine et de tristesse en songeant qu'ils vont bientôt disparaître pour ne laisser d'eux que des souvenirs historiques (1).

BARON DE TALAIRAT.

(1) Cette notice a été écrite dans le premier quart du XIXe siècle.

Digitized by Google

DONATION

Par Marguerite de Saint-Privat et Pons, seigneur de Montlaur et d'Aubenas, à Pierre Chabade, de la ville du Puy, de la villa de Dalas.

In nomine Domini nostri J̃hu Xp̃isti. Noverint universi presenter pariter et futuri quod, anno Incarnationis Dominice Millesimo ducentesimo septuagesimo nono, die dominica post festum beati Bartholomei Apostoli, scilicet sexto kalendas mensis septembris, domino Philippo, Dei gracia rege Francorum regnante, et domino Guillelmo eadem gracia Aniciensis episcopo existente, nos, Margaritha, comitissa, domina castri sancti Privati Aniciensis dyocesis, pro nobis et heredibus et successoribus nostris universis et singulis, cum auctoritate et consensu expresso nobilis Poncii domini de Monte Lauro et de Albenacio, domicelli, nepotis nostri, quod nos dictus Poncius verum esse confitemur, nosque dictus Poncius pro nobis et successoribus nostris universis et singulis, attendentes et pensantes immensa et grata antidota (?) et servicia que tu, Petrus Chabada, civis Aniciensis, dominis Guidoni et Eracleo de Monte Lauro quondam bone memorie et nobis liberaliter et fideliter contulisti, grata et spontanea voluntate et ex certa scientia nostra tibi dicto Petro Chabada, presenti et recipienti, et per te tuis successoribus et heredibus quibuscumque ad tuam et tuorum successorum faciendas omnimodas voluntates infeudando et alias pro tua et tuorum omnimoda voluntate conferimus et ex causa donationis tradimus et quasi, assignamus, concedimus, et donamus ad feudum francum et honoratum tamquam bene merito, et retento nobis dicto Poncio et successoribus nostris in perpetuum tantummodo feudo franco et homagio et fidelitate inde nobis et successoribus nostris faciendis, videlicet totam villam nostram vocatam de Dalas, cum toto tenemento et pertinenciis et territorio ipsius ville et cum omnibus

Digitized by Google

introitibus et exitibus et viis, aquis, venationibus, pascuis, terris heremis et vestitis et lapidicinis et miniis (?) quibuscumque, sive sint de lapidibus preciosis sive de aliis quibuscumque, et servitutibus suis omnibus, et homines et tenenciarios presentes et futuros, census, redditus et proventus, tallias, boayradas, charrey et manobras, subsidia et servicia quecumque totamque jurisdictionem et cohercionem mixtam et meram, et dominium plenum et senhioriam tocius ville predicte et tenementi et pertinenciarum ejusdem, et omnium habitantium et deliquentium (sic) quandocumque ibidem, et omnia jura et actiones nobis competentia et competentes pro eisdem : retento tamen quo ad jurisdictionem et cohercionem nobis dicto Poncio et successoribus nostris in perpetuum tantum mero imperio et alta justicia in predictis eorum criminum tantum scilicet que mutilationem membrorum et mortis penam exigerent evidenter, que in dicta villa et ejus pertinenciis comitti contingeret in futurum. Que villa de Dalas cum tenemento et pertinenciis suis est infra mandamentum dicti castri Scti Privati Aniciensis dyocesis et confrontatur dicta villa et tenementum et pertinencie ipsius ex una parte cum territorio dell Vilar et cum territorio ville dell Chier ex altera, et cum territorio de las Feugairozas ex altera, et ex alia parte cum terra et mandamento castri Montis Boniti, prout ea dividit strata qua itur de Bayssac versus Pratellas, et ex alia parte confrontatur cum territorio ville de Royac. Item amplius concedimus et donamus et ex causa donationis cedimus et tradimus et quasi tibi dicto Petro et per te tuis successoribus et hominibus habitatoribus et qui pro tempore fuerint in dicta villa et ejus tenemento et pertinenciis jus et servitutem perpetuam pascayrandi et depascendi cum animalibus et pecudibus vestris in pascheriis et terris mandamenti castri predicti sancti Privati pacifice et quiete. Et de predictis te dictum Petrum nomine quo supra recipientem investimus et quasi, volentes et concedentes tibi et per te tuis ac hominibus habitatoribus ville predicte qui nunc sunt et qui pro tempore fuerint quod tu et alii supradicti apprehendatis et possitis apprehendere et quasi quandocumque et quotienscumque predicta et corporalem possessionem predictorum propria auctoritate vestra et animo in vos transferendi predicta et quasi, nos vestro nomine et pro vobis

Digitized by Google

predicta constituimus possidere, facientes vos in eis procuratores in rem vestram; pactum de non petendo a vobis aliquid de predictis a te et aliis supradictis et successoribus tuis et aliorum predictorum et de non agendo vel rancuram seu questionem movendo in judicio vel extra contra te vel alios quoslibet supradictos in predictis tibi et aliis supradictis a nobis concessis et donatis, vel occasione quorumlibet eorumdem tibi dicto Petro Chabada recipienti sollempniter faciendo, promittentes pro nobis et successoribus nostris tibi dicto Petro nomine quo supra, sollempni stipulatione interveniente, quod non diximus nec fecimus, nec dicemus ne [c] faciemus per nos vel per alium seu alios quo minus predicta tibi et tuis successoribus et aliis supradictis et eorum successoribus habere et tenere perpetuo et possidere et quasi liceat pacifice et quiete nec quominus predicta omnia plena et perpetua gaudeant firmitate; mandantes et concedentes hominibus et tenenciariis omnibus et singulis dicte ville et tenementi et pertinenciarum ipsius presentibus et futuris ut de predictis tibi dicto Petro et tuis respondeant et obediant in omnibus de cetero in perpetuum sicut nobis et pro te et tuis se teneant in predictis : renunciantes quantum ad predicta omnia et singula actioni et exceptioni doli et in factum et sine causa et sine justa causa et juri dicenti donationem revocari posse propter ingratitudinem ejus in quem liberalitas est collata et aliis juribus etiam quibus cavetur donationem quingintos aureos vel solidos excedentem ultra summam quingintorum aureorum vel solidorum factam non valere absque insinuatione, sen fieri non posse seu debere, et fori exceptioni et quadrimestribus ac deliberatoriis induciis et beneficio appellandi et juri offerendi et petendi libellum et transcriptum seu copiam hujus carte et omni alii juri, rationi et defensioni et exceptioni canonicæ et civili quibus nos aut successores nostri possemus nos juvare ad veniendum modo aliquo contra predicta vel aliquid de predictis, et juri dicenti generalem renunciationem non valere nisi expressa et specialis renunciatio precesserit vel subsequatur. Volentes et concedentes quod presens donatio valeat sine insinuatione et si dicte donationes insinuatione seu insinuationibus aliquibus indigerent quo ad id quod esset aut reperiretur excedens in istis donationibus ultra summam quingentorum

Digitized by Google

aureorum vel solidorum, totum illud excedens ex nunc iterum donamus, cedimus et concedimus ex causis et modo et forma predictis tibi dicto Petro et aliis supradictis et sic deinceps ex nunc facimus similes donationes et singulares totiens de quolibet excedenti summam predictam in donationibus predictis usque ad ipsam summam vel infra donec nichil in predictis remaneat aut valeat inveniri ultra summam eandem quin usque ad eandem summam vel infra tibi et aliis supradictis juxta dictam formam penitus sit donatum; insinuantes presentem donationem et concessionem cum hac presenti scriptura de premissis publice facta de voluntate facta pariter et confecta, presentibus testibus infra scriptis nobis assistentibus et ad hec vocatis specialiter et rogatis; et ita ut factum est et in hac carta continetur, nos pro nobis et successoribus nostris confitentes supradicta esse vera, promittimus bona fide et super hec sancta Dei Evangelia que corporaliter tangimus juramus tibi dicto Petro Chabada et per te tuis et aliis supradictis, faciendo super hoc pactum sollempne tibi, nomine quo supra, predicta omnia et singula complere, attendere et servare et contra in judicio vel extra per nos vel per alium non venire. Et predicta facimus, ut dictum est, salvo et retento nobis dicto Poncio et successoribus nostris in perpetuum feudo franco et mero imperio et alta justicia ut supradictum est in predictis; confitentes nos dictus Poncius a te dicto Petro nobis esse factum homagium debitum et te jurasse fidelitatem debitam pro predictis rogantes nos Margharita et Poncius predicti vos Johannem Bauduini canonicum ecclesie sancti Georgii Aniciensis auctoritate apostolica publicum notarium coram quo predicta facimus et fecimus tamquam coram publica persona ut de predictis dicto Petro faciatis publicum instrumentum signo vestro signatum ad fidem et testimonium rei geste. Rogamus etiam dominum Aniciensem Episcopum ut predicta tibi dicto Petro et aliis supradictis quibus facimus donationes predictas laudet, approbet et confirmet, nobis etiam minime requisitis. Actum apud Mont Bonet, anno Domini et die quibus supra, presentibus testibus vocatis et rogatis ad hoc Domino Beraudo Rosque, monacho, Domino Vilata de Pratellis, Domino Odone de Gavarret, Domino Guillelmo Moteli et Domino Stephano de Vilareto militibus, Giraudo Pagani et Bertrando dell Sap, domicellis,

Digitized by Google

Guillelmo et Petroneto Chabada et Symone Durantonis, clerico Aniciensi. In cujus rei testimonium et perpetuam firmitatem omnium et singulorum predictorum, nos Margharita et Poncius predicti sigillorum nostrorum munimine presentem cartam de voluntate et consensu nostro expresso confectam duximus roborandam et tibi dicto Petro et per te tuis concedimus et tradimus sigillatam. Ad hec, anno quo supra, die Mercurii post festum Purificationis beate Marie apud Anicium, in presencia et audiencia testium subscriptorum, scilicet discretorum virorum dominorum Johannis Cardinalis, canonici et forisdecani et Hugonis dell Chier, magistri Hospitalis et Armandi de Fayno, officialis Aniciensis et Johannis Bauduini, clerici Aniciensis auctoritate apostolica publici notarii, nos Frater Guilelmus de Rota, sola miseratione divina Aniciensis episcopus, pro nobis et successoribus nostris episcopis Aniciensibus qui pro tempore fuerint et pro episepiscopatu et ecclesia nostra Aniciensi ad instanciam et preces donatorum predictorum, predictas donationes, concessiones et alienationes et omnia supradicta in quantum ad feudum nostrum pertinent Petro Chabada, donatario supradicto, et tibi Petro Chabada, filio dicti donatarii, ejus nomine et successorum et heredum ipsius recipientis, ex certa scientia facti et juris, laudamus, approbamus, concedimus et etiam confirmamus supradictis omnibus, interponentes consensum nostrum pariter et assensum, decernentes predicta legitime esse facta et ea obtinere debere perpetui roboris firmitatem : promittentes insuper bona fide pro nobis et nomine quo supra nos et successores nostros tenere et observare predicta dicto donatario et successoribus suis perpetuo in pace, et contra in judicio vel extra per nos aut per alium in aliquo non venire. Et in testimonium perpetuum et plenam probationem predictorum nos dictus Episcopus ad instanciam Comitisse et Poncii de Monte Lauro et Petri Chabada predictorum presenti carte de premissis confecte sigillum nostrum duximus apponendum una cum sigillis comitisse et Poncii de Monte Lauro predictorum appositis in eadem (1).

A. LASCOMBE.

(1) Nous devons la communication de cette charte à l'obligeance de M. de Saint-Pulgent.

Digitized by Google

ABATAGE DES ANIMAUX DE BOUCHERIE

« Je ne crois pas être en dehors des questions, qui doivent intéresser notre Société, en essayant de faire adopter par notre Ville, et par la suite dans nos campagnes, un système d'abatage pour les gros animaux de boucherie, mieux en rapport avec les principes de douceur et d'humanité que nous commandent la protection et la conservation des animaux.

« Je vais d'abord parler du procédé défectueux, jugé insuffisant par les esprits animés de bons sentiments qui comprennent qu'une protection bienveillante est due par l'homme à tout animal qui souffre ou doit mourir au profit de la consommation alimentaire.

« Malheureusement, ce procédé est encore très répandu, en voici les détails : l'animal est frappé sur la tête au moyen d'un lourd marteau, jusqu'à ce qu'il soit terrassé; mais ce moyen, lorsqu'il s'agit d'un animal aussi robuste que le bœuf ou le taureau, demande beaucoup de courage, de force et d'adresse et encore est-il toujours très lent.

« Il est, en effet, rare de terrasser la bête du premier coup, soit que la masse porte à faux, soit que l'animal cherche à éviter le coup qu'il voit arriver, soit que l'os frontal soit trop tendre et n'offre pas de réaction, soit enfin pour toute autre cause; alors il faut redoubler, et quelquefois ce n'est qu'au vingtième coup qu'elle s'abat. On en a vu résister au terrible choc, répété plus de trente fois.

« L'animal terrassé reste vivant, laisse entendre de longs soupirs de douleur, s'agite parfois et ne meurt qu'après avoir perdu une grande quantité de sang.

« Outre les dangers qu'offrent ces luttes et les terribles souf-

Digitized by Google

frances que les malheureux animaux ont à endurer, les résultats au point de vue matériel sout toujours préjudiciables.

« La viande est enflévrée par la souffrance, la cervelle est entièrement perdue, le sang se fixe dans les parties osseuses et charnues des joues et du collier, rend ces parties invendables et active leur corruption, surtout dans la saison chaude.

« Il arrive aussi que l'animal à moitié étourdi en se débattant, tombe les jambes de derrière écartées, dans cette chute violente, les tendons et les muscles se déchirent et causent de graves désordres dans les cuisses, où se trouvent les morceaux les plus recherchés. Quelquefois, le bœuf tombe sur la hanche qui est très saillante dans l'espèce bovine et se brise la cuisse, d'autres fois encore, le bœuf étourdi et non terrassé brise son lien et, devenu furieux par le mal, s'échappe en renversant tous ceux qu'il rencontre sur son passage et devient aussi terrible qu'il était docile la veille en venant à l'abattoir.

« Je vais donner l'explication des deux procédés d'abatage employés pour le gros bétail à l'abattoir général de la Villette à Paris.

« 1° *Le Merlin anglais*, plus généralement employé.

« Le Merlin anglais est un genre de marteau muni d'un manche de 90 centimètres de long ; ce marteau, d'une longueur totale de 25 centimètres environ, d'un côté est arrondi et évidé pour servir d'emporte-pièce, l'autre, recourbé, en forme de certaines poignées de canne, sert, par son poids, à augmenter la pénétration de la partie évidée dans l'os frontal et à aider à retirer l'instrument aprés l'opération.

« Manière d'opérer : le bœuf étant amené dans l'échaudoir, masqué ou non (car le masque de cuir que l'on place sur les yeux, ne sert qu'aux animaux méchants ou effarouchés), on l'attache au moyen d'une longe à nœud coulant en forme de 8 passé sur les cornes et qui attire la tête vers le sol au moyen d'un fort anneau à scellement.

« Ceci fait, un aide, saisissant une corne de la main gauche et le museau de la main droite, incline la tête de l'animal en s'écartant lui-même le plus possible pour découvrir la face du front, le Merlin manié par l'opérateur doit pénétrer violemment dans l'os frontal et la cervelle, à peu près au milieu du carré formé à

Digitized by Google

la base par les yeux et au sommet par la naissance des cornes, il doit y pratiquer un trou rond analogue à celui d'une forte balle de fusil.

« A ce moment le bœuf, quelle que soit sa taille, tombe foudroyé, mais cependant malgré cela il n'est pas mort et pourrait encore souffrir et s'agiter longtemps, si aussitôt l'on ne complétait l'opération en enfonçant brusquement une baguette de jonc dans le trou fait par le merlin et qui coïncide avec la nuque et la moëlle épinière.

« Ce jonc a un mètre environ de long et se pousse jusqu'au bout; un dernier spasme annonce alors que la mort est définitive.

« Toute l'opération, par des gens un peu exercés, ne demande que quelques secondes en tout.

« On peut provoquer la chute du corps soit à droite (côté préféré généralement pour la suite du travail) ou à gauche, en faisant tirer un peu sur la queue de la bête au moment du coup par une troisième personne, soit d'un côté, soit de l'autre.

« Il est bon de nettoyer la douille aciérée après chaque abatage, les débris d'os qui ont pénétré à l'intérieur nuiraient pour l'opération suivante : pour éviter de la casser ou la tordre, il convient de la retirer de l'os en tirant sur le crochet, car quelquefois l'animal tombe sur le nez et peut casser le manche ou tordre la douille par son poids.

« Le Merlin anglais est fabriqué exclusivement en excellente qualité dans les ateliers de M. L. Flinois, constructeur, fournisseur de l'Etat et de la ville de Paris, 205, rue de Flandre; il est vendu 12 fr. accompagné du jonc.

2° *L'appareil F. Bruneau.*

« Cet appareil consiste en un masque de cuir dans le genre de ceux employés pour les animaux méchants ou effarouchés, au centre et en face la partie de l'os frontal que j'ai désignée pour être frappée par le Merlin, se trouve un morceau de fer creux ou douille, fixé au masque par une plaque en fer solidement rivée; dans la douille se place un morceau de fer creux d'un côté et de l'autre, muni d'une tête qui porte le nom de boulon; il sert d'emporte-pièce comme dans le Merlin et a une longueur double à celle de la douille, ce qui lui permet de pénétrer dans la tête à la suite d'un choc.

Digitized by Google

« Manière d'opérer : le bœuf étant amené dans l'échaudoir est attaché comme pour l'opération du Merlin, sauf que la tête doit être à la hauteur naturelle.

« Le masque est placé de façon à ce que la plaque soit bien dans la ligne médiane de la tête et que le cerveau soit accessible au boulon, on aura soin de placer la croix du masque derrière les oreilles du bœuf, de manière à ce que la plaque s'appuie parfaitement sur le front et que la corde n'en gêne pas l'application.

« Un aide se contente de tenir d'une main une corne pour donner l'immobilité à la tête, l'opérateur d'un coup de maillet en bois sur la tête du boulon, fait une ouverture au cerveau analogue à celle du Merlin, il n'est pas nécessaire de frapper le coup de maillet avec beaucoup de force, mais de frapper en fouettant et bien dans la ligne horizontale du boulon.

« Aussitôt le bœuf tombé, on retire le boulon et le masque et l'on introduit la baguette de jonc dans le trou que le boulon vient de faire, en l'enfonçant brusquement dans la moëlle épinière, le mouvement des membres est alors totalement arrêté; on pratique ensuite la saignée.

« Après l'opération on doit aussi débarrasser la cavité du boulon des petis os du crâne et le mettre dans un pot à huile, il ne rouille pas et pénètre mieux dans la tête quand on s'en sert.

« Cet appareil n'exige aucune habileté dans son maniement et peut être employé par des personnes de force ordinaire.

« L'appareil complet est en vente chez l'inventeur, F. Bruneau, marchand boucher, à l'abattoir général de la Villette, au prix de 25 fr. ; le prix du boulon de rechange est de 4 fr.

« A cause de la pose et de l'enlèvement du masque, l'opération avec l'appareil F. Bruneau est peut-être un peu plus longue que celle avec le Merlin anglais, néanmoins l'un ou l'autre de ces procédés peut être employé indistinctement, ils sont tous les deux très rapides et faciles à mettre en pratique.

« Le vœu que j'émets aura, je pense, un avis favorable dans notre société soucieuse des intérêts généraux de l'agriculture; pour en déterminer au plus tôt l'adoption, je demande qu'on accorde une prime de 50 francs au boucher de notre ville qui,

Digitized by Google

le premier, adoptera l'un ou l'autre de ces systèmes et en usera continuellement.

« Si je ne me suis pas occupé de l'abatage des veaux et moutons, c'est que les procédés employés à Paris diffèrent peu de ceux généralement employés.

« Il n'y a quelque chose de particulier que pour l'abatage des porcs : ils sont abattus d'un coup de maillet sur la nuque, avant de pratiquer la saignée.

VIDAL-GALLAND.

Digitized by Google

QUELQUES OBSERVATIONS VITICOLES

Je crois utile de présenter à la Société quelques nouveautés viticoles dont nos cultivateurs de la Haute-Loire peuvent tirer profit. Ces observations, recueillies dans le Midi et quelques-unes d'après une expérimentation faite sous mes yeux par des viticulteurs compétents, présentent un caractère manifeste d'intérêt général. Il en est ainsi notamment du nouveau procédé qui réside dans l'emploi, pour combattre le mildiou, d'une nouvelle bouillie consistant en une simple dissolution de sulfate de cuivre dans l'eau ordinaire à la dose de deux grammes de sel par litre de liquide, soit 200 grammes par hectolitre.

Etant donnés les cours actuels du sulfate de cuivre, on conçoit que ce traitement réalise une économie notable sur les bouillies ordinairement employées qui exigent une consommation de 30 grammes de sulfate de cuivre par litre, non comprises les dépenses subséquentes en carbonate de soude, chaux ou autres ingrédients entrant dans la composition de la spécialité en usage. Le sel de cuivre, à la suite de circonstances diverses dues notamment à l'épuisement des résidus de cuivre qui servaient en grande partie à sa fabrication en France et à des machinations financières d'origine américaine, « trust », dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer, a subi cette année une hausse considérable de 20 à 30 francs par cent kilos. Cette situation n'était pas faite pour rassurer les viticulteurs déjà si éprouvés. Elle se présentait d'ailleurs avec un caractère inquiétant de stabilité et le garde des sceaux, répondant à une interpellation de l'honorable M. Lasies, ne put que constater devant le Parlement français son impuissance d'action sur les cours d'un produit dont le marché est à l'étranger.

Devant l'impuissance des pouvoirs publics, les viticulteurs

Digitized by Google

étaient condamnés à accepter le fait accompli, lorsque parut une brochure de M. J. de Bouttes, propriétaire à Lavaur, et membre du Syndicat des agriculteurs de France, laquelle brochure recommandait l'usage du « traitement simple » ou d'une solution aqueuse de 2 grammes 50 de composé cuivrique par litre d'eau. Cette façon opératoire réalisait ainsi une économie de 30 grammes 250, soit 27 grammes 50 de sulfate de cuivre par litre d'anticryptogamique. L'auteur citait à l'appui de sa glose les expériences concluantes instituées par un viticulteur important du Tarn, M. Jaur.

Nous sommes heureux de pouvoir attester ici l'efficacité du « traitement simple » que nous avons pu constater, l'année dernière, à une moindre concentration du liquide mildiouphage, soit seulement 2 grammes par litre d'eau. Ce traitement correspond à une consommation réelle de 6 kilos de sulfate de cuivre par hectare au lieu de 75 kilos qu'exigent les bouillies ordinaires. L'économie réalisée compense donc généreusement la hausse de 20 à 30 francs par cent kilos constatée au début.

Ce n'est pas sans hésitation que nous avions recommandé l'expérimentation de ce procédé au viticulteur du Gard qui nous avait demandé conseil à son sujet, mais les souches traitées se comportèrent parfaitement et résistèrent mieux que celles sulfatées à la bouillie ordinaire à une invasion « galopante » (le mot est de circonstance) du Peronospora.

Le « traitement simple », j'adopte la dénomination de M. de Bouttes, est d'une application facile ; avec lui pas d'engorgement d'appareils à redouter, mais il exige une répartition homogène du liquide, à raison de 5 à 6 hectolitres de liquide par hectare et pour chacun des 5 traitements, ou sinon on peut craindre les brûlures.

Il y a là, croyons-nous, un moyen de lutte efficace contre l'élévation intempestive des cours du sulfate de cuivre, nous n'hésitons pas à le recommander, nous autorisant pour cela de nos observations personnelles et de l'intéressante brochure de M. de Bouttes dont nous conseillons la lecture à tout agriculteur soucieux de ses intérêts.

J'ai parlé plus haut d'une invasion « galopante » de Mildiou, au sujet de laquelle je vous demande la permission de donner quelques explications.

Les vignobles du fond des vallées, en particulier ceux établis

Digitized by Google

dans les alluvions du Gard, où la vigne française a pu être conservée en pleine production sans le secours du greffage sur sujet américain, sont fréquemment soumis à des éclosions spontanées de foyers de peronospora. Après une succession de journées orageuses et 4 jours après un traitement consciencieux à la bouillie, nous avons pu constater une de ces invasions dont la marche est des plus rapides, le fléau ne put être enrayé que par des traitements répétés à l'aide de bouillies à 5 0/0 de sulfate de cuivre, encore ce remède reste souvent insuffisant.

Dans ces situations où l'anthracnose cause aussi des dégâts considérables, on peut signaler les excellents effets de la préparation qui consiste à ajouter de 25 à 30 grammes de permanganate de potasse par hectolitre de bouillie ordinaire au sulfate de cuivre.

Le surcroît de dépense qui en résulte est insignifiant en raison de l'utilité constatée de cette pratique. De même, l'anthracnose, dont peu de viticulteurs se préoccupaient, a cédé définitivement devant l'usage d'une solution aqueuse d'acide sulfurique à 10 p. 0/0, à laquelle on peut mélanger à sa convenance de 50 à 100 grammes de phosphates naturels moulus par litre. Cette concentration est complètement anodine et son efficacité est éprouvée. Peu de vignobles de la Haute-Loire sont dans des situations aussi défavorables vis-à-vis des maladies cryptogamiques ; néanmoins, ces essais sont intéressants et peuvent rendre de grands services dans quelques circonstances particulières.

En ce qui touche les bouillies et dans le but d'être complet, il est utile de signaler les essais qui ont été tentés cette année en vue de substituer les bouillies au bichlorure de mercure à celles aux sels de cuivre dans le traitement du black-rot.

Ce terrible parasite qui décime quelques vignobles du Bordelais présente deux formes que les viticulteurs de la région ont distinguées selon leur gravité par les expressions pittoresques de black-rotas et black-rotou. La première forme paraît insensible à la bouillie aux sels de cuivre. En désespoir de cause, les viticulteurs s'adressèrent aux sels de mercure, en particulier au sublimé corrosif; le cas était grave et menaçait la consommation d'une intoxication des plus dangereuses, les sommités médicales consultées assurèrent l'innocuité du procédé et l'essai fut réalisé. De

Digitized by Google

l'enquête à laquelle vient de se livrer M. Degrully il résulte que, si dans quelques cas le traitement au mercure s'est montré supérieur au traitement au cuivre, dans beaucoup d'autres la supériorité du premier ne s'est pas affirmée d'une façon assez catégorique pour que son usage se généralise en la circonstance. Si l'on se rappelle que les recherches de M. Galippe ont démontré que le sulfate de cuivre, en particulier, n'est pas nocif à la concentration des liquides utilisés par la culture, mais simplement purgatif, tandis que d'autre part la présence du mercure dans un liquide anticryptogamique constitue une redoutable suspicion, on peut conclure de l'enquête du *Progrès agricole* que la bouillie au mercure ne réalise aucun progrès sur la bouillie ordinaire au cuivre.

Les formes du black-rot distinguées par les cultivateurs bordelais, selon l'importance de l'attaque de la maladie, s'expliquent parfaitement depuis que le célèbre hybrideux Couderc a exposé sa magistrale théorie des poussées où l'intervention des pycnospores du parasite joue un rôle important.

Beaucoup de viticulteurs recommandent pour le traitement du vignoble l'usage alterné de la bouillie et des poudres cuivriques. Cette manière d'opérer présente des avantages très sérieux ; nous avons pu nous rendre compte par nous-mêmes et c'est aussi l'avis de notre ami M. B. Chauzit, l'éminent viticulteur, que les poudres à base de sulfate de cuivre sont plus efficaces que les bouillies pour préserver le grain de raisin des attaques du mildiou ; par contre, le traitement liquide est indispensable pour la préservation des feuilles de vigne. En employant alternativement la bouillie et la poudre dans les différents traitements auxquels on est obligé de soumettre les ceps, on conservera ainsi le bénéfice des qualités individuelles de ces deux traitements. Cette nouvelle méthode fait ainsi réaliser une économie de bouillie et par suite réduit les transports d'eau, matière toujours encombrante ; on peut d'ailleurs faire entrer dans la composition de la poudre cuivrique un quantum déterminé de soufre qui dispense des soufrages ultérieurs, le mildiou et l'oïdium se trouvent ainsi combattus par le même traitement. La meilleure matière inerte que l'on puisse utiliser comme support dans la confection de ces poudres, est le plâtre finement pulvérisé ou plutôt le plâtre phosphaté que

Digitized by Google

l'on obtient à l'état précipité, comme résidu de la préparation du phosphore : une bonne formule peut être ainsi constituée.

Plâtre	42 kil.
Soufre	43
Sulf. de cuivre	5

Son épandage se réalise au soufflet à la dose de 100 à 150 kil. à l'hectare en trois traitements alternant avec trois épandages de bouillie ordinaire. On réalise ainsi une économie de 10 à 15 hectolitres de bouillie par hectare, remplacés par la poudre, d'une préparation, d'un transport et d'un maniement plus faciles. Il semble, en outre, que le plâtre ait une part notable dans les propriétés de la poudre, surtout le plâtre phosphaté qui est à un grand état de division et conserve toujours une certaine acidité. On sait d'ailleurs, à ce sujet, d'après les études de M. Grandeau, que le plâtre, employé comme engrais de la vigne, assure au vin récolté des qualités exceptionnelles. En résumé, l'usage des poudres à base de soufre et de cuivre concurremment avec celui de la bouillie, fait bénéficier d'une économie notable de main-d'œuvre et d'une préservation plus efficace, puisque feuilles et raisins sont ainsi traités par leurs spécifiques particuliers.

En passant, nous voudrions dire un mot de tentatives réalisées l'année dernière, en vue de supprimer les engrais des vignes et de pourvoir à la restitution des principes fertilisants par l'emploi de solutions nutritives que l'on déposerait au sein d'une cavité faite à la tarière dans le cep lui-même. Toutes ces tentatives ont leur point de départ dans la vogue du procédé Rassiguier, pour le traitement de la chlorose, procédé qui, après avoir eu de nombreux détracteurs, est devenu le seul mode de traitement pratique et efficace de cette affection. Il consiste à badigeonner les plaies de taille de la vigne, à l'aide d'un pinceau imprégné dans une solution de sulfate de fer; et, un important viticulteur de Vouvray me disait, il y a deux ans, en me montrant sur place les preuves, qu'il obtenait du procédé Rassiguier de meilleurs résultats en déposant la solution de sulfate de fer dans une cavité faite *ad hoc* sur la souche que par le badigeonnage des plaies de taille. Les tentatives mentionnées plus haut consistent dans l'emploi de solutions nutritives renfermant probablement du phos-

Digitized by Google

phate d'ammoniaque et du nitrate de potasse à des doses convenables, solutions que l'on fait absorber à la vigne de la même façon que le sulfate de fer de la méthode Rassiguier. soit par dépôt dans des cavités creusées dans le bois, soit par badigeonnage des plaies de taille. La première façon de procéder est trop coûteuse pour être pratique. En outre, il semble d'après les expériences de M. Guillon, que l'absorption d'un sel en solution par un sarment ne puisse dépasser un certain maximum, bien inférieur aux exigences de ce sarment en azote, acide phosphorique ou potasse. D'autre part, il faut tenir compte dans la restitution, en outre des trois éléments précédents qui constituent la « trinité fertilisante », des matières humiques que les travaux de Bréal ont démontré être indispensables à la végétation et dont ces tentatives ne font pas cas. Toutes ces raisons font qu'après un grand succès d'étonnement qu'elles ont provoquées, ces innovations sont retombées dans le domaine de l'oubli. Il n'y a pas lieu toutefois de les abandonner définitivement, car elles peuvent offrir de précieuses ressources dans quelques cas particuliers, où l'on aurait besoin de ranimer la vitalité de ceps épuisés, elles constituent un remède énergique à peu près analogue à celui employé par la thérapeutique sous le nom de transfusion du sang.

Enfin, je ne veux pas clore cette revue rapide des nouveautés viticoles sans dire un mot des succès de la taille dite de Royat, taille qui rendrait, j'en suis persuadé, des services importants dans les grands vignobles de la Haute-Loire. Ce mode de conduite de la vigne gagne de jour en jour du terrain dans le département du Gard. Consulté à son sujet, l'année dernière, par l'un des premiers viticulteurs qui l'inaugura dans l'arrondissement d'Uzès, je ne pus que lui en dire beaucoup de bien, tout en gardant une certaine réserve, car le gobelet répond si bien aux *desiderata* de la viticulture de ces régions, qu'une affirmation trop catégorique de ma part pouvait être grosse de conséquences. Pour esquiver la responsabilité, je lui conseillai la lecture de l'intéressant petit ouvrage publié par M. A. Carré sur cette taille de Royat. Cette lecture l'enthousiasma à tel point qu'il décida sur le champ la transformation de ses gobelets en cordons bilatéraux. Cette opération est des plus simples et c'est un des

Digitized by Google

avantages sérieux de cette taille que d'être un établissement des plus faciles, soit en cordon unilatéral simple ou mixte, soit en cordon bilatéral; ceux-ci une fois établis, le mode de conduite est d'une simplicité extraordinaire, on conserve généralement 6 coursons sur le seul bras ou sur les deux. Sous nos climats, cette disposition aurait l'avantage de disposer les fruits de façon à ce qu'ils bénéficient largement de la chaleur et la lumière solaires; le cordon peut aussi être orienté dans la direction moyenne des orages à grêle pour présenter une moindre surface aux dégâts de ce météore; si l'on joint à cela que le cordon de Royat, suffisamment élevé au-dessus du sol, n'est pas plus sujet aux gelées que le gobelet ordinaire, qu'il facilite par son allure les travaux du vignoble et l'épandage efficace des anticryptogamiques, on aura les principales raisons de son succès auprès des viticulteurs et les motifs qui me font le recommander vivement aux agriculteurs de la Haute-Loire possesseurs de vignobles importants et capables de n'accepter une nouvelle méthode culturale qu'après une discussion sérieuse et raisonnée des avantages qu'elle peut présenter pour eux.

La viticulture doit être sérieusement encouragée; elle permet la mise en valeur de terrains impropres aux autres cultures et leur exploitation avec des profits élevés; cela est vrai, surtout pour nos vignobles de la Haute-Loire orientale, au point que l'on se demande comment peut vivre le cep dans ce défrichement de cailloux. La raison en est probablement dans la grande quantité de potasse contenue dans ces sols granitiques, et l'on connaît les exigences de la vigne en potasse, attestées par ce dire de je ne sais plus quel grand savant qui appelait le vin *de la potasse liquide*. On doit juger, d'ailleurs, comme le disait Jules Guyot, dans l'intéressant ouvrage qu'il a consacré à la vigne, de l'importance d'une culture, non seulement par le profit qu'en retire l'exploitant, mais aussi par le bien-être qu'elle procure aux classes rurales, en utilisant une main d'œuvre inoccupée sans elle. Ce dernier facteur, pour employer l'expression du docteur Guyot, mesure la valeur colonisatrice de la culture. Toute culture colonisatrice est donc à haute main-d'œuvre, et la vigne est de celles-là.

Aussi, en terminant, je voudrais me permettre la liberté d'atti-

Digitized by Google

rer l'attention de la Société sur l'incurie qui préside généralement à la conduite des vignes dans certaines régions de la Haute-Loire ; la plupart des ouvriers qui pratiquent la taille de la vigne sont incapables, ils réalisent mal les sections, ne distinguent pas les bourgeons à bois, des bourgeons à fruits, laissent trop ou pas assez de coursons sur les gobelets qui sont difformes, ou ne tiennent aucun compte, pour l'équilibre de la forme, des aptitudes spéciales du cépage. Je crois qu'en organisant un concours de taille qui aurait lieu de temps à autre, on pourrait sélectionner ainsi les bons ouvriers et solliciter l'émulation des autres ; il serait intéressant aussi d'adjoindre à cette épreuve de taille une épreuve de greffage et distinguer ainsi les efforts persévérants de nos viticulteurs intelligents, qui travaillent dans l'ombre, mais qui, par leurs conseils, pourraient former autour d'eux une pépinière de bonnes volontés éclairées. Rien, en effet, ne donne autant de crédit, aux yeux de nos populations agricoles, qu'une distinction, si petite soit-elle, en récompense d'un travail dont elles ont, en général, une méfiance instinctive.

La dépense d'organisation de ce concours serait insignifiante, en raison des services rendus à la viticulture. Quelques souches des différents cépages cultivées dans la Haute-Loire, plantées dans un jardin public, serviraient à l'époque convenable, à l'épreuve des candidats ; quelques petites récompenses : médailles, diplômes ou outils d'honneur satisferaient largement leur ambition, et nous ne doutons pas, d'après les résultats obtenus dans d'autres départements qui ont pris l'initiative de ces concours, que les résultats ne répondent aux espérances qu'on en peut concevoir.

J. PELLISSIER.

Digitized by Google

UN SYNDICAT FORESTIER

Considérations générales. — La Société d'agriculture de la Loire, en prenant l'initiative de la création d'un syndicat forestier, s'est tenue dans son programme qui est de provoquer et faciliter tous les progrès agricoles ; dans ce cas particulier il s'agit de lutter contre le déboisement et le moyen qu'elle a pensé employer est de grouper les propriétaires forestiers en Syndicat pour les pousser à reboiser ; elle fait ressortir les avantages de cette association par les objets mêmes du Syndicat qui seront exposés plus loin.

Ce groupement est très difficile et serait peut-être impossible ailleurs qu'à Saint-Étienne, où le marché des bois est très important, à cause de la consommation des mines, cette ville se trouve donc naturellement désignée pour être le siège de la défense des intérêts forestiers.

Concours demandé à la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire. — La Loire n'apporte qu'un faible contingent à cet important marché ; c'est donc la Haute-Loire, l'Ardèche et le Puy-de-Dôme qui concourent à l'approvisionner ; par la force des choses, ce Syndicat a été entraîné à étendre son action au-delà de son rayon habituel. Il est donc tout naturel que la Société d'agriculture de la Loire s'adresse aux sociétés similaires pour les associer à son œuvre dans l'étendue de leur action ; en s'adressant à la Société agricole et scientifique, elle lui donne une marque de déférence qui lui est due et elle en attend un concours actif que je vais chercher à préciser.

Ce concours me semble devoir être d'une double nature :

1° *Pour la propagande.* — La Société agricole de la Haute-Loire peut s'enquérir facilement des ressources forestières du département, elle a son influence et ses moyens de publicité ;

Digitized by Google

qu'elle épouse les intérêts de ce syndicat en faisant de la publicité et en provoquant des adhésions ; les meilleurs moyens seraient de prier un de ses membres, le sympathique et dévoué M. Dupont, professeur départemental d'agriculture, dans ses intéressantes conférences dans les communes, de dire un mot sur ce syndicat, appelé à rendre de très grands services : viendrait ensuite la publicité dans le bulletin du Syndicat des agriculteurs de la Haute-Loire, bon nombre de ses membres faisant aussi partie de notre Société, ne doutant pas du dévouement apporté par la Société, d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, déjà inscrite sur la liste des adhésions, déposée chez M. Ginot, président de la Société d'agriculture de la Loire, 27, rue Saint-Jean, à Saint-Étienne.

2° *Comme renseignements et études.* — Il faut d'abord établir que le syndicat forestier, une fois créé, sera indépendant de toute autre société, il se constituera et s'organisera à sa guise, les travaux faits jusqu'à présent sont des indications très utiles dont il prendra ce qu'il voudra. Il serait bon que, dès maintenant, les personnes qui s'y intéressent, qui ont du temps à y consacrer et la compétence voulue, échangent leurs idées sur les moyens à employer pour obtenir les meilleurs résultats. Ceci est d'autant plus important que l'action du syndicat devant s'étendre sur un vaste territoire, la façon de l'envisager varie d'un point à un autre. Ainsi sur les points complètement exploités, la question de vente intéresse certainement, puisque la hausse des bois augmentera la valeur foncière, mais elle intéresse moins vivement que sur ceux en pleine exploitation où l'on retirera immédiatement le bénéfice de cette hausse ; dans le premier cas, on est dans une période de reconstitution, c'est la question de garde et de pépinières qui intéresse le plus ; dans le second, ce sont des bois pour la consommation des mines, sur l'écoulement desquels le syndicat pourra agir d'une façon très effective ; ailleurs, ce sont des bois de charpente et de sciage, qui ne passeront pas à St-Étienne et pour lesquels il devra trouver des débouchés, en évitant le plus possible les intermédiaires. Ces questions et d'autres devront être tranchées par des personnes éclairées.

Il serait donc excessivement profitable que, dans les sociétés agricoles de la Haute-Loire, il se créât une section de sylvicul-

Digitized by Google

teurs, dont quelques-uns des membres voudraient bien se rendre à St-Étienne, lors des convocations de la commission d'études; il en sortirait certainement des résolutions très profitables pour les intérêts généraux des propriétaires forestiers. D'après renseignements pris, le syndicat autorisera la nomination d'un vice-président dans notre département.

La très minime cotisation de 50 centimes par hectare permettra au plus petit propriétaire de profiter des avantages du syndicat, énumérés ci-dessous.

Objets du syndicat. — Vente. — Partant de ce principe que, pour encourager les propriétaires à reboiser leurs clairières et terrains incultes, à entretenir leurs bois existants, il faut leur faciliter la vente et la rendre plus rémunératrice, je vais parler d'abord de la vente.

Le petit opuscule rose dont la société est en possession, explique très bien quelle est l'importance de la vente des bois pour mines, il expose un système d'exploitation rationnelle et économique, devant fournir au propriétaire un bénéfice considérable de 4 fr. 70 par mètre cube, avant d'avoir demandé aucune hausse aux consommateurs. Ce bénéfice est composé de l'économie réalisée par une organisation supérieure à celle existante et du bénéfice actuel du marchand de bois.

Il convient en comptant largement de le réduire à 3 fr. 70 pour tenir compte des frais d'organisation et de rémunération du capital engagé.

Réduit à ce chiffre et en prenant 14 fr. comme prix moyen du bois sur place, c'est un bénéfice tout trouvé de 26 0/0; cette proportion augmente naturellement à mesure que baisse le prix du bois et devient 53 0/0, s'il est vrai que sur certains points d'exploitation difficile ou mal renseignés, le mètre cube ne vaut que 7 fr.

Or, légalement, il est assez difficile à un syndicat professionnel de s'organiser en maison de vente; il ne pourra le faire que par une interprétation très large et peut-être douteuse de la loi; le syndicat créera donc une société de docks pour l'écoulement de ses bois. L'organisation de cette société annexe, son capital; le nombre et la forme des parts, le lien qui l'unira assez au syndicat pour que, à aucun moment, elle ne puisse se rendre indépendante

Digitized by Google

de lui, toutes ces questions seront, paraît-il, l'objet d'un rapport étendu ; mais dès maintenant, on peut déterminer son caractère et montrer son fonctionnement.

Ce ne sera pas une société commerciale, dans ce sens que les bénéfices provenant de la vente des bois ne seront pas pour elle ; elle les distribuera intégralement, sous forme de reliquat de compte, aux propriétaires, au prorata des valeurs réalisées pour leur compte ; ce sera uniquement une société d'entrepôt au service de chacun des syndiqués et vendant pour lui.

Par suite, son bénéfice propre et brut, car il y aura des frais et un capital à rémunérer et amortir, sera, outre les prix des diverses manipulations, une taxe d'entrepôt. Le capital engagé sera rémunéré à 5 0/0 ; il y aura une caisse de réserve et d'amortissement ; il y aura lieu d'examiner l'emploi du surplus des bénéfices.

Quant à son fonctionnement, la société, sauf le désir précis du syndiqué, ne s'occupera pas en général de l'exploitation ; elle prendra les bois à la gare expéditrice, fera l'avance du port et pourra payer de suite une partie de la marchandise à titre de prêt à valoir sur le montant de la réalisation de sa valeur.

Cette société aura une scierie pour les bois qui ne peuvent être vendus à l'état brut et pour profiter dans les buttes les diamètres plus forts pour une destination plus rémunératrice que la vente à la mine ; bénéfice supplémentaire, échappant aujourd'hui aux propriétaires.

Il est évident que cette société ne pourra voir le jour que lorsque le nombre des propriétaires syndiqués sera assez imposant pour que le syndicat puisse obtenir des mines une entente amiable, et si on envisage surtout la consommation des mines, c'est qu'elle motive à elle seule la création de ces docks et que ces bois y entreront forcément ; pour les bois ayant une autre destination que Saint-Étienne, le propriétaire saura que les docks peuvent les écouler à des prix qui lui serviront de base pour la vente.

A ceux-là aussi, le syndicat rendra de très grands services en leur faisant connaître l'adresse des marchands de bois de toute sorte, solvables, il s'efforcera de leur faciliter la vente par tous les moyens en son pouvoir.

Digitized by Google

Quand le propriétaire trouvera dans son bois un revenu rémunérateur et qu'il verra la valeur foncière en augmenter, qu'il sera renseigné sur les débouchés, les emplois, les ressources, les meilleurs moyens d'exploiter, les prix, par des études qui paraîtront dans une revue périodique, il aimera son bois et, loin de le ruiner, il en accroîtra l'importance au détriment des landes ; le Syndicat l'aidera par la création des pépinières et l'organisation de la garde.

Pépinières. — Des pépinières seront créées pour une région et un climat déterminés, alimentées avec des essences convenant à cette région et de l'écoulement le plus facile; elles consisteront en un ou plusieurs champs loués pour cet objet et seront sous la surveillance soit d'un garde, soit d'un propriétaire compétent, désigné comme chef de station. Pour encourager l'œuvre des propriétaires, il faut qu'ils aient sous les yeux, et à proximité, les plants qui leur sont nécessaires et qu'ils puissent les replanter à bref délai pour faciliter la reprise.

Ces plants seront-ils livrés gratuitement ; la caisse alimentée par les cotisations, subvenant aux frais de la pépinière, y aura-t-il un léger droit à payer?

On ne peut répondre à ces questions, sans connaître l'importance des cotisations.

Garde. — Une condition indispensable au reboisement, c'est la garde; dans la plupart des cas, on groupera les propriétaires voisins pour leur fournir un garde commun; outre les devoirs propres à sa charge, le garde, en rapport constant avec les syndiqués, écoutera leurs observations et leurs désirs et les transmettra au siège du Syndicat ; de plus, au moment des coupes, il pourra être le témoin du cubage et moyennant une prime on l'intéressera à découvrir les erreurs ou les fraudes. Les gardes seront eux-mêmes surveillés par un brigadier faisant des rondes pour tenir leur attention en éveil et transmettant ensuite son rapport, on estime les frais de garde à 1 fr. 75 par hectare; les cotisations devront-elles entrer pour une part dans ces frais? il est encore impossible de le déterminer sans en connaître la quotité.

Résumé. — En résumé, l'entreprise dont je vous entretiens est une œuvre utile, digne de l'intérêt de tous les propriétaires

Digitized by Google

forestiers et de tous ceux que les intérêts agricoles préoccupent; réduite à la question de reboisement et de garde, elle pourrait débuter petitement et réussir ; mais comme le syndicat sera obligé de s'occuper de la vente, objet le plus important sur beaucoup de points, il doit s'affirmer puissant dès ses premières manifestations, et il lui serait impossible de rien faire s'il n'avait pas avec lui le grand nombre. C'est de cette nécessité qu'il faut se pénétrer, il devra agir au moins sur 60,000 hectares de forêt. Que les propriétaires sachent bien la force qu'ils auront, force dont l'effet se fera sentir, même en dehors de nos limites en régularisant les prix sur d'autres points de production. Il ne s'agit pas de révolutionner le marché des bois par des exigences insolites, en jetant le désordre dans les industries que ce marché alimente, mais simplement de lutter contre les dépréciations, surtout en face de ce fait que nous demandons à l'étranger chaque année pour plus de 140 millions de *bois commun;* de se passer de quelques intermédiaires, d'être bien renseignés sur la valeur d'un bois sur place et de remonter aux cours pratiqués il y a dix ans.

VIDAL-GALLAND.

Digitized by Google

L'ERMITAGE DE SAINT-GEORGES

A MONISTROL-SUR-LOIRE

Sous le château de Monistrol et au couchant se trouvent des côtes escarpées et rocheuses que tout le monde désigne sous le nom de côtes de l'Ermitage.

Ce nom rappelle qu'en ces lieux existait autrefois un ermitage. Sa durée fut éphémère et son importance médiocre. Cependant le souvenir en est resté vivace, souvenir un peu déformé par les récits fantaisistes et les légendes. L'abbé Theillière a reproduit l'acte de fondation, sans chercher à fixer la place et les limites dudit ermitage. Nous possédons copie de cet acte. Nous l'avons étudié minutieusement sur place et en compagnie de gens informés. C'est le résultat de nos recherches que nous donnons. Si, parfois, nos explications sont incomplètes, on voudra bien rejeter une partie du tort sur le manque de précision de l'acte lui-même et surtout sur la disparition ou la déformation des points de repères donnés par Mgr Armand de Béthune, évêque du Puy, fondateur de cet établissement érémitique.

Armand de Béthune occupa le siège épiscopal du Puy de 1661 à 1703. Il montra pour le séjour de Monistrol une prédilection marquée. Il consacra beaucoup de temps et d'argent à la réfection, à l'achèvement et à l'embellissement du château que ses prédécesseurs avaient édifié en cette ville et que le temps où les guerres avaient fort endommagé. Il y réussit si bien que H. de Chabron rapportant un récit de sa mère, en fait une pompeuse description dans son livre : *A notre pays*, *A notre mère* (1868).

L'architecte de l'évêque et le chef des travaux fut le frère Coppin, de l'ermitage de Chaumont, paroisse de Boisset. Frère

Digitized by Google

Coppin avait été soldat, puis Consul de France en Orient. Dégoûté de la vie du monde, il embrassa la vie érémitique, vint s'établir dans le désert de Chaumont et y mena une vie austère et absolument retirée.

Il sortit de son désert, à la prière d'Armand de Béthune, pour venir diriger les travaux de Monistrol. Il s'y distingua par son activité, son goût et son économie. L'évêque, charmé et reconnaissant, voulut le récompenser. Coppin refusa toutes les offres pécuniaires ou honorifiques. Armand de Béthune conçut alors l'idée de la création d'un ermitage pour frère Coppin, sous le patronage de saint Georges, apôtre du Velay et tout près du château épiscopal. L'évêque s'acquittait d'une dette de reconnaissance tout en conservant près de lui l'habile et dévoué frère, pour lequel du reste il professe une véritable admiration :

..... *pour témoigner et marquer l'estime particulière que nous faisons de son mérite et de sa vertu, n'ayant jamais voulu recevoir une récompense personnelle, avons cru devoir lui donner une marque éternelle de notre gratitude et estime en lui fondant un ermitage joignant l'enclos de nostre grand jardin.....* »

Mgr Armand de Béthune accordait trois cents livres de revenus annuels pour entretenir deux prêtres et un frère, lesquels devaient célébrer tous les vendredis une messe dite de Béthune et tous les dimanches une messe de l'évêque.

Voici le passage important qui donne la place des bâtiments de l'ermitage :

..... *toute la terre ainsi qu'elle se poursuit et comporte joignant la grosse muraille de terrasse à pierres sèches le long du grand jardin de nostre château jusques à la tour qui termine la muraille de notre enclos et dans laquelle nous avons voulu qu'il soit fait un oratoire dédié à saint Maurice et l'autre muraille de clausture de 12 pieds de hauteur où avons fait élever une autre tour semblable pour orner le dit bâtiment jouxte le chemin qui va de la ville au moulin.....*

Voilà toutes les indications sur lesquelles nous pouvons nous appuyer pour essayer de reconstituer les bâtiments de l'ermitage. La grosse muraille longeant le grand jardin du château me

Digitized by Google

semble être celle qui va se terminer sous les quatre ormes séculaires que tout le monde connaît. La muraille de l'enclos terminée par une tour serait-elle celle qui entoure le clos de M. Firmin Bourg et que termine sous la propriété Garnier une tour dont on voit encore la base? Dans cette tour sans doute se trouvait l'oratoire dédié à saint Maurice.

L'autre tour, complètement rasée, se trouvait « jouxte le chemin qui va de la ville au moulin ». Ce chemin existe encore. Étroit, couvert d'herbes et encombré d'immondices, il descend à pic, longeant le mur nord-ouest du clos des dames Ursulines. Seuls, des mulets pouvaient y monter des sacs de farine retour de la meule. Le moulin de la ville, aujourd'hui à M. Faure, était traversé par un second chemin desservant un autre moulin situé plus bas et, par un embranchement taillé dans le roc, quelques petites maisonnettes que le touriste visite encore aujourd'hui avec intérêt.

Ce sentier limitait, au fond, le clos épiscopal. Une muraille sinueuse, en pierres sèches, très bien conservée et qui mérite à elle seule un examen attentif tant elle est contournée, solide, typique formait tantôt terrasse, tantôt simple clôture sur trois côtés du clos. Ce dernier lui-même, composé de paliers étroits et sinueux, soutenus par de solides murailles toujours en pierres sèches, n'est pas d'une exploration facile. Sous les quatre ormes séculaires se trouvait une sorte de construction carrée, chapelle ou chalet, dont on voit encore quelques pans de murs enduits de plâtre. De ces quelques données, bien vagues cependant, et de la configuration générale des lieux j'en conclus que les bâtiments de l'ermitage étaient entièrementcontenus dans la propriété Garnier qui possède une entrée sur la terrasse de la ville.

Dans ce petit clos et dans la propriété adjacente de M. Firmin Bourg, se trouvaient « *la chapelle et maison, jardin fruitier et bocage que nous nous obligeons de bastir et meubler jusques à perfection conformément à leur institut sous hypothéque générale et spéciale de tous et chaquns nos biens présents et advenir* »....

Rien n'est resté de ces constructions. Furent-elles même achevées? Rien n'est moins probable. Le peu de durée de l'ermitage n'a pas permis d'édifier des constructions massives. Les

Digitized by Google

ermites habitèrent des bâtiments provisoires qui ne furent jamais rendus définitifs; cette hypothèse expliquerait la disparition si complète de toute trace.

Et pourtant l'institution fut largement dotée par l'évêque, en terres et redevances :

300 livres de revenus annuels, les terres de l'enclos acquises des sieurs *Toussaint Dupuis et Jean Duranton avec « lods dus, indemnités et amortissement dus à notre manse »*, en outre les terres acquises des sieurs « Jacques Mouret, Mathieu Gay, cordonnier, du sieur Faure, Ramberte Sabatier, de Imbert Fey et de M. Baillard et Pernette Scivier ».

En cas qu'il plut à Dieu nous donner le gain du grand procès des dixmes de bled et de vin de Retournac..... nous lui donnons..... la quantité de trois seytiers seigle et trois charges de vin pur et net sur nos dittes dixmes de Retournac conduits aux dépens de nos fermiers et rentiers, au dit hermitage...

Même promesse pour les dixmes de la paroisse de Bas pour lesquelles Mgr Armand de Béthune engagea, soutint et gagna un grand procès. Ce double gain de Retournac et de Bas augmenta les revenus de la mense épiscopale de six mille livres.

Je note enfin une dernière cession dans son texte authentique.

« *Avec la grange acquise avec le jardin du dit sieur Baillard, plus ancien chanoine, bornes et limites d'une grande muraille construite à nos frais tout le long du fossé de la ville qu'avons désséché à ceste fin et d'une autre muraille semblable le long de notre pré épiscopal ancien, réserve dans les dittes terres contenant... pour être affermées au profit et par les dits ermites.*,,

Il s'agit ici des prés et terres comprises entre le cimetière et la ville et même plus loin près du collège.

Après des objurgations pressantes adressées à ses successeurs Mgr de Béthune termine par une décision moins platonique... « *au cas où ils ne voulussent entretenir les dites clauses nous donnons et affectons au dit frère Jean Coppin et les siens religieux à l'advenir tout ce qui* (sic) *nous laisserons après des terres de l'enclos du château qui se trouveront achetées de nos propres deniers et dont nous n'aurons autrement dis-*

Digitized by Google

posé ponr estre pleinement et partiellement loués par eux sans retranchement quelconques, priant Dieu.....

L'acte de fondation, daté du 13 mai 1674, fut ratifié devant notaire le 29 mai 1674 et signé par M. de Béthune, « *évesque et seigneur du Puy, comte du Velay, suffragant immédiat du St-Siège et abbé de la Vernusse* », Jean Arnaud notaire, Gabriel Bergonhon, juge, Claude Mège, marchand du Puy et frère Coppin.

Nous basant sur les données de l'acte ci-dessus et sur les traditions locales, nous croyons pouvoir attribuer à l'ermitage de Monistrol les possessions foncières suivantes :

1° L'enclos Garnier, dit l'ermitage. — Il est contigu à l'esplanade plantée d'arbres en quinconce, laquelle esplanade me semble être le bosquet dont parle Mgr Armand de Béthune ; il n'y a pas longtemps d'ailleurs que les jeunes plants qu'on y voit actuellement ont remplacé des arbres plantés par ordre de l'évêque et tombés de vétusté. Le clos Garnier contenait le logement des ermites. L'angle ouest est encore appuyé sur la base d'une tour à fort talus. Ce clos porte dans la matrice cadastrale le nom de « l'hermitage ».

2° Les clos voisins occupés par des « vignes » et par le chalet de M. Bourg.

3° Les prés et terres compris au nord de Monistrol entre le cimetière et la ville jusqu'au chemin du Pinet et même jusqu'au ruisseau de Brunel.

4° Les rentes payées en nature ou en argent sur « les dixmes de Bas et de Retournac » et 300 livres de revenus sur la caisse épiscopale.

5° Le produit des messes des ermites.

Si l'on en croit la tradition, et cela est tout naturel, les ermites répandirent largement leurs revenus autour d'eux et l'ermitage ne fut jamais bien riche. Il eut, en outre, une durée éphémère. Seuls les frères Coppin et Théodore l'habitèrent. Tous deux, esprits actifs et éclairés, ont laissé des ouvrages assez importants. En outre de la fonction absorbante de *visiteur et supérieur général des frères de Saint-Jean-Baptiste*, frère Coppin écrivit : *Le bouclier de l'Europe ou la guerre Sainte*, volume de 500 pages « imprimé au Puy en 1686 ». Ce livre eut, en son

Digitized by Google

temps, beaucoup de succès et l'auteur fut félicité. Tous ces travaux de l'esprit ou de la main nous prouvent que le frère Coppin fut un esprit vaste et divers, un de ces hommes qu'une activité intelligente et souple place au premier rang dans tous les travaux qu'ils entreprennent.

Son compagnon, Bochard de Champigny ou frère Théodore, écrivit l'histoire de N.-D. du Puy, ouvrage peu connu et peu documenté sans doute, d'après Mandet.

L'ermitage ne vit point la révolution; il avait déjà disparu. Aussi ne pouvait-il point durer. Un ermitage en ville, voisin d'un château aussi fréquenté que celui des évêques, avec, devant les yeux, un paysage ensoleillé, féerique, comme celui qui s'imposait à la vue de nos ermites, n'est point propre au recueillement, à la contemplation mystique, à la méditation. Nos deux cénobites durent regretter plus d'une fois les paysages agrestes et par endroits sauvages du désert de Chaumont. Ils auraient été mieux placés dans les gorges de Billard vers la grotte de saint Antoine, près des eaux chantantes du ruisseau de Grangevallat ou dans le ravin pittoresque de Foletier. Ah! les beaux sites! quel silence! quelle fraîcheur! et comme l'on s'y sent calme, reposé, rafraîchi!

Chaque chose à sa place. Un château doit dominer, imposer sa domination, son orgueil, écraser même les environs. Le château des évêques a tous ces caractères : il est bien placé.

Un ermitage se cache, disparaît, se fait humble.

Rien de plus disparate que le rapprochement d'un château et d'un ermitage. Une pareille conception ne s'explique que par la chaude reconnaissance de l'évêque pour les services rendus et par son ardent désir de récompenser dignement le frère Coppin tout en le gardant près de lui.

P. MAMET.

Digitized by Google

L'ŒUVRE DE PASTEUR

Le grand savant français qui a illustré le XIX^e^ siècle a reçu à l'Institut qui porte son nom à Paris un monument qui consacre sa mémoire; son génie a inspiré de nombreux disciples, animés de ses généreuses intentions; restait à décrire sa vie et ses travaux, c'est l'œuvre entreprise par son gendre, M. Valery Radot, véritable monument dont on ne saurait trop recommander la lecture, tant elle est captivante d'un bout à l'autre; l'analyse que j'ai été chargé de vous présenter de ce bel ouvrage ne saurait que vous en donner une idée bien imparfaite.

Cette histoire n'est pas seulement celle d'un savant, mais bien celle d'une science toute nouvelle, créée de toutes pièces par Pasteur avec ses méthodes et ses termes techniques; c'est la science de la vie sous ses formes les plus infimes et cependant dans ses effets les plus puissants.

Fils d'un soldat de la grande armée, devenu tanneur à Arbois, Pasteur hérita du patriotisme paternel, de l'habitude du travail et de la ténacité franc-comtoise, en même temps que d'un grand amour pour ses semblables. Ainsi que le dit le D^r^ Roux, l'œuvre de Pasteur est admirable, elle montre son génie, mais il faut avoir vécu dans son intimité pour connaître toute la bonté de son cœur. C'est à cette qualité du cœur, non moins qu'à son art d'observer la nature, que sont dues ses plus précieuses découvertes.

Reçu le quatrième à l'École normale en 1843, à l'âge de 21 ans, Pasteur se consacra à la chimie. Sa première joie fut de préparer lui-même du phosphore. Plus tard, étudiant les tartrates, il distingue dans ces cristaux une dissymétrie de formes qui le conduit à admettre la dissymétrie moléculaire, prin-

Digitized by Google

cipe de la stéréochimie. L'acide racémique, qui faisait le désespoir des chimistes à cause de son indifférence vis-à-vis de la lumière polarisée, il le dédouble en acide droit et en acide gauche, faisant tourner l'un à droite, l'autre à gauche cette lumière, tandis que par leur union ils se neutralisent. Cette découverte, fruit de minutieuses expériences, ouvrant la voie aux relations entre les formes cristallines, la composition chimique et le sens du pouvoir rotatoire, fit connaître Pasteur dans le monde savant. Après avoir professé à Dijon, à Strasbourg, à Lille en 1854, il fut appelé à étudier la fermentation alcoolique, problème alors très obscur; de là il passa à la fermentation lactique, dont il put présenter les résultats en 1857, alors qu'il était appelé à la Direction des études scientifiques à l'École normale; là il continue ses études dans un laboratoire installé au grenier; ce qui ne l'empêcha pas de mériter le prix de physiologie expérimentale, décerné par l'Académie des sciences en 1860. Alors commencent ses travaux sur les générations spontanées, dont il démontre l'impossibilité par les expériences les plus ingénieuses, en dépit de nombreux contradicteurs, lutte qu'il soutint pendant quinze ans; c'est de là que procède toute son œuvre : car il a montré qu'il n'existe pas de décomposition spontanée; le sang, le lait, le jus de raisin sont incorruptibles, si le ferment vivant de corruption n'est semé sur eux. Successivement, il étudie l'action du champignon microscopique qui transforme le vin en vinaigre et donne les règles de cette fabrication, puis l'action des végétaux parasites sur le vin qu'il détruit en élevant ce vin à 60°, ce qui assure la conservation du vin sans altérer son goût.

En 1865, il est forcé de quitter son laboratoire pour aller dans le Midi combattre la maladie des vers à soie, maladie mystérieuse qui, depuis quinze ans avait enlevé 120 millions de revenus au seul arrondissement d'Alais. Cette étude lui demanda cinq années d'expériences qui lui permirent, par une sélection microscopique du grainage, de porter remède aux deux maladies, la pébrine et la flacherie, et à sauver ainsi une importante richesse nationale, malgré une opposition formidable des marchands de graines.

Les diverses études de Pasteur l'avaient amené à détruire la

Digitized by Google

théorie de la génération spontanée, à démontrer que le hasard n'est pour rien dans les fermentations, à déterminer la nature animée et les caractères spécifiques des ferments, ainsi que des méthodes de culture de ces ferments.

C'est ainsi qu'en 1871, à Chamalières, puis en Angleterre, il put déterminer les causes d'altération de la bière, et la rendre inaltérable par la pasteurisation. Cette étude lui fit reconnaître que les ferments sont aérobiés ou anaérobiés, c'est-à-dire peuvent vivre avec ou sans air. — Au-delà du monde des ferments, Pasteur entrevit celui des virus-ferments qui s'est développé après lui.

Depuis le commencement du siècle, la chirurgie avait reculé sur les siècles précédents, lesquels faisaient de l'antisepsie sans le savoir par l'emploi fréquent des cautérisants ; pendant le siège de Paris, Nélaton déclarait que celui qui triompherait de l'infection purulente mériterait une statue d'or. C'est aux découvertes de Pasteur, appliquées d'abord en Angleterre par Lister, en France par Alphonse Guérin, que les méthodes antiseptiques et aseptiques durent de révolutionner la science chirurgicale, au point de faire tomber la mortalité dans les opérations de 50 à 5 pour 100.

Ce fut de 1877 à 1879 que Pasteur fut appelé à aborder l'étude du charbon ou sang de rate, maladie qui emportait 15 à 20 pour 100 les moutons, les chevaux, les bœufs, même les hommes. Cette étude l'amène à différencier la bactérielie du charbon qui est aérobie, d'avec le vibrion septique qui est anaérobie, confusion qui plus tard donna lieu à de lourdes erreurs et à une vive opposition de la part des vétérinaires allemands et italiens.

Pasteur eut pour collaborateurs de cette mission charbonneuse en Eure-et-Loir, deux de ses élèves Chamberland et Roux, qui partagèrent son triomphe lors de la célèbre expérience de Pouilly-le-Fort en 1881. Sur 60 moutons, 25 reçurent deux inoculations préventives, puis l'inoculation du virus virulant en même temps que 25 autres non vaccinés : les 10 autres restaient comme témoins : Pasteur prédit que les 25 moutons vaccinés résisteraient, et que les 25 inoculés mais non vaccinés succomberaient tous ; le fait se vérifia à la lettre. — On comprend l'en-

Digitized by Google

thousiasme soulevé par ce succès dans la Beauce qui perdait 20 millions par an de cette maladie.

Pendant les longues expériences relatives au charbon, Pasteur se livra à d'autres études; la construction de serres à raisin lui permit de démontrer qu'en préservant les grappes des germes de levure, la fermentation du jus de raisin est impossible; successivement il montra le microbe du furoncle, identique à celui de l'ostéomyélite, puis celui de la fièvre puerpérale; il fit voir comment les vers de terre amènent à la surface du sol des spores charbonneuses, lorsque le sous-sol a été infecté par une inhumation charbonneuse, aussi recommande-t-il de choisir des terrains sablonneux ou calcaires, peu propres à la vie des vers de terre. — L'étude du choléra des poules l'amena, après avoir isolé le microbe, à en faire des cultures : par un heureux hasard, on s'aperçut qu'une vieille culture inoculée à des poules, les rendait malades, mais sans les tuer : si l'on inoculait ensuite à ces mêmes poules la culture fraîche, elles résistaient encore. Dès lors il eut l'espoir, qui se réalisa plus tard, d'obtenir par des cultures artificielles des virus-vaccins contre les diverses maladies virulentes. La peste, le choléra et la fièvre jaune attirèrent également son attention, ainsi que la péripneumonie contagieuse des bêtes à corne et le rouget du porc. Le grand cordon de la Légion d'honneur, l'entrée à l'Académie des sciences, puis à l'Académie française, une pension viagère de 12,000 francs, élevée plus tard à 25,000, des réceptions triomphales à Aubenas, à Nîmes, à Montpellier, à Aurillac, à Paris, à Londres, à Genève et à Copenhague, montrent toute la valeur attribuée à ces divers travaux. A la Société royale de Londres, le grand physiologiste anglais Huxley estima que les découvertes faites par Pasteur suffiraient à elles seules pour couvrir la rançon de cinq milliards de la guerre de 1870. — Par contre, il refusa les honneurs et récompenses offerts par la Prusse, disant que si la science n'a pas de patrie, l'homme de science doit avoir la préoccupation de l'honneur et de la gloire de sa patrie.

Enfin, pour mettre le sceau à sa gloire, le grand savant qui avait été baptisé des noms de Précurseur de la médecine future et de bienfaiteur de l'humanité, voua ses dernières années à l'étude et à la guérison de la rage. Malgré des essais multipliés,

Digitized by Google

il ne put isoler le microbe de cette maladie; cependant il finit par saisir que la rage a son siège dans le système nerveux, surtout dans le bulbe, d'où découla l'idée d'inoculer directement le virus rabique à la surface du cerveau d'un chien, en vue de diminuer la durée d'incubation de la maladie, il parvint aussi à diminuer la virulence du virus rabique. En inoculant des chiens, en partant des virus les plus faibles jusqu'aux plus virulents, il constata et fit constater que ces animaux ne succombaient pas. Mais l'épreuve réussirait-elle également sur l'homme, la réponse n'arriva qu'en 1885. Un petit Alsacien, mordu l'avant-veille, était couvert de blessures : sa mort était inévitable, Pasteur, sur l'avis de Vulpian, se décida à l'inoculer.

Le traitement dura dix jours et réussit à merveille. A partir de ce moment les malades se succédèrent : d'abord un jeune berger mordu depuis six jours, quatre enfants envoyés de New-York, dix-neuf Russes mordus par des loups enragés depuis quinze jours et couverts de blessures ; trois succombèrent et seize furent guéris; une petite fille succomba également, mais elle n'avait été traitée que trente-sept jours après avoir été mordue.

En présence de ces résultats, l'Académie des sciences décida la fondation d'un Institut pour le traitement de la rage : la souscription publique donna une somme de 2,500,000 francs, à laquelle le Tsar participa pour 100,000 francs et l'édifice ne tarda pas à s'élever et à fonctionner sous la direction des disciples de M. Pasteur, MM. Chamberland, Roux, qui eurent la générosité d'abandonner à l'Institut les produits de la vente en France des vaccins découverts dans leur laboratoire.

En 1892 fut fêté le 70e anniversaire de Pasteur à la nouvelle Sorbonne, que ses efforts avaient contribué à faire élever, en présence du président Carnot et de toutes les sociétés savantes; le compliment le plus flatteur lui fut adressé par M. Charles Dupuy, alors ministre de l'instruction publique ; le nom de Pasteur fut donné à un canton du Canada et à un bourg d'Algérie.

L'institut Pasteur n'a pas tardé à s'illustrer par de nouvelles découvertes : attelés à l'étude de la diphtérie, les docteurs Roux et Yersin parvinrent à isoler la toxine pure produite par les microbes diphtériques et pour trouver l'anti-toxine, on inocula à un cheval des doses peu à peu croissantes; on arriva ainsi à

Digitized by Google

l'immuniser. Ensuite on le saigna et on recueillit le sérum de ce sang après coagulation ; c'était le sérum anti-diphtérique, qui fit tomber la mortalité due à cette maladie de 51 à 24 0/0.

Une souscription lancée par le *Figaro*, en vue de faciliter la production de ce sérum, produisit 1 million.

Enfin le microbe de la peste fut également découvert par M. Yersin, en 1895 et de nombreux collaborateurs, tels que MM. Chantemesse, Martin, Calmette, Metchnikoff, entouraient de leur sollicitude et de leur dévouement les derniers jours de Pasteur, qui le 28 septembre 1895, rendit sa belle âme à Dieu.

Ph. HEDDE.

Digitized by Google

RAPPORTS DE L'ARCHITECTE MALLAY

SUR L'ÉGLISE DU MONASTIER ET LE CHATEAU DE POLIGNAC

Dans sa séance du 1er août 1901, la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire a décidé d'imprimer dans ses Annales des rapports de l'architecte Mallay, père, relatifs à plusieurs édifices de la Haute-Loire et récemment mis à sa disposition.

L'œuvre accomplie par cet architecte est trop universellement connue et appréciée pour qu'il soit nécessaire d'insister longuement ici. Mais, avant de porter un jugement sur ses travaux, on doit se rappeler qu'il fut un des premiers dans nos régions à apprécier l'art du moyen âge comme il le mérite; qu'à l'époque où il écrivait, l'archéologie n'avait pas acquis le degré de précision et d'exactitude auxquels elle est parvenue aujourd'hui; qu'on ne possédait alors à peu près aucune étude d'ensemble sur les monuments d'une région déterminée; qu'en un mot, il n'eut pas sous les yeux de modèles à suivre, et fut en quelque sorte obligé de créer.

Quoi qu'il en soit, les théories qu'il a émises dans son grand travail sur les églises d'Auvergne ou dans divers autres ouvrages sont souvent inexactes : cela peut tenir à son éducation artistique et au milieu dans lequel il a vécu. Habitant Clermont, où il avait travaillé dans sa jeunesse, Mallay vit de l'art Auvergnat dans toutes les régions où il fut appelé à construire ou à réparer. Pour lui, les édifices de la Haute-

Digitized by Google

Loire, du Cantal, de la Lozère dérivaient en tous points de l'école de Clermont (1).

Nous croyons avoir démontré dans un récent travail que, pour la Haute-Loire (2), l'influence Auvergnate devait être rejetée au second plan; dans l'ouvrage magistral que M. de Rochemonteix (3) vient de consacrer aux édifices du Cantal, il prouve que toute cette région est loin d'être uniquement Auvergnate au point de vue de l'architecture. La même

(1) « Les montagnes des Cévennes, les chaines de la Lozère, du Cantal, du Mont « Dore et du Forez, avaient opposé à ce principe une barrière qui avait été tournée « ne pouvant être franchie : dans cette enceinte, vierge de toute influence étrangère, « mais sous la puissance des souvenirs, deux écoles s'étaient formées à l'imitation des « écoles romaines (*collegium ædificatorum*). Elles ne durent avoir dans le principe « pour règles que des traditions, pour modèles que des débris, et pour directeurs des « évêques. Leur siège (ce n'est ici qu'une conjecture) était à Limoges et à Clermont. « L'École de Clermont est la seule dont j'examine les travaux.

« Elle embrassait le Cantal, la Haute-Loire, la Lozère, une partie de l'Allier, et « s'arrêtait aux lisières de la Creuse. Il est impossible de méconnaitre la corrélation « intime qui existe entre les monuments des diverses localités dont je viens de parler.

« Prenant les points les plus éloignés, on trouve dans les églises de Saint-Alban et « de Langogne (Lozère), dans celles de Brajac, de Mauriac, de Saint-Cernin, de Bre- « dons, de Quizac, de Roffiac (Cantal); enfin, dans celles de Chatel-de-Neuvre, de Saint- « Pourçain, de Chemilly, de Chantelle, d'Ebreuil, de Souvigny (Allier) des points « d'affinité palpables. Ainsi le chœur de Saint-Alban est en tout semblable à celui de « nos églises d'Auvergne : c'est la même disposition, les mêmes ajustements. Les « sujets des chapiteaux sont semblables; on y trouve le Bon Pasteur, les supplices, « les oiseaux terminés en arabesques, la pomme de pin, les griffons, etc. : les modil- « lons sont les mêmes, les croisées présentent la même forme et la même ornementa- « tion : c'est, en un mot, une imitation des églises d'Auvergne, une production de son « école.

« Celle de Langogne présente des ressemblances moins frappantes, la forme du « plan n'est pas la même; mais on retrouve cependant quoique plus grossièrement « reproduit, le type auvergnat dans l'ensemble de l'édifice.

« L'église du Puy a été décrite; celle de Brioude est assez connue pour que je n'en « fasse pas la description. On sait que le plan est semblable, que les coupes et « les élévations présentent une ressemblance parfaite avec les grands édifices du « Puy-de-Dôme. Quant à celle du Moutier et à celle de Lempdes, elles sont de « trop peu d'importance et trop incomplètes pour s'en occuper spécialement. Il « suffira de dire qu'elles ne diffèrent en rien de nos églises de troisième ordre. » Mallay, *Essai sur les Églises romanes et Romano-Byzantines*, Moulins, 1838, in-f°, p. XXI et XXII.

(2) Noël Thiollier, *L'architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy*. Le Puy, Marchessou 1900, in-f° passim et notamment p. 25 et 26.

(3) De Chalvet de Rochemonteix. *Les Églises romanes de la Haute Auvergne*. Paris et Clermont 1902, in-4° passim.

Digitized by Google

preuve sera facile à faire lorsqu'on étudiera sérieusement les édifices de la Lozère, ce qui nous l'espérons ne tardera guère.

Enfin le grand livre que prépare M. Chardon du Ranquet sur les églises du diocèse de Clermont et dont il nous a déjà donné les conclusions (1), rectifiera les inexactitudes écrites par Mallay propos des monuments de cette région.

Mais si les observations qui précèdent peuvent et doivent même lui faire pardonner quelques erreurs d'appréciations; elles feront difficilement oublier à certaines de ses restaurations ou de ses reconstructions (2).

En dehors de ses œuvres imprimées, Mallay a laissé un grand nombre de documents manuscrits (monographies ou rapports) sur les églises dont il s'est occupé. Nous avions eu connaissance de ces documents aux Archives de la Commission des monuments historiques, du Ministère des Cultes et du département de la Haute-Loire, mais le temps nous avait toujours manqué pour en prendre une copie intégrale.

M^lle^ Lucie Mallay et M. Henry Guédy, architecte à Paris, ont bien voulu nous confier quelques-uns de ces rapports relatifs au Monastier, à Polignac et à la cathédrale du Puy. Nous publions aujourd'hui les deux premiers; le troisième, qui nécessitera de plus longs commentaires, trouvera sa place dans le prochain volume des *Mémoires* de la Société Agricole et Scientifique de la Haute-Loire. Ces rapports n'apprendront pas grand chose qu'on ne connaisse déjà, mais leur auteur ayant vu les monuments avant des restaurations qui en ont défiguré un grand nombre, ils peuvent présenter un certain intérêt.

Il n'était cependant pas possible, en publiant ces textes, d'ac-

(1) H. Chardon du Ranquet. *Cours d'Art roman Auvrgnat professé à l'Université de Clermont-Ferrand*. Clermont, 1900, in-8°.

(2) Voir notamment le rapport fait par Viollet-le-Duc sur les travaux exécutés par Mallay à la Cathédrale du Puy, publié dans : *Architecture religieuse à l'époque romane*, etc., p. 190.

Digitized by Google

cepter certaines inexactitudes qu'ils contiennent; il a donc paru nécessaire à la Société de les accompagner de commentaires dont elle a bien voulu nous confier la rédaction.

Cela nous amène à dire comment nous avons compris le présent travail : nous publierons intégralement dans le texte les manuscrits de Mallay, et nous indiquerons dans des notes les adjonctions que nous croirons nécessaires.

Les rapports de Mallay étaient accompagnés de dessins qu'il a été malheureusement impossible de retrouver (1) : ils eussent été vraisemblablement plus intéressants que le texte. Afin de suppléer à leur absence, nous donnerons quelques croquis qui nous ont paru nécessaires pour comprendre les descriptions.

N. THIOLLIER.

(1) M. Henry Guédy vient de publier à la librairie Schmid sous le titre de *Dessins et croquis d'architecture et d'ornementation* un très grand nombre de relevés de Mallay relatifs aux édifices de la région Auvergnate mais aucun ne se rapporte aux monuments étudiés ici.

Digitized by Google

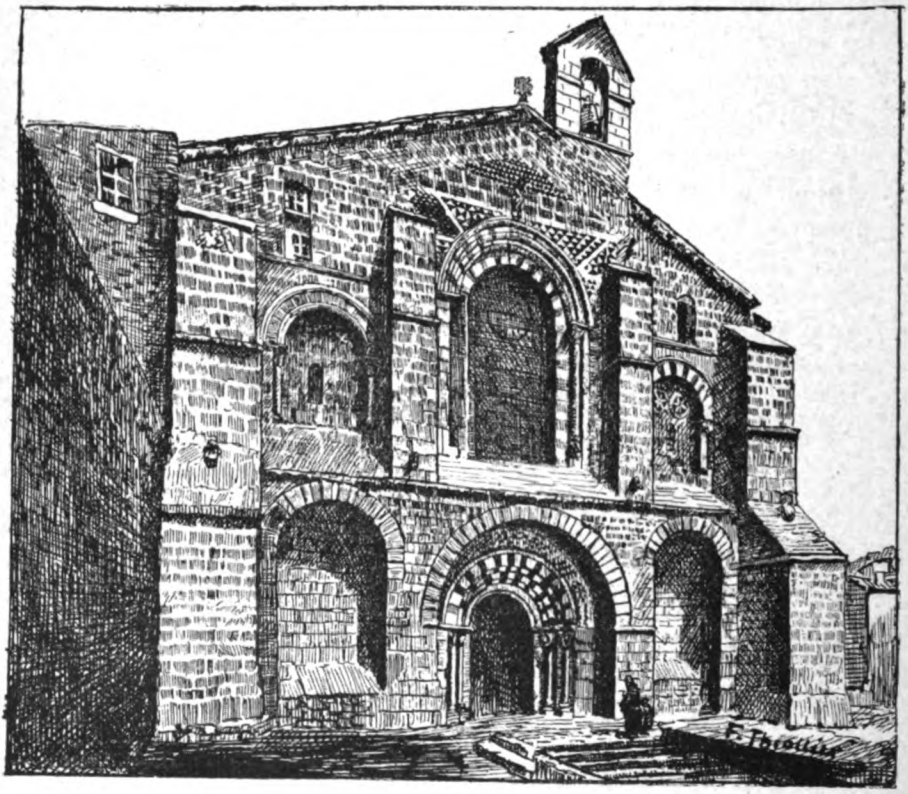

1. — Façade de l'église du Monastier. *Dessin de F. Thiollier.*

Digitized by Google

LE MONASTIER

Le R. P. Odo de Gissey, en parlant de l'épiscopat de Saint-Bénigne, termine ainsi (1) : « J'oubliais de dire que ce fut du temps de ce saint prélat que l'antique et riche abbaye du Monastier-Saint-Chaffre, martyr en Velay, à trois lieues du Puy, print ses commencements, environ l'an 600 ; selon que je l'ai apprins d'un ancien manuscrit d'icelle abbaye, où est au long couché ce qui est des commencements et progrès de ce monastère : d'autres toutes fois advancent sa naissance et la rangent ès environ de l'année 577 et 580, chose qui se peut accorder, si nous considérons meurement l'histoire, tant de ce manuscrit cotté que de la vie de Saint-Carmery qui se lit en l'abbaye de Mauzac en Auvergne, proche de Riom, laquelle dit : « *Animatus divino spiritu b.* « *Calmelius in Episcopatu aniciensi locum qui dicitur S. Thofredi deificabit* », que Saint-Carmery, poussé de l'esprit de

(1) Cet abrégé de l'histoire du Monastier doit être complété et rectifié au moyen des divers textes que nous possédons sur cette abbaye; les principaux ouvrages imprimés à consulter sont les suivants :

Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum*, II, p. 688 à 690.

Gallia christiana (*vetus*), 1656, IV, 861-862; (*nova*) 1720, II, 761-769. Instrumenta, 257, 261.

Devic et Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, 1730, 1733, tome I et II passim.

Dutems, *Le Clergé de France*, 1755, tome III, pages 383 à 381.

Acta Sanctorum, octobre, VIII, pages 524 à 526.

C[énat] de Lherm (Théodore de), *Histoire du monastère, de la ville et des châteaux du Monastier*. Le Puy, 1855, petit in-8, IV-103 pages.

Montrond (M. de), *Dictionnaire des abbayes*, 1856, c. 167.

Arsac G. (L'abbé). *Notes sur l'abbaye, la ville et les châteaux du Monastier*, tirage à part des nos de *l'Echo du Velay* des 21, 23, 28, 30 octobre et 6 novembre 1875.

Mabille, *Catalogue des abbés*, dans la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc*, tome IV, 1876, pages 570, 573.

Mandet, *Histoire du Velay*, Le Puy, 1852, tome VI, pages 317 à 331.

Mérimée, *Notes d'un voyage en Auvergne*, Paris, 1858, pages 273 à 283.

Odo de Gissey (Le P.), *De l'ancienne abbaye du Monastier-Saint-Chaffre*, manuscrit inédit publié par l'abbé G. Arsac. Le Puy, 1878, in-8.

Chevalier (l'abbé), *Cartulaire du Monastier*, Paris, et le Puy, 1888, in-8.

Thiollier (Noël et Félix), *L'Architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy*. Le Puy, 1901 gr. in 4°, p. 114 à 124.

[Thiollier Noël], Le Monastier dans *Le Mémorial de la Loire* nos des 7, 14 et 21 juillet 1901.

Digitized by Google

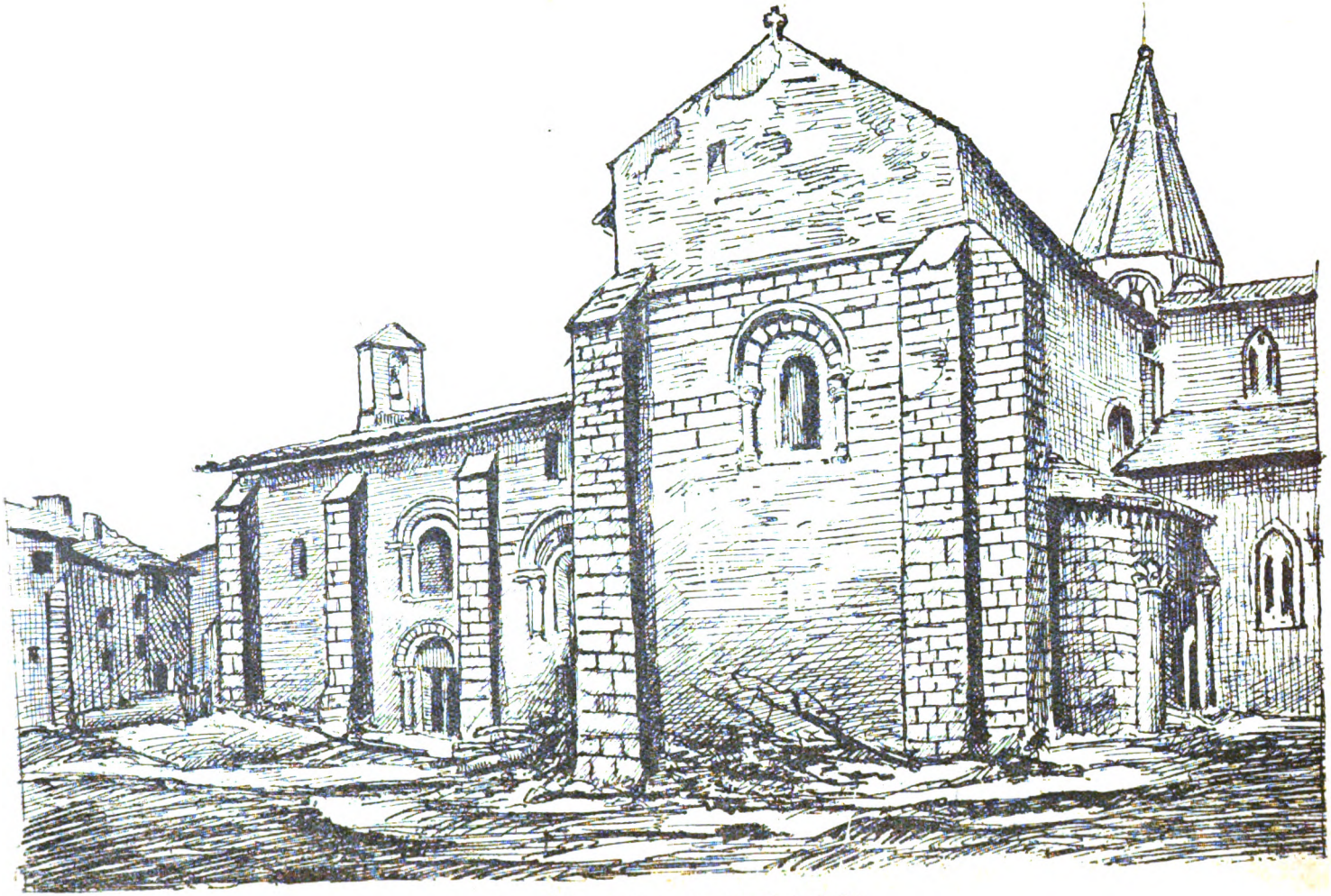

2. — Église du Monastier (façade latérale).

Digitized by Google

Dieu, bastit le lieu de Saint-Chaffre au diocèse du Puy. Car ce grand seigneur Carmery, se dérobant du monde et de ses grandeurs, se vint retirer en Velay, dans un petit hameau appelé le Vilars, qui n'est aujourd'hui que de deux ou trois maisonnettes près de cette abbaye, où de premier abord il érigea un oratoire en souvenance du prince des Apôtres Saint-Pierre, envers lequel sa piété, s'augmentant de jour à autre, il entreprint le voyage de Rome et passant par la Provence, il ouyt parler de la religieuse conversation des Moynes de l'isle de Lérins, autrement dicte de Saint-Honoré, à laquelle il princt tant de goût, qu'à son retour il emmena Eudo ou Odo, premier abbé du Monastier, lequel est appelé en latin Calmelium ou Calmilium à raison de Saint-Carmery, nommé d'aucuns Calmilius et d'autres *Calminius* qui fonda ce monastère et celui de Mauzac-les-Riom. Ainsi ceux qui veulent faire naistre cette abbaye l'an 577 ou 580 ; entendent cela de l'arrivée de saint Carmery en Velay où il vesquit esloigné de ses grandeurs, en dévotion quelques années, secondé d'aucuns qu'il avait ralliés, et la seconde date de l'an 600 se prendra depuis l'arrivée de Saint-Eudo; quand il peupla de religieux ce monastère de Calmel où il est enterré et retiré comme saint. »

Dans l'histoire du Velay, la construction du monastère de Saint-Chaffre remonte seulement à 580, saint Calmin en est le fondateur. En 729, les Sarrasins s'en emparèrent et mirent à mort saint Chaffre, successeur de saint Eudes. L'église du Monastier-Saint-Chaffre fut rebâtie en 778 par l'évêque Basile (1) et Louis le Débonnaire contribua par ses libéralités à la reconstruction du monastère. En 876, sur une fausse dénonciation, Guy, évêque du Puy, avait obtenu de Charles-le-Chauve que l'administration du couvent de Saint-Chaffre lui fût confiée ; mais, le 1er août de l'année suivante, Rostaing, abbé du Monastier, se rendit auprès du prince, lui fit reconnaître la vérité et obtint une charte qui rétablit le monastère dans son ancienne liberté.

(1) Il n'est point prouvé que l'évêque du Puy, Basile, ait fait construire une église au Monastier. Ce qui est plus certain c'est que Louis-le-Pieux, alors roi d'Aquitaine, fit restaurer l'abbaye dans les premières années du IXe siècle. Voir l'Astronome dans Dom Bouquet, *Rerum Gallic. et Francic. scriptores*, tome VI, p. 95; Pertz *Monum. German. histor. scriptores*, tome II, p. 616 ; Muhlbacher, *Regesta imperii*, 1881, tome I, p. 214; Chevalier, *op. cit.*, p. XIII.

Digitized by Google

Au x[e] siècle, l'abbaye du Monastier était tombée dans un grand relâchement. Godescalc, évêque du Puy, y fit rétablir l'observance de saint Benoit; ce fut Dalmace qui, envoyé en 937 par Arnould, abbé de Saint-Géraud d'Aurillac, accomplit cette réforme.

En 1361, les routiers surprirent la ville et le monastère de Saint-Chaffre; ils n'en furent chassés que longtemps après par les troupes rassemblées par ordre du roi Jean et à la tête d'une

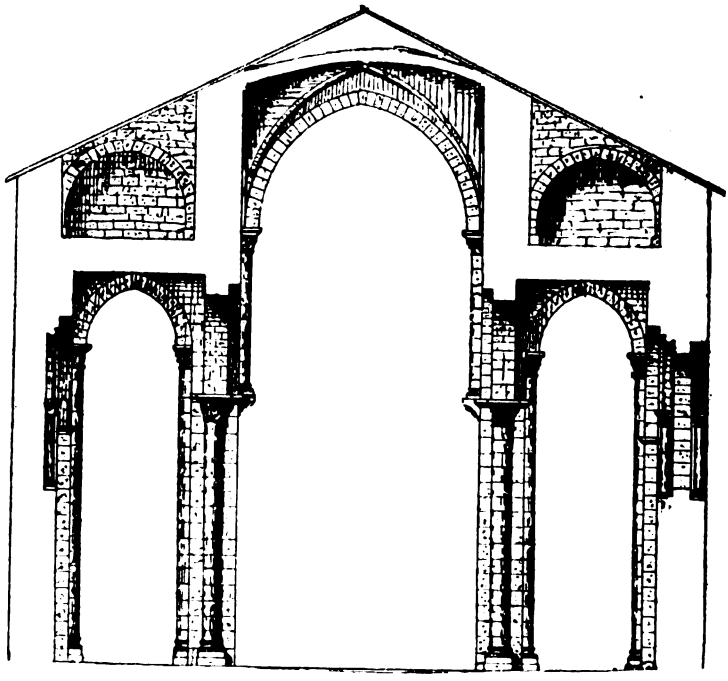

3. — Église du Monastier, coupe transversale. *Dessin de M. Montuclard.*

partie desquelles se trouvait un des seigneurs de Polignac. En 1567, cette ville fut de nouveau menacée par les religionnaires et, en 1590, il y fut établi une garnison royaliste.

Si de l'histoire écrite nous passons à l'examen du monument, nous voyons que trois époques bien tranchées ont fourni leur part dans l'édifice; la première qui n'est pas, je crois, antérieure au xi[e] siècle comprend toute la partie basse de l'édifice à l'exception des chapelles du chœur, la façade qui est la partie impor-

Digitized by Google

tante et la chapelle de la branche de croix sud qui offre une particularité sur laquelle je reviendrai.

La seconde partie comprend les chapelles du chœur et la troi-

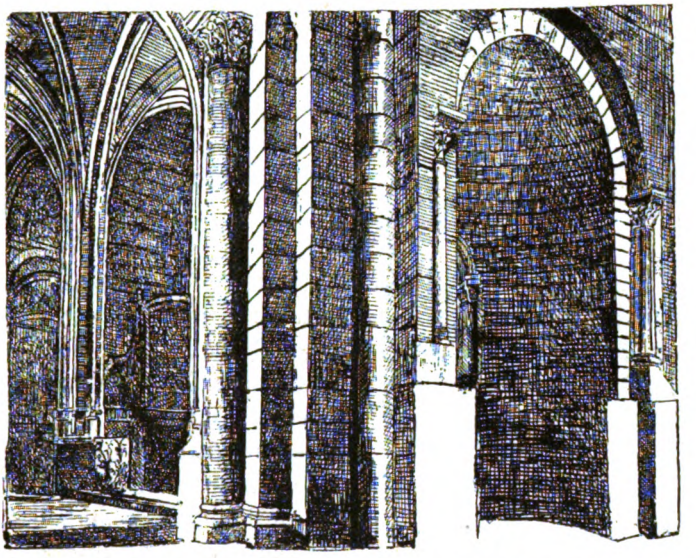

4. — Église du Monastier, absidiole méridionale. *Dessin de F. Thiollier.*

sième se rattache aux voûtes des trois nefs. Je ne comprends pas une décoration de chapelle et des croisées qui appartiennent à la fin de la Renaissance. Ces hors-d'œuvre n'ont pas assez d'importance (1).

(1) L'histoire de la construction de l'église du Monastier est bien connue; elle a échappé à Mallay. La chronique du Monastier, écrite au début du XII^e^ siècle, nous donne sur ce sujet des détails exacts et précieux.

La première chapelle de l'abbaye, dédiée à saint Pierre, étant devenue insuffisante, on transporta les reliques dans une autre dédiée à Saint-Martin, qu'avait fait bâtir l'abbé Vulfade (915-982). Cette église de Saint-Martin dura à peine cent ans, car ses fondations avaient été établies sur du sable mouvant; elle ne dut cependant pas s'écrouler en entier, car une phrase du chroniqueur indique clairement que l'abside subsistait encore au temps où il écrivait et avait été vraisemblablement utilisée dans la construction de la nouvelle Eglise.

Cette construction devenue nécessaire fut entreprise par Guillaume III, abbé de 1074 à 1086. Considérant toutes les ruines qu'avait déjà subies le monastère, par suite de l'instabilité du terrain, il songea à le transporter sur un sol plus ferme, mais voulut cependant prendre conseil de saint Hugues, abbé de Cluny. Ce dernier fit répondre que l'on ne pouvait changer l'emplacement d'une église qu'en cas d'impos-

Digitized by Google

L'examen du plan et des coupes démontre d'une manière irréfragable que l'église du Monastier a été bâtie sur le modèle des églises d'Auvergne; il suffit, pour rendre la ressemblance parfaite, de rétablir autour du chœur les quatre chapelles rayonnantes demi-circulaires (1). On remarque seulement plus d'ornementation sculpturale dans les cordons; les bases et les socles ont plus d'ampleur et la corniche de la petite chapelle de la branche de croix Sud est soutenue par des prismes de 20 centimètres de hauteur juxtaposés en forme de dents de scie.

5. — Encorbellement supportant les colonnes de la nef. *Dessin de F. Thiollier.*

Monsieur l'inspecteur général Mérimée, dans sa tournée, au mois d'août 1850, a visité de nouveau le Monastier-Saint-Chaffre; il a vu l'état dans lequel étaient la façade et les voûtes et il a pensé, avec juste raison, qu'il était impossible de laisser périr

sibilité absolue de bâtir à la même place, et le vénérable abbé joignit à ses conseils une grosse somme d'or pour aider à l'entreprise.

Guillaume III fit venir, d'un autre pays, des ouvriers habiles qui, à force de creuser, trouvèrent un sol propice aux fondations. Guillaume IV, son successeur, acheva le monument.

La structure bourguignonne des voûtes qu'on ne trouve dans la région qu'au Monastier, à Chamalières et à Langogne, principaux prieurés de cette abbaye, peut permettre de penser que les maîtres de l'œuvre vinrent de Bourgogne. Voir le texte de la chronique dans Chevalier, *Cartulaire*, p. 45 à 47.

(1) Rien ne prouve que l'église du Monastier ait été pourvue, à l'époque romane, d'un bas-côté contournant le chœur et de chapelles rayonnantes; d'autre part on ne retrouve, à mon sens, au Monastier que d'infimes détails rappelant l'art Auvergnat.

Qu'est-ce qui caractérise, en effet, une grande église auvergnate?

C'est une nef centrale assez large, couverte d'une voûte en berceau, généralement plein cintre, jusqu'au milieu du XII^e^ siècle; ce sont des bas côtés recouverts d'une voûte en quart de cercle dont l'imposte est montée assez haut pour contrebuter la poussée de la maîtresse voûte; c'est le narthex intérieur, ce sont les deux tours construites l'une sur la façade, l'autre sur la croisée, cette dernière épaulée par la voûte du transept, c'est enfin le modillon de forme spéciale, particulier aux églises d'Auvergne et connu sous le nom de *modillon à copeaux*. Or, rien de cela n'existe au Monastier, la nef

Digitized by Google

une façade aussi remarquable; c'est le complément de l'architecture romane dans nos provinces et la chute de cette partie de l'édifice serait une perte irréparable. Je laisse aux dessins fournis à l'appui de mon rapport la justification de ce que j'avance et je me bornerai à donner quelque éclaircissement sur mon projet de consolidation.

6. — Encorbellement supportant les colonnes de la nef. *Dessin de F. Thiollier.*

Un fait hors de doute, un fait incontesté, c'est que malgré les énormes contreforts qui ont été appliqués sur les contreforts anciens, les voûtes tendent continuellement à pousser la façade et à la renverser, les nombreuses lézardes des murs latéraux et des voûtes, leur direction, leur importance, leur agrandissement continuel en font foi, et le moment n'est pas éloigné où les efforts, toujours plus considérables des voûtes en raison de la désunion des claveaux l'emportera tout à coup.

7. — Chapiteau du transept.

Je me suis interdit, dans mon projet, la pensée de toucher à la façade; je me suis imposé l'obligation de la conserver debout et de la consolider sans en enlever une pierre, et, pour arriver à ce résultat, voici comment j'ai compris le projet.

Les voûtes de la première travée de

centrale est et a toujours été bien plus élevée que celle des bas côtés: ces derniers sont voûtés d'arêtes. Il n'y a ni narthex, ni tour sur la façade; enfin, malgré la date reculée de cette église, qui peut être précisée ainsi que nous venons de le voir, l'arc brisé a remplacé presque partout l'arc en plein cintre. La structure de l'église du Monastier se rapproche au contraire bien plus, ainsi que nous le disions, des édifices bourguignons. La hauteur de la nef, la disposition des voûtes d'arêtes des bas côtés rappellent en tous points le système usité dans les églises de Bourgogne. La simple inspection de la coupe de cet édifice que nous reproduisons, fig. 3, ne peut laisser subsister le moindre doute à ce sujet.

Digitized by Google

la grande nef et des nefs latérales seraient démolies ; un porche intérieur serait établi entre les premiers piliers, et les arcs dont la corde serait sensiblement diminuée, reposeraient sur des piles adossées qui présenteraient une résistance suffisante. Les voûtes seraient établies en berceau de manière à soulager complètement le mur de face qui serait relié par des tirans aux deux premiers piliers dont la solidité serait assurée par les murs en retour Le

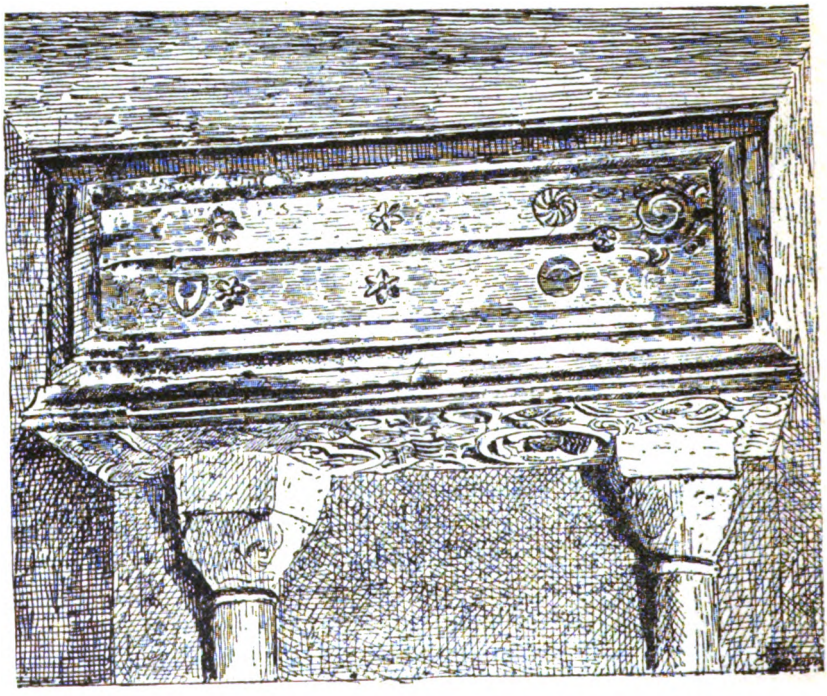

8.—Église du Monastier, tombeau dans l'intérieur de l'église. *Dessin de Joannis Rey.*

plan et les deux coupes longitudinales et transversales développent suffisamment ma pensée (1).

Il me reste à parler des difficultés d'exécution au point de vue des ressources ; la commune, d'après les renseignements pris

(1) Ces réparations n'ont pas été exécutées. Le porche intérieur, qui aurait donné à l'église un certain caractère auvergnat, n'a pas été construit, les voûtes n'ont pas été refaites, ce qui n'a pas empêché l'église de subsister.

Digitized by Google

sur les lieux, ne s'imposera pas d'un centime pour contribuer à cette œuvre d'archéologie ; elle est déjà obérée et les ressources de son budget sont insuffisantes.

On ne comprend pas ensuite l'intérêt qui s'attache à ce monument dont on avait crépi les belles mosaïques de la porte, et, d'un autre côté, l'esprit public n'est pas tourné de ce côté.

Seuls le curé de la paroisse, les membres de la fabrique et, quelques personnes influentes obtiendront individuellement des journées pour la conduite des matériaux, la fourniture du moellon et du sable et arriveront à diminuer la dépense de manière à ne pas dépasser le chiffre de 12 à 13,000 francs. Mais là s'arrêteront forcément les efforts que l'on pourra tenter, si je m'en rapporte aux renseignements qui nous ont été donnés à Monsieur l'Inspecteur général et à moi.

C'est ce motif qui m'a décidé à envoyer directement l'affaire à Monsieur le Ministre qui, après l'avoir soumise à la commission, prendra telles mesures qu'elle croira convenables pour la construction d'une œuvre aussi remarquable et qui intéresse au plus haut degré les artistes et les archéologues.

Le présent rapport, fait et dressé par l'architecte soussigné,

A Clermont, le 6 mai 1851.

Signé : MALLAY.

9. — Église du Monastier, corniche de la façade.

Digitized by Google

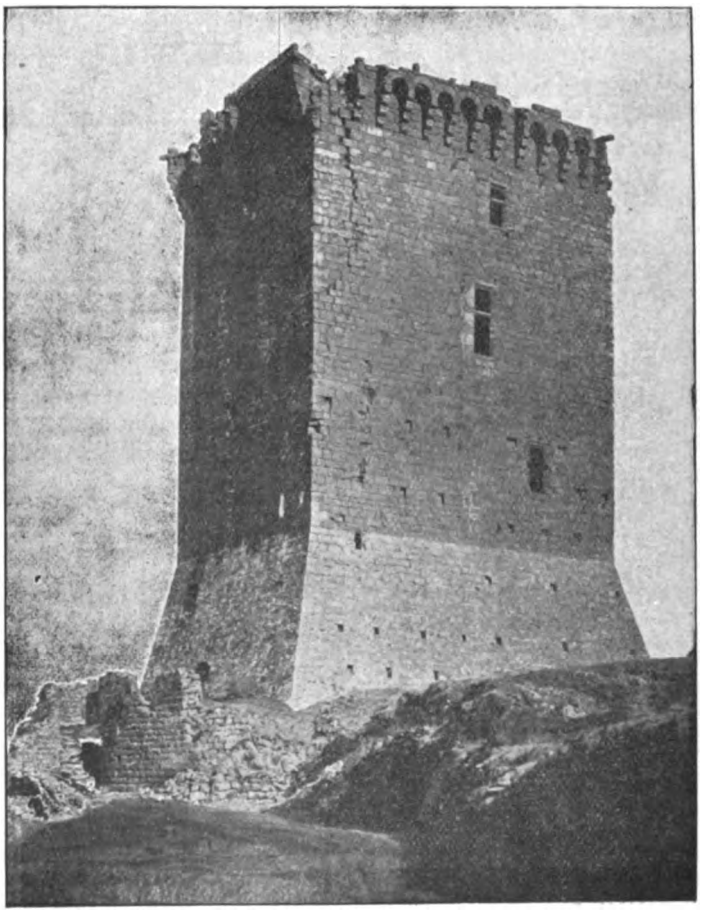

10. — Donjon de Polignac avant sa restauration.

Digitized by Google

POLIGNAC

Une des faiblesses des archéologues, chacun sait que le nombre en est grand, c'est de vouloir imposer à tout le monde l'opinion qu'ils ont adoptée sur un monument, une inscription, des ruines, sur une simple pierre.

En raisonnant par induction, ils reconstruisent à leur gré les monuments les plus hypothétiques, puis ils viennent vous dire, de la meilleure foi du monde : voici ce qui existait à telle époque, à tel endroit. Si vous faites mine d'en douter, ils vous accableront de preuves.

Avant de connaître le château de Polignac, j'avais lu ce qu'ont écrit sur ses antiquités, Odo de Gissey, le frère Théodore, Siméoni, Lalande, Faujas de Saint-Fond, l'abbé Lebeuf, etc.; j'avais assisté, en amateur, à la lutte engagée par Monsieur de Becdelièvre contre Prosper Mérimée, continuée par MM. Mandet et Grellet; j'avais fini par m'intéresser à cette polémique, j'avais pesé les raisons données pour et contre, et, sans prendre part au débat, je m'étais rangé du côté des adversaires du fameux Temple d'Apollon (1).

1. Cette question de l'existence de Polignac à l'époque romaine serait trop longue à élucider ici, notre travail devant se borner au moyen âge. Nous tenons cependant à donner, comme pour le Monastier, la bibliographie sommaire des ouvrages publiés sur Polignac. On pourra consulter :

Syméoni, *Description de la Limagne d'Auvergne en forme de dialogue, etc., traduit par Antoine Chappuys*, Lyon, Guill. Roville, 1561.

Gissey (le P. Odo de), *Discours historique de la très ancienne dévotion à Nostre-Dame du Puy*. Lyon, Muguet, 1620, et le Puy, Varoles, 1644, petit in-8, passim.

Théodore (Le F.), *Histoire de l'Église angélique de Nostre-Dame du Puy*, Le Puy, Delagarde, 1693, in-8 passim.

Lebeuf (L'abbé), *Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tome XXV, 1759, p. 145 et suivantes.

Faujas de Saint-Fond, *Recherches sur les volcans éteints du Vivarais et du Velay* Grenoble et Paris, 1778, in-folio.

Mangon de Lalande, *Essais historiques sur les antiquités de la Haute-Loire*, Saint-Quentin, Tilloy, 1826, in-8.

Mérimée, *Notes d'un voyage en Auvergne*, Paris, Fournier, 1838, in-8, p. 250 à 262.

Becdelièvre (Le vicomte de), *Quelques notes en réponse à celles publiées par M. Mérimée sur Polignac, ses antiquités et le Musée du Puy*. Le Puy, Gaudelet,

Digitized by Google

Lorsque, plus tard, j'ai pu explorer quelques antiquités du Velay, celles de Polignac en premier lieu, j'ai examiné avec la plus grande attention la question qui a soulevé tant d'orages, et j'ai vu que Siméoni aurait pu avancer qu'il y avait un grand nombre de monuments gallo-romains sur les plateaux de Polignac, puisque les pierres antiques moulurées ou sculptées qui y sont déposées ont toutes des dimensions différentes, un caractère distinct, appartiennent à des ordres divers. Il aurait pu soutenir cette assertion avec autant de raison qu'un autre système, puisqu'il n'y a pas deux pierres qui puissent aller ensemble. Je me suis donc rangé avec plus de conviction à l'avis de l'abbé Lebeuf, de Mérimée, de Mandet qui pensent que ces pierres ont été apportées de Saint-Paulien (Ruessium) distant de cinq kilomètres.

1839, in-8. Extrait des *Annales de la Société d'agriculture, etc., du Puy*, 1837-1838, et *Annales de la Société*, Le Puy, 1839, p. 248 et suiv.

Id. *Polignac et ses antiquités* dans les *Annales de la Société d'agriculture, etc.*, 1839-1840. Le Puy, 1840, p. 333.

[Roujoux Prud. Guill. de], *Précis historique sur la maison de Polignac*, Paris, 1830, in-8.

Grellet (Félix). *Exposé des diverses opinions émises sur Polignac*. Le Puy, 1840, in-4°.

Molin (Du), *Des Polignac dans la Ligue du Bien public*, 1461-1510, dans *Ann. de la Soc. d'agriculture, etc. du Puy*. Le Puy, 1859-1861, XXII-225.

Aymard, *Notices relatives à des découvertes d'inscriptions gallo-romaines au village de Polignac et au Puy*, dans les *Annales de la soc. d'agriculture, etc.*, 1855-1856. Le Puy, 1859, p. 345, 429, 468 et 443.

Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, 1858, I, 343.

Robert (Félix), *Rapport sur le résultat des fouilles faites au puits de Polignac*, dans les *Annales de la Société d'agriculture, etc., du Puy*, tome XXI, 1857-1858. Le Puy, 1859, p. 44 à 81.

Mandet, *Histoire du Velay*, tome VI, *Monuments historiques*, Le Puy, 1862. p. 343 à 353.

Tablettes historiques de la Haute-Loire, 1873, tome III, p. 230.

Vic-Vaissette, *Hist. de Languedoc*, 1872, IV, 48-50.

Payrard, *Inventaire des titres de la maison de Polignac*, dans les *Tablettes historiques du Velay*, 1876, VII, 1-48, 93-131. *Documents inédits sur l'histoire du Velay*, 1876, I.

Jacotin A., *Documents sur la maison de Polignac*, dans les *Mémoires de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire*, 1878, I, 31-45.

Rocher, *Documents et notes sur le Velay* dans les *Mémoires de la Soc. agricole et scientifique de la Haute-Loire*, I, 1878, p. 72 et II, 1881, p. 41.

Thiollier Noël, *L'architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy*. Le Puy, Marchessou, 1900, in-8, p. 129-130. — *Polignac*, dans le *Mémorial de la Loire*, du 14 octobre 1900.

Digitized by Google

Je suis descendu par le puits de l'oracle dans la citerne dont on a voulu faire un temple; la construction est partie du XII^e^, partie du XIV^e^ siècle, le doute n'est pas possible à cet égard.

A ceux qui ont voulu trouver un cachet d'antiquité aux murs, je dirai: il n'y a aucune trace d'ouverture dans les murs ni dans les voûtes autre que celle du puits.

Si le masque d'Apollon était scellé sur la margelle, comment s'introduisait dans le sanctuaire le prêtre chargé de répondre au nom du dieu; comment se fait-il que l'on ne trouve pas de traces de fragments des matériaux employés à cette époque? Jusqu'à preuve contraire, je regarderai donc le temple d'Apollon comme une citerne du moyen âge et le fameux masque comme un débris apporté de Ruessium, conservé comme curiosité et utilisé peut-être comme mascaron de fontaine. Le trou rond percé dans la bouche par un ciseau inhabile rend cette assertion vraisemblable.

J'avais passé en revue chacun des points du procès; j'étais bourré d'arguments et j'aurais écrit de fort belles choses sans doute, lorsque je me suis aperçu que je suivais, sans y penser, le sentier déjà battu par d'autres, que les preuves sur lesquelles je voulais m'appuyer avaient été données, que mes idées que je croyais neuves n'étaient que des efforts de mémoire. J'ai ri de ma présomption et j'allais abandonner le travail ébauché, lorsque le démon familier des archéologues, l'amour propre, est venu me souffler tout bas que la question n'avait pas été traitée sous toutes ses faces; qu'une étude sérieuse des ruines, la classification des différents corps de bâtiments l'époque de leur construction, se rattachant à l'histoire de la maison de Polignac, pourraient présenter quelque intérêt; je me suis mis à l'œuvre et je vous apporte le résultat de mes recherches. Je leur trouve quelque importance; je ne serais pas archéologue si je pensais autrement. Toutefois, mon jugement ne vous engage en rien et vous serez libre d'en penser ce que vous voudrez.

Polignac, autrefois Podiacum, Podemniacum, Podempniacum, a perdu une partie de son prestige; Apollon, adoré sous le nom de Bellenus, est tombé dans le domaine de la fable; son temple se trouve changé en une citerne construite au XII^e^ siècle, agrandie au XIV^e^; le puits de l'abyme n'est probablement que l'entrée d'un passage secret pour faciliter, en cas de siége, les communications

Digitized by Google

avec l'extérieur; le masque d'Apollon, comme les autres débris gallo-romains trouvés sur le plateau, proviennent, comme les fragments trouvés au Puy, des ruines de Ruessium.

Polignac n'est plus qu'une magnifique forteresse du moyen âge, un beau nid d'aigle ; il faut en prendre son parti et l'étudier sous cet aspect. Le sujet en vaut encore la peine, et longtemps encore son vieux donjon, son immense enceinte crénelée, ses tours en ruines et sa ceinture de rochers seront un but de pèlerinage pour les artistes, pour les antiquaires.

L'origine des Polignac, comme celle de la plupart des grandes familles de France, est encore dans les nuages ; les flatteurs ne leur ont pas plus épargné l'encens qu'aux autres puissants de la terre : ainsi la filiation d'Apollon et Polignac fut le point de départ des premières erreurs et l'on sait avec quelle rapidité le merveilleux se développe et se propage.

Plus tard, le père Audigier fait descendre la famille de Polignac d'un vicomte du Velay, frère de Sidoine Apollinaire ; ces prétentions généalogiques sont depuis longtemps appréciées à leur juste valeur ; je ne m'y arrêterai pas.

On trouve dans l'histoire du Velay un vicomte de Polignac qui, à la fin du IX^e^ siècle, aurait usurpé les droits régaliens et rendu sa dignité héréditaire. Au X^e^ siècle, on trouve encore un vicomte de Polignac et l'on voit que ces seigneurs partagaient avec les évêques le droit de faire battre monnaie; les sols du Puy, *podiences*. Je n'ai rien trouvé dans l'enceinte de Polignac qui datât de cette époque ; s'il y a eu des constructions faites sur le plateau par les sires de Polignac, elles ont disparu complètement.

C'est en 1023 que l'on trouve pour la première fois d'une manière authentique les noms des seigneurs de Polignac dans une charte où intervient Armand, premier du nom ; le même nom figure dans une donation faite par Etienne II, évêque du Puy, en 1031, au monastère de Saint-Pierre du Puy.

La généalogie de la maison de Polignac donnée par Arnaud ne commence qu'à ce même Armand premier du nom, qui mourut en 1078, et dont on ne connaît pas les alliances. Son fils aîné, Pons I^er^, qui mourut en 1112, n'a pas d'alliances inscrites, et son fils puîné, Héracle II, tué en 1198, à la bataille d'Antioche, avait épousé Anne de Montboissier.

Digitized by Google

En prenant pour point de départ l'espace de temps compris de 1023 à 1078, on trouve que l'histoire écrite et l'histoire monumentale sont d'accord. Les constructions les plus anciennes du château de Polignac ne remontent pas au delà du XIe siècle ; elles comprennent le donjon dont la base et le couronnement ont été modifiés plus tard, un bâtiment adossé à la face Nord du donjon et dont une partie est taillée dans le roc, une chapelle (1) et quelques constructions dont la destination ne peut être facilement établie aujourd'hui. Le caractère de ces constructions dont j'ai relevé le plan et les détails, leur assigne une date précise ; le XIe siècle leur a donné naissance. Dans la disposition du plan, dans la forme et l'ornementation des arcades, dans la porte, la cheminée, les croisées, les détails conservés, on trouve la forme sévère, la décoration simple mais originale de l'architecture romane ; les modifications apportées au XIVe siècle ont laissé intactes sur plusieurs points la première disposition (2).

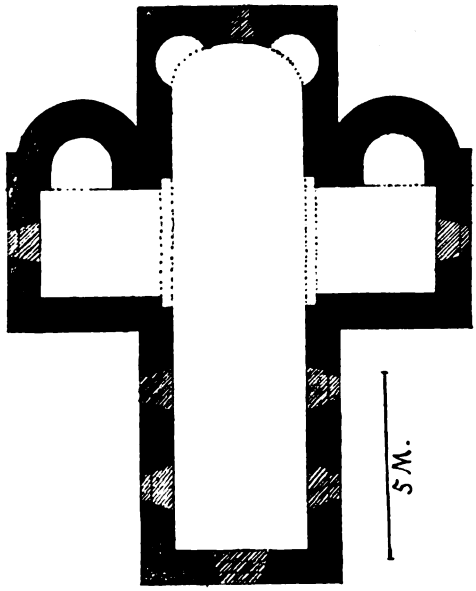

11. — Chapelle ruinée du château de Polignac, plan par terre. *Dessin de M. Montuclard.*

1. L'ancienne chapelle dont il ne subsiste plus que les substructions et dont j'ai pu relever le plan fig. 11 est, en effet, une œuvre du XIe ou du XIIe siècle, mais il résulte de l'examen attentif de ces belles ruines fait en compagnie de M. Verdier, architecte départemental de la Haute-Loire, le 20 avril 1902, qu'elles remontent pour la presque totalité au XIVe et au XVe siècle, époque où le château semble avoir été reconstruit presque en entier.

2. Toute cette théorie s'effondre devant un texte de Chabron, signalé par M. Jacotin ; indiquant d'une manière précise que le donjon fut construit entre 1385 et 1421. Cette pièce sera prochainement publiée par lui dans les *Preuves de la Maison de Polignac*. Il a bien voulu nous permettre de donner à la Société agricole et scientifique la pri-

Digitized by Google

Les dessins que je mets sous vos yeux vous en diront plus que de longues phrases. Je laisse donc à la partie graphique le soin de justifier mon opinion sur le point de départ.

A la fin du XII^e^ siècle, Pons IV, marié à Athénaïs, fille du comte de Montlaur, dut ajouter des constructions nouvelles, fortifier par des murs et des tours les points les plus accessibles du plateau. C'est à cette époque que je placerais la première enceinte, la chapelle des pèlerins dont une partie est encore debout et les bâtiments qui sont construits au sud du donjon dans le prolongement des ruines du XI^e^ siècle.

Ces bâtiments ont été modifiés dans le cours du XIV^e^ siècle, ainsi que l'indiquent des murs construits après coup et dont l'appareil n'est plus le même.

Avant de suivre l'histoire à la main, l'élévation toujours croissante des seigneurs de Polignac; avant d'examiner quelle dut être l'influence de leur fortune sur les constructions du manoir

meur de ce texte. On peut consulter à ce sujet à la Bibliothèque du Puy le *mss.* de Chabron, Livre VIII, chap. XIX, p. 132 et 133).

Au surplus, point n'était besoin d'un texte pour se rendre compte de l'âge du donjon. Le donjon de Polignac est une construction absolument homogène. La forme des grandes fenêtres, le cintre des portes, les trilobes aigus couronnant les fenêtres de l'escalier, les moulures des cheminées, la disposition de la cage de l'escalier indiquent suffisamment qu'on se trouve en présence d'un édifice de l'extrême fin du XIV^e^ siècle.

Ce donjon, l'une des constructions militaires les plus intéressantes de la région est bâti sur plan rectangulaire. La porte d'entrée, basse et étroite, amortie par un arc en cintre brisé, s'ouvre à l'est au rez-de-chaussée; on ne pouvait y parvenir que par un passage étroit et facile à défendre pratiqué le long du rempart. Elle donne accès dans une salle basse, recouverte d'une voûte en berceau. La voûte actuelle est neuve. L'ancienne s'était effondrée, mais il en subsistait des traces suffisantes pour qu'on ait pu la reconstituer sur des données certaines.

La partie supérieure du donjon était divisée en trois étages par des planchers qui n'ont pas été rétablis. Chaque étage est éclairé par des fenêtres de dimensions inégales : quelques-unes sont séparées en deux par un meneau. A chaque étage aussi, on voit une belle cheminée en pierre. Les moulures de leurs pieds droits ont tantôt un profil torique, tantôt un profil prismatique.

L'escalier tournant qui conduit aux étages supérieurs est construit dans une cage rectangulaire dont la construction fait corps avec celle du donjon.

Ce beau monument menaçait ruines. MM. de Polignac n'ont pas reculé devant la dépense d'une reconstruction qui a été faite avec un soin scrupuleux. On l'a rebâti depuis le point de naissance de l'évasement ou fruit extérieur. Le crénelage avait disparu. On a prétendu que les merlons reconstruits avaient un aspect trop grêle. L'entrepreneur chargé du travail, M. Mouillade m'a affirmé qu'il en subsistait encore deux ou trois appartenant à la construction primitive et que tous les autres en avaient été la copie fidèle.

Digitized by Google

féodal, je me laisse aller au plaisir de vous conter une naïve chronique qui se rapporte à la fois au château de Polignac et à la cathédrale du Puy.

C'était au commencement du XIIIe siècle, en 1229; la Trêve de Dieu avait été proclamée entre Estienne de Chalencon, évêque du Puy et Pons V, vicomte de Polignac. Les pèlerins arrivaient en foule pour honorer la vierge du Mont-Anis, ils ne craignaient pas d'être dévalisés; le haut et puissant seigneur était allé chercher en grande pompe sa jeune épouse Adélaïde, fille de Garin, seigneur de Trainel.

La nouvelle façade de N. D. s'élevait avec rapidité, les imagiers couvraient les murs de naïves légendes; chacun se hâtait de jouir de la paix pour ses plaisirs ou ses affaires; car les trêves étaient si souvent violées ou rompues que nul n'était sûr du lendemain.

Le sire de Polignac et son cortège venaient de passer sous les murs de la ville, au son des cloches, au bruit des acclamations et des fanfares; déjà la brillante cavalcade, chevauchant au son des instruments, commençait à gravir la pente rapide qui conduisait au château, lorsqu'un étranger, absorbé dans la contemplation du paysage si pittoresque qui s'offrait à ses yeux, ne prêtant aucune attention aux cris de la foule, fut renversé par les pieds des chevaux. Nul n'en prenait souci; ce n'était ni un chevalier, ni un clerc; c'était sans doute un vilain ou un manant, ce n'était pas la peine de se déranger pour si peu.

Seul dans le cortège, Marie de Garin, sœur d'Adélaïde, eut pitié de l'homme du Nord, elle le fit relever, panser ses blessures et le fit transporter au château.

Il était jeune et beau; il parut intéressant, ses connaissances variées le firent trouver aimable; il savait bien trouver, violonner et chanter, il fut bientôt le favori des Dames. Sculpteur et peintre, il maniait avec une égale facilité le maillet et le pinceau, peut-être est-ce à son ciseau que l'on doit un chapiteau représentant un homme foulé aux pieds des chevaux et sauvé par un ange; peut-être couvrit-il les murs de la chapelle de peintures sacrées où se reflèta l'image de celle qui l'avait sauvée; la chronique est muette là-dessus; elle dit seulement que Frantz aima d'amour Marie la noble demoiselle.

Digitized by Google

L'amour ne calcule pas les distances. L'artiste du Nord céda sans résistance au charme mystérieux qui l'entraînait vers Marie, gente et accorte, fillette à la peau blanche et satinée, aux cheveux bruns, longs et soyeux, à la taille souple, aux pieds fins, aux contours voluptueux, à l'esprit original et brillant.

Le rêve ne fut pas de longue durée ; il fallut bientôt quitter le château et se retirer auprès de Bernard de Montaigu, évêque du Puy ; le seigneur de Polignac avait recommencé les hostilités et Marie était au pouvoir d'un autre.

Tout était fini pour Frantz, son étoile ne brillait plus au ciel, toutes ses illusions s'étaient envolées ; aussi, malgré les poétiques aspirations de l'art dont il était naguère un des plus fervents adeptes, malgré son amour d'artiste pour la vieille cathédrale à laquelle il avait consacré son talent, malgré les consolations de la religion qui l'abritait sous son aile, il passa bientôt de vie à trépas.

Quelques jours avant sa mort il grava sur le front de l'édifice un simple monogramme à Marie : Cette dédicace s'adressait-elle à la mère du Sauveur, était-ce un souvenir d'amour, la chronique n'en dit rien.

J'ai rétabli le monogramme dans la même forme ; dans quelques siècles, peut-être, on se demandera de nouveau quel fut le sentiment qui l'inspira et les antiquaires du jour bâtiront sur ce monogramme une foule de conjectures, aussi fondées les unes que les autres ; absolument comme aujourd'hui.

Je reviens aux ruines de Polignac. Les constructions faites au XIII^e^ siècle se confondent avec celles du XIV^e^ ; il faudrait qu'un historien fidèle nous eût conservé la note exacte des changements opérés dans le vieux castel, pour pouvoir s'y reconnaître. Si l'on retrouve dans quelques parties un jalon indicateur, des constructions superposées ou prises en sous-œuvre viennent bientôt dérouter toutes les observations.

Le château de Polignac dut subir l'influence des vicissitudes de la fortune des propriétaires ; elles furent nombreuses.

Sans parler de leurs révoltes contre Louis le Jeune, contre Louis XI et des châtiments qui en furent la suite, sans rappeler les excommunications dont ils furent frappés par le pape Alexandre IV et les restitutions qui en furent la conséquence, il

Digitized by Google

est bien établi que des luttes continuelles étaient provoquées ou soutenues par eux. En paix avec les évêques du Puy, ils rachetaient leurs méfaits, leurs spolations par des concessions et des amendes. Le lendemain, ils rompaient les trêves et bravaient de nouveau les foudres de l'excommunication en pillant, en rançonnant les pèlerins et les marchands; ils chevauchaient à la tête de bandes de soudards et de gens d'armes, mettant à contribution les villes et les monastères, emplissant leurs coffres d'or et de bijoux, leurs magasins de denrées de toute nature.

Puis, lorsque la mesure était comble, lorsqu'ils avaient soulevé contre eux Pape, rois, évêques, consuls, bourgeois et manants, ils changeaient de ton et d'allures; la vicomtesse de Polignac venait faire amende honorable aux pieds de la Vierge, son mari était condamné à une pénitence publique, dont il se rachetait presque toujours avec de l'argent ou des terres; on proclamait la paix, les seigneurs et les bourgeois banquetaient et faisaient fête; le peuple, auquel on faisait largesse, oubliait sa misère à la suite d'une procession autour d'un feu de joie, et cela durait jusqu'à ce que de nouveaux besoins, de nouveaux caprices, quelques rivalités d'amour propre ou d'amour remettaient tout en question et sous les prétextes les plus frivoles provoquaient de nouveaux pillages, des meurtres nouveaux, une répression nouvelle.

En 1357, Armand VI, dit le Grand, succéda à Armand Guillaume, baron de Randon dit Randonnet; ce fut à cette époque, à en juger par les constructions faites à Polignac, que cette famille arriva à une grande puissance.

On retrouve, comme datant du XIVe siècle : 1° les modifications apportées dans l'ornementation et la distribution du corps de bâtiments au sud du donjon; 2° la construction du grand corps du logis à l'est; 3° l'élévation du donjon, son couronnement de machicoulis et de créneaux; 4° l'agrandissement de la citerne, les changements des croisées et des cheminées des différents corps de bâtiments; 5° le logement des hommes d'armes dans la partie sud du plateau, les fortifications de la grande porte et la tour qui en commande les approches, les fortifications extérieures au sud et les murs crénelés à l'ouest.

Le XVe siècle ajouta des fortifications aux fortifications déjà

Digitized by Google

faites et l'on peut suivre jusqu'au XVIe l'emploi des nouveaux moyens de défense nécessités par l'usage de l'artillerie.

En 1533, François Ier, roi de France, partit le 17 juillet du château d'Allègre pour aller coucher à Polignac. François Armand, qui en était alors possesseur, fut attendre le monarque jusqu'à Brioude à la tête de cent gentilshommes ses feudataires. Le roi et ses fils furent logés dans les bâtiments et l'on dressa sur l'esplanade un grand logis en charpente pour le reste de la cour.

En 1536, le château de Polignac était dépourvu de grosse artillerie. François Armand épousa à cette époque Anne de Beaufort, fille de Jacques, seigneur de Montboissier, comte d'Alais et marquis de Canillac. Les consuls de la ville du Puy se rendirent à cette occasion au château pour faire des offres de service au nom de la ville. On était alors en paix.

Le sire de Polignac leur demanda de lui prêter quelques couleuvrines et fauconneaux pour faire des salves à l'arrivée de la vicomtesse; sa demande lui fut gracieusement accordée.

En reconnaissance de cette courtoisie, la vicomtesse de Polignac vint faire ses dévotions à Notre-Dame; elle fut saluée à son entrée par l'artillerie de la ville. Les consuls et les corporations vinrent à sa rencontre et le chapitre lui fit don d'une image en or de la Vierge du Mont-Anis.

De 1536 à 1580, la tour à droite de l'entrée et les remparts à gauche furent modifiés et disposés pour recevoir des engins d'artillerie. On perça une meurtrière à la base du donjon en face de l'arrivée, et soit par suite de ce travail, soit par suite d'un mouvement plus ancien, le vieux donjon qui avait pris coup, fut consolidé par des reprises en sous œuvre et un fort empatement en talus. Le donjon avait été étayé tout autour et l'on voit dans les assises les incrustations faites pour recevoir les pièces de bois.

En 1589, il n'était plus question de futiles querelles, la guerre était déclarée dans toute la France entre le roi et la Ligue; le château de Polignac tenait pour la royauté, la ville du Puy faisait partie de la Sainte-Alliance.

La vicomtesse de Polignac, qui commandait la garnison en l'absence de son mari, fit diriger contre la ville du Puy deux

Digitized by Google

pièces de gros calibre ; l'une portait quarante livres de balles et l'autre vingt ; c'était pour répondre au feu des ligueurs qui avaient établi contre le château deux pièces de canon sur les rochers de Corneille. Ces deux batteries opposées tirèrent longtemps ; mais lorsque l'on connaît les lieux, on demeure bien convaincu que si elles firent beaucoup de bruit, elles firent moins de mal.

En 1590, lorsque les gens du Puy vinrent pour mettre le siège devant Polignac et tentèrent de brûler le village, ils furent repoussés par les couleuvrines du château qui tuèrent et blessèrent beaucoup de monde.

La ville du Puy rentra une des dernières sous l'obéissance d'Henri IV et pendant la durée des guerres civiles, on dut faire peu de constructions au château de Polignac dont la garnison était de huit cents hommes.

En 1638, Gaspard-Armand, vicomte de Polignac, fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Michel et de celui du Saint-Esprit ; en 1640, il se rendit adjudicataire du domaine de la ville du Puy appartenant au roi.

Un siècle plus tard, Sidoine-Apollinaire-Gaspard-Scipion-Armand, vicomte de Polignac, était forcé d'abandonner à ses créanciers les terres et seigneuries d'Anjou, Riol, Roche-Savine, Boutonnargues, Saint-Pol, Sarras, Châteauneuf et ses dépendances. La vente de ces propriétés produisit cinq cent quarante-cinq mille francs.

A partir de la fin du XVII^e^ siècle, il ne faut plus chercher à Polignac de constructions d'une certaine importance ; on a pu faire des réparations, des embellissements intérieurs, suivant le goût de l'époque, les besoins du moment, mais il ne reste aucune trace sérieuse de la Renaissance, ni du siècle de Louis XIV (1).

En résumé, le château de Polignac n'a pas de constructions apparentes, antérieures au XI^e^ siècle ; c'est au XIV^e^ qu'il a acquis toute son importance. Le XV^e^ et le XVI^e^ n'ont apporté dans l'ensemble que des modifications de détail. Le XVII^e^ et le XVIII^e^ n'ont pas laissé de traces. Je me trompe, c'est à la fin du dernier siècle que l'ouragan révolutionnaire a renversé les toits aigus

(1) Il semble au contraire que la partie supérieure d'un des grands bâtiments au sud du donjon appartienne à la fin du XVI^e^ siècle ou au commencement du XVII^e^.

Digitized by Google

qui avaient résisté jusqu'alors, démantelé les fortifications, renversé les murailles, entassé ruines sur ruines.

J'aurais désiré, Messieurs, vous apporter un travail plus complet et plus digne de l'académie (1); mais les éléments sont rares et difficiles à saisir. Il y a plus; lorsque j'opère sur mes idées seules sans indications, sans guides, sans contrôle, je crains de commettre quelques erreurs involontaires; aussi, comme l'aperçu que je viens de vous présenter, n'a pour fondement que mon opinion personnelle, le doute est permis.

Les ruines de Polignac sont assez belles, l'histoire de cette ancienne maison est assez intéressante pour que nous puissions espérer qu'un jour viendra où des études plus sérieuses viendront jeter un nouveau jour sur les antiquités du château, sur les annales de la famille.

(1) Ce rapport paraît avoir été destiné à l'académie de Clermont-Ferrand. Il n'a pas été imprimé dans les mémoires de cette académie.

Digitized by Google

LE CHATEAU DE BOUZOLS

Le château de Bouzols n'a conservé aucun caractère architectonique, antérieur au XV^e^ siècle. Ses ruines sont dépourvues d'ornementation extérieure. Les tourelles sont coiffées de couvercles de marmites à boutons tournés.

Il a dû être restauré pendant le XVI^e^ siècle, c'est au moins évident pour l'intérieur.

Au rez-de-chaussée, une grande salle carrée, flanquée aux angles de tours petites, contient de nombreux fragments de peintures à la détrempe et non à la fresque.

Sur le mur à gauche, au-dessus de l'entrée de la tour du midi, on voit un grand tableau très endommagé, très indéchiffrable.

J'ai deviné un homme à genoux devant une grotte dont la voûte s'étend à gauche et encadre un paysage. — Ses pieds, ses jambes sont nus, mais on ne peut distinguer le vêtement du corps. Il a un bâton entre les bras, mais sa tête n'est pas nimbée. — Sur le devant des plantes variées, faites avec un soin précieux.

Derrière la tête du personnage et semblant porté par le bâton qu'il serre sur sa poitrine, apparaît un écusson ayant le champ rouge avec une croix blanche qui atteint toutes les extrémités de l'écu.

Ce tableau est entouré d'une bordure dont l'ornement est triplé. — Ce sont d'abord de gros fruits, des vases décorés, puis une palmette rouge enlacée à un fleuron vert, alternée avec des espèces d'aiguières plates et grises.

Sous la voûte de la porte en regard, on voit très distinctement peints dans le goût du XVIII^e^ siècle, au centre, un bouclier romain et à droite et à gauche, pendues à des nœuds de rubans et de palmes enlacées, des cottes d'armes de mauvais goût,

Digitized by Google

Dans l'étage inférieur de la tourelle du midi, une ancienne chapelle ou oratoire, entièrement peinte, toujours dans le goût du XVII^e^ et même XVIII^e^ siècle, et toujours à la détrempe.

Plafond.

L'Assomption de la Vierge. Elle monte au ciel, soutenue par trois anges vêtus de robes flottantes. Cinq têtes d'anges environnent celle de la vierge. — Les douze apôtres, grossièrement dessinés et appuyés sur une balustrade circulaire regardent l'assomption dans les poses les plus bizarres.

Cette peinture me paraît postérieure à celles qui suivent, elle n'a ni le même caractère de dessin, ni la même énergie de couleur. Elle a pu être retouchée et abîmée par quelque barbouilleur plâtrier au siècle dernier.

Les panneaux qui décorent le reste de la chapelle, bien que différents de style et de pratique, se ressentent de l'allure gothique du commencement du XVI^e^ siècle.

Trois grands panneaux, figures grandeur naturelle;

1° La Vierge assise dans une grotte, entourée de nuages au sommet, Dieu le père et deux anges. Au dessous, le soleil et la lune, sur le sol, les symboles de la Vierge. La ville sainte, la porte céleste, l'arbre, le jardin, le puits, le lys et la fontaine.

2° *L'Annonciation.* L'ange est placé à gauche il porte le lys — entre lui et la Vierge, le Saint-Esprit. Les figures et les draperies ont l'allure gothique, plis longs, secs et cassés, gros fronts, airs naïfs, et cependant le siège de la Vierge a des accoudoirs en forme de chimères d'un joli dessin. Je ne sais s'il y a symbolisme dans les énormes mamelles de ces chimères. Un gros coussin jaune en forme de traversin, rayé avec franges et gland, est sur le fauteuil qui rappelle la Renaissance.

3° *La visite d'Elisabeth*, quatre figures un peu effacées, à gauche Joseph, ensuite, la Vierge déjà grosse et drapée selon le XV^e^ siècle. Élisabeth lui serre la main, la Vierge baisse la tête humblement. Une femme vêtue à l'italienne porte des clefs. — Un chien au pied d'un escalier que surmonte un portique indéchiffrable.

Petit panneau intermédiaire :

Sainte famille, quart de nature. La Vierge à gauche, Joseph à droite, Jésus enfant au milieu. Ils sont debout. Une ville au

Digitized by Google

fond à droite. Très faible et inférieur aux précédents. Au-dessus, Dieu le père et le Saint-Esprit.

Panneau au-dessous :

Saint Bruno ou tout autre ermite, vêtu de la robe blanche des Chartreux à genoux devant le crucifix et une tête de mort dans une grotte. Cette composition semble une répétition de celle de Lesueur au Louvre.

Panneau en face, indéchiffrable.

Cependant, je crois voir un autre religieux vêtu d'un surplis.

Sous le linteau de la fenêtre.

Le Christ, bénissant avec le globe terrestre, couvert d'une croix.

Panneau intermédiaire.

La présentation de Jésus au temple ou la Circoncision ; onze personnages. Autel dans le fond, deux espèces d'anges, l'un semble adorer, l'autre préparer le couteau.

Sous la porte d'entrée, Dieu le père sur des nuages ; il porte le globe dans sa main gauche et bénit de la droite.

Autre panneau sur la porte d'entrée.

La naissance du Christ.

A gauche, sous une cheminée garnie de flammes, une femme fait sécher un linge; devant, la Vierge agenouillée présente Jésus-Christ souriant, et debout, à deux femmes dont l'une debout tient un linge et l'autre agenouillée se dispose à laver Jésus dans un grand bassin de cuivre orné. Au fond, un lit à draperies vertes. Un homme vêtu d'un turban vert et d'une robe verte, à la manière de Tintoret, tend la main vers le lit, son geste est inexplicable.

Décors de cette chapelle :

Cadres unis autour des tableaux.

Soubassements composés de panneaux peints en marbre avec pilastres cannelés et encadrements dans le goût toscan.

MALLAY.
Architecte.

8 octobre 1848.

Digitized by Google

CONTE

Par M. ORIOL, curé de Saint-Vidal (1)

Aoustres cops à Pagna l'y ayot en sent Marti
Bien peilla, tout darna, quagi dreit coum' en' essa,
Que Moussu lou cura troubet en bouon mati
Eivedela pei soôu et quagi tout en peça :
Qués eiço, si faguet, çai zôt d'esclos fendius!
Entre vous âoutrous sents, çai vous serias batius?
Moun pâoure sent patrou, avez fait la cabriola!
N'avez pas gaïre d'eime et sés ma z'en tuyola.
Vous cresiot en bouon home et sés m'an padenguiut,
En tro de pissanlei, en trassa de grougneta;
Tout soun sou vous couffla! sés ma'n toundiu fougneta
Si moustra pas lei dents, vous sés en sent pardiu
Ma bôugea pas, avés pardiu la têva
Saprepapié, l'eivègea me panlèva
De vous boutat ei fio. Leva-vous pissafrei,
En sent eivedela vôout pa'n diable tout drei.
Anen, hardi petiot, oupo' alerta, courage :
N'avez pas piaou d'hounnour, per en sent de vote âge.
D'esse à qui tout d'ei long estendiu coume'n lard!
Oupe' a qui, moun ami, vesé que se fait tard.
Si per meschont malheur entra quâouqua roubiaqua
Que vous trobe eivenla, sans pouire dire caqua,
Que vai dire! Que vai pensa!
Me semble que l'ause ginsa.
Sent Marti, si fasiot, m'avés tege la mina

(1) Dans la Bibliographie du Velay et de la Haute-Loire (tome X, p. 134 des *Mémoires et Procès-verbaux* de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire), M. Louis Pascal a consacré un article à l'abbé Oriol, décédé curé de Loudes en 1818.

Digitized by Google

D'aver de bouon mati trop couiffa la mounina,
Desenpeui quaouque tems çai vous sé bien gasta!
De devoutiou per vous nous chôout pa z'estestat!
Toutes nous viraren vé senta gabrileta
Que n'es pas couma vous ina senta grouleta.
Dei mounde de Pagna m'avés tegeament l'er
De n'aver pa din l'on en trassa de pater;
Si n'attapa quâouquun, n'attaparé pas guaire;
Aquos toundiu per vous, vous vont boutat ei caire.
Anen boulegea-vous, toundiut espiavailla:
Voulé juqu'à demo me faire eigousilla?
Ayot bouo sarmouna jusqu'à perdre l'aveina,
N'êra per soun sarmoun, per soun tems et sa peina,
Lou pâoure sent darna l'ouriot leissa tiava
Jusqu'à la fi de l'on san se voudre leva.
Lou cura fatigua, vai souna soun vicari,
Din lous cas espinous soun recour ourdinari,
Que fasen, moun ami? vesé lou sent prei sâou;
ïoou crëse quôt mestié de Berard de Chonsôou.
L'ai chôout, foundre, envoya, perque bien viste veni.
Lou sent ermasoula n'ot pas péça que teni.
Sitot dit, sitot fait, l'ai moudount en esprés,
Et Berard san fougna vole et lou set de prés.
Applique ei sent darna en emplastre de pegea,
Que teit tout soun darrié; lou cent d'ina courregea,
D'en foudiâou tout troucha, de coulour de souci,
Bien generousament ouffert per la Jannetta,
Siarventa d'ei cura: Li font coussi, coussi,
Et san perdre de tems ena genta jacquetta
Qu'escound tabi soun mâou, que din l'ou cro dei Peui
Ses pa jamai veguiut de prunela prou fina,
De davi prou madra per trouba desenpueui
Lou mamâou que z'ayot ei found de soun eicina
Lou sent Dadarada proprament empegea,
Tres arteis dei pé gaouche ont mestié d'arrengea;
Châout ma 'na tach' eici, qui siaye bouone ou pâoura
Ni mai ni miens lou sent serot liaou de vé l'aoura
Et de paour de tout eibrousilla
Cougnount ma per meita en clou tout rousilla.
D'en tour de mot lou sent es bouta din sa nicha
Bien heiroux d'ignoura ço que couëi din sa bicha.
Tout lou tems es changea

Digitized by Google

Et lou mounde enragea,
Qu'en paire qu'ot tout fait, que pouot pa pu rés faire
Per sous effonts engrats se vei bouta ei caire.
Taou sés lou triste sort qu'attend quâouque mati
De la part dous pagnas lou paaoure sent Marti :
N'ourot jamai rés fait de biai ni de mejura
Et si diure en paou trop lou chargearont d'injura.
Lou cura satisfait et countent de Berard,
De fin vi de Chira lou mën estroupia'n quart :
L'estafié que l'ot toujour mata
Et souvent la boudoussia plata,
Se fait pas pria mai d'en cop
Quand sagit de bouffa t'en cop.
Pendent qu'aquous lurous font de biai la ribota
Lou pinsou de cura prepare ena viau bota,
Qu'à l'oumbra diout bouta lou pâoure sent Marti,
Sans se faire souna se lêve en bouon mati
Et vai coum'en banié creida din la parocha :
Sen perdius, mous amis, nostre sent se deirocha,
Se fait bien peilla, es tout arteisouna
Et per meita lous rats l'ont cabourna.
Disias en lou vesent, li monqua pa 'na mailla ;
Ma zés bien troumparé, n'ot rés ma la piavailla :
Douna queiquon per n'aver un tout nôou,
Din noste trounc n'aven pa'n toundiu sôou,
Tout li trai tout li douna ;
A part ena fatouna
Que l'ouriot deseuilla
Amai désourilla,
Si d'en pé-t-agile
N'ayot pa fait gile.
En sent tout nôou zés coumandat ei Peui,
Chapusount tout et de jour et de neui.
Qu'arriba din Pagna ei mei de la quinzena ?
En lurou bien facia, bien fait, de bouona mina,
Fringant, pinpan, poudra, frisat à double tour,
Tirat à quatre espioune et geonti coum'en jour.
Lou paoure veui sent que soun houra aprocha,
Triste, jugea coum' en foundeur de clocha,
Davala de sa plac' et s'en vai tout soulet
Din z'en caire escoundiu dire soun chapelet.
Cependent lou nouvé pu fier qu'en Artaban,

Digitized by Google

Se carra coum'en couosse et piafa coum' en pan
Din sous euis fait roulat en parei de prunellas
Qu'escleirount mei qu'en parei de chandelas.
Per coupa court, soun air empaou soudard
Fait pa piau de souva, quand zés soubre lou tard.
En jour aprés dina ena veuilla fatouna
Din soun caire eibludat avisen noste sent,
Moun ami, si faguet, disés me vount n'en sent,
Quand venen veuis, que la mort nous talouna?
Iôou vese à vosta plaça en petit foutriquet
Trop joueine de meita per aquesta parrocha;
Si zayot, couma vous, en mentou de galocha;
Si zevé en na de beuille en toundiu bourriquet,
Iôou jurariot ma fis et ma cousciença
Que çai veiriont las filles en patiença.
Ma l'estafié zés trop geonti garçou
Et m'ot bien l'er d'esse en tege pinçou.
Si disa vrai moustrarot liaou la corda
Et si diôou plait, çai farot pa grond borda.
Ma tourna-vous, mon paoure sent Marti,
Vous ame trop per vous veire appati,
Sés pas fait coume' en chi per damourat ei caire,
Vous en jure ma fi, li damourarés gaire.
Aquo dit, la roubiaqu' enlêve à brassa corp
Lou sent arteisouna pu viste qu'en recor
D'en paoure payson n'enlêva la padela.
Ma zés coutat eiço, l'histoira nés fidela;
Lou clou qu'a soun pé gauche ayot lou sent darna
Croucheta lou founzeâou de la veuilla fatouna
Que se bouote à creida coum' ena baratouna;
Que fasés, sent Marti, vesés que vous damna!
Per en sent de voste âge,
Ma figua sés pa sage;
Lou diable vous ot gagna!
Vous voulés faire engrougna,
Per ena peilla de mourtella!
Quâou se seriot eimagina
Qu'en sent infirme, arteisouna,
Pensesse à la bagatella?

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET SCIENTIFIQUE DE LA HAUTE-LOIRE

AU 31 DÉCEMBRE 1901

Bureau de la société.

MM. Le Préfet de la Haute-Loire, président d'honneur.
Morel (Camile) ✻, ✪, ⛃, président.
Coiffier (Henri), ✪, vice-président.
Gueyffier (Louis), vice-président.
Lascombe (Adrien), ✪, secrétaire et bibliothécaire-archiviste.
Hedde (Philippe), ✻, secrétaire.
Rioufol (Emmanuel), trésorier.
Sklénard, trésorier-adjoint.

Conseil d'administration.

MM. O'Farrell (Arthur).
Gatillon (Auguste).
Jacotin (Antoine), ⛃, O.
Chaudier (Jean), ✻, ⛃, O.
Vignon (Joseph).

Les membres du bureau font également partie du Conseil d'administration.

Digitized by Google

Bureau du comice agricole.

MM. Jacotin (Antoine), ✱, O, président.
Chaudier (Jean), ✱, ✱, O, vice-président.
Vidal-Galland, ✱, vice-président.
Jouffre, secrétaire-trésorier.

Membres honoraires.

MM.

Chantemesse, ✱, docteur en médecine, à Paris.
Roux, ✱, docteur en médecine, directeur du laboratoire de M. Pasteur, à Paris.

Membres titulaires.

MM.

Achard (Hippolyte), ✱, fabricant de dentelles, au Puy.
Alirol (Charles), négociant au Puy.
Antier (Joseph), avocat au Puy.
Arnaud-Delaigue, ancien notaire à Saint-Vincent.
Assézat-Faure, propriétaire, au Puy.
Aulanier (Martial), propriétaire, au Puy.
Badiou-Barnier, adjoint au maire du Puy.
Badiou de la Tronchère, ancien notaire, au Puy.
Badiou de la Tronchère (Émile), propriétaire à Valence (Drôme).
Baffie (Ferdinand), propriétaire au Trémoul, commune de Saint-Christophe-d'Allier.
Bergot, avoué, au Puy.
Bernard, avoué, au Puy.
Binachon, ✱, directeur des usines de Pont-Salomon.
Blanc, conducteur des Ponts-et-Chaussées, à Saint-Paulien.
Blanc (Henri), ancien député de la Haute-Loire.
Blanc (Hippolyte), ✱, ✱, ancien maire, au Puy.
Blanc (Louis), négociant au Puy.
Bonhomme, fabricant de passementeries à Lempdes.
Bonhomme (Théofrède), docteur en médecine au Puy.
Bonnefoy (Georges), propriétaire, à Clermont-Ferrand.
Bosc, ancien maire, à Saint-Front.
Boudignon (Félix), ✱, maire de la ville du Puy.
Boudignon (Jean-Pierre), instituteur en retraite à Taulhac.
Bouix, propriétaire, à Laussonne.
Boyer (André), pharmacien au Puy.

Digitized by Google

BOYER (Joseph), professeur d'agriculture à Marvéjols.
BOYER (Louis), notaire, à Craponne.
BOYER (Pierre), docteur en médecine, à Brives-Charensac.
BRAUD (Théodore), ancien maire, au Puy.
BRESCHET (Julien), notaire, au Puy.
BRETEGNIER, ✪, O, inspecteur d'académie au Puy.
BRINGUIER, 🍇, président du Syndicat agricole, à Yssingeaux.
BRUN (Pierre de), receveur de l'enregistrement, à Blesle.
CANARD (Auguste), adjoint au maire du Puy.
CARMENTRAND, régisseur, à Jalavoux.
CASATI (Jean), propriétaire, villa Mézire, à Arvant.
CELLÉRIER, chef de section des chemins de fer P.-L.-M., au Puy.
CHACORNAC, censeur au Lycée, à Nancy.
CHAMPAVÈRE, ✪, A, sous-préfet à Tournon.
CHAPUIS (Camille), conducteur des Ponts-et-Chaussées, à Aïn Temouchen (Algérie).
CHATILLON (Frédéric), ✪, Conseiller général à Brioude.
CHAUDIER (Jean), ✲, 🍇, O, Directeur de la Ferme-Ecole de Nolhac.
CHAURANT (Louis), ✪, avoué au Puy.
CHAUSSENDE, Docteur en médecine au Monastier.
CHAUVIN (Auguste), sous-directeur de la Ferme-Ecole de Nolhac.
CHOSSEGROS, notaire à Allègre.
COIFFIER (Henri), ✪, Docteur en médecine au Puy.
COLLARD (Camille), ancien maire à Bas-en-Basset.
COURCIVAL (de), propriétaire au château de Courcival (Sarthe).
DELANDE, ✪, I, proviseur en retraite au Puy.
DESCOURS, sous-inspecteur de l'enregistrement à Lyon.
DESMOULIN, proviseur du lycée du Puy.
DOMOND, négociant au Puy.
DOSFANT (Gustave), 🍇, propriétaire à Amblard.
DREYFUS (Samson), ✪, I, 🍇, professeur au Lycée du Puy.
DUPONT, 🍇, professeur départemental d'agriculture au Puy.
DUPUY (Charles), ✪ I., sénateur de la Haute-Loire.
DURAND ✪, député de la Haute-Loire.
DUSSAUD, ✪, I, secrétaire de l'inspection académique au Puy.
ENJOLVY-ALIROL, propriétaire au Puy.
ESCOMEL, receveur des contributions indirectes en retraite, au Puy.
ESPENEL, trésorier de la caisse d'épargne du Puy.
EXPERTON, notaire au Puy.
EYRAUD (Pierre), ancien avoué au Puy.
FABRE, ✪, directeur de l'Ecole normale du Puy.
FABRE (Emile), ✲ Docteur en médecine au Puy.

Digitized by Google

FALCON (César), propriétaire à Espaly Saint-Marcel.
FALCON (Régis), négociant en dentelles, au Puy.
FARIGOULE (Pierre), ✻, ancien conseiller municipal au Puy.
FAURE (Emile), au Puy.
FERRET-DESCHAMPS, propriétaire à Serville, près Beaulieu.
FORESTIER (Jules), entrepreneur au Puy.
FURNON, vétérinaire au Puy.
GALLAND (Alphonse), ✪, conseiller municipal au Puy.
GALLIEN, conducteur des Ponts-et Chaussées au Puy.
GARDE (Gabriel), ancien notaire, au Puy.
GATILLON (Auguste), propriétaire au Puy.
GAZANION (Edouard), ✠, propriétaire au Puy.
GIGON, commissaire-priseur, au Puy.
GILBERT (Auguste), ✠, propriétaire, à Lavoûte-Chilhac.
GIMBERT-DALLARD, industriel, au Puy.
GIRAUD (Auguste), juge au tribunal civil du Puy.
GIRAUD (Henri), boucher, au Puy.
GIRE (Jules), ✪, conducteur des Ponts-et-Chaussées, au Puy.
GRATUZE (Louis), ✻, ✪, conseiller à la Cour d'appel de Lyon.
GRELLET DE LA DEYTE, ancien maire d'Allègre.
GUELLE, ✪, docteur en médecine, à Allègre.
GUEYFFIER (Edmond), conseiller d'arrondissement, au Puy.
GUEYFFIER (Louis), ancien notaire, au Puy.
HABRIAT (Michel), ✠, vétérinaire, au Puy.
HEDDE (Philippe), ✻, ancien lieutenant de vaisseau, au Puy.
HENRY (Antoine), à Paris.
HILAIRE, marchand de bestiaux, au Puy.
IGNON, architecte au Puy.
JEAN, juge de paix à Sauxillanges.
JACOTIN (Antoine), ✠, O, archiviste départemental, au Puy.
JOUFFRE, sous-chef de bureau à la préfecture, au Puy.
LACHENAL (Jacques), ✻, ancien receveur particulier des finances, à Brioude.
LASCOMBE (Adrien), ✪, conservateur de la bibliothèque publique du Puy.
LATOUR, docteur en médecine, au Puy.
LAVASTRE (André), juge, au Puy.
LE BLANC (Paul), homme de lettres, à Brioude.
LEBLOND, ✻, ✪, I, ✠, préfet de la Haute-Loire.
LEVEQUE DE VILMORIN (Henry), à Paris.
LIOGIER (Waldeck), propriétaire, au Puy.
LIVERNOIS (Camille), boucher, au Puy.

Digitized by Google

MALLAT (Louis), ✻, ancien directeur des contributions directes, au Puy.
MARCHESSOU (Régis), ✿, imprimeur-éditeur, au Puy.
MARIE, gérant du Syndicat agricole de la Haute-Loire.
MARSEIN (Antoine), ✿, I, maire, à Langeac.
MARTIN, architecte, ✿, au Puy.
MARTIN (Germain), ✿, secrétaire général du Musée social, à Paris.
MAURAS, ✿, maire de Saint-Julien-Chapteuil.
MÉNAND, directeur de l'usine à gaz, au Puy.
MEY (Gustave), imprimeur, au Puy.
MEYER, ✻, architecte, au Puy.
MICHON, professeur d'agriculture, à Brioude.
MOREL (Camille), ✻, ✿, ❀, docteur en médecine, au Puy.
MOSNIER (Henry), ✿, juge au tribunal civil de Clermont-Ferrand.
MOURGUES (de), procureur de la République à Clermont-Ferrand.
NÉRON (Édouard), propriétaire à Monistrol-sur-Loire.
NÉRON (Émile), ❀, ✿, ancien député de la Haute-Loire.
NICOLAS ✿, I, ancien professeur à l'École Normale, au Puy.
O'FARRELL (Arthur), avoué, au Puy.
OUILLON, directeur de la succursale de la Société générale, au Puy.
PAGÈS (Henri), ancien notaire au Puy.
PAGÈS-RIBEYRE, conseiller général au Puy.
PASCAL (Louis), ✻, homme de lettres, à Courbevoie près Paris.
PASCAL (Régis), vétérinaire au Puy.
PELLISSIER, professeur d'agriculture à Yssingeaux.
PEYROCHE, ✿, maire de Craponne.
PICQUET, ingénieur à Brioude.
PLANCHET, notaire à Saint-Vincent.
POZZI, inspecteur des forêts.
PROY, ✿, architecte au Puy.
RAFFIER (Pierre), fabricant de machines agricoles au Puy.
RANC (Florimond), ancien conseiller général, à Cayres.
REES, banquier à Brioude.
REPIQUET, vétérinaire, à Firminy.
REYNAUD (le Baron), propriétaire, au Puy.
RICHARD, conducteur des Ponts et Chaussées, au Puy.
RICHARD DE RIBAINS, ✻, capitaine en retraite, au Puy.
RICHOND (Jules), propriétaire au Puy.
RIOUFOL (Emmanuel), notaire honoraire, au Puy.
RIOUFOL (Maxime), greffier du tribunal civil de Saint-Étienne.
ROBERT, directeur de l'*Union*, au Puy.
ROBERT (Valentin), conseiller général de Saint-Paulien.

Digitized by Google

ROCHER, juge de paix, au Puy.
ROGUES-BOYER, négociant, à Espaly-Saint-Marcel.
ROUCHON (Ulysse), aspirant au notariat, au Puy.
ROUSSEL (Antonin), propriétaire, à Saint-Paulien.
ROUVIER (Auguste), caissier, au Puy.
RUMILLET-CHARRETIER, ✻, ancien député, à Vals près le Puy.
SACHER, directeur de la malterie franco-suisse, au Puy.
SAMARD, avoué, au Puy.
SIFFRE, conservateur des hypothèques en retraite, au Puy.
SKLÉNARD, conducteur principal des Ponts et chaussées en retraite, au Puy.
TERRASSE (Édouard), ✿, propriétaire au Puy.
THÉRET, vétérinaire, au Puy,
THIOLLIER (Noël), archiviste paléographe, à Saint-Étienne.
TRIOULEYRE, ❀, directeur de l'établissement de Sourds-Muets, à Aiguilhe.
TUJA (Jules), propriétaire au Puy.
VACHER, aîné, ancien négociant, au Puy.
VALLÉRY-MICHEL, propriétaire à Espaly-Saint-Marcel.
VALLETTE (Charles), ✿, ❀, secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Loire, au Puy.
VAZEILLE, ✿, peintre-photographe, au Puy.
VAZEILLE, fils, photographe, au Puy.
VERDIER, architecte départemental, au Puy.
VERNIÈRE (Antoine), avocat, à Ménétrol, près Riom.
VEYSSEYRE (Jean), ancien conseiller général, à Brioude.
VIALA, ❀, vétérinaire, au Puy.
VIALLET (Antoine), ❀, ancien maire, à Aiguilhe.
VIBERT (Léon), substitut du procureur général, à Riom.
VIBERT (Paul), docteur en médecine, au Puy.
VIDAL-GALLAND, ❀, négociant, au Puy.
VIGNON (Joseph), avocat, au Puy.
VIGOUROUX, député de la Haute-Loire.
VILMORIN (Henri LÉVÊQUE DE), à Paris.
VISSAGUET (Ernest), sénateur de la Haute-Loire.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

ACHARD (Joseph), instituteur, à Vazeilles-Limandre.
BEST (Louis), instituteur à Malrevers.
BOFFY, instituteur, à Saint-Haon.
DUCAT, instituteur, à Lavaudieu.

Digitized by Google

MAMET, instituteur-adjoint, à Monistrol-sur-Loire.
MARTIN (Joseph), ✿, instituteur, à Brives-Charensac.
MAZAT, instituteur, à Coubon.
MOSNIER (François), instituteur à Monistrol-sur-Loire.
POUILLE, instituteur, à Nolhac.
TRONCHÈRE (l'abbé), curé à Chambezon.

MEMBRES TITULAIRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS DEPUIS LE 1er JUILLET 1900 AU 31 DÉCEMBRE 1901.

CASATI (Jean), propriétaire, Villa Mézire, à Arvant.
GIRAUD (Henri), boucher, au Puy.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.
Académie de Reims.
Académie du Gard, à Nimes.
Académie des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Dijon.
Académie Delphinale, à Grenoble.
Académie chablaisienne, à Thonon.
Académie d'Hippone, à Bône (Algérie).
Académie de la Rochelle, société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure.
Académie de Stockholm (Suède).
Comice agricole et société de viticulture de Brioude.
Comice agricole central de la Loire-Inférieure, à Nantes.
Institution géologique de l'Université royale d'Upsala (Suède).
Société académique du Puy.
Société archéologique, scientifique et littéraire, à Béziers.
Société de la Diana, à Montbrison.
Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
Société des antiquaires du centre, à Bourges.
Société nivernaise des sciences, lettres et arts, à Nevers.
Société d'agriculture de la Lozère, à Mende.
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.
Société impériale des naturalistes de Moscou (Russie).
Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes.
Société florimontane, à Annecy.

Digitized by Google

Société nationale d'agriculture, sciences et arts, à Angers.
Société botanique des Deux-Sèvres, à Niort.
Société centrale d'agriculture de l'Aude.
Société des archives historiques, à Saintes.
Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.
Société d'émulation de l'Ain.
Société de géographie de l'Ain.
Société des sciences et des arts du Beaujolais, à Villefranche.
Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.
Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Ardèche.
Société d'histoire naturelle de Mâcon.
Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.
Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Société académique de Brest.
Société archéologique et historique du Limousin.
Société d'émulation, à Abbeville.
Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.
Société d'étude des sciences naturelles à Nîmes.
Société des amis de l'Université de Clermont-Ferrand.
Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
Société académique de Laon.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes.
Société de statistique de l'Isère.
Société Neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel (Suisse).
Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne.
Société des sciences, lettres et arts du canton de Rive-de-Gier.
Société des sciences naturelles de Ratisbonne (Bavière).

La Société échange en outre ses publications avec le bulletin d'histoire ecclésiatique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU ONZIÈME VOLUME

DES MÉMOIRES ET PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ AGRICOLE ET SCIENTIFIQUE

DE LA HAUTE-LOIRE

Culture de la lentille dans le Velay, par M. Pellissier..... 149
Ordonnance concernant Alleyras, par M. Adrien Lascombe 160
Lettre sur un bolide tombé à Langeac le 23 août 1900, par M. Pierre de Brun. 163
Les gelées printanières : la lune rousse et les saints de glace, par M. Pellissier. 166
Portée agricole de la récente découverte des phosphatés noirs de la griotte dévonienne des Pyrénées, par M. Pellissier.. 170
Notice historique sur les églises de l'arrondissement de Brioude qui méritent de fixer l'attention du gouvernement, ou comme monuments des arts ou comme vénérables par d'antiques et illustres souvenirs, par le baron de Talairat. . . 173
Donation par Marguerite de Saint-Privat et Pons seigneur de Montlaur et d'Aubenas, à Pierre Chabade de la ville du Puy, de la villa de Dalas, par M. Adrien Lascombe. 180
Abatage des animaux de boucherie, par M. Vidal-Galland 185
Quelques observations viticoles, par M. Pellissier 190
Un Syndicat forestier, par M. Vidal-Galland 198
L'ermitage de Saint-Georges à Monistrol-sur-Loire, par M. P. Mamet 204
L'œuvre de Pasteur, par M. Hedde 210
Rapports Mallay, sur l'église du Monastier et le château de Polignac avec introduction et notes, par M. Noël Thiollier 216
Le château de Bouzols, par Mallay..... 243
Conte patois, par l'abbé Oriol 246
Liste des membres de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire au 31 décembre 1901 251
Liste des Sociétés correspondantes 257
Bibliographie du Velay et de la Haute-Loire, par M. Louis Pascal..... 563-690

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX DES ANNÉES 1899, 1900 ET 1901

Année 1899.

Séance du 5 janvier 1899. — Subvention accordée à l'œuvre des jardins ouvriers. — La Roche de Saint-Martin à Chambezon. — Loi sur les Warrants agricoles. — Absorption des médicaments par les plantes. 3

Séance du 2 février. — Ouvrages de liturgie qui se rattachent au diocèse du Puy. — Fixation du concours d'animaux gras au 21 mars 1899. 10

Séance du 2 mars. — Nomination de la Commission chargée de préparer la participation de la Société à l'exposition de 1900. . . 14

Séance du 6 avril. — L'observatoire du Mezenc. — Note sur l'avortement épizootique. 15

Séance du 4 mai. — Sculptures de la frise du cloître de la cathédrale du Puy. — Une médaille de saint François de Sales. — Lettre de M. de Saint Pulgent. — Donation par Marguerite, comtesse d'Auvergne, dame de Saint-Privat et Pons de Montlaur à Pierre Chabade de la villa de Dalas. — Reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique. 18

Séance du 1er juin. — Nomination des membres du jury pour la visite des exploitations agricoles. — Le labourage à la dynamite. — Rapport de M. Dupont sur le concours régional agricole d'Arles. 22

Séance du 6 juillet. — Les manufactures de soieries du Puy-en-Velay au milieu du XVIIIe siècle, — Ornithologie : le merle bleu ; la pie grièche à poitrine rose. — Acquisition par la Société de rentes sur l'État. — Vœu de la Société contre la destruction du chœur de l'église de Dunières. 27

Séance du 3 août. — Notice sur la race d'Aubrac 33

Séance du 9 novembre. — Allocation à la Société amicale des pêcheurs de la Haute-Loire. — Concours départemental et de la race bovine du Mezenc. Prix culturaux. — Histoire de la dentelle du Puy. — Découverte de tombes à Saint-Marcel-près-le-Puy. — Le crapaud. Son utilité. 37

Séance du 7 décembre. — L'abri sous roche du Rond près Saint-Arcons-d'Allier. 45

Année 1900.

Séance du 4 janvier 1900. — Récompense accordée à M. Cellerier. — L'aigrissement du lait. 48

Séance du 1er février. — Rapport sur les cultures du champ d'expériences. . 50

Séance du 1er mars. — Traitement de la fièvre aphteuse. — Nomination du jury pour le concours d'animaux gras. 58

Séance du 5 avril. — Dégâts commis sur des arbres fruitiers à Chamalières. 60

Digitized by Google

Séance du 3 mai. — *Étude sur l'agriculture et l'économie rurale du département de la Haute-Loire.* — *Culture de la lentille dans le Velay.* — *La léproserie et le prieuré de la Bajasse près Brioude.* — *Histoire de Vieil-Brioude depuis les origines jusqu'à nos jours.* — *Les évêques de Clermont, les abbés des monastères et la collation des bénéfices de ce diocèse.* — Grenats et saphyrs du Puy mentionnés dans un inventaire du trésor royal de France. — Correspondance entre M. Mahul, préfet de la Haute-Loire et Mgr de Bonald, évêque du Puy. . . . 62

Séance du 7 juin. — *Art et artistes Foréziens.* — Théodose de Bergame. — *Notes historiques sur Saugues.* — Formation géologique du *plateau central.* — Sérum antivénimeux. — Rapport sur les moissonneuses mécaniques. 70

Séance du 5 juillet. — Un tableau de la Chapelle Sainte-Anne de l'église Saint-Laurent du Puy. — Maladie des platanes de la place du Breuil au Puy. 79

Séance du 2 août. — *Recherches historiques sur l'abbaye de Doue et sur les prieurés qui en dépendaient.* 83

Séance du 8 novembre. — Découverte de monnaies à Chaspuzac et à Saint-Georges-Lagricol. 88

Séance du 6 décembre. — Mauvais traitements infligés aux animaux domestiques; La loi Grammont. — Élection des membres du bureau et du Conseil d'administration de la Société. 92

Année 1901.

Séance du 3 janvier 1901. — *Essai de minéralogie du département de la Haute-Loire :* Lettre de M. Pierre de Brun. — Exploitation de lignites à Bellecombe près Yssingeaux.

Séance du 7 février. — Rapport sur la race chevaline de la Haute-Loire. . . 97
Les vins de la pépinière de Chosson. — Destruction des corbeaux et des pies. 102

Séance du 7 mars. — Rapport du Conseil d'administration de l'année 1900. — Inscription lapidaire dans l'église Saint-Laurent du Puy. 109

Séance du 4 avril. — Note sur l'ancien pont de Vieille-Brioude. — L'alcoolisme aux temps anciens. — Rapport sur le concours de la Passion du 25 mars 1901. — Le sérum contre la diphtérie. 113

Seance du 2 mai. — Origine géologique des lacs d'Auvergne et du Velay. — L'alcoolisme de nos jours. — Utilité du développement de la culture de l'orge. 121

Séance du 13 juin. — Création de magasins à blé. — Pincement exagéré des arbres fruitiers. Ébourgeonnement. — Appareils Pasteuriens et filtres stérilisants. — Rapport de M. Dupont sur la culture de l'orge. 124

Séance du 4 juillet. — Nomination du jury pour les concours départemental et de la race bovine du Mezenc. — Préservation des

Digitized by Google

bois contre l'attaque des insectes..... 130
Séance du 1er août. — Rapport de la Commission chargée de la visite des propriétés concourant pour les améliorations culturales. — Vœu pour la création de chambres d'agriculture, délibératives et départementales. — Notes sur l'agriculture de la Savoie. — Fixation au 21 septembre 1901 des concours départemental et de la race bovine du Mezenc..... 132
Séance du 7 novembre. — Vœu exprimé par la Société pour l'acquisition des ouvrages de M. l'abbé Theillière. — Concentration des vins..... 139
Séance du 3 décembre. — Moteurs à alcool. — Procédé curatif de la fièvre aphteuse. — Congrès de défense contre la grêle..... 143

Digitized by Google

LE PUY, IMPRIMERIE RÉGIS MARCHESSOU

Digitized by Google

Digitized by Google

B. — CHRONOLOGIE

1. GÉNÉRALITÉS.

Bouquet (Dom Martin).

Recueil des historiens des Gaules et de la France..., accompagné de sommaires, de tables et de notes (continué par DD. Char. Haudiquier, J. Précieux, Fr. Clément et M. Brial). Paris, 1738-1808, 15 vol. in-fol.

Une nouvelle édition de cet ouvrage, réunissant en un corps tous les écrivains qui se sont occupés de l'histoire de notre nation, depuis les origines les plus reculées jusqu'en 1328, en a été donnée par M. L. Delisle. Paris, Palmé, 1871, 20 vol. in-fol.

Bouvier (Gilles Le), dit Berry, chroniqueur du xv^e^ siècle, premier héraut d'armes de France, au titre de Berry (né à Bourges en 1386, mort à une date inconnue).

Chronique de Charles VII de 1402 à 1455, réunie aux histoires de Charles VI et Charles VII, publiées en 1653 et 1661 et depuis dans les *Collections de mémoires relatifs à l'histoire de France.* (Voy. : édition Godefroy, Paris, 1653, in-fol., pp. 442 et suiv. et 1661, pp. 481 et 482.)

Chazaud (A.-M.), archiviste de la ville de Moulins.

La Chronique du bon duc Loys de Bourbon, publiée par la Société de l'Histoire de France. Paris, Renouard, 1876, in-8°.

Renferme : une adresse des habitants du Puy au connétable Bertrand du Guesclin ; le pèlerinage de Louis de Bourbon au Puy, où il reçoit un hérault du roi d'Espagne, qui l'invite à venir à Grenade; le séjour de du Guesclin au Puy, en 1380 ; son départ pour Châteauneuf-Randon, avec quantité de gentilshommes du Velay; l'arrivée de Charles VI au Puy, etc.

Clément (Dom François), bénédictin de Saint-Maur (1714-1793).

L'Art de vérifier les dates, depuis J.-C. Paris, 1783, 3 vol. in-fol., 3^e^ édition. La première, parut en 1750 in-4° ; la deuxième en 1770, 1 vol. in-fol. Cet ouvrage, commencé par D.-M.-Fr. d'Antine, D. Clémencet et D. Durand, fut continué et publié par D. Fr. Clément. On y trouve la chronologie des conciles, des comtes et des dauphins d'Auvergne, des comtes et des ducs de Toulouse, etc., etc. Il est indispensable aux travailleurs.

Cousinot de Montreuil (Guillaume), conseiller au Parlement, chroniqueur, mort à la fin du xv^e^ siècle ; a laissé une chronique qui s'arrête à 1429, intitulée : *Chronique de la Pucelle.* Édition Vallet de Viriville. Paris, Delahaye, 1859, in-12.

Cuvelier, trouvère du xiv^e^ siècle, à qui l'on doit une *Chronique de Duguesclin en vers,* écrite peu de temps après la mort du héros breton. Cette œuvre a été éditée par M. Ernest Charrière, avec une grande érudition, sous ce titre : *Chronique de Bertrand du Guesclin.* Paris, 1832, 2 vol. in-4° ; fait partie de la *Collection des documents inédits publiés par le Ministère de l'Instruction publique.*

En 1380, le corps de B. du Guesclin fut transporté au Puy, où il fut déposé dans l'oratoire des Dominicains, en attendant qu'on pût le transporter à Saint-Denis, dans les caveaux des rois. (Voy. à la Bibl. nat. le ms. n° 7910, re-

Digitized by Google

latant les obsèques de ce vaillant homme de guerre.)

Farget (Pierre), traducteur, fin du XVe siècle.

Fasciculus temporum en françois ; c'est *Le Fardelet historial de Vernerus, contenant en brief quasi toutes les Histoires.* Imprimé à Genève par Loys-M. Cruse, en 1495, in-fol.

O. de Gissey le cite (*Hist. de N.-D. du Puy*, 1644, p. 33) comme fixant la date de la mort de saint Georges en l'an du salut 84.

Gilles (Nicole), notaire et secrétaire de Louis XII, chroniqueur du XVe siècle, mort à Paris, en 1503.

Annales et Chroniques de France, de l'origine des François et de leur venue ès Gaules, avec la suite des rois et princes jusqu'au roi Charles VIII. Paris, 1492, in-4° ; ibid., 1498, in-fol. ; Caen, 1510, in-4° ; Paris, 1525, 1547, 2 vol. in-fol. ; ibid., 1552, 2 vol. in-8. De 1492 à 1621, cette chronique n'a pas eu moins de dix-sept éditions.

On y trouve la campagne de 1419-1420 dans le Velay ; la part qu'y prennent H. de Rochebaron, le maréchal de Lafayette, etc. (Voy. édit. de Paris, 1512, 2 vol. in-fol., t. II, f. LXXIII v°.)

Cet ouvrage a été continué par Denis Sauvage jusqu'à François II, Paris, 1560, 1562, 1566, in-fol. ; par Belleforest jusqu'à Charles IX, Paris, 1573, in-fol. ; par Gabriel Chappuis jusqu'à Henri III, Paris, 1585, in-fol. ; enfin, par un anonyme jusqu'en 1617, Paris, 2 vol. in-fol. Il a été traduit en latin par Henri Pantaléon et Nicolas Falkner, Bâle, 1572, in-fol.

Hénault (Charles - Jean - François), président au parlement de Paris, membre de l'Académie française (1685-1770).

Abrégé chronologique de l'histoire de France. Cet ouvrage a eu de nombreuses éditions. Le docteur Arnaud, historien du Velay, s'est servi de celle de 1785-1788, continuée par des Odoards-Fantin, vicaire général d'Embrun, 5 vol. in-12. La dernière édition, avec continuation jusqu'en 1830, est de 1855.

Labbe (Le P. Philippe), jésuite, érudit, théologien, historien, etc. (1607-1667).

Chronologia technica et historica. Paris, 1670, 5 vol. in-fol.

Lenglet-Dufresnoy (l'abbé Nicolas), célèbre érudit et diplomate, écrivain fécond, perpétuellement en guerre avec les censeurs, cinq fois embastillé (1674-1755).

Tablettes chronologiques de l'histoire universelle sacrée et profane ; édit. augmentée par J.-L. Barbeau de la Bruyère. Paris, 1778, 2 vol. pet. in-8.

Martène (Dom Edmond), bénédictin de Saint-Maur, érudit (1654-1739).

1. *Collectio amplissima veterum scriptorum et monumentorum*, 9 vol. in-fol., 1724-1733. En collaboration avec Et. Ursini Durand.

2. *Thesaurus novus Anecdotorum complectens epistolas, diplomata,* etc. Parisiis, 1717, 5 vol. in-fol.

Ces deux collections renferment des documents relatifs au Velay : Testament d'Armand d'Allègre (Thes. Anecd., t. I, pp. 1115 et suiv.) ; Abbaye de Doue. (Coll. ampl., t. VI, col. 237-238 ; etc., etc.).

Martin (Dom Jacques), bénédictin de Saint-Maur, érudit (1684-1751).

1. *Éclaircissements sur les origines celtiques et gauloises.* Paris, 1744, in-12.

2. *Histoire des Gaules et des conquêtes des Gaulois, depuis leur origine jusqu'à la fondation de la monarchie françoise, continuée par D. Jean-François de Brezillac.* Paris, 1752-1754, 2 vol. in-4°.

Pelloutier (Simon), érudit, ministre calviniste, fils d'un émigré (1694-1757).

Histoire des Celtes et particulièrement des Gaulois et des Germains, depuis les temps fabuleux jusqu'à la prise de Rome par les Gaulois. Nouvelle édi-

Digitized by Google

tion revue, corrigée et augmentée par M. de Chiniac ; portrait du Dauphin, gravé par Levillain. Paris, Quillau, 1770, 2 vol. in-4° ; et 8 vol. in-12. Ouvrage estimé.

Pezron (Paul), moine cistercien (1639-1706).

Antiquité de la nation et de la langue des Celtes. Paris, 1703, in-12. Ouvrage systématique et néanmoins recherché.

Richer, moine de Saint-Remi de Reims, chroniqueur, médecin et philosophe, vivant dans la seconde moitié du x^e^ siècle.

Richerii Historiarum liber. Cette chronique, renommée pour son exactitude, s'étend de 888 à 995. Découverte en 1833, dans la bibliothèque de Bamberg, fut publiée en 1839 dans les : *Monumenta Germaniæ historica ab anno Christi 500 usque ad annum 1500... edidit H. Pertz.* Hanoverœ, 1826 et ann. suiv. 18 vol. in-fol. Le tome V renferme la chronique de Richer, ami du grand arverne Gerbert, qui fut pape, sous le nom de Sylvestre II. Parle de l'arrivée au Puy en 892 du roi Eudes. Tous les historiens du Velay semblent avoir ignoré cet événement. Seul, Fr. Théodore en dit ces quelques mots : « J'apprends des registres la venuë du Roi Eudes en 892. » C'est sous l'épiscopat de Norbert de Poitiers, élu par le peuple, contre le gré du chapitre, qui avait choisi Vital de Polignac, que ce monarque vint en pèlerinage au sanctuaire d'Anis. (Voy. *Hist. de l'église angélique de N.-D. du Puy,* p. 171 ; Vernière, *Itinéraires des rois de France dans l'Auvergne et le Velay,* p. 10.)

Saint-Julien (l'abbé Pierre de), de la maison de Baileure, protonotaire apostolique, historien, né vers 1520 dans le diocèse de Châlons, il mourut, dans cette ville, en 1593. Embrassa le parti de la Ligue, avec conviction. On a de lui plusieurs ouvrages, entre autres : *De l'origine des Bourguignons* et *Antiquité des états de Bourgogne.* Paris, Nic. Chesneau, 1581-1582, 4 parties en 1 vol. in-fol., pp. 312 et suiv. On y trouve des détails intéressant le Velay, à l'époque de la guerre de Cent ans.

Serres (Jean de), frère cadet d'Olivier, né vers 1540, à Villeneuve-de-Berg, protestant, après la Saint-Barthélemy, se réfugia à Genève, où il mourut, en 1598.

Inventaire général de l'histoire de France. Paris, 1640, in-4°, pp. 210 et suiv., fait le récit de la guerre des Bourguignons en Velay ; mais il en fixe la date en 1422, date que Vallet de Viriville a adoptée dans l'*Histoire de Charles VII,* t. I, pp. 203 et suiv., pp. 436.

Thierry (Amédée).

Histoire des Gaulois, 4^e^ édit. Paris, Didier, 1857, 2 vol. in-8. Cet ouvrage, savamment documenté, résume, avec les plus judicieuses appréciations, tout ce que les historiens de l'antiquité et ceux des temps modernes ont dit des Gaulois, de leurs lointaines émigrations, de leurs invasions, des glorieuses défaites des Arvernes, etc., etc.

Vincent de Beauvais, dominicain, érudit (1190-1264). On a de lui une vaste compilation, divisée en trois parties : *Speculum historiale, Speculum naturale, Speculum doctrinale,* imprimées en 1473, à Strasbourg, par Mentelin, 10 vol. grand in-fol. Le *Speculum historiale* a été traduit en français, par J. du Vignay, sous ce titre : *Miroir historial.* Paris, Vérard, 1495-1496, 5 vol. in-fol. goth., fig. sur bois. Édition fort rare et la première de cette traduction ; « imprimé en huit mois, cet ouvrage, le plus volumineux qu'il y eut alors en français, est, « ce qu'on a peine à comprendre, d'un tirage si parfait que les imprimeurs modernes, les plus habiles, seraient dans l'impossibilité de mieux faire ». Ét. Médicis, O. de Gissey, Fr. Théodore, citent cet ouvrage malgré les anachronismes qu'ils y constatent.

Ils y ont pris ce qu'ils racontent du dolmen du mont Anis, plus connu sous le nom de *Pierre des fièvres.*

Digitized by Google

2. CHRONIQUES ET HISTOIRES DU VELAY

DANS L'ORDRE DE DATE DE LEURS PUBLICATIONS

Médicis (Étienne) *, bourgeois du Puy (1475-1565). Son nom patronymique était Mège, qu'on écrivait et prononçait en patois : Medge et Metge. M. A. Chassaing pense que s'il a ainsi modifié son nom, ce fut par sympathie pour les Médicis de Florence, « qui de marchands, comme l'avaient été les ancêtres de Mège, devinrent, par une étrange fortune, les ducs de leur République ». Ce qui donne quelque fondement à cette supposition, c'est que notre vieux chroniqueur prit non seulement le nom des fameux florentins, mais encore la pièce principale de leur blason, dans les armes qu'il se donna : le besant d'or, qui en émail se dit tourteau.

Le livre **de Podio,** manuscrit autographe de l'auteur, sur papier de fil, forme trois volumes in-4°, offrant de légères différences dans leurs dimensions. Le tome I^er^, 309 feuillets ou 618 pp., 272 sur 192 mm. Au feuillet préliminaire, É. Médicis a peint, à la gouache, deux écussons superposés offrant : l'un les armes de la ville du Puy; l'autre, les siennes. Le t. II, 338 feuillets en 676 pp., 274 sur 194 mm. Au feuillet préliminaire, le titre *de Podio,* en lettres capitales monogrammatisées; au-dessous : *Liber secundus,* en capitales romaines. Le feuillet 332 manque. Les deux derniers renferment la chronique des années 1566 et 1567, rédigée par Jean Mège, neveu et héritier du vieil annaliste. Le tome III, 58 feuillets ou 116 pp., 278 sur 194 mm. Sur le feuillet préliminaire, le titre : *de Podio.* Au feuillet 1, le titre de la table : « *Répertoire ou rubriche des choses contenues au livret, par moi intitulé de Podio.* Ce répertoire, au lieu de donner le résumé des articles, y ajoute, quelquefois, de nouveaux et plus amples détails, en sorte que plusieurs sommaires sont plus développés que les notices.

Cet ouvrage, écrit en entier de la main de Médicis, au jour le jour, sauf les quatre pages qui l'ont été par son neveu, présente une écriture, qui varie avec l'âge de l'auteur : « régulière, ferme, élégante dans la jeunesse et l'âge mûr, grosse et relâchée dans la vieillesse, puis fine, tremblante et dentelée dans les dernières années de sa vie. » (A. Chassaing, *Chr. d'Ét. Médicis,* introd., p. XXXVII et s.)

Tous les historiens de Notre-Dame du Puy ont consulté les Chroniques d'Étienne Médicis. On suppose que ces trois volumes manuscrits faisaient partie de la bibliothèque du chapitre ; mais on ne sait rien de positif à cet égard. Où se trouvait cet ouvrage en 1790 ? On l'ignore. A cette époque, les objets provenant des établissements religieux supprimés, furent réunis au couvent des Capucins. Un incendie, qui aurait été allumé, d'après la rumeur publique, pour dissimuler de coupables agissements, dévora une partie de ces confiscations. On pouvait croire que l'œuvre du vieil annaliste avait été la proie des flammes. En 1837 ou 1838, Mgr de Bonald, alors évêque du Puy, trouva, à Lyon, chez l'imprimeur Rusand, les trois volumes manuscrits et en fit l'acquisition. Peu de temps après, Sa Grandeur le cédait à la Société académique du Puy, en échange de deux cierges, « qui pour lors, dit Étienne Médicis, quand l'église fut miraculeusement consacrée, se trouvèrent tous ardens ». (*Chr.* édit. A. Chassaing, t. I, p. 369 et t. II, p. 534.) Il existait, déjà à la Bibliothèque historique de la même Société deux copies incomplètes du manuscrit original. — La plus ancienne, qui avait été transcrite du XVI^e^ au XVII^e^ siècle, appartenait à la famille Lobeyrac (1 vol. in-4°, d'environ 450 pp.)

L'autre se compose d'un choix de

Digitized by Google

morceaux extraits du livre *de Podio*, formant 1 vol. in-4° de 159 feuillets ou 318 pp. A la suite, se trouvent des extraits du premier volume des *Mémoires de Jean Burel*. Cette seconde copie est de la fin du XVIII^e^ siècle. M. d'Authier de Saint-Sauveur, membre fondateur de la Société académique du Puy, en fit don au Musée, en 1834.

Étienne Médicis entreprit d'écrire la Chronique qu'il a intitulée : le *Livre de Podio*, vers 1500, à l'âge de 25 ans. Il poursuivit l'exécution de ce travail, avec une persévérance inspirée par un amour profond de son pays, pendant cinquante-huit ans, sans la moindre défaillance. L'inéluctable fatalité, la mort seule, arrêta la continuation de son œuvre. Il recueillit, avec un soin pieux, par d'incessantes recherches, les documents concernant « la noble, félice et bénévole cité et ville du Puy d'Anis » ; il consigne, jour par jour, les événements, les faits mémorables, dont il est le témoin attentif, jusqu'aux intempéries, aux inondations, aux exécutions capitales. On lui doit la conservation de chartes et de textes originaux qui ne se trouvent en nul autre ouvrage que dans ses manuscrits. Il prit une part active à l'administration municipale du Puy. Son livre est le reflet de la vie civile, des mœurs de nos pères, de leurs luttes religieuses pendant un demi-siècle.

Médicis n'est pas un écrivain de marque, un lettré, comme le XVI^e^ siècle en a tant produit ; néanmoins, il s'exprime librement. Son style est imagé et ne manque ni de vigueur ni d'originalité. La Réforme eut une influence sur les lettres qu'on ne peut méconnaître. A cette lutte, notre langue se fait plus grave, plus énergique. De vulgaire qu'elle était au siècle précédent, elle se façonne à cette éloquence simple, sobre, claire, imposante, qui est sa caractéristique et fait sa supériorité. Médicis n'a pas écrit des morceaux de longue haleine, mais il acquiert avec l'âge, une facilité et une élégance qu'on ne trouve pas dans les premières pages de ses manuscrits. Les dernières sont les meilleures incontestablement.

Quand la Société académique, avec l'appui de l'administration locale, confia à M. A. Chassaing la mission difficile d'éditer le vieux chroniqueur, il faut reconnaître qu'elle eut la main heureuse. Son érudition, aussi variée que solide, s'étendait à toutes les connaissances que doit posséder un commentateur sérieux. Les nombreuses notes qui éclairent le texte, souvent obscur et quelquefois inexact, de cette vaste publication révèlent la science de l'éditeur. Il faut lui reconnaître un autre mérite, celui d'avoir su conserver au vieil écrivain toute sa valeur ; de l'avoir mis en lumière, sans chercher à l'amoindrir, à substituer sa personnalité à la sienne. Il s'est attaché, au contraire, à le montrer tel qu'il est et à faire ressortir tout ce que son son pays lui doit.

L'édition qu'il a donnée du plus ancien historien du Velay a pour titre :

Le livre de Podio ou Chroniques d'Étienne Médicis, bourgeois du Puy, publiés au nom de la Société académique du Puy, par Augustin Chassaing, juge au tribunal civil et secrétaire de la Société académique du Puy, archiviste-paléographe, t. I, orné des armoiries en couleurs et du plan de la ville du Puy, de gravures représentant la statue miraculeuse de la vierge noire, de sceaux d'évêques et de corporations, monnaies, inscriptions lapidaires, etc. Le Puy-en-Velay, de l'impr. de M.-P. Marchessou, 1869, in-4°, LVI-564 pp. Titre rouge et noir, caractères elzéviriens. Ce volume débute par une remarquable étude biographique et critique de l'auteur et de son œuvre, dont il a été fait un tirage à part, intitulé :

Notice historique sur Étienne de Médicis, chroniqueur du Puy-en-Velay. Le Puy, impr. de M.-P. Marchessou, 1874, gr. in-4°, 48 pp.

Voy. : *Prospectus relatif à l'impression du premier volume des chroniques d'Étienne Médicis*. A., XXX, pp. 172-176.

Digitized by Google

Lettre du recteur de l'Académie de Clermont annonçant que le prix de mille fr. institué dans chaque ressort académique, a été accordé à M. A. Chassaing, en raison de la publication des Chroniques d'Ét. Médicis. A., XXX, pp. 200-203.

Rapport sur les Chroniques d'Ét. Médicis et sur la part qui revient à M. A. Chassaing, lauréat du concours, par M. Desdevises du Désert, professeur à la Faculté des lettres de Clermont. A., XXX, pp. 244-252.

Le second volume ne fut publié que cinq ans après le premier. Il renferme surtout des documents sur le Puy et ses établissements hospitaliers et religieux, sur le Velay et le Languedoc. La table sommaire range sous quatre titres les matières qui le composent : *Des Privilèges et règlements du Puy. — De l'Hôpital, des Couvents, du Clos Saint-Sébastien et de l'Ermitage du Collet. — Mélanges sur le Puy, le Velay et le Languedoc. — Appendice.* — Le Puy, de l'imprimerie de M.-P. Marchessou, 1874, in-4°, 661 pp. Compris la table générale des noms et des matières, préparée par M. Régis Gerbier, agent comptable de la Société académique et revisée par l'éditeur. Titre rouge et noir, caractères elzéviriens.

Burel (Jean) *, bourgeois du Puy, naquit dans cette ville, vers 1540 et mourut le 1er décembre 1603. Fils d'un tanneur, il exerça lui-même cette industrie, alors fort prospère dans la capitale du Velay, sans y avoir acquis une grande aisance et sans être parvenu à la plus humble des charges consulaires. Son ouvroir était situé sur les bords du Dolaison, en dehors du portail d'Avignon. La famille Burel, profondément religieuse, avait sa sépulture dans l'église du couvent de Sainte-Claire, près de son habitation. Elle semble avoir disparu peu de temps après la terrible peste de 1629.

Médicis avait fait école. Son neveu continue le livre de Podio. J. Burel, à son tour, consigne dans ses mémoires les événements dont le Velay fut le théâtre dans la seconde moitié du XVIe siècle. C'est assurément la période la plus dramatique de notre histoire locale. Le fils aîné de Jean Burel, qui avait le même prénom écrivit, à la suite des Mémoires de son père, un journal où se trouvent consignés tout ce qui se passe de mémorable au Puy, de 1603 à 1629 : entrées de personnages, installations d'évêques, de magistrats, fondations de couvents, cérémonies religieuses, jubilés, morts de personnages, émeutes, représentations dramatiques, chroniques, etc. La mort interrompit trop tôt, l'œuvre du fils. Antoine Jacmon écrit, ensuite, les siens, qui embrassent également une période d'un demi-siècle.

Dans les guerres de religion, la cause catholique trouva dans le Velay, pays de foi ardente, d'énergiques et opiniâtres défenseurs. Les Cévennes, par contre, devinrent le centre de ralliement et de résistance des propagateurs de la Réforme. C'est des montagnes du Vivarais que partent ces bandes pillardes, qui tentent de surprendre le Puy et exécutent de hardis coups de main sur les villes, châteaux et couvents limitrophes. Sénectaire, évêque du Puy, et Saint-Vidal, gouverneur du Velay, reprennent toutes les places dont les religionnaires s'étaient emparé par surprise.

Après l'assassinat du duc de Guise, Henri III s'appuie sur les protestants pour résister à la ligue. Les catholiques se divisent. Les royalistes, qu'on désigne aussi, sous le nom de politiques, ont pour chef, dans notre pays, François de Chaste, nommé sénéchal du Velay ; les ligueurs, Saint-Vidal, à qui le roi retire le gouvernement de cette province. Alors commence une guerre acharnée d'escarmouches et de représailles, de pillages et de déprédations de toute sorte, qui ruine et dévaste le pays. Ce sont ces événements que J. Burel raconte, avec sa foi irréductible de ligueur militant, jour par jour. Il ne dépose l'arme de combat que pour prendre la

Digitized by Google

plume, qui devient un autre instrument de lutte dans sa main. Si la haine qu'il a pour les royalistes passionne ses récits, jamais elle en altère la sincérité; en atténue l'exactitude. Il n'a pas la valeur littéraire d'Ét. Médicis, qui fut à son époque, un des hommes les plus distingués qu'il y eut au Puy; mais s'il n'a pas l'esprit cultivé du patriarche de nos historiens; si ses appréciations n'ont ni l'indépendance, ni l'élévation de jugement du vieux chroniqueur, il faut reconnaître que J. Burel est un écrivain de caractère et de conviction. « On sent, dit M. A. Chassaing, qu'il touche par tous les devoirs, aux types que l'imagination aime à se créer et qui commandent l'estime et l'affection. Citoyen, soldat, chrétien, père de famille, nous le rencontrons toujours ne se marchandant jamais et plein de sincérité, d'allure et d'énergie. J. Burel, en un mot est une noble et cordiale figure. »

Les manuscrits des deux Jean Burel formaient, à l'origine, un volume de 343 feuillets ou 686 pp., écrit sur des cahiers de papier d'égales dimensions : 295 mm. sur 216 mm.

Le père ne paraît pas avoir écrit, lui-même, ses mémoires. M. A. Chassaing croit qu'il soumettait son brouillon à quelque confident, qui retouchait son style et transcrivait sa copie. Ayant obtenu, en 1589, la communication des chroniques d'Ét. de Médicis, il plaça en tête de son manuscrit et dans l'ordre chronologique, les extraits et l'analyse qu'il fit de l'œuvre de son devancier, ainsi que le rapport des experts, nommés par le parlement de Toulouse, en septembre 1564, pour l'assiette de l'impôt, tant dans le consulat de la ville que dans le pays de Velay. Ce rapport fut adressé, le 1er juin 1571 à M. Antoine de Paule, second président du parlement, chargé de l'exécution de l'arrêt.

Pierre Burel, second fils de Jean, céda les manuscrits de son père et ceux de son frère aîné à Antoine Jacmon, qui y ajouta le testament d'Antoine de Saint-Vidal, les ordonnances pénales de ce seigneur pour la police de ses terres et une table générale des matières. Ces dernières additions ont disparu. Le nouveau possesseur des mémoires, pagina le tout, sans s'inquiéter que les deux Jean Burel avaient, déjà, paginé les parties écrites par eux, formant, comme cela a été dit, 343 pp., in-4°. Le volume avait, maintenant, 459 feuillets ou 918 pp.

Ce manuscrit, peu maniable, fut divisé en deux tomes, probablement du vivant de Jacmon. Le premier renfermait 255 feuillets et le second, 202, dont quelques-uns en ont été arrachés et perdus.

Jean Burel, sans grandes notions des arts graphiques, s'est évertué à illustrer ses mémoires de dessins à la plume. En marge et quelquefois dans le texte, il a représenté des scènes, des vues et des personnages. Il a aussi collé des gravures populaires, grossièrement exécutées et coloriées. « Il manque d'art dans ses dessins, comme il en manque dans le style et malgré cela, tout est tellement naif, réel et vivant qu'il séduit et émeut ». (A. Chassaing, notice sur J. Burel, p. xxxi.) Le savant éditeur cite quantité de silhouettes de personnages, celle de Saint-Vidal, de religieux, de soldats, de croquants, d'évêques, dans des attitudes diverses et en costumes du temps; des piloris, des crucifix de carrefours; puis des vues : le pont des Carmes, la tour du rocher de Corneille; le château de Bains, qui fut rasé; des compositions : Henri III gisant sur le carreau et Jacques Clément le couteau à la main; le coche de la nièce de Sénecterre, évêque du Puy, etc. Une scène oubliée dans cette énumération mérite d'être signalée. C'est un dessin à la plume colorié : les portraits de M. de Chaste et celui de sa femme, se faisant face. Celle-ci vêtue d'une robe de satin ou de velours cramoisi, ouverte par devant, avec jupe verte, agrémentée de broderies; la tête encadrée dans un grand col de point coupé en éventail. M. de Chaste en manteau Vénitien, chausses

Digitized by Google

vertes, la main sur le pommeau de son épée. Au-dessous deux chats affrontés, avec cette légende : « Voyez le chat et la chatte à la poursuite du pauvre peuple, par le moyen de M. de Saint-Germain, comme ouy avès » : Allusion au voyage fait à la cour, en mai 1588, par Claude Mourgues, sieur de Saint-Germain, comme délégué des États du Velay et des officiers de justice.

De Jacmon, les manuscrits des deux Jean Burel passent au frère Clément, Capucin du monastère du Puy, ainsi que l'indique une note au feuillet de garde du second volume. La même note se trouve en tête des Mémoires d'A. Jacmon, ce qui indiquerait que ce religieux hérita de tous les manuscrits de ce dernier ; enfin, on les trouve en la possession de M. Nicolas Lobeyrac, procureur du roi à la cour commune, maire et premier consul du Puy, de 1771 à 1781.

Ils deviennent, par héritage, la propriété de M. Claude Lobeyrac, ancien président du tribunal civil du Puy, qui en fit généreusement don à la bibliothèque historique de la Société académique du Puy.

Les livres ont, parfois d'étranges vicissitudes : les Mémoires de Jean Burel, après être passés par tant de mains, échappèrent à la destruction qui en fut ordonnée et sont arrivés intacts jusqu'à nous. En effet, à l'avènement d'Henri IV, M. de Chalvet, président au parlement de Toulouse, est envoyé au Puy pour saisir les procédures, les arrêts de mort, prononcés contre des bourgeois du Puy, les registres des délibérations du consulat, le livre des fondations de la cathédrale et les manuscrits de J. Burel, racontant les derniers troubles et notamment le complot du 16 octobre. Assigné devant le magistrat, ce dernier lui remet ses Mémoires, illustrés de dessins, qui piquent vivement l'attention de M. de Chalvet. Mais, comme nous l'avons dit plus haut, J. Burel faisant corriger et transcrire sa rédaction, au fur et à mesure que son travail avançait, en sorte qu'il avait deux copies de ses Mémoires ; c'est le brouillon qu'il livra. Le texte revu échappa à la saisie. C'est celui qui a été si savamment édité, sous ce titre :

Mémoires de Jean Burel, bourgeois du Puy, publiés au nom de la société académique du Puy, par Augustin Chassaing, juge au tribunal civil et secrétaire de la société académique du Puy, membre de la société de l'école des chartes, correspondant de la société des antiquaires de France et du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. Le Puy-en-Velay, de l'imprimerie de M.-P. Marchessou, 1875, in-4°, xxxvi-584 pp. Titre noir et rouge, caractères elzéviriens. Tiré sur papier teinté à 100 exemplaires numérotés. Des notes nombreuses de l'éditeur, éclairent, contrôlent, rectifient et complètent le texte de ces mémoires. M. A. Chassaing a cherché avec soin, sous leurs noms de fief ou de guerre, l'identité des seigneurs et capitaines, mêlés aux événements de ce temps.

Voyez :

Rapport de M. Alfred Maury, sur deux publications de la société académique du Puy : Chronique d'Étienne Mège, de Podio et Mémoires de Jean Burel, bourgeois du Puy, éditées par A. Chassaing. (Rev. des soc. sav. des départements, 6e série, t. II, année 1875, 2e semestre, pp. 72-80).

Jacmon (Antoine), bourgeois du Puy, né dans cette ville, le 10 août 1601. Il exerçait, comme son père, la profession de tanneur, qu'il abandonna le 11 septembre 1653, pour acheter un office de notaire royal en la Seigneurie de Saint-Quentin. C'est la dernière date qu'il ait inscrite dans son journal. Depuis 1650, il avait cessé de le tenir à jour. Sa charge l'obligea-t-elle à résider à Saint-Quentin, dans les gorges de la Loire ? Son éloignement du Puy fut-il un obstacle à la continuation de ses Mémoires ? La suite existait-elle, dans un second manuscrit, auquel il fait allusion et qui aurait été perdu ? Impossible de répondre à ces questions. On ignore

Digitized by Google

même la date de sa mort. Les registres mortuaires de la paroisse de Saint-Pierre la Tour, où existait la sépulture de la famille Jacmon, ne contiennent aucune mention relative au chroniqueur. Son manuscrit comprend 592 feuillets de papier in-4°, grossièrement reliés en basane, à dos non brisé. Après avoir appartenu au frère Clément, capucin du Puy, comme une note inscrite sur la feuille de garde l'indique; il passa aux Lobeyrac qui l'ont possédé, avec les Mémoires de J. Burel, jusqu'en 1834, époque où ces ouvrages furent placés dans la Bibliothèque historique de la Haute-Loire, au Musée du Puy.

A. Jacmon était encore moins lettré que J. Burel. Vivant à une époque beaucoup moins troublée que celle dont son prédécesseur a retracé, si fidèlement, les luttes sanglantes, il se contente d'enregistrer les rares événements qui surviennent; décrit les épidémies, l'épouvante qu'elles répandent partout; donne sur la peste des années 1629 et 1630 des particularités que nous ne connaissons que par lui. Les modifications administratives, les innovations ou les dérogations aux anciens usages, le décret des monnaies, des clinquants et des dentelles (édit du 7 février 1640), la création d'offices de conseillers au présidial, la translation de la maison consulaire, l'aliénation du cimetière du grand Clauzel, les taxes sur les marchandises, tout est noté dans son journal, qui ne manque pas de mentionner les perturbations atmosphériques, les dégâts qu'elles occasionnent, les débordements de rivières, les années de disette et d'abondance, les ravages de la loubine (glissement de terrains sur les sous-sols argileux), rien n'est oublié, pas même les faits divers sans grande importance, comme les noms des prédicateurs de l'avant et du carême, les incendies, les meurtres, les crimes, la naissance de jumeaux attachés par le nombril. Parmi ces faits, il en est de curieux comme les procès intentés au cadavre d'une femme, qui s'était pendue, aux chenilles qui avaient détruit les récoltes en 1647, l'exorcisme d'une démoniaque. Mais en dehors de cette chronique locale, il nous a conservé des documents qui offrent plus d'intérêt : les calendriers des fêtes chomées de 1624 à 1644, les statuts de la Maison consulaire de 1646, la convocation du ban et de l'arrière-ban du Velay en 1639, avec la nomenclature des gentilshommes et l'état de leurs revenus, l'excommunication par Mgr de Maupas contre les duellistes et les libertins; les statuts de la corporation des tanneurs et des cordonniers en 1595. Enfin, on trouve dans les mémoires de Jacmon des chants et complaintes en langue vulgaire du Puy au XVII^e^ siècle, fort appréciés aujourd'hui. Tel est le manuscrit, dont M. A. Chassaing a donné une édition justement estimée :

Mémoires d'Antoine Jacmon, bourgeois du Puy, publiés aux frais de la société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy, par Augustin Chassaing, juge au tribunal civil et secrétaire de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy, membre de la Société de l'École des Chartes, correspondant de la Société des Antiquaires de France et du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, chevalier de la légion d'honneur, officier d'académie. Le Puy-en-Velay, de l'Imprimerie de Marchessou fils, 1885, in-4°, XIV-308 pp., titre noir et rouge, caractères elzéviriens. Précédés : 1° du *Rapport, de M. A. Maury, de l'Institut, au Comité des travaux historiques et des sociétés savantes* (séance du 7 juin 1875), *sur deux publications de la société Académique du Puy : chronique d'Étienne Mège, intitulée : de Podio; Mémoires de Jean Burel, bourgeois du Puy, édités par M. A. Chassaing;* Décret du Maréchal, Président de la République, nommant M. A. Chassaing chevalier de la légion d'honneur (*Rev. des soc. sav. sixième série, t. III, année 1876, 1^er^ semestre,* p. 217); 2° de l'Extrait du *Rapport sur le concours des sociétés savantes, section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, secrétaire de la*

Digitized by Google

section. La société académique du Puy reçoit un prix de mille francs et une médaille d'honneur. (*Rev. des soc. sav. des départements, sixième série*, t. V, année 1877, *1er semestre*, pp. 347, 387, 393). En tête de ces Mémoires, le savant éditeur a placé une notice biographique sur Antoine Jacmon et une étude critique de son livre, comme il l'avait fait pour Ét. Médicis et J. Burel. Les éléments de ces notices ont été pris dans des documents découverts par lui, en fouillant les différents dépôts d'archives de la ville du Puy.

En vulgarisant les sources les plus précieuses de notre histoire locale, M. A. Chassaing a bien mérité de son pays d'adoption et acquis droit de cité parmi nous. Il jouissait, déjà, bien au-delà des limites de notre département, d'une notoriété incontestée comme paléographe, archéologue, numismatiste et bibliophile.

Les Mémoires de ce tanneur du Puy ont inspiré à un homme d'esprit une brochure facétieuse, ayant ce titre :

Antoine Jacmon, bourgeois du Puy par M. Desdevises du Désert, professeur de géographie à la faculté des lettres, membre titulaire de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. Caen, impr. H. Delesques, 1886, in-8°, 30 pp. Ce compte rendu des Mémoires de Jacmon n'est qu'un long persiflage. Il faut avouer que le livre y prêtait le flanc ; mais peut-on juger une époque sur des faits divers, rapportés d'une manière incohérente par un annaliste qui sait à peine lire et écrire et tout à fait incapable d'apprécier, je ne dis pas les hommes d'État éminents que la France possédait alors, mais des évêques comme Just de Serres, de Maupas, Armand de Béthune ? Quant à la criminalité dont Jacmon fait un tableau si noir à l'époque des Grands Jours, le Président Truchard Du Molin dit dans sa monographie de la Baronnie de Polignac, « qu'il espère n'avoir pas grand peine à démontrer, qu'à la différence de l'Auvergne, l'état moral du Velay, à cette époque, n'appelait pas le remède héroïque des Grands-Jours ». Il n'y a donc pas lieu de faire fonds sur les commérages d'un honnête bourgeois, qui avait l'esprit faible et chagrin. (Voy. A. t. XXIX, p. 120.)

Garde des Fauchers (Dominique) *, (1734-), ? Consul-Maire de la ville de Craponne, auteur de plusieurs ouvrages, dont les titres étranges provoquent la défiance :

Certificat authentique et notes historiques sur y celui, au sujet des anciennes limites du pays de Velay, avec celles des provinces d'Auvergne et de Forez et autres éclaircissements relatifs audit pays de Velay et à l'illustre maison de Polignac ; par Dominique Garde des Fauchers, notaire royal et ancien premier consul de la ville de Craponne, limitrophe desdits pays d'Auvergne et de Forez. A Montpellier, Martel aîné, 1777, in-4°, 168 pp. F. Mandet reconnaît une véritable utilité à ce travail, « on y trouve des extraits d'ordonnances de 1316 et de délibérations des États du Languedoc depuis 1504 jusqu'en 1769, des notices fort détaillées sur les Polignac et la noblesse du Velay, etc ». C'est bien, en effet, à ce point de vue que cette brochure présente quelque intérêt. Elle a été consultée par plusieurs érudits. Quoique fort diffus, cet opuscule, qui est devenu très rare, est recherché et acquiert un prix, dans les ventes, que ne justifient certainement pas la forme. Il est vrai que de nos jours, où la noblesse de contrebande pullule, les livres héraldiques ont une valeur que beaucoup ne justifient pas mieux. Celui-là renferme le catalogue de la noblesse du Velay, les armes des familles de cette province, tirées des registres du Languedoc, avec les jugements de maintenue. On comprend que pour les représentants incontestables de ces anciennes maisons et surtout pour les usurpateurs de noms et de titres, une plaquette, quelle qu'elle soit, où l'on se trouve cité, soit inappréciable.

Digitized by Google

Laurent (l'abbé Jean-Pierre) * (1750-1815).

Précis sur le Languedoc et le diocèse du Puy (*Al.* de 1787), pp. 21-22); *États-Généraux, États particuliers du Velay*, pp. 23-34; *Détails particuliers sur le Puy et quelques villes du diocèse; Précis sur le Velay* (*Al.* de 1788); *Traits remarquables de l'histoire de la ville du Puy* (même année, pp. 31-41).

Duranson *, ingénieur.

Mémoires sur l'Histoire du Velay. Manuscrit de la fin du XVIIIe siècle, qui ne serait qu'un abrégé ou des extraits des Mémoires de Burel. Cette compilation, qui s'arrête au 6 février 1790, renfermerait quelques extraits paraissant provenir de manuscrits perdus et d'études et recherches personnelles sur les monuments celtiques de la Haute-Loire. Ce recueil forme un gros volume in-4°, relié en peau velin. Don de M. d'Authier de Saint-Sauveur à la Bibliothèque historique du Musée du Puy. (Voy. A. VII, p. 281 et A. VIII p. 28.)

(**Sonyer**) **Du Lac de la Tour** (Hector) *, ancien officier de dragons, membre du Collège électoral et de plusieurs académies et sociétés littéraires et agricoles.

1. *Histoire du département de la Haute-Loire* (*Velai*). *Canton du Puy.* Au Puy, de l'impr. de J.-B. La Combe, 1813, in-8° de VIII-183 pp.

L'auteur avait l'intention de donner une histoire complète du département; « mais comme aucun historien, dit-il, ne m'a frayé la route... la tâche est des plus pénibles »; il a commencé par publier l'histoire du canton du Puy, avec l'espoir que ses concitoyens voudraient bien s'associer à ses travaux, ce qui lui aurait permis de réaliser son projet. Personne n'ayant répondu à son appel, la première partie n'a pas eu d'autre suite.

2. *Précis historique et statistique du département de la Loire.* Au Puy, de l'impr. de J.-B. La Combe, 1807, 2 parties, formant 2 vol. distincts, avec une pagination particulière.

M. du Lac de la Tour ou de la Tour d'Aurec, originaire du Velay, passe pour avoir dénaturé des ouvrages manuscrits, laissés par son père et ses oncles. On regrette qu'il ne se soit pas contenté de les publier tels qu'ils étaient.

Arnaud (Jean-André-Michel), docteur en médecine, médecin des hôpitaux et prisons du Puy, correspondant de la société royale de médecine de Paris, des sociétés de médecine de Lyon, de Bordeaux, etc., membre fondateur et premier président de la société académique du Puy, né dans cette ville, le 28 septembre 1760. Après avoir terminé ses études médicales à la faculté de Montpellier, il revint, auprès de son père, médecin de nos hôpitaux, le seconder et se consacrer à l'étude des sciences naturelles. Il avait déjà le goût des recherches historiques et le projet de réunir tous les documents de notre histoire locale qu'il pourrait se procurer et de les « mettre en ordre pour son usage ». Sa vie, d'une invariable régularité, a été aussi honorable que bien remplie. On peut dire qu'il ne cessa de se rendre utile qu'en cessant de vivre, le 24 novembre 1831.

Des amis le pressèrent de publier les notes concernant l'histoire de notre province, qu'il s'était contenté de ranger chronologiquement. Cédant à leurs instances, il les revit avec soin et lança un prospectus (Le Puy, La Combe, 1814, in-8°, 8 pp.), qui provoqua de nombreuses souscriptions. Deux ans après parut le livre : *Histoire du Velay, jusqu'à la fin du règne de Louis XV.* Au Puy, chez J. B. La Combe, imprimeur-libraire, 1816, 2 vol. in-8, XVI-532 et 513 pp.

Ouvrage consciencieux, exact, n'ayant pas couté moins de vingt ans de recherches. Écrit sans prétention, mais avec une bonne foi qu'on ne peut méconnaître; il est encore, quoiqu'on en ait pu dire, le compendium précieux

Digitized by Google

de notre patrimoine historique, que consulteront toujours ceux qui veulent connaître, sans s'égarer dans des considérations plus ou moins judicieuses, le passé de cette terre vellave, féconde en illustrations de tous ordres.

Deribier de Chelssac (Frédéric-Guillaume), chef de division à la préfecture de la Haute-Loire (1774-1842).

Notice historique sur le Velay (voy. *Description statistique de la Haute-Loire* (1824), ch. III, *Histoire et administration*, pp. 189-209.)

Mandet (Francisque) * conseiller à la cour d'appel de Riom (1811-1863). *Histoire des guerres civiles, politiques et religieuses dans les montagnes du Velay, pendant le* XVI^e^ *siècle*. Le Puy, Gaudelet, 1840, in-8°. Cet ouvrage a été publié, d'abord, dans les A. IX, pp. 301-512 et A. X, pp. 65-224. Il est reproduit, encore, dans l'histoire du Velay du même auteur, dont il forme le V^e^ vol.

2. *Documents relatifs à l'histoire du Velay*. Le Puy, Gaudelet, 1842, in-4°.

3. *L'ancien Velay. Histoire, archéologie, mœurs, topographie*. Moulins, Desrosiers, 1846, 1 vol. in-fol. 336 pp. grav. dans le texte, pl.; forme le 3^e^ vol. de l'Ancienne Auvergne et le Velay (Voy. infra).

4. *Histoire du Velay*; t. I, *Antiquités celtiques et Gallo-Romaines, études archéologiques;* t. II, *Notre-Dame du Puy, légende et histoire;* t. III et IV, *Les récits du moyen âge, Chartes et Chroniques;* t. V, *Guerres civiles, politiques et religieuses. La Réforme, la Ligue;* t. VI, *Monuments historiques de la Haute-Loire et du Velay. Archéologie, Histoire;* t. VII, *Écrivains, poètes et artistes, Études littéraires*. Le Puy, 1860-1861, M. P. Marchessou in-12.

Vinols, baron de Montfleury (Jean-Baptiste-Louis de) *, né à Craponne le 7 février 1819, mort à Hyères le 10 décembre 1860, d'une famille de bonne et et vieille noblesse. Il fut secrétaire-adjoint de la société académique de notre ville de 1847 à 1860. L. de Vinols était, pour tous ceux qui l'on connu, un homme fort distingué, alliant à une foi profonde, un esprit cultivé, fin et délicat. C'était un gentilhomme, dans toute l'acception du mot, doublé d'un littérateur. Il avait puisé aux sources les plus saines une érudition et des connaissances sérieuses dans les sciences, les arts, l'histoire, l'archéologie, l'économie politique et l'agriculture. La mort le surprit, en 1860, au moment où il se disposait à publier un livre, impatiemment attendu, depuis les communications qu'il avait faites à ses collègues de diverses parties; nous voulons parler de son *Histoire des guerres de religion dans le Velay, pendant les règnes de Charles IX, Henri III et Henri IV*. Le Puy, impr. de M.-P. Marchessou, 1862, in-8°, 328 pp.

Son frère Jules-Gabriel, représentant du peuple à l'Assemblée nationale de 1871, en a été le pieux éditeur. C'est une œuvre pleine d'intérêt, bien écrite et bien documentée. L'auteur s'est surtout attaché à peindre les mœurs de nos pères au XVI^e^ siècle, à raconter fidèlement les événements, à appuyer ses récits de notes justificatives, colligées dans les dépôts publics et surtout dans les archives de l'ancien parlement de Toulouse. « L'histoire, disait-il, a trop souvent été une arme de parti; elle a manqué au public autant qu'à la vérité. Les faits sont plus éloquents que les jugements d'esprits prévenus; de fidèles récits laissent au lecteur le soin de conclure, sans l'égarer. Là est la véritable impartialité. En écrivant pour le triomphe d'idées préconçues, on a accrédité des erreurs et de grandes exagérations. Ainsi la France d'avant 1789 n'était pas une société sans droits et sans devoirs, comme le feraient croire grand nombre d'auteurs ». Cet ouvrage écrit avec chaleur, conviction, talent, fait vivement regretter que la brillante carrière qu'aurait pu parcourir M. Louis de Vinols ait été brisée à ses débuts par une mort prématurée; que tant de brillantes qualités aient été arrêtées en pleine éclosion.

Digitized by Google

Calemard de La Fayette (Gabriel-Charles) *, agronome, poète et ancien député (1815-1901). Il vient de mourir (6 avril), regretté de la Haute-Loire entière. Sa vie a été honorable et utile.

Les Fastes du Velay. C. S. t. I, pp. 99-118. Notice reproduite littéralement, 10 ans après dans l'*Annuaire* de la Haute-Loire, sous cette rubrique : *Les Fastes du Velay, esquisse chronologique;* pp. 385-401.

Bérard (Albert) *, licencié ès lettres (1870-1900). *Histoire du Velay.* En voie d'impression dans le *Velay-Revue.* Vingt-cinq feuilletons, parus du 6 janvier au 9 juin, avaient amené son histoire de notre pays au commencement du XIII^e^ siècle. La mort prématurée de l'auteur a excité de bien sympathiques regrets.

Nota. Les monographies historiques sur des localités du département seront mentionnées dans les notices consacrées aux communes dont ces localités dépendent.

3. HISTORIENS DE NOTRE-DAME DU PUY

DANS L'ORDRE CHRONOLOGIQUE

La description des ouvrages, les plus anciens relatifs à l'histoire de notre vieille et vénérable cathédrale se trouve dans l'introduction que le très regretté Charles Rocher a placée en tête de sa réédition de ces mêmes ouvrages (M. t. V, pp. I-CXLI). Elle y est donnée avec un soin si minutieux, une science bibliographique si exacte que nous n'avons rien de mieux à faire que d'y renvoyer le lecteur.

Odin (Messire Pierre), docteur in utroque jure, abbé de Saint-Vosy, chanoine de Notre-Dame du Puy, et official du diocèse en 1471, Vicaire in spiritualibus, c'est-à-dire administrateur du diocèse, depuis la mort de Jean de Bourbon, 1485, jusqu'à la prise de possession de Godefroi de Pompadour, 28 sept. 1486. Pierre Odin, originaire de Dijon, mourut au Puy en 1502.

Sensuit la fon||datio de la sain||cte eglise et singulier oratoire||de nostre Dame du Puy trans||late de latin en frācoys et cō|ment le devot ymage fut trou||ve par Hieremye le prophète. Mss. in-8° du XVI^e^ siècle sur parchemin, composé de 36 feuillets, dont 32 numérotés, chaque page dans un encadrement à filets rouges. Lettres d'or ornées sur fond marron et bleu. On lit au verso du 1^er^ feuillet : *La nativité du Roy Charles VIII, avec l'hystoire de Nostre-Dame du Puy en Auvergne ;* et, au 3^e^ feuillet, portant n° 1 ; *Congratulation et grâces de la nativité de Charles ainsné fils du Roy Loys onzième de ce nom, Daulphin de Viennois.* L'entête de chapitre est un écu aux armes, partie de France, partie de Naples et de Jérusalem, surmonté de la couronne royale. Supports : deux anges. Ce manuscrit, relié en maroquin du Levant, armes de France sur le plat, avec ce titre au dos : *vers sur la naissance de Charles VIII*, se trouve à la bibliothèque nationale, départements des manuscrits, catalogué sous le n° 2222; ancien n° 8002; fonds français. T. L. p. 50 du catalogue.

Ce manuscrit, dont il fut fait de nombreuses copies, est attribué à P. Odin (1), homme de goût, bibliophile, qui avait fait orner « *la librairie* » du chapitre de ces fresques ravissantes que Prosper Mérimée, dans une tournée d'inspection, découvrit en 1850.

La copie ci-dessus décrite, avait été offerte, par le traducteur, à Charlotte

(1) Une note de Ch. Rocher fait concevoir quelques doutes sur cette attribution (Les vieilles Histoires de Notre-Dame du Puy, introduction, p. IX).

Digitized by Google

de Savoie, reine de France, peu de temps avant la naissance du Dauphin, dans un pèlerinage qu'elle fit à N.-D. du Puy. Ce livret, ainsi que l'appelle l'auteur, fut imprimé un peu plus tard, sous le même titre, avec cette addition : *on les vend à Paris en la rue Neulve Nostre Dame*, à l'enseigne de lescu de France. S. d. in-8°, 20 ff. caractères gothiques. Ch. Rocher, *op. cit.*, pense qu'il pourrait être sorti des presses d'Alain Lotrian, vers l'an 1530 ou 1531 (Voy. introduction p. x, note 1). Il en existe un exemplaire, le seul qui soit connu, à la réserve de la bibliothèque nationale, Cat. de l'hist. de France, t. VIII, n° 3831.

L'histoire de N.-D. du Puy, qui commence au verso du 9e feuillet, est accompagnée de vignettes, en couleurs, belles et bien conservées. Les manuscrits originaux, traduits par l'abbé de Saint-Vosy, ne sont malheureusement pas parvenus jusqu'à nous.

David (Jacques), docteur en chacun droit, juge royal au bailliage du Velay, capitaine mage en 1530, était né au Puy. Ce magistrat, juif d'origine, fut condamné, le 1er avril 1504, au bannissement pour la vie (Médicis, chr. t. I, pp. 391, 392, 394 et note p. 538).

1. *Historia dedicationis ecclesie Podii Aniciensis in vellavia, sacræque imaginis insignis virginis (ibi per longa temporum curricula veneratæ) constructionis et translationis, per egregium dominum Jacobum David, in utroque jure licentiatum, civitatis Aniciensis, brevi stylo edita, impressa Avinioni, apud Joannem de Channey, anno incarnationis domini M. D. XVI, in-4°* (Brunet, Manuel, édit. de 1865, t. 11 col. 535).

2. *Tractatus de imagine Mariae Virginis*, etc. *Avinione, ibid., M. D. XX, in-4°* (du Verdier, bibl. franç. t. 11, p. 277). David paraît avoir eu à sa disposition les Chroniques d'Est. Médicis, dont ses opuscules ne sont qu'un résumé très succinct.

La harangue qu'il adressa, en 1533, à François Ier, au Pont d'Estrouillas, à son entrée au Puy, nous a été conservée par Médicis, chr. t. I, pp. 342-343.

3. *Trois chants royaux, quatre ballades et dix rondeaux à l'honneur et louange de la très sacrée Vierge Marie, avec une oraison.* Lyon, 1536. Du Verdier, qui donne le titre de ce livre, presque inconnu, n'indique pas le format (Biblioth. franç., t. II, p. 277, ni Brunet. Manuel, t. et page cités). On ne connaît aucune bibliothèque, publique ou privée, possédant un seul des ouvrages de J. David.

Roys (Mathurin des), curé de Montfaucon, où il est né à une époque inconnue, chanoine de Notre-Dame du Puy, prieur de Saint-Didier-la Séauve, XVIe siècle. O. de Gissey le fait naître un siècle trop tôt (Hist. de N.-D. du Puy, édit. de 1644, p. 224). Son épître dédicatoire au doyen et au chapitre de Notre-Dame du Puy est datée du 12 mai 1519 et non de 1419, comme le prétend l'historien cité plus haut, ordinairement exact. M. des Roys appartenait à une vieille famille bourgeoise de Montfaucon, qui comptait de nombreux membres dans les ordres et la magistrature.

La fondation et érection de la saincte, dévote et miraculeuse église de Nostre-Dame du Puy, bastie par révélations divines. Ensemble les noms des sainctes et miraculeuses reliques ou la plus part qui y reposent. Pareillement la charge et noblesse de l'hospital d'icelle église et cité du Puy. Petit in-4° ou grand in-8°, gothique, 71 pp. à 235. In-fine : Cy finist la fondation de la saincte et dévote église de Nostre-Dame du Puy. Imprimée nouvellement à Lyon par Claude Nourry, dit le Prince. L'an de grâce mil CCCCC-XXIII, le XIIIe jour de février.

M. des Roys n'a fait que reproduire les légendes de Pierre Odin, à quelques différences près. Il est bon de signaler la plus importante : selon la croyance la plus répandue, l'image de la vierge noire, tant vénérée, serait due au ciseau de Jérémie le prophète ou à celui de

Digitized by Google

saint Luc. Il prétend, lui qu'elle a été donnée à l'église du Puy par le roi Dagobert ; mais cette assertion ne repose sur aucun fait sérieux. Son livre est divisé en quatorze chapitres.

En tête du volume : *S'ensuyt la charge, noblesse et bonne ordonnance de l'hospital de Nostre-Dame et ville du Puy, pour esmouvoir et incciter tous dévotz crestiens et crestiennes à donner et eslargir de leurs biens temporelz, affin d'estre rémunérez et participans des spirituelz.*

Au dessous de ce premier titre, occupant toute la page un frontispice représentant la Vierge et l'enfant Jésus dans une niche gothique ; sous la Vierge un écusson aux armes de France. De chaque côté de la niche, un ange tenant de ses deux mains un flambeau allumé. La plaquette renferme 17 gravures sur bois et 26 lettres ornées.

Le seul exemplaire connu de cette histoire, écrite en vers et en prose, se trouve à la bibliothèque de l'arsenal, à Paris.

Guyon (Étienne) Jésuite, né à Dole, reçu en 1585 ; professa les belles lettres dans diverses institutions, entre autres au Collège du Puy, devint recteur et mourut à Salins, le 17 octobre 1638.

On a de ce religieux deux discours latins sur Notre-Dame d'Anis, prononcés dans des solennités scolaires :

Stephani Guyonii, societatis Jesu, orationes duæ : prior, de Veteri Aniciensium pietate et doctrina ; posterior, de prisca consulatus Aniciani dignitate. Lugduni, Pillehote, 1593, petit in-8°, 113 pp. 2e édit. même titre, si ce n'est le mot Aniciani rectifié (Aniciensis), même éditeur, 1613, in-8°. Lelong, n° 45662.

Théodose de Bergame, Capucin né à Bergame, fit ses études à Milan, vint au Puy en 1588 et mourut à Ambert, le 23 juillet 1625. (Voir J. Branche, *vie des saints et saintes d'Auvergne, édit. Marmaisse,* t. II, p. 286 et suiv., *Annales des frères mineurs capucins, traduction du P. Caluze,* 2 vol. in-4°, Paris, 1675 ; *Vie de la mère Agnès, par M. de Lantages, édit. Lucot,* Paris, 1863, in-8° ; t. I, pp. 123, t. II, pp. 373-377).

Histoire admirable de l'église de Nostre-Dame du Puy et de l'image et miracles d'icelle, recueillie par le R. P. F. Théodose de Bergame, prédicateur de l'ordre de S. François et par le mesme de nouveau augmentée. A Lyon, chez Louis Muguet, en rue Mercière, MDCXX, in-12, en frontispice, une annonciation, 264 pp. Dans la dédicace de ce livre à M. de Mornieu, Louis Muguet déclare en avoir fait paraître une première édition en 1615. Les exemplaires de cette époque sont introuvables. Ce livre, tombé dans un oubli immérité, renferme cependant, des documents qu'on chercherait vainement ailleurs. (Voy. Ch. Rocher, M. V, première partie, introd., XLIX.)

Estiennot de la Serre ou de la Serrée (Dom Claude). Savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur (1639-1699).

Antiquitates in diœcesi Vallavorum seu Podiensi et Aniciensi Benedictinæ, hoc est brevia cœnobiorum ordinis Benedictini in dicta diœcesi sitorum chronica e tabulariis et cartis aliisque venerandæ antiquitatis monumentis et ruderibus excerpta et contenta, anno a christo nato M.DC.-LXXVI ; 2 vol. in-4°. Ce manuscrit de Dom Claude Estiennot de la Serre se trouvait à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, à Paris, où il était inscrit sous le n° 543 ; il est passé à la bibliothèque nationale, département des manuscrits, et a été catalogué, d'abord sous le n° 1306 et, actuellement, sous le n° 12739-12776 fonds latin. L'œuvre manuscrite de D. Estiennot sur beau et fort papier de Hollande, présente quatre écritures fort distinctes, mais celle qui domine, brillante et rapide, est l'écriture du laborieux bénédictin. On peut même, constater qu'elle se retrouve dans la

Digitized by Google

presque totalité des 37 volumes, dont se composent les antiquités bénédictines. On sait que Dom Estiennot avait été chargé par la congrégation de Saint-Maur de recueillir, dans la première et deuxième Aquitaine, les éléments historiques concernant les congrégations de l'ordre de Saint-Benoît, en vue d'une seconde édition du Gallia Christiana. Il vint, en 1677, résider à la Chaise-Dieu, où il fit un long séjour. C'est alors qu'il compulsa les Chartriers, fouilla les bibliothèques des évêchés et Monastères des diocèses de Clermont, de Saint-Flour et du Puy. Il s'occupa du Velay vers 1685. Les antiquités bénédictines de dom Estiennot renferment donc l'histoire particulière et documentée des établissements de l'ordre de Saint-Benoît, dans chaque diocèse, des deux provinces ecclésiastiques de l'Aquitaine. C'est à cette source que D. Denis de Sainte-Marthe a largement puisé et pris à peu près tout ce qu'il dit de l'ecclesia Aniciensis (t. II, du Gallia christiana). Les antiquités bénédictines du diocèse du Puy constituent un des plus précieux recueils de notre histoire locale. La société académique du Puy fut autorisée, en 1871, à prendre une copie de la partie des manuscrits de Dom Estiennot relative au Velay et demanda, quelque temps après, la même faveur pour les parties concernant le diocèse de Clermont et de Saint-Flour.

Rocher (Charles) *, avocat au Puy.

Les vieilles Histoires de Notre-Dame du Puy, réimprimées d'après les manuscrits ou les éditions originales avec un appendice; dans les M. V., première partie, Pierre Odin, Mathurin Des Roys, Théodose de Bergame, Dom Claude Estiennot. L'appendice comprend :

1. Ruessio ou Revessio.

2. Géographie, gouvernement et administration du Velay gaulois et gallo-romain.

3. Textes primitifs invoqués par les Grégoriens contre l'apostolicité des églises des Gaules.

4. Textes primitifs pour l'apostolicité de l'église du Puy. T. à p. Le Puy, Marchessou fils, 1890, gr. in-8°, CXLI-531 pp. quelques exemplaires sur papier vergé.

L'introduction remarquable, placée en tête du volume, spécialement consacré à la reproduction de trois ouvrages devenus extrêmement rares et à la publication des antiquités bénédictines du Velay, renferme des appréciations sur l'histoire locale fort justes, déduites avec une connaissance approfondie des faits et une grande érudition. C'est une étude synthétique de nos chroniques, entreprise, avec amour, par un enfant du Pays, très respectueux des croyances et des actions mémorables de nos pères, dans le but d'en faire ressortir la caractéristique particulière.

Gissey (Odo ou Eudes de), de la Cie de Jésus, naquit à Autun en 1569 d'une famille d'ancienne et illustre noblesse, qui comptait parmi ses alliés les Lévis Ventadour; et mourut à Toulouse, le 9 mars 1643. Il fut professeur de Théologie au collège du Puy, où il paraît avoir séjourné assez longtemps. Après avoir fait profession, à l'âge de 21 ans, dans la province de Lyon, il serait venu dans la vieille cité d'Anis. Il était vice-recteur du collège, en 1609, et s'y trouvait, très probablement encore en 1620, époque de la première édition du « *Discours historique de la très ancienne dévotion à Nostre-Dame du Puy* ». Écrivain lettré, historien consciencieux, érudit et chercheur, nous lui devons la conservation de documents très précieux, tels que les diplômes d'Adalard et de Raoul et de beaucoup d'autres d'une importance de premier ordre. « Il faut bien le reconnaître, dit M. A. Lascombe, notre meilleur, notre véritable annaliste est Odo de Gissey. Malgré ses imperfections et ses lacunes, c'est encore le seul de nos auteurs qui se soit rendu compte de ce que pouvait et devait être l'histoire du Velay. » (Voy. Papillon, l'abbé Philibert), *biblio-*

Digitized by Google

thèque des auteurs de Bourgogne, 1742-1745, 2 vol. in-fol. ;

Backer (Augustin de), Aloïs de Backer et Charles de Sommervogel, de la Compagnie de Jésus, *Bibliothèque des écrivains* de la Compagnie de Jésus, t. I, A.-G., col. 2145, Liège et Paris, 1869, 3 vol. in-fol. ;

Lascombe (Adrien). Notice sur Odo de Gissey, historien de Notre-Dame du Puy. T. II, pp. 447-459.

1re Édition.

Discours historiques de la très ancienne dévotion à Nostre-Dame du Puy, et de plusieurs belles remarques, concernantes particulièrement l'histoire des évesques du Velay et autres choses tant ecclésiastiques que séculières : le tout recueilly des anciens et modernes autheurs ; par le P. Odo de Gissey de la Compagnie de Jésus. A Lyon, chez Louys Muguet, en la rue Mercière, MDCXX, avec approbation (4 août 1619) et privilège du Roy, pet. in-8°, 24 pp. préliminaires non chiffrées, 636 pp. chiffrées et 8 pp. de vers non chiffrées. La vignette du frontispice, gravée au burin, représente la Vierge noire entre deux cierges allumés, avec le monogramme du Christ, au-dessus les armes de France et de Navarre, à droite, les armes de la ville du Puy à gauche. Au pied de l'autel deux anges aux ailes éployées, en prières. Au bas de la vignette, on lit ce distique, à double rime :

Ni caveas crimen, caveas contingere limen,
Nam Regina Poli vult sine sorde coli.

une autre image de la vierge, taillée sur bois, au dos d'une page liminaire, avec cette légende : Nigra sum sed formosa.

2e édition : *Discours historiques de la très ancienne dévotion de Nostre-Dame, ensemble plusieurs belles remarques tant des évesques du Velay que d'autres choses ecclésiastiques et séculières. Le tout recueilly de divers autheurs par le P. Odo de Gissey, de la Compagnie de Jésus, de la duché de Bourgogne.*

Édition seconde, revüe et accrüe par l'autheur. Frontispice de la 1re édition, avec la légende : Nigra sum sed formosa. A Tolose, par Raymond Colomiez, 1627 ; avec approbation (du 12 déc. 1626) et privilège du roy, in-12, 664 pp.

3e édition : *Discours historiques de la très ancienne dévotion à Nostre-Dame du Puy et de plusieurs belles remarques, concernantes particulièrement l'histoire des évesques du Velay que d'autres choses écclésiastiques et séculières. Le tout recueilly de divers autheurs, par le R. P. Odo de Gissey, de la Compagnie de Jésus, de la duché de Bourgogne.*

Édition troisième, revüe et accrüe par l'autheur. Frontispice, déjà décrit, avec cette légende : Nigra sum sed formosa. Au Puy par François Varolles, 1644, in-8°, 17 pp. non chiffrées, 15 pp. de vers et de table non chiffrées. Cette troisième édition est la plus estimée parce qu'elle renferme les additions qui furent faites, après la mort du R. P. Odo de Gissey, par « Messieurs les commis du chapitre du Puy ».

On a prétendu qu'il existait d'autres éditions ; c'est une erreur inconcevable. Un fragment de cet ouvrage a été inséré dans les *acta SS. t. IV, Augusti*, pp. 24 et suiv.

Les auteurs de la Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus, qui n'ont fait que reproduire la notice, peu exacte, que l'abbé Philibert Papillon a consacré à O. de Gissey, donnent la liste de nombreux ouvrages du laborieux jésuite ; parmi lesquels figure une *Histoire de la bienheureuse vierge d'Annecy, avec le catalogue des évêques de cette ville*. Nous pensons que les RR. PP. de Backer et de Sommervogel ont été induits en erreur par une apparente similitude de nom : l'abbé Papillon dit : 3e *Histoire de la bienheureuse Vierge d'Ancey, c'est-à-dire du Puy, avec le catalogue des évêques de cette ville*. Il est hors de doute qu'il y a eu confusion. Papillon a traduit Anicium

Digitized by Google

par Ancey. Un autre ouvrage, donné comme manuscrit, intéresse particulièrement le Velay :

Summa vitæ sanctorum Ecclesiæ Aniciensis. Qu'est devenu ce livre? Peut-on espérer de le voir exhumer, un jour, de quelque bibliothèque publique ou privée? Jacques Branche, qui a largement puisé dans l'Histoire de Notre-Dame du Puy d'O. de Gissey, ne paraît pas avoir connu son abrégé de la vie des saints du Velay.

Maurin, chanoine de la cathédrale du Puy, figurant sur la liste des membres de ce chapitre dans les Almanachs de l'abbé Laurent (1787-1788). *Dissertation sur l'antiquité de l'église du Puy, 1766.* Manuscrit donné par M. Boudinhon, juge de paix, au Musée du Puy.

Le savant chanoine démontre, péremptoirement, que Saint Vosy, évêque du Puy, n'a pu siéger avant 536 ; qu'aucun évêque du Velay n'a paru dans les nombreux conciles, tenus avant cette époque. M. Mangon de la Lande, cite fort élogieusement le travail de l'abbé Maurin. (Voy. Antiq. de la Haute-Loire, p. 134).

De Pradine.

Histoire de l'Église angélique de Notre-Dame du Puy. Toulouse, J. Pech, 1677, in-4°. Ouvrage perdu. Il est mentionné dans un catalogue, dressé par M. de Castellane, de livres imprimés à Toulouse, au XVII^e^ siècle, publié dans les *Mémoires de la soc. archéol. du Midi de la France*, t. V. Ce livre a échappé, jusqu'ici, à toutes les recherches. Il ne se trouve, ni à la Bibliothèque nationale, ni à la Bibliothèque de Toulouse (Voy. Intermédiaire des curieux, n° du 10 mai 1886, t. XIX, p. 266).

Théodore (**Bouchard de Saron ou Sarron de Champigny, dit le Frère**), d'une ancienne famille de Bourgogne, ermite, prêtre de l'institut de Saint-Jean-Baptiste, mourut le 17 février 1710, dans son ermitage de Monistrol-L'évêque (Haute-Loire). On a de lui : *Histoire de l'Église angélique de Notre-Dame du Puy* (Anonyme). Le Puy, Antoine Delagarde, 1693, petit in-8°, 9 pp. non chiffrées, 450 pp. chiffrées, 10 pp. non chiffrées (catalogue des évêques et table). Frontispice gravé en taille douce, non soigné : sur un autel et dans un cerceau trilobé, surmonté d'une fleur de lys ; la Vierge et l'enfant Jésus devant elle, richement vêtus et couronnés, la tête de la mère entourée d'un nimbe lumineux, à leurs pieds, le monogramme du Christ, dans un cartouche, avec les trois clous de la passion auréolés ; au-dessous deux anges en prières. A droite et à gauche de l'autel, les armes de France, accotées de Navarre et les armes de la ville du Puy. Au bas, ce distingue à double rime :

Ni Caveas crimen, caveas contingere limen.
Nam Regina Poli vult sine sorde coli.

La dédicace est signée : Frère Théodore, hermite... c'est-à-dire, suivant le P. Lelong (François-Théodore Bochart, Sarron de Champigny, Bibl. hist. de la France, t. I, col. 633 et Dom Brial, Hist. litt. de la France.) Voy. Barbier Anonymes, 1874, t. 2, col. 681, a). Cet ouvrage, écrit 50 ans environ après, la 3^e^ et dernière édition de celui du R. P. O. de Gissey, n'est en quelque sorte que la reproduction de celui-ci. Ils sont, l'un et l'autre, divisés en trois livres. Le premier, dans les « Discours historiques de Nostre-Dame du Puy », s'arrête à l'épiscopat inclus de Dulcidius, 19^e^ évêque, au VIII^e^ siècle ; tandis que Fr. Théodore interrompt le sien après le transfert de l'évêché à Anicium, par Saint Vosy, vers 530. Le second livre de l'histoire de Gissey commence, sous Charlemagne, qui chasse les Sarrasins du Velay, et à l'origine et à la description de la statue miraculeuse de la Vierge noire et s'étend jusqu'à Humbert, évêque du Puy, en 1131 ; le troisième, jusqu'à l'épiscopat de Henry de Maupas du Tour. Fr. Théodore commence le second livre de son histoire à Saint Scutaire, évêque du Puy, et

Digitized by Google

s'étend jusqu'en 1219, à l'assassinat de Robert de Mehun. Le livre troisième prend à Étienne II de Chalencon, évêque du Puy, et va jusqu'en 1692, sous l'épiscopat d'Armand de Béthune, comprenant près d'un demi-siècle de plus que son devancier.

Pouderoux (le chanoine Jean-Antoine) *, né au Puy, vers 1734, mourut dans cette ville, vers 1801.

Histoire de l'Église angélique et cathédrale de Notre-Dame du Puy, immédiatement soumise à l'Église de Rome. Au Puy, les libraires, 1785, in-12, fig. Ouvrage anonyme attribué au chanoine Pouderoux. C'est un abrégé des ouvrages du P. Odo de Gissey et de Fr. Théodore. Réimprimé en 1833 et plus récemment, 130 pp. in-18.

Le P. Caillau lui attribue une *Dissertation sur l'antiquité de l'Église du Puy* (*Les Gloires de N.-D. du Puy*, p. 10). L'abbé Bouveron dit que le vénérable chanoine avait recueilli un très grand nombre de matériaux pour servir à l'histoire du Velay et du diocèse du Puy, mais que presque tout avait péri. « Cependant, ajoute-t-il, on trouve à la bibliothèque du séminaire plusieurs de ces recueils, sous la désignation de *Miscellanea*, où on lit nombre de traits qui piquent beaucoup la curiosité. » (AN. pour 1836, pp. 185-186).

Pharisier (l'abbé)*, vicaire à Coubon.

Histoire angélique de l'église antique et admirable de Notre-Dame du Puy. 4e édit. par Ph*** (l'abbé Pharisier). Le Puy, F. M. Clet, 1838, in-18.

Caillau (le R. P. A.-B.), prêtre de la société de la Miséricorde :

Les Gloires de Notre-Dame du Puy. Dédiées à Mgr Darcimoles, évêque du Puy. Paris, chez Camus, 1846, in-12, 497 pp.

Œuvre pieuse, bien comprise, résumant tout ce qui a été écrit sur la vénérable église, aux douze points de vues, que l'auteur regarde comme autant de gloires, justifiant le grand renom de Notre-Dame du Puy : *son origine, son sanctuaire, sa statue miraculeuse, ses reliques, les sanctuaires qui l'environnent, son noble épiscopat, son vénérable chapitre, ses illustres alliances, les privilèges temporels de ses pèlerins, ses privilèges spirituels, les honneurs qui lui ont été rendus, enfin les miracles opérés par son intercession.* Le R. P. Caillau a consacré une large part de son ouvrage aux *Notes et pièces justificatives ;* et le termine par une *Neuvaine de méditations à Notre-Dame du Puy.*

Monlezun (l'abbé J.-J.), chanoine d'Auch et du Puy, auteur d'une Histoire de la Gascogne.

L'Église angélique ou Histoire de Notre-Dame du Puy et des établissements religieux qui l'environnent, dédiée à Mgr de Morlhon, évêque du Puy. Se vend au profit de la statue de la Sainte-Vierge que l'on va ériger sur le rocher de Corneille. Clermont-Ferrand, à la librairie catholique, 1854, in-8, x-220 pp. 2e édit. Le Puy, J.-M. Freydier, 1875, in-18, x-222 pp.

C'est encore un résumé consciencieusement fait et renfermant tout ce qu'il y a d'essentiel à connaître pour avoir une juste idée de l'histoire de Notre-Dame du Puy.

Mandet (Francisque), né au Puy, conseiller à la cour Impériale de Riom (1811-1863).

Notre-Dame-du-Puy. Légende. Archéologie, Histoire. Le Puy, Marchessou, 1860, in-12, 361 pp. (forme le t. II de l'*Histoire du Velay*).

Peyron (l'abbé Édouard) *, curé de Vieille-Brioude. *Mois de Marie historique de Notre-Dame du Puy, précédé d'une étude sur l'apostolicité des Églises de France.* Le Puy, Boitaud, libraire, éditeur, 1884, pet. in-8, LXXVI-390 pp. fig. Cet ouvrage est encore un résumé de l'Histoire de Notre-Dame du Puy et l'accomplissement d'un vœu à la mère du Rédempteur. On n'en saurait trop louer l'esprit et le réel mérite.

Digitized by Google

C. — HISTOIRE DU DIOCÈSE DU PUY

(DIOECESIS ANICIENSIS SEU PODIENSIS)

1. — INCERTITUDE DE SON ORIGINE

A. TEXTES PRIMITIFS, CONTRAIRES A L'APOSTOLICITÉ DE L'ÉGLISE DU VELAY.

L'origine des églises de France a donné lieu à des controverses violentes, acrimonieuses, qui se renouvellent chaque fois qu'on remet la question sur le tapis. L'apostolicité de certaines églises, posée en 1855 et 1856, aux congrès archéologiques de France, fut vivement discutée, dans les XXII^e^ et XXIII^e^ sessions, tenues à Cahors, Nantes, la Rochelle et Mende.

Les origines du christianisme en Velay sont enveloppées d'une obscurité qu'on ne peut dissiper. Il convient de respecter des croyances longtemps admises ; mais les légendes ayant été critiquées, la Bibliographie ne peut éviter de mentionner les ouvrages qui les admettent et ceux qui les combattent.

Grégoire de Tours (George-Florent), célèbre évêque et chroniqueur que l'église a admis au nombre de ses saints, naquit à Clermont, le 30 novembre 544 et mourut, à Tours, le 17 novembre 595. Son grand-père, Georgius, comte de Clermont, était d'origine vellave : civis vellacus. (Voy. Glor. conf., p. 34.)

Historia ecclesiastica Francorum. Cette histoire, divisée en dix livres, est le dernier ouvrage du saint évêque. Elle embrasse une période qui commence à l'entrée des Francs en Gaule et se poursuit jusqu'en 591, c'est-à-dire quatre ans avant sa mort, embrassant un espace de 174 ans. Les œuvres de Saint-Grégoire de Tours sont écrites dans un latin barbare. Il ne craint pas d'avouer lui-même qu'il fait peu de cas de l'art et de la rhétorique ; qu'il parle un langage vulgaire et grossier pour être mieux compris de tous. Son *Histoire ecclésiastique des Francs*, qui est tout à la fois civile, religieuse et politique, n'est pas moins le monument le plus précieux que nous ayons pour la connaissance des mœurs et des événements de cette époque. L'Histoire ecclésiastique des Francs fut imprimée, pour la première fois, en 1512, dans un recueil contenant la chronique d'Adon, archevêque de Vienne :

B. Gregorii Turonensis episcopi Historiarum præcipue Galliarum, lib. X; in vitas patrum fere sui temporis, lib. 1 ; *de Gloria confessorum, præcipue Galliarum*, lib. 1 ; *Adonis Viennensis episcopi sex ætatum mundi breves seu commentarii : usque ad Carolum simplicem Francorum regem.* Paris, 1512, in-fol.

La seconde édition est de 1522, petit in-fol. de 182 ff. avec de belles lettrines à personnages. Titre entouré d'un encadrement gravé, avec la marque du libraire Jean de Courlance.

Le célèbre imprimeur et érudit Guil. Morel en donna une troisième édition, accompagnée également de la chronique d'Adon :

B. Gregorii Turonensis episcopi Historiæ Francorum libri X et Adonis Viennensis Chronica. Paris, G. Morel, 1561, in-8.

D. Ruinart fit paraître, trente huit ans après, une édition des œuvres complètes du saint évêque, qui a été, longtemps, regardée comme la meilleure :

Opera omnia s. Gregorii Turonensis et

Digitized by Google

Fredegarii chronicon, studio D. Th. Ruinart. Parisiis, Fr. Muguet, 1699, in-fol.

Indépendamment de cette édition estimée, D. M. Bouquet en a donné une nouvelle, avec des corrections ou au moins des améliorations, dans le second volume de son recueil : *Rerum gallicarum et francicarum scriptores.*

M. H. Omont, de la Bibliothèque nationale, en a donné, de nos jours, une édition en 2 vol. in-8° (Paris, A. Picard). La haute valeur de l'*Histoire des Francs* fait de ce texte une des sources les plus importantes de notre histoire nationale. Cette dernière édition, dite diplomatique, c'est-à-dire reproduisant fidèlement le meilleur des manuscrits de l'auteur, celui de Corbie pour les livres I-VI, formait le premier volume. Elle conserve ainsi au texte sa physionomie originale, écartant les lectures conjecturales sur lesquelles la critique ne s'est pas encore prononcée. L'addition des passages ajoutées par Grégoire complète le texte et une disposition typographique particulière permet de distinguer les points sur lesquels portent ces changements. La même méthode est suivie pour le deuxième volume, comprenant les livres VII-X, où le manuscrit qui a été transcrit est celui de Bruxelles. Cette édition offre donc un texte sûr et facile à consulter.

C'est principalement sur l'Histoire ecclésiastique des Francs que s'appuient les écrivains qui nient l'apostolicité du Velay.

En effet, liv. I, ch. XXVIII et XXIX, Grégoire désigne les premiers apôtres des Gaules : saint Saturnin, à Toulouse ; Gatien, évêque, à Tours ; Trophime, à Arles ; Paul, à Narbonne ; Denis, à Paris ; Stremon (Austremoine), à Clermont, et Martial, à Limoges. Il ne dit mot de s. Georges, apôtre du Velay. Georgius, nom grec, est celui d'une grande famille du Velay. Au VI^e^ siècle, un Georgius civis Vellacus, était comte de Clermont (Voy. le Glor. Conf., p. 34). Le grand-père de Grégoire de Tours se nommait aussi Georgius (Voy. le *Vitae Patrum*, t. VI, p. 1, et *Revue d'Auvergne*, 1900, n° 5, p. 377 ; n° 6, p. 403).

Le livre IX, ch. XXXIX reproduit les lettres adressées à sainte Radégonde (1), femme de Clotaire I^er^, roi de Soissons, par les évêques de Tours, de Rouen, de Paris, de Nantes, d'Angers, de Rennes et du Mans, en novembre 567.

Il existe de nombreuses traductions de l'ouvrage de Grégoire de Tours, parmi les plus estimées, il faut citer celles :

De Guadet et Taranne. Paris, 1836-1839, 4 vol. in-8 ; imprimée aux frais de la Soc. de l'Hist. de France ;

De Guizot, *Revue et augmentée de la Géographie de Grégoire de Tours par A. Jacobs.* Paris, 1861, 2 vol. in-8 ;

De Bordier, *précédée de la Vie de saint Grégoire de Tours, par Odon, abbé de Cluny.*

Les œuvres de saint Grégoire de Tours ont été réimprimées par l'abbé Migne, qui s'est contenté de reproduire l'édit. de D. Ruinart. Paris, 1849, gr. in-8° à 2 col.

Le traité de la gloire des martyrs, renferme :

La légende du Vellave Georges, comte et gouverneur d'Auvergne ;

L'histoire du Vellave Illidius, qui chassa de Brioude, Gondebaud, roi des Bourguignons, occupant cette ville, après en avoir fait le siège ; etc. L'*Historia Francorum,* lib. IV, cap. XLVII, raconte l'*Histoire d'un esclave lettré, Andarchius, et sa mort tragique en Velay ;* et au lib. X, cap. XXV, celle d'un bucheron de Bourges, se donnant pour le Christ. Après avoir parcouru la Provence et le Gévaudan, il vint, en 591, agiter le Velay, sous l'épiscopat d'Aurèle. Il était suivi d'une bande de plus de trois mille loqueteux et d'une avant-garde de ces malandrins, entièrement

(1) Après six ans de mariage, Radegonde s'échappa du domicile conjugal, se fit religieuse et, retirée à Poitiers, y construisit le monastère de Sainte-Croix, où elle édifia le monde par ses vertus, son érudition et la culture des lettres.

Digitized by Google

nus. En disant la bonne aventure, en prétendant guérir les malades par l'imposition des mains, il récoltait des cadeaux de toutes sortes, qu'il distribuait aux miséreux. Ce qui n'empêchait pas cette horde de détrousser les voyageurs, de les dépouiller de leurs habits au profit de ceux de la bande qui en manquaient. Ces forcenés, menaçant l'évêque et les bourgeois, vinrent camper autour d'une basilique voisine du *lieu* appelé Anicium. L'évêque envoya à l'imposteur des gens courageux pour connaître ses intentions. Un d'eux le frappa mortellement de son épée et cette armée de malfaiteurs se dispersa.

Ruinart (Dom Thierri), savant bénédictin de Saint-Maur (1657-1709). Un des sujets les plus distingués de son ordre. D. Mabillon en fit son collaborateur et son ami.

Acta primorum martyrum sincera et selecta. Editio secunda, emendata et aucta. Amstel., 1713, in-fol. et Ratisbonnæ, 1859, in-8°. Cet ouvrage estimé a été traduit en français, sur la 1re édition par Drouet de Maupertuy, sous ce titre :

Les véritables actes des Martyrs, Paris, 1708, 2 vol. in-8 et réimprimé en 1739, en 2 vol. in-12.

Voy. *Actes de saint Saturnin de Toulouse.*

Sulpice-Sévère, historien ecclésiastique, né en Aquitaine, vers 363, mort en 410 ou 420.

Historia sacra, a mundi exordio ad sua usque tempora deducta. Basileæ, Operinus, 1556, in-8 et *opera*, Lugd. Batav., ex offic. elzeviriana, 1635, in-12. Voir :

1° *Persécution des chrétiens sous Marc-Aurèle,* liv. II, ch. xxxii ;

2° *Vie de Saint-Martin*, liv. I, ch. xiii ;

3° *Dialogue sur saint Martin*, liv. IV.

Cité par le F. Théodore, *Hist. de N.-D. du Puy*, pp. 7, 10 ; l'historien de l'église du Puy, dit que Baronius « l'accuse d'être peu exact et de contrarier, sans fondement, Tertulien et Eusèbe... »

B. L'APOSTOLICITÉ DE L'ÉGLISE DU VELAY, DISCUTÉE AU CONCILE DE LIMOGES (1031).

Baronius (César), général de la congrégation de l'oratoire d'Italie, cardinal, bibliothécaire du Vatican, dans les conclaves de Léon XI et de Paul V eut plus de trente voix pour la tiare (1558-1607). Il travailla jusqu'à sa mort aux :

Annales ecclesiastici, a Christo nato ad annum 1198. Romæ ex typographia Vaticana, 1664, 22 vol. in-fol. (Voy., t. XV, pp. 342 et suiv.).

Hardouin (Jean), jésuite, érudit (1646-1729).

Collectio regia maxima conciliorum. Paris, ex typ. reg., 1715, 12 vol. in-fol. (t. VI, pars prima, col. 853 et suiv.).

Labbe (le P. Philippe), jésuite, théologien érudit, poète latin (1607-1667).

Sacro-santa concilia.,. Lutetia Parisiorum, 1671-1672, 17 tom. en 18 vol. in-fol. Le dix-huitième volume contient l'apparatus connu sous le nom de Jacobatius. (Voy. t. IX, col. 869 et suiv.)

Mabillon (Jean), l'un des plus illustres bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (1632-1707).

Annales ordinis sancti Benedicti (ad ann. 1157). Parisiis, 1703-1739, 6 vol. in-fol. (Voy. t. VI, p. 348.) L'édition de Lucques, 1736, 6 vol. in-fol., a été revue et augmentée.

Les ouvrages cités de ces quatre illustres religieux renferment les actes du grand et mémorable concile de 1031.

La Vie (apocryphe) *de saint Front par Gauzbert, chorévêque au diocèse de Limoges ;* citée dans cette importante assemblée par l'abbé de Solignac, a été

Digitized by Google

reproduite dans plusieurs recueils. Gausbert était chorévêque de Limoges, avant 983. (*Hist. litt. de la France*, 1742, t. VI, pp. 440-443; Lelong, *Bibl. Hist. de la France*, 1719, t. I, 8328; Sevestre, *Dict. patrolog.*, 1852, t. II, 931-932.)

Ce qu'il y a de certain et que reconnaissent les abbés Faillon et Pergot, qui soutiennent, à outrance, l'évangélisation des Gaules au premier siècle de notre ère, c'est qu'il a existé deux vies de saint Front, contradictoires. La plus ancienne faisait naître le prétendu disciple de saint Pierre à Périgueux, où il avait été élevé dans une école ecclésiastique. Si cette ville avait, déjà, adopté le christianisme, que faut-il penser de l'apostolat de saint Front et de la résurrection de saint Georges ?

Gérald ou Gérard III, abbé de Solignac, près de Limoges, dont la grande érudition lui avait valu le surnom de *doctissimus*, après avoir démontré l'authenticité de l'apostolat de saint Martial, nia énergiquement celui de saint Front. La vie imaginaire de ce dernier était l'œuvre du chorévêque Gauzbert, alors qu'Ildegaire occupait le siège de Limoges. Voy. Baronius, *loc. cit.*, p. 352.

Engelric, chanoine de N.-D. du Puy, chancelier du chapitre, assiste au concile. Voy. Odo de Gissey, édit. de 1620, pp. 300 et 301; édit. de 1644, pp. 274-278; F. Théodore, pp. 195 et 196; Baronius, *Annales ecclesiastici*, édit. cit., pp. 344-345; *Histoire litt. de la Fr.*, t. VII, p. 49.

Étienne II, évêque du Puy, présent au concile de Limoges, touchant l'apostolat de saint Martial; même ouvrage, t. VII, p. 348; *Gallia Christ.*, t. II, col. 698 et 699.

Ni Étienne de Mercœur, ni Engelric n'opposèrent le moindre démenti à l'abbé de Solignac, affirmant, devant le concile, que la légende de saint Georges, comme celle de saint Front, était l'œuvre d'un faussaire.

Gérald III demanda en quel pays se trouvait le lieu où saint Georges avait été enseveli et rappelé à la vie, au moyen du bâton de saint Pierre. Aucune réponse plausible ne put être faite (1). Alors, l'abbé de Solignac démontra que la légende des saints Georges et Front n'était que le pastiche de la légende des saints Martial et Austriclinien.

Adhémar de Chabanes ou de Chabanais, moine de l'abbaye de Saint-Cybar en Angoûmois, avait nié, avec la même conviction, au concile de Limoges, tenu en août 1028, l'apostolat de saint Front. Les actes de cette assemblée ne sont, malheureusement, pas parvenus jusqu'à nous; mais Adhémar a retracé, dans une lettre apologétique, le récit du colloque qu'il eut avec Benoît, prieur de Saint-Michel-de-Cluse en Piémont. Il établit, dans cette lettre, d'une manière évidente que la population de Périgueux était chrétienne avant l'épiscopat de saint Front. (Mabillon, *Ann. benedict.*, appendice du t. IV, pp. 717 et s.) Cette lettre avait été adressée à Engelric et à son frère Théotard, l'un et l'autre chanoines de N.-D. du Puy, qui avaient assisté au concile de 1028.

C. TEXTES FAVORABLES A L'APOSTOLICITÉ DE L'ÉGLISE DU VELAY.

Adon (saint), archevêque de Vienne (799-876).

Les rois Charles-le-Chauve et Louis II le consultaient. Il prit part aux affaires publiques; parut avec éclat dans plusieurs conciles; en présida un lui-même à Vienne pour maintenir la pureté des mœurs et la foi.

(1) La ville de Bolsène où la légende prétend que s. Georges fut inhumé et ressuscité est un lieu imaginaire.

Digitized by Google

Martyrologium Adonis curante D. Georgio. Romæ, 1745, 2 tomes en 1 vol. in-fol.

L'abbé Migne l'a également reproduit dans la collection citée plus haut, t. CXXIII. Voir col. 384.

Il en a été donné une traduction par Carmandet et Mgr Fèvre. Lyon, 1867. Voy. t. II, pp. 405-6.

Saint-Adon est encore l'auteur de deux autres martyrologes :

Acta martyrum ad ostia Tiberina... nunc primum græcæ prodeunt. Romæ, 1795, in-fol.

Patrum apostolicorum martyria. Oxoni, 1822, 2 vol. in-8°.

Il a laissé également une chronique :

Breviarium chronicorum, s'étendant du commencement du monde jusqu'en 875, citée pour son exactitude. On y trouve des articles sur Saint Front et Saint Georges. Cette chronique a été imprimée avec l'*Histoire des Francs, de Saint-Grégoire de Tours*, à Paris, en 1512, in-fol.; en 1561, Paris, G. Morel, in-8°; à Bâle, en 1568.

Cité par F. Théodore, *Hist. de N.-D. du Puy*, pp. 12 et 13, note b, sur la résurrection de Saint Georges.

Flodoard ou Frodoard, chanoine de la cathédrale de Reims, abbé d'un monastère dont on ignore le nom, élu plus tard à l'évêché de Noyon et Tournay, mais Foucher, soutenu par Louis d'Outre-Mer, s'empara de son siège et s'y maintint (894-966).

Il est l'auteur d'une chronique sacrée, en vers latins, divisée en trois parties :

Flodoardus presbyter de triumphis italicis martyrum et confessorum, metricis libri XV. Le poète, qui fut également hagiographe, a consacré quelques vers à saint Georges et à saint Front, dans la 3e partie, contenant l'histoire abrégée des papes jusqu'à Léon VII, mort en 939 et des saints les plus illustres d'Italie, tant martyrs que confesseurs. Mabillon a donné des extraits considérables de cette partie dans ses *Annales ordinis sancti Benedicti* (t. II et IV); Muratori les a reproduits dans ses *Rerum Italicarum scriptores*, t. III. Cet ouvrage atteste de grandes recherches, mais il ne faut pas s'attendre à y trouver de critique (Voir, sur la poésie de Flodoard, l'*Hist. litt. de la France*, t. VI, pp. 313 et suiv.; Migne, *Patrol. latine*, t. CXXXV). (Voy. col. 609.)

Génébrard (Gilbert), bénédictin de Cluny, puis archevêque d'Aix, né à Riom vers 1537, ami de Sixte V; ligueur irréductible, dans la Provence, dévouée à Henri IV. Le parlement d'Aix, en 1596, condamna au feu son livre contre le concordat, le déclare déchu de son archevêché et banni à perpétuité. Henri IV lui permit de se retirer dans son prieuré de Sémur, où il mourut en 1597, hébraïsant.

Chonographiæ libri IV. Paris, 1580, in-fol.

Cité par le P. O. de Gissey, *Hist. de N.-D. du Puy*, 1644, p. 6. Fronton envoyé par saint Pierre à Périgueux; p. 7; *Saint Georges en Velay*, l'un et l'autre en l'an 65 de notre ère.

Guidonis (Bernard), célèbre dominicain et théologien, né dans un petit village, près de Limoges, fut prieur des couvents de Castres, puis de Limoges; Clément V le nomma inquisiteur de la foi à Toulouse, position qu'il conserva dix ans; fut employé à plusieurs négociations par Jean XXII; à la suite nommé évêque de Tuy en Galice, puis de Lodève, où il mourut (1260-1331). Il a laissé de nombreux écrits, parmi lesquels une chronologie des évêques de Limoges : *Nomina ac gesta Lemovicensium episcoporum*, manuscrit reproduit par le P. Labbe, *nov. Bibl. mss. librorum...* Paris, 1657, 2 vol. in-fol.

Le P. O. de Gissey, mentionne un sanctoral de B. Guidonis, de l'an 1320, citant Fronton, premier évêque de Périgueux, compagnon de saint Georges, envoyé par saint Pierre en Velay, la seconde année du règne de l'empereur Claude, c'est-à-dire l'an 43 de notre ère. *Hist. de N.-D. du Puy*, 1644, p. 7 et p. 9

Digitized by Google

dit que le même ouvrage indique la fête de Saint Georges le 10 novembre.

Notker (le bienheureux), surnommé le Bègue (Balbulus), religieux de l'ordre de Saint-Benoît, littérateur et théologien, mort en 912, à l'abbaye de Saint-Gall.

Martyrologium B. Notkeri Balbuli, sancti Galli monachi. Cet ouvrage a été publié par le jésuite H. Canisius et par l'abbé Migne, t. CXXXI, de la patrologie (Voy. col. 1163). Il est encore du IXe siècle et cite, comme les autres, aux endroits indiqués (VIII kalendas novembris), saint Fronton et saint Georges, ce dernier mort en route et ressuscité par le bâton de saint Pierre, et les met au nombre des disciples de J.-C.

Raban-Maur, appelé quelquefois en latin Harabanus Magnentius, abbé de Fulde, puis archevêque de Mayence (776-856). Un des plus féconds écrivains du XIe siècle : hébraïsant, théologien, hagiographe, poète latin. Il présida les conciles de Mayence (852) et de Francfort (853).

Rabbani Mauri opera. Colon. Agripp., 1626, 6 tomes en 3 vol., in-fol.

Ses œuvres renferment une vie de Sainte-Marthe. L'auteur raconte qu'après l'Ascension, Marthe fut mise par les Juifs sur un vaisseau sans rames, sans voiles, sans pilote et sans provisions, avec Marie, Lazare et autres, pour les faire périr en mer; mais que Dieu les fit aborder à Marseille, pour évangéliser les Gaules. On connaît la légende. Dans sa narration, l'auteur compte saint Front au nombre des soixante-douze disciples de J.-C. et dit qu'il fut envoyé dans les Gaules, avec saint-Georges, par saint Pierre; mais le même auteur, dans son Martyrologe, fait naître saint Front à Lanquais en Périgord et non en Lycaonie, comme d'autres hagiographes l'affirment. Les Martyrologes renferment bien tous les légendes de Saint-Front et de Saint-Georges, mais les plus anciens sont postérieurs encore aux ouvrages de Raban Maur.

Usuard, moine de Saint-Germain-des-Près, IXe siècle.

Charles-le-Chauve le chargea de composer un nouveau Martyrologe, qui fut adopté par les églises de France, d'Italie et d'Allemagne. On l'imprima pour la première fois à Lubeck, en 1475, in-fol., à la suite du *Rudimentum novitiorum.* On recherche surtout l'édition de Florence (1486, in-4°), regardée comme princeps, attendu que l'ouvrage n'avait paru jusqu'alors que dans des recueils; mais la meilleure édition est celle d'Anvers, *Martyrologium Usardi,* 1714, in-fol., que l'on doit au P. Sollier (*Hist. litt. de France,* t. V, p. 436 et suiv.). Ce Martyrologe a été reproduit dans la patrologie de Migne, t. CCXXIV. Voir la légende des saints Georges et Fronton, donnés comme disciples de J.-C.

Usuard mourut le 13 janvier 876 ou 877, après avoir terminé son ouvrage, dédié au roi. Il est postérieur de vingt ans à celui de Raban Maur; par conséquent n'offrant ni l'un ni l'autre aucune certitude.

D. OUVRAGES A CONSULTER AU POINT DE VUE DE L'APOSTOLICITÉ DE L'ÉGLISE DU VELAY

Arbellot (l'abbé), chanoine de Limoges.

1. *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial.* Extr. du *Bull. de la Soc. archéol. et hist. du Limousin*; années 1848 et 1854. T. à p. Limoges, 1855, Chapoulaud frères, in-8.

« Le pape Jean XX, dit F. Théodore, dans une lettre à ceux d'Aquitaine, assemblés à Bourges, posa pour une

Digitized by Google

chose constante que Saint-Martial avoit été présent à l'ascension de la seconde personne et à la descente de la troisième et le second concile de Limoges prononce qu'il étoit un des septante-deux disciples. » (Voy. *Hist de N.-D. du Puy*, p. 9.)

2. *Documents inédits sur l'apostolat de Saint-Martial et sur l'antiquité de l'Église de France.* Limoges, Chapoulaud frères, 1860, in-8°.

3. *Le Livre des miracles de Saint-Martial (texte latin du IXe siècle).* Limoges, Ducourtieux. Paris, Haton, 1889, grand in-8o, 40 pp. et 1 pl.

4. *Observations critiques à MM. Bourassé et Chevalier sur la légende de Saint-Austremoine et les origines chrétiennes de la Gaule.* Tours, Bousevez, 1869, in-8°, 48 pp. L'auteur prend la défense de l'abbé Frugère.

Aurélien (Dom). *La Gaule catacombaire. L'apôtre saint Martial et les fondateurs apostoliques des églises des Gaules. Baptista Salvatoris ou le sang de saint Jean à Bazas, peu d'années après l'ascension de N. S. Jésus-Christ.* Toulouse, 1880, in-8.

Baldit (l'abbé).

Recherches sur les épiscopats des saints Martial, Séverin et Privat. Mende, Ignon, 1855, in-8°.

Béda ou **Bède** (Noël), théologien et controversiste catholique, XVe siècle, mort au Mont-Saint-Michel, en 1536.

Les œuvres du vénérable Bède en 6 vol. grand in-8° font partie de la patrologie, publiée par Migne, 1855.

Cité par le Fr. Théodore, *Hist. de N.-D. du Puy*, p. 13.

Belleforest (François de), historien (1530-1583).

Les Chroniques et Annales de France; par F. de Belleforest. Paris, Vve L'Angelier, 1617, 2 part. en un vol. in-fol. fig. Cet ouvrage, sans grande valeur, est cité par O. de Gissey pour les passages concernant saint Georges et saint Fronton. (*Hist. de N.-D. du Puy*, 1644, pp. 17, 43.)

Bellet (Mgr).

L'âge de la vie de saint Martial. Revue des questions historiques (1er juillet 1900).

Bergame (Jean-Philippe).

Supplementum chronicarum. Venetiis, 1483, in-fol.

O. de Gissey dit que dans cet ouvrage saint Georges est appelé Grégoire, comme dans la vie des saints de Pierre Natali. (*Hist. de N.-D. du Puy*, 1644, p. 10.)

Bernard (l'abbé), aumônier du Lycée du Puy.

Mémoire historique sur l'apostolat de saint Georges et l'époque où il fut envoyé dans le Velay. A., XX, pp. 216. Mémoire présenté comme titre d'admission à la Soc. acad. du Puy. A-t-il été imprimé?

Blanc (l'abbé P. S.), vicaire général de Reims et de Montauban, ancien professeur, mort en 1851.

Cours d'histoire ecclésiastique à l'usage des Séminaires. Nouvelle édit., 3 vol. in-12, 1867, Lecoffre.

Bonaventure de Saint-Amable, carme déchaussé de la province d'Aquitaine, vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Histoire et défense de l'Apostolat de saint Martial. Clermont, Jacquard, 1676, in-fol. Limoges, 1685, in-fol.

S'exprime ainsi sur saint Georges : « qu'il ait été le premier évêque du Velay, on le voit encore par de vieilles médailles ou d'un côté est l'image de saint George revêtu en évêque, et de l'autre, la figure du baston dont il fut ressuscité » (p. 444).

Bonaventure a donné cette médaille comme preuve de l'apostolat de saint George, sur la foi du P. O. de Gissey, qui avait dit avant lui : « Au reste, j'ai recouvré dans le Puy une médaille an-

Digitized by Google

tique, où est la figure de ce sainct prélat, avec ces mots tout autour : *Sanctus Georgius Vellavie Prothopræsul*, telle est l'autographe et l'orthographe, au lieu de Vallauiæ Protopræsul. De cela se prouve manifestement que sainct George a esté le premier évêque du Velay, quant bien je n'en aurais autre tesmoignage. » (*Hist. de N.-D. du Puy*, 1644, pp. 8-9.) « Cette médaille antique, dit A. Chassaing, est un méreau, ou jeton de présence, à l'usage des chanoines des églises collégiales de Saint-Georges du Puy ou de Saint-Paulien, que son style ne permet pas de reporter plus haut que le XVI^e^ siècle. En voici la description, d'après un exemplaire du cabinet de M. Aymard :

℟. Saint Georges assis en habits épiscopaux, mitré et nimbé, de la main gauche tenant la crosse, et bénissant de la droite. Sanctus Georgius.

℟. Bâton apostolique. Prothopresul Vallavie. — Cuivre jaune.

« Les médailles anciennes de saint Georges ont toujours les mots de Vallaviæ Protopræsul... » Fr. Théodore, *Hist. de N.-D.*, p. 14.

Bouché (Honoré), théologien et historiographe de Provence et A. P. D. S. I.

La défense de la foy et de la piété de Provence, pour ses saints tutélaires, Lazare et Maximin, Marthe et Magdalene, contre le livre Joannis varia de commentitio Lazari et Maximini, Magdalenæ et Marthæ in Provinciam appulsa opuscula. A Aix, J.-B. et Et. Roize, 1663, in-4°.

Charbonnel (l'abbé Jérôme).

Origine et Histoire abrégée de l'église de Mende. Mende, Privat, 1859, in-8°.

Chillac (Pierre-Nicolas) *, curé de Sainte-Sigolène.

Dissertation sur la tradition du Velay et de l'église de Notre-Dame du Puy, dédiée à Messieurs les chanoines de l'auguste et vénérable chapitre de l'église cathédrale du Puy. Mss. de 62 pp. gr. in-8, fin du XVIII^e^ siècle.

Cirot de la Ville (l'abbé), professeur à la Faculté de théologie de Bordeaux.

Origines chrétiennes de Bordeaux. Histoire et description de l'église S.-Sernin. Bordeaux, chez l'auteur, 1864-1867, in-4°, gravures.

Corblet (l'abbé).

Origine de la foi chrétienne dans les Gaules et spécialement dans le diocèse d'Amiens. Hagiographie du diocèse d'Amiens. Arras, Dumoulin, 1869-1874. 5 vol. in-8.

Dufraisse (Jean), chanoine de Clermont.

L'origine des églises de France, prouvée par la succession des évêques, avec la vie de saint Austremoine. Paris, Michallet, 1688, in-8, 510 pp.

La dédicace est signée J. D. F. C. D. C. (Jean Dufraisse, chanoine de Clermont.)

Fages de Chaulnes (Gabriel de), né au Puy.

Origines du christianisme dans les Gaules; dissertation sur l'épiscopat de saint Georges, premier évêque du Velay. Le Puy, impr. de M.-P. Marchessou, 1861, in-12, 54 pp., tiré à 100 ex.

Faillon (l'abbé), Sulpicien.

Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie Magdeleine en Provence et sur les autres apôtres de cette contrée, saint Lazare, saint Maximin, sainte Marthe (1) *et les saintes Marie Jacobé et*

(1) Saint Front et saint Georges, chassés du Périgord et du Velay, se rendirent auprès de Sainte-Marthe, qui, par ses prières, fit cesser dans les deux provinces, l'hostilité contre les disciples de Dieu. Saint Georges et saint Front avant de se séparer, allèrent ensemble, à Toulouse, pour se réconforter encore, par les conseils de saint Sernin. Ils apprirent, en arrivant, qu'il venait d'être martyrisé. Revenus dans leurs évêchés, ils y trouvèrent, comme sainte Marthe le leur avait prédit, les esprits calmés et y furent reçus avec la plus respectueuse déférence. Saint Georges brisa partout les idoles, au mont Anis, sur le roc de Polignac, et baptisait par groupes,

Digitized by Google

Salomé ; par l'auteur de la dernière vie de M. Olier (l'abbé Faillon). *Ouvrage orné d'un grand nombre de gravures et publié par M. l'abbé Migne, pour servir de supplément aux Acta sanctorum de Bollandus et aux divers recueils de vies des saints ; aux annales et aux histoires générales de l'église*, etc., etc. A Paris, chez l'éditeur, 1848, 2 vol. in-8°, fig. (Voy. Barbier, *Anonymes*, 1874, t. III, col. 350-351.)

On y joint : *Lettre à M. de Caumont, par M. L. Rostan, ayant trait aux Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine.*

Frugères (l'abbé) *, curé de Chaspuzac (Haute-Loire).

1. *Apostolicité de l'église du Velay, dissertation sur la date de l'évangélisation du Velay, précédée d'une introduction sur les origines du Christianisme dans les Gaules en général ; suivie d'un appendice de notes et de documents.* Le Puy, Marchessou, et Paris, Baur et Detaille, 1869, in-8°, titre rouge et noir. (Voy. *La Haute-Loire* du 4 sept. 1869, l'article critique de M. A. Giron sur cet ouvrage ; la *Semaine sainte du diocèse du Puy*, du 16 oct. 1869.)

Un bref de Pie IX accordé à cet ouvrage. A. XXX, pp. 181-184.

2. *Apostolicité des églises de France. Historique de la question, dans la seconde moitié du* XIXe *siècle.* A. XXXI, pp. 1-40. T. à p. Sous ce titre :

Appendice à l'étude de la bibliographie de la question de l'apostolicité des églises de France. Le Puy, Marchessou, 1872, in-8°.

Gauzbert, chorévêque de Limoges au xe siècle.

Auteur d'une légende de saint Front, combinée avec celle de son compagnon saint Georges. (Voy. *Hist. litt. de la France*, 1742 ; t. VI, pp. 440-443 ; Lelong, *Bibl. fr.*, t. I, 8328 ; Sevestre, *Dict. patrolog.*, 1852, t. II, pp. 931-932 ; Bosquet a publié cette légende dans l'appendice de son *Histoire de l'église gallicane ;* on la trouve dans d'autres recueils et nombre de manuscrits.)

Le P. van Hecke (*Act. SS.*, oct. t. XI, p. 395), a refusé de la publier comme ayant été désapprouvée au concile de Limoges ; mais il a donné une légende du saint évêque de Périgueux, fondue avec celle de saint Fronton de Nitrie, qui est encore plus apocriphe. Saint Front, selon la première, serait né à Lanquais, près de Bergerac ; et, selon la seconde, en Lycaonie. (Voy. l'abbé Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. II, pp. 130-134.) Adon et Raban distinguent saint Front de saint Fronton, c'est dans leurs martyrologes, selon toute probabilité, que se trouve la légende la plus ancienne de saint Front et saint Georges. Le martyrologe d'Adon, comme la première légende de saint Front et celle de Gauzbert cessent de parler de saint Georges, après que celui-ci eut pris possession de son siège et que le premier l'eut quitté pour aller occuper le sien. Une légende plus récente continue à tracer la vie des deux disciples de Jésus et ne renferme rien que nous ne connaissions, si ce n'est que les chanoines de Saint-Paulien nient un fait considéré cependant comme avéré : la translation des cendres de saint Georges au Puy. La question n'est pas tranchée par le légendaire. « Tel était l'état des traditions, au moment où la légende fut écrite, dit le savant abbé Duchesne. Ce moment n'est pas facile à déterminer. La façon dont il parle de la translation de saint Georges, suppose que l'épiscopat de Norbert est déjà loin dans le passé. Je ne voudrais pas fixer avant le xie siècle la limite supérieure de la date à déterminer. » *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 135.

Guéranger (le R. P. Dom Prosper), abbé de Solesmes, né au Mans (1806-1875).

Sainte Cécile et la société romaine aux deux premiers siècles. Paris, Palmé, 1878, in-8, une gravure. La première édition a paru en 1873.

Digitized by Google

Hilduin, abbé de Saint-Denis, de Saint-Médard de Soissons et de Saint-Germain-des-Prés, né à la fin du VIII^e^ siècle, mort en 840.

Aréopagistiques ou actes du martyre de Saint-Denis. L. Surius, chartreux, a publié cette légende de Saint-Denis, dans ses : *Vitæ sanctorum ab Aloysio Lipomanno olim conscriptæ.* Cologne, 1570, et ann. suiv., 6 vol. in-fol.

Hilduin dans ses *Aréopagistiques* confond saint Denis, évêque de Paris, avec saint Denis d'Athènes, en attribuant au premier les actes de celui-ci. Son ouvrage est cité par Fr. Théodore, *Hist. de N.-D. du Puy*, p. 10. Pour démontrer le peu de confiance qu'on doit avoir dans les ouvrages de saint Grégoire de Tours, que Hilduin et Baronius trouvent en défaut, beaucoup de biographes de Hilduin, archi-chapelain de Louis le Débonnaire, lui accordent de grands mérites, mais n'hésitent pas à déclarer que sa légende de Saint-Denis n'inspire aucune créance.

Jehan (L.-F.) de Saint-Clavien, archiviste de la Société archéologique de Touraine.

1. *Le christianisme dans les Gaules. Examen critique des nouvelles publications contre l'apostolicité des églises de France ;* par L.-F. Jéhan. Paris, 1869, Bray et Retaux, in-8° et Tours, Bouserez, 1869, in-8°.

2. *Les légendes vengées ou saint Grégoire de Tours, historien des traditions apostoliques de nos églises ; par L.-F. Jehan (de Saint-Clavien).* Tours, Bouserez, 1870, 1 vol. in-12.

3. *Réfutation de l'étude de l'abbé Verger.* Tours, 1868, Ladevèze, in-12.

4. *Saint Gatien ou les origines de l'Église de Tours.* Tours, 1868, Ladevèze, in-8°, 20 pp.

5. *Saint Gatien, premier évêque de Tours, époque de sa mission dans les Gaules.* (*Annales de la Soc. archéologique de Touraine*, 1870, in-8°.)

Latou (l'abbé Maxime).

Vie de saint Saturnin, disciple de Saint-Pierre, premier évêque de Toulouse et martyr, précédé d'une dissertation sur son apostolat au 1^er^ siècle. Toulouse, 1864, Cluzon, in-8°.

Longueval (Jacques), jésuite, théologien érudit.

Histoire de l'Église gallicane (depuis l'an de Jésus-Christ 150 jusqu'en 1559), continuée par les PP. Fontenay, Brumoy et Berthier. Paris, 1730-1749, 18 vol. in-4° ; réimprimé à Nîmes en 1782, 18 vol. in-8° et in-12.

Lutho (l'abbé de), vicaire général de Bourges.

Saint Ursin, apôtre du Berry, avec une introduction. Bourges, Pigelet, 1858, in-18.

Marca (Pierre de), ministre d'état, archevêque de Paris, savant jurisconsulte, théologien et historien ; Bayle le regardait comme « l'un des plus illustres ornements de l'église gallicane » (1594-1662).

Un prêtre de Paris, Hersens, ayant insinué, dans un libelle publié sous le pseudonyme de Optatus Gallus, que Richelieu avait l'intention d'ériger la France chrétienne en Patriarcat, indépendant de Rome, le cardinal chargea de Marca de démentir cette supposition, avec la réserve due au saint siège. L'éminent archevêque de Paris écrivit le livre :

De concordia sacerdotii et imperii, sive de libertatibus Ecclesiae Gallicanae. Parisiis, 1641, in-fol. Après la mort de l'auteur, Baluze en donna une nouvelle édition (edente Baluzio) : Parisiis, 1704, in-fol. Boehmer en donna une 3^e^ édition : Francfurt, 1708, revue et augmentée. La note 3, p. 443, lib. VIII, cap. XXIV est relative à l'apostolicité du Velay.

Fr. Théodore, *Hist. de N.-D. du Puy*, p. 11, cite un passage d'une lettre de Marca à Henri de Valois.

Matharan (Le R. P. M. M.), de la C^ie^ de Jésus.

Digitized by Google

Les traditions chrétiennes sur Saint Georges, premier évêque du Velay, ou Recueil de documents authentiques sur l'apostolat de ce saint évêque, suivi d'un Mémoire sur les Reliques de Saint Georges et de Saint Hilaire. Le Puy, Freydier, 1877, in-12, XVI-380 pp., photographies et fac-similé; 2e édit. Le Puy, ibid., 1878, in-12.

Médicis (Étienne), bourgeois du Puy * (1475-1565), « le patriarche de notre histoire locale »; ainsi que l'a qualifié, le savant éditeur du vieil annaliste.

Sancti Georgii, primi episcopi vellavensis, qui Podiensis dicitur, cujus festivitas celebratur quarto ydus novembris, ex gestis ejus (t. I, pp. 7-13).

Après la résurrection de Saint-Georges, Médicis, dans une note, dit que les deux disciples du Christ, avant de se séparer, coupèrent le bâton de saint Pierre et en prirent chacun une partie. — « On tient, ajoute-t-il, que la moitié est en l'église collégiale de Sainct-Paulien, lequel j'ai veu, et l'autre moitié est en l'église cathédrale de Pierregort, où Sainc tFront fut premier prélat. » (*Chr.*, t. I, p. 10.)

Montrouzier (le R. P. H.).

1. *Apostolicité des églises de France en général et de l'église du Velay en particulier; par le R. P. Montrouzier jésuite de la maison de Vals.* (Extr. de la *Rev. des sciences ecclésiastiques.* Arras, nº 119, novembre 1869, et 1870, nº 121, janvier.)

Du même :

2. *Lettre adressée à M. Ch. Rocher sur l'apostolat de Saint-Georges*, T., t. III, pp. 56-63.

Morin (l'abbé Jacques-Philippe).

L'Auvergne chrétienne, du premier siècle à 1880, contenant : Etat primitif de cette province; preuves diverses de son évangélisation au premier siècle; biographie de quatre-vingt-quinze évêques de Clermont, par un Auvergnat (l'abbé J.-P. Maurin). 2e édition, Artonne (Puy-de-Dôme), chez l'auteur, 1881, in-18.

Natali (Pierre), évêque d'Isola, né à Venise, XIVe siècle.

La *Vite di santi.* Vicence, 1493, in-fol. Traduite en français, 1523-1524, 2 vol. in-fol.

Comme Philippe de Bergame, il nomme, dit O. de Gissey, saint Georges, Gregorium. (*Hist. de N.-D. du Puy*, 1644, p. 10.)

Pergot (l'abbé Auguste-Bernard), curé de Terrasson.

Vie de Saint Front, apôtre, premier évêque de Périgueux. Périgueux, A. Boucharie, 1861, in-8°, XVI-508 pp.

Selon l'auteur, l'évangile fut prêché dans les Gaules, au temps des Apôtres et Saint Front, envoyé, au premier siècle, dans le Périgord. Il faut en conclure aussi que Saint-Georges, premier évêque du Velay, vint à la même époque dans nos montagnes.

Peyron (l'abbé Édouard), * curé de Vieille-Brioude.

Mois de Marie historique de Notre-Dame du Puy, précédé d'une étude sur l'apostolicité des églises de France. Le Puy, Boitaud, 1884, pet. in-8°, LXXVI-390 pp. Étude savante, concise, éclairée par la dialectique, toute empreinte de foi.

Piolin (Dom Paul), auteur de l'*Histoire de l'église du Mans.*

Lettres et supplément aux Lettres du R. P. Paul Piolin, en réponse aux objections contre l'introduction du christianisme dans les Gaules aux IIe et IIIe siècles. Paris, Lasnier, 1885, 2 vol. in-8°.

Ravenez (L. W.).

Origines des églises de Reims, de Soissons et de Châlons. Reims, J. Lecoffre, 1857, in-8.

Robitaille (l'abbé François-Joseph), chanoine d'Arras.

Vie de saint Paul Serge, suivie d'une dissertation où l'on prouve qu'il est le fondateur de l'église de Narbonne. Arras, Lefranc, 1857, in-8.

Digitized by Google

Rolland (l'abbé), vicaire à Saint-Julien-de-Tours.

Dissertation sur l'époque de l'apostolat de Saint Gatien, premier évêque de Tours et sur les origines des églises de France. Tours, Bouserez, 1869, in-8°.

Rolewinck (Werner), religieux chartreux, érudit, auteur de nombreux ouvrages (1425-1502).

Fasciculus temporum, omnes antiquorum cronicas complectens ; autore quondam devoto Carthusiensi (Wernero Rolewinck). Coloniæ, per Arnoldum Therhoernen, 1474, in-fol. goth., fig. Édit. originale, plusieurs fois imprimée : à Louvain en 1476, en 1478 et 1483. (Voy. Barbier, *Anonymes*, 1878, t. IV, col. 1257, in-fol.)

Il existe une traduction de cette chronique par Pierre Farget sous ce titre : *Fasciculus temporum, en françois; c'est le fardelet historial, contenant en brief quasi toutes les histoires.* Imprimé à Genève par Loys-M. Cruse, en 1495, in-fol.

O. de Gissey dit que, d'après « Vernerus, autheur de la briefve chronique, nommée *Fasciculus temporum*, Saint-Georges mourut à 84 ans ».

Fr. Théodore, *Hist. de N.-D. du Puy*, p. 13, dit que Vernère « range parmi les évêques du premier siècle un Georgius Bellacensis pour Vellavensis et explique la méprise des auteurs qui ont fait de Saint Georges un évêque de Blois.

Salmon (Charles), vice-président des Antiquaires de Picardie.

1. *Histoire de Saint Firmin, martyr, premier évêque d'Amiens.* Amiens, Alfred Caron, 1861, in-4°.

Cet ouvrage valut à son auteur l'approbation de Pie IX et de nombre d'évêques, des éloges de Dom Guéranger et de bien d'autres membres distingués du clergé de France.

2. *Origine de l'église de Tours.* (Extrait de la *Revue de l'art chrétien.*) Tir. à part. Arras, V° Rousseau-Leroy, 1869, in-8°, 39 pp. M. Salmon fit paraître, en 1865, dans le même recueil une nouvelle étude sur l'apostolicité des églises de France.

3. *Recherches sur l'époque de la prédication de l'Évangile dans les Gaules et en Picardie.* (*Mém. de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, t. XX, pp. 571-578.) Cette notice, savamment documentée, provoqua une nouvelle polémique.

4. *Rapport sur une notice relative à l'authenticité du bâton de saint Front, conservé au Puy.* Selon une tradition, un fragment de ce bâton se trouvait à Saint-Paulien (*Ruessium*). (*Bull. de la Soc. des Antiquaires de Picardie*. Année 1864.)

Le P. O. de Gissey dit avoir « veu souvent et manié ce fragment de bâton ». (*Hist. de N.-D. du Puy*, 1644. p. 15.)

Tertullien (Quintus-Septimus-Floreus), l'un des plus célèbres docteurs de l'église, que Chateaubriand appelait le Bossuet d'Afrique (160-245).

Sans rien préciser, sans nommer les apôtres de la Gaule, assurait, au milieu du III° siècle, que la lumière de l'évangile avait pénétré jusqu'aux extrémités de la terre, que toute l'Espagne, toutes les nations des Gaules étaient soumises à Jésus-Christ. Le P. Théodore cite un passage du traité : *De Anima* et un passage du *Traité contre les Juifs* que nous avons résumés. (Voy. *Hist. de N.-D. du Puy*, pp. 8-9).

Trèves (de), * chanoine de la Cathédrale du Puy.

Origine et translation de l'évêché du Velay. Mémoire manuscrit adressé, vers le milieu du XVIII° siècle, à DD. Vic et Vaissette, auteurs de l'histoire générale du Languedoc, 36 pp. in-fol.

Le chanoine de Trèves y combat les opinions émises par les savants bénédictins sur l'époque de la translation de l'évêché du Velay au Puy. Le ton de la discussion est acerbe envers les historiens du Languedoc et va jusqu'à les accuser d'impiété. Mais ceux-ci, en

Digitized by Google

supprimant les violences et les personnalités, ont reproduit les parties essentielles du mémoire et le discutent, paragraphe par paragraphe, arrivant à démontrer que le Puy n'était pas une ville épiscopale au IIIe siècle, comme voulait le prouver le chanoine de Trèves et qu'elle n'a pu le devenir qu'au VIIe siècle. (*Hist. du Lang.*, 1745, t. V, pp. 675-680.)

Van Hecke (le P. Jean).

Les traditions chrétiennes sur saint Georges et les actes de saint Front (Dans *Acta sanctorum BB.*) Paris, Palmé, 1863, t. XI, oct. pp. 392 et s.

Parmi les traditionnalistes, il faut comprendre les historiens de Notre-Dame du Puy, dont les noms suivent : J. David *, P. Odin, Mathurin des Roys *, théodose de Bergame, O. de Gissey, Fr. Théodore ; et parmi les modernes : D. Piolin, Pouderoux *, Caillau, Monlezun, Nampon *, dont les ouvrages sont cités un peu plus loin. Le chroniqueur Est. de Médicis * est, également, un des plus convaincus partisans de l'apostolat de saint Georges.

Les martyrologes, les bréviaires, le propre de l'église du Puy, donnent, comme article de foi, l'évangélisation du Velay, au commencement du premier siècle de notre ère. Il faut conserver, avec respect, cette partie, si incertaine qu'elle puisse nous paraître, d'un glorieux patrimoine, n'ayant rien de précis à opposer aux récits de nos livres liturgiques. Une voix autorisée a dit : « Quelle que soit, au point de vue d'une saine critique, la valeur de ces documents hagiographiques, ils ne sauraient être absolument négligés. Pour les premiers siècles, on le sait, le Velay n'a presque pas d'autres annales que les légendes et les traditions de son église. » A. Chassaing, *Chr. de Médicis, introd.* pp. XXVII.

E. OUVRAGES CONTESTANT SÉRIEUSEMENT L'APOSTOLICITÉ DE L'ÉGLISE DU VELAY.

Audierne (l'abbé), inspecteur des monuments historiques de la Dordogne.

Notice historique sur saint Front, apôtre du Périgord et sur la Cathédrale de Périgueux. Périgueux, 1841, in-8°.

Baillet (Adrien), d'abord vicaire de campagne, ensuite bibliothécaire de Lamoignon (1649-1706). Il est l'auteur de nombreux ouvrages, quelques-uns plusieurs fois réimprimés, nous ne mentionnerons que ceux qui touchent à la question de l'apostolicité :

1. *Chronologie et topographie des saints.* Paris, 1703-1707, 2 vol. in-8.

2. *Vies des saints.* Paris, 1715, 3 vol. in-fol. Cet ouvrage est recherché. L'auteur fait la critique des miracles, il les examine en tous sens et avec une grande liberté de pensées et d'expressions.

Baronius (César), général de l'oratoire d'Italie, cardinal bibliothécaire du Vatican (1538-1607).

Annales ecclesiastici a Christo nato ad annum 1198. Romæ, ex typ. Vaticana, 1664, 22 vol.

Cité par O. de Gissey, *Hist. de N.-D. du Puy*, 1644, p. 6, ainsi que les annotations sur le *Martyrologe Romain* du même Baronius ; p. 17 ; p. 23 ; p. 35 ;

Cité par Frère Théodore : p. 6, qui reproduit, en le traduisant, le passage relatif aux disciples envoyés en Gaule par saint Pierre, en l'an 46 de notre ère. Il en nomme huit, parmi lesquels ne figurent ni saint Georges, ni saint Front ; fait remarquer que cette opinion est en opposition avec celles de saint Grégoire de Tours et de Sulpice Sévère, le premier ne fait commencer l'évangélisation des Gaules qu'en l'an 249, le second, sous le règne de Marc-

Digitized by Google

Aurèle, Opus cit. pp. 17, 18. Baronius ne reconnaît d'autre miracle que celui qui fut opéré par saint Martial.

Bernard (l'abbé Eugène), docteur ès lettres et en théologie, chapelain de sainte Geneviève, professeur à la Sorbonne.

Les origines de l'Église de Paris. Établissement du Christianisme dans les Gaules. Saint Denis de Paris. Paris, A. Joupy et Roger, éditeurs, 1870, in-8°.

M. l'abbé Bernard est grégorien. Il soutient que le saint Denys de Paris ne doit pas être confondu avec saint Denys l'aréopagite, envoyé par saint Clément; que celui de Paris vint dans cette ville entre 249 et 251, sous le règne de Dèce.

Bosquet (François de), évêque de Montpellier, l'un des plus savants et des plus illustres prélats de l'église de France au XVII^e^ siècle (1605-1676). Il donna l'exemple de toutes les vertus chrétiennes.

Ecclesiæ Gallicanæ historiarum liber primus, a primo Jesu Christi in Galliis evangelio ad datam a Constantino imperatore ecclesiæ pacem Christi nati annum CCCVI deductus, et in sequentium librorum præjudicium præmissus (auctore Franciscus de Bosquet.) Parisiis, apud Joannem Camusat, M.DCXXXIII, in-8°. Le nom de l'auteur se trouve à la fin de la préface : Fr. de Bosquet, en cherchant à détruire l'histoire légendaire des églises de France, souleva une véritable tempête de protestations. Il crut devoir supprimer les parties qui avaient motivé les plus violentes attaques. Une nouvelle édition de son ouvrage, ainsi enervée, parut sous ce titre :

Ecclesiæ Gallicanæ historiarum tomus primus, a primo Christi in Galliis evangelio ad datam ecclesiæ pacem, res a fidelibus præclare gestas, eorum contra idolatriam et hæresim pugnas ac triumphos et synodorum decreta, quatuor libris complectens. Accessit secunda pars, quæ vetera monumenta ex mss. eruta in fidem historiæ describit. Parisiis, apud Johannem Camusat. M.DC.XXXVI, in-4°. Les parties les plus controversées de la première édition, devenue fort rare, ont été reproduites dans le t. XII, pp. 172 et s. des mém. pour servir à l'hist des hommes illustres du P. Niceron et en partie dans l'encyclopédie méth., au mot Narbonne (2^e^ part. pp. 13-17). La vie de Saint-Georges que donne de Bosquet est celle que Médicis a reproduite dans ses chroniques (t. I, pp. 6-13). La translation du siège episcopal du Velay provient de la même source. Ces deux parties seraient, selon les auteurs de l'*Hist. litt. de France*, l'œuvre d'un légendaire du x^e^ siècle. On sait qu'à cette époque, les écrivains avaient la passion de faire remonter l'antiquité de leurs églises jusqu'au temps des apôtres. C'est précisément ce qu'a fait l'anonyme à qui sont attribuées ces deux histoires : non seulement il veut établir que saint Georges avait été le compagnon de saint Pierre dans son voyage à Rome, mais encore qu'il était un des 72 disciples de J.-C. Quant à l'histoire de la construction de l'église du Puy et à la translation du siège épiscopal dans cette ville, les savants bénédictins n'y voyent qu'un tissu de fables, ou tout au plus de traditions populaires, où le merveilleux l'emporte sur le vraisemblable et finissent par déclarer que ces écrits n'ont aucune autorité. (*Hist. litt. Fr.* t. VI, pp. 292-293.)

Bourassé (l'abbé), chanoine.

1. *Les apôtres. Histoire de l'établissement de l'église d'après les textes contemporains, expliqués par la tradition ecclésiastique, les documents de l'histoire profane, les monuments de l'archéologie et la description des lieux.* Tours, Mame, 1868, in-8°.

2. *Les origines de l'église de Tours, courtes réflexions,* par l'abbé Bourassé. Tours, Bousevez, 1869, in-8°, 44 pp. Combat l'opinion de l'abbé Frugère sur l'*Apostolicité du Velay.*

3. *Lettre à M. l'abbé Rolland sur quelques principes de critique,* par le

Digitized by Google

même. Tours, *ibid.*, 1870, in-8°. 41 pp.

Bouquet (Dom Martin), savant bénédictin, fut chargé, à la mort de P. Lelong de l'Oratoire, par Colbert de recueillir, en un corps d'ouvrage, tous les historiens des Gaules et de la France (1695-1754).

Recueil des historiens des Gaules et de la France accompagné de sommaires de tables et de notes, continué par DD. Char, Haudiquier, Jacq. Précieux, Fr. Clément, Poirier et Brial. Paris, 1738-1808, 15 vol. in-fol.

Il y est dit qu'on est hors d'état de fixer l'établissement précis de l'église du Velay ; qu'on ne sait rien de certain sur les évêques qui ont occupé le siège du Puy avant le VI^e^ siècle ; qu'on se fonde sur des légendes et sur des bréviaires dont l'autorité est trop récente, pour vouloir la faire remonter au temps des apôtres (t. I, note h, fol. 71).

Chevalier (l'abbé C.), curé de Civray-sur-Cher, président de la Société archéologique de Touraine, etc.

1. *Défense de Saint-Grégoire de Tours, au sujet des origines de sa propre église; réponse à M. Jéhan (de Saint-Clavien); par le chevalier noir, sans couleur ni blason* (*l'abbé C. Chevalier*). Tours, Ladevèze, 1869, in-8°, 39 pp.

2. *Études sur les critiques anti-Grégoriens et sur l'apostolat de Saint-Gatien ;* par le même. Tours, ibid., 1870, in-8°, 32 pp. La dissertation de l'abbé Frugère sur la date de l'évangélisation de N.-D. du Puy y est combattue.

3. *Les légendes au Concile de Limoges*, par l'abbé C. Chevalier. Tours, ibid., 1870, in-8°, 32 pp. Critique l'apostolicité de l'église du Velay (voy. pp. 5 et 19).

4. *Les treize cas de M. Jéhan :* par l'abbé C. Chevalier. Tours, Bousevez, 1870, in-8°, 36 pp.

Duchesne (l'abbé Louis), membre de l'Institut.

Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule. Paris, Fontemoing, éditeur, 1900. 3 vol. gr. in-8 raisin, en voie d'impression (le 3^e^ et dernier volume n'a pas encore paru).

Le t. 2 renferme : *L'Aquitaine et les Lyonnaises*. C'est dans ce volume que se trouve l'article sur le Velay.

Le savant académicien déclare qu'il est difficile de dire à quelle époque on a fait du compagnon de saint Front le prêtre Georges, le premier évêque du Velay. Le plus ancien témoignage que l'on ait de saint Front ne remonte pas au-delà du IX^e^ siècle, c'est une légende. On ignore ce qu'elle est devenue. « Celle qui fut écrite au déclin du X^e^ siècle par Gauzbert ne parle de Georges que comme d'un prêtre, et ne mentionne pas son séjour chez les Vellaves. » (T. II, p. 56.)

Dupin (l'abbé Louis-Ellies), janséniste, historien ecclésiastique (1657-1719).

Bibliothèque universelle des auteurs ecclésiastiques, Paris, 1698 et suiv., 61 vol. in-8° (voir les auteurs des trois premiers siècles de l'Église, 2 vol.). Cet ouvrage fut signalé par Bossuet comme contenant des erreurs et des doctrines dangereuses. L'abbé Dupin, qui était professeur de philosophie au Collège royal, fut destitué.

Launoy (l'abbé Jean de), célèbre docteur de Sorbonne érudit, a laissé un grand nombre d'ouvrages sur la théologie, la discipline, la critique et l'histoire (1603-1678).

Launii (*Joan.*) *Opera omnia*. Coloniæ Allobr., 1731-1732, 5 tomes en 10 vol. in-fol. Nous ne citerons que celui qui a surtout trait à la question qui nous occupe :

Dispunctio epistolæ de tempore quo primum in Galliis suscepta est Christi fides. Paris, 1659, in-8°.

Écrivain laborieux et hardi, J. de Launoy se fit un grand nombre d'ennemis puissants en attaquant, sans ménagement, les erreurs, partout où il les rencontrait. Il était difficile de lui répondre, parce qu'il n'avançait rien sans

Digitized by Google

preuve et qu'il connaissait à peu près tout ce qui a été écrit sur les matières religieuses, depuis l'institution du christianisme. On l'appelait *Le dénicheur de saints*, parce qu'il s'occupait de recherches sur la vie et les actes de ceux que les légendes avaient fait insérer, sans contrôle, dans les Martyrologes, ce qui fit dire : « *il a plus déniché (fait sortir) de saints du paradis, que dix papes n'y en ont fait entrer* ». Plusieurs évêques, frappés de ses démonstrations, firent supprimer dans leurs bréviaires les fausses légendes ; et alors s'éleva, de tous côtés, des clameurs contre la bonne foi des vrais défenseurs de la parole divine.

Fr. Théodore combat l'opinion de Launoy, qui ne fait commencer l'évangélisation des Gaules qu'au milieu du IIIe siècle. (Voy. *Hist. de N.-D. du Puy*, p. 8 et p. 10.)

Le Nain de Tillemont (l'abbé Louis-Sébastien), historien (1637-1698). Élevé par les solitaires du Port-Royal, il prit goût aux recherches historiques et fit ensuite sa théologie ; mais il ne reçut la prêtrise qu'en 1676. Isaac de Saci voulait lui laisser la direction spirituelle du Port-Royal. Chassé de sa retraite par les autres religieux, il alla demeurer à Tillemont, entre Montreuil et Vincennes et s'honora par ses vertus. Sa vie fut alors consacrée à l'étude. Entre autres ouvrages, on a de lui : *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique des six premiers siècles... par le sieur D. T.* (L.-S. Le Nain de Tillemont). Paris, C. Robustel, 1693, 16 vol. in-4°. Bruxelles, E.-H. Frick, 1695, 43 vol. in-12. Une troisième édition, Paris, Robustel, 1700-1713, 16 vol. in-4° porte le nom de l'auteur. (Voy. Barbier, *Dict. Anony.*, t. III, col. 249 f.).

Cet ouvrage passe pour le plus complet et le plus savant qui existe sur les six premiers siècles de l'église.

Maurin *, chanoine de la cathédrale du Puy.

Dissertation sur l'antiquité de l'église du Puy, 1766, manuscrit à la Bibl. hist. du Musée, et maintenant à la Bibl. de la ville, XVIIIe siècle, papier, in-4°.

Le savant chanoine établit, péremptoirement, que Saint-Vozy, évêque du Puy, n'a pu siéger, avant l'année 536 ; qu'aucun évêque du Puy, n'a paru dans les nombreux conciles tenus avant cette époque. M. Mangon de la Lande cite, fort élogieusement, le travail de l'abbé Maurin, donné à la Bibl. hist. du Puy, par M. Boudinhon, juge de paix. (*Antiquités de la Haute-Loire*, p. 134.)

Papebroch ou plus exactement **Papebroeck**, savant jésuite, un des plus laborieux éditeurs des *Acta sanctorum*, qu'il entreprit avec les pères Bollandus et Henschenius (1628-1714).

Pascal (l'abbé), chanoine honoraire du clergé de Paris.

Discussion historique et impartiale sur l'époque de l'établissement de la foi chrétienne dans les Gaules et principalement sur les origines des églises de Limoges et de Mende. Paris, A. Bray, 1857, in-8°.

Rivet de la Grange (dom Antoine), Dom Charles-Louis **Taillandier**, Dom Charles **Clémencet**, savants bénédictins, XVIIIe siècle.

Histoire littéraire de la France. Paris, 1733-1763, 12 vol. in-4°. Cet ouvrage intéressant, malgré quelques inexactitudes, ne s'étend guère au-delà de la fin du XIIe siècle ; mais la troisième classe de l'Institut de France le continue incessamment.

Il renferme diverses considérations sur les écrits relatifs à l'établissement du christianisme dans les Gaules que nous devons indiquer ici :

1. *Légendes des apôtres en prose française de la fin du XIIe siècle ;*

2. *Des soixante-dix apôtres ou disciples et des lieux où chacun d'eux a prêché et fini sa vie.* Traités faussement attribués à Saint-Hippolyte (Voy. t. I, pp. 394-395).

3. *Légende de Saint-Georges.* Ano-

Digitized by Google

nyme, vers 955 ou 960, t. VI, pp. 292 et suiv.

4. *Apostolicité des églises de Gaule, question de l'apostolat de Saint-Martial*, t. VI, pp. 300, 308, 346, 349.

Rocher (Charles) *, avocat au Puy (1832-1890). Sa mort a été une perte pour la Haute-Loire. Il n'a pas été remplacé. Il est à craindre qu'il ne le soit de longtemps. Ses nombreux et remarquables travaux, inspirés par l'amour du pays, attestent une grande érudition, d'incessantes recherches, un talent littéraire hors ligne. Il savait tout ce que le Velay devait à l'église, trop méconnue aujourd'hui; aussi se montre-t-il dans ses écrits admirateur éclairé de ses œuvres fécondes.

1. *Textes primitifs invoqués par les Grégoriens contre l'apostolicité des églises des Gaules.* M.V, première partie, pp. 502-517.

2. *Textes primitifs en faveur de l'église du Puy*, ibid., pp. 518-531.

3. *Un mot sur l'apostolat de Saint-Georges*, T. t. II, pp. 353-375.

Ch. Rocher, vers la fin de sa vie, paraissait être devenu traditionaliste. Il promettait une étude sur l'*Evangélisation vellave*, où il se proposait de « démontrer que la venue de saint Georges en Velay, au premier siècle de notre ère, était d'accord avec les certitudes générales de l'histoire et les résultats positifs de la science actuelle ».

Sainte-Marthe (Denis de), général des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, une des gloires les plus pures, non seulement de l'ordre, mais encore de l'église de France (1650-1725).

Gallia christiana seu series omnium archiepiscop. episcopor. et abbatum Franciæ... Aucta opera et studio Dion. Sammarthani et aliorum monachorum ex ordine S. Benedicti. Parisiis, e typ. reg., 1715-1786, 13 vol. in-fol.

Voir : *Ecclesia Aniciensis*, t. II, col. 698-699 ;

Ecclesia Lemovicensis, t. II, col. 259-260; et la « Lettre de Jourdain, évêque de Limoges, à Urbain VIII », t. II, col. 161-163.

Salvan (l'abbé Adrien), chanoine honoraire de Toulouse.

Histoire générale de l'église de Toulouse, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Toulouse, Delboy, 1857-1861, 4 vol. in-8°. La question de l'apostolicité est traitée dans une introduction, en tête de l'ouvrage.

Vaissette (Dom Joseph et Dom Claude Vic), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur (XVIII^e siècle). Le premier a employé vingt-cinq ans de son existence à la rédaction de ce monument qui a pour titre :

Histoire générale de Languedoc avec des notes et des pièces justificatives. Paris, 1730-1745, 5 vol. in-fol. Les auteurs nient, énergiquement, l'apostolicité de l'église du Puy.

Verger (l'abbé).

Étude sur les textes de saint Grégoire de Tours. (*Journal d'Indre-et-Loire*, juillet, 1868.)

2. — DOCUMENTS, MANUSCRITS OU IMPRIMÉS RELATIFS AU DIOCÈSE DU PUY

GÉNÉRALITÉS

Antoine (Jean-Dagobert).

Catalogue alphabétique des archevêchés, évêchés, abbés et prieurs qui possèdent des bénéfices dépendant du roi, leurs revenus, la taxe de Rome, et la date de leur nomination. Paris, d'Houry, 1728, in-8°.

Digitized by Google

Beaunier (Dom).

1. *État des Archevêchés, Évêchés, Abbayes et Prieurés de France.* Paris, 1743, 3 vol. in-4°. Table générale, Paris, 1743, in-8°.

2. *Recueil historique, chronologique et topographique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France, tant d'hommes que de filles, de nomination et collation royale,* les noms des titulaires, les revenus et pensions sur ces bénéfices, le tout distribué par diocèses, 18 cartes coloriées avec les armes des archevêques. Paris, 1726, 2 vol. in-4°.

Darras (l'abbé Joseph-Épiphane). Vicaire général de Nancy et de Nevers, chanoine honoraire de Quimper. *Histoire générale de l'Église, depuis la création jusqu'au* XII^e^ *siècle; continuée jusqu'au pontificat de Clément VII par l'abbé Bureille, terminée par Mgr Fèvre.* Paris, Vivès, 1861-1887, 44 vol. in-8°.

Echard Commanville (l'abbé).

Histoire de tous les Archevêchés et évêchés de l'univers, avec un dictionnaire où l'on trouve l'explication de ce qu'il y a de plus curieux; 1700, in-8°. Le chapitre VIII renferme les Archevêchés et Évêchés de France.

Fleury (Claude), écrivain ecclésiastique, membre de l'Académie française (1641-1723).

Histoire ecclésiastique (jusqu'en 1414), continuée par le P. Jean Cl. Fabre, jusqu'en 1595. Paris, 1722-1737, 36 vol. in-4°. *Table générale* des matières par Rondet. Paris, 1758, in-4°. Plusieurs éditions, une traduction latine annotée et continuée jusqu'en 1634; Augsbourg, 1758-1793, 85 vol. in-8°.

La meilleure histoire ecclésiastique, selon Guizot (Hist. de la Civilis. t. I, p. 35).

Fouque (Victor).

Du Gallia christiana et de ses auteurs. Paris, 1857, in-8°.

Guettée (l'abbé).

Histoire de l'Église de France, composée sur les *documents originaux.* Blois et Paris, 1847-1856, 12 vol. in-8°.

Hennique de Cheuilly.

Dictionnaire historique, critique, politique et moral des bénéfices, contenant tous les établissements ecclésiastiques les noms des patrons et collateurs, avec une notice historique sur chacun d'eux et sur les personnages qui y reposent par H. D. C. (Hennique de Cheuilly). Paris, Couturier, 1778, in-8°.

Henrion (le baron Mathieu-Richard-Auguste), conseiller à la cour d'appel d'Aix (1803-1862).

Histoire ecclésiastique, depuis la création jusqu'au pontificat de Pie IX, continuée depuis le livre onzième par l'abbé Veroost; publiée par l'abbé Migne. Paris, Garnier, 27 vol. in-4°.

Hugues (l'abbé Jean-François) plus connu sous le nom de Dutems.

Le Clergé de France, ou tableau historique et chronologique des Archevêques, Évêques, abbés, abbesses et chefs de chapitres principaux du royaume. Paris, 1774-1775, 4 vol. in-8°. C'est un abrégé des quatre premiers vol. de la Gallia christiana, renfermant la province de Bourges, par conséquent le diocèse du Puy.

Jager (Mgr Jean-Nicolas), camérier secret du pape, ancien professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne (1790-1868).

Histoire de l'Église catholique en France, d'après les documents les plus authentiques, depuis son origine jusqu'au concordat de Pie VII. Paris, Le Clerc, 1862-1878, 21 vol. in-8°. Le t. 21 est la table générale des matières par Cl. Lecoy de la Marche.

Labbe (le P. Philippe), jésuite érudit (1607-1667).

1. *Le Pouillé général contenant les bénéfices de l'archevêché de Bourges et*

Digitized by Google

des diocèses d'Alby, de Cahors, de Castres, de Clermont, de Limoges, Mende, le Puy-Notre-Dame, Rodez, Saint-Flour, Tulles, Vabres et aussi les Abbayes, Prieurés, Doyennés, chapitres, cures, chapelles, Maladreries et hôpitaux des dits diocèses, commanderies, leurs dépendances, patrons, selon les mémoires pris sur les originaux des diocèses et registres du clergé de France, ainsi qu'ils ont été ordonnez à l'Assemblée générale de Nantes en 1641, et de ceux des amortissements faits par commandement du roy. Anonyme (Philippe Labbe, jésuite). Paris, chez Gervais Alliot, 1648, in-4°. La manse de l'évêché est évaluée à 28,000 francs de revenus. Le pouillé du diocèse du Puy y est suffisamment détaillé.

Cet ouvrage, paru la même année que le suivant et chez le même éditeur, est indubitablement du P. Labbe, originaire de Bourges. Le Dictionnaire de Barbier ne lui attribue que le Pouillé Royal.

2. *Pouillé royal, contenant les bénéfices appartenant à la nomination ou collation du Roy, à savoir les archevêchés, abbayes... avec les annates qui se payent en cour de Rome et le revenu d'iceux. Ensemble les maladreries, hôpitaux et Maisons-Dieu, tant de fondation royale que commune, et appartenantes au grand aumônier, aux ordinaires des lieux, abbés prieurs ou autres particuliers.* Paris, G. Aliot, 1648, in-4°. Anonyme (Le P. Philippe Labbe) (Voy. Barbier, Dict. Anonymes, t. III, col. 963 e).

Lecointe (Charles), oratorien érudit (1611-1681). *Annales ecclesiastici Francorum* (ab anno Christi 253 ad annum 845). Parisiis, 1665-1683, 8 vol. in-fol.

Longueval (Jacques), Jésuite érudit (1680-1735). *Histoire de l'Église gallicane (depuis l'an de J.-C. 150, jusqu'en 1559), continuée par les PP. Fontenay, Brumoy et Berthier.* Paris, 1730-1749, 18 vol. in-4°. Réimprimée, à Nîmes, en 1782, in-8° et in-12.

Mas Latrie.

Archevêchés et évêchés de France (*Annuaire de la Société de l'Histoire de France*), 1838, in-18, 57 pp.

Piolin (Le R. P. Paul).

Gallia Christiana. Nouvelle édition corrigée par le P. Dom Paul Piolin de l'ordre des Bénédictins. Paris, Palmé, XIII, vol. grand in-fol. (5 vol. ont été imprimés au Puy, par la maison Marchessou.)

Rocher (Charles) *, avocat (1832-1890).

Pouillé du diocèse du Puy. T. t. IV, pp. 260, 339, 444, 508. Index du Pouillé (1re partie), pp. 585 et 586 ; t. V, pp. 82, 359, 468 ; index (2e partie), p. 601 ; t. VI, pp. 49, 285 ; index (3e partie), p. 605 ; t. VIII, pp. 249, 303, 481 ; index (4e partie), p. 549.

Les pouillés étaient des inventaires ou recueils de bénéfices, sur lesquels la nature des prébendes, leurs dépendances, le nom des collateurs et leurs revenus étaient indiqués. Il y avait le *Pouillé général de France*, en 8 volumes, chaque volume comprenait un archevêché : Paris, Sens, Reims, Lyon, Bordeaux, Bourges, Tours et Rouen. Les autres archevêchés n'étaient pas faits. Il y avait aussi le pouillé royal renfermant les bénéfices et les maladreries à la nomination du roi. Chaque église avait le sien dans ses archives. Celle du Puy en était dépourvue. Ch. Rocher eut la bonne pensée de combler cette lacune de notre histoire locale, en prenant tout ce qui se trouvait dans le Pouillé général du P. Labbe sur le diocèse du Puy Notre-Dame ; mais le travail du savant jésuite lui inspirait peu de confiance. Il s'aida encore des *Notes historiques* de Garde des Fauchers ; des deux *Almanachs* de l'abbé Laurent ; des Antiquités bénédictines de D. Estiennot, de l'*Histoire généalogique de la Maison de Polignac*, par Chabron, et de plusieurs autres livres et manuscrits dont il donne la nomenclature dans le préambule du Pouillé reconstitué. Quant

Digitized by Google

à l'ouvrage du P. Ph. Labbe, nous restons convaincus que tout y est indiqué, comme le dit le titre : *Selon les mémoires pris sur les originaux des diocèses et registres du clergé de France, ainsi qu'ils ont été ordonnez à l'assemblée générale de Mantes en 1641.* S'il existe dans cet ouvrage des noms mal orthographiés, mais toujours localisables, il est à présumer que l'éminent érudit les a transcrits comme les originaux les donnaient, sans les altérer autrement. Le travail de M. Rocher n'est entaché d'aucune négligence.

Les considérations philosophiques qui précèdent le Pouillé du diocèse du Puy sont, à notre avis, les plus belles pages qu'il ait écrites. Notre savant et regretté compatriote n'était pas seulement un littérateur distingué, c'était surtout un penseur, un sage, un chrétien.

Rohrbacher (l'abbé François-René) (1789-1856). *Histoire universelle de l'Église Catholique, continuée jusqu'en 1860, par J. Chantrel, suivie d'une table générale, entièrement refondue, par Léon Gautier et d'un atlas historique, spécialement dressé pour l'ouvrage par A.-H. Dufour.* 5e édit. Paris, Gaume frère, 1869-1870, 16 vol. gr. in-8°, avec l'atlas de 24 cartes.

Sainte-Marthe (les frères jumeaux Scévole et Louis), érudits, nés à Loudun (1571, morts à Paris, Scévole en 1650, Louis en 1656.)

Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa..... opus fratrum Sammarthanorum. Parisiis, Joan Guignard, 1656, 4 vol. in-fol.

Renferme des parties qui ne se trouvent pas dans l'édition suivante.

Sainte-Marthe (Denis de), général des bénédictins de Saint-Maur (1650-1725). Chargé, en 1710, par l'Assemblée du clergé de refondre l'œuvre de ses oncles, il en fit un ouvrage nouveau.

Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa..... aucta opera et studio Dion. Sammarthani et aliorum monachorum ex ordine S. Benedicti. Parisiis, e typ. reg., 1715-1785, 13 vol. in-fol.

Le 14e vol. était sous presse en 1789. La publication en fut arrêtée à la seconde feuille et ce n'est que depuis peu que ce vaste travail a été repris. Ce 14e volume a pour titre : *Gallia christiana..... a monachis congregationis S. Mauri ad tertium decimum tomum opere perducto, tomum quartum decimum ubi provincia Turonensi agitur, condidit Bartholomæus Haureau*, Parisiis, Didot, in-fol. de 1592 pp. et une carte. Ce vol., terminé en 1859, contient les douze diocèses, qui composent la province de Tours. Il faudrait encore plusieurs vol. pour achever entièrement l'ouvrage. Le grand prix Gobert a été décerné à l'auteur de ce 14e vol.

Le t. II renferme, *Instrumenta ecclesiæ aniciensis*, qui est, en grande partie, l'œuvre de D. J. Boyer, bénédictin de Saint-Maur, né au Puy.

Anonymes.

Arrêts du conseil d'État, autorisant le diocèse du Puy à contracter divers emprunts (XVIIIe siècle. Documents faisant partie de la collection Ch. Rocher.)

Chartes et sceaux concernant l'évêché du Puy. Mss. biblioth. nationale, cabinet Gaignières, nos 142-157 ; portefeuille de Fontanier, vol. 522 et 523 ; etc.

Comptes des revenus de l'évêché du Puy, aux XIVe et XVe siècles. Arch. départ. Les évêques du Puy, comtes du Velay, étaient seigneurs de seize terres ou châteaux :

Description du diocèse du Puy, de l'année 1674 à 1676 ; dans la *Description des différents diocèses du Languedoc.* Manuscrit aux Bibliothèques publiques de Nîmes et de Toulouse, no 603, in-fol. Le diocèse du Puy comprend 16 feuillets, du 173e au 189e.

État des revenus de l'évêché du Puy, pendant les années 1313, 1372, 1384, 1390 et 1391. La lève du même évêché (Manuscrits aux archives départementales).

Digitized by Google

État général des bénéfices du diocèse en l'an de grâce 1727. Pièce reproduite par M. Ch. Rocher dans son pouillé du diocèse du Puy et provenant de la bibliothèque de l'abbé Paul, ancien vicaire de la cathédrale du Puy, aujourd'hui aux mains de M. Casimir Paul, contrôleur des contributions directes.

Le grand pouillé des Bénéfices de France, des archevêchés, évêchés, abbayes, et autres bénéfices à la collation et nomination du roi et ceux de la disposition des archevêques, etc., avec les annates, 2 vol. in-8°, 1626, 8 vol. in-4°, 1648.

Le livre du secrétariat de l'évêché du Puy, de 1720 à 1725. Manuscrits aux archives de l'évêché. *Tableau des paroisses de l'ancien diocèse du Puy en Velay* (AL. 1851, pp. 177-180.)

Pouillé dressé, en 1516, pour la levée des décimes (Archives nationales, g. 81, folios 434 à 447.)

Pouillé royal..... Archevêché de Tours, avec les onze évêchez qui en sont suffragans, commençant par : L'Église métropolitaine est dédiée à Saint-Gatien..... et finissant par : sur la démission de Sébastien Josef du Combout de Pontchâteau. La description de chaque diocèse est accompagnée d'une carte (Ms. fonds français, n° 2635, papier, cartes, XVIII° siècle, ancien 8916).

D. — CHRONOLOGIE

1. ÉVÊQUES DE RUESSIUM ET DU PUY, D'APRÈS LES TRAVAUX LES PLUS RÉCENTS

Arnaud (J.-B. Michel) *, docteur en médecine (1760-1831).

Histoire du Velay (t. II, pp. 259-279): *Tableau chronologique*, ne commence la liste de nos évêques qu'à partir de saint Vosy, vers l'an 560, et la termine à Mgr Le Franc de Pompignan, 1743 à 1774.

Aymard (Auguste) *, archéologue (1808-1889).

Les premiers évêques du Puy. Étude critique sur leur ordre de succession et sur la date de la translation du siège épiscopal de Saint-Paulien au Puy (A. XXIX, pp. 531-585). L'interversion fréquente, dans les plus anciens livres liturgiques de l'Église du Puy, des noms des premiers évêques du diocèse y est démontrée d'une manière évidente.

Bouveron (l'abbé Victor) * (1810-1880).

Aperçu sur les évêques de Vélaunes et du Puy (*An.* de 1835, pp. 58-82. Donne une liste avec des notices sur la plupart de ces prélats.

Caillau (Le R. P. A.-B.), prêtre de la société de la Miséricorde.

Les Gloires de Notre-Dame du Puy. (Voy. *Sixième gloire. Son noble épiscopat*, pp. 121-143; note F, *Catalogue des évêques du Puy*, pp. 312-340.)

Duchesne (l'abbé Louis), membre de l'Institut.

Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule. Paris, Fontemoing, éditeur, 1900, 3 vol. grand in-8° raisin, en voie d'impression, le troisième et dernier volume n'a pas encore paru. Le t. II, renferme : *l'Aquitaine et les Lyonnaises.* C'est dans ce volume que se trouve l'article relatif au Velay. Nous avons le regret de reconnaître que l'érudition incontestable du sympathique académicien n'éclaire d'aucun jour nouveau la chronologie des évêques du Puy. L'auteur n'admet dans sa liste que « les noms

Digitized by Google

sur lesquels on a des indications chronologiques assez précises pour qu'on puisse les distribuer en série ». Depuis l'origine du diocèse jusqu'à la fin du IXe siècle, il n'en trouve que six dont l'existence soit à peu près démontrée : Scutarius, Aurelius, Ructanus (?), Arduinus, Wido et Norbertus. Encore, dans ce nombre exigu, en donne-t-il un avec un point de doute : Ructanus, cité ainsi dans le cartulaire de Saint-Chaffre : *LVIII. De Abbate Ructano Episcopo.* On conjecture que cet abbé-évêque occupait le siège du Puy, au temps de Louis le Pieux.

Dutems (l'abbé Jean-François-Hugues), professeur d'histoire au Collège de France (1745-1811).

Le Clergé de France ou tableau historique et chronologique des Archevêques, Évêques, Abbés, etc., du royaume. Paris, Delalain, 1774-1775, 4 vol. in-8.

Cet ouvrage, fait sur le plan de la *Gallia christiana,* dont il n'est qu'un simple abrégé, est resté inachevé. On y trouve la métropole de Bourges, par conséquent le diocèse du Puy. (Voir t. III, pp. 353, 382, 401.)

Gams (P. Pius-Bonifacius), de l'ordre de saint Benoît.

Series Episcoporum Ecclesiæ catholicæ, quotquot innotuerunt a beato Petro apostolico. Ratisbonne, G. J. Manz, 1873, grand in-4°.

96. *Le Puy* (*Podium, Anicium*) *en Velay* (*Notre-Dame*) (*sic*), pp. 603-605.

Fontes : 1. *Histoire de l'Église Notre-Dame du Puy* (par Frère Théodore). Puy, 1693; 2. *Gallia christ.*, t, II, pp. 688-740-784. — App. pp. 222-262; 3. *Hugues du Tems,* t. III, pp. 353, 382, 401. D'après les sources, cette chronologie des évêques du Puy, ne peut rien apprendre qui ne soit connu.

Gissey (Le R. P. Odo de), de la Compagnie de Jésus (1569-1643).

Histoire de Notre-Dame du Puy. La division de cet ouvrage suit l'ordre de succession des évêques, adopté par l'auteur, en sorte qu'il n'a pas jugé utile de dresser un catalogue chronologique de ces prélats, qui n'eut été qu'une répétition de la table. Le P. de Gissey n'a pas suivi l'ordre de succession adopté par Étienne Médicis. Il avait, sans doute, de bonnes raisons pour agir ainsi, ayant à sa disposition des textes originaux. Gissey cite : « Une liste des Evesques baillée à nostre Collège du Puy, en son commencement », et ailleurs, il dit : « Ceux qui ont dressé le vieil rolle des Evesques du Puy ont erré en maints endroits, tant pour le regard du nombre d'iceux que pour le temps qu'ils ont vescu ». (Voy. *Histoire de Notre-Dame du Puy*, 1644, p. 41 et p. 242.)

Laurent (l'abbé J.-P.) *, (1758-1815).

Dans son almanach de 1787, se trouve le « *Tableau chronologique des Evêques du Puy*, pp. 35-50, avec des annotations. Dans celui de 1788, la liste chronologique est répétée, mais sans commentaire. Il a consacré, cependant, une notice à l'évêque alors en fonction, le vénérable de Galard, pp. 51-54.

Mandet (Francisque) *, magistrat (1811-1885).

L'Épiscopat dans le Velay. Les premiers évêques d'Anicium. Évêques de Charlemagne à la première croisade. Évêques du XIIe siècle, du XIIIe, du XIVe, du XVe, du XVIe, des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. (Voy. *Hist. du Velay*, t. II, ch. VII, pp. 233-284.)

Mas-Latrie (comte de).

Trésor de chronologie, d'histoire et de géographie. Paris, V. Palmé, 1889, in-fol. Donne la liste des évêques du Puy.

Médicis (Étienne) *, chroniqueur du Velay (1475-1565).

Secuntur nomina Episcoporum Aniciensis ecclesie a principio erectionis Episcopatus usque in hodiernum diem. Document du moyen âge, dont on ne peut encore fixer la date, que le vieil annaliste a inséré dans son ouvrage. (Éd. Chassaing, t. I, pp. 142-144.)

Digitized by Google

Ce catalogue a, malheureusement, subi des altérations. On y remarque de nombreuses interversions. Il est regrettable que le texte primitif, écrit en latin, ne soit pas parvenu, intact, jusqu'à nous. Médicis y a fait des annotations en français. Chacun des historiens de Notre-Dame du Puy a donné une liste différente.

Monlezun (J.-J.), chanoine d'Auch et du Puy.

L'Église angélique ou Histoire de l'Église N.-D. du Puy. Clermont-Ferrand, librairie catholique, 1854, in-8°, 220 pp. et Le Puy, impr. Freydier, 1875, in-16, 222 pp. (Voy. note 5. *Liste des évêques du Puy*, pp. 163-182; édit. de 1875, pp. 166-185.)

Payrard (L'abbé Jean-Baptiste) *, curé de Cayres (1839-1892).

Nouvel épiscopologe du Velay. Le Puy, impr. Prades-Freydier, 1891, in-12, 43 pp.

Sainte-Marthe (Denis de), général de la congrégation de Saint-Maur (1650-1725).

Le catalogue de la *Gallia christiana* (t. II, col. 691), est loin d'inspirer toute confiance. Nous avons dit ailleurs pourquoi.

Saussay (André du), évêque de Toul (1589-1675).

Archiepiscoporum et Episcoporum Galliæ chronologica historia. Parisiis, 1621, in-4°.

Surrel de Saint-Julien (l'abbé Henri de) *, missionnaire apostolique.

Les évêques du Puy et la collation des bénéfices de ce diocèse, d'après les Schedæ inédites des archives du Vatican. (*Annales de Saint-Louis-des-Français*, 1re année, IIIe fascicule, avril 1897. Tir. à part. Rome, imprimerie de la Paix, Philippe Cuggiani, 1897, in-8°, 85 pp.).

Les Schedæ du Vatican sont des fiches sur lesquelles Garampi, Pistolesi et quelques autres archivistes du Saint-Siège ont, au siècle dernier, indiqué, très sommairement, les taxes perçues en cour de Rome, à la collation de nombreux bénéfices. Ces notes, trop discrètes, étaient restées épinglées aux documents ou intercalées dans leurs feuillets. Par les soins de Mgr Wenzel, les Schedæ ont été classées chronologiquement et par ordre alphabétique des diocèses, collées ensuite sur papier fort. Leur réunion forme à peu près 100 volumes in-folio. Comme on pourrait le croire, ces fiches ne donnent pas la chronologie des évêques de chaque siège, mais des notes dont nous n'avons pu encore apprécier la valeur, n'ayant pas eu le temps de les examiner; nous la ferons ressortir au fur et à mesure que nous en aurons l'occasion. Nos évêques y sont bien cités dans l'ordre des temps, mais leur suite présente de nombreuses et longues interruptions. Ainsi, de saint Georges, dont la mort y est indiquée le 4 août d'une année inconnue, les Schedæ sautent à Armentaire, de celui-ci à Forbius, de ce dernier à Adalard, lacune de plusieurs siècles; etc. Les notes sont extraites de deux sources : ou des *Annalistes ecclésiastiques* et de la *Gallia christiana*, donc rien de nouveau de ce côté; ou des documents des archives secrètes du Vatican. Celles-là, assure-t-on, présentent un intérêt réel. Nous signalerons ce qu'elles nous auront appris. La chronologie que nous avons dressée des évêques du Velay était terminée, quand nous avons eu la communication de la brochure de M. l'abbé de Surrel. Quant aux notes relatives aux droits perçus à la collation des bénéfices, elles ne peuvent avoir, à priori, qu'un intérêt historique bien secondaire.

Théodore (Bouchard de Saron de Champigny, dit le Frère).

Histoire de Notre-Dame du Puy. A la fin du volume se trouve le *Catalogue des évêques de l'église angélique du Puy.* La pagination n'est pas indiquée. Fr. Théodore a fait à la liste du P. de Gissey des modifications peu justifiées.

Digitized by Google

2. CATALOGUE DES ÉVÊQUES DE RUESSIUM ET DU PUY — NOTICE SUR CHAQUE PRÉLAT

Nous avons pensé qu'il était utile de présenter dans l'ordre, malheureusement très incertain, de la succession de nos évêques, la Bibliographie de leurs gestes qui est en grande partie l'histoire du Velay. Dans ce but, nous indiquons tous les documents originaux et les ouvrages sur lesquels les actes de ces prélats ont été établis, ainsi que les notices, mémoires, biographies, enfin tous les écrits spéciaux, dans l'article qui accompagne le nom de chacun d'eux. C'est à notre avis, le moyen le plus sommaire d'indiquer les sources où il faut puiser pour connaître ce qu'on sait des évêques du Puy.

1. **Saint-Georges** (1), premier évêque de Ruessium, apôtre du Velay. Honoré le 10 novembre, *Solemne majus*. Sa légende se trouve dans : les bréviaires de l'Église du Puy, dont le plus ancien est conservé au musée religieux de la cathédrale : *Breviarium Ecclesie Aniciensis*, manuscrit du XV^e^ siècle sur velin, orné de vignettes ; dans les bréviaires imprimés de la même église, ne remontant pas au-delà de 1516 et 1532 (Voy. Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 37); dans les *bréviaires de Périgueux, de Limoges, de Brioude ;* dans la *Canone*, martyrologe manuscrit de Clermont ; dans le *sanctoral de Guidonis Bernard*, dominicain, puis évêque de Tuy en Gallice et ensuite de Lodève, manuscrit de 1320 ; dans Bollandus, *Acta SS.;* Ribadeneyra, *Flos SS.* (dont il existe une traduction française, par J. Baudoin *, de l'Académie française). — Légende anonyme de saint Georges, évêque du Puy. (X^e^ siècle, vers 955 ou 960 (Voy. *Hist. litt. de la France*, t. VI, p. 292) ; l'Art de vérifier les dates ne cite point saint Georges ; mais, et cela rend cette omission inexplicable, mentionne saint Front, dont la légende est inséparable de celle de l'apôtre du Velay, comme : « premier évêque de Périgueux au III^e^ ou IV^e^ siècle, sa fête le 25 octobre » (édit. de 1770, p. 156). « Une tradition fort ancienne et des documents remontant au IX^e^ siècle, dit l'abbé Payrard, font de saint Georges, premier évêque du Velay, l'un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ et veulent qu'il ait reçu de saint Pierre la mission de prêcher l'évangile dans les Gaules. » (*Episcopologe du Velay*, p. 3).

Dom Jacques Boyer *, bénédictin de Saint-Maur, dans son *Journal de voyage*, raconte les cérémonies qui eurent lieu le 21 mars 1712, à l'occasion du changement de chasses renfermant les reliques des saints Georges, premier évêque du Velay, Agrève, évêque du Puy et martyr et Hilaire, évêque de Poitiers, Vosy, Scutaire, Suacre, Hermentaire, Aurèle et

(1) Georges, nom grec, a été, au VI^e^ siècle, celui d'une grande famille du Velay, qui a donné un comte de Clermont à l'Auvergne. (Voy. Grégoire de Tours, Glor. Conf., p. 34) ; le grand-père du chroniqueur s'appelait Georgius (Voy. Vitæ Patrum, t. VI, p. 1 et Revue d'Auvergne, G. Kruth, *Les Ducs et les Comtes d'Auvergne* au VI^e^ siècle ; n° 5, septembre-octobre 1900 et n° 6, novembre et décembre, suiv. p. 403). Nous pouvons, revendiquer comme nôtres, non-seulement le chef de cette famille sénatoriale, mais encore saint Grégoire de Tours lui-même. Le chanoine P. Audigier, dans son *Hist. d'Auvergne*, dont l'Académie de Clermont a récemment édité le 1^er^ vol., consacre trois lignes à la maison georgienne : « cette maison nous a donné saint Georges, premier évêque de Saint-Paulien, et Georges, dont nous avons l'éloge dans Grégoire de Tours, page 362. » Le même auteur dit (page 16 de ce volume) : « On a lieu de croire que saint Austremoine donna à Bourges saint Ursin pour évêque, saint Georges à la ville de Saint-Paulien connue pour lors sous le nom de Ruessium. »

Digitized by Google

Bénigne, évêques du Puy (1); fait la description des objets trouvés dans les anciennes chasses, remplacées par des chasses neuves. Ce religieux envoya, le lendemain, 22 mars, au P. Denis de Sainte-Marthe, une copie des inscriptions sur plaques de marbre qui se trouvaient dans les diverses chasses; la description d'un calice de plomb, d'un morceau de fer, d'un bâton de bois, qui lui parut être un bâton pastoral, d'une cuiller de bois dur, de sept pouces et demi de longueur sur deux de largeur. Ces divers objets étaient, tous, renfermés dans la chasse de saint Vosy, qui avait été déposée dans le sarcophage, formant le maître-autel de l'église Saint-Georges. Dans la chasse du premier évêque du Velay, on trouva : les ossements en bon état, le procès-verbal de Pierre, évêque du Puy, daté de l'an 1160, et des ossements des six autres saints évêques, cités plus haut, avec un marbre fort ancien, dont M. Gobet, chanoine et doyen de Saint-Vosy, releva l'inscription, en imitant parfaitement les caractères. Il n'y avait pas d'inscription dans la chasse de saint Agrève, mais les ossements et les procès-verbaux étaient en bon état.

Les chasses des saints Vosy et Scutaire avaient chacune une inscription.

Toutes les inscriptions et celle du bord de la pierre qui recouvrait le sarcophage sont figurées dans la *Gallia christiana*, 1720, t. II, col. 688. Cette dernière, en lettres gothiques, se compose de ces trois vers latins :

His patribus dignis urbs claruit inclyta signis
Virgine dante pia, quam signat imago, Maria;
Nam Deus exaudit hos sex quos hæc petra claudit,

(*Journal de voyage de D. J. Boyer, édition Vernière*, pp. 186-188).

L'abbé L. Duchesne, membre de l'Institut, déclare dans les *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, qu'il est difficile de dire à quelle époque on a fait du compagnon de saint Front, le prêtre Georges, le premier évêque du Velay. Le plus ancien témoignage que l'on ait de saint Front ne remonte pas au-delà du IXe siècle. C'est une légende. On ignore ce qu'elle est devenue. « Celle qui fut écrite au déclin du Xe siècle par Gauzbert, ne parle de Georges que comme d'un prêtre et ne mentionne pas son séjour chez les Vellaves. » (T. II, p. 56.)

« A l'époque légendaire, dit Ch. Rocher (*An.* de 1880, p. 6), inaugurée par le grec saint Georges et close vers 732 par le franc Higelric, l'évêque est le seul personnage qui tranche dans le crépuscule de nos Annales... ».

Georges l'Apostre. Le tombeau des hérétiqnes où le faux masque des Huguenots est découvert. Caen, 1599, in-12, bas.

2. **Macaire,** nom d'origine grecque. O. de Gissey, Fr. Théodore, les abbés Laurent, Caillau, Monlezun, Payrard, l'Annuaire ecclésiastique du diocèse du Puy, etc., le donnent comme disciple et successeur de saint Georges. Médicis le nomme Macrius et en fait le quatrième évêque de Ruessium ; Mandet dit « à saint Georges succède saint Macaire, dont le nom seul nous est connu » (*Hist. du Velay*, t. II, p. 20). Les sanctoraux et aucun des historiens de Notre-Dame du Puy, ne le reconnaissent comme saint.

3. **Saint-Marcellin.** Sa légende le représente comme un évêque de vie exemplaire, ayant accompli pendant son existence et après sa mort de nombreux miracles. Il convertit selon O. de Gissey, « une bonne partie du Velay à la foy chrétienne ». Le même auteur le fait exister en l'an 100. Les bréviaires, le *Martyrologe du Puy*, le donnent comme le troisième évêque de Ruessium. Le propre du même diocèse, imprimé en 1661, le fait succéder immédiatement à saint Georges. On l'honore, *solemne* minus, le 7 juin. Henochenius, *Comment. hist. in Acta SS. Boll.*, 1695,

(1) Il est à remarquer que, dans cette énumération des saints évêques, ne figure qu'un seul Aurèle. Aucun ancien texte mentionne un Aurèle II.

Digitized by Google

juin 11, t. V. Mandet, *Histoire du Velay*, t. II, p. 233 le nomme Marcellus.

Ses reliques sont conservées à Monistrol-sur-Loire, dans l'église paroissiale, qui, depuis 885, est placée sous le patronage de ce saint évêque. Bernard IV de Castanet institua un chapitre de treize chanoines dans l'église de Monistrol, en 1309, « pour servir Dieu, dit O. de Gissey, et chanter l'office divin devant le corps du glorieux évesque saint Marcellin ». *Hist. de Notre-Dame du Puy*, 1644, p. 418.

4. **Rorice.**

5. **Eusèbe.** On ne connaît de ces évêques rien que leur nom.

Médicis ne fait que les citer, *Chr.* t. I, p. 142; O. de Gissey avoue qu'il ne saurait « cotter les années de leur siège », *op. cit.*, p. 40; les tables de l'église du Puy, la *Gallia christ.*, B. Guidonis, du Saussay, Bollandus, rappellent leurs noms, sans rien ajouter.

6. **Saint-Paulien.** Médicis le donne comme le troisième; mais le nom dans le manuscrit est d'une écriture plus récente. O. de Gissey, *op. cit.*, p. 41, dit qu'il « est le sixième, selon la liste des évesques baillée en nostre Collège du Puy, en son commencement ». Sa fête se célèbre le 14 février. « Son corps et son tombeau, ajoute cet historien, sont honorablement gardez en la ville qui porte son nom... à cause de la multitude des miracles que ce sainct y a fait ». Fr. Théodore, *op. cit.*, p. 33, dit qu'on avait d'abord inhumé son corps dans la cathédrale; mais que les grâces qu'on obtenait par son intercession nécessitèrent la construction d'une église particulière, sous le vocable de Saint-Paulien, où son corps fut placé sous l'autel, avec ceux des martyrs Albin et Valentin. « Sa ville épiscopale voulut lui témoigner, en prenant son nom, combien elle s'estimait glorieuse du précieux gage de ses reliques. »

Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 38; Mandet, *op. cit.*, t. I, p. 233, indiquent son nom le sixième; la liste de Gams, le cite ainsi : S. Paulianus, a quo urbs S. Pauliani nomen accepit, ubi sedem suam habebat. (24, 11), au lieu de 14, 11; — L'abbé Laurent, *Alm. de 1787*, p. 35, s'exprime ainsi : « saint Paulien fut si chéri de ses peuples que, pour honorer sa mémoire, l'ancienne capitale du Velay voulut prendre son nom », l'abbé Bouveron, *Annuaire* de 1835, p. 58; — Caillau, *op. cit.*, p. 313, dit que son corps reposait dans une crypte très ancienne sous le grand autel, avec cette inscription :

Hic jacet huic templo qui nomen fecit et urbi;
Insuper hæc sanctos continet urna duos.

7. **Saint-Evode** (1) (Evodius), par corruption Vosi et Vosy, honoré le 12 novembre. *Les Vieilles histoires de Notre-Dame du Puy*, éd. Ch. Rocher et Ét. de Médicis le nomment : Vouzi et en latin Evodius. Selon ce dernier annaliste, saint Vouzi feist édifier l'église Notre-Dame du Puy, *chr.*, t. I, pp. 13-16; 21-25 et 142; il le qualifie ainsi : « *très religieux et sainct homme, aorné de divine et humaine sapience* »; le chanoine Audigier (*Hist. d'Auvergne*, t. I, p. 364) dit qu'il était d'une maison illustre de Clermont. « Nous lui devons des hommes d'une grande réputation. Les plus connus sont Evodius ou Vosy, évêque du Puy, Evodius, sénateur de Clermont et grand ami de Sidonius, Eufraisse, le treizième évêque de Clermont, Hortense, un des sénateurs de Clermont et comte de la même ville, Salluste, dont

(1) Evode est un nom grec. Grégoire de Tours raconte comment Chramme, fils de Clotaire, dépouilla Firmin du titre de Comte de Clermont pour le donner à Salluste, fils d'un Evode, prêtre et sénateur de Clermont (liv. IV, pp. 13, 35). Un autre Evode, fils du patricien Hortensius, comte d'Auvergne, fut élu évêque de Javols, l'antique capitale des Gabales, au VI^e siècle, et chassé de son siège avant d'être consacré (Voy. Revue d'Auvergne, Kurth, *Les ducs et les comtes d'Auvergne au XI^e siècle*, n° 5, 1900, pp. 376-386; *Les nationalités en Auvergne au VI^e siècle*, n° 6, pp. 403, 405-406).

Digitized by Google

la vertu le faisait haïr de Chramme, et Eufraisse, prêtre de l'église de Clermont. » Gissey, *op. cit.* voy. liv. I, chap. XIII, XIV, XV, XVI : « s. Evodius..... est averti de bastir l'église de N.-D. du Puy et d'y transporter le siège épiscopal. Vosi va à Rome ; Scrutaire lui est adjoint, pp. 45-48; si l'église du Puy est la première construite en l'honneur de Nostre-Dame, pp. 48-50; dédicace miraculeuse faicte par les Anges, pp. 50-55 » ; Fr. Théodore, *op. cit.*, pp. 35-48. Selon Médicis, c'est l'an 242 qu'il établit le siège de l'évêché au Puy: De translatione sedis ac dedicatione Ecclesie et altaris beate Marie de Podio Aniciensi (*chr.*, t. I, pp. 13-16 ; selon O. de Gissey, en 221) *op. cit.*, p. 46 ; Fr. Théodore donne la même date; D. D. Vic et Vaissette, *Hist. de Languedoc*, note critique t. I, p. 684 ; dit qu'on ne peut rapporter l'épiscopat et la construction de l'église du Puy, au plus tôt, qu'au VII^e^ siècle; à l'appui de cette opinion, cite l'existence d'un saint Vosy, premier abbé de Manlieu, abbaye bénédictine d'Auvergne, vers 657, lequel aurait été, pensa-t-il, élu évêque du Velay, à peu près, treize ans plus tard et aurait transféré, à la fin du VII^e^ siècle, le siège épiscopal à Anicium ; Arnaud, t. I, pp. 36 et s.; époque de son épiscopat, t. II, note III^e^, pp. 389-395 et 459 ; Mandet, *Hist. du Velay*, t. II, pp. 22-28 ; l'abbé Bouveron, *An.* pour 1835, pp. 58-59 : « saint Evode ou Vosy, premier évêque du Puy, auvergnat de naissance... promu à l'épiscopat en 560, Caillau, *op. cit.*, pp. 313, place son élection à la même époque ; Monlezun, *op. cit.*, pp. 4-7 ; l'abbé E. Peyron, *Mois de Marie, hist. de Notre-Dame du Puy*, ch. II, III, IV ; Gams, *Series Episcoporum :* « saint Vosy (Evodius) transtulit sedem ad Mont-Anis, i. e. Le Puy, et extruxit cathedralem B. M. V. » ; saint Vosy laissa à Ruessium pour desservir la première église élevée en l'honneur du vrai Dieu dans le Velay et pour veiller aux reliques de saints évêques, ses prédécesseurs, un chapitre, qui existait encore à la Révolution et comptait treize chanoines, le curé et plusieurs clercs compris (voy. abbé Payrard, *Episcopologe du Velay*, pp. 4-5).

Saint-Evode mourut au Puy. On lui dédia une paroisse qui fut, en même temps, collégiale, où le saint évêque eut son tombeau. Le chapitre se composait de onze chanoines, compris le curé, qui, primitivement portait le titre d'abbé. Une charte souscrite par l'évêque Adhémar et reproduite par la *Gallia christiana* (t. II, col. 758), établit tous ces faits. Cette paroisse, ainsi organisée, exista jusqu'en 1790.

On inhuma à une époque restée inconnue, dans le maître-autel de cette paroisse collégiale, non seulement saint Vosy, mais encore saint Scrutaire, son successeur, saint Suacre, saint Hermentaire, saint Aurèle et saint Bénigne, évêques du Puy. Le syndic et d'autres chanoines de cette église demandèrent et obtinrent la permission de découvrir le vénérable tombeau ; ce qui fut fait, ainsi que le constate un procès-verbal du 22 avril 1711. On attendit l'arrivée de Mgr de la Roche Aymon pour faire la vérification et l'élévation de ces saints corps, selon les formes et cérémonies de l'église. « Nous avons aperceu, dit le procès-verbal du 25 février 1712, sur le devant dudit tombeau ou autel, les images de six évêques, et au milieu celle de la Vierge. Sur le rebord, cette inscription gothique :

His patribus dignis urbs claruit inclita signis,
Virgine dante pia, quam signat imago Mariâ,
Nam Deus exaudit hœc sex quos hoc petra claudit.

Dans le tombeau, divisé en deux compartiments, on trouva deux caisses, du côté de l'évangile, et du côté de l'épître, cinq têtes et de nombreux ossements, recouverts d'un linge très blanc et un petit calice d'étain. Dans une des caisses, une tête et des ossements, enveloppés d'un linge blanc, avec cette inscription sur une plaque de marbre blanc :

Hic requiescit corpus S^ti^ Evodii primi ecclesiæ Aniciensis præsulis.

Digitized by Google

Dans l'autre caisse,une quantité assez grande d'ossements, enveloppés d'un linge et au-dessus une plaque de marbre blanc, avec cette inscription : *Sanctus Scutarius episcopus* ».

La même église, d'après les anciens bréviaires et propres des saints de ce diocèse, possédait les corps de saint Suacre, saint Hermentaire, saint Aurèle et saint Benigne. On fit mettre les ossements des quatre saints, dans quatre chasses différentes, pour être exposés à la piété et à la vénération des fidèles et portés dans les processions solennelles.

Antoine Jacotin *, archiviste du département de la Haute-Loire.

Procès-verbaux de l'ouverture des chasses de Saint-Vosy (1711-1712) (Voy. M. t. 1, pp. 268-283).

« Dans la question, si complexe, de la naissance de notre ville, dit l'auteur, aucun élément de contrôle ne doit être négligé... Il est beau de construire des systèmes sur nos origines locales ; ce qui vaut mieux, c'est le document, la pièce authentique, officielle. Or, dans les controverses relatives aux débuts de notre histoire, on invoque les procès-verbaux, conservés aux archives de la mairie du Puy, n° GG, 6 et qui relatent l'ouverture pratiquée en 1711 et 1712 des chasses de Saint-Vosy. Ces deux pièces donnent lieu à de nombreux commentaires. Il nous a semblé opportun de publier la plus importante. » En effet, M. Jacotin a reproduit la copie, collationnée sur l'original qui existait aux archives de l'église collégiale de Saint-Vosy, faite pour Dom Vaissette (Bibl. nat., collection du Languedoc, t. XXXIX, fol. 304 et sq.).

Les chasses faites en 1712 avaient été déposées dans la chapelle souterraine de la paroisse de Saint-Vosy. Elles furent ouvertes le 3 juillet 1791, sous l'épiscopat de Mgr de Galard, pour en retirer un os de chaque saint, qui furent réunis dans un reliquaire exposé à la cathédrale, à la vénération des fidèles. (Aymard, A., t. XXIX, p. 560).

8. **Saint-Scutaire**. Médicis, O. de Gissey, Fr. Théodore, les abbés Laurent, Bouveron, Caillau et Monlezun, disent : saint Scrutaire ; le dr Arnaud, saint Scutaire ou Scrutaire, Mandet et A. Chassaing, saint Scutaire. C'est ce dernier nom que donnent trois inscriptions lapidaires, dont une (celle qui se lit sur le fronton de la porte papale) fut gravée du vivant de cet évêque. C'est donc bien Scutaire qu'il s'appelait. Honoré, le 12 novembre, comme son prédécesseur et les quatre évêques dont les reliques avaient été déposées dans le maître-autel de la collégiale de Saint-Vosi, saint Scutaire fut adjoint par le pape à Saint-Vosi, lors du voyage à Rome de ce dernier. Il était architecte, d'après une inscription incomplète gravée sur le linteau de l'architrave d'une porte qu'on croit être celle de la façade principale de l'église primitive. On rétablit ainsi cette légende : SCVTARIVS EPIS SENATVR ARTEFEX FECIT. La forme des lettres la fait remonter au vie siècle. Il y a de grandes probabilités que l'inscription, reconstituée ainsi, reproduise exactement ce qui en manque ; mais il ne reste aucun vestige de l'édifice de Scutaire, comme on a cru en reconnaître. M. Mabille, dans ses notes de la dernière édition de l'*Histoire gén. de Languedoc*, fait remonter la construction de la première église du mont Anis, sur les ruines d'un temple païen, avant 493 (t. I, p. 333 ; t. II, p. 171, p. 181 ; t. III, p. 30).

L'abbé Duchesne reproduit l'inscription acclamatoire surmontant la porte murée, dite papale :

SCU α☧ω TARI
PAPA VIVE DEO

L'acclamation s'adresse à Scutarius vivant. Le savant académicien croit que cette inscription lapidaire, offrant au milieu du nom de l'évêque, le monogramme du Christ, flanqué d'un A (alpha) et d'un ω (oméga), peut indiquer le ve ou la fin du ive siècle (Voy. *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, p. 57).

Digitized by Google

Le nom de cet évêque a été gravé encore sur un sarcophage en grès de Blavozy, du IIIe siècle, utilisé pour recevoir les restes mortels de saint Scutaire (Voy., A. Chassaing, *Chron. de Médicis*, t. I, pp. 16 et 17).

Médicis a transcrit, sans rien y modifier, les légendes sur la fondation de N.-D. du Puy, telles qu'elles se trouvent dans le ms. 8002, de la Bibl. nat., fonds français. Ce manuscrit, attribué à P. Odin, a été réédité par Ch. Rocher (Voy. *Les Vieilles Histoires de N.-D. du Puy, M. V.*, pp. 14-20 et Médicis, *Chron.*, édit. Chassaing, t. I, pp. 21-24; abbé Payrard, *Épiscopologe du Velay*, pp. 4-5). O. de Gissey dit que saint Scrutaire fut élu, à la mort de saint Vosy, par le clergé et le peuple chrétien et proclamé père de la patrie, voire même pape. « Ce n'était, à mon avis, fait-il observer, que par révérence, comme s'ils l'eussent dit père... Les plus vénérables du clergé estoient appelez de telle sorte ». Il était d'une famille de sénateurs et sénateur lui-même. Romain de nationalité, Scutaire fut le premier étranger élu évêque du Puy. Selon la légende, saint Georges ne fut pas soumis à l'élection. Il vint de Jérusalem à Rome avec saint Pierre et saint Front. L'apôtre les consacra évêques tous les deux, en les envoyant en Aquitaine. Il semble bien établi que saint Georges était originaire du Velay. Ses successeurs, jusqu'à Scutaire, furent choisis parmi les habitants de la contrée. Fr. Théodore répète à peu près ce que dit O. de Gissey du successeur de saint Vosi. Il place l'épiscopat de saint Scutaire à l'époque de Chrocus, roi des Vandales, qui, après avoir couvert de ruines le Vivarais et le Gévaudan, menaçait le Velay, lorsque la famine l'obligea à gagner la Narbonaise, où Probus le battit et le fit mettre à mort. Ce synchronisme serait difficile à établir. Il y a entre ces faits trois siècles de distance.

Aurèle Ier, cité pour la première fois, au nombre des saints évêques du Puy, par le Fr. Théodore (*Hist. de N.-D. du Puy*, p. 125-126). « Le Père de Gissey et les frères de Sainte-Marthe, dit cet auteur, font suivre saint Scrutaire par Épipode; néanmoins, après un diligent examen, je découvre un Aurèle entre les deux. Un ancien tabulaire le marque de cette sorte et le martyrologe y est exprès. Le douzième de novembre, la fête des saints évêques du Puy, Vosy, Scrutaire, Aurèle, Suacre, Hermentaire et de beaucoup d'autres dont les noms ignorés des hommes sont écrits au livre de vie, et comme ils se réjouissent ensemble dans les cieux, aussi le peuple les honore-t-il un même jour sur la terre ». Cette citation est la traduction d'un passage de l'ancien martyrologe du Puy. « L'erreur provient, ajoute le F. Théodore, de ce qu'au VIe siècle, il y a eu un second Aurèle... et que la conformité de nom a contribué à les confondre ». Il est plus probable qu'une interversion dans la citation incomplète des saints évêques du Velay a causé la méprise de F. Théodore et l'a porté à croire qu'il avait existé deux prélats de ce nom, reconnus saints par l'Église. Mais sur la liste des évêques du diocèse d'Ét. Médicis, sur celle du P. O. de Gissey, il n'y figure qu'un saint Aurèle. Les noms des prélats canonisés sont tous rappelés dans les livres liturgiques de la cathédrale du Puy; l'ordre de succession n'y est point observé, mais aucun nom n'y est répété. Il faut donc rayer du catalogue de nos évêques, Aurèle Ier, introduit par le Fr. Théodore. Le nombre de ceux qui sont honorés comme saints le 12 novembre est réellement de dix, tous compris parmi les dix-huit premiers successeurs de saint Georges.

9. **Épipode** (Epipodius). « Son nom est dans les plus anciens catalogues » (l'abbé Payrard, *Épiscopologe du Velay*, p. 5).

10. **Saint Suacre** (sanctus Suacrius).

11. **Saint Harmentaire** (Armenta-

Digitized by Google

rius) et non Hermentaire (Ermentarius).

Les Schedæ du Vatican donnent la date de l'élection de cet évêque, d'après la *Gall. christ.* : « 451. Armentarius, Aniciensis episcopus (*Gallia christiana*, III, 1146, C. D.) » C'est bien Armentarius son vrai nom. G. Kurt, l'éminent professeur, après avoir démontré que les comtes, qui ont gouverné l'Auvergne au VI^e^ siècle, appartenaient aux grandes familles du pays; a cherché à établir, dans une seconde étude, que la conquête franque, n'avait introduit, parmi la population de cette belle et vaillante province, qu'un faible contingent de barbares. Pour le prouver, « j'ai fait, dit-il, le relevé de tous les habitants mentionnés dans nos sources, et, au moyen des noms qu'ils portent, j'ai essayé d'arriver à déterminer leur origine ». Parmi les noms de cette époque, se trouvent des Armentarius et des Armentaria, appartenant aux grandes familles Arvernes. La mère de Grégoire de Tours était une Armentaria (Voy. la *Vitæ Patrum*, t. VII, p. 2); en 563, un Armentarius était clerc au service de Grégoire de Tours (Voy. *Virt. S. Mart.*, I, 33); les études de G. Kurt dans le *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique* (classe de lettres, etc.), n° 11, pp. 769-790, 1899). La *Revue d'Auvergne*, n^os^ 5 et 6, 1900, les a reproduites.

L'abbé Laurent, *Al.* de 1787 et 1788, se contente de citer les noms de ces trois derniers évêques, après celui d'Hermentaire, il ajoute : ann. 450; Gams, *op. cit.*, le nomme Armentarius, en faisant précéder le nom de la date de son élection : 451, l'abbé Caillau, donne leur nom simplement; l'abbé Bouveron fait comme lui et aussi F. Mandet et l'abbé Payrard.

Ét. Médicis a conservé les noms latins de la vieille liste, si incorrectement reproduite dans ses chroniques. On ne sait rien de la vie de ces trois évêques. L'époque de leur élection et celle de leur mort nous sont inconnues. Le martyrologe, les bréviaires et la prose ou séquence, chantée aux messes solennelles de l'église du Puy, ne révèlent autre chose que le nom, précédé d'un s., abréviation de saint ou sanctus.

Saint Marcel, martyr et évêque. O. de Gissey le cite après saint Harmentaire. On ignore à quel diocèse il appartenait; toutefois, il était fort en honneur dans le Velay. Sa légende dit qu'il fut appréhendé au corps, en traversant un faubourg d'Anicium, par des paysans idolâtres des environs de Polignac; et décapité par ces forcenés, dans la commune d'Espaly, au hameau qui, depuis, porte son nom. Comme saint Denis, il prit sa tête, toute sanglante et la déposa près d'une fontaine, pour la laver. On va, de temps immémorial, puiser à cette source pour obtenir la guérison de certaines maladies. Ce saint fut inhumé dans la cathédrale du Puy. Sa fête a lieu le 11 septembre. (Voir le martyrologe et les bréviaires du Puy; le P. O. de Gissey, *op. cit.*, pp. 156-160; F. Théodore, pp. 125-127; *Boll. acta SS.* (1750), sept. t. III, p. 777-778.)

Aucun des trois évêques, ci-après nommés n'est mentionné sur la liste d'Étienne Médicis :

12. **Faustin.**

13. **Forbius.**

14. **Flavien.**

Le premier est recommandé par Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, à un sien parent que le P. O. de Gissey croit être le seigneur de Polignac. « Faustin, dit-il, est mon ami particulier, nous avons habité ensemble et maintenant nous sommes plus étroitement liés encore par la similitude de nos fonctions ». L'historien de N.-D. du Puy, ne voyant pas d'évêché plus près de Clermont que celui du Puy, en conclut que Faustin occupait le siège de cette ville. Sidoine Apollinaire mourut en 488. Il n'y a rien là de bien invraisemblable, mais aussi rien de certain.

Digitized by Google

Forbius et Flavianus vivaient du temps de saint Désiré, archevêque de Bourges (545-554). Jean Chênu, jurisconsulte, auteur d'une chronique des archevêques de cette métropole, dit que Forbius, évêque du Puy, fut accusé, sans preuve convaincante, d'avoir violé une jeune fille. Il ne fut pas condamné ; néanmoins son suffragant, l'ayant déposé de son épiscopat, lui subrogea Flavien, jouissant d'une grande réputation de sainteté. C'est tout ce qu'on sait de ces évêques. On trouve dans les Schedæ cette note : Forbius, Aniciensis episcopus deposit. VI seculo. Maij 11.

(Voy. Fr. Théodore, *op. cit.*, pp. 129-130). Les abbés Laurent, Caillau, Monlezun, comme M. Mandet se contentent de citer les noms de ces évêques. Tous répètent l'erreur de Fr. Théodore en maintenant sur leur liste deux Aurèle. L'abbé Payrard, *Épiscopologe du Velay*, pp. 6-7, dit que Forbius, faussement accusé, supporta avec résignation l'opprobre dont on le couvrit si injustement, que des auteurs contemporains le rangeaient parmi les saints.

Flavien, selon Chênu (*Histoire des archevêques de Bourges*) ; succéda à Forbius, en 550. Il était le quatorzième évêque du Puy. L'abbé Payrard répond, dans la notice consacrée à ce prélat, à un néo-grégorien, qui s'étonnait, avec quelque raison, que quatorze pontifes, seulement, aient pu suffire à occuper le siège du Puy, dans l'espace de plus de cinq siècles.

15. **Saint Aurèle** — contemporain de ce vénérable évêque, saint Grégoire de Tours raconte les aventures et la mort d'un imposteur, ou plutôt d'un insensé qui se donnait pour le Christ. Il était vêtu de peaux de bête et d'une pelisse. Une femme le suivait, qu'il appelait Marie et disait être sa sœur. C'était un pauvre bûcheron du Berry, qui, en abattant un arbre dans un bois, fut assailli par une nuée de gigantesques guêpes, dont sa cognée venait de détruire l'essaim. Il avait été si affreusement meurtri « qu'il en eut, dit le P. O. Gissey, dans sa traduction du texte de l'historien des Francs, tout le cerveau détraqué, de telle sorte que, deux ans durant, on le tint pour fol et insensé ». Ce pauvre hère se mit à parcourir les villes, allant de l'une à l'autre, vint jusqu'en Provence ; monta en Gévaudan suivi d'une foule de miséreux qui augmentait sans cesse. On lui présentait des malades. Il prétendait les guérir par l'imposition des mains ; disait la bonne aventure et prédisait l'avenir à qui voulait l'interroger. Or, argent, cadeaux lui arrivaient de tous côtés. Il donnait tout aux indigents ; prenait aux riches pour secourir les pauvres ; priait avec la foule et exigeait ensuite qu'elle l'adorât, à genoux. Le nombre de ses dupes allait toujours en s'accroissant. Il amena cette armée de loqueteux camper autour de la ville d'Anis. Ils étaient plus de trois mille, habitués à piller, à détrousser les voyageurs, les dépouillant de leurs habits pour en vêtir ceux de la bande qui en manquaient. Ces malandrins menaçaient l'évêque et les bourgeois, poussaient des cris de mort contre tous ceux qui refusaient de reconnaître l'autorité divine de leur chef. Ils avaient une avant-garde et des fourriers entièrement nus, annonçant par des jeux et des danses la prochaine arrivée de leur Christ. L'évêque, étonné de cette invasion, envoya des gens courageux près de celui qui avait amené une pareille armée. Un de ces délégués, qui était le premier de la ville, se baisse devant l'imposteur, comme s'il eut voulu se prosterner à ses pieds, le jette à terre et ordonne qu'on le dépouille. Saisissant, alors son épée, il le mit à mort. La bande se dispersa aussitôt. Marie, soumise à la question, dévoila les artifices diaboliques de cet Antechrist (*Hist. ecclésiastique des Francs*, liv. 10, ch. xxv). D'après ce récit, on peut fixer le pontificat de saint Aurèle de 581 à 595. Son nom était chanté dans une prose ancienne :

Digitized by Google

Eorumdem successores
Sui gregis zelatores,
Sanctum Hermentarium,
Suacrium laude dignum,
Aurelium et Benignum
Laudet plebs fidelium.

(Voy. *Médicis*, t. I, p. 142; O. de Gissey, 1644, pp. 160-163; F. Théodore, pp. 129-132.) Gams, *Series Episcoporum*, inscrit sur sa liste, une première fois le nom *Aurelius*, entre parenthèse, annonçant ainsi, qu'il faut le supprimer; une seconde fois après Flavianus, il mentionne ainsi, cet évêque : 591, Sed. S. Aurelius (Gregor. Turon., 10,25), †595. Il ne le fait siéger que quatre ans. L'abbé L. Duchesne, *Fastes Épiscopaux de l'ancienne Gaule*, dit qu'il résidait au Puy, ad locum quem Anicium vocitant (t. II, p. 57); Arnaud, t. I, pp. 35-38; Caillau, pp. 314-315; Mandet, *Hist. du Velay*, t. II, pp. 37-39; l'abbé Payrard, *Épiscopologe du Velay*, p. 7, cite seulement une fois le nom. Il n'y a pas eu, pour cet érudit, deux saints Aurèle.

16. **Saint-Bénigne.** D'après Ét. Médicis, O. de Gissey, Fr. Théodore, le Bréviaire du diocèse et d'autres auteurs, cet évêque aurait fondé l'Hôtel-Dieu du Puy, en 598. Or, le plus ancien titre relatif à cet établissement ne remonte pas au delà de 1088. Les époux Grasmanant, que le P. Gissey appelle Manant Gras, hôtelier, enrichis par la foule des pèlerins attirés à Notre-Dame du Puy, sont regardés comme les premiers et les plus généreux bienfaiteurs de l'hôpital. Nous verrons, en faisant la Bibliographie de l'Hôtel-Dieu, ce qu'il faut penser de ces légendes. (Voy. Médicis, édit. Chassaing, t. I, p. 142, le chroniqueur classe Saint-Bénigne le treizième sur la liste ancienne qu'il reproduit); Gissey, pp. 164-169; Fr. Théodore 133-136; Gams, *Series Episcoporum*, cite cet évêque : S. Benignus fondat hospitium. Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, pp. 38-39; t. II, 98 et 99; et l'abbé Bouveron, *An.*, de 1835, contredisent cette légende : Monlezun, *L'Église du Puy*, pp. 93-96; Caillau, *Les Gloires de N.-D. du Puy*; Mandet, *Hist. du Velay*, t. II, pp. 39-41; l'abbé Payrard, dans son *Episcopologe*, dit : « la tradition veut que l'hôpital du Puy ait été fondé dans son épiscopat, en 596. »

17. **Saint-Agrève,** martyr. Selon l'ancien *Martyrologe du Puy*, le nom de ce saint évêque a été altéré : « Le premier de février se faict la feste de S. Aggripan, vulgairement appelé Aggrève ». Les Schedæ du Vatican, qui lui conservent son véritable nom, le font élire en 602 : « 602. Anicium urbs Galliæ, SS. Agrippanus et Vosicinus Martyres. Februarii. » Il était à Rome quand le pape Martin Ier, l'envoya au Puy remplacer saint Bénigne. C'était un espagnol, de race noble, un des hommes les plus instruits et les plus distingués de son temps, réputé aussi pour son austère et grande piété. Le pape avant son départ, l'avait sacré évêque du Puy. Ses vertus ne tardèrent pas à édifier son clergé et les fidèles. Il existait encore des Ariens, des Sabelliens et des Helvidiens, qui soutenaient que la vierge avait eu des enfants de saint Joseph, après la naissance du Sauveur. Agrève combattit avec le plus grand succès ces monstrueuses hérésies. Mais ce ne fut pas sans lui susciter des ennemis secrets. Ils étaient parvenus à suborner son barbier, qui consentait à lui couper le cou. Le ciel, en l'avertissant du complot, l'avait prévenu que leur projet ne réussirait pas. L'évêque se livra, comme d'habitude à cet homme, en lui disant qu'il le mettait au défi d'accomplir son criminel dessein. En effet, après avoir taillé la barbe et les cheveux d'Agrève, il ramassa pieusement tout ce que le rasoir et les ciseaux avaient fait tomber du visage et de la tête du saint et l'offrit à l'église de Grenoble, où ces reliques vénérées devaient accomplir des miracles.

Saint-Agrève fit une seconde fois le voyage de Rome pour conférer avec le Saint-Père. A son retour, il s'arrêta à Giniacum ou Chiniacum, aujourd'hui Saint-Agrève, arrondissement de Tournon, pour convertir des idolâtres. Mais

Digitized by Google

la châtelaine ne supporta pas les conseils du prédicateur, qui fut, par ses ordres, jeté dans un cachot, où après trois jours de torture, il fut décapité. Sa tête roula jusqu'au pied de la montagne. A la place où elle s'arrêta, une source jaillit aussitôt. On y va de nos jours, encore, demander la santé, et de nombreux malades en reviennent, dit-on, guéris. Une église fut construite sur le lieu du supplice, qui devint un lieu de pèlerinage. Saccagée pendant les guerres de religion ; nous ignorons si elle fut reconstruite. Au dessous du château, la place où Saint-Agrève fut martyrisé, conserve le nom de Saint-Ursissin (1), qui est celui du compagnon de Saint-Agrève. Le tombeau de ce dernier, attirait un grand concours de pèlerins. Dieu opérait de nombreux miracles par l'intercession de ce confesseur de la foi.

Ainsi remémoré dans un prosolaire, chanté le 15 août, à Notre-Dame du Puy :

Agrippanus Anicio
Quiescit templo proprio
Presul migrans martirio
Kalenda februaria.
(Médicis, *Chr.*, t. I, p. 41.)

(Voy. Ét. Médicis, *Chr.*, t. I, pp. 46-47; O. de Gissey, pp. 169-173; Fr. Théodore, pp. 137-141; Bollandus, *Acta SS.*, 1er Feb., t. I, pp. 204-205. Deux versions de ses actes assez conformes à celle de Médicis; *Martyrol. du Puy: Missel de la Collégiale de Saint-Agrève*; *Gallia christ.*, t. II, col. 691; Gams, *Series Episcoporum*, t. II, p. 603; d'après les auteurs du Languedoc, Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 47, fixe l'époque du martyre de Saint-Agrève vers l'an 729; Gissey, dit environ l'an 649; l'oratorien C. Lecointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, 8 vol. in-fol., le rapporte à 632; Caillau, *op. cit.*, p. 315; Mandet, *Hist. du Velay*, t. II, pp. 41-45; l'abbé Payrard, *Episcopologe du Velay*, p. 7.)

18. **Dulcidius.** Avec le consentement de l'évêque de Viviers, Dulcidius fit transporter le corps de son prédécesseur et celui de Urcissin au Puy, où ils furent déposés provisoirement dans la basilique de Saint-Étienne, sur laquelle fut édifiée, plus tard, l'église paroissiale de Saint-Georges. Des miracles s'y accomplirent qui amenaient un grand concours de fidèles au tombeau des deux saints. Dulcidius fit ériger une collégiale, sous le vocable de Saint-Agrève, au pied du rocher de Corneille. Cette église, très fréquentée pour les faveurs qu'on obtenait par l'intercession de son saint patron, était en même temps paroissiale. (Voy. Médicis, *op. cit.*, cet évêque est le 14e de sa liste, t. I, p. 142; O. de Gissey, *op. cit.*, pp. 173-176; Fr. Théodore, *op. cit.*, pp. 141-142; Gams, *Series episcoporum*, t. II, col. 691; l'abbé Payrard, *Episcopologe du Velay*, p. 8.)

19. **Higelric,** selon Ét. Médicis et la *Gallia christ.*, succéda à Dulcidius; O. de Gissey et Fr. Théodore, citent Torpio, comme l'ayant précédé; l'abbé Laurent, Caillau, Mandet, Monlezun, adoptent l'opinion de Médicis et de la *Gallia christ.*, l'abbé Payrard également.

On ne sait rien des actes de cet évêque. Selon O. de Gissey, il occupait le siège du Puy, à l'époque où S. Théofrède fut martyrisé (732). Voy. Médicis, *Chr.*, t. I, pp. 48 et s., p. 142; O. de Gissey, pp. 183 et s.; Fr. Théodore, p. 141 et s.; Reinaud, *Invasions des Sarrasins en France...* Paris, 1836, p. 26 et ss.; *Gallia christ.*, t. II, *Eccl. Anic.*, col. 761; Gams, *op. cit.*, le mentionne ainsi : 705, 20, Higelricus, 732? (La première date est celle de son élection, la seconde, celle de sa mort); l'abbé G. Arsac, *Notes chronologiques sur les abbés de Saint-Chaffre.* Le Puy, 1881, pp. 48-53; l'abbé Laurent (*Al.* de 1787) indique sa mort vers 732; l'abbé Caillau également; l'oratorien Ch. Lecointe, *Annales ecclesias-*

(1) Selon O. de Gissey et selon Bollandus Ursicin.

Digitized by Google

tici, Francorum, 1665-1683, constate son existence de 705 à 732.)

« L'avènement d'Higelric, fils de race franque, dit Ch. Rocher (*An.*, de 1880, pp. 6-7), dénote l'invasion des conquérants dans le sanctuaire. Le système féodal prélude dans notre pays avec Higelric. L'évêque s'essaie au rôle de souverain temporel dans sa ville, mais il se heurte contre la dictature militaire des comtes du Velay et il n'obtient la suprématie dans la cité d'Anis qu'avec le diplôme de Raoul et l'abdication de Guillaume d'Auvergne... »

20. **Torpio** ou **Torpion**, qu'Ét. Médicis nomme Corpio. O. de Gissey déclare n'avoir rien trouvé que les noms de Torpio et Higelric sur un ancien catalogue du Puy. Fr. Théodore dit que la fondation de l'abbaye du Monastier remonte, à son avis, aux premiers temps de l'épiscopat de Torpio. Il appuie cette opinion sur le fragment de la chronique de saint Théofrède, rapporté par le P. Labbe dans sa *Nova Biblioth.*, mss. libr., t. II; se basant ensuite sur l'époque où Calminius et Namadie, sa femme, créèrent l'abbaye de Mozat, il fixe l'origine de la première un peu avant 674, date antérieure de 58 ans. L'abbé Laurent (*Al.* de 1787), le fait mourir vers 752; Gams donne la même date pour son décès. L'abbé Caillau n'hésite pas à dire que c'est « sous son pontificat et probablement avec son secours que fut fondée l'abbaye Saint-Chaffre », p. 315); l'abbé Monlezun dit la même chose, l'*Église angélique du Puy*, p, 164; l'abbé Payrard, *Episcopologe du Velay*, p. 8, dit, d'après de vieux catalogues épiscopaux, qu'il gouvernait l'église du Puy en 752.

21. **Basile.** — Médicis ne le cite pas dans sa liste. Selon O. de Gissey, ce serait du temps de cet évêque que saint Théofrède, second abbé du Monastier, aurait été lapidé par les Sarrasins, le 28 novembre 725. Nous avons vu qu'il fallait, d'après les documents les plus sérieux, reculer de sept ans cet événement. Le martyr enseveli dans son monastère, opérait de nombreux miracles. Les pèlerins affluaient au couvent en si grand nombre, que Basile, « homme de savoir et de dévotion », fit bâtir une église en l'honneur de saint Théofrède, sous le vocable de saint Pierre, où les démoniaques étaient délivrés du mauvais esprit. (Lecointe, *Ann. eccl. Francorum*, t. VI, ann. 778.) Gams, *Series Episcoporum*, le cite ainsi : C. 778, Basilius. Cet évêque sut préserver le Puy des invasions arabes. Après lui, le diocèse, jusqu'à l'époque de Charlemagne, serait resté soumis aux barbares et « semble avoir demeuré denué d'évêque ». (O. de Gissey, édit. de 1644, p. 185.) Fr. Théodore cite deux légendes de saint Théofrède ou Saint-Chaffre en idiome du pays, lesquelles sont extraites de Labbe. Il dit aussi, comme de Gissey, « qu'il n'y eut point d'évêque au Puy de plusieurs années ». D'après l'abbé Laurent (*Al.* de 1787), Basile serait mort en 780; l'abbé Bouveron (*Annuaire* de 1835), répète le même fait (p. 61), l'abbé Caillau, *op. cit.*, lui consacre ces quelques mots : « il paraît, en 778, avoir construit un sanctuaire sur le tombeau de Saint-Chaffre »; l'abbé Payrard, *Episcopologe du Velay*, p. 8.

22. **Rorice II.** Ét. de Médicis ne cite pas le nom de ce prélat dans son catalogue des évêques du Puy. O. de Gissey, dit qu'après Basile vient Rorice « qui ne pouvait être devant Charlemagne ». C'est sous son épiscopat, selon le même historien, que le grand empereur chassa les Sarrasins du Puy, une des dernières places prises et occupées par eux et donna, vers 778, le gouvernement du comté du Velay à Bullus, seigneur français, qui fut tué par les Sarrasins en 792. Fr. Théodore contredit les hypothèses du P. de Gissey et prétend que le pays n'a jamais été occupé par les Africains; que Pépin, après avoir soumis l'Aquitaine, ne dut pas laisser l'évêché du Puy vacant; que pour se conformer au texte du chroniqueur, Aimon, qui, dans son *Historia Francorum*, dit que Charlema

Digitized by Google

gne donna le gouvernement du Velay au comte Bullus, est obligé de « faire Rorice héritier de ce dernier avant de lui mettre la crosse en main ».

Mais, si tout ce que le P. O. de Gissey avance n'est pas entièrement démontré, il faut reconnaître aussi que rien n'est absolument conjectural. Nos érudits les plus sérieux admettent, comme un fait acquis, que Charlemagne vint dans notre cité, après avoir chassé les Sarrasins d'Arles et de tous les pays où ils avaient établi leur domination. C'est en 793 que les arabes d'Espagne, ayant défait les troupes de Guillaume au Court nez, dans les environs de Narbonne, durent s'avancer jusque dans le Velay. Charlemagne ne tarda pas à les refouler au-delà des Pyrénées. A cette époque, Rorice II reçut le libérateur de l'Aquitaine dans sa cathédrale, qu'il prit, aussitôt, en particulière dévotion. C'est sous les auspices du grand empereur et par sa volonté que fut contractée l'alliance des églises du Puy et de Girone, en Espagne. Les archives capitulaires de la première de ces villes renfermaient les documents relatifs à cette association. O. de Gissey les a consultés. Il indique les numéros de la layette et de la cote. Ces documents ont disparu. Quand et comment? Nul ne peut, actuellement, répondre à ces questions. Le plus consciencieux et le plus précis de nos chroniqueurs avait trouvé dans ces papiers la preuve que le premier évêque du diocèse, fondé à Gironne par Charlemagne, fut choisi par ce souverain lui-même, parmi les chanoines du Puy; que l'Empereur prit d'autres chanoines de la même église pour former une partie du chapitre de la cathédrale catalane. De nos jours, feu le R. P. Fidel Fita, de la Compagnie de Jésus a consulté les archives de la Seu de Gérona. Le résultat de ses recherches, que la mort a malheureusement interrompues, a été néanmoins satisfaisant : il a donné, d'abord la confirmation entière des faits avancés par le P. de Gissey, ensuite des documents nouveaux qui ont été publiés par Ch. Rocher.

Sources. (Voir sur cet évêque et les actes de son épiscopat : le P. de Gissey, *Hist. de N.-D. du Puy*, 1644, pp. 186-190 ; Fr. Théodore, son *Hist. de N.-D. du Puy* pp. 155-163; *Hist. gén. de Languedoc*, 1838, t. II, pp. 78 et sq.; la *Gallia christ.*, t. II, col. 762-763 ; l'abbé Laurent, *Al.* de 1787, p. 36 ; Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, pp. 52-57; l'abbé Bouveron, *An.* de 1835, p. 61 ; l'abbé Arsac, *Notes chronologiques sur les abbés de Saint-Chaffre*, pp. 49 et sq.; Mandet, *Hist. du Velay*, t. III, pp.16-20; Ch. Rocher, *Girone et Bigorre*, T., t. III, pp. 233-337-463; l'abbé Payrard, *Les chanoines pauvres de N.-D. du Puy*, T., t. I, pp. 14-70-75-97-247-385; A. Lascombe, *Relation du Jubilé de 1701*, T., t. VI, p. 573 ; A. Vernière, *Itinéraire des Rois de France et des Papes dans l'Auvergne et le Velay*, 1898, p. 9 ; l'abbé Payrard, son *Episcopologe du Velay*, où il rappelle la fondation, par Charlemagne du chapitre secondaire, dit de Paupérie, à la cathédrale du Puy, pp. 8-9 ; généralités : *Baronii, Annales eccl.*, t. IX, *Lettres de Grégoire VII* sur le subside de 1200 livres que Charlemagne envoyait chaque année au pape, recueilli dans les églises d'Aix-la-Chapelle, du Puy-Sainte-Marie et de Saint-Gilles, près de Nîmes ; Reinaud, *Les Invasions des Sarrasins en France;* Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, t. III, ch. XXIII et XXIV ; tous les historiens de France. Il est bon de signaler aussi l'ouvrage de M. d'Avezac-Macaya, correspondant de l'Institut : *Essais historiques sur le Bigorre, accompagnés de remarques critiques, de pièces justificatives.....*, Bagnères, 1823, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage renferme de savantes recherches sur l'origine des Bigerrones, sur le pays, sur son érection en comté héréditaire, sur sa réunion à la couronne de France et sur les rapports de l'église du Puy avec le Bigorre.)

Ructan ou **Ructanne** (Ructanus), troisième abbé du Monastier, aurait succédé à Rorice II, d'après *la Gallia christiana*, les abbés Laurent, Bouveron, Caillau, Monlezun, et d'après

Digitized by Google

Arnaud et Mandet; mais Ét. Médicis, O. de Gissey et le Fr. Théodore ne le donnent point comme évêque du Puy. L'abbé Arsac, dans ses *Notes chronologiques sur les abbés de Saint-Chaffre*, p. 65, s'exprime ainsi : « Un moment nous avions cru, avec *la Gallia* et le P. Caillau, que Ructan était devenu le successeur de Rorice, évêque du Puy : leur affirmation ne nous paraît pas suffisamment prouvée. » L'opinion de cet érudit consciencieux, basée sur une étude particulière de la question, ne permet pas de maintenir sur la liste des évêques de notre diocèse, le nom de Ructan. Il faut attendre des preuves décisives et se contenter, pour le moment, de mentionner la contradiction des divers historiens. Ructan, selon l'abbé G. Arsac, gouverna trente ans l'abbaye du Monastier (de 810 à 840). Claude, prêtre espagnol, qui devint évêque de Turin, lui dédia son *Commentaire sur l'épître de saint Paul aux Galates* (*Patrologie de Migne*, t. CIV, col. 841). « D'après le P. Fidèle Savio de Turin, dit le chanoine U. Chevalier, Ructanne pourrait être le même qui est vénéré au diocèse de Saluces, comme patron principal, et qui a un sanctuaire à Crissolo, dans la vallée du Pô, près des sources de ce fleuve. Non loin de Saluces, dans la plaine, se trouvait le monastère de Saint-Chaffre de Cervère, dépendant du Monastier, d'où on avait transféré à Crissolo des reliques du saint, ce qui expliquerait son culte dans le diocèse de Saluces » (*Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Chaffre*, 1888, p. 4).

(Voir : D. Estiennot, *Antiquitates in diœcesi Aniciensi benedictinæ*, édit. Ch. Rocher, M. t. V, pp. 274-275; Lecointe, *Annales eccl. Francorum*, 1665-1683, qui ne parle pas de Macaire II, donne Ructan pour successeur à Rorice II, vers 840. L'abbé Payrard, dans son *Épiscopologe du Puy* (p. 9), place Macaire II avant Ructan ; Gams, *op. cit.*, donne, avec un point de doute, son élection en 840. L'abbé Duchesne, *Fastes Épiscopaux de l'ancienne Gaule*, ne l'accepte qu'avec le même signe (t. II, p. 57); l'abbé Laurent, *Al.* de 1787, p. 36; Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 57; Bouveron, *An.* de 1835, p. 61; Caillau, *Gloires de N.-D. du Puy*, « il succéda, dit cet auteur, à Rorice en 840; abbé de Saint-Chaffre, il réunit, dans les anciens documents, ce titre avec celui d'évêque du Puy », pp. 315-316; Mandet, *Hist. du Velay*, t. II, pp. 245-246; t. III, p. 19; l'abbé G. Arsac : 1° *Ructan, abbé de Saint-Chaffre et évêque du Puy* (*Écho du Velay*, n° du 6 sept. 1877; t. à p. Le Puy, Freydier, s. d., in-16, 11 pp.); 2° *Notes chronologiques sur les abbés de Saint-Chaffre*. Le Puy, *ibid.*, 1881, in-16, 72 pp. (voy., pp. 63-65); l'auteur a rectifié, d'après des documents conservés aux Archives nationales et aux Archives du département de la Haute-Loire, des dates erronées et comblé des lacunes de la *Gallia christiana*; 3° communication (dans le *Bulletin de la Société académique du Puy*, n° 1, mai-juin 1899, p. VI). Sur le R. P. Fidèle Savio, jésuite italien, auteur d'un travail historique sur une fondation des moines de Saint-Chaffre, en 1018, en l'honneur de saint Théofrède, à Cervère, diocèse de Turin. Il promet la traduction française des ouvrages de ce religieux intéressant le Velay. L'abbé Payrard admet, comme les historiens contemporains, que Ructan ait occupé le siège épiscopal du Puy, après Rorice II, *Épiscopologe du Velay*, p. 9.

Macaire II. Seul de tous les anciens historiens du Velay, Fr. Théodore cite, dans son *Hist. de N.-D. du Puy*, Macaire II, comme successeur de Rorice II. Jacques Doublet, bénédictin, mort à Saint-Denis, en 1648, doyen de son ordre, fait assister un Macaire, évêque du Puy, à un concile de l'an 800, « qui, bien que général pour la France, est tellement tombé dans l'oubli que le lieu (où il fut tenu) en est ignoré » (Voy. J. Doublet, *Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis, contenant les antiquités d'icelle*. Paris, 1625, 2 vol. in-4°). Le P. Labbe, dans l'appendice à sa collec-

Digitized by Google

tion des conciles, cite bien le concile de l'an 800 « *incerti loci in Gallia* », mais les noms des assistants ne sont pas connus. La *Gallia christ.* ne mentionne pas de Macaire II dans sa liste des évêques du Puy; Gams, dans son *Series Episcoporum* ne donne son nom qu'avec un point de doute et entre parenthèses. L'abbé Payrard, *Épiscopologe du Velay*, reproduit l'assertion de Dom Doublet. Il n'est pas possible de le maintenir dans le catalogue des évêques du Puy.

23. **Hardouin** — ne figure pas sur la liste de Médicis; il est le 22e de celle de Gissey, qui le nomme Harbuic; le 25e du catalogue du Fr. Théodore, sous le nom d'Hardüin. « Il est souscrit, dit-il, Harduinus à deux conciles ». Selon, cet auteur, Hardüin succéda à Macaire II vers 832, époque où Louis le Débonnaire vint au Puy, « implorer la plus heureuse des mères, dans les afflictions domestiques qui troublaient sa vie ». Profitant du passage de l'empereur dans sa ville épiscopale, il lui exposa ses griefs contre l'abbé du Monastier, qui refusait de se soumettre à son autorité, comme il avait refusé de reconnaître celle de son prédécesseur. Louis admit, comme bien fondée, la requête de l'évêque et soumit les abbés du Monastier à sa juridiction. Le nom de ce prélat figure parmi ceux des signataires du concile tenu en 860, à Toussi (Tusiacense), au diocèse de Toul, près de Vaucouleurs, du 12 octobre au 7 novembre. On y dressa 5 canons contre les pillages, les parjures et autres crimes; 40 évêques de 14 provinces s'y trouvaient (voy. *Art de vérifier les dates*, 1770, p. 195). Il assista aussi au concile de Soissons, en 866, où siégèrent 35 évêques, même ouvrage, p. 196. C'est sous son épiscopat que Théodulfe, évêque d'Orléans, offrit à N.-D. du Puy, la fameuse Bible manuscrite, conservée religieusement au Musée de l'évêché du Puy, un des plus remarquables et des plus précieux monuments de la paléographie du IXe siècle.

(Voy. sur cet évêque : O. de Gissey, édit. de 1644, pp. 229 et sq.; Fr. Théodore, pp. 164-167; le *Series Episcoporum* de Gams, donne l'élection d'Harduinus en 860 et sa mort en 866; l'abbé L. Duchesne regarde son existence comme démontrée par sa présence aux conciles de Thusey et de Soissons (*Fastes Épiscopaux*, t. II, p. 37); Laurent, *Al.* de 1787, p. 36; Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 59; Bouveron, *An.* de 1835, p. 61; Caillau, *Les Gloires de N.-D. du Puy*, p. 316; Mandet, t. III, pp. 19-21; Monlezun, l'*Église angélique du Puy*, p. 164; l'abbé Payrard, *Nouvel Épiscopologe du Velay* (pp. 9-10), dit : « Il mourut un 8 octobre, vers l'an 875. »

24. **Gui Ier.** Médicis le nomme Guido. « Cestuy, ajoute le vieux chroniqueur, fit bastir l'église de Sainct-Pierre-le-Monastier et Sainct-Michel » (c'est une erreur; ces faits se rapportent à l'épiscopat de Guy II d'Anjou et sont postérieurs d'un siècle). Pour Gissey, son nom est Guido ou Vuido. Cet évêque souscrivit au concile de Châlon-sur-Saône (Cabilonense), en 875, où 45 prélats confirmèrent les privilèges de l'abbaye de Tournus, de laquelle dépendait le monastère de Goudet, au diocèse du Puy. *L'Art de vérifier les dates*, 1770, ne mentionne d'autre concile, cette année-là, que celui de Rome, où le pape Jean VIII, propose d'élire empereur le roi Charles le Chauve; ce qui fut accepté. Le concile de Châlon-sur-Saône est cité par L. de Mas Latrie, *Chronologie des conciles des Gaules et de France*, p. 371; et l'année suivante, au synode de Pontion (Pontigonense), au diocèse de Châlon-sur-Marne, où le pape avait envoyé deux légats. Cette assemblée ratifia l'élection de Charles-le-Chauve. Gui, s'y trouvant avec ce souverain, obtint de lui des droits plus étendus que ceux de son prédécesseur sur le monastère de Saint-Chaffre (10 avril 876). Cet évêque, par toutes sortes de vexations et d'abus de pouvoir, ayant exaspéré les religieux du Monastier, Rostaing, leur 6e abbé, dé-

Digitized by Google

montra à l'empereur que l'autorité accordée à Gui, était contraire aux privilèges de son monastère. Charles-le-Chauve, par une ordonnance du 1er août 877, mit l'évêque dans l'obligation de respecter les droits et privilèges des religieux.

Appelé à Rome, en 877, Charles-le-Chauve serait venu en dévotion au Puy. Fr. Théodore raconte ainsi le fait : le monarque, engagé par le pape Jean VIII à se transporter en Italie, prit un peu de détour pour passer au Temple Angélique avec l'impératrice Richilde; Gui fut le reconduire à Lyon, et c'est la seule particularité que j'en trouve jusqu'en 889, qu'ayant entrepris le voyage de Rome, une maladie le mit au cercueil dans la Toscane » (*Histoire de N-.D. du Puy*, livre II, pp. 167-168); Gissey, *op. cit.*, livre II, ch. xi; la *Gallia christ.*, t. II, col. 221, 259; D. Bouquet (*Rerum Francicarum scriptores*), mentionne trois voyages de Charles-le-Chauve en Auvergne (t. VIII, pp. 468, 495, 524), ne dit rien de son passage au Puy; Labbe et Cossart, *Coll. des Conciles*, t. IX, col. 275; Gams fait élire Guy en 875 et mourir en 876; l'abbé Louis Duchesne admet son existence sous Charles-le-Chauve, attendu qu'il est mentionné dans deux diplômes contradictoires, relatifs à saint Chaffre, et ajoute : obit, le 24 juillet; Voir aussi l'abbé Laurent, *Al.* de 1787, p. 36; de 1788, p. 51; Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, pp. 60-61; l'abbé Bouveron, *An.* de 1835, p. 61; Caillau, *Les Gloires de N.-D. du Puy*, p. 316; Mandet, *op. cit.*, t. III, p. 21, 33-41; Payrard (*Épiscopologe du Velay*, p. 10).

25. **Norbert de Poitiers,** fils de Bernard Ier, comte de Poitiers, puis d'Auvergne et d'Émingarde, fille de Garin, comte de Châlon-sur-Saône et d'Autun. Il était lié d'amitié avec le roi Carloman, qui intervint pour le faire élire évêque au siège vacant du Puy. Mais il se trouva en compétition avec Vital de Polignac, que la moitié du chapitre voulait élire contre le gré du peuple. Une révolte était imminente. Les lettres du souverain en faveur de Norbert lui rallièrent les suffrages du clergé et des citoyens. Le candidat élu « était d'un mérite encore au-dessus de son illustre rang » (Fr. Théodore, *op. cit.*, p. 169). La famille Polignac, blessée dans son orgueil et son ambition, poursuivit d'une haine implacable le nouvel évêque. Armand Ier de Polignac, et l'abbé Vital, son frère, se préparaient à la lutte. C'est alors que Norbert offrit à ses redoutables adversaires de leur céder le domaine de Saint-Paulien, se réservant le droit d'emporter les restes de saint Georges et de saint Marcellin. Cette cession, comprenait, croit-on, tous les droits et biens dont avaient joui les premiers évêques du Velay. Le vicomte ne conserva pas longtemps en entier, ce riche héritage, il en rétrocéda la moitié à Norbert lui-même ou à l'un de ses successeurs (1).

Gissey le dit parent de Charles-le-Chauve, par Arnulphe ou Arnoul, duc de Guyenne, décédé, sans enfants, en 875. Son neveu et son héritier, Guillaume II, dit le Débonnaire ou le pieux, fondateur de l'abbaye de Cluny et de Sauxillanges, en 910, était le frère de Norbert. Le même historien raconte les fêtes de la translation des reliques de saint Georges. Le procès qui éclata, à ce sujet, entre le chapitre et les habitants de Saint-Paulien d'un côté; les chanoines et les habitants du Puy de l'autre, durait encore à l'époque où le R. P. écrivait son précieux ouvrage. Il narre, ensuite, le partage qui fut fait des ossements des saints; les visites de ces reliques, en 1161 et 1428, dans la collégiale de Saint-Georges, par Pierre III et Guillaume de Chalencon, évêques du Puy. Déposés, d'abord, dans la plus

(1) Les Polignac, en 1306, par une transaction, entre Jean de Cumènis, évêque du Puy, et Armand V, rentrèrent en possession du fief entier de Saint-Paulien, moyennant la cession de la seigneurie de Mercœur (commune de Malrevers), à la mense épiscopale.

Digitized by Google

vieille paroisse de la ville, saint Étienne, les restes mortels du premier évêque du Velay, furent transportés, après que la dévotion du peuple et du clergé, eut fait ériger une église spéciale pour le culte de l'apôtre du Velay. La fête de cette translation était célébrée le 22 décembre.

Norbert fit transporter les reliques de saint Marcellin à l'église de Monistrol, qui était sa résidence favorite d'été.

Fr. Théodore dit qu'il a lu dans les « registres la venue du roi Eudes en 892 ».

Ch. Rocher, *Le Velay sous les derniers carlovingiens*, démontre, par de nombreuses chartes du cartulaire de Brioude, l'existence, niée par D. Vaissette (éd. Mège, t. II, pp. 339 et sq. ; 434 et sq.), de l'alliance du comte d'Auvergne, Guillaume le Pieux, duc de la première Aquitaine, marquis de Gothie, comte d'Auvergne et de Velay, abbé laïque de Brioude, avec le roi Eudes, pour combattre Ranulfe (*Hist. de la maison d'Auvergne*, t. I, pp. 10 et 19). Cet érudit emprunte à la Chronique de Richer, moine de Saint-Rémy, de Reims, médecin et philosophe, le passage textuel du séjour de l'usurpateur Eudes au Puy; où il organise l'armée qui fit lever le siège de Montpensier, investi par les Normands, et refoula ces terribles pillards (T. t. V, pp. 512 et sq.).

L'abbé Ed. Peyron, *Mois de Marie historique de N.-D. du Puy*, ch. XXIV, raconte les mêmes faits, pp. 283-285.

A. Vernière (*Itinéraire des Rois de France... dans l'Auvergne et le Velay*, p. 10) apprend, d'après le même auteur de la *Chronique latine*, qui s'étend de 888 à 895, que « en 890, le roi Eudes s'était retiré au Puy, pour vaquer au gouvernement de l'État et rassembler une armée. Ses préparatifs terminés, il alla à Brioude où il fit des offrandes royales à Saint-Julien. Puis il marcha contre les Normands qui assiégeaient Montpensier (Basse-Auvergne) ; les battit et fit leur chef prisonnier. » (Voy. la *Chronique de Richer, édition Gouadet, pour la Soc. de l'Histoire de France, avec traduction*, 1845, 2 vol. in-8, t. I, pp. 19 et sq.)

Norbert joignait à une grande piété, une admirable bonté, une austérité de mœurs exemplaire et une modestie sans égale. Toutes ses ressources étaient réservées au soulagement des pauvres et à l'entretien des églises.

On ne connaît pas la date de sa mort. L'abbé Fraisse pense que son épiscopat ne finit pas avant 915 et ne fut plus troublé par l'ambition des Polignac, qui, se croyant appelés à remplacer les premiers comtes du Velay, finirent par s'attribuer leur pouvoir et leurs privilèges.

Sources : Médicis, *Chr.*, t. I, pp. 12-59 et sq. ; de Gissey, *op. cit.*, pp. 233-238 ; Fr. Théodore, pp. 168 et s. ; *La Gallia Christiana*, t. II, col. 704 ; Mabillon, *Acta SS. ord. S. Benedicti per sex priora ordinis secula*, part. 1, p. 759; Baluze, *Hist. de la Maison d'Auvergne*, t. I, p. 7; Audigier, *Hist. d'Auvergne*, t. I, p. 31 ; l'abbé Laurent, *An.* de 1787, p. 36 ; Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, pp. 66-67 ; l'abbé Bouveron, *An.* de 1835 ; Mandet, *Hist. du Velay*, t. II, pp. 246-247 ; t. III, *Chronique de l'évêque Norbert* (880), pp. 42-47 ; l'abbé Caillau, *op. cit.*, p. 316 ; Monlezun, *op. cit.*, p. 164; l'abbé Theillière, *Armorial des évêques du Puy*, p. 3 ; Gams, *Series Episcoporum*, le cite ainsi : C. 880, Norbertus de Poitiers, C. 900 ; l'abbé Payrard, *Nouvel Episcopologe du Velay*, pp. 10-11 ; l'abbé L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, rappelle la convention avec le vicomte de Polignac et la translation des cendres de S. Georges et de S. Marcellin, t. II, p. 5, 8 ; etc.

Fraisse (Hippolyte), * chanoine honoraire, curé-archiprêtre de Monistrol-sur-Loire, né à Tence en 1819, décédé à Monistrol, le 20 janvier 1884.

Norbert de Poitiers, évêque du Puy (880-915). T. t. IV, pp. 363-382.

Étude intéressante sur cet évêque et sur les premiers comtes des différents pays du Languedoc, d'après une notice de M. Émile Mabille insérée dans la

Digitized by Google

nouvelle édition de l'Histoire de cette province par Dom Vaissette.

26. **Adalard.** — Origine du pouvoir temporel des évêques du Puy.

Médicis (t. I, p. 142), conserve à cet évêque le nom latin de la vieille liste : Adalardus. Il y est inscrit le vingtième. Gissey le nomme Adelard ou Alard. On ne sait rien de sa famille (1). D'où venait-il? Aucun document nous permet de répondre à cette question. « L'année de sa promotion à l'Évêché du Puy est aussi inconnue que celle de Norbert », dit le P. O. de Gissey. Il se montra soucieux des intérêts du siège qui lui avaient été confiés. C'est incontestable. On doit reconnaitre, en le jugeant par ses actes, qu'il fut l'évêque que réclamait la situation. Après le capitulaire décrété à Kiersi par Charles-le-Chauve, établissant l'hérédité des fonctions (18 juillet 877), la féodalité ne tarda pas à s'organiser. Les ducs, les marquis, les comtes, créés par Charlemagne pour défendre les frontières, administrer temporairement les provinces, se rendent indépendants, font des pays, confiés à leur vigilance pour y établir l'ordre et faire observer la justice, autant de fiefs où gens et propriétés devenaient leurs choses. A partir de cette époque, ils exercent leurs mandats, non plus au nom du roi, mais aux leurs. Ils ne se soumirent, à la cérémonie de l'hommage, qu'avec l'arrière-pensée de s'en affranchir. Dans un tel état de choses, Adalard, redoutant pour l'église et le pays, la plus dure des oppressions, le pouvoir arbitraire des vicomtes de Polignac, va trouver, à Châlon-sur-Saône, le duc de Bourgogne, Raoul, que son beau-frère, Hugues-le-Grand, comte de Paris, avait fait élire et sacrer roi de France, pour lui exposer ses craintes et placer son diocèse sous sa protection. Il fit cette démarche après que Guillaume III, dit le Jeune, neveu et héritier de Guillaume II, se fut réconcilié avec l'usurpateur, à qui il avait refusé de rendre hommage. Le nouveau monarque s'apprêtait à entrer en Aquitaine, à la tête d'une armée et le duc à lui barrer le passage ; mais la paix se fit à la suite de pourparlers. Guillaume III resta fidèle aux descendants de Charlemagne. C'est dans ces circonstances que l'évêque se présenta devant Raoul. « Ce prince zélateur de l'honneur de Dieu et du bien de l'Église, dit O. de Gissey, lui accorda tout ce qui était de la donation du comte de Velay, dans le Puy, savoir : les droits sur les ventes, les octrois, les péages sur les routes (non le fort Tolau comme l'historien a si étrangement traduit le texte latin), la monnaie, avec les terres et maisons du bourg », c'est-à-dire tous les droits régaliens, qui y étaient alors prélevés au nom de Guillaume III, dit le Jeune, duc d'Aquitaine, comte d'Auvergne et de Velay. « Ces concessions sont faites, est-il dit, dans la charte, du consentement de notre fidèle vassal, pour le soulas de l'âme de son oncle et de tous ses parents à l'Église de la Mère de Dieu, pour qu'elles soient inviolablement gardées, en sorte que nul comte ou juge public, ou nulle puissance séculière n'ose faire dans ces lieux aucune levée d'impôts, ou exiger aucun logement, aucun tribut, ou aucunes redevances, sans la volonté et la permission de l'évêque... que lui seul ordonne tout et tienne tout dans sa possession. »

L'original de ce diplôme, qui aurait été écrit sur écorce d'arbre, manque et sur les copies, les indications chronologiques sont fautives ; elles donnent la date : vi° idus, aprilis, indictio X, 1 anno regnante Rodolpho, rege gloriosissimo, anno DCCCCXXIII. Or Raoul n'ayant pu être élu qu'après le 15 juin 923, date de la mort de Robert, l'acte ne peut être régulièrement daté que de

(1) L'abbé Fraisse, dans sa notice sur ce prélat, dit que le nom d'Adalard était celui d'une famille fort ancienne, possessionnée en 1087 à Espaly et que peut-être cet évêque était originaire de ce bourg, dont les Adalard prirent le nom. (Cartulaire de Chamalières, n° 10 et peut-être 8 et 9.)

Digitized by Google

l'an 924 et la véritable indiction est la XII^e^, commencée au mois de septembre 923.

« Parvenu au rôle de suzerain dans sa ville, dit Ch. Rocher (*An.* de 1880, p. 7), l'évêque, à partir de 923, veut étendre sa juridiction et soumettre à sa loi l'entier périmètre du diocèse. C'est alors que s'inaugure la lutte entre la mitre et l'aristocratie rurale. Ce conflit dure jusqu'au début du XIII^e^ siècle et se termine vers 1213, avec la victoire de l'évêque, salué par les seigneurs et leur chef, le vicomte de Polignac, comme le *primus inter pares* de la féodalité vellave ».

La même année, également à Châlon-sur-Saône, le roi signa une charte confirmant la possession du monastère de Goudet à l'abbaye de Tournus, datée du jour précédent : Datum v idus aprilis, indict. XII. Anno regnante Rodulfo, rege gloriosissimo. Actum Cabillone civitate in Dei nomine feliciter. Amen. (Iuénin, *Nouvelle histoire de l'abbaye de Tournus*, p. 110.)

L'usage d'offrir des livres comme hommages pieux à la vierge et aux saints était assez fréquent au X^e^ siècle. Adalard déposa, sur le grand autel de N.-D. du Puy, deux manuscrits, reliés en un volume, avec un titre latin, signifiant : *Recueil des conciles généraux et des décretales des Papes* (*Hist. litt. de la Fr.*, t. VI, p. 6.) L'ex-dono, écrit de la main de l'évêque, est ainsi conçu :

Liber oblatus ad altare S|an|c|t|e Marie || Anitiensis eccl|esi|e dono Adalardi, ejusdem || sedis ep|iscop|i. Sit utenti gr|ati|a, largitori venia ||, fraudenti anathema. Le second recueil a été reproduit par J. Sirmond et réédité par Hœnel, dans son *Corpus juris romani antejustinianœi*, à la suite des *Novellæ Constitutiones*. Bonnœ, 1844, gr. in-4; sous ce titre : *XVIII Constitutiones quas Jacobus Sirmondus ex codicibus Lugdunensi atque Anitiensi divulgavit.* Parisiis, anno M.DC.XXI.

Le volume offert à N.-D. du Puy fut donné à Colbert, en 1681, par le chapitre de la cathédrale de cette ville. Il se trouve, aujourd'hui, à la Bibl. nat. (Cod. Colb. 449, reg. 3887, A. Lat. 1452.)

Fraisse (Hippolyte), * curé archiprêtre de Monistrol-sur-Loire.

Adalard, évêque du Puy (915-926). T., t. IV, pp. 411-418.

L'auteur combat les intentions exclusivement politiques que F. Mandet prête à cet évêque dans ses démarches auprès du roi Raoul ; il pense, comme les vieux historiens de Notre-Dame, que la dévotion à la mère de Dieu a été la seule cause « de l'agrandissement, peut-être même de la construction de la ville, de la seigneurie temporelle des évêques et plus tard de leur titre de comtes de Velay. Et, dans ce langage de ces chroniqueurs, qu'on voudrait prendre pour l'expression d'une piété naïve, nous sommes d'avis, dit-il, qu'ils ont pensé et parlé très juste, et rencontré les véritables motifs qui portèrent soit les simples particuliers, soit les seigneurs, soit les princes eux-mêmes, à accorder à nos prélats la sauvegarde et les honneurs d'un pouvoir civil ». L'abbé Fraisse signale un anachronisme : O. de Gissey et Fr. Théodore font remonter jusqu'à l'épiscopat d'Adalard l'élection de Léger ou Leudegaire à l'abbaye de Saint Barnard de Romans, pour avoir attribué, sur la charte de cette élection, ces mots : regnante Rodolpho rege, à Raoul roi de France, tandis qu'ils s'appliquaient à Rodolphe III, roi d'Arles et des deux Bourgogne (cisjurane et transjurane) de 993 à 1032. Après avoir été élève de l'université de Saint-Mayol, chanoine de N.-D. du Puy, Léger devint abbé de Saint-Barnard, le 25 novembre 1025 et sur la fin de sa vie, archevêque de Vienne.

Sources : Médicis, *Chr.*, t. I, pp. 82-83, 142; Gissey, 1644, liv. II, ch. XIII; Fr. Théodore, ch. XI, pp. 174-175; Cl. Fauchet, *Déclin de la Maison de Charlemagne*, p. 209; *La Gallia Christ.*, t. II, col. 693; nova edit. t. II, col. 22, Labbe, *Mélanges*, pp. 517 et sq.; Vaissette, *Hist. de Languedoc*, t. II, *preuves*, p. 61; l'abbé Laurent, *Al.* de 1787,

Digitized by Google

p. 36; Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, pp. 68-70; l'abbé Bouveron, *An.* de 1835, pp. 61-62; Caillau, *op. cit.*, p. 316; p. 257, note T. pp. 377-379; Mandet, *op. cit.*, t. II, pp. 220-224, 247-248; t. III, pp. 48-51; Ch. Rocher, *Un disciple de l'Église du Puy*, au XIe siècle. T., t. I, pp. 351-352; l'abbé Monlezun, *op. cit.*, pp. 55 et 164; *Les Schedæ du Vatican*, d'après Luc d'Achery, donnent la date de l'élection d'Adalard en 923; L. d'Achery, *Spicilegium*, 1725; t. III, p. 371; Mabillon, *Annales*, 1703-1739, t. III, p. 338, t. IV, p. 123, p. 638; Le *Series* épiscop. de Gams, le fait succéder à Norbert de Poitiers en 919 et mourir en 923; l'abbé Theillière, *Armorial des évêques du Puy*, p. 3; l'abbé Payrard, *Nouvel épiscopologe du Velay*, p. 11.

27. **Hector,** évêque du Puy. — Médicis le nomme Hertor, après avoir désigné trois prélats l'ayant précédé sur le siège d'Anicium : Gonfealcus, Ardaynus, Regno; Gissey le fait également précéder sur sa liste des trois noms suivants : Godeschaux ou Gotiscalchus, Arduin, Begon; Fr. Théodore écrit ces noms ainsi : Gotescalque, Harduin, Begon. La *Gallia Christ.*, D. Vaissette, Ch. Rocher (*Girone et Bigorre*, T., t. III, p. 300), Mandet, l'abbé Fraisse disent qu'Hector fut le successeur immédiat d'Adalard, en appuyant cette opinion, sur une donation faite par noble dame Blimodis à un hermitage du pays lyonnais, pour le salut de son âme, de celles de ses père et mère, de celles des pontifes Adalard, Hector et Gottescalc (Mabillon, *Annales*, t. IV, p. 695). Cet acte est daté de Mars, sixième année du règne de Raoul. Or, ce roi, monté sur le trône en 923, ne fut reconnu, dans le Languedoc qu'en 932, époque où l'on commença à compter les années de son règne, à partir de la mort de Charles-le-Simple (Art de vérifier les dates, 1770, p. 541), c'est-à-dire de 929 et quelquefois de la soumission de Raymond-Pons, marquis de Gothie (932). La donation est donc de mars 935. Hector, d'après ce titre, serait mort en 934 et non en 928, comme le veut la *Gallia Christ.*, t. II, col. 694. Mais cette manière de supputer, n'autorise pas à conclure, comme le fait observer l'abbé Fraisse : 1° « qu'Hector ne mourut qu'en 934 et non pas en 928. Car on pouvait prier pour lui, mort depuis sept ans, comme pour lui, mort depuis un an »; 2° l'assertion des tablettes et de l'Art de vérifier les dates, peut être vraie pour le Languedoc, en général; mais il n'est pas sûr que la donatrice fut de cette partie du Languedoc où l'on gardait encore rancune à Raoul. Elle pouvait être Lyonnaise... Vellavienne... Le cartulaire de Chamalières apprend que ce nom y fut longtemps porté. Notre province, par reconnaissance, approuva l'usurpation de Raoul, dès 923 ou 927. S'il faut placer Hector entre Adalard, c'est-à-dire un peu après 923 et Gottescalc, qui occupait le siège du Puy en 927, son épiscopat fut très court.

O. de Gissey et Fr. Théodore font précéder l'épiscopat d'Hector de ceux de Gotescalc, Harduin et Bégon. Le premier dit : « quels ont esté Hector, qui print la croce après Begon et Pierre après Hector? Il m'en conste rien d'asseuré tout ce qui est de leur vie et du temps de leur prélature en l'Evesché du Puy ayant esté mis au tombeau avec eux; fors leurs noms, qui à peine nous restent ».

Tout ce qui touche au premier de ces évêques n'a pas été enseveli avec lui, comme l'historien de N.-D. du Puy le pensait. Un érudit distingué, Auguste Bernard, a révélé l'origine illustre d'Hector. Ce prélat était fils de Berlion, comte de Vienne et de noble Gerberge, frère de Sobon, archevêque de Vienne... Il vivait en 924 et encore en 934 (Voy. *Revue* Forésienne, t. I, p. 120 et sq.).

Sources : Médicis, t. I, p. 142; Gissey, liv. II, ch. XVI, p. 252; Fr. Théodore, liv. II, chap. XI, selon cet auteur, Hector avait été pris dans le chapitre de la Cathédrale du Puy, p. 178; Mabillon,

Digitized by Google

Annales, t. IV, pp. 113, 638; l'abbé Laurent, *AL.* de 1787, p. 37; Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 70; l'abbé Bouveron, *An.* de 1835, p. 62; Mandet, *Hist. du Velay*, t. II, p. 247; t. III, pp. 52-53; Caillau, *Les Gloires de N.-D. du Puy*, p. 316; Les *Schedæ du Vatican* le font élire en 928; Gams l'a inscrit de cette manière : Hector (Hoector) + c. 928. Monlezun, *op. cit.*, p. 164; Theillière, *Armorial des Évêques du Puy*, p. 3; l'abbé Payrard, *Nouvel Épiscopologe du Velay*, pp. 11-12.

Fraisse (Hippolyte) *, curé archiprêtre de Monistrol-sur-Loire.

Hector, évêque du Puy (926-927). T., t. IV, pp. 419-422.

Arnoldus. Le *series Episcoporum* de Gams cite, dans une parenthèse, avec un point de doute, un évêque de ce nom qui aurait succédé à Hector en 930; l'abbé Laurent mentionne un Arnaud, après Hector, élu à cette date; ces deux auteurs n'indiquent point de source. Nous pensons qu'il s'agit d'Arnould, abbé de Saint-Gérauld d'Aurillac, qui fut chargé, vers cette époque, de rétablir la règle dans l'abbaye bénédictine de Saint-Chaffre. Aucun document n'établit qu'il ait été élu au siège du Puy. On ne peut, donc, l'admettre, quant à présent, dans la liste des évêques de ce diocèse.

28. **Gotescalc,** évêque du Puy (927-962). Ce prélat a régi trente-cinq ans dans le diocèse. On ne sait rien de sa famille. Le nom, assez souvent répété dans le cartulaire de Chamalières, semble appartenir au Velay et à une famille puissante, peut-être issue de la race des ducs d'Aquitaine, comtes d'Auvergne et de Velay; peut-être alliée à ces hauts seigneurs. — Quoi qu'il en soit, les conseils et l'influence de cet évêque paraissent avoir été recherchés. A la mort de Guillaume III, dit le Jeune (927), il préside, au château de Polignac, comme principal exécuteur testamentaire du duc, le conseil de personnages chargé de la mise en possession des legs faits au chapitre de Saint-Julien de Brioude, dont le défunt avait été abbé laïque. Alfred II, frère de Guillaume III et son héritier, ne tarda pas à le suivre dans la tombe, sans laisser, comme lui, de postérité. En témoignage de l'affection qu'il portait à Godescalc, il lui légua le droit d'alleu sur Chamalières, que ce prélat réunit, d'abord, à la mense épiscopale et donna ensuite à l'abbaye Saint-Chaffre du Monastier.

Il bénit l'église Saint-Martin de Rosières, à une époque indéterminée, entre 927 et 937 (Cartulaire de Chamalières, n° 26, édit. Fraisse et 30, édit. Chassaing).

Vers la même époque, un couvent de femmes, dédié à Saint-Saturnin, fut fondé à Vorey. Cette communauté était située au confluent de l'Arzon, du Chambéron et de la Loire. Pendant que Godescalc était abbé du Monastier, le sieur Gotbert avait donné les biens qu'il possédait dans ce bourg et qui servirent à doter le nouveau couvent. Dalmace, qui venait de prendre la direction de l'abbaye de Saint-Chaffre, ayant définitivement constitué le monastère de Vorey, le plaça sous l'administration de sa sœur.

Avant son élection, Gotescalc, qui avait été moine, puis abbé du Monastier-Saint-Chaffre, paraît avoir conservé le gouvernement de cette abbaye, au moins jusqu'en 937, époque où il charge Arnulphe, abbé d'Aurillac, d'établir la réforme dans son monastère. Celui-ci confia cette mission à son ancien élève, Dalmace, abbé de Saint-Gilles d'Arles, qui consentit à partager avec Gotescalc, l'administration abbatiale. L'acte qui impose la réforme est daté de l'an II du règne de Louis IV, dit d'Outre-Mer, c'est-à-dire 937, et de l'an IV de l'abbatiat Dalmace. (Ce serait donc en 935, que ce dernier aurait été associé au gouvernement de ce monastère.) Pour donner plus d'autorité à cette mesure, il la prend avec le consentement de Geilin, comte de Valentinois, l'approbation des évêques, voisins du Velay et en donnant plusieurs propriétés faisant

Digitized by Google

partie de la mense épiscopale du Puy, les bourgs : de Rosières, Colence, Chamalières et Ventressac. La spoliation des monastères par les seigneurs fut, au x^e^ siècle, la principale cause de l'indiscipline et partant de la décadence des communautés. « Il commença lui-même (Godescalc) dit Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 727, par restituer ceux qu'il possédait en qualité d'abbé bénéficiaire. L'abbaye de Saint-Chaffre rentra par là, entre autres, dans la possession de Chamalières, où elle établit un prieuré conventuel, qui subsista, sous sa dépendance, jusqu'au mois de septembre 1787, époque de sa suppression et de celle de la maison mère du Monastier ». Après la réforme, l'abbaye devint très prospère. Elle recueillit de riches donations dans le Dauphiné et dans le Velay.

Le 28 août 936, Gotescalc ou Quotelscalc, évêque du Puy, assiste à la lecture solennelle, dans la basilique Saint-Julien de Brioude, devant l'autel de Saint-Étienne, en présence de Raymond Pons, duc d'Aquitaine, comte d'Auvergne et de Velay, de la donation de Chanteuges au chapitre noble par Cunibert (Voy. *Gallia Christ.*, t. II, col. 436; Baluze, t. II, pp. 16 et 17; *Preuves*, p. 16 et s.; *Cartulaire de Brioude*, charte 337, ann. 936).

Cinq ans après, à la demande de plusieurs notabilités, entre autres de Gotescalc, Louis IV, dit d'Outre-Mer, confirme la donation de Chanteuges (Nones de décembre l'an IV du règne de ce roi, 941).

Saint Mayol vint en dévotion à N.-D. du Puy, en 950. On avait annoncé aux fidèles, dans les églises et à son de trompe, dans les carrefours, sa prochaine arrivée. Cette nouvelle causa une allégresse indicible. La population entière alla au devant du vénérable bénédictin, ainsi qu'en témoigne la dernière leçon de l'office chanté, dans notre vieille cathédrale, le jour de la fête de ce saint. Après avoir baisé dévotement le maître-autel de cette église, de ses yeux s'échappèrent d'abondantes larmes. Il fit plusieurs prédications, qui avaient attiré une grande affluence d'auditeurs. Il y avait alors de nombreux pèlerins au Puy. Un monde de pauvres suivait le saint abbé; parmi eux, un aveugle ne cessait de le supplier de lui rendre la vue. L'abbé, ne se croyant pas le pouvoir d'accomplir ce miracle, ne cessait, de son côté, de l'éconduire. Quand saint Mayol quitta le Puy, pour regagner son monastère, le pauvre aveugle, posté au détour de la route,en un Montjoie, près de Saint-Étienne-Lardeyrol, saisit la bride du cheval de l'abbé en disant : « O sainte âme, je vous adjure de la part de Dieu et vous supplie, au nom de la Vierge Marie, de me rendre la vue ». L'abbé ayant mis pied à terre prend dans sa main un peu d'eau et en lave les yeux du pauvre infirme; puis s'étant mis à genoux, demande à la Mère de Dieu d'exaucer les vœux de celui qu'un sort cruel a frappé de cécité. Aussitôt le miracle s'accomplit. L'abbé E. Peyron, dans son *Mois de Marie historique* de N.-D. du Puy, reproduit textuellement la légende de ce miracle, racontée par deux auteurs contemporains de Saint-Mayol, Syrus et Aldebadus. Nous avons suivi le texte d'Ét. Médicis et du P. O. de Gissey.

En souvenir de son passage au Puy, le chapitre de la Cathédrale donna à l'école, dont il avait la direction, le saint abbé pour patron. Depuis cette époque, la *Canorguia del Puei*, s'appela l'université de Saint-Mayol. Les anciens lectionnaires de l'église du Puy renferment des faits curieux de la vie de ce saint, qu'on chercherait vainement ailleurs, même dans la biographie que saint Odilon a laissé de son prédécesseur dans le gouvernement de l'abbaye; ni dans la bibliothèque de Cluny.

Gotescalc, en 950, entreprit le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle en Galice, accompagné d'une suite nombreuse de pieux pèlerins du Velay. Au retour, s'étant arrêté au monastère d'Albelda, près Logrono, sur la route qui le ramenait dans son diocèse (5 jan-

Digitized by Google

vier 951), il y rencontra un prêtre de la Navarre, Gomez, qui lui proposa de lui transcrire le traité de saint Ildefonse, évêque de Tolède, contre les adversaires de la perpétuelle virginité de la mère de Dieu : *Adversus impugnatores perpetuæ Deiparæ Virginitatis*. Les livres étaient devenus très rares et partant fort précieux. On lit dans le t. VI de l'*Hist. litt. de la France*, p. 6 : *État des lettres au x^e siècle...* » Que de livres enlevés et condamnés aux flammes... Les personnes studieuses n'épargnaient ni temps, ni dépenses pour en avoir des copies. C'est ainsi qu'en usa Godescalc, évêque du Puy-en-Velay, au milieu de ce siècle, à l'égard du *Traité de la Virginité de la mère de Dieu...* qu'il fit transcrire et qu'il apporta à son église du Puy ».

A la même époque, Étienne, évêque de Mende, pria l'abbé du Monastier, Dalmace, de rétablir la discipline dans le couvent de Sainte-Énimie. Après avoir refusé, à cause des difficultés qu'il prévoyait, Dalmace consentit à se charger de cette tâche, à la condition qu'on lui accorderait, ainsi qu'à ses successeurs, une autorité sans limite sur la communauté. L'évêque, son chapitre, le vicomte Bernard et les principaux seigneurs du Gévaudan ayant accepté, Étienne et Dalmace se rendirent à Rome. L'acte de réforme fut approuvé par le pape Agapit et le sénateur romain Albéric, et souscrit par Gotescalc, évêque du Puy, en 951.

Gotescalc, s'étant rendu à Laon, dernier asile des Carlovingiens, obtint de Lothaire, qui venait de succéder à Louis d'Outre-Mer, grâce à l'appui d'Edwige, tante du roi, veuve de Hugues-le-Grand, un diplôme daté de cette ville, le 8 des ides de mars 955, confirmant aux Évêques du Puy, les concessions faites par le roi Raoul à Adalard, en 923. Ce titre est à peu près identique au premier. Il formule, cependant, de plus énergiques anathèmes contre ceux qui contesteraient ces concessions ou élèveraient des prétentions aux droits dévolus à nos évêques, pour assurer leur indépendance.

En 955, Gotescalc dota l'abbaye de Saint-Chaffre de divers biens situés dans la viguerie d'Issarlès, en Vivarais. A cette époque, Dalmace, réformateur de ce monastère, était mort, en laissant tout pouvoir à Gotescalc.

Le dernier acte auquel est attaché le nom de cet évêque fut une solennité bien mémorable : il pose et bénit, en août 962, la première pierre de l'église aérienne, qu'on vit s'élever au sommet du merveilleux monolithe d'Aiguille, sous le vocable de Saint-Michel, et qui excite, depuis plus de mille ans, l'admiration des générations qui se sont succédées. Gotescalc mourut trois mois après cette cérémonie, le 1^er décembre suivant. La dédicace de ce sanctuaire ne fut faite que longtemps après et dans tous les cas à une date qui ne peut pas être celle que la *Gallia Christ.* indique, c'est-à-dire 962. Truaine ou Truan, doyen du chapitre, qui passe pour avoir présidé à cette célébration, signait le 13 avril 993, en la même qualité, l'acte de fondation de Saint-Pierre-le-Monastier du Puy, dépendant de l'abbaye Saint-Chaffre, monastère dont l'église formait une des paroisses de la ville basse. Il ne paraît pas possible que le même chanoine Truaine ait pu conserver la dignité de doyen trente-un ans. Ch. Rocher a démontré que cette dédicace eut lieu dix ans après que Gotescalc eut béni la première pierre, c'est-à-dire, le 18 juillet 972.

Sources : Médicis, t. I, pp. 62-63, 82-84, diplômes des rois Raoul et Lothaire, notes de l'éditeur, p. 142; de Gissey, pp. 242-250; Fr. Théodore 175-177; la *Gallia christ.*, t. II, *Inst. Eccl. Anic.*, col. 221 ; col. 695; col. 755; Longueval, *Hist. de l'Église gallicane*, ann. 937; D. Vaissette, *Hist. de Languedoc*, *Preuves*, p. 96; Mabillon, *Annales Benedictinæ*, t. I, pp. 70-75, 423, 459; t. IV, 123; l'abbé Laurent, *Al.*, 1787, p. 37; Les *Schedæ du Vatican* fixent ainsi la date de son élection et celle de sa

Digitized by Google

mort : 936, Gotescalcus, episcopus Aniciensis, Julii 6; l'abbé Bouveron, *An.* 1835; pp. 62-63; Caillau, *Gloires de N.-D. du Puy*, pp. 316-317; Mandet, *Hist. du Velay*, t. II, p. 247; t. III, pp. 52-55 ; Gams, *Series Episcoporum* : 936, sed. Gotescalcus 951, visitat sancti Jacobi sepulcrum in Galicia, † I, XII, 962; Ch. Rocher, *Girone et Bigorre*, T. t. III, pp. 299-301 ; l'abbé G. Arsac, *Notes chronologiques sur les Abbés de Saint-Chaffre*, pp. 67-68 ; l'abbé Payrard, *Épiscopologe du Velay*, p. 12; l'abbé Theillière, *Armorial des Évêques du Puy*, p. 3 ; l'abbé Peyron, *Mois de Marie de Notre-Dame du Puy*, pp. 272-275.

Fraisse (l'abbé) *, curé-archiprêtre de Monistrol-sur-Loire, *Gotescalc, évêque du Puy de 927 à 962*, T. t.V, pp. 1-16

Rocher (Ch.) *, avocat :

De quelques évêques du Puy au x^e^ et xi^e^ siècles. (Gottescalc), T.t. III, pp. 299-301.

Ertemarius (*sic*) Aniciensis episcopus. Mansi, 1, 1155, A. Élu d'après les Schedæ du Vatican en 967. (Voy. : *Les Évêques du Puy et la collation des bénéfices de ce diocèse, par l'abbé H. de Surrel*, 1897, p. 12.) Ce nom est sans doute celui d'un évêque du Puy, mentionné dans le *Supplementum ad collectionem conciliorum*, Mansi (J.-Dom). Lucæ, 1748-1752, 6 vol. in-fol. Cet ouvrage peut être considéré comme le complément de la collection des conciles du P. Labbe.

Les Schedæ font succéder à Ertemarius en 978 :

Drogo filius Fulconis II, comitis Andegavensis, episcopus Aniciensis. Dachery, III, 246 (Voy. à la même page la brochure citée plus haut. Cette indication est tirée du recueil de documents d'une grande importance de D. I. Luc d'Achery : *Spicilegium Veterum aliquot scriptorum*... Parisiis, 1723, 3 vol. in-fol.) (Voy. à la p. 246 du tome III.) D'après Mabillon, Drogo succéda à Guy II en 998. (Voy. plus loin Drogon, p. 631.)

29. **Hardouin II.** Selon Médicis, Arduynus, selon Fr. Théodore Hardüin. On ne sait absolument rien du successeur de Gotescalc. « Parmy diverses fondations de Nostre-Dame, dit de Gissey, on lit que cest Arduin trespassa le 8 d'octobre, sans sonner mot de l'année », sans doute 964. Il avait été élu en 963.

30. **Begon,** qui vient après lui, occupe le siège quatre mois, et laisse, néanmoins, de profonds regrets, exprimés dans une note écrite en regard de son nom sur le registre des obits. Ce fut « un prélat vertueux, dit de Gissey, et d'une vie exemplaire, suivant la créance que nous en baille un ancien calendrier, escrit sur parchemin..., » dont il donne ainsi la traduction : « Le même jour, 11 février, le lamentable trépas du vénérable prélat Begon, lequel, travaillant à l'Eglise et florissant en toutes vertus, est allé au ciel ès ans de sa jeunesse, au grand regret de tout le clergé ». Il aurait été chanoine du Puy, avant de porter la mitre. Deux prélats de ce nom ont occupé le siège de Clermont. Le *Series Episcoporum* de Gams le fait succéder à Gotescalcus, et lui consacre ces trois mots : « Bego † in brevi». Médicis le nomme Regno, *Chr.*, t. I, p. 142.

31. **Pierre.**

Médicis, de Gissey, Fr. Théodore citent le nom de cet évêque, d'après l'ancienne liste, sans ajouter le moindre mot.

Sur ces trois derniers évêques : voy. Médicis, *Chr.*, t. I, p. 142; de Gissey, 1644, pp. 251-252; Fr. Théodore, pp. 177-178.

L'auteur de l'*Al. de 1787*, qui cite un Arnaud, dont nous avons parlé après Hector, ne mentionne pas Hardouin II et ne fait qu'un seul et même prélat de Begon et de Pierre, qu'il indique ainsi : Begon (Pierre I); Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 74, cite Begon comme successeur immédiat de Gotescalc; Bouveron, *An. de 1835*, ne donne, sur sa liste des évêques du Puy, que Pierre Begon;

Digitized by Google

Caillau, *Gloire de N.-D. du Puy*, ne conserve, également, sur la sienne que Begon, seul; Monlezun, *L'Église angélique*, p. 165. « Les anciens catalogues de l'église du Puy, dit cet auteur, mettent entre Bégon et Guy d'Anjou, un Pierre dont l'existence est plus que problématique, de là le disparate que présente le rang assigné aux divers prélats qui ont depuis porté ce nom »; Theillière, *Armorial des évêques du Puy*, pp. 3-4; Payrard, *Episcopologe du Velay*, p. 19.

32. **Guy II d'Anjou** (975-996), homme de grant port et auctorité, descendu de lignée royale de la noble Maison de France (Médicis, t. I, p. 204). Ce prélat appartenait à la race illustre des comtes d'Anjou. Il était le second fils de Foulques le Bon et de Gerberge, sœur de Thibaut I, comte de Blois. Son frère, Godefroi I, dit de Grisegonelle (de la couleur de sa casaque), prit possession du comté d'Anjou, à la mort de leur père; lui, encore adolescent, fit profession de la règle bénédictine, et devint abbé des quatre monastères de : Saint-Pol-de-Cormery et Villeloin en Touraine, Saint-Aubin près Pouancé (Maine-et-Loire) et Ferrières près Andryes (Yonne). Sur les instances d'Ardouin, archevêque de Tours, il autorisa les religieux de Villeloin à élire, eux-mêmes leur abbé. Il paraîtrait qu'il eut une jeunesse peu exemplaire et qu'il compromit les intérêts des communautés dont la direction lui avait été confiée. Mais revenu de ses égarements, il eut des scrupules sur l'emploi qu'il avait fait des biens de ses divers bénéfices. Ayant restitué, intégralement, les pertes causées par son imprévoyance ou ses dissipations, sa vie, dès lors, fut austère. Par esprit d'humilité, Guy d'Anjou refusait le siège du Puy, que son neveu, Guillaume III, dit Taillefer, comte d'Auvergne, de Toulouse et du Velay, ainsi que sa sœur, Adélaïde d'Anjou, veuve du comte de Gévaudan, avaient sollicité pour lui. Le clergé et les habitants du Puy, pour vaincre les résistances de Guy, firent une démarche collective auprès de Lothaire. Le roi usa de son ascendant d'abord, de son autorité ensuite, pour le forcer à accepter le siège qui lui était offert. Guy donna son adhésion. Le prélat, si vivement désiré, fit son entrée solennelle, aux acclamations de joie d'une population, cruellement éprouvée par les invasions étrangères, les dissensions civiles, les abus de pouvoir et la licence des mœurs. « Chaque seigneur, dit l'historien Arnaud, et chaque particulier qui se trouvait un peu puissant, s'érigeait en tyran et envahissait impunément les biens de ses voisins, sans épargner ceux des églises et des pauvres » (t. I, p. 81); on se liguait aussi bien pour le pillage que pour résister aux ennemis du dehors. Les terres de l'Église étaient usurpées, les redevances impayées. Le peuple subissait toutes les oppressions. Celle de la misère n'était pas la moins affreuse. Le nouvel évêque trouva son diocèse dans un état de désolation et de désordre qui ne pouvait durer plus longtemps. Les démonstrations publiques ont leur éloquence. Guy d'Anjou comprit tout ce que le pays attendait de sa justice et de son énergie. Il prit la ferme résolution de ne point faillir à ses devoirs. Sa sœur et ses deux neveux, Pons et Bernard l'avaient accompagné pour assister à la prise de possession de son évêché. Il régla dans un conseil de famille la conduite qu'il allait tenir. Ses résolutions furent tenues secrètes. Il chargea ses neveux d'organiser une troupe solide, composée d'hommes sûrs et dévoués, de la réunir à Brioude et d'attendre ses ordres. Dans une sorte de champ de mai, Gui II assembla les notables du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie sur les pelouses de Saint-Germain-la-Prade, à deux lieues du Puy. Après avoir exposé la situation du pays telle qu'il la voyait, il démontre l'urgence qu'il y avait à l'améliorer; fait appel à la concorde; déclare que quiconque troublera l'ordre public sera sévèrement puni; qu'il ne tolérera aucune injustice, aucune

Digitized by Google

oppression envers le clergé, comme envers le peuple; qu'il entend que tous les biens de l'Église soient restitués; enfin, qu'il fallait désormais vivre en chrétiens. Comme il l'avait prévu, on écouta dédaigneusement ces sages exhortations. Personne ne voulut prendre d'engagement, prêter aucun serment. L'évêque ayant levé la séance, l'ajourne au lendemain pour prendre des résolutions; mais ayant envoyé un émissaire à ses neveux, ceux-ci, après une nuit de marche, arrivent à la tête d'une petite armée, enveloppent les rebelles réunis pour délibérer et les obligent à se soumettre. Dieu aidant, dit un document de l'époque, tous firent le serment de paix et donnèrent des otages en garantie de leurs engagements; abandonnant châteaux et terres du patrimoine de Notre-Dame du Puy, ainsi que les biens provenant de rapines, qu'ils regardaient, déjà, comme leurs propriétés.

O. de Gissey donne une autre version de cet événement : « La chose ne se peut si secrettement jouër, que le bruit n'en fut par tout espars; de sorte que ces usurpateurs des biens de l'Eglise s'ospiniatrans, arment contre leur évêque, qui secouru de ses nepveux, les vainquit en bataille rangée, en la large campaigne de Sainct Germain, à une petite lieuë du Puy ».

Après avoir mis les malfaiteurs de la noblesse à la raison, il signifia aux dignitaires de sa cathédrale qu'il voulait que tous les prêtres de la vénérable basilique, ainsi que ceux des autres paroisses, se soumissent à la vie commune et fussent convenablement habillés et pourvus de tout. Dans ce but, il fit deux parts des revenus et des oblations, une pour les chanoines, l'autre pour lui. Les Manses, dès le x^e^ siècle, commencent à devenir distinctes. D. Vaissette en voit la preuve dans ce fait. Tant que les évêques et leur clergé vécurent en commun, les bénéfices faisaient face aux besoins de tous. Quand les dignitaires voulurent séparer leur part, il y eut, dans les cathédrales, la Manse épiscopale et la Manse capitulaire et dans les monastères, la Manse abbatiale et la Manse conventuelle.

Le coup d'état de Guy II semble avoir longtemps assuré la tranquillité dans le diocèse. Du moins, la notice écrite par un contemporain sur cet évêque, ne signale aucun trouble survenu en Velay pendant son épiscopat, c'est-à-dire pendant vingt et un ans. Il consacra, vers 980, l'église dédiée à l'archange Saint-Michel, que Truanus, doyen de la cathédrale, avait fait construire, avec son assistance, au faîte du rocher d'Aiguille. « L'on n'arrive, dit O. de Gissey, au sommet de cette pyramide que par un long escalier de marches (découpées dans la roche)..... en nombre deux cens et vingt; tous ces degrez sont si espois, que réduits à l'espaisseur commune, chacun pourroi, faire deux marche; or, cest édificet ainsi perché à la pointe de ce roc, taillé par nature et sans art, est bien si extraordinaire que l'auteur du livre intitulé : *De Mirabilibus Mundi*, le loge parmi les merveilles du monde. »

On a reproché à Guy II, un de nos grands évêques, d'avoir assisté à l'Assemblée de Noyon (Oise), convoquée à l'instigation d'Hugues Capet, en 987, après la mort de Louis V, surnommé le Fainéant. Dans un règne de moins de quinze mois et une existence de vingt ans à peine; cette dénomination flétrissante, ne peut s'appliquer qu'à l'état maladif et au caractère indolent du souverain, mais nullement à ses actes. Quant à Guy, sa présence dans une réunion qui, ayant à élire le successeur d'un prince, plus à plaindre qu'à blâmer, fit choix du compétiteur de l'héritier légitime, ne me paraît justifiable qu'au point de vue de la question d'État. Il faut reconnaître qu'en cette circonstance, on peut hardiment l'invoquer. Du reste, l'archevêque de Reims, qui présidait cette Assemblée de primats et d'évêques, posa résolument la question du choix à faire entre le fils de Louis d'Outre-Mer, Charles, duc de Lorraine, frère de Lothaire IV, oncle de Louis V, héritier légitime de la

Digitized by Google

couronne de Charlemagne et Hugues Capet, duc de France, comte de Paris et d'Orléans : « le royaume, dit-il, s'obtient-il toujours par droit héréditaire; ne doit-on pas élever à la royauté celui que non seulement sa noblesse illustre, mais encore la sagesse de l'esprit »? On fut d'avis d'élire le duc qui avait rendu les plus importants services au pays. Le chef de la IIIe dynastie se fit sacrer roi de France, le 3 juillet 987.

« Le Velay fut un des pays méridionaux qui différèrent le plus longtemps à reconnaître Hugues Capet. On datait les actes ainsi : *du temps qu'il n'y avait plus de roi*, ou *J.-C. régnant et dans l'absence d'un roi; l'an 991 de l'incarnation de Notre Seigneur*, ou encore *J.-C. régnant* et *Hugues qui avait usurpé le royaume contre le droit, étant roi de France* » (Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 83).

Guy d'Anjou, de concert avec Guy ou Guigues I, abbé de Saint-Chaffre, et avec l'approbation de sa sœur et de ses neveux, Pons ou Ponce et Bertrand de Gévaudan, fonda, dit une charte de l'époque, le 13 avril 993, le prieuré de Saint-Pierre le-Monastier, au Puy, *in sub urbio*, c'est-à-dire hors de la ville. La *Gallia christ.* fait observer qu'il s'agit, plus vraisemblablement, à cette date, d'une restauration, attendu que de vieux documents font remonter la création de ce monastère à l'an 908 (t. II, col. 751). On voit, par un autre titre, que le vicomte Armand de Polignac donne aux religieux de ce prieuré, en 968, diverses maisons situées dans le voisinage, et une église en ruine, sous le vocable de Saint-Hippolyte (*Inventaire des titres de Saint-Pierre-le-Monastier* (1695), coté B. f. 52, aux Archives départementales). MM. Aymard et Rocher pensent, eux aussi, que le prieuré existait longtemps avant l'épiscopat de Guy II ». Ce dernier en fixe la construction vers 908 (Pouillé du diocèse du Puy, T., t. IV, p. 466; Aymard, *Fouilles au Puy* (A. t. XXVII, p. 354 sq.)

La charte porte que cette fondation est faite pour l'expiation des péchés de Guy II, évêque du Puy, pour ceux de ses prédécesseurs et de ses successeurs au même siège, et de tous les chanoines de sa cathédrale; de ceux de sa sœur Adélaïde, de son mari, et de leur fils, Pons et Bertrand de Gévaudan. La communauté se composait d'un prieur et de douze bénédictins, venant de l'abbaye de Saint-Chaffre. Ce personnel ne paraît pas avoir changé. L'abbé Laurent (*Al. de 1787*, pp. 59 et 60) donne les noms des titulaires de cette année. *Le tableau des paroisses de l'ancien diocèse du Puy*, publié dans l'*Al. de 1851*, est en désaccord avec celui de 1787.

« A ceste fondation contribuèrent Guid, évêque de Valence, Truyan, doyen du Puy, Pierre, evesque de Viviers, Guitard, archidiacre, Robert, abbé, et le reste du chapitre de Nostre-Dame, de sorte que du consentement d'iceux, il donna à ces religieux le village appelé l'Isle, avec ses dépendances;... — une métairie au village de Touillac, et de son propre patrimoine, il leur fit part de deux rentes qu'il avait au village appelé Gimel en Vivarez, une vigne au territoire de Niaigle, lui coustant dix sols. Il leur départit de plus au village de Cussac tout le domaine qu'il y possédait... et les droits seigneriaux; à Lentriac, une métairie, à Saint-Germain, un lieu à nourrir poulailles; un moulin hors du Puy, qui lui avoit cousté 90 sols, un four banal, qui revenoit d'achapt à 60 sols; en Auvergne, il leur assigna un grand clos du prix de cent sols, etc. » (O. de Gissey, *Hist. de N.-D. du Puy*, pp. 260-261.) Pons et Bertrand, ses neveux, avaient donné une église en expiation de ce qu'ils avaient fait prisonnier et amené de force, à Mende, Guy, prévôt de la Cathédrale du Puy. (Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 84.) Guy II, suivant son désir, fut inhumé à Saint-Pierre-le-Monastier. Quand la ville eut pris plus d'importance, on appela plus ordinairement, l'église de Saint-Pierre-du-Monastier, Saint-Pierre du Plot, parce qu'elle était contiguë à la place de ce nom.

Digitized by Google

Au XVIIIe siècle, l'église du Prieuré constituait la paroisse la plus importante de la ville basse, fréquentée par un monde élégant, plus vain que pieux. « On y disait une dernière messe à laquelle avaient pris l'habitude de se rendre les personnes de la ville, qui allaient dans ce sanctuaire moins pour y prier que pour s'y faire voir..... On y causait presque aussi librement que sur la place publique. Le scandale en vint à un tel point que le curé de la paroisse dut en référer à Mgr de Galard, qui supprima cette dernière messe en 1781 ». (Al. Boudon, *Les municipalités du Puy, pendant la période révolutionnaire*, t. I, p. 73.)

On avait uni, en 1723, à Saint-Pierre du Plot, une autre paroisse du même quartier, ou, pour dire comme Médicis, de la même île : Saint-Hilaire, dont la petite église, menaçait ruine. Pour la même cause, il fallut fermer celle du prieuré en 1782 et transporter le service paroissial à celle du Collège. On ne commença à réparer Saint-Pierre du Plot que quatre ans après. Le clocher octogonal, dont les murs avaient sept pieds d'épaisseur, portait sur les arceaux du chœur et de la nef. Le poids énorme de cette masse de pierres avait produit un écartement, il fallut démolir le clocher et faire de coûteuses réparations. Cette église fut rendue au culte le 4 juin 1786.

Sources : Médicis, *Chr.*, t. I, p. 142; pp. 63-67; 203-207; Théodose de Bergame, *Hist. de N.-D. du Puy*, édit. de Ch. Rocher, M. t. V., pp. 191-194; de Gissey, édit. de 1644, pp. 252-261; Fr. Théodore, *op. cit.*, pp. 180-184; D. Cl. Estiennot, *Antiquités bénédictines du diocèse du Puy*, ch. VI, pp. 284; Les *Schedæ du Vatican*, fournissent sur Guy II les notes suivantes : 978. Guido filius Fulconis II, comitis Andegavensis, episcopus Aniciensis. D'après D. Luc d'Achery (*Spicilegium*, t. III, p. 246); Martène (*Veterum scriptorum et monumentorum amplissima collectio*, t. V, p. 989) aurait été élu en 978; (sæculo x). Wido Aniciensis Prœsul, Mabillon, *Analecta*, 1723, p. 162; Mabillon, *Annales S. Benedicti*, t. IV, pp. 59, 70, 96, 242, (117); *Gallia christ.*, III, 1238, A; l'abbé de Surrel, les *Schedæ du Vatican*, pp. 12 13; *Gallia christ.*, t. II, coll. 755-756; le *Series Episcoporum* de Gams : 936 sed. Guido, res. 993; Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, pp. 81, 82, 84, 85; Mangon de Lalande, *Antiquités de la Haute-Loire*, pp. 85-89; Caillau, *Les Gloires de N.-D. du Puy*, pp. 317-318, acte de fondation de Saint-Michel d'Aiguille, par Truan, doyen de la cathédrale (latin et traduction), daté du jeudi, jour des calendes d'août, huitième année du règne du roi Lothaire (962), pp. 297-301; Mandet, *Hist. du Velay*, t. II, p. 248; t. III, pp. 56-65; Monlezun (J.-J.), *L'Église angélique*, p. 165; pp. 85-88; pp. 89-90; l'abbé Theillière, *Armorial des évêques du Puy*, p. 4; l'abbé Payrard, *Nouvel épiscopologe du Velay*, p. 13.

Drogon ou Dreux d'Anjou. Frère de Guy II, il lui aurait été substitué par Hugues Capet, du vivant même de cet évêque; mais n'aurait pas pris possession du siège pour une cause restée ignorée, peut-être par suite d'un refus ou d'une mort soudaine. Guy, démissionnaire de l'épiscopat, se serait attribué le droit d'appeler son neveu Étienne de Gévaudan, à lui succéder. Fr. Théodore, *Hist. de N.-D. du Puy*, pp. 187-188; l'abbé Laurent, *Al.* de 1787, p. 37; l'abbé de Surrel, les *Schedæ du Vatican*, p. 13, on y lit :

« 976-998. Drogo et Guido, *Anicienses Episcopi. Gallia christiana*, X, 346, B.

998. Drogo, *Episcopus Aniciensis.* Mabillon, *Ann.*, IV; Gams (Drago d'Anjou †, illico, non in possessione), p. 96; Bouveron (abbé), *An.* de 1835, p. 64; Caillau, *Les Gloires de N.-D. du Puy*, p. 318; Monlezun, *L'Église angélique*, p. 165; Mandet, *Hist. du Velay*, t. III, pp. 67-68; Payrard, *Episcopologe du Velay*, p. 13.

Étienne I de Gévaudan, troisième fils d'Adélaïde, sœur de Guy II, plus

Digitized by Google

connu sous le nom d'Étienne du Puy (Stephanus Aniciensis), (996-998). Choisi par son oncle pour le remplacer, au mépris des franchises du clergé et du peuple, il obtint la faveur, avec l'agrément du roi Robert-le-Pieux, de se faire sacrer par Dagobert, archevêque de Bourges, assisté de Roclène, évêque de Nevers. Cité par Grégoire V devant un concile, tenu à Rome en 998 (1), il y fut, solennellement déposé. Étienne sesoumit et entra au monastère du Mont-Cassin, où il se livra à la prière et au culte des lettres. Il traduisit en latin, sur le texte grec, les *Actes de S. Placide*, du moine Gordier. Cette version, donnée par les Bollandistes, n'existe plus dans sa forme primitive. Il ne reste autre chose d'Étienne de Gévaudan que la dédicace, placée en tête de la passion du bienheureux. Le P. Cajétan l'a reproduite dans ses *Vitæ sanctorum siculorum*, t. I, p. 172; Palerme, 1652. Cette page admirable se trouve, également dans l'*Amplissima collectio de D. Martène et Durand.* Paris, 1729, t. VI, pp. 788-789; Fabricii, *Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis*, 1746, t. VI, p. 574; D. Remy Cellier, *Hist. des auteurs eccl.*, 1754, t. IX, pp. 711-712; 2e édit., t. XII, p. 894; l'*Hist. litt. Fr.*, Paris, 1742, t. VI, pp. 511 et 512. Ce morceau est regardé comme ce qu'on possède de mieux écrit durant tout le xe siècle. Il est remarquable par l'élévation de la pensée. C'est l'épanchement d'une âme meurtrie aux orages de la terre, qui a trouvé la sérénité dans la foi et la retraite et comprend toute la vanité des choses humaines.

Sources : O. de Gissey, édit. de 1644, pp. 262 et s.; Fr. Théodore, pp. 184-188; Gams, *Series Episcoporum* : « Stéphanus de Gévaudan, amotus, 998. » Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, pp. 85-86; l'abbé Laurent, *Al.* de 1787, p. 37; *An.* de 1835, pp. 63, 64; Mandet, *Hist. du Velay*, t. II, pp. 249-250; t. III, pp. 66-71; Caillau, *Gloires de N.-D. du Puy*, p. 318; Monlezun, *L'Église angélique du Puy*, p. 165; Theillière, *Armorial des évêques du Puy*, p. 4; Payrard, *Episcopologe du Velay*, p. 13.

Rocher (Charles), * avocat au Puy.

Çà et là en Velay. I. *Un écrivain vellave au xe siècle*. Il s'agit d'Étienne de Gévaudan. (T. t. V, pp. 413-423.)

33. **Théotard** (998). Les canons du concile de Rome, ayant déclaré Étienne, neveu de Guy II, privé de tout caractère sacerdotal, de ce qu'il avait été choisi par son oncle, sans la volonté du clergé et du peuple, Théotard, religieux bénédictin de l'abbaye d'Aurillac, fut élu au siège vacant du Puy. Mais Grégoire V étant mort, Étienne ne voulut pas se soumettre, bien que Théotard eut été librement nommé par le chapitre et tous les corps de la ville du Puy. Ce dernier se rendit à Rome avec une députation de son diocèse. Sylvestre II, qui avait appartenu au monastère de Saint-Gérauld d'Aurillac et connu Théotard, l'ordonna, lui-même, évêque du Puy, selon le rite de l'Église romaine. Craignant pour le nouveau prélat l'animadversion de Dagobert, archevêque de Bourges, qui avait approuvé la nomination d'Étienne de Gévaudan, il exempta Théotard et ses successeurs de toute dépendance métropolitaine. La bulle originale, écrite sur écorce d'arbre, datée du 23 novembre 999, existait du temps de O. de Gissey, mais lacérée et presque illisible. Dans la seconde édition de l'*Hist. de N.-D. du Puy* (1644), il la donne in-extenso. Du reste, cette bulle se trouve dans les œuvres de ce pape. (Voy. : *Œuvres de Gerbert, pape sous le nom de Sylvestre II*, éditées par A. Olleris. Clermont-Ferrand, 1867, in-4°, pp. 146-147.) C'est l'origine de la soumission immédiate des évêques du Puy à la cour de Rome. Ce privilège, dit O. de Gissey, les place au-dessus des archevêques, qui eux sont soumis aux Primats et aux patriarches. (Voy. *Hist.*

1. *L'Art de vérifier les dates* ne le mentionne pas, dans sa chronologie des conciles.

Digitized by Google

de N.-D. du Puy, 1644, pp. 141 et sq.) Fr. Théodore, *Hist. de N.-D. du Puy*, ch. xxi, dit à peu près la même chose, ajoutant que l'étendue du diocèse du Velay n'ayant pas permis à Sylvestre II d'ériger ce siège en métropole, le rendit indépendant de toute autorité spirituelle, hors celle du Pape.

Théotard, devenu paisible titulaire de l'évêché d'Anis, reçut de Guillaume VII, duc de Guyenne, comte d'Auvergne et de Velay, de Limousin et du Poitou, la confirmation du don fait par son père aux chanoines du Puy de la moitié de l'île de Ré, du bois de Saint-Ouen, de deux villages et de deux étangs avec écluses à anguilles. (*Hist. gén. de Languedoc*, édit. Mège, t. II, *Notes*, pp. 370-371.) Le chapitre vivait alors en communauté. Théotard est cité dans les *Lettres de Sylvestre II*, passim (Voy. ces *Lettres* dans les tomes IX et X du *Recueil des historiens de France*.) On trouve encore son nom dans un ancien calendrier de Clermont, comme donateur à l'église de ce diocèse de deux métairies et ayant droit à des prières perpétuelles. Il est encore cité dans deux chartes du cartulaire de saint Chaffre, comme témoin de donations, nos 154 et 376. Dans celle-ci, le chapitre fait don de diverses terres pour le repos de l'âme de son vénérable évêque, en 1001, année probable de son décès. Théotard est mort le 21 juillet d'une année qu'aucun texte ne fait connaître.

Sources : Médicis, *Chr.*, t. I, p. 143; O. de Gissey, *Hist. de N.-D. du Puy*, 1644, pp. 262-265; Fr. Théodore, *Hist. de N.-D. du Puy*, pp. 187-189; l'abbé Laurent, *Al. de 1787*, p. 37; *Les Schedæ du Vatican* : « 1000. Theodardus Episcopus Aniciensis. Mabillon, *Ann.*, t. IV, pp. 116, 144. Le *Series episcoporum* (t. II, pp. 603-605; n. 96 : c. 999, cl. Theod(t)dardus); *Gallia christiana*, t. II, col. 686; Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 86; *An.* de 1835, p. 64; Mandet, *Hist. du Velay*, t. II, pp. 249-250; t. III, pp. 69-71; Caillau, *Les Gloires de N.-D. du Puy*, p. 318; Monlezun, *L'Église angélique*, p. 165; Theillière, *Armorial des évêques du Puy*, p. 4; Arsac, *Notes chronologiques sur les abbés de Saint-Chaffre*, p. 62; l'abbé Payrard, *Nouvel épiscopologe du Velay*, p. 14.)

Guy III (Guigo). Dans son *Hist. du Velay*, t. I, p. 86; le Dr Arnaud, sans indiquer de source, fait succéder à Théotard, en 1001, Gui III, dont le nom ne figure sur aucun des anciens catalogues de nos évêques. A cette époque vivait au monastère de Saint-Chaffre, un moine, appelé Gui, remplissant les fonctions d'apocrisiaire, c'est-à-dire de gérant des affaires temporelles de la communauté. Il devint abbé de Saint-Chaffre, sous le nom de Guy II, de 1001 à 1002. (Voy. : D. Estiennot, *Antiquitates in diocesi Aniciensi benedictinæ*, édit., Ch. Rocher, p. 276.) Nul texte ne le donne comme évêque du Puy. C'est bien le personnage dont parle l'annaliste Arnaud. Cet abbé de Saint-Chaffre est cité dans la chronique et le cartulaire de ce monastère, ainsi que dans le cartulaire de Chamalières. En 1011, l'évêque de Valence, Lambert, lui confie l'administration de l'église de Saint-Victor, charte n° 314 (U. Chevalier, *Cart. de S. Chaffre*, pp. 105-106). La charte n° 260 du *Cartulaire de Chamalières*, constate son existence en 1014. (L'abbé G. Arsac, *Notes chronologiques sur les abbés de Saint-Chaffre*, p. 69.) — Sources : Bouveron, *An.* de 1835, p. 64, (cet auteur regarde Guy comme omis sur la liste des évêques du Puy); Mandet, *Hist. du Velay*, t. III, pp. 72-73; Caillau, *Les Gloires de N.-D. du Puy*, p. 319; l'abbé Payrard, *Episcopologe du Velay*, p. 14.

34. **Frédole I d'Anduze** (10..-1019). Médicis le nomme Fredelodi (*Chr.*, t. I, p. 143); O. de Gissey, Fredol ou Fredelot (*Hist. de N.-D. du Puy*, 1644, p. 267); Fr. Théodore, Fredol, selon les Sainte Marthe (*Gallia Christ.*, t. II, col. 697), et Fredelon suivant Labbe (sacro santa concilia, 1671, t. IX), lettre du pape Benoît VIII à l'évêque Fredeloni. « Il estoit, dit O. de Gissey, de la

Digitized by Google

maison d'Anduze, en Languedoc, de laquelle tant de seigneurs illustres sont sortis, nobles de race, mais encore beaucoup plus de vertu. »

Médicis le confond avec Fredol II qu'on supposait appartenir à la maison Frédol de St-Bonnet-le-Château (Voy. *Chr.*, t. II, p. 160, note de l'éditeur); mais il apprend, sans indiquer où il a pris le fait, que Frédole Ier, donna au prieuré de Saint-Pierre-le-Monastier, « le molin de Barlieyras (Barlières) et ses besaulx jusques à la pierre d'Agulia, où il voulait faire aultre molin pour la subvention de la nourriture et vestiaire des religieux et aussi leur donna le fonds de trois journées de faucheur de son pré du Broeulh et tant fina ses bienheurés jours ». C'est à peu près tout ce que l'on trouve dans les anciens historiens de Notre-Dame du Puy sur cet évêque. O. de Gissey dit qu'il était « libéral en œuvres pies, augmentant le revenu des religieux de Saint-Pierre-le-Monastier du Puy, de deux moulins situés ès faubourgs de la ville, desquels l'un estoit déjà sur pied, appelé Moulin de Barlière; et l'autre fut basty par lui au courant de l'eau, qu'il leur donna jusqu'au rocher d'Aigulle ». Fr. Théodore ajoute que Fredol, trouvant le Velay dans un « état tranquille, s'attacha à régler et à fournir d'ornements les paroisses de la ville ». Suivant ce dernier, il serait mort en 1019. L'abbé Laurent se contente de dire qu'il était de la maison d'Anduze. Le Dr Arnaud croit que cet évêque donna un terrain pour la construction d'un troisième moulin, sans indiquer de document à l'appui de cette assertion. Selon cet historien, ce serait Frédol qui aurait érigé en paroisse l'église du prieuré de Saint-Pierre-le-Monastier.

Sources : O. de Gissey, édit. de 1644, pp. 266-268; Fr. Théodore, pp. 189-190; L'abbé Laurent, *Al.* de 1787, p. 37; Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 87; Mandet, *Hist. du Velay*, t. II, p. 250, t. III, pp. 74-75; Caillau, *Les gloires de N.-D. du Puy*, p. 319; Monlezun, se contente de citer son nom, p. 165; Theillière, *Armorial des Évêques du Puy*, p. 4; l'abbé Payrard, *Nouvel Episcopologe*, p. 14; l'abbé Bouveron, *An. de 1835*, p. 64, place sous son épiscopat le pèlerinage du roi Robert à Saint-Julien de Brioude et à N.-D. du Puy; c'est en 1031 que ce monarque vint en dévotion à Souvigny, et dans nos montagnes. (Voy. A. Vernière, *Itinéraire des Rois de France dans l'Auvergne et le Velay*, p. 11.)

Austenchus. — O. de Gissey, le plus précis des historiens de l'Église du Puy, déclare avoir lu dans un manuscrit que Frédol eut pour successeur Austenchus, sous le pontificat de Jean XX, « qui gouverna, dit l'auteur cité plus haut, l'église de Dieu, depuis 1024 jusqu'en 1033. » D'après la chronologie des Papes, c'est Jean XIX, qui se fit élire en 1024, à force d'argent, à la mort de Benoît VIII, son frère, et vécut jusqu'à la fin de mai 1033 (*Art de vérifier les dates*, 1770, p. 281). Ce serait sous l'épiscopat d'Austenchus que saint Robert fonda la célèbre abbaye de la Chaise-Dieu, grâce à la libéralité de deux chanoines de N.-D. du Puy, qui possédaient la partie de la forêt sur laquelle devait s'élever le puissant monastère. Fr. Théodore répète l'allégation de l'érudit jésuite, en ajoutant : « Il est demeuré si peu de mémoire de lui (Austenchus), que les Sainte Marthe s'en taisent, encore que le Père de Gissey qu'ils avaient devant eux, l'ait mis au rang que je lui donne; oubli ou silence, qui a lieu de me surprendre, parce qu'il se trouve dans les tables et dans toutes les parties qu'on en garde. » Fr. Théodore donne ensuite la légende de saint Robert, d'après les bréviaires du Puy et de la Chaise-Dieu et les Annales bénédictines. (Voy. O. de Gissey, 1644, pp. 268-271; Fr. Théodore, pp. 190-195; Mandet, *Hist. du Velay*, t. III, pp. 74-75.)

Les *Schedæ du Vatican* citent un Austenius Avicen, qui aurait été élu évêque du Puy, d'après Jean-Dominique Mansi, en 1037, et ne serait autre, sans doute,

Digitized by Google

que l'Austenchus d'O. de Gissey. J.-D. Mansi, archevêque de Lucques (1692-1769), est l'auteur du *Supplementum ad collectionem Conciliorum*... Lucæ, 1748-1752, 6 vol., in-fol. Le savant compilateur aura probablement remarqué la présence à un concile d'Austenius Avicen. La fiche des archivistes du Vatican est ainsi conçue : 1037. Austenius Avicen (Aniciensis) Episcopus Mansi, I, 1258, B. (?) Les parenthèses expriment le doute. Il n'y a donc, là qu'un indice de recherches.

35. **Étienne II,** évêque du Puy (1030-1053).

Saint Odilon, cinquième abbé de Cluny, fut nommé au siège du Puy, à la mort du pieux Frédol d'Anduze ; mais préférant les austérités du cloître aux honneurs de l'épiscopat, il refusa la mitre qui lui était offerte, comme il avait, déjà, refusé la suprême dignité du chapitre noble de Saint-Julien de Brioude. (Voy. Gissey, édit. de 1644, p. 272 ; Fr. Théodore, *op. cit.*, p. 195 ; Estiennot, *Antiquités bénédictines du diocèse du Puy*, p. 182 ; Baluze, *Hist. de la Maison d'Auvergne*, t. I, p. 30 et t. II, *Preuves*, pp. 30 et 31 ; *Gallia Christ.*, *Eccl. Aniciensis*, t. II, col. 698 ; *Chr.* de Médicis, t. II, note de l'éditeur, p. 160.)

Étienne de Mercœur, son neveu, prévôt de la cathédrale du Puy, fut élu, en remplacement et sur la proposition du saint abbé. La chronique de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Monastier, dont cet évêque fut un des bienfaiteurs, lui consacre ces lignes : « Post hanc (hæc). concordantibus civibus, extitit pastor Aniciensis ecclesiæ, egregius vir, indigena Arvernensis, nobili parentela ortus, nomine Stephanus, de castro vulgo noncupato Mercurio, nepos beati Odilonis, abbatis Cluniacensis ». Étienne II était-il bien issu de la très illustre Maison de Mercœur, comme l'affirme la chronique de Saint-Pierre-le-Monastier ? Baluze, dont les travaux font autorité, dans la généalogie de cette antique race, branche de la grande Maison d'Auvergne, n'a pu lui trouver une place parmi cette longue lignée. Comme à l'époque où vivait ce prélat, il existait un évêque du nom d'Étienne, fils de Guy II, vicomte de Thiers et de Réclinde, le célèbre érudit l'identifia avec Étienne II, évêque du Puy. Les vicomtes de Thiers étaient, eux aussi, une branche de la Maison d'Auvergne. Les auteurs de la *Gallia Christiana* ont émis la conjecture, pour concilier les deux opinions, que l'Étienne qui gouvernait le diocèse du Velay, en 1031, pouvait descendre, du côté maternel, des seigneurs de Mercœur et par son père, des vicomtes de Thiers. On ne sait, en effet, à quelle famille se rattachait Réclinde, sa mère. Le fils avait pris, sans doute, le nom patronymique de celle-ci, d'après une coutume, dont les nobiliaires offrent de nombreux exemples.

Le premier soin d'Étienne II, après son élection, fut d'aller à Rome se faire sacrer par Léon IX, vers l'an du salut 1030. Le roi Robert Ier, qui mourut le 20 juillet 1031, fit, cette même année, plusieurs pèlerinages dans le centre et le midi de la France, à l'abbaye de Souvigny, à Notre-Dame de Clermont, à Saint-Julien de Brioude et à N.-D. du Puy. « Il parcourut ensuite le reste du Languedoc » (Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 87). Cet auteur place la visite de ce monarque à la Vierge miraculeuse du mont Anis en 1029 ; M. A. Vernière, *Itinéraire des Rois de France dans l'Auvergne et le Velay*, p. 11, donne, d'après le *Recueil des Hist. des Gaules et de la France*, t. X, p. 114, la date de 1031 à ces voyages de Robert Ier. O. de Gissey et le Fr. Théodore ne soufflent mot de ce fait. Caillau, *Les Gloires de N.-D. du Puy*, p. 319 ; Peyron, *Mois de Marie historique de N.-D. du Puy*, p. 285, placent aussi ce voyage en 1029.

Un an, environ, après avoir pris possession de son diocèse, il fut convoqué au second concile de Limoges, les 18 et 19 novembre 1031, par Jourdain de Larron ou de Loron, évêque de cette

Digitized by Google

ville, ainsi que le savant et vénérable Engelric, chancelier ou capiscol du chapitre N.-D. du Puy. Cette Assemblée avait pour but d'apaiser les agitations populaires, excitées, par les nobles et les gens de guerre, contre leur prélat. L'évêque du Puy admonesta les habitants de Limoges, instruments aveugles des mauvais sentiments des agitateurs. Les autres prélats joignirent leurs remontrances à celles d'Étienne de Mercœur. Plusieurs d'entre eux se plaignaient de l'extrême facilité que le Pape mettait à relever les seigneurs des censures de leurs évêques. Cet empressement à accueillir les réclamations des fauteurs de désordre et à les absoudre, enlevait toute autorité aux prélats. On se montrait fort mécontent dans le concile, de ces agissements du Saint-Père. Engelric, répondant aux orateurs qui venaient de formuler ces plaintes, affirma que, le plus souvent, la bonne foi de sa Sainteté était surprise. Il cita, à l'appui de cette opinion, le fait du comte de Clermont, qui, étant excommunié par son évêque, pour crime d'adultère, était allé à Rome implorer sa grâce, en se prétendant frappé injustement et l'avait obtenue. L'évêque, apprenant ce qui s'était passé, avait écrit au Saint-Père, en termes respectueux, mais indignés. Il en reçut cette réponse : « Vous auriez dû, mon très-cher frère, avant que cette brebis morte n'arrivât à Rome, m'informer de sa cause par vos lettres, et non seulement je l'eusse rebutée, mais encore, en confirmation de votre autorité, je l'aurais frappé d'un nouvel anathème. A Dieu ne plaise qu'il y ait dissentiment entre moi et mes confrères, je proteste à tous les évêques de la terre que je suis plutôt pour les aider et les consoler que pour les contredire, et partant je déclare nulle et frivole l'absolution que votre excommunié a obtenue par fraude, et j'entends qu'il n'en rapporte que malédictions jusqu'à ce qu'il mérite avec les témoignages de son repentir de la recevoir justement de vous-même. » Le discours d'Engelric ramena le concile dans de meilleures dispositions envers le Saint-Père (1). Il le reconnut exempt de blâme, et déclara qu'il lui appartenait de juger toute l'église.

Le concile arrêta une formule d'excommunication contre tous barons et hommes d'armes, qui refusent ou refuseront de promettre et jurer entre les mains de leur évêque, paix et justice, conformément à la notification qui leur fut faite. A peine le terrible anathème avait-il été lu aux fidèles, que tous les prélats, qui tenaient à la main un cierge allumé, les éteignent et les jettent à terre en disant : « Ainsi Dieu éteigne la joie de ceux qui repoussent la paix et la justice » ! (Voy. Ph. Labbe, *Nova Bibl. manuscript.*, t. II, p. 782 et *Sacrosancta Concilia*, t. IX, pp. 890-891.)

Puis la grande question de l'apostolat de Saint-Martial fut reprise. Elle avait été posée au concile de l'an 1028 et donné lieu à de violents débats. L'Assemblée reconnut que le saint patron de l'église de Limoges avait été un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ et qu'il avait été envoyé pour évangéliser cette partie de la Gaule, par Saint-Pierre lui-même. (Voy. relativement à l'apostolicité de l'Église du Velay, *supra*, p. 585, et *Fr. litt.*, t. VII, p. 348.)

Étienne II, pasteur vigilant, s'attachait, avec un zèle louable, à maintenir une sage discipline dans les rangs du clergé, à réprimer l'injustice et la violence dans l'administration séculière. Cette ardeur à conserver les bonnes

(1) Le nom de ce pape n'a pas été cité dans les Histoires des Conciles ; mais il y a tout lieu de penser que c'était Jean XIX, qui occupait alors (1031) la chaire de Saint-Pierre. (Voy. *L'Art de vérifier les dates*, 1770, p. 281.) O. de Gissey, Fr. Théodore, d'autres après eux, ont donné Jean XX comme ayant gouverné « l'Église de Dieu depuis l'an 1024 jusques à l'an 1033 « ; c'est Jean XIX qui a porté la tiare précisément durant ces neuf années, comprenant tout son règne.

Digitized by Google

traditions de l'Église, le respect des lois, à protéger les humbles et aussi à rechercher les usurpations de biens lui suscita de puissants ennemis. Ceux qui se sentaient répréhensibles fomentèrent la révolte et l'on eut à déplorer, au Puy, les désordres qui avaient désolé Limoges. A l'exemple de Jourdain de Larron, évêque de cette ville, Étienne II assembla dans sa cité épiscopale, les prélats voisins de son diocèse, en leur recommandant d'apporter les reliques les plus vénérées de leur cathédrale. Les évêques de Clermont, de Viviers et de Valence arrivèrent les premiers. On apprit bientôt que celui de Mende venait processionnellement, précédé de la châsse renfermant les reliques de saint Privat, en grande vénération dans toute la région. Les évêques cités plus haut, ainsi que saint Odilon, allèrent au devant de Raymond, évêque de Mende, pour se joindre à son cortège. Une foule compacte le suivait. Aux portes du Puy, un homme du peuple, portant dans ses bras un jeune enfant, perclus de tous ses membres, demande, avec instance, la faveur de faire toucher la châsse au petit infirme. Les évêques et particulièrement saint Odilon, s'étant arrêtés, font écarter la foule. Le père ayant mis la main de son enfant sur les reliques, les prélats prient avec lui, pour obtenir la guérison du paralytique. Le miracle s'accomplit. L'immense assistance reste confondue et émerveillée du prodige qui vient de s'opérer sous ses yeux. Les habitants du Puy n'eurent dès lors pour leur vénérable pasteur, que des sentiments de respect et d'admiration.

En 1043, deux chanoines de la cathédrale du Puy, Arbert et Rostaing, donnent à saint Robert, de l'illustre maison des comtes d'Aurillac, qui, après avoir résigné son canonicat de Saint-Julien de Brioude, vivait, avec deux anciens soldats, dans un désert au sommet des montagnes, situées aux confins de la Basse-Auvergne, du Velay et du Forez, sans autre abri qu'une chapelle abandonnée. Neuf ans après cette donation, saint Robert obtient du Roi Henri Ier, l'autorisation de construire un monastère, qui ne tarda pas à devenir la puissante abbaye de la Chaise-Dieu, Casa Dei. La charte de fondation est datée de Vitry, en Orléanais, septembre 1052. (Voy. Bibl. nat. Mss. lat. fonds de S. G. n° 5552, donnant le texte de la Charte, pp. 29 et sq.; J. Branche, *Vies des saints d'Auvergne et du Velay*, édit de l'abbé Marmeisse, t. I, pp. 251-252; D. Branche, les *Monastères de l'Auvergne*, pp. 97-114.)

En 1044, Étienne II signa, comme témoin, au testament de Hugues Ier, archevêque de Besançon, avec plusieurs autres évêques (1). Étienne II alla à Rome, en 1051, pour exposer au Saint-Père, les difficultés que lui créaient quelques nobles que son administration paternelle, mais ferme, gênait. Léon IX lui accorda, tant pour lui que pour ses successeurs, le droit de porter le Pallium aux principales fêtes de l'Église, à la célébration des messes solennelles pour le culte dû à la bien heureuse et glorieuse Vierge et Mère de Dieu, dont en l'Église d'Anis la mémoire est d'une manière plus spéciale et plus affectueuse que dans toutes les autres églises de la Gaule. C'est pour cela, mon frère, que nous vous accordons d'user du Pallium, aux jours de l'humble nativité du Dieu fait homme, de son Épiphanie, de la commémoration de sa dernière Cène, de sa Résurrection et de son Ascension glorieuse, dans les fêtes des saints apôtres et dans toutes celles de la bienheureuse Marie, protectrice du genre humain, et enfin dans l'anniversaire de la dédicace de votre église, à cette condition toutefois que, comme les privilèges de votre siège demeurant

(1) Chifflet, *La Besançon impériale*, 2e partie; O. de Gissey, *op. cit.*, p. 278; F. Théodore, *Hist. de N.-D. du Puy*, 1693, p. 199.

Digitized by Google

dans leur vigueur, l'ordination des évêques qui l'obtiennent appartient au Pontife romain, ainsi, puisque vous devez être ordonné par nous, pasteur de ce lieu, vous n'entriez dans cette dignité que par notre choix et l'élection du clergé et du peuple de votre diocèse. (Bulla Léonis IX Papæ quæ Stephano Aniciensi episcopo ejusque successoribus usum Pallii concedit et ecclesiam Aniciensem omni aliâ juridictione liberam Ecclesiæ Romanæ assignat. (Annales ecclesiastici ad annum 1051.) Jotsald, disciple de saint Odilon, dédia à Étienne II son Panégyrique du vénérable abbé, écrit avec un talent et une élévation de pensée, qui témoignent du progrès des études littéraires au XIe siècle. On a du même moine de Cluny, des vers sur la mort de saint Odilon qu'on cite comme une des plus belles poésies de cette époque.

A son retour de Rome, Étienne II donna au prieuré de Saint-Pierre-le-Monastier du Puy, l'église et le prieuré de la Graillouse, en Vivarais, près du château de Lafare. Il mourut en 1053 et fut inhumé dans l'église du monastère de Lavoûte-Chilhac, fondé, en 1025, par Odilon, abbé de Cluny, et la famille de Mercœur (Voy. A. Chassaing, *Spicilegium Brivatense,* charte 2, pp. 2-5; A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny,* pp. 634-636).

A consulter encore : l'abbé de Surrel, *Les Évêques du Puy et la collation des bénéfices de ce diocèse, d'après les Schedæ du Vatican*, p. 14; Mansi, *Supplementum ad collectionem conciliorum,* t. I, 1261, A.; Gams, *Series Episcoporum* (1031, Stephanus de Thiern, I. 1052 pallium accepit. † c. 1053); l'abbé Laurent, *Al. de 1787,* pp. 37-38; Arnaud, *Hist. du Velay,* t. I, 88-89, t. II, 463; l'abbé Bouveron, *An. de 1835,* pp. 64-65; Caillau, *Les Gloires de N.-D. du Puy,* p. 318; Mandet, *Hist. du Velay,* t. II, p. 252, t. III, pp. 75-79; Monlezun, *L'Église angélique de N.-D. du Puy,* p. 165; l'abbé Theillière, *Armorial des Évêques du Puy,* p. 4; l'abbé Payrard, *Nouvel Épiscopologe du Velay*, p. 14.

O. de Gissey et Fr. Théodore racontent le miracle opéré sur un pèlerin, mort en retournant du Puy en Bourgogne et ressuscité en état de grâce. (Voy. O. de Gissey, *op. cit.*, pp. 282-283; Fr. Théodore, *op. cit.*, pp. 200-202).

36. **Pierre II de Mercœur,** fils de Béraud III et neveu d'Étienne II, précédent évêque (1053-1073).

Ce cadet de la grande maison de Mercœur était prévôt et même archidiacre de la cathédrale du Puy, avant d'avoir été ordonné prêtre, ce qui ne l'empêcha pas d'être élu par le clergé, la noblesse et le peuple. Il avait pour compétiteur Bertrand, archidiacre de l'église de Mende, qui espérait, à force d'argent, pouvoir le supplanter. Pons, comte de Toulouse, sous l'autorité duquel le Velay était placé, avait nommé ce dernier, pour complaire à sa femme. Le roi Henri Ier avait approuvé ce choix, malgré les protestations collectives de l'élu et d'une députation des notables de la province. Sur le conseil de Léger, archevêque de Vienne, Pierre de Mercœur et la délégation allèrent à Rome demander au pape Léon IX, l'annulation d'un abus de pouvoir, constituant un acte de simonie. Le souverain pontife confirma l'élection régulière de Pierre II; lui fit conférer la prêtrise par le cardinal Humbert et le consacra lui-même évêque du Puy, à Rimini. Le Saint-Père délégua ensuite Hugues, archevêque de Besançon; Aimé, évêque de Sion; Berthaud, évêque de Grenoble; pour l'installer dans son évêché : sa Sainteté lui accorda le pallium et l'exemption de tout métropolitain, autre que le Pape: la bulle est très élogieuse pour le prélat. Il eut de longs et fréquents démêlés avec la population et les seigneurs, surtout avec Armand Ier, vicomte de Polignac; mais les historiens ne donnent aucun détail sur cette lutte incessante. La sœur d'Armand Ier de Polignac avait épousé Béralde IV de Mercœur, frère aîné de Pierre II (Voy. Fr. Théodore, *Hist. de N.-D. du Puy,*

Digitized by Google

p. 204, note). Il paraît qu'il eut raison de toutes ces hostilités. Pierre II est porté comme assistant au concile de dix-huit évêques, tenu à Toulouse, le 13 septembre 1056. On y fit treize canons pour abolir la simonie, et ordonner le célibat des ecclésiastiques, empêcher l'usurpation des biens de l'Église et remédier à divers abus. (Voy. *L'Art de vérifier les dates*, 1770, p. 204.)

L'an 1062, Bernard Ier, comte de Bigorre, fit, avec Clémence, sa femme, un pèlerinage à N.-D. du Puy, il mit sa personne et son comté, sous la protection de la Mère de Dieu, avec l'obligation d'une rente annuelle de 60 sols morlas, tant pour lui que pour ses successeurs. De là vient la suzeraineté que l'Église du Puy prétendait sur le Bigorre. (Voy. O. de Gissey, *Hist. de N.-D. du Puy*, 1644, pp. 286-287, où se trouve reproduit une partie de l'engagement du comte de Bigorre, d'après un registre (*le Censuel*), qui existait aux Archives de Pau; Fr. Théodore, *Hist. de N.-D. du Puy*, pp. 203-205; les *Schedæ du Vatican* (évêché du Puy); Mabillon, *Annales S. Benedict.*, t. IV, pp. 494, 680-681; Martène, *Collectio veterum scriptorum*, t. VI, p. 237; t. VII, pp. 886, 915, 460; *Gallia christ.*, t. II; *Ecclesia Aniciensis;* Gams, *Series Episcoporum*, t. II, p. 603-605; l'*Art de vérifier les dates*, 1770, pp. 729-730; Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, pp. 91-92); Mandet, *Hist. du Velay*, t. III, p. 82, place le pèlerinage de Bernard Ier, en 1072, ce qui paraît erroné, quand aux prétendues concessions de ce genre qui auraient été faites à l'église du Puy par Bernard Tumapaler, comte d'Armagnac, par Artaud, comte de Pailhas, dans la Marche d'Espagne et par les fils de ce dernier, nous n'avons pas trouvé la confirmation de ses libéralités. D. Vaissette avait raison de les regarder comme autant de fables débitées par des auteurs peu sérieux.

Pierre II, entreprit le voyage de Jérusalem. A son retour, il mourut, le 13 juillet 1073, à Gênes. Son corps fut rapporté par les personnes qui l'avaient accompagné dans ce pèlerinage au tombeau du rédempteur et déposé dans la sépulture de la famille de Mercœur, au monastère de Sainte-Croix de Lavoûte-Chilhac.

(Voy. encore : l'abbé Laurent, *Al. de 1787*, p. 38; l'abbé Bouveron, *An. de 1835*, p. 65; Caillau, *Les Gloires de N.-D. du Puy*, p. 319; Monlezun, *L'Église angélique*, p. 166; l'abbé Theillière, *Armorial des Évêques du Puy*, p. 4; l'abbé Payrard, *Nouvel Épiscopologe*, p. 15.)

37. **Étienne III de Polignac** que Baluze croyait issu de la maison de Mercœur, appartenait, sans qu'il soit possible d'en douter, à une race ancienne de seigneurs, possessionnée à Polignac, mais n'ayant pas encore pris le nom de ce fief. Il était fils d'Armand Ier. La *Gallia christ.*, t. II, col. 261, cite un document authentique établissant l'origine des fameux vicomtes. Le même ouvrage, t. II, col. 229, *Instrumenta*, donne ainsi les signatures du père et des fils : Signum Hermani vicecomitis — signum Stephani ejus filii Aniciensis patriæ episcopi.

Avant de s'emparer, à la tête d'une troupe, du siège du Puy, Étienne de Polignac avait été prévôt de la cathédrale de cette ville. Plusieurs documents démontrent qu'en succédant au grand et vénérable évêque Rencon, au diocèse de Clermont, sous le nom d'Étienne V, vers 1056, il avait conservé le titre de prévôt de l'Église anicienne, ce qui n'était pas canonique. En 1073, il se fit élire à l'évêché du Puy, occupé déjà par un homonyme, qui venait d'être promu; et résigna celui de Clermont, en faveur de Guillaume de Chamalières, clerc *subtil* et *débauché*, moyennant une somme débattue. Le grand pape Grégoire VII réprima ces scandales avec une inflexible rigueur. (*Conciliorum omnium collectio*, t. X, p. 165 et p. 359). Il fut déposé à Rome, en 1074, et au concile de Clermont par le légat du pape, Hugues de Die, en 1077.

Digitized by Google

O. de Gissey, par une sage réserve ne dit que quelques mots indignés de ce « misérable perdu d'ambition » qui escalada l'évêché « par la brèche de la simonie, ayant achepté à beaux deniers comptans » ce siège. (*Hist. de N.-D. du Puy, 1644*, pp. 287-288). Fr. Théodore est un peu plus explicite, sans entrer, cependant, dans tous les détails de l'épiscopat du triste successeur d'Étienne et de Pierre de Mercœur; mais avec de grossières erreurs : il veut que Pierre III soit le fils de Bérald IV de Mercœur et donne au pape Grégoire-le-Grand, le nom de Georges VII (*Hist. de N.-D. du Puy*, pp. 205 et 209; Audigier pensait qu'Étienne III « avait plus d'inclination pour manier l'épée que porter la crosse..., que l'évêché du Puy ayant été tiré de la juridiction de Bourges, celui de la ville d'Auvergne n'avait rien d'agréable pour lui. » Arnaud (*Hist. de N.-D. du Puy*, t. I, pp. 92-95) est plus précis, plus complet. Mais Fr. Mandet est certainement celui des historiens du Velay où il faut chercher les renseignements les plus abondants et les mieux documentés (*Hist. du Velay*, t. III, ch. x; *La Chronique de l'évêque Étienne III, dit Brise-Fer;* Ad. Michel, *L'Ancienne Auvergne*, t. II, pp. 161-163), raconte la vie tourmentée de l'évêque simoniaque et sa fin. Suivant un vœu exprimé dans une pièce authentique, il prit l'habit au monastère des Iles de Lérins, afin d'expier par la prière et les austérités du cloître, les crimes et les désordres de son court épiscopat. Une note de la chronique de ce monastère démontrerait que le Brise-Fer se fit moine à Saint-Honorat pour le rachat de ses grandes coulpes. Quant à Guillaume de Chamalières, il se soumit sans difficulté, devint doyen de l'église de Chamalières (Puy-de-Dôme), puis abbé de Saint-Cerneuf de Billom.

Sur Étienne III de Polignac, voyez : les Schedæ du Vatican indiquent des renseignements dans les *Annales* de Mabillon, t. IV, pp. 96, 340, 457, 494, 680; Audigier, *Hist. d'Auvergne*, t. I, pp. 36-37; le *Series Episcoporum* de Gams mentionne ainsi le passage de cet évêque au siège du Puy : 1073 (Stephanus de Polignac, episcopus Claromontensis invasor) 1077; l'abbé Laurent, *Al. de 1787*, p. 38; l'abbé Bouveron, *An. de 1835*, pp. 65-66; Caillau, *Les Gloires de N.-D. du Puy*, pp. 319-320; le chanoine Monlezun, *L'Église angélique du Puy*, p. 106; l'abbé Theillière, *Armorial des Évêques du Puy*, p. 4; l'abbé Payrard, *Épiscopologe du Velay*, p. 15.

38. **Adhémar de Monteil.**

La Chronique de Saint-Pierre-le-Monastier, reproduite par D. Estiennot dans ses Antiquités bénédictines du diocèse du Puy, donne quelques détails, malheureusement fort incomplets, sur l'origine et la famille du plus célèbre de nos évêques. Son père était gouverneur du Valentinois. C'est apparemment dans cette province que naquit le fils, à une époque restée inconnue. Rochas, *Biographie du Dauphiné* (t. I, p. 4), le donne comme fils de G.-Hugues Adhémar, seigneur de Monteil, de Grignan, Nyons, Aix, Pierrelate, Donzère, etc., sans indiquer de source. D. Vaissette prétend qu'il avait porté les armes avec honneur, avant d'embrasser l'état ecclésiastique; mais la chronique précitée, dans laquelle il dit avoir puisé le fait, ne renferme autre chose que ces mots : « *D. Ademarum, Aniciensem episcopum, facilem ad omne bonum, gracilem ad equitandum* ». Avant son élection à l'évêché du Puy, il était prévôt de la cathédrale de Valence. (Chorier, *État politique de la province de Dauphiné*. Grenoble, 1671, t. II, p. 150; et Giraud, *Essai historique sur l'Abbaye de Saint.-Barnard*. Lyon, Perrin, 1866, 1re partie, p. 116). Le cartulaire de Saint-Barnard de Romans ajoute quelques détails, incomplets encore, à ceux qu'on connaît, de la vie du grand évêque. Adémar avait deux frères. L'un est connu sous le nom de Lambert, dit François de Royans et l'autre sous celui de Guillaume-Hugues de Monteil, prieur de Donzère en Dauphiné. Le premier, dans la lutte terrible qui éclata

Digitized by Google

entre Guy, archevêque de Vienne et saint Hugues, évêque de Grenoble, à la fin du x^e^ siècle, prit le parti de Guy, fils d'un comte de Bourgogne et parent de l'empereur. L'archevêque de Vienne, bien que chef de l'abbaye de Saint-Barnard, réclamait l'abolition des privilèges et des immunités ecclésiastiques, en s'appuyant sur la noblesse. Saint Hugues, en soutenant les chanoines de Saint-Barnard, défendait les droits de l'Église et des fidèles. Urbain II, dans un but de conciliation, vint à Romans, où il avait convoqué les deux prélats. Mais ayant trouvé la citadelle de l'abbaye occupée par une troupe, ne voulut pas prononcer de sentence, sous l'intimidation et la menace. Les chanoines, de leur côté, armèrent le château de Pisançon et en confièrent la défense à Adhémar de Monteil, évêque du Puy, qui s'était engagé à le maintenir dans la fidélité aux lois du Saint-Père. En sorte que les deux frères, Adhémar et Lambert, combattirent l'un contre l'autre. Une autre charte apprend qu'ils étaient neveux d'Ode de Pisançon, qui lègue, dans ce document, à l'abbaye de Saint-Barnard, la moitié de l'église de Saint-Apollinaire, dans le Valentinois. Une troisième charte rappelle une donation, du 12 mai 1100, à l'église de Romans, des droits qu'avaient Lambert-François et sa mère Abaldisia ou Ahaldissa, sur l'église du château de Peyrins et celles du mandement. Ce document donne le nom de la mère d'Adhémar. Les frères de l'évêque du Puy partirent tous les deux pour la terre sainte. Guillaume Hugues emmena avec lui ses quatre fils : Lambert, Giraudonet, Giraud et Giraudet. Les deux premiers furent tués sous les murs de Jérusalem et les deux autres formèrent : Giraud Adhémar, la branche de Grignan et Giraudet, celle des seigneurs de la Garde.

D'après l'*Index* du *Cartulaire de Saint-Chaffre du Monastier*, édition de l'abbé U. Chevalier, son élection à l'évêché du Puy aurait eu lieu en 1080. Dans son *Nouvel Épiscopologe du Velay*, l'abbé Payrard adopte cette date. Le texte du même cartulaire ne commence à parler de l'évêque Adhémar qu'à partir du 20 décembre 1086, époque où les moines de Saint-Chaffre placent à leur tête Guillaume IV et notifient, le lendemain ce choix au chapitre de la cathédrale du Puy. Adhémar de Monteil donne la bénédiction abbatiale, en présence de saint Hugues, évêque de Grenoble, à Guillaume IV, en avril 1087. L'évêque du Puy fit un premier voyage à Jérusalem, en 1086. (Mabillon, *Ann. ord. S. B.*, 1736, t. V, p. 214; *Hist. gén. de Languedoc*, t. II, pp. 271 et 289; Giraud, *Essai sur l'Abbaye de Saint-Barnard*, 1^re^ p., t. I, p. 116.) Adhémar partit en 1086, était de retour en France, le 21 décembre et au Puy, le 1^er^ avril suivant (*Hist. de Languedoc*, t. II, p. 323). Après avoir désintéressé les prétentions des nobles, qui opprimaient l'Église, par un don de vingt-cinq mille sols, monnaie du Puy, et pacifié le diocèse, il fit construire l'église de Saint-Hilaire, qu'il n'eut pas la satisfaction de voir terminée. Urbain II décidé à délivrer Jérusalem, comprit qu'il ne trouverait d'élan qu'au milieu d'une nation belliqueuse. Il passa les Alpes au mois de juillet 1095, vint à Valence; se rendit ensuite au Puy, où il avait, d'abord, résolu d'assembler le concile; n'ayant trouvé aucun préparatif commencé dans cette ville, le Saint-Père se vit obligé d'abandonner ce projet. Après avoir célébré la fête de l'Assomption, il part pour la Chaise-Dieu, où il consacre la première église de l'abbaye bénédictine, et annonce, comme il l'avait déjà fait au Puy, que l'ouverture du concile aura lieu à Clermont, le 18 novembre (Ruinard, Vita Urb. 11, pp. 118 et suiv.). Le pape visite les monastères de Chisac, Saint-Victor, Nîmes, Tarascon, Avignon, parcourt toute la Bourgogne et arrive à Clermont, le 14 novembre (Ruinard, Vita Urb. II, p. 195). Le concile est un des plus mémorables de l'histoire. Les saints et les docteurs les plus renommés de l'époque, treize archevêques,

Digitized by Google

deux cent cinq prélats, d'autres disent quatre cents, y accoururent. On y confirma avec les décrets des conciles tenus par Urbain II, à Melse, à Bénévent, à Troie et à Plaisance, la Trêve de Dieu. La ville de Clermont ne put contenir les princes, les ambassadeurs et les flots de fidèles disposés à prendre les armes. Vers le milieu de novembre, la ville et la banlieue ne pouvant loger une telle affluence, des tentes furent dressées dans les champs « encore que la saison et le pays fussent pleins d'extrême froidure ». (Voy. Guill. Aubert, *Hist. de la conquête de Jérusalem*, livre I.)

Dans la séance du dixième jour, qui se tint sur la place de Jaude, Urbain II, parla après Pierre l'Ermite. L'immense assistance, enflammée par un enthousiasme que jamais éloquence humaine n'avait inspiré à ce point, applaudissait le vicaire du Christ. Une voix dominant les clameurs, celle de Gérenton, seigneur de Béage, fit entendre les trois mots, à jamais mémorables : Diex le volt ! Et la foule entière répéta : Diex le volt ! Diex le volt ! Oui, sans doute, Dieu le veut, reprit le saint Pontife, c'est lui qui a inspiré ces paroles, qu'elles soient désormais votre cri de guerre. Portez le signe de la Rédemption sur vos poitrines, qu'il brille sur vos étendards. Le Christ est mort pour vous, ne craignez de mourir pour lui. Adhémar prit le premier la croix des mains du pape. Tous les seigneurs, plusieurs évêques décorèrent leurs vêtements de cet emblème. La grande majorité des auditeurs la posa sur la poitrine. Urbain II, ayant refusé d'être le chef de la croisade, nomma l'évêque du Puy son légat apostolique auprès de l'armée des chrétiens.

Adhémar de Monteil, avant de partir pour la croisade, avait confié à Goutard, évêque de Valence, son parent, qui administrait l'église de Vienne pendant la vacance survenue à la mort de Léodegaire, le château et forteresse de Pisançon, sauvegarde de l'abbaye de Romans. Quelque temps après, Goutard, sur un bref du pape Urbain II, fut contraint de restituer cette citadelle aux religieux de Saint-Barnard.

Traduction du bref, adressé le 6 mai 1099 :

« Nous apprenons que vous réduisez violemment les biens de l'Église sous l'autorité laïque : cela est indigne à la fois de votre caractère et de vos fonctions. Les clercs de Romans nous ont porté leurs plaintes au sujet du château de Pisançon, que l'évêque du Puy, de regrettable mémoire, vous avait confié à son départ, sous la fidélité due à leur église et à la condition expresse de la rendre aussitôt après sa mort. Cependant vous refusez de vous en dessaisir ; bien plus, vous l'avez livré au pouvoir d'un laïque, votre neveu, qui s'affranchit de tout devoir et de toute obéissance envers l'abbaye. Nous vous enjoignons donc par le présent, si vous tenez à conserver la faveur de Saint-Pierre et la nôtre, de rendre incontinent le château aux clercs de Romans, ses légitimes propriétaires, ou de faire avec eux un accord tel qu'après vous, ils ne soient pas exposés à la perte de leurs droits. Vous n'ignorez pas, en effet, que leur église dépend de la juridiction immédiate du Saint-Siège ».

Essai hist. sur l'abbaye de Saint-Barnard et la ville de Romans, par M. Giraud, anc. député de la Drôme, (1re partie, p. 120).

Adhémar de Monteil, chef spirituel de la croisade, commandait avec Raymond IV, comte de Saint-Gilles et de Toulouse, les croisés du midi de la France. Son titre de légat apostolique et la sainteté de sa vie, comme sa bravoure lui méritèrent le respect et la confiance de l'armée chrétienne. Ses exhortations et ses conseils, toujours écoutés, maintinrent ses troupes dans l'ordre et l'obéissance. Revêtu du double caractère de pontife et de guerrier, il donnait dans les camps l'exemple de toutes les vertus et dans les combats entraînait son armée par sa valeur ; lui inspirait confiance dans les épreuves de toutes sortes qu'elle eut à supporter,

Digitized by Google

dans les fatigues et les privations d'une marche sans fin, à travers des pays inconnus. Au siège de Nicée, Adhémar et le comte de Toulouse, commandaient l'arrière-garde. Il se livra autour de cette place de formidables combats. Dans la journée du 1er juillet 1097, les deux principaux corps d'armée des chrétiens ayant opéré leurs jonctions, combattaient contre trois cent mille Turcs, depuis le matin. Tout à coup les dix mille latins, conduits par l'évêque du Puy et Raymond de Saint-Gilles, descendent de la montagne. Héracle de Polignac porte l'étendard chrétien. Un frisson d'épouvante, dit un témoin oculaire, saisit les Musulmans, qui croient que ces guerriers tombaient des cieux ou sortaient tout armés des flancs de la montagne pour les exterminer. Le sultan Kilidj-Arslan gagne les hauteurs, avec son innombrable armée, où il espère que les croisés ne le poursuivront pas. Il se trompait, Godefroy de Bouillon, Adhémar, Tancrède, Bohémond l'enveloppent dans sa retraite. La lutte corps à corps, que les infidèles évitaient avec tant de prudence, s'engage et dure jusqu'à la nuit. Maîtres du camp des Musulmans, les croisés s'emparent d'un très riche butin. Chefs et soldats s'étaient couverts de gloire. Les Chroniques portent à plus de vingt mille le nombre des Musulmans qui trouvèrent la mort dans cette mêlée et à quatre mille celui des chrétiens. L'abbé de Saint-Remi de Reims dit qu'on honora ceux-ci, comme martyrs du Christ. Cette victoire avait ouvert aux croisés les chemins de l'Asie-Mineure; mais le sultan de Nicée, n'osant plus combattre les chrétiens, dévastait le pays; pillait, incendiait villes, bourgs, églises; emmenait en otage les femmes et les enfants des Grecs. Les souffrances, les misères de l'armée latine de Dorylée à Antiochette sont inénarrables. Elle n'eut bientôt pour subsister que quelques racines de plantes sauvages et quelques épis échappés au feu des Sarrasins. Le manque de fourrages et d'eau fit périr la presque totalité des chevaux. La soif, la plus terrible des privations, soumit ces guerriers intrépides aux plus atroces des tourments. Les chiens, qui avaient abandonné leurs maîtres, revinrent au camp désaltérés et le poil encore humide. On suivit ceux que le besoin de boire obligeait à retourner au lieu où ils avaient trouvé de l'eau. C'était une petite rivière, dont on ne connaît pas le nom. Toute l'armée s'y précipite et y boit avidement. Cette imprudence causa la mort à plus de trois cents, et rendit malade quantité d'autres, qui ne purent continuer la route. Les croisés arrivent enfin à Antiochette où ils entrèrent sans difficulté. Les environs sont agréables et fertiles. L'armée y prit un repos de quelques jours. Raymond, comte de Toulouse, tomba dangereusement malade. Le vellave Raymond d'Agiles raconte sa guérison miraculeuse.

Arrivés à Antioche, les chefs de l'armée chrétienne délibérèrent s'il fallait entreprendre le siège de cette ville. Le plus grand nombre voulait l'éviter. Adhémar et le duc de Lorraine étaient d'un avis contraire. Albert ou Albéric, chanoine d'Aix, a conservé le discours que l'évêque du Puy prononça en cette circonstance. Le conseil ayant décidé qu'on assiégerait la place, l'investissement dura plus de huit mois. (Commencé au mois d'octobre 1097, la ville ne fut prise que dans les premiers jours de juin 1098). Presque toutes les nuits, la garnison, forte de 30,000 hommes faisait des sorties. Tancrède surprit un jour une troupe de Turcs, qui voulait s'approvisionner de fourrage, il en tua lui seul soixante-dix, dont il envoya les têtes au légat du pape, comme *la dime du carnage et de la victoire*. Les privations et les dangers amenèrent des désertions, même parmi les chefs; mais le plus redoutable des fléaux, qui sévissait sur l'armée assiégeante fut la corruption. Elle donnait le hideux spectacle de tous les vices de l'infâme Babylone. L'évêque du Puy, et à son exemple d'autres membres du clergé, réunirent leurs efforts pour réformer

Digitized by Google

de telles mœurs. Un tribunal, composé des principaux chefs et des évêques, fut institué pour réprimer le débordement et tous les excès des plus honteuses passions. (*Chronique d'Albert, chanoine d'Aix*, livre III, § 57 et *Bibl. des Croisades*, t. I.)

Adhémar de Monteil pour faire une diversion salutaire et en même temps rassurer les croisés contre la famine, obligea les troupes à ensemencer les terres autour d'Antioche. Il montrait ainsi aux Sarrasins que rien ne lasserait la persévérance des assiégeants. Harcelés jour et nuit, les chrétiens désespéraient de vaincre; mais la famine sévissait dans la place. Les Musulmans, en proie au désespoir, tombaient dans l'abattement; tandis que l'émulation revenait dans le camp des soldats de la croix, qui s'étaient rendu maître de tous les abords de la ville. Un Arménien, nommé Phirous, ayant à se plaindre des outrages qu'il avait reçus des infidèles, résolut de s'en venger, en livrant aux chrétiens les trois tours confiées à sa garde. Les croisés, à l'aide d'échelles, pénètrent dans Antioche, pendant la nuit; tuent tous ceux qui veulent résister et s'emparent d'un riche butin. Raymond d'Agiles censure, avec amertume, les chevaliers et les barons oubliant au milieu des festins et dans les bras des Musulmanes, le Dieu qui les avait sauvés de tant de périls. Mais ils jouissaient à peine de leur conquête, quand une nouvelle armée Turque vint investir la ville. Kerbogâ, prince de Mossoul, la commandait. Après s'être emparé des forts élevés par les chrétiens, il posa son camp entre l'Oronte et les Montagnes. Ceux-ci seraient morts de faim et de misère, si un vigoureux désespoir et les révélations, les prophéties, les miracles, qu'on racontait, n'eussent surexcité leur foi. On annonça un jour que P. André avait indiqué à P. Barthélemy, prêtre de Marseille, pendant son sommeil, la place ou gisait le fer de la lance qui perça le flanc du Rédempteur. Ce fer mystique, porté à la tête de l'armée, « opérera, assurait le saint Apôtre, la délivrance des chrétiens et perçera le cœur des infidèles ». Après trois jours de recherches, comme cela était prédit, la lance fut trouvée sous le maître-autel de l'église de Saint-Pierre (1). Adhémar de Monteil, Raymond de Saint-Giles et les autres chefs des croisés, voyant l'enthousiasme de leurs troupes, surent le mettre à profit. Raymond d'Agiles peint, avec toutes les impressions qu'il avait ressenties lui-même, l'effet miraculeux que produisit cette découverte. Pierre l'Ermite fut député

(1) « On conserve, dit J. Boyer (*Journal de voyage*, édit. Vernière, p. 274), à l'abbaye de N.-D. de Cadouin, ordre de Cîteaux, dans l'ancien diocèse de Sarlat (Dordogne), le suaire du Sauveur, qu'on prétend avoir été découvert par Aymard, évêque du Puy, légat du Saint-Siège à la première croisade. Le P. prieur m'a fait présent d'un abrégé de l'histoire de ce suaire, imprimé à Tulle, chez Jean Dalvy en 1682. Cette relique est suspendue à la voûte du presbytère, avec trois chaînes de fer qui soutiennent un coffre-fort dans lequel elle est enfermée.

Les Religieux de Cadouin, au diocèse supprimé de Sarlat ont publié :

1° *Histoire du Saint-Suaire*. Paris, chez Jean Bessin, 1643, in-12;

2° *Abrégé de l'Histoire du Saint-Suaire*. Tulle, chez Jean Dalvy, 1682, in-12.

« Le Saint-Suaire, dit A. Vernière (note dans l'ouvrage précité, p. 274), aurait été découvert, en même temps que la Sainte Lance, à Antioche, le 14 juin 1098, par Adhémar de Monteil. Mais le récit le plus ancien qui mentionne cette découverte est celui d'Albéric, moine de l'abbaye Cistercienne de Trois-Fontaines, en Champagne, chroniqueur du XIIIe siècle. Il en parle deux fois, d'abord à l'année 1098, puis à l'année 1119.

M. le Vicomte de Gourgues a publié (Périgueux, J. Bonnet, 1869) un volume sur le Saint-Suaire de Cadouin, qui a donné lieu, dans la Revue des questions historiques de janvier 1870, à un article critique de M. le Comte Riant. Le savant académicien, s'est encore occupé du Saint-Suaire dans les *Exercitationes sacræ, constantinopolitanæ*, t. I, pp. CLXVII, à la note CXCI, CXCIV, CCXX, à la note et t. II, pp. 298 et 302 (Paris, Leroux, 1878) ».

Digitized by Google

au chef des Sarrasins pour lui proposer un combat singulier ou une bataille générale. Mais Kerbogâ répondit aux fières et chaleureuses paroles de l'envoyé des chrétiens : « Retourne auprès de ceux qui t'envoient et dis-leur que les vaincus doivent recevoir et non dicter des conditions. De misérables vagabonds, des hommes exténués, des fantômes peuvent faire peur à des femmes, mais point aux guerriers de l'Asie ». Dès qu'on connut le refus méprisant de Kerbogâ, on se prépara au combat pour le lendemain. Toute la nuit se passa en prières. Cent mille hommes communièrent. Le jour paraît. Les portes d'Antioche s'ouvrent. Toute l'armée des chrétiens fut divisée en douze corps : Adhémar, dont la cuirasse brillait sur sa robe de pontife, marchait à la tête de sa troupe. Raymond d'Agiles précédait le Prélat. « J'ai vu ce que je raconte, dit-il, et c'est moi qui portai la lance du Seigneur ». L'évêque du Puy, avant de traverser le pont de l'Oronte adressa aux soldats de la croix une allocution entraînante et leur promit les secours et les récompenses du ciel. Une partie du clergé, suivant le légat du Pape, chantait le Psaume de guerre : *que le Seigneur se lève, et que ses ennemis soient dispersés.* Après avoir traversé le pont, l'armée s'étendit depuis la rivière, jusqu'aux Montagnes Noires, protégeant l'accès de la ville. Hugues-le-Grand commandait l'aile droite, Adhémar le centre, Godefroy de Bouillon l'aile gauche, et Bohémond la réserve. Kerbogâ, voulant se placer entre l'armée chrétienne et la ville, remonta l'Oronte. Saisi de crainte, il fit prévenir les princes des croisés qu'il acceptait le combat singulier qui lui avait été proposé la veille. Ceux-ci répondirent qu'il était trop tard. Quand les soldats du Christ se trouvèrent en présence des Turcs, une pluie fine vint rafraîchir l'atmosphère brûlante. Ils regardèrent comme un présage de victoire cette bienfaisante rosée. Au moment d'en venir aux mains, un vent violant descendant des Montagnes Noires poussait leur javelots, tandis qu'il retenait ceux des infidèles. Jamais les croisés ne s'étaient montrés plus soumis à la discipline et mieux disposés à la lutte. On n'entendait dans les rangs que la voix des chefs, les hymnes des prêtres et les exhortations d'Adhémar. « Aucun malheur ne peut plus vous atteindre, disait le vénérable prélat. Celui qui mourra ici sera plus heureux que celui qui survivra. Une armée céleste vous protège. » Bientôt les fanfares retentissent, les enseignes sont déployées. Les guerriers musulmans ne peuvent résister aux vaillants soldats de Tancrède, d'Adhémar et de Godefroy. A mesure que la mêlée devenait générale, les Sarrasins fléchissaient ; mais le corps de réserve était attaqué par les Émirs de Damas et d'Alep, pour envelopper les chrétiens et vaincre sans péril. Ceux-ci volent au secours de Bohémond. Les Sarrasins sont bientôt forcés d'abandonner le champ de bataille, en mettant le feu à des meules de paille et de foin. La flamme et la fumée cachent les bataillons du Christ, qui traversent l'incendie, mettent en fuite l'ennemi, qui se sauve vers le port de Saint-Siméon et vers le camp et les tentes de Kerbogâ. Leur retraite ne fut bientôt qu'un sauve-qui-peut général. Les plus braves vont se rallier sur une colline au-delà d'un ravin profond. Les croisés franchissent cet abîme et les délogent de cette position en leur infligeant des pertes très grandes. Kerbogâ s'était enfui, avec ses plus fidèles soldats vers l'Euphrate. L'infanterie musulmane s'était réfugiée derrière des retranchements, que les chrétiens incendièrent. Un grand nombre de ces fantassins périrent dans les flammes. Plusieurs historiens de la croisade assurent que l'armée de Kerbogâ perdit plus de cent mille hommes, et celle des croisés quatre mille. Les vainqueurs trouvèrent dans le camp des musulmans d'immenses richesses, quinze mille chameaux, un grand nombre de chevaux. La tente du prince de Mossoul, pouvant contenir près de deux

Digitized by Google

mille personnes; était distribuée en longues rues, flanquées de hautes tours. L'or et les pierreries brillaient partout. On mit plusieurs jours à transporter dans la ville le précieux butin laissé par les orientaux. Raymond d'Agiles assure que la victoire d'Antioche avait inspiré une terreur telle aux Musulmans que les chrétiens auraient pu s'emparer de Jérusalem, sans rencontrer la moindre résistance, s'ils eussent marché résolument sur la ville sainte. Les soldats le demandaient; les chefs résolurent de rappeler à l'empereur Alexis sa promesse d'accompagner les chrétiens avec une armée au tombeau du Christ. La députation n'arriva pas à Constantinople. Les princes et les barons furent d'avis de rester à Antioche jusqu'à l'automne pour éviter les fortes chaleurs. Cette hésitation eut les conséquences les plus funestes. Une maladie épidémique fit périr en moins d'un mois plus de cinquante mille croisés. L'évêque du Puy fut atteint par le fléau et mourut sans avoir vu le tombeau du Sauveur. Sa mort fut une perte vivement ressentie. Tant qu'il avait vécu, la paix avait régné parmi les chefs; le respect des lois et la crainte de Dieu parmi les soldats. Quand il eût cessé de vivre, on ne connut plus la justice dans les camps, ni la paix, dans les conseils des Seigneurs. Son corps fut pieusement déposé dans l'endroit où la Sainte Lance avait été découverte. Toute l'armée voulut assister à ses funérailles. Le Tasse, qui a fait d'Adhémar de Monteil un des héros de son poème, par une licence poétique, l'amène sous les murs de Jérusalem où il est mortellement atteint d'une flèche lancée par Clorinde. Raymond d'Agiles le fait apparaître, après sa mort, avec l'apôtre saint André. A la prise de la ville sainte, se mettant avec plusieurs croisés, tués pendant le siège, à la tête des assaillants, il apparaît encore, arborant les drapeaux de la croix sur les tours de Jérusalem. Adhémar de Monteil, homme sage et ferme, au jugement de la Chronique de saint Pierre-le-Monastier, est, pour O. de Gissey, « le plus fameux des évêques du Puy, et le mieux recogneu par l'histoire. » « Son souvenir, dit Guillaume de Tyr, mérite de vivre éternellement »; pour Ch. Rocher, « il est la gloire la plus haute et la plus pure de l'Épiscopat du Puy. » On lui doit une hymne, sublime envolée de sa foi, que l'Église ne cesse de chanter depuis le XI^e^ siècle : le *salve Regina*, appelée par saint Bernard, *Antiphona de Podio* (Voy. la savante dissertation de l'abbé Fraisse dans la *semaine religieuse du Puy*, 3^e^ année, pp. 480-495, reproduite par le Journal *La Haute-Loire* du 23 avril au 13 juillet 1867; Voy. aussi la *Bibliographie du Velay*, p. 8.)

Armes : *d'or à trois bandes d'azur*. Ces armes figurent, dans la salle des croisades, n° 21, au Palais de Versailles.

Ouvrages à consulter :

Les bénédictins. continuateurs de l'œuvre de D. Bouquet, Houdiquer, Précieux, Clément, Poirier et Brial avaient l'intention de publier une bibliographie raisonnée de tous les historiens des croisades, non seulement de l'Europe, mais encore de l'Asie et de l'Afrique. La Révolution ne leur permit pas de réaliser ce projet. Michaud, de l'Académie française, publia en 1822 sa *Bibliographie des croisades, contenant l'analyse de toutes les chroniques d'Orient et d'Occident qui parlent de ces expéditions ;* Paris, L. G. Michaud, libraire, 2 vol. in-8° de 700 pp. environ, chaque. En donnant la sixième édition de son *Histoire des Croisades* (1840-1848), il fit paraître une bibliographie des expéditions en Terre Sainte plus complète, sous ce titre : *Bibliothèque des Croisades,* Paris, 4 vol. in-8. Cet ouvrage est précieux pour l'étude des guerres entreprises par les chrétiens contre les Musulmans.

Albert ou Albéric, chanoine et trésorier de l'église d'Aix-la-Chapelle, et non d'Aix-en-Provence, comme l'affirme plusieurs auteurs. On ne sait rien du temps et du lieu de sa naissance. Il a

Digitized by Google

écrit une relation de la première croisade, regardée comme un des meilleurs monuments de cette prodigieuse expédition :

Historia Hierosolymitanæ expeditionis, edita ab Alberto canonico ac custode Aquensis ecclesiæ super passagio Godefridi de Bullione et aliorum principium.

Publiée pour la première fois par Reneccius, qui la donna sans nom d'auteur, en 1584. Bongars la reproduisit dans son recueil, avec le nom de l'auteur, que Hœschel avait révélé dans sa préface sur l'*Alexiade d'Anne Comnène*. On la recherche pour l'exactitude des faits, rapportés sans prétentions littéraires. Parle du concile de Clermont.

Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, pp. 95-97-100-109. Son récit de la marche, des combats, sièges et batailles de l'armée chrétienne est fort exact et bien résumé.

Balderic ou Baudry Baldericus, abbé de Bourgueil, évêque de Dol, chroniqueur, né vers le milieu du XI^e^ siècle, mort en 1130.

Historia hierosolymitana, cette relation est aussi connue sous le titre : *De Peregrinatione hierosolymitanæ*. C'est une histoire estimée de la première croisade. Elle se trouve dans les *Gesta Dei per Francos* de Bongars.

Baronius (César), général de la congrégation de l'oratoire, cardinal et bibliothécaire du Vatican (1538-1607).

Annales ecclesiastici. Romæ, 1588-1593, 12 vol. in-fol. Raconte la première croisade de l'année 1096 à 1099.

Beugnot (Le comte Arthur-Auguste), érudit (1797-1865).

Recueil des historiens des croisades. Paris, 1841-1859, 4 vol. in-fol.

Bongars (Jacques), calviniste, érudit (1554-1612).

Gesta Dei per Francos, sive Orientalium expeditionum et regni Francorum hierosolymitani scriptores varii. Hanoviæ, 1611, 2 vol. in-fol. Précieuse collection des principaux chroniqueurs des croisades.

Renferme l'*Histoire des Français qui prirent Jérusalem* de Raymond d'Aiguilhe ou d'Agile (voy. ci-après ce nom).

Bouveron (l'abbé) *.

Aperçu sur les évêques de Vélaune et du Puy ; dans l'*An.* de 1835, p. 66.

Caillau (Le R. P. A.-B.).

Les Gloires de N.-D. du Puy. Adhémar de Monteil, pp. 320-321. — *Son noble épiscopat*, pp. 138-143.

Cellier (Dom Remi), bénédictin de Saint-Vanne (1688-1761).

Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques. Paris, 1729-1763. 23 vol. in-4°. (Voy. t. XIII, pp. 184 et suiv., ce qu'il dit d'Adhémar de Monteil.)

Comnène (Anne), fille de l'empereur Alexis Comnène (1083-1148).

Alexiade. Dans cette biographie de son père, l'auteur donne de précieux renseignements sur la première croisade. Son livre a été analysé par Michaud, dans la *Bibliothèque des Croisades*, t. II.

Duchesne (André), érudit, historiographe du roi (1584-1640).

Historiæ Normannorum scriptores antiqui ab ann. 838 ad ann. 1220. Lutesiæ Parisiorum, 1619, in-fol. Collect. recherchée. Renferme des détails intéressants sur la première croisade.

Duchesne a réimprimé quelques-uns des ouvrages que Bongars a réunis dans ses *Gesta Dei per Francos*, il y a fait des corrections et comblé des lacunes.

Fleury, *Hist. eccl.*, Liv. 64.

Foulcher ou Foucher de Chartres (Fulcherius), prêtre historien (1059-1127). Il était chapelain, attaché à Baudouin, frère de Godefroy de Bouillon. Il a laissé une relation de la première croisade, imprimée dans le *Gesta Dei per Francos* de Bongars, puis dans le 4^e^ volume des historiens de Duchesne et enfin dans les historiens des croisades, édités par l'Académie des inscriptions. O. de Gissey, cite la relation de Fulcher, p. 293. Son ouvrage a pour titre : *Fulcherii carnotensis gesta peregrinatium Francorum cum armis Hierusalem pergentium*, il parle du passage

Digitized by Google

en Sclavonie d'Adhémard de Monteil de la prise de Nicée, d'Antioche, etc.

Fraisse (l'abbé) *, curé de Monistrol-sur-Loire.

Étude sur Adhémar de Monteil et le dénombrement des barons vellaviens qui se croisèrent en 1095 (1). *Écho de N.-D. de France* (semaine religieuse du diocèse du Puy), pp. 296 et suiv.; reproduite dans le journal *La Haute-Loire*, nos du 23 avril au 13 juillet 1867.)

Gissey (O. de).

Hist. de N.-D. du Puy, 1644, pp. 288-326. Il attribue l'inscription acclamatoire *Scutari papa vive Deo* à Urbain et le traduit ainsi : Pape porte-bouclier, vit selon Dieu (p. 297). Raconte l'aventure fâcheuse de l'évêque du Puy. Surpris par une bande de voleurs près de Constantinople ; sa conduite aux sièges de Nicée et d'Antioche, son trépas, etc., etc. Rappelle, après les pages qu'il consacre à Adhémar de Monteil, le pèlerinage à N.-D. du Puy de Raymond, comte de Saint-Gilles. Avant de partir pour la terre sainte, il vint prier Marie dans son sanctuaire de prédilection et déclarer, devant le chapitre, que, voulant réparer les préjudices qu'il avait causés à l'abbaye de Saint-Gilles, il donnait à l'église du Puy, les villages de Segrier, Brugnières et Fabrejargues (Gard), à condition de célébrer, chaque année, la fête du saint patron, de l'abbaye ainsi que son anniversaire, qu'on réciterait, tous les jours, pour lui, pendant sa vie et après sa mort, une oraison et qu'on ferait brûler perpétuellement un cierge devant l'image de la vierge miraculeuse.

Guibert, abbé de N.-D. de Nogent, l'un des chroniqueurs les plus intéressants du moyen âge (1053-1124). On a de lui une relation de la première croisade, sous le titre : *Historia Hierosolimitana, seu Gesta Dei per Francos ; a Guiberto, abbate monasterii sanctæ Mariæ Novigenti.* N'ayant pas fait partie de l'expédition, il composa son ouvrage d'après d'anciens historiens, auxquels il ajoute beaucoup et corrige en maints endroits. Il s'est surtout servi de l'historien Tudebode. Bongars a inséré ce livre dans son Recueil, la traduction se trouve dans la collection Guizot.

Guillaume, archevêque de Tyr, né en Syrie, mort vers 1188.

Historia belli sacri a principibus christianis in Palestina et oriente gesti. Basiliæ, 1564, in-fol. Traduite dans la collection Guizot. S'est beaucoup inspiré de l'ouvrage de Raymond d'Aiguilhe.

Huen (Nicole Le), religieux de N.-D. du Carmel, au couvent de Pont-Audemer, vivait dans la seconde moitié du xve siècle. Il est l'auteur d'un livre intitulé :

Des sainctes pérégrinations de Jérusalem et des lieux prochains du mont Sinaï..... Tiré du latin de Bernard de Breydenbach. Lyon, Michelet Topie de Pymont et Jacques Herenberk, 1488, in-fol. car. goth. fig. (voy. Brunet, t. I, 2e part. au mot Breydenbach).

Huen a reproduit dans cet ouvrage le récit de la première croisade de Raymond d'Aiguilhe, dont Ét. de Médicis a tiré la notice qu'il a consacrée à Adhémar, évêque du Puy. (Voy. *Chr.*, t. I, pp. 67-71.)

Laurent (l'abbé) * *Al.* de 1787, p. 38.

Mabillon, *Annales*, ab ann. 1095 ad ann. 1099.

Mailly (N. de).

L'esprit des croisades (*la première croisade par de Mailly*). Paris, 1780, 4 vol. in-12.

Mandet (Francisque), *Hist. du Velay*, t. III, pp. 115-137, *Hist. poétique et litt. du Velay*, article Raymond d'Aiguilhe, pp. 3-32. Il y est beaucoup question d'Adhémar de Monteil.

Martene (Dom Edm.), bénédictin de Saint-Maur (1654-1739).

1. Le *Thesaurus novus anecdotorum...*

1. Le Tasse, dans son immortel poème, a consacré quelques vers à la mémoire des quatre cents héros, enfants du Puy, qui suivirent leur évêque en terre sainte. Adhémar emmenait en outre une armée de dix mille hommes, au moins, du Velay et du Dauphiné.

Digitized by Google

Lut.-Parisior., 1717, 5 vol. in-fol. (Voy. t. III, col. 593), ce qu'il dit d'Adhémar de Monteil au concile de Clermont, d'après un extrait de la *Chronique de saint Bertin* de Jean Iper.

2. *Veterum scriptorum... amplissima collectio.* Parisiis, 1724-1733, 9 vol. in-fol. (Voy. ce qu'il est dit du rôle d'Adhémar dans la première croisade, t. V, pp. 516-517). C'est un extrait d'un opuscule de l'abbé Ekhard, intitulé *Libellus de sacrâ expugnatione Jerosolymitanâ.*

Martha-Beker (le comte).

Concile de Clermont en 1095. Clermont, 1855, in-8°, 24 pp.

Matthieu Ourhaietsi, c'est-à-dire d'Édesse, historien arménien du XII^e^ siècle, mort dans un âge avancé en 1144.

Récit de la première Croisade. Extrait de la *Chronique de Matthieu d'Édesse et traduit de l'Arménien, d'après quatre manuscrits de la Bibliothèque du couvent de Saint-Lazare à Venise et un manuscrit de la Bibliothèque nationale à Paris, par M. Édouard Dulaurier.* Paris, B. Duprat, 1850, in-4°. La Chronique de Matthieu d'Édesse va de 952 à 1132.

Médicis (Étienne) * (*Chroniques de*), édit. Chassaing, t. I, pp. 67-71 ; t. II, 145, note 2; 161 ; 237.

Michaud (Joseph-François), de l'Académie française et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres (1767-1839).

1. *Histoire des Croisades. Sixième édit.*, 1840-1848, 6 vol. in-8°.

2. *Bibliothèque des Croisades*, 4 vol. in-8.

Monlezun, *L'église angélique du Puy*, p. 166.

Nadal, chanoine de la cathédrale de Valence.

1. *Essai historique sur les Adhémar et sur Madame de Sévigné.* Valence, Marc-Aurel, 1858, in-8.

2. *Histoire hagiologique du diocèse de Valence...* et Notes historiques, Valence, Marc-Aurel, 1855, in-8°, de 703 pp. (Voy. pp. 217-230 la note concernant Adhémar de Monteil.)

Orderic (Vital), chroniqueur, moine de Saint-Évroul (Orne) (1075-1141).

Historia ecclesiastica, qui s'étend de la naissance de J.-C. à l'an 1141. Publiée en 1619 dans les *Historiæ Normanorum scriptores*, publiés par Duchesne. MM. A. Le Prévost et L. Delisle en ont donné la meilleure édition. Paris, 1838-1855, 5 vol. in-8. Elle a été traduite dans la collection Guizot. Cet ouvrage a été analysé dans la Bibliothèque des Croisades de Michaud. Les canons du concile de Clermont (1095) y sont rapportés avec beaucoup de détails. On y trouve les renseignements les plus précieux sur la société aux XI^e^ et XII^e^ siècles. Le IX^e^ livre contient l'histoire de la première croisade.

Raoul de Caen, chroniqueur, mort dans la première moitié du XII^e^ siècle. Il avait suivi Tancrède dans la première croisade et a raconté, en latin, les exploits du célèbre chevalier :

Gesta Tancredi in expeditione Ierosolymitanâ, auctore Radulpho Cadomensi, ejus familiari. C'est une histoire de la première croisade, continuée jusqu'en l'an 1105. Les gestes de Tancrède ont été publiés dans : *le thesaurus Anecdotorum* de D. Martène, les *Rerum italicarum scriptores precipui* de Muratori et ont été traduits dans la collection Guizot.

Raymond d'Agiles, c'est-à-dire d'Aiguilhe, nom du village où il serait né, vers 1080, et qu'il aurait ajouté au sien. Il n'était encore que diacre, lorsqu'il partit avec Adhémar de Monteil, fut ordonné prêtre pendant la première croisade par son évêque et nommé chanoine du Puy. Raymond IV, comte de Toulouse, en fit son chapelain pendant l'expédition et son confident. Il a écrit, jour par jour, l'histoire de cette pieuse et grande aventure ; Raymond d'Agiles raconte ce qu'il a vu, ce qu'il a fait, ce qu'ont vu et fait son prince et ses compagnons d'armes. Il écrivait, à chaque station, le récit des événements accomplis sous ses yeux et peut-être aussi d'après les narrations de son ami Pons de Balazuc, mêlé de

Digitized by Google

plus près à l'action. Celui-ci mourut au siège d'Archas, entre février et mai 1099. Raymond continua l'œuvre entreprise jusqu'à la fin de juillet de la même année. Il quitta Jérusalem avant le 14 août pour aller à Jéricho. De ce moment, rien ne nous apprend quel fut le sort de l'historien, ni s'il revint en Europe ou mourut en Palestine? Cette dernière hypothèse paraît la plus vraisemblable. Son ouvrage a pour titre :

Historia Francorum qui ceperunt Jérusalem (1096-1099).

(Voy. pour plus de détails, infra le § *Ouvrages divers sur l'Histoire dus à des auteurs du Velay*, au mot : Raymond d'Aiguilhe.)

Richard et Graindor de Douai.

La Conquête de Jérusalem, composée par le pèlerin Richard et renouvelée par Graindor de Douai, au XIII^e siècle, publiée par C. Hippeau. Paris, 1868, in-8°.

Rivet (Dom), bénédictin de Saint-Maur (1683-1749).

Histoire littéraire de la France (1747), t. VIII, pp. 468-472.

Rivoire de la Batie (le marquis).

Armorial du Dauphiné. Lyon, L. Perrin, 1867, gr. in-4°, donne la généalogie de la maison Adhémar de Monteil.

Robert, abbé de Saint-Remy de Reims, chroniqueur (1055-1122). Il fit partie de la première croisade, dont il fut l'historien. Son ouvrage fut imprimé vers 1470 ou 1474 (in-4°, goth.).

Historia Hierosolymitana, réimprimé en 1533, in-fol.; dans le recueil Reuber (1584) et dans celui de Bongars, en 1611.

Rocher (Charles) *, avocat du Puy.

Note sur Adhémar de Monteil, T. t. I, pp. 395-408.

L'auteur, avec une grande érudition, résume tout ce qu'on sait de positif sur le chef spirituel de la première croisade.

Payrard (l'abbé J.) *, curé de Cayres.

Épiscopologe du Velay. Adhémar de Monteil, p. 16.

Sainte-Marthe (Denis de).

La *Gallia christiana*, t. I, col. 701, t. II, col. 283.

Sigebert de Gemblours. *Chronique latine* de 381-1112.

Théodore (Fr.), *Hist. de N.-D. du Puy*, pp. 209-241.

Tudebode (Pierre), prêtre, chroniqueur de la fin du X^e siècle, né à Civray en Poitou.

Historia de Hierosolymitano itinere. Ce récit de la première croisade a été imprimé dans les Recueils de Bongars et de Duchesne. Dans le second livre, il décrit la marche de l'armée du comte de Saint-Gilles et celle de l'évêque du Puy. Il raconte comment Adhémar tomba dans les mains des Pincinnates, fut dépouillé et grièvement blessé par eux. Il parle de la découverte de la lance et raconte la mort de l'évêque du Puy, etc., etc.

Vaissette (dom).

Histoire générale de Languedoc, 1733, t. II, col. 270 et sq.; *Preuves*, col. 8 et s.

39. **Pons I de Tournon**, 4^e abbé de la Chaise-Dieu (1102-1112). Le siège était resté vacant du 1^er août 1098 à 1102. Le clergé et le peuple élurent Pons, qui, assisté d'Audebert, archevêque de Bourges, Durand, évêque de Clermont, et Hugues, évêque de Grenoble, tous anciens moines de la Chaise-Dieu, avait eu l'insigne honneur de recevoir Urbain II dans son monastère, en 1095. Le pape consacra de nouveau l'église de la célèbre abbaye et la dédia à saint Robert. Un des premiers actes du nouvel évêque fut d'unir sa cathédrale à son ancienne communauté par un pacte perpétuel de prières et de secours. Quelques seigneurs, qui avaient flanqué leurs habitations de tours, cherchaient à s'attribuer des droits oppresseurs et à tyranniser le menu peuple. Pons I^er les soumit par les armes. Puis, les ayant obligé à reconnaître son autorité temporelle, ils lui rendirent hommage; moyennant la somme de 10 mille sous du Puy, qu'il consentit à leur distribuer. « Il saoula, dit le P. de Gissey, l'avare faim de certains brigandeaux de quelque somme

Digitized by Google

d'argent. » Pons Ier fonda le prieuré de Saint-Robert, construit au pied du rocher de Corneille, pour les moines de la Chaise-Dieu. Bernard Centulle, comte de Bigorre, rendit foi et hommage à l'église du Puy pour ce comté.

Le pape Pascal II, vers 1105, l'exempta, lui et ses successeurs de la juridiction de tout métropolitain, en le décorant du pallium. Ce saint évêque rendit son âme à Dieu le 24 janvier 1112, après avoir exprimé le désir d'être inhumé dans l'église de Rochepaule (canton de Saint-Agrève), où existait un prieuré, dépendant de la Chaise-Dieu, fondé et doté par sa famille. Son tombeau fut détruit par les protestants, pendant les guerres de religion. Les minimes occupaient l'ancienne communauté peu de temps encore avant la Révolution. On croit que le patron de la commune, saint Pons, n'est autre que cet évêque du Puy.

Armes : *Parti au premier d'azur, semé de fleurs de lis d'or; au deuxième de gueules au lion d'or.*

Sources : Médicis l'appelle : Pontius de Corno, sans doute pour Torno, *Chr.*, t. I, p. 142 ; O. de Gissey, édit de 1644 (pp. 334-335) ; Fr. Théodore (pp. 245-248) ; et d'autres auteurs placent Pons II de Montboissier, avant Pons de Tournon, *Hist. gén. de Languedoc*, t. II, *Preuves*, 9 ; D. Cl. Estiennot, *Antiq. benedictinæ Podiensi*, édit. Ch. Rocher, M., t. V, pp. 341 ; l'abbé Laurent, *Al. de 1787*, le fait succéder à Aimar de Monteil ; mais il place Ponce II, après Pierre III ; Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 109, suit exactement l'ordre chronologique, sans se laisser égarer par les historiens cités plus haut ; l'abbé Bouveron, *An. de 1835*, p. 66, a adopté le même ordre ; l'abbé Caillau, comme la *Gallia christ.*, édit. de 1720, ne fait qu'un seul et même évêque de Pons I et de Pons II de Monboissier, auquel il ne sait quel nom patronymique donner, le fait mourir en janvier 1128 ou 1129 et le fait inhumer à Roche-Pauvre, dans le diocèse de Valence. La confusion est complète ; Mandet ; *Hist. du Velay*, t. II, p. 254, consacre quelques mots aux deux Pons ; mais (t. III, pp. 138-142) s'appuyant sur la *Chronique de Saint-Pierre-le-Monastier du Puy*, il démontre l'existence évidente de ces deux évêques ; Gams, *Series episcoporum*, t. II, ne cite que Pons de Tournon, qu'il fait mourir en 1128 ; l'abbé Theillière, *Armorial des Évêques du Puy*, attribue à Pons de Montboissier, les faits qui se rapportent à Pons de Tournon ; Payrard, *Nouvel Épiscopologe du Velay*, pp. 16-17, donne une notice fort exacte de Pons I.

40. **Pons II Maurice de Montboissier** (1112-1128). On le croit neveu d'un vicomte de Polignac. Selon O. de Gissey, Armand, fondateur du prieuré de Polignac, en faveur des religieux de Pébrac, était l'oncle de Pons II. Son élection ayant été contestée, il alla à Rome, accompagné de Pons de Polignac, qui mourut dans cette ville et y fut inhumé (Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 111). Le pape, Pascal II, reconnut la validité de son élection. A son retour au Puy, il trouva la même hostilité chez le peuple. Les mêmes seigneurs lui disputaient encore, les droits de son église. On eut à déplorer une lutte cruelle.

Le pape Gélase II, en 1118, chassé de Rome, où l'empereur avait fait élire Grégoire VIII, se réfugie en France ; arrive, le 7 novembre à Saint-Gilles-sur-le-Rhône ; se rend à Alais et de là au Puy, où le proscrit se trouve du 10 au 13 décembre (*Hist. gén. de Languedoc*, t. III, p. 637 (dernière édit.) ; Vernière, *Itinéraire des Rois de France et des papes dans l'Auvergne et le Velay*, p. 13, veut démontrer qu'il ne put arriver le 15 avril 1119). C'est Calixte II qui vint au Puy le 15 avril 1119 (nouveau style, son prédécesseur suivait le calcul Pisan, c'est-à-dire antidatait). Calixte II fit un séjour assez prolongé dans la cité d'Anis. Le 26 avril, il était à la Chaise-Dieu ; le 1er mai à Brioude, le 10 à Sauxillanges et le 19 à Clermont. Ayant reçu en hommage le prieuré de Montferrand, il

Digitized by Google

le donna à l'abbé de la Chaise-Dieu. Il revint à Brioude le 1er juin. (Voy. Vernière, ouvrage cité plus haut, pp. 13 et 14; Ulysse Robert, *Histoire du pape Calixte II*). Quand Pons II eut pacifié le pays, il entreprit le voyage de Jérusalem, qui le tint deux ans et demi éloigné de son diocèse. Ayant obtenu du patriarche d'Antioche et du roi de Jérusalem l'autorisation de construire un tombeau digne de l'illustre légat de la première croisade, il y fit solennellement déposer les restes mortels du grand évêque. Quand il revint, cette fois, dans sa ville épiscopale, le peuple l'acclama chaleureusement. Mais deux mois après, une maladie, dont il ne devait pas guérir, nécessitait un repos absolu. Il se fit transporter au château de Montboissier, où il mourut le 20 avril 1128. Son corps fut inhumé à l'abbaye de la Chaise-Dieu.

Armes : *d'or au lion de sable, semé de croix potencées de même.*

Sources : Médicis se contente de le nommer Pontius, *Chr.*, t. I, p. 142; les observations sur les notices consacrées au précédent évêque par Gissey, frère Théodore et l'abbé Laurent, s'appliquent à Pons II; Chronique de Saint-Pierre-de-Monastier, au Puy, reproduite dans l'*Hist. gén. de Languedoc*, t. II, *Preuves*, col. 9; Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, pp. 111-113; Mandet, *Hist. du Velay*, t. III, pp. 141-142; *Antiquités bénédictines du Puy*, édit. Ch. Rocher, M. t. V, pp. 341; l'abbé Theillière, *Armorial des Évêques du Puy*, p. 4; l'abbé Payrard, *Épiscopologe du Puy*, p. 17.

Leodegaire. Les *Schedæ du Vatican*, d'après Mansi, archevêque de Lucques, auteur de la : *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio...* (Florence et Venise, 1757 et suiv., 31 vol., in-fol.), consacrent la mention suivante à un évêque qu'il donne par erreur au diocèse du Puy.

1115. *Leodegarius, Aniciensis Episcopus.* Mansi, II, 305, B. Il y a tout lieu de penser que le savant archevêque italien a voulu parler de Léodegaire qui a occupé le siège de Viviers de 1096 à 1119 et qu'il faut rétablir ainsi la mention : Vivariensis episcopus. Il y eut en 1115 sept conciles; c'est probablement parmi les assistants à l'une de ces assemblées que Mansi aura trouvé le nom de Léodegaire.

41. **Humbert d'Albon** (1127-1144). Il appartenait à la grande race des d'Albon, d'où sont sortis les Dauphins du Viennois. On ne connaît pas leur origine. Humbert, évêque du Puy, était le troisième enfant de Guigues III, comte d'Albon et de Grenoble, et de Mathilde ou Maisinde, fille d'un roi d'Angleterre. Son frère Guigues IV, fut le premier des comtes de Grenoble qui ait pris le titre de Dauphin, sans doute à cause du Dauphin qu'il avait adopté pour emblème dans les tournois. Ce surnom devint, par la suite, le titre des fils de France, appelés à régner.

La charte XIII du cartulaire de Pébrac indique l'élection de Humbert au siège du Puy avant la fête de l'Annonciation de 1128, qui a lieu le 25 mars. La *Gallia Christ.*, instrumenta de Ecclesia Aniciensis, t. II, col. 230 et 231, donne une partie de l'acte mentionné dans le cartulaire précité. Le nouvel évêque ratifie une donation du vicomte Armand de Polignac. Cette même année, Humbert d'Albon se rendit à Rome pour demander au pape Honorius II, la confirmation de son élection. Ce ne fut qu'à son retour, qu'il approuva l'acte de donation dont il vient d'être parlé. En Languedoc, l'année ne commençait qu'à Pâques. Selon cet usage, Humbert aurait succédé à Pons II, à la fin de 1129, cette année Pâques eut lieu le 3 avril. Son frère Guigues IV, ayant fait une donation importante à l'abbaye de Bonnevaux, en Dauphiné, fondée en 1117, par le pape Calixte II (Guy de Bourgogne), sa femme, la princesse Mathilde, et son frère, Humbert d'Albon, confirment cette libéralité, à une date incertaine, mais postérieure à l'élection de ce dernier à l'évêché du Puy.

Digitized by Google

A la mort d'Honorius II, seize cardinaux, sans prendre l'avis de leurs collègues, élurent Grégoire de la Maison des Papi, cardinal de Saint-Ange, qui prit le nom d'Innocent II. Trente autres cardinaux environ donnèrent la tiare à Pierre de Léon, cardinal-prêtre, ancien moine de Cluny, qui s'appela Anaclet II. Chaque parti consacra son élu le 23 février 1130. Il éclata un schisme d'une violence sans pareille. Innocent II s'enfuit à Pise, d'où il lance des encycliques à toute la chrétienté, envoie des nonces au roi Louis VI, à qui il demande asile et protection. Ce qui lui fut accordé. Avant son arrivée dans cette nation hospitalière, une Assemblée, tenue à Chartres, sur le conseil de saint Bernard, le reconnut pour légitime Pape. Tous les souverains d'Europe, à l'exception du roi d'Écosse et du roi de Sicile se déclarèrent pour Innocent II. Le roi de France convoque un concile à Étampes, où la question qui divisait l'Église fut discutée. Sa décision détermina le Saint-Père à quitter Gênes. Le 11 septembre, il était à Saint-Gilles en Provence. De là, il se rend à l'abbaye de Cluny, par le Vivarais et le Velay. Puis, en passant par Roanne, il alla présider le onzième concile de Clermont, le 4 novembre 1130. A quelle époque fixe eut lieu le concile tenu au Puy cette même année? Selon Ch. Rocher, ce ne peut être qu'entre la fin de septembre et le commencement d'octobre. D'après l'*Art de vérifier les dates* (1770, p. 213), il aurait eu lieu, vers le mois de mars ou d'avril 1130. Plusieurs écrivains, entre autres le P. Daniel, dans son Histoire de France (t. I, p. 1161), fait assister le Pape à ce synode. Baronius, édit Theiner (t. XVIII, p. 449), démontre qu'Innocent II ne s'y trouvait pas. D. Vaissette, édit. de 1839, prétend qu'il ne put venir au Puy qu'après la clôture du concile; que plusieurs des évêques des provinces méridionales y assistèrent; le P. Hardouin dit que le concile fut présidé par Valgrinius, archevêque de Bourges; mais on ne connaît pas les noms des prélats qui composaient cette assemblée. Guigues, dit du Chastel (de Castro Novo), cinquième prieur de la Grande-Chartreuse, l'un des hommes les plus lettrés de son temps, rédigea, à la demande d'Innocent II, la vie de Saint-Hugues : *Vita S. Hugonis, episcopi Gratianopolitani*, insérée dans les recueils de Surius et de Bollandus au 1er avril. C'est le seul auteur du XIIe siècle, qui parle du concile du Puy. Tous les écrivains qui ont rapporté les actes de ce synode n'ont fait que reproduire son récit. Girard de Blaye, évêque d'Angoulême, un des partisans d'Anaclet le plus compromis dans les perturbations du schisme, fut excommunié et déposé. Saint Hugues passe pour avoir été l'inspirateur des décisions de cette Assemblée qui eut à fulminer contre les auteurs du schisme. « Bornons-nous à dire, avec Ch. Rocher, que les Pères du Puy furent les interprètes de la vérité et servirent avec honneur la cause de l'Église. Anaclet eut été un mauvais pape, une pierre de scandale. Sa déchéance constitua un bienfait de premier ordre dans une époque de tempêtes et d'anarchie, où le pontificat suprême formait la clef de voûte de la société chrétienne. Le synode du Puy a donc une véritable importance dans l'histoire du siècle, il est juste d'en reporter en grande partie l'honneur à notre Humbert ». (*An.* de 1880, p. 25.)

Après le concile, il s'écoule trois années pendant lesquelles le silence le plus complet se fait sur ce prélat. En 1133, les évêques Guillaume de Mende. Jusserand de Viviers et Humbert d'Albon recommandent à la charité publique les pauvres de l'Hôtel-Dieu du Puy et associent, aux indulgences et autres biens spirituels de cet asile, tous ceux qui solliciteraient des aumônes en faveur d'un établissement si utile. L'usage de recueillir des secours dans les autres diocèses, quand les ressources venaient à manquer, remonterait au VIe siècle. Le chapitre de la cathédrale, qui administrait l'hôpital,

Digitized by Google

envoyait, alors, quêter au loin, et provoquer par la prédication ou de pieuses cérémonies, d'abondantes collectes. Il se forma ainsi de pieuses associations entre les Églises de France et même chez les nations étrangères, que nous signalerons dans un paragraphe spécial.

Humbert d'Albon obtint de Louis-le-Gros, par Lettres patentes, données à Orléans en 1134, non seulement la confirmation des privilèges établissant la suprématie de l'évêque sur une partie de la ville, désignée dans les chartes par le mot *burgus*. C'était la zone entourant la cathédrale, qu'on appela *le cloitre*, quand les rois eurent accordé aux chanoines du Puy la seigneurie de cette partie haute de la ville. La concession de Louis VI s'étendait cette fois sur la cité entière. A l'époque gallo-romaine, l'évêque n'était qu'un haut fonctionnaire, relevant de son seigneur. Après l'établissement de la Féodalité, il devint le dominus, le maître, avec des privilèges arrachés par les seigneurs, à la faiblesse des derniers carlovingiens, tels que le droit de battre monnaie, d'administrer et de juger; de percevoir des impôts sur les ventes dans les marchés, des péages sur les routes, à l'entrée des ponts, des octrois, compris dans ce qu'on appelait le theloneum. Ces droits, usurpés par les vicomtes de Polignac, étaient légalement accordés par le pouvoir royal à l'évêque. C'est ce qu'on a appelé la Révolution des Évêques. Celle-là, il faut le reconnaître, occupe une place importante dans l'histoire de la civilisation en France.

La fin de l'épiscopat d'Humbert d'Albon semble n'avoir été troublée par aucune entreprise des seigneurs contre l'accroissement de son pouvoir temporel. Au contraire, le grand renom de l'église du Puy lui vaut d'importantes donations : En 1134, Ysarn, vicomte de Lautrec et Bégon de Caraman, avec le consentement de leur évêque, concèdent à Notre-Dame du Puy, pour le rachat de leur faute et le repos des âmes de leurs parents, diverses propriétés dans le diocèse d'Alby. En 1135, Hugues Armengaud de Vintroy et quelques autres seigneurs du même diocèse, cèdent à l'église évangélique du mont Anis, du consentement d'Hugues, leur évêque, la paroisse de Cuzolas en Albigeois; à la même époque, Pierre de Panas, Gauthier et Guitard, ses frères, avec Bernard de Mirandol, mari de leur sœur, firent hommage, à la même cathédrale, de la paroisse de Bornac (*Gallia christ.*, t. II, col. 705 : Gissey, édit. de 1644, p. 337; Fr. Théodore, pp, 251-252.)

« Entre le 1er août 1138 et le 22 avril 1139, le roi Louis VII, dit le jeune, par une charte, donnée à Brioude même, accorde aux chanoines de Saint-Julien de ne pouvoir être contraint à recevoir dans leur ville, aucun juge royal. Ce prince était au Puy le 25 mars 1139 (*Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XIV, p. 345 ; O. de Gissey, *Hist. de N.-D. du Puy*, 1644, p. 341. » Vernière, *Itinéraire des rois de France et des papes dans l'Auvergne et le Velay*, p. 14).

Louis VII assista à la fête de l'Annonciation de la Vierge. Pierre le Vénérable vint le trouver dans la cité d'Anis, où, selon l'illustre abbé de Cluny, ce prince tenait sa cour, afin de lui demander la confirmation d'un de ces religieux, que le chapitre de Langres avait choisi pour évêque. (Petri-Venerabili, lib. I, epistol. 29, *Historiens de France*, t. XV, p. 634; La *Gallia christ.*, t. II. p. 575.)

Enfin, le dernier acte connu du digne évêque fut une concession en faveur de l'abbaye de Pébrac, qu'il avait en particulière prédilection : Bérard de Chadrac, autorisé par son frère Hugues, cède à Humbert les redevances et tout ce qu'il possédait sur l'église de Polignac. L'évêque du Puy se désiste, devant le chapitre assemblé, en faveur de Jauserand, abbé de Pébrac et de ses chanoines. A son tour l'abbé rétrocède les droits à Bérard de Chadrac, pour tout le temps, qu'il restera dans les ordres et sous réserve de respecter le sens de l'évêque et de payer aux religieux un marc d'argent, moitié au synode de Pâ-

Digitized by Google

ques et moitié au synode de l'Avent. (Voy. l'abbé Payrard, *Cartulaire de Pébrac*, T. t. V, pp. 194 et suiv.). L'acte de désistement de l'évêque est du 6 février 1142.

Raimond Ier, comte de Tripoli, croyant avoir des droits sur les domaines que son père possédait en Velay et avait donnés à l'Église du Puy, renonça à toute revendication, en 1142, en faveur de Humbert et du Chapitre, suivant le conseil de Cécile, sa mère, d'Hodierne sa femme et de Philippe, son frère, en présence de son connétable, de son maréchal, de ses barons et de plusieurs prélats. (Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 1136.)

Selon de Gissey, Humbert d'Albon, avant cette époque, aurait fait le voyage de Rome. Fr. Théodore affirme avec plus de précision encore, qu'il se rendit près du pape Lucius II, qui le décora du pallium; mais l'assertion de ces historiens n'est pas démontrée. Le dernier affirme qu'il légua à sa cathédrale trente marcs, ce qui n'est pas mieux justifié. Humbert mourut le 17 octobre 1144. (Voy. la *Gallia christ.*, t. II, col. 705.)

Armes : *de sable à la croix d'or, au lambel en chef d'argent brochant sur le tout.*

Sources : Valbonnais, *Mémoires pour servir à l'histoire du Dauphiné*, Paris, 1711, pp. 2 et 3 et passim; *L'Art de vérifier les dates*, édit. de 1770, pp. 758-764; Saint-Allais, Paris, 1818, t. X, pp. 450 et suiv.; Al. du Boys, *Vie de S. Hugues, évêque de Grenoble*, Paris, 1837; *Vita S. Hugonis episcopi Gratianopolitani*, dans le *Recueil des historiens des Gaules*, édit. Léopold Delisle, Paris, 1877, t. XIV, p. 244; Payrard, *Cartulaire de Pébrac*, T. t. V, pp. 129 et suiv., 194 et suiv., *Nouvel épiscopologe du Velay*, p. 18; le P. Hardouin, *Acta conciliorum*, Paris, 1714, t. VI, IIe partie, pp. 1182; *La Gallia christ.*, t. II, col. 704; Chabron, *Hist. généalogique de la Maison de Polignac*, ms., liv. VII, ch. VII et X; Médicis, *Chr.*, t. II, pp. 3, 4, 6; Gissey, *op. cit.*, 336-338; Fr. Théodore, pp. 251-253; *Les Schedæ du Vatican*, mentionnent ainsi l'élection de Humbert : 1128, *Humbertus Aniciensis electus*, Ult., p. 187; Gams, *Series episcoporum*, donne la même date pour l'élection de cet évêque; *Hist. gén. de Languedoc*, t. II, pp. 425, 440, 492, note XVII, p. 569; t. III, pp. 5 et 21, note; t. III, p. 259, *Preuves*, p. 130; Baluze, *Hist. généal. de la Maison d'Auvergne*, 66-68, intéressants documents sur l'Église du Puy, les Polignac et les luttes entre les évêques et ces seigneurs; Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, pp. 113-114; Caillau, *Gloires de N.-D. du Puy*, p. 125; pp. 321-322; note V, pp. 384-385; Mandet, t. II, pp. 254-255; t. III, pp. 144-145; l'abbé Laurent, Al. de 1787, p. 38; l'abbé Bouveron, *An.* de 1835, p. 67; Monlezun, *L'Église angélique*, p. 166; l'abbé Theillière, *Armorial des évêques du Puy*, p. 5. Le Fr. Théodore n'ayant pas donné les armes de la grande maison d'Albon, cet auteur les croyait inconnues.

Rocher (Charles) *.

1. *Notes sur les évêques du Puy.* (Extr. du procès-verbal de la séance du 4 décembre 1879, M. t. II, pp. 233-249.

2. *Humbert d'Albon, évêque du Puy* (1127-1144), *An.* de 1880. *Partie historique*, pp. 1-51.

Savante étude, renfermant des considérations fort justes sur le rôle important des évêques, dans l'histoire de la civilisation en France et sur le rôle de l'épiscopat vellave en particulier.

42. **Pierre III** (1144-1156). On ne connaît point sa famille. Selon Fr. Théodore, cet évêque choisit sa sépulture à Cistrières, ancien prieuré, à moitié chemin de Langeac à St-Flour. Ce hameau dépend aujourd'hui de la commune de Lubilhac. Il pourrait se faire que Pierre III appartint à la grande Maison de Montboissier. Les généalogistes indiquent, parmi les illustrations, un évêque du Puy, dans la première moitié du XIIe siècle. Médicis, *Chr.*, t. II, p. 5, attribue à Pierre IV, les actes de ce

Digitized by Google

prélat. Gissey, qui le désigne sous le nom de Pierre II, le fait succéder à Humbert, immédiatement après son décès (*op. cit.*, p. 338). Fr. Théodore confirme ainsi ce fait : « Pierre troisième obtint durant l'hyver les suffrages ordinaires », en marge : 1145, ce qui ne peut pas être, attendu qu'il ajoute : « et fut chercher au printemps le pape Eugène III à Viterbe, qui, après l'avoir sacré, le revêtit du manteau d'archevêque ». La bulle qui le décore du Pallium est datée du 1er mai 1145. Ce pape, en effet, après lui avoir conféré la consécration, confirma non seulement les privilèges de l'Hôpital Notre-Dame du Puy, mais encore les libertés et franchises de l'Église de cette ville : « Nous voulons que vous et vos successeurs ne dépendiez d'aucun autre métropolitain que de celui de Rome et que vos successeurs soient consacrés par la main des Saints-Pères ou des suffragants spéciaux du siège apostolique, ordonnant que votre personne ne puisse être soumise à aucun autre juge qu'au Pontife romain, ou au délégué qu'il aura choisi ». En outre, il prohibe de son autorité apostolique, dit de Gissey, l'établissement de péages, la construction d'aucune forteresse du Rhône à la Loire, de Montbrison et de Saint-Alban au Puy (Gissey, *op. cit.*, pp. 338-339).

Le pape Eugène III, ayant conseillé à Louis-le-Jeune de défendre l'Église d'Orient, de nouveau menacée par les infidèles, qui s'étaient révoltés contre les princes chrétiens et les avaient battus, le roi convoque une assemblée générale de la nation à Vezelay, en Bourgogne, le 31 mars 1146. La deuxième croisade fut résolue, à la grande voix de saint Bernard, qui entraîna la nombreuse assistance à prendre la croix. Le roi et Éléonore de Guyenne, sa femme, furent les premiers à donner l'exemple. Le départ fut fixé à l'année suivante. Le jeune roi, entre août 1146 et février 1147, parcourut l'Aquitaine, pour trouver les ressources nécessaires au succès de la lointaine expédition. Il arriva au Puy le 5 mai 1147. Ce monarque confirma, dans un diplôme, les concessions accordées par ses prédécesseurs à l'Église du Puy. Il y est dit : « Nous avons concédé pour toujours à Pierre, vénérable évêque du Puy, et à l'Église confiée à ses soins, l'ancienne liberté dont elle avait joui aux jours de nos prédécesseurs. Quant à la ville d'Anis, qu'on appelle le Puy, et dont autrefois les prélats, avaient obtenu de nos prédécesseurs la juste possession, avec son domaine et ses fortifications, savoir : le château de Corneille avec toutes ses défenses, la jouissance de la douane, des péages et octrois, de la monnaie et de la justice, avec les terres et les maisons qui en dépendent, nous les concédons en propriété perpétuelle au susdit évêque et à ses légitimes successeurs, sauf en tout le domaine de la dignité royale, ainsi que nos droits et nos coutumes. Mais l'évêque, de son côté, a juré fidélité à nous, à nos successeurs et à notre royaume, et s'est engagé à nous remettre, sur l'ordre de notre volonté, chaque fois que nous viendrons au Puy, toutes les défenses et forts de la ville. Pour assurer, encore plus la liberté de l'église du Puy, nous statuons, ordonnons et confirmons, qu'il ne sera permis à personne, soit dans la ville, soit dans les autres lieux dépendants de l'autorité dudit évêque et de son église, soit même dans les limites qui appartiennent à l'église et à l'évêque, c'est-à-dire du Rhône à la Loire, d'Alais jusqu'à Montbrison, de Saint-Alban au Puy, d'exercer aucune violence, ou de faire aucune levée d'impôts, ou d'établir aucune coutume, ou d'exiger aucun péage, ou d'élever de nouvelles fortifications ou de nouveaux châteaux, sans notre permission et celle de l'évêque d'Anis. Et, de plus, comme à raison de la nécessité urgente qui nous presse de faire le pèlerinage de Jérusalem, l'évêque a dû prendre sur les fonds de la ville pour nous aider dans une entreprise si difficile, nous avons décidé, par une bienveillante prévoyance, que cette subvention ne tournerait point en usage et en coutume, de peur que de là il ne

Digitized by Google

résultât une charge nuisible à l'évêque et à son église..... Fait publiquement au Puy, l'an de l'Incarnation du seigneur 1146, de notre règne le dixième, étant présents au Palais, Raoul, comte de Vermandois, sénéchal; Guillaume, intendant de la cave; Mathieu, Chambellan, et Mathieu, connétable.

« Le Roy print alors, dit Gissey, son chemin; et les Seigneurs et gentilshommes qui l'accompagnaient en Jérusalem envoyèrent aux jeunes gens, et aux mieux dispos, qui demeuroient casaniers chez eux, la quenouille et le fuseau, dont plusieurs rougissant de honte prindrent courage, en dossans le harnois et se mirent à la suite du Roy » (*op. cit.*, p. 341).

Pierre III, pendant le séjour de Louis VII au Puy, prêta à ce monarque le serment de fidélité, ainsi, que le diplôme de concessions de 1145, le constate.

Les comtes de Toulouse, prédécesseurs de Raymond V, n'avaient pas renoncé à leurs droits sur le Velay. Leur autorité fut néanmoins contestée par les comtes de Poitiers, duc d'Aquitaine. Les Évêques du Puy, profitant de cette compétition, cherchaient à étendre leur pouvoir temporel sur tout le diocèse et ne tardèrent pas à devenir comtes de Velay.

C'est sous l'épiscopat de Pierre III que fut fondé, en 1148, au pied du suc Ardu, le monastère de Bernardines, sous la dépendance de l'abbaye de Mazan, en Vivarais. Le lieu était affreusement froid et désert. Le manque des ressources les plus indispensables, la rigueur des hivers, les fauves (1) firent transférer, soixante ans après, ce couvent à Bellecombe, près d'Yssingeaux.

En 1145, Guillaume VII avait succédé à son père Robert III, comte d'Auvergne. Il accompagna Louis-le-Jeune en Terre-Sainte (1147) et revint avec lui (1149). Guillaume VIII, dit le vieux, comte du Velay, oncle de Guillaume VII, dépouilla son neveu de la plus grande partie du Comté d'Auvergne. Ce qu'il lui en laissa se trouvait principalement en Velay. Guillaume VII prit alors le titre de Comte du Puy.

En 1155, Jean, comte de Rodez, rendit hommage à l'Église du Puy et à l'évêque pour les places de Ségur et de Tanus. En 1155, Guillaume de Baffie, évêque de Clermont, bailla la seigneurie de la Mure et le Château d'Usson en Forests à l'Église du Puy en franc aleu... » Gissey (1644, p. 342), qui dit avoir lu l'original de cette donation, dont il donne un extrait. Fr. Théodore prétend que le pape Adrien IV lui confirma le pallium et tous ses privilèges ». Nous ne trouvons nulle part la mention de ce fait, peu probable, puisqu'il avait déjà obtenu ces faveurs du pape Eugène III. Ponce de Montlaur lui aurait enlevé, selon le même auteur, le Péage sur la route du Languedoc, qui était prélevé par les Évêques du Puy, près du château de Charbonnières, lieu dépendant maintenant de la commune de la Sauvetat. Ce qui l'aurait beaucoup affecté, attendu que toute la noblesse avait pris le parti du ravisseur (*op. cit.*, p. 255). L'abbé Caillau dit, également, que le pape Adrien IV ratifia les privilèges accordés par ses prédécesseurs à l'évêché du Puy. (*Gloires de N.-D. du Puy*, p. 322). Il mourut le 30 août 1156.

Fondation de l'Hôpital de saint Jean de Jérusalem, au Puy (première moitié du XII^e^ siècle); et de la Maison du temple dans la même ville, révélée par des chartes de 1170.

Sources : Médicis, *Chr.* t. II, p. 5; O. de Gissey, 1644, pp. 338-342; Fr. Théodore, p. 253-255; La *Gallia Christ. Instrum. Eccl. Aniciensis*, t. II, col. 231; et nouv. édit. t. II, p. 705; Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, pp. 117-120; Gams, *Series Episcoporum*, t. II,

(1) Quia lupi et alia fera vorabant aliquando familiares et servos et ancilas (D. Estiennot, *Antiquités bénédictines du Velay*, édit. Ch. Rocher, M. t. V, p. 356).

Digitized by Google

Aniciensis : « 1145, v. Pallio ornatur Petrus III, sed. 1154 » ; l'abbé Caillau, *op. cit.*, p. 322 ; pp. 385-387, note X ; Mandet, *Hist. du Velay*, t. II, p. 255 ; t. III, pp. 145-150 ; l'abbé Monlezun, *op. cit.*, p. 166 ; l'abbé Bouveron, *An.* de 1835, pp. 67-68 ; A. Vernière, *Itinéraires des Rois de France et des Papes*, pp. 14-15 ; L'abbé Theillière, *Armorial des Évêques du Puy :* Armes et famille inconnues, p. 4 ; l'abbé Payrard, *Nouvel Épiscopologe du Velay*, p. 18.

43. **Pons III** (1157-1259). Ni Ét. Médicis, ni de Gissey, ni Fr. Théodore ne parlent de cet évêque, dont l'existence ne peut être mise en doute, attendu qu'elle est attestée par un diplôme de Louis-le-Jeune, *quo confirmat Pontio Aniciensi Episcopo dominium urbis...* (Ex. cod. Colbert. — *Gallia Christ. Instrum. Eccl. Aniciensis*, t. II, p. 232). Cette confirmation des privilèges accordés aux Évêques du Puy est datée de Bourges, 1158. Le roi renouvelle cette faveur à son amé et féal Pons. L'abbé Laurent (*Al.* de 1787, p. 39), est le premier des écrivains du Velay qui ait révélé le nom de cet évêque, par ces deux mots : « 45. Ponce II ». Les anciens chroniqueurs n'ayant fait des deux Pons, qui ont occupé le siège avant lui, qu'un même personnage. Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 120, est plus précis : « Pons III succéda immédiatement à Pierre III ». Ce qui fait supposer qu'il remplaça son prédécesseur en 1157, comme l'indique l'abbé Payrard, dans son *Épiscopologe.* » « Ce prélat, dit encore le Dr Arnaud, vivait en 1159, mais il paraît que, dès la même année, Pierre IV lui succéda. » L'abbé Bouveron (*An.* de 1835, p. 68), le donne comme élu en 1158 et mort 1159 ; Gams, *Series Episcoporum*, t. II, 1158, sed. Pontius II ; Caillau, en fait le 43e évêque de sa liste : « Ponce II ou III, si avec nous, dit-il, on n'en a admis plus haut qu'un seul, ou III, si l'on a cru devoir en admettre deux » ; Mandet, *Hist. du Velay*, t. II, p. 253 le fait élire en 1158, t. III, p. 158 ; pp. 194-195, — note A — donne le texte du diplôme latin, daté de Bourges, 1158 ; Payrard, *Nouvel épiscopologe du Velay* (p. 19), dit : « En 1157, le pape (Adrien IV) accorda le pallium à cet évêque et le roi confirma les biens de son église. Il eut beaucoup à souffrir de la part des vicomtes de Polignac, et le pape Alexandre III intervint dans la lutte. Ce prélat mourut en 1159 » ; l'abbé Theillière, *Armorial des Évêques du Puy*, p. 5 : « Ponce II ou III... Armes et famille inconnues ».

44. **Pierre IV de Solignac** (1159-1189), appartenait à la famille de Solignac, ainsi que l'attestent quatre chartes du cartulaire de Chamalières (nos 70-72-75-76), dont l'original se trouve à la Bibliothèque de l'évêché du Puy. Il y est ainsi désigné : *Domino Petro de Solemniaco existente episcopo.* Il l'est encore dans une cinquième charte du cartulaire de saint Chaffre (édit. U. Chevalier, *Appendix*, n° 339, pp. 176-177), datée de 1158. Les quatre premières sont des années 1163 et 1164. Aurait-il été élu en 1158 ? Il serait difficile de se prononcer. La branche aînée des Seigneurs de Solignac, en vieux style Sollempnhac et Solemniac, tombée en quenouille, s'éteignit à la mort de Lioutaud ou Lieutaud, en 1357. Le représentant de la branche cadette, le sire de la Roue, fils de Bertrand de Solignac, disputa le riche héritage, laissé par son oncle, à Ermengarde, fille unique de Lioutaud, mariée, en 1147, à Armand VI, dit le Grand, Vicomte de Polignac. Le compétiteur de l'opulente succession, déclara la guerre au vicomte et n'ayant pas réussi à surprendre les châteaux de Solignac, Polignac et Senceuil, se contenta de piller les bourgs et lieux assujettis à la suzeraineté de son adversaire. Celui-ci, au contraire, s'empara des châteaux et terres non seulement du sire de la Roue, mais encore des seigneurs qui le soutenaient. Le comte de Forez intervint en faveur des plus faibles, une trêve fut conclu et la médiation du pape Innocent VI, acceptée. D'un com-

Digitized by Google

mun accord, les parties consentirent à soumettre leurs différends aux tribunaux. Après un long procès, une transaction mit fin à cette querelle implacable.

Pierre IV, à peine installé, eut, lui-même, à soutenir une lutte non moins inexorable et beaucoup plus longue. Commencée sous ses prédécesseurs, elle ne dura pas moins de quarante ans.

A partir du x^e^ siècle, non seulement la France, mais l'Europe entière est morcelée en seigneuries. Les ducs, comtes, anciens officiers du roi, sous les débiles successeurs de Charlemagne, devinrent les souverains des provinces, confiées à leur administration. Les délégués de ces grands fonctionnaires, dans leurs circonscriptions, se rendirent eux-mêmes indépendants. Enfermés dans des châteaux redoutables, ils exerçaient une dure oppression, non seulement sur les serfs, réduits à la plus pénible condition, mais encore sur les hommes libres, soumis à une foule de droits onéreux et vexatoires. Il fallait arrêter cette décadence. A côté des seigneurs féodaux, les successeurs d'Hugues Capet favorisèrent la formation d'une aristocratie ecclésiastique, qui fit triompher les vrais, les seuls principes de la civilisation, basés sur la morale chrétienne, sur la parole divine. En dehors de ces principes, il ne peut exister que confusion, désordres, luttes fratricides et sanglantes, anéantissement successif de toute autorité, justice, sécurité, hiérarchie, ordre social. Nous avons vu que Louis-le-Gros accorda, en 1134, la seigneurie de la ville, les droits régaliens de monnayage, marchés, octrois et justice, à Humbert, évêque du Puy, sans préjudice des droits du roi. Les Prélats de ce diocèse, devenus vassaux de la couronne, trouvèrent une protection qui devait les affranchir de la tyrannie des terribles vicomtes de Polignac. Ceux-ci, se croyant en sûreté dans leur nid d'aigle, ne voulaient relexer que de Dieu et de leur épée, ne reconnaissant pas même la suprématie du souverain. Ils eurent de longs démêlés avec Pierre III, Pons III et Pierre IV pour des péages qu'ils établissaient sur toutes les routes et maintenaient, malgré la défense formelle du roi, sous le prétexte qu'ils étaient en possession de ce droit de temps immémorial. Ces taxes arbitraires nuisaient au commerce, paralysaient les pèlerinages à N.-D. du Puy, alors en grande vénération dans toute la chrétienté. Les évêques avaient donc intérêt à faire respecter la liberté de circulation sur les voies publiques. Aussi ne cessaient-ils de réclamer la prohibition énergique de ces abus. Comme ses prédécesseurs, Pierre IV se mit sous la protection du roi. Mais l'éloignement de la cour rendait cet appui peu redoutable à des seigneurs sans foi, bien résolus à ne céder qu'à la force. Dès 1112, Armand II, qui avait établi des droits de passage sur toutes les routes conduisant au Puy, rançonnait, sans pitié, pèlerins et marchands. Il associe ses fils, Pons et Héracle, et même plusieurs de ses vassaux à tous ses brigandages. Pons II de Montboissier, évêque du Puy, crut pouvoir réprimer par les armes des exactions si intolérables; mais il s'engage dans une guerre sans fin, qui amenait, par intervalle, des négociations, dont les Polignac ne se souciaient pas plus que de leurs serments. En 1151, Pons, qui prenait du vivant de son père, le titre de vicomte, souscrit un accord avec Pierre III, évêque du Puy, successeur de Pons II, à qui il laisse en otage, trente chevaliers, comme garantie des conventions antérieures et de celle qu'il venait d'approuver. Malgré ce nouveau pacte et les moyens pris pour en assurer l'exécution, la guerre recommence et n'est suspendue, un moment, qu'en 1153. Sur un ordre du pape Eugène III, Bernard, évêque de Valence, essaie de pacifier le Velay. Une nouvelle convention est signée par le vicomte de Polignac et Pierre III, en présence de Guillaume, évêque d'Embrun, et de Guillaume,

Digitized by Google

Aniciensis : « 1145, v. Pallio ornatur Petrus III, sed. 1154 » ; l'abbé Caillau, *op. cit.*, p. 322 ; pp. 385-387, note X ; Mandet, *Hist. du Velay*, t. II, p. 255 ; t. III, pp. 145-150 ; l'abbé Monlezun, *op. cit.*, p. 166 ; l'abbé Bouveron, *An.* de 1835, pp. 67-68 ; A. Vernière, *Itinéraires des Rois de France et des Papes*, pp. 14-15 ; L'abbé Theillière, *Armorial des Évêques du Puy :* Armes et famille inconnues, p. 4 ; l'abbé Payrard, *Nouvel Épiscopologe du Velay*, p. 18.

43. **Pons III** (1157-1259). Ni Ét. Médicis, ni de Gissey, ni Fr. Théodore ne parlent de cet évêque, dont l'existence ne peut être mise en doute, attendu qu'elle est attestée par un diplôme de Louis-le-Jeune, *quo confirmat Pontio Aniciensi Episcopo dominium urbis...* (Ex. cod. Colbert. — *Gallia Christ. Instrum. Eccl. Aniciensis*, t. II, p. 232). Cette confirmation des privilèges accordés aux Évêques du Puy est datée de Bourges, 1158. Le roi renouvelle cette faveur à son amé et féal Pons. L'abbé Laurent (*Al.* de 1787, p. 39), est le premier des écrivains du Velay qui ait révélé le nom de cet évêque, par ces deux mots : « 45. Ponce II ». Les anciens chroniqueurs n'ayant fait des deux Pons, qui ont occupé le siège avant lui, qu'un même personnage. Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 120, est plus précis : « Pons III succéda immédiatement à Pierre III ». Ce qui fait supposer qu'il remplaça son prédécesseur en 1157, comme l'indique l'abbé Payrard, dans son *Épiscopologe.* » « Ce prélat, dit encore le Dr Arnaud, vivait en 1159, mais il paraît que, dès la même année, Pierre IV lui succéda. » L'abbé Bouveron (*An.* de 1835, p. 68), le donne comme élu en 1158 et mort 1159 ; Gams, *Series Episcoporum*, t. II, 1158, sed. Pontius II ; Caillau, en fait le 43e évêque de sa liste : « Ponce II ou III, si avec nous, dit-il, on n'en a admis plus haut qu'un seul, ou III, si l'on a cru devoir en admettre deux » ; Mandet, *Hist. du Velay*, t. II, p. 253 le fait élire en 1158, t. III, p. 158 ; pp. 194-195, — note A — donne le texte du diplôme latin, daté de Bourges, 1158 ; Payrard, *Nouvel épiscopologe du Velay* (p. 19), dit : « En 1157, le pape (Adrien IV) accorda le pallium à cet évêque et le roi confirma les biens de son église. Il eut beaucoup à souffrir de la part des vicomtes de Polignac, et le pape Alexandre III intervint dans la lutte. Ce prélat mourut en 1159 » ; l'abbé Theillière, *Armorial des Évêques du Puy*, p. 5 : « Ponce II ou III... Armes et famille inconnues ».

44. **Pierre IV de Solignac** (1159-1189), appartenait à la famille de Solignac, ainsi que l'attestent quatre chartes du cartulaire de Chamalières (nos 70-72-75-76), dont l'original se trouve à la Bibliothèque de l'évêché du Puy. Il y est ainsi désigné : *Domino Petro de Solemniaco existente episcopo.* Il l'est encore dans une cinquième charte du cartulaire de saint Chaffre (édit. U. Chevalier, *Appendix*, n° 339, pp. 176-177), datée de 1158. Les quatre premières sont des années 1163 et 1164. Aurait-il été élu en 1158 ? Il serait difficile de se prononcer. La branche aînée des Seigneurs de Solignac, en vieux style Sollempnhac et Solemniac, tombée en quenouille, s'éteignit à la mort de Lioutaud ou Lieutaud, en 1357. Le représentant de la branche cadette, le sire de la Roue, fils de Bertrand de Solignac, disputa le riche héritage, laissé par son oncle, à Ermengarde, fille unique de Lioutaud, mariée, en 1147, à Armand VI, dit le Grand, Vicomte de Polignac. Le compétiteur de l'opulente succession, déclara la guerre au vicomte et n'ayant pas réussi à surprendre les châteaux de Solignac, Polignac et Seneuil, se contenta de piller les bourgs et lieux assujettis à la suzeraineté de son adversaire. Celui-ci, au contraire, s'empara des châteaux et terres non seulement du sire de la Roue, mais encore des seigneurs qui le soutenaient. Le comte de Forez intervint en faveur des plus faibles, une trêve fut conclu et la médiation du pape Innocent VI, acceptée. D'un com-

Digitized by Google

mun accord, les parties consentirent à soumettre leurs différends aux tribunaux. Après un long procès, une transaction mit fin à cette querelle implacable.

Pierre IV, à peine installé, eut, lui-même, à soutenir une lutte non moins inexorable et beaucoup plus longue. Commencée sous ses prédécesseurs, elle ne dura pas moins de quarante ans.

A partir du x^e^ siècle, non seulement la France, mais l'Europe entière est morcelée en seigneuries. Les ducs, comtes, anciens officiers du roi, sous les débiles successeurs de Charlemagne, devinrent les souverains des provinces, confiées à leur administration. Les délégués de ces grands fonctionnaires, dans leurs circonscriptions, se rendirent eux-mêmes indépendants. Enfermés dans des châteaux redoutables, ils exerçaient une dure oppression, non seulement sur les serfs, réduits à la plus pénible condition, mais encore sur les hommes libres, soumis à une foule de droits onéreux et vexatoires. Il fallait arrêter cette décadence. A côté des seigneurs féodaux, les successeurs d'Hugues Capet favorisèrent la formation d'une aristocratie ecclésiastique, qui fit triompher les vrais, les seuls principes de la civilisation, basés sur la morale chrétienne, sur la parole divine. En dehors de ces principes, il ne peut exister que confusion, désordres, luttes fratricides et sanglantes, anéantissement successif de toute autorité, justice, sécurité, hiérarchie, ordre social. Nous avons vu que Louis-le-Gros accorda, en 1134, la seigneurie de la ville, les droits régaliens de monnayage, marchés, octrois et justice, à Humbert, évêque du Puy, sans préjudice des droits du roi. Les Prélats de ce diocèse, devenus vassaux de la couronne, trouvèrent une protection qui devait les affranchir de la tyrannie des terribles vicomtes de Polignac. Ceux-ci, se croyant en sûreté dans leur nid d'aigle, ne voulaient relexer que de Dieu et de leur épée, ne reconnaissant pas même la suprématie du souverain. Ils eurent de longs démêlés avec Pierre III, Pons III et Pierre IV pour des péages qu'ils établissaient sur toutes les routes et maintenaient, malgré la défense formelle du roi, sous le prétexte qu'ils étaient en possession de ce droit de temps immémorial. Ces taxes arbitraires nuisaient au commerce, paralysaient les pèlerinages à N.-D. du Puy, alors en grande vénération dans toute la chrétienté. Les évêques avaient donc intérêt à faire respecter la liberté de circulation sur les voies publiques. Aussi ne cessaient-ils de réclamer la prohibition énergique de ces abus. Comme ses prédécesseurs, Pierre IV se mit sous la protection du roi. Mais l'éloignement de la cour rendait cet appui peu redoutable à des seigneurs sans foi, bien résolus à ne céder qu'à la force. Dès 1112, Armand II, qui avait établi des droits de passage sur toutes les routes conduisant au Puy, rançonnait, sans pitié, pèlerins et marchands. Il associe ses fils, Pons et Héracle, et même plusieurs de ses vassaux à tous ses brigandages. Pons II de Montboissier, évêque du Puy, crut pouvoir réprimer par les armes des exactions si intolérables; mais il s'engage dans une guerre sans fin, qui amenait, par intervalle, des négociations, dont les Polignac ne se souciaient pas plus que de leurs serments. En 1151, Pons, qui prenait du vivant de son père, le titre de vicomte, souscrit un accord avec Pierre III, évêque du Puy, successeur de Pons II, à qui il laisse en otage, trente chevaliers, comme garantie des conventions antérieures et de celle qu'il venait d'approuver. Malgré ce nouveau pacte et les moyens pris pour en assurer l'exécution, la guerre recommence et n'est suspendue, un moment, qu'en 1153. Sur un ordre du pape Eugène III, Bernard, évêque de Valence, essaie de pacifier le Velay. Une nouvelle convention est signée par le vicomte de Polignac et Pierre III, en présence de Guillaume, évêque d'Embrun, et de Guillaume,

Digitized by Google

évêque de Viviers. Le vicomte de Polignac, ses deux fils et plusieurs de leurs vassaux font serment de l'observer. Cet acte est scellé des sceaux des trois évêques et des armes du vicomte. Mais le parjure ne coûte rien à Armand II et à ses fils. Peu de temps après, le vicomte établit de nouveaux péages. Le brigandage recommence, les hostilités reprennent. Pierre III a recours encore à un nouvel accord ; pour faire cesser une lutte qui désole le pays et des exactions qui le ruinent. L'évêque de Mende, Adalbert, intervient comme médiateur. Les vicomtes, à qui cela coûtait peu, jurent encore et font jurer plusieurs de leurs vassaux d'observer ce dernier traité de paix, mais ils violent presque aussitôt leur serment. Guillaume, comte d'Auvergne, en 1154, pensant être plus heureux, cherche à faire accepter de part et d'autre une trêve de sept ans. Pons II, ses fils et ses chevaliers font serment de l'observer et s'engagent à n'exiger, durant ce laps de temps, aucun péage sur les grands chemins et à rétablir le château de Saint-Paulien qu'ils avaient détruit. Mais le vicomte ne se crut pas plus engagé par ce serment que par les précédents. Les hostilités furent reprises. En 1162, les abbés de la Chaise-Dieu et de Mauzac firent, à leur tour, une tentative de pacification. Ils proposaient un nouvel accord, dont on ne connaît pas les conditions, mais qu'on croit être celles qu'Adalbert, évêque de Mende, indique dans une lettre, écrite, à cette occasion, à Louis-le-Jeune. Le prélat y expose que l'évêque du Puy, qui était alors, Pierre IV de Solignac, avait excommunié le vicomte de Polignac, pour avoir, au mépris de nombre d'engagements, acceptés de part et d'autre sous la foi du serment, continué à exiger des droits de passage sur les routes publiques aboutissant au Puy. Il avait été convenu, paraît-il, que le produit des péages serait partagé. L'évêque suppliait le roi de refuser son approbation à un traité qui faisait l'Église du Puy, solidaire des violences et des rapines du vicomte. Cette lettre a été conservée par André Duchesne, historiographe du roi, dans ses *Historiæ Francorum scriptores*, 5 vol. in-fol., t. IV, p. 676; Epistola CCCXI. Le vicomte suivit-il les conseils de l'évêque de Mende? Le vicomte refusa-t-il de livrer la moitié des recettes provenant des péages? Toujours est-il que la lutte était encore reprise. Louis-le-Jeune, étant venu à Souvigny attendre le pape Alexandre III, qui avait été obligé de quitter l'Italie, et devait présider le douzième Concile de Clermont, manda l'évêque du Puy et les vicomtes de Polignac pour régler leur différend au sujet des taxes. Il les obligea à signer une transaction pouvant mettre fin aux exactions qui désolaient le pays. En voici les termes : 1° Armand II et ses fils font le serment de vivre en paix avec l'évêque et de renoncer, à l'avenir, aux péages qu'ils exigeaient des voyageurs, aux abords de la ville du Puy ; 2° ils engagent pour la sincère exécution de cet accord, tout ce qu'ils tenaient en fief de l'évêque et jusqu'à cinq cents marcs d'argent. Ayant accompagné le roi à Vézelay, ils ajoutèrent à cette somme deux cents marcs d'argent ; 3° ils se soumirent à perdre tous les domaines qu'ils possédaient, et pour lesquels ils devaient hommage au roi et à l'évêque du Puy, s'ils contrevenaient à leurs engagements. Enfin, ils remirent en garantie, des ôtages et plusieurs châteaux. Cette convention avait lieu en août 1162.

Guillaume VII, comte du Puy et Guillaume VIII, comte d'Auvergne et de Velay, s'étant réconciliés, ravageaient les biens de l'Église dans les deux provinces. De son côté Pons de Polignac, oubliant qu'il était lié par le traité de Souvigny, exigeait de nouveau les péages, et pillait de plus belle les propriétés de l'évêque, celles de l'abbaye de la Chaise-Dieu et celles d'autres églises du diocèse. Puis, s'alliant avec les comtes d'Auvergne et du Velay, avec le comte de Rodez et divers autres seigneurs, leurs vassaux, forment une petite armée, pillent la ville de

Digitized by Google

Brioude et les domaines de l'abbaye de Saint-Julien. L'évêque de Clermont et les chanoines de Brioude se plaignent au pape Alexandre III, qui, le 20 mars 1163, excommunie les auteurs de ces brigandages. Il écrivit, en même temps au roi pour l'engager à châtier les comtes d'Auvergne et le vicomte de Polignac, qui ont attaqué la ville de Brioude, « qui t'appartient, dit le pape; ils dépeuplent continuellement l'église de cette ville, particulièrement soumise à notre autorité, — ils assiègent la demeure du doyen... Nous prions donc ta Grandeur, te prévenons et t'exhortons en le Seigneur, afin que tu te prépares à punir, toi-même, vigoureusement les hommes coupables d'une telle audace. A Paris, le 13 des kalendes d'Avril » (Baluze, *Hist. générale de la Maison d'Auvergne*, t. II, p. 66. *Gallia Christ.*, t. II, col. 705 ; Duchesne, *Hist. Francorum* (1636-1639), t. IV, p. 681, epistola CCCXXII.)

La mauvaise politique de Louis-le-Jeune, fut l'origine des guerres, longues et sanglantes qui ont désolé la France auv XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Il se montra fort mal avisé en répudiant Éléonore de Guyenne, contre l'avis de l'abbé de Suger. Il avait acquis par son mariage avec cette princesse une des plus grandes provinces de la nation, qu'il lui rendit en le brisant. Six semaines après ce divorce, Éléonore se remarie avec Henri, comte d'Anjou et duc de Normandie, déclaré successeur du roi d'Angleterre. Ce prince, par cette union, se trouva duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, de Poitou, de Touraine et du Maine.

Malgré l'anathème du souverain Pontife, les comtes d'Auvergne et du Velay, aidés des comtes de Polignac, ne continuent pas moins à désoler le pays par des dépradations de toutes sortes. Les évêques et plusieurs abbés des diocèses de Clermont et du Puy vont supplier le roi de venir à leur secours. Louis-le-Jeune, à la tête d'une armée, arrive à Brioude. Les comtes d'Auvergne et de Velay, le vicomte de Polignac essayèrent de résister. Le roi les ayant défaits, les emmène à Paris, où ils furent incarcérés, à la tour du Louvre, selon le Fr. Théodore (*op. cit.*, p. 257). Ces seigneurs jurent encore solennellement de respecter les biens et les droits de l'Église dans leurs provinces : Louis VII les fait mettre en liberté, à la condition expresse d'obtenir le retrait des bulles d'excommunication, fulminées contre eux; mais le roi, très pieux, ne tarda pas à reconnaître qu'il n'y avait pas à compter sur la parole de pareils bandits, accoutumés à ravager la contrée et surtout les propriétés religieuses. A ses yeux, les moines étaient gens méprisables, inutiles à l'État, et cependant ils égalaient les princes en richesses.

Le pape Alexandre III, réfugié en France depuis trois ans et sur le point de retourner à Rome, vint au Puy dans le mois de juin, où il resta plusieurs jours, au moins du 28 au 30 juin 1165.

Les comtes d'Auvergne et de Velay, Guillaume VII et Guillaume VIII, oncle et neveu, qui s'entendaient si bien pour piller les biens des Églises, se brouillèrent en réglant leurs comptes de famille. Le premier reprochait au second d'avoir profité de son éloignement, pendant qu'il se trouvait en terre sainte, avec le roi, pour le dépouiller de la comté d'Auvergne et de celle du Velay, dont il était le légitime héritier, à la mort de Robert III, son père. Une charte du roi, rapportée par Baluze, prouve qu'il était, déjà, en possession de son patrimoine, en 1145, et qu'il en a été frustré par son oncle. Il conservait le titre de comte et une petite portion de ses états, qu'il transmit à ses descendants. Privé de la majeure partie de ses biens, abandonné par le roi, qui soutenait l'usurpateur, il implora le secours d'Henri II, roi d'Angleterre, qu'il regardait comme son suzerain, à raison du duché d'Aquitaine, que ce souverain avait acquis par son mariage avec Éléonore, femme répudiée par Louis-le-Jeune. Guillaume VII

Digitized by Google

change alors ses armes : abandonne le gonfanon de gueules pour le Dauphin d'azur et fonde le Dauphiné d'Auvergne. Pour gagner la faveur d'Alexandre III, Guillaume-le-vieux lui avait donné le château de Busséol, qu'il voulait tenir en fief de sa sainteté. Mais n'ayant pas réussi, comme il l'aurait voulu, il alla à Tours implorer son pardon. Il venait à peine d'obtenir l'absolution, qu'il reprit ses brigandages avec une telle fureur, que les évêques et plusieurs abbés d'Auvergne et du Velay allèrent, une seconde fois, exposer au roi la déplorable situation de leurs provinces. Le roi arrive avec une puissante armée (20 avril 1169) pour en finir une bonne fois. Il fait le siège du château de Nonette, dominant le cours de l'Allier et regardé comme l'un des plus forts de l'Auvergne. Pons de Polignac et son fils Héracle, à qui appartenait cette place, située entre Issoire et Brioude, comprenant bien que toute résistance était impossible, firent leur soumission, et se constituant prisonniers, déclarent s'en rapporter pour le règlement de leurs différends avec l'évêque, à la décision du roi. Pierre IV, qui se trouvait auprès de ce monarque, ayant accepté ces propositions, Louis-le-Jeune leva le siège et se rendit au Puy en pèlerinage. En passant à Brioude, il signa un diplôme en faveur de l'abbaye de Mauzac. C'est en 1167, que Louis-le-Jeune, pour soustraire le comté du Velay à la suzeraineté du roi d'Angleterre, le confisqua, en quelque sorte, sur les princes d'Auvergne, pour le donner à l'évêque du Puy. C'est de cette époque qu'on peut dater la séparation définitive de l'Auvergne et du Velay. Toutefois les évêques ne prirent le titre de comte du Velay que beaucoup plus tard. Le plus ancien document où l'évêque du Puy est qualifié comte du Velay est de 1405. Le roi partit ensuite pour Paris, avec les seigneurs de Polignac prisonniers. L'évêque alla soutenir lui-même ses intérêts à la cour. En présence des seigneurs de Polignac, il exposa tous ses griefs et en demanda la réparation. Le souverain ayant soumis l'affaire à son conseil, Thibaud, comte de Blois, prononça la sentence qui condamnait le vicomte à réparer tous les dommages qu'il avait causés à l'Église du Puy, et à subir les peines auxquelles il s'était soumis en cas de violation des différents traités que lui et son père avaient conclus avec les évêques du Puy, sans en exécuter aucun ; à restituer tout ce que lui et ses gens avaient levé de péage, depuis l'accord de Souvigny ; et l'évêque à dédommager tous ceux qui avaient injustement payé cette taxe arbitraire ; que tous les fiefs de Pons III seraient confisqués au profit du roi ; qu'il resterait prisonnier tant qu'il n'aurait pas satisfait à toutes les exigences de cette sentence. Louis-le-Jeune le mit, sur parole, en liberté provisoire, pour lui faciliter les moyens d'exécuter le jugement. N'étant parvenu qu'à trouver sept chevaliers, livrés comme otage à l'abbé de Séguret selon l'ordre du roi, et ne pouvant remettre les six fils de gentilshommes, désignés par le conseil de l'évêque, il écrivit au roi pour le prévenir de l'impossibilité où ses adversaires l'avaient mis de remplir cette obligation, attendu que deux de ces jeunes seigneurs, ses parents, n'étaient point ses vassaux ; que deux autres étaient encore au berceau ; enfin que les deux derniers, bien résolus à se mettre à sa disposition, en avaient été empêchés par leurs parents, sur les conseils de plusieurs ecclésiastiques du Puy. Le vicomte, ne pouvant remplir les charges imposées par la sentence, vient se reconstituer prisonnier. Son incarcération et celle de son fils Héracle dura jusqu'en 1171. A cette époque, l'évêque du Puy et le vicomte conclurent un nouvel accord par la médiation de Thibaud, comte de Blois et de Maurice, évêque de Paris. Pierre IV se désista d'une partie de ses droits. Le vicomte et son fils promettent de ne plus exiger de péages sur les routes ; de renoncer à toute prétention sur la monnaie du Puy, sur la

Digitized by Google

leyde et autres droits ; font cession à l'évêque : 1° de leur domaine de Saint-Paulien, avec autorisation de reconstruire le château, ainsi que ceux de Castelnau et de Chamel, détruits pendant la lutte ; 2° des châteaux de Ceyssac, d'Eynac, de Saint-Quentin, de Seneuil et quelques autres terres ; promettent, en outre, de ne faire aucune acquisition dans les domaines de l'Église du Puy, de n'y plus rien exiger qui ne soit juste et légitime, et de ne jamais troubler la paix du diocèse ; renoncent à l'hommage qu'ils exigeaient des vassaux de l'Église du Puy, entre autres de Guillaume Jourdain et de Guillaume de Saint-Didier ; s'engagent à réparer les dommages que le prévôt de Brioude, frère du vicomte, Pons d'Arlanc, son neveu et leurs associés avaient causés à l'Évêque. Le vicomte Pons et son fils Héracle firent, devant le roi, serment sur les saintes reliques d'observer tous les articles de ce traité. Louis-le-Jeune se porta garant envers l'évêque de son exécution ; s'engagea à le faire approuver par le pape, et de donner pour cautions le comte de Toulouse, les comtes d'Auvergne, l'évêque de Clermont, et ses chevaliers et ses vassaux. Baluze, *op. cit.*, t. II, p. 66, donne le diplôme de confirmation de Louis-le-Jeune, daté de 1171.

Pons, mis en liberté, ne se montra nullement empressé de remplir des engagements qui le dépouillaient d'une partie importante de ses possessions. Pierre IV, prévoyant que le conflit allait recommencer, fit des concessions, que Robert, évêque de Viviers et Pierre, évêque de Clermont, furent chargés de régler. Ces prélats rendirent en 1173, une sentence arbitrale qu'on peut résumer ainsi : L'évêque du Puy est tenu : 1° de rendre et de donner en fief à Pons, vicomte de Polignac, la moitié de la monnaie, de la leyde et autres droits obtenus par le traité de 1171 ; 2° de rendre et de donner en fief au vicomte deux des quatre châteaux concédés par le même traité, savoir : ceux de Ceyssac et d'Eynac et de retrocéder les châteaux de Saint-Quentin et de Seneuil, sans condition ; 3° le vicomte restituera tout ce qu'il a acquis dans le domaine de Beaumont ; 4° l'évêque et le vicomte ne pourront acquérir désormais aucune seigneurie dans leurs fiefs respectifs ; construire aucune forteresse, exiger aucun droit dans les domaines l'un de l'autre ; il leur est permis, cependant de reconstruire ceux qui avaient été détruits pendant la guerre, celui de Saint-Paulien entre autres ; 5° Enfin, il est ordonné que sur treize deniers de péage perçus sur chaque charge (trosello) de marchandise, l'évêque en prendrait cinq, son chapitre, trois et le vicomte tiendrait les cinq autres en fief de l'évêque. Les bourgeois du Puy étaient exempts de cette charge et il était interdit au vicomte d'établir d'autres péages dans les limites précédemment fixées. Le vicomte fit le serment, ainsi que ces trois fils, Héracle, Étienne de Rochesavine et Hugues, chanoine de Brioude, ainsi qu'un grand nombre de chevaliers, de fidèlement observer toutes les clauses de cet arrangement (Voy. *Hist. gén. du Languedoc*, t. III, p. 23 et *Preuves*, p. 130). Le roi l'approuva la même année, par un diplôme donné dans la cour plénière de Fontainebleau. Ainsi se termina une querelle qui n'était pas seulement une simple question de péage ; mais, en réalité, la suprématie féodale du Velay que se disputaient les évêques du Puy et les vicomtes de Polignac.

En 1162, Pierre IV fit l'ouverture du sarcophage en pierre, servant de maître-autel à l'église Saint-Georges du Puy en présence de Armann, abbé de Séguret, Antoine et Etienne, sacristains, Pierre Guillaume, trésorier, Etienne de Prat, alors précenteur et d'autres prêtres de l'église saint-Georges. Le procès-verbal de cette visite constate l'existence, dans ce sépulcre, séparé à l'intérieur par une cloison, de la majeure partie du squelette de Saint-Georges, avec cette inscription sur une plaque de marbre : « *Hic requiescunt membra sancti et gloriosis-*

Digitized by Google

simi Georgii vallavensis episcopi ». Les épigraphistes ne font pas remonter cette inscription au delà du VI^e^ au VII^e^ siècle. Seul, M. le marquis de Castellane la croit du V^e^. (Voy. *Mémoires de la soc. Archéol. du midi de la France.* t. IV, p. 256 et s. et t. II, p. 141). De l'autre côté de la séparation se trouvaient des ossements de Saint-Hilaire, évêque de Poitiers, avec une inscription également sur plaque de marbre et en latin, exprimant la même pensée : « *ici reposent les membres du saint et très glorieux confesseur Hilaire, évêque de Poitiers* ». Pierre IV ajoutait : J'ai recueilli ces ossements dans un coffret de bois (in vase ligno), solidement garni de ligatures de fer, que j'ai deposé, pour assurer la conservation des précieuses reliques dans une urne de pierre (in vase lapideo. Pour perpétuer le souvenir de cette visite, j'ai écrit cette charte à laquelle j'ai apposé mon sceau. (Voy. *Gallia-Christ.*, t. II, col. 687). C'est Norbert, évêque du Puy, qui avait fait transférer les restes mortels de saint Georges et de saint Marcellin, le 22 janvier 900. Un procès interminable éclata, relativement à ces reliques, entre les collégiales de Saint-Paulien et de Saint-Georges. Il est à peu près certain qu'une partie des reliques furent conservées dans la première de ces églises. Le procès-verbal de Pierre IV énumère les ossements trouvés dans les sarcophages. Il en manquait beaucoup.

Le procès-verbal de cette visite, portant ce titre : *Instrumentum apertionis majoris Altaris Ecclesiæ Sancti-Georgii per Petrum episcopum anno 1162*, se trouvait aux archives de l'Évêché du Puy. Gissey, qui en donne le texte, certifie l'avoir vu, ainsi que le sceau, à l'effigie d'un évêque, avec cette légende : « Petrus aniciensis episcopus ».

Pierre IV, en 1164, reçut le Pape Alexandre III, réfugié en France, depuis deux ans. Il allait à Clermont présider le douzième Concile, tenu dans cette ville. Il s'arrêta au Puy pour faire ses dévotions à la vierge du Mont-Anis. Le clergé alla à sa rencontre processionnellement jusqu'à Taulhac. On le trouva, en rochet, et en camail, sur une haquenée blanche ; sept cardinaux et quelques évêques montés sur des mules, tous en chappe romaine, formaient son escorte. Une foule nombreuse se pressait sur son passage ; les mains se tendaient vers le Saint-Père, pour toucher ses vêtements et recevoir sa bénédiction. Il entra par la porte papale, qui fut murée immédiatement après son départ. Alexandre III resta trois jours au Puy. Pierre IV étant allé réclamer la protection du Roi, vit à la cour le Pape récemment revenu d'Auvergne. Alexandre III remit le Pallium à l'évêque du Puy, dans la basilique de Saint-Denis. Le bref qui accompagne cette faveur, a été traduit par le P. Gissey, qui l'a publié dans son *Hist. de N.-D. du Puy* (édit. 1644. pp. 343-344). Les biens de l'Eglise de ce diocèse sont placés sous la protection du souverain Pontife, qui renouvelle à Pierre IV et à ses successeurs, ainsi qu'au chapitre du Puy, les faveurs accordées par Léon IX, Pascal II, Innocent II, Eugène III.

En 1167, Pierre IV, accorda à Pons II, abbé de la Chaise-Dieu, un canonicat dans sa cathédrale, au même titre que l'abbé de Cluny et pour en jouir de la même manière. Il assura, en outre, dans la même charte, aux moines profès de la Chaise-Dieu, la célébration d'un service funèbre, après leur décès, égal à celui des chanoines du Puy.

Cette donation fut souscrite par le prévôt, le doyen du chapitre et par l'abbé de Saint-Pierre-le-Monastier. (Voy. D. Tiolier, *Hist. de la Chaise-Dieu*, Bibl. nat. ms. français, fonds de Saint-Germain-des-Prés, n° 930 ; liv. II, ch. XVI, *Gallia-Christ.* t. II, Eccl. Anic. col. 705; D. Branche, *Hist. des ordres monast. en Auvergne*, pp. 195-196).

Etienne, théologien, né à Orléans, en 1135, mort en 1203, qui a été évêque de Tournai, et précédemment abbé de Ste-Geneviève, écrivit à Pierre IV pour le féliciter d'avoir donné la paix à son diocèse et pour le remercier de vouloir

Digitized by Google

bien confier aux chanoines de l'Église de Tournay, la direction de l'abbaye de Doue, pour y rétablir la règle. Pierre IV paraît être le fondateur du monastère de Doue, qui fut le second de l'ordre des prémontrés. On a d'Etienne, évêque de Tournay, des sermons, des poésies et un recueil de lettres, dans lequel se trouvent celle qu'il adressa à l'évêque du Puy et une autre à un chanoine de cette ville.

C'est sous son épiscopat que fut fondée la confrérie des chaperons blancs (Capuciati, paciferi, Iurati). Elle prit naissance au Puy, vers la Saint-André 1182, à l'instigation d'un charpentier dévotieux, qui avait l'habitude, la veille des grandes fêtes, de passer la nuit en prières à la cathédrale. Un chanoine, voulant l'inciter à créer cette association, revêtit un jeune homme, étranger à la ville, d'un costume à peu près semblable à celui qui recouvrait la statue miraculeuse de la vierge anicienne, afin de simuler une apparition de la sainte patronne du Velay, dans le but de charger le charpentier de former une troupe pour combattre les routiers, en lui promettant la victoire. « Le pauvre simplard, dit Gissey, ne fit doute que ce fut Nostre-Dame, et pour ce il ne s'oublie au matin, d'aller dire aux Messieurs de la ville sa vision... Le chanoine, feignant de n'en rien savoir, ne manque à extoller cette vision et à persuader aux habitans, que tout ce que Durand disoit contenait vérité, comme venant de Nostre-Dame. Le premier article estoit que la vierge avoit obtenu la paix, priant Dieu pour la chrestienté. Le second que quiconque se monstreroit retif à la recevoir, mourroit de mort subite. Le troisième proposoit les conditions de cette paix : à savoir, que quiconque seroit de cette confrérie, porteroit un chaperon de toile blanche avec une enseigne de plomb ou d'estain, en laquelle seroient escrits ces mots : *Agnus Dei qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.* » Nous engageons le lecteur à lire l'histoire de la confrérie dans le P. O. de Gissey 1644, c'est la meilleure qui ait été faite. Le recrutement des capuchonnés se fit rapidement. Ils comptaient de nombreux adhérents dans toutes les classes de la société, non seulement au Puy, mais encore dans les provinces du centre de la France. Ils remportèrent une grande victoire sur les cotereaux à Charenton (Cher), en juillet 1183. Mais grisés de leurs exploits, il réclamèrent des libertés politiques, exigeant pour le peuple un allégement de charges, et se perdirent en voulant poursuivre un but différent de celui qui faisait leur force et leur seule raison d'être. Les Seigneurs ecclésiastiques et laïques abandonnèrent la confrérie, se liguèrent contre elle et, puissamment aidés par les routiers, ils les détruisirent, tandis que les cotereaux. qu'ils auraient certainement anéantis, continuèrent à désoler le pays.

Bibliographie de l'Histoire des Chaperons Blancs.

Arnaud *, *Hist. du Velay*, t. I, pp. 135-138.

Aymard *, *Notice sur la Confrérie des Chaperons Blancs*. C. S., t. II, pp. 623-627, avec un dessin de C. Robert, reproduisant la plaquette en plomb que portait sur leur capuchon les membres de cette confrérie.

Chartier (Jean), chantre de l'abbaye de Saint-Denis et chroniqueur de France, comme il se qualifie lui-même. *Les chroniques de France ou chroniques de saint Denis* (compilées par ordre du roi Charles VII). Pasquier-Bonhomme, 1476, 3 vol. in-fol. goth., première édit., fort rare, impr. à 2 col. de 40 lignes à la page. 2e édit., Paris, Ant. Verard imprimé par Jehan Maurand, le dernier jour d'aoust 1493, 3 vol. in-fol. goth. Il existe des exempl. imprimés sur velin, avec des miniatures, qui atteignent des prix considérables dans les ventes publiques. La 3e édit. est de 1513.

Courtils (Jehan des), historiographe du roi. *La Mer des hystoires et chroniques de France*. Paris, Galliot du Pré, (1517-1518), 4 vol. pet. in-fol. goth. Médicis, donne un extrait de cet ouvrage, sous cette rubrique : *Comment le*

Digitized by Google

Comte de Toulouse et le Roi d'Aragon furent accordés par miracle. D'après J. des Courtilz, le comte et le roi étant venus en dévotion à N.-D. du Puy, pour la fête de l'Ascension, Durand, en présence de la foule, assemblée pour la solennité, « leur commanda hardiment de par Nostre Seigneur que ils fissent paix entre eux... et les deux princes qui estoient en si grant guerre que nul ne les pouvait mettre en paix, jurèrent, sur les évangiles, qu'ils seraient à toujours en amour et en concorde l'ung envers l'autre ». (Premier liv. des faicts et gestes de Philippe, roi de France.)

Geoffroy, prieur de Vigeois (Corrèze), chroniqueur, né à Clermont d'Excideuil (Périgord), vers 1140.

Chronique de l'histoire de France, de 996 à 1183, publiée par le P. Ph. Labbe (*Nova Bibl. mss.*, lib. II, pp. 230 et suiv.) et traduite par M. F. Bonnélye (Tulle, 1864, in-8°).

Gérard (H.). *Les Routiers au* XII^e^ *siècle* (*Bibl. de l'École des Chartes*, t. III, pp. 125-147).

Gissey (le P. O. de), *Hist. de N.-D. du Puy*, 1644, pp. 350-358 : « *Miracle feint, attribué à Notre-Dame, d'où s'eslevèrent les Chapperons d'Auvergne au Puy; le roi d'Arragon et le comte de Tolose, pèlerins au Puy* ».

Guyart des Moulins, le poète satirique, dans son roman des Royaux lignages, parle des Chaperons blancs.

Hesdin (Simon de), traducteur de Valère Maxime (*Valerius Maximus, translaté de latin en françois par Simon de Hesdin et Nic. de Gonesse;* 2 vol. in-fol. Goth., Lyon, Math. Husz, 1485). Dans une note du traducteur, t. I, liv. I^er^, ch. III, se trouve l'histoire des Chaperons blancs, résumée par E. Médicis, t. I, pp. 82-86.

Lascombe (Adrien) *, conservateur du Musée et de la Bibliothèque du Puy.

Une confrérie, dite des Pacifici, à Limoges, fille de la Confrérie des Chaperons blancs du Puy, fondée en 1182. Communication à la Soc. acad. du Puy. (A. t. XXVIII, p. 193.)

Mandet (Francisque) *, magistrat.

Hist. du Velay, t. III, VI. *Les Chaperons blancs au Puy*, pp. 186-193.

Médicis *, *Chroniques, édit. Chassaing*, t. I, pp. 82-89. *De l'hystoire des Chapperons blancs, d'après Simon de Hesdin; d'après maistre Vincent de Beauvais; d'après maistre Jehan de Courtilz.*

Sémichon, avocat.

Histoire de la Trève de Dieu. Paris, 1863, in-8. P. 194, cite, d'après la chronique de Robert, abbé du Mont Saint-Michel, la légende du bûcheron Durand de Lodève, qui n'est que le pastiche de l'aventure du charpentier du Puy.

Théodore (Fr.), *Hist. de N.-D. du Puy*, 1693, pp. 261-265. *Histoire de la Confrérie des Chaperons.*

Vincent de Beauvais. *Le premier* (2^e^, 3^e^ 4^e^ *et* 5^e^) *vol. de Vincent, Miroir Historial.* Paris, Verard, 1495-1496, 5 vol. in-fol. Goth., fig. sur bois (Voy. t. II, liv. XXX, ch. XXVII, l'histoire des chaperons blancs.) L'histoire des Chaperons se trouve dans tous les chroniqueurs de l'époque. Gissey en cite plusieurs.

Un concile, dont les statuts sont restés secrets, fut tenu au Puy, sous l'épiscopat de Pierre IV.

Philippe-Auguste, couronné du vivant de son père, le 1^er^ novembre 1179, lui succéda moins d'un an après cette solennité. La première année de son règne fut signalée par une guerre religieuse en Languedoc. Alexandre III avait envoyé le cardinal Henri pour combattre les hérétiques, dont les sectes étaient nombreuses, dans une province, successivement occupée par les Wisigoths et les Sarrasins, c'est-à-dire les Ariens et les Mahométans, et plus tard les Juifs. Les Albigeois, sorte de manichéens, combattirent surtout la hiérarchie de l'Église. Le légat du Pape suscita une sorte de croisade contre ces fanatiques et parvint assez facilement à les réduire au silence. Nous verrons qu'ils ne tardèrent pas à agiter de nouveau le pays. Le cardinal Henri, regardant sa mission comme terminée, vint au Puy présider un concile, dont on ne connaît pas les décisions. D'après *l'art de véri-*

Digitized by Google

fier les dates, d'après J. Vaissette, *Hist. gén. du Languedoc* et Arnaud, *Hist. du Velay* (t. I, p, 133), il eut lieu le 15 septembre 1181. On cite parmi les pères de cette assemblée : les évêques de Poitiers, du Puy, de Maguelonne, de Lodève et de Cahors. Le cardinal Henri alla en présider un autre à Bazas, le 8 décembre suivant, dont les statuts ne furent également pas publiés. On y arrêta, sans doute, les mesures à prendre contre les hérésies.

Vers cette époque, Héracle II de Polignac, touché par le repentir des actes de brigandages et de déprédations dont il s'était rendu coupable, promit à l'évêque de Cahors et aux chanoines de Brioude de réparer les dommages qu'il leur avait causés, estimés environ à deux mille marcs d'argent, en pillant et brûlant la ville de Brioude et le village de Saint-Germain-Lembron. Faisant pour la première fois, sans doute, honneur à sa parole, il vint, dans les premiers jours de septembre 1181, à Brioude, accompagné de Pons II, son père, et de Guillaume VII. Il entra dans la ville pieds nus, vêtu d'un sarreau de toile, la corde au cou, un cierge à la main, et en récitant des prières. Arrivé devant le porche de saint Julien, il se prosterna, fit amende honorable et reçut, à genoux, la flagellation. Il ne fut admis au sanctuaire qu'après avoir demandé pardon de son abominable passé, à Dieu et aux hommes. Amené ensuite devant la tombe du glorieux martyr, il fit l'aveu public de ses crimes et le serment de les réparer tous. Enfin, il prit, devant le chapitre assemblé, l'engagement : 1° de céder à l'abbaye le château de Cusse et ses dépendances, ainsi que ses terres de Salzuit et de Berbezit, qu'il veut tenir en fiefs du chapitre avec interdiction pour lui et ses héritiers de ne jamais les aliéner; 2° de remettre deux mille marcs d'argent à la communauté, pour réparer les dommages causés par lui ou les siens aux propriétés de l'abbaye; 3° de fonder à Viaye, près de Lavoûte-sur-Loire, un prieuré de l'ordre de Grandmont. Tous ces engagements furent remplis, avec une exactitude qu'on ne lui soupçonnait pas. (Baluze, *Hist. généal. de la Maison d'Auvergne*, pp. 69-70; D. Vaissette, *Hist. de Languedoc*, édit. Du Mège, t. IV, p. 189; Chabron, *Hist. généal. de la Maison de Polignac*, ms.; Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 154; Mandet, *Hist. du Velay*, t. III, p. 185.)

L'occupation de l'Auvergne par les troupes du roi d'Angleterre fut une cause permanente de dissensions entre ce souverain et le roi de France. Bien que ces deux princes eussent pris, le 21 janvier 1188, l'engagement d'entreprendre, d'un commun accord, la troisième croisade, Richard, fils d'Henri II, était entré dans les possessions de Philippe-Auguste. Celui-ci, qui réclamait diverses places du Vexin, Gisors entre autres, données en dot à Marguerite de France, femme du fils aîné d'Henri II, décédée sans enfants, s'empara du Mans et de Tours. La paix se fait, mais le roi de France garda Issoudun pour les frais de la guerre. Il avait envahi l'Auvergne, pris Châteauroux et Montluçon et était venu au Puy, vers la fin d'octobre 1188. (Voy. *Hist. gén. de Languedoc*, t. VI, p. 131 et t. VII, p. 23; O. de Gissey, *Hist. de N.-D. du Puy*, 1644, p. 351.)

Héracle II, pour se purifier plus complètement encore, accompagna, en 1190, Philippe-Auguste, quand ce monarque et Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, entreprirent la troisième croisade, et mourut en Terre Sainte. Ainsi finit le fils de Pons II et de Bélissende d'Auvergne, en qui s'incarne le type des seigneurs féodaux au XII^e^ siècle : farouches dans leurs colères et leurs ambitions effrénées, toujours en guerre entre eux et avec les princes de l'Église; mais ces âmes ardentes et mobiles, contenues, dominées par la foi la plus sincère, devenaient humbles et soumises dans le remords et cherchaient à racheter leurs crimes avec la même fougue.

Son père Pons II, vicomte de Polignac et de la Mothe-lez-Brioude, baron de Cusse et de Prades, de Lavoûte-sur-

Digitized by Google

Loire, Recours et en partie de Saint-Paulien, dont les brigandages avaient nécessité l'interventiou du roi de France et le siège de Nonette, à l'exemple de son fils Pons, voulut se réconcilier avec Dieu, après avoir fait hommage de sa vicomté à l'évêque et à l'église du Puy. Il entra dans un monastère de Citeaux où il finit saintement une existence entachée de tant de scélératesses et sans doute dans le repentir d'avoir fait de son fils le complice de ses exactions.

Après avoir pacifié le Velay, Pierre IV, se retira, en 1189, au monastère de Citeaux, où il avait choisi sa sépulture. C'est dans cette abbaye qu'il mourut, le 30 août 1191, dans les sentiments de la plus édifiante piété.

Sources : Médicis, *Chr.*, édit. Chassaing, t. II, p. 4, 6, note de l'éditeur, pp. 4-5; Baluze, *Hist. de la Maison d'Auvergne*, t. II, *Preuves*, pp. 437-441; Chabron, *Hist. mss. de la Maison de Polignac*, liv. V^m^, ch. XII; D. Vaissette, *Hist. gén. de Languedoc*, t. III, pp. 309-310, t. IV, p. 315 et suiv.; J. de Gissey, *Hist. de N.-D. du Puy*, 1644, pp. 346-358; Fr. Théodore, même histoire, 1693, pp. 255-265; l'abbé Laurent, *AL.* de 1787, p. 39. Les *schedæ* du vatican indiquent deux auteurs mentionnant l'évêque qui occupait le siège du Puy aux années 1180 et 1182:

1180. Episcopus Aniciensis, Mansi, II, p. 701; 1182. Aniciensis episcopus. Martène, V^m^, VII, p. 87. Et trois autres notes concernant l'évêque du Puy, sous le pontificat de Luce III (1181-1185). Ce serait encore Pierre IV, ce qui n'est point exact, comme nous allons le démontrer. Nous reproduisons exactement les *schedæ* avec leur laconisme énigmatique : Episcopus Anitiensis (*sic*) translatus ad Viennem. Lucii III, I, 326. Cette note ne peut se rapporter qu'à Humbert que quelques auteurs dauphinois donnent comme ayant été appelé à l'archevêché de Vienne; nos historiens croient qu'il mourut le 17 octobre 1144. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'il n'a pas occupé, au temps de Luce III, le siège du Puy, où trois évêques lui avaient succédé en 1185 (Le chiffre romain I, placé après le nom du pape, indique l'année du Pontificat.) Quand aux deux autres notes, elles concernent de toute évidence, Bertrand I de Chalencon ainsi qu'on peut le voir à l'article consacré à cet évêque.

Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, pp. 121-123, t. II, p. 465; l'abbé Bouveron, *An.* de 1835, p. 68; Caillau, *Gloires de N.-D. du Puy*, p. 322; Mandet, *Hist. du Velay*, t. II, p. 256; t. III, *Tyrannie des vicomtes de Polignac*, pp. 151-193, notes B, C, D, E, pp. 195, 203; A. Vernière, *Itinéraires des Rois de France et des Papes dans l'Auvergne et le Velay*, pp. 15-16; l'abbé Theillière, *Armorial des évêques du Puy*, pp. 5: Armes inconnues; d'après Riestap, les Solignac (Languedoc) portaient : d'argent au chef de gueules; Payrard, *Nouvel épiscopologe*, p. 19; etc. La bulle d'Alexandre III, concédant à Pierre IV, en l'an 1164, pour toutes les églises et possessions dépendantes de l'évêché et du chapitre du Puy, protection du Saint-Siège, confirmation du pallium et de l'exemption se trouve dans la coll. du Languedoc, t. 39, fol. 291 v°, à la Bibl. nat.

45. **Ainard ou Aynard** (1189-1195). On ne sait grand chose de cet évêque. Les revenus de son évêché furent saisis par ordre du roi, non pour assurer la perception de la régale pendant la vacance du siège, mais plutôt par mesure coercitive, *à cause de la rébellion de ce prélat*. Quelle avait été cette rébellion? On l'ignore. Fr. Théodore prétend qu'Aynard, n'ayant pu prêter serment avant le départ du roi pour la Syrie, le receveur de la régale laissa sous séquestre les revenus de l'évêché, tant que cette formalité ne fut pas remplie; mais le mauvais état de la santé de Philippe-Auguste ne lui ayant pas permis de continuer les opérations de la croisade, il revint à la fin de l'année 1191. Aynard se rendit auprès de lui et obtint, en juin 1192, non seulement la libre disposition des reve-

Digitized by Google

nus de son évêché, mais encore un ordre aux habitants du Puy de rendre à son amé et féal Aynard les honneurs qui lui étaient dus. Ce qui porterait à croire que ce fut à la suite d'un accord intervenu entre l'évêque et les bourgeois de la ville. (Hist. de Languedoc, t. III, pp. 309 à 310). Le roi, la même année, par une charte datée, dit le Dr Arnaud (t. I, p. 140), *de Lauriac?*, mit en demeure le vicomte de Polignac de tenir ses engagements avec l'évêque et le chapitre au sujet du droit de leyde, perçu au Puy (coll. du Languedoc, t. 39, à la Bibl. nat.) Gissey dit avoir vu ces documents ; en décrit le sceau de cire verte, qui pendait à chaque pièce et en fait la description (op. cit., p. 359). D'après cet historien, Aynard serait mort en février 1198, « après avoir aumosné à l'Hospital du Puy, le beau lieu appelé *Fenis*, où est de présent le grand pré et moulin de cest Hospital » (p. 360).

Sources : L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste, avec une introduction sur les sources, les caractères et l'importance de ces documents.* Paris, Durand, 1856, in-8 (pp. 91, n° 377 et p. 417, n° 1893, privilèges accordés à l'Église du Puy, sous l'épiscopat d'Ainard (Ainardus) et introduc., p. CIII et sq.).

Lascombe *, conservateur du Musée et de la Bibliothèque du Puy, *Donation par Ainard, évêque du Puy, à l'Hôpital de cette ville de la Manse de Fernis* (1195). Original sur parchemin, muni d'un sceau de cire jaune, mutilé. (Fonds de l'Hôtel-Dieu du Puy, série A, 2; T. t. VIII, pp. 560-561.)

Médicis, *Chr.* t. I, p. 142, se contente de donner son nom ; Gissey, op. cit., pp. 358-360 ; Fr. Théodore, op. cit., p. 266 ; Vaissette, *Hist. gén. de Languedoc*, t. III, p. 76. Caillau, *Les Gloires de N.-D. du Puy*, p. 323; Mandet, *Hist. du Velay*, t. II, p. 255 ; l'abbé Monlezun, *L'Église Angélique du Puy*, p, 167; Payrard, *Nouvel Episcopologe du Velay*, p, 19 et 20 ; l'abbé Theillière, *Armorial des Évêques du Puy :* Armes inconnues; Vernière, *Itinéraire des Rois de France et des Papes dans l'Auvergne et le Velay*, pp. 16 et 17.

46. **Odille ou Odillon de Mercœur,** fils de Béraud VI et de Judith, fille de Guillaume le vieux, comte d'Auvergne, était neveu d'Étienne VII, évêque de Clermont et oncle d'Odille de Mercœur, évêque de Mende. D'après l'abbé Payrard, il occupait le siège du Puy en 1197 et encore en 1200. Ce prélat avait été doyen du chapitre de Brioude, avant son élection. Ni Étienne Médicis, ni le P. de Gissey ne l'ont fait figurer sur la liste de nos Évêques. Fr. Théodore est le seul des historiens de N.-D. du Puy qui donne quelques détails sur son épiscopat, malheureusement peu explicites. Le chapitre aurait eu un différend avec un comte d'Angoulême, et aurait mécontenté Philippe-Auguste en attaquant trop rigoureusement son adversaire. Le comte, flatté de l'intérêt que le roi lui témoignait en cette circonstance, apaisa la colère du souverain en intercédant en faveur de ceux dont il croyait avoir eu à se plaindre.

Bertrand, seigneur d'Espaly, avant de prendre l'habit de chartreux, fit don à l'évêché, en 1197, du bourg et de la seigneurie de ce lieu. Fr. Théodore dit que l'acte de cette cession existait de son temps aux archives de la cathédrale. Béraud de Solignac voulut tenir la baronnie dont il portait le nom en fief de l'évêché du Puy.

Thomas Ier, comte de Maurienne, marquis italien, avant de mourir, confirma à l'Église du Puy, la rente de cent sols, que son père, Humbert III, dit le saint, avait constituée à ce sanctuaire ; et en fixa le payement à la fête de Saint-Pierre-aux-liens. Fr. Théodore donne la traduction de cette charte. Les tables généalogiques de la Maison de Mercœur le font siéger jusqu'en 1202. Cependant une charte de l'église collégiale de Saint-Agrève, cite Bertrand de Chalencon, comme évêque du Puy en 1198.

Armes : *de Gueules à trois faces de*

Digitized by Google

vair. Sceau de cet évêque : Archives nat. *Sceaux*, n° 2793.

Sources : Fr. Théodore, *Hist. de N.-D. du Puy*, 1693, pp. 266-268 ; La *Gallia Christ.* le place après Bertrand de Chalencon ; l'abbé du Tems l'a omis dans sa liste des évêques du Puy ; l'abbé Laurent ne le cite ni dans la liste de l'*Al.* de 1787, ni dans celle de 1788 ; Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 141 ; l'abbé Bouveron, *An.* de 1835, pp. 68-69 ; L'abbé Caillau, *Gloires de N.-D. du Puy*, p. 323 ; Mandet, op. cit., t. II, pp. 255-256 ; Gams, *Series episcoporum*, t. II, le cite ainsi : 1197, sed. Odilo de Mercœur, 1202 ? ab 1198 ? ; Monlezun, *L'Église Angélique du Puy*, p. 167 ; l'abbé Payrard, *Nouvel Episcopol. du Velay*, p. 20 ; l'abbé Theillière, *Armorial des Évêques du Puy*, p. 5 : Armes : *de gueules à trois fasces de vair*.

47. **Bertrand I de Chalencon** (1202-1213). Il était abbé de Séguret (Arch. départ., fonds de Saint Georges, une charte du XII[e] siècle lui donne cette qualité). C'était un homme de foi et de viriles résolutions. « Non seulement, dit Fr. Théodore, il vêquit toujours en bonne intelligence avec la maison de Polignac, mais encore s'acquit par son rare mérite, l'amitié de tout ce que son siècle avait d'illustre » (op. cit., p. 268). B. de Chalencon est une des grandes figures de l'épiscopat vellave. Il dirigeait le diocèse à une époque difficile, tourmentée et périlleuse. L'unité catholique était attaquée, il fut un de ses défenseurs intelligents et énergiques. Mais les grandes préoccupations politiques ne l'empêchaient pas de veiller sur le troupeau confié à sa garde attentivement et jusque dans les moindres détails de la discipline ecclésiastique. Choisi comme arbitre dans une contestation de limites de propriétés entre les chartreux de Bonnefoy et les moines de Mazan, Bertrand de Chalencon termina le différend par une sentence rendue le 5 juin 1200. Il occupait donc le siège à cette époque ? (Voy. Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 141).

Une femme accusait un chantre de la cathédrale de l'avoir frappée dans le dos et par cet acte de brutalité d'avoir provoqué un avortement. Le clerc reconnaissait le fait, mais niait qu'il ait pu avoir de si graves conséquences. L'enquête faite par le Pénitencier de la cathédrale était favorable au chantre et démontrait que la plaignante visait à une spéculation. Avant de conférer la prêtrise à l'accusé, B. de Chalencon soumit le cas au grand pape Innocent III, qui répondit, le XVII des calendes de janvier 1205, à l'évêque du Puy, qu'il pouvait procéder à l'ordination, s'il n'existait pas d'autre cas d'indignité contre le chantre. (Voy. *Patrologie de Migne*, t. CCXV, col. 484).

La même année, il arrête, avec Hugon chanoine et les clercs de l'Église du Puy, des conventions qui furent approuvées à Viterbe par le pape : compositio facta a Bertrando episcopo, Hugone decano et cum clericis Aniciensis ecclesiæ (Inter instrum. Eccl. Anici. *Gallia Christ.*, t. II, col. 232.)

En 1207, les habitants du Puy envoyèrent à Rome des députés pour informer le Saint Père que leur évêque exigeait des redevances arbitraires et même défendues à son prédécesseur par le pape Luce III pour les sépultures et l'autorisation du mariage des veuves. Innocent III enjoignit à l'évêque et à son clergé de restituer ce qu'ils avaient indûment reçu ; de laisser aux fidèles toute liberté de poursuivre leur instance auprès du souverain pontife, de ne molester les envoyés de la ville à leur départ ou à leur retour ; et de s'abstenir, désormais, de toute injustice sous peine de châtiments sévères. Mais à cette époque de révolte, les municipalités, affranchies par Louis-le-Gros, se montraient fort peu respectueuses envers les autorités légitimes. Le pape recommanda aux délégués des citoyens du Puy de rendre à leur évêque, qui était aussi leur seigneur temporel ; les honneurs qui lui étaient dus en même temps que la soumission la plus entière à son autorité. Le Saint Père

Digitized by Google

chargea les évêques de Clermont et de Nevers d'assurer l'exécution de ses prescriptions. En même temps il leur adressa, le 7 juillet 1207, un bref daté de Viterbe, x^e^ année de son pontificat. (Voy. *Patrologie de Migne*, t. CCXV, col. 1181-1182.)

Homme de devoir et de grandes vertus, l'évêque du Puy dut se conformer, sans hésitation, aux injonctions du pape. Ce qui le prouve c'est que le même souverain pontife, vingt-deux jours après, le chargeait, avec les abbés de Saint-Pierre-Latour et de Séguret, de protéger le chapitre de Brioude, relevant directement du Saint-Siège, contre les avanies et violences, dont avaient à souffrir les chanoines de Saint-Julien de la part d'habitants des diocèses du Puy, de Clermont et de Mende. (Voy. *Patrologie de Migne*, même tome, col. 1544.)

Ces trois diplômes, attribués à Luce III par les *schedæ* du Vatican, sont de toute évidence du pape Innocent III. L'abbé de Surrel reproduit ainsi ces notes, dans la brochure : *Les évêques du Puy et la collection des bénéfices de ce diocèse* (p. 15) :

Episcopo Aniciensi ut P. Cantorem ad presbyteratum valeat promovere qui quamquam de aliquo accusatus nil fuit contra eum probatum. *Lucii III*, XI, 170.

Committitur causa episcopi Aniciensis de non nullis imputati. *Lucii III*, X, 85.

Episcopo.

Abbati Sancti Petri.

Abbati de Secureto.

Aniciensibus. Lucii III, XI, 228.

Bertrand de Chalencon avait contracté, en 1205, un pacte d'alliance avec l'évêque de Valence. Ces prélats « se jurèrent, dit de Gissey, amitié et confédération mutuelle ». Ils doivent s'avertir et se porter réciproquement secours, « si quelqu'un se hazardoit de faire tort à l'un de leurs diocésains; de picorer ou ravager les terres et places de leurs éveschez ou d'altérer les droicts et libertez de leurs églises et y remediroient chascun de son costé ». (*Op. cit.*, p. 367; Fr. Théodore, *op. cit.*, p. 268; Caillau, *op. cit.*, pp. 156-157 etc.) Le 6 janvier 1208, il renouvela l'association de prières et de privilèges réciproquement consentie, de temps immémorial, entre les Églises du Puy et de Cluny. Il est de nouveau convenu entre B. de Chalencon, évêque du Puy et Hugues V, dix-septième abbé du monastère précité le pacte dont les conditions se trouvent dans tous les historiens de N.-D. du Puy et que nous ne croyons pas utiles de reproduire. (Voy. l'acte de cette union dans de Gissey, édit. de 1644, pp. 64-66; Fr. Théodore, pp. 268-269; Caillau, *op. cit.*, pp. 157-158, etc.)

Le 2 août 1207, Bertrand de Chalencon est témoin de l'hommage fait à P. de Castelnau, légat du pape, par Pons de Montlaur pour le château de Mazrel (*Hist. du Languedoc*, 1839, t. V, p. 96).

A cette époque des sectaires, appelés cathares ou patarins, puis Vaudois et Albigeois, professant une doctrine venue d'Orient, mêlée de christianisme et de principes manichéens, agitaient les comtés de Toulouse, de Foix, de Béarn et de Béziers, sous la protection, tacite mais certaine, des hauts seigneurs de ces provinces, parce que ces princes trouvaient chez les perturbateurs un appui contre le clergé. C'est pour extirper cette hérésie qu'Innocent III établit l'ordre des Frères Prêcheurs ou dominicains, qu'il chargea de maintenir l'intégrité de la foi par le tribunal redoutable de l'inquisition. Dans les guerres successives entreprises par Simon de Montfort, chef de la croisade contre les Albigeois, et investi par le pape du comté de Toulouse, on vit aux prises non seulement le catholicisme et l'hérésie, mais la France du nord parlant une autre langue, ayant d'autres mœurs, avec la France du midi, jusque-là indépendante et fière de sa civilisation, de ses arts et de sa littérature.

Innocent III avait essayé, dès 1204, d'arrêter le progrès de ces dangereuses doctrines, en envoyant en Languedoc des légats pour combattre et condamner les hérétiques. Mais la mesure ne

Digitized by Google

réussit qu'à exciter le fanatisme des mécréants. Le 15 janvier 1208, Pierre de Castelnau, moine de Cîteaux, légat d'Innocent III, était massacré sur les terres de Raymond VI, comte de Toulouse, soupçonné de complicité dans ce meurtre. Le Pape excommunie ce grand feudataire et exhorte Philippe-Auguste, les évêques et les seigneurs à la vengeance. La croisade contre les Albigeois est alors prêchée. Le roi de France permit à son fils de prendre part à cette terrible guerre, mais refusa son concours, disant au légat Milon « qu'il avait deux terribles lions à ses flancs, Jean, roi d'Angleterre, et Othon IV, empereur d'Allemagne ». Celui-ci se faisait fort de ramener Philippe Auguste au petit royaume de ses ayeux. Milon assemble un concile à Montélimart et exige du comte de Toulouse la remise de sept places fortes. A la suite de cette soumission et après avoir fait serment de se conformer à toutes les prescriptions du représentant du pape, Raymond VI reçut l'absolution au concile de Saint-Gilles en Provence et prit aussitôt la croix contre les hérétiques.

Bertrand de Chalencon, qui avait répondu à l'appel d'Innocent III, se montra défenseur intrépide de la foi chrétienne et de l'unité de l'Église. Il accompagnait, en 1207, l'infortuné Pierre de Castelnau, dans sa mission en Languedoc. En 1209, on vit se former, à Lyon, une armée formidable et telle que la France n'en avait jamais réuni de plus nombreuse. Arnaud, abbé de Cîteaux, légat du pape, en était le généralissime. Il avait sous ses ordres des archevêques et des évêques, commandant divers corps d'armée. Elle se mit en marche, vers la fin de juin pour envahir l'Aquitaine. Le comte de Toulouse la rejoignit à Valence. Raymond Roger, vicomte de Béziers, la rencontra à Montpellier, où il était venu, dans l'intention de se réconcilier avec les légats du pape. Pour toute réponse, l'abbé de Cîteaux entra dans les états du vicomte. Le 21 juillet, son armée campait devant Béziers, attendant pour en faire le siège l'arrivée de deux autres corps d'armée. L'un venait d'Agen, conduit par l'archevêque de Bordeaux, l'autre du Velay. Ce dernier était commandé par Bertrand de Chalencon, évêque du Puy, qui avait sous ses ordres Pons IV de Polignac, son parent, et le chef laïque du diocèse, non moins sincère, et ardent défenseur de la foi catholique que le prélat. La croisade avait été prêchée au Puy, dans toutes les paroisses. La milice de la guerre sainte devait se réunir autour de la vieille cathédrale, le 2 juillet 1209. Bertrand de Solignac conduisit ses troupes à travers le Rouergue et le Quercy, pour ne pas s'exposer à manquer de vivres dans les contrées où le passage des autres corps d'armée pouvait avoir épuisé les provisions de bouche. Il aurait pu s'emparer des villes de Caussade et de Saint-Antonin, près de Montauban, et y laisser une garnison catholique, Bertrand de Chalencon préféra exiger une grosse rançon. Il fut blamé de cette cupidité. Le protestant Chassagnion, dans son *Histoire des Albigeois* (Genève, 1595, in-8°, p. 110), rapporte le fait et l'improbation qu'il excita. Villemur-sur-Tarn, aujourd'hui chef-lieu de canton de la Haute-Garonne, sur de faux bruits, redoutait l'arrivée de l'armée vellave, qu'on disait composée de gens impitoyables, répandant partout le carnage et la terreur. C'était une ville fermée, bien défendue. La garnison, effrayée par des rapports sans fondement, s'empare de ce qu'il y avait de plus précieux dans la place, mit le feu au château et à la ville, puis se sauve en se dispersant de tous côtés. Devant cette panique, l'évêque du Puy ne songea plus qu'à opérer sa jonction avec l'armée du légat, pour l'aider à prendre Béziers. A partir de ce moment, il n'est plus parlé de l'armée vellave. Son rôle est confondu dans l'action commune. (Voy. sur cette expédition : *La chanson de la croisade contre les Albigeois, commencée par Guillem de Tudèle et continuée par un poète anonyme*. Editée et traduite pour la société de l'Histoire de France, t. XXII° de la

Digitized by Google

collection ; *Histoire anonyme de la guerre des Albigeois*, dite : *La Relation en prose*, publiée dans l'*Hist. gén. de Languedoc*, 3e vol., *Preuves*, col. 1-108 ; ce sont les seuls documents qui mentionnent la part prise à cette croisade par le corps d'armée de Bertrand de Chalencon. Les *Chroniques de Simon de Montfort*, de Guillaume de Puylaurens, chapelain de Raymond VII, de Pierre, moine de l'abbaye des Vaux-du-Cernay, qui suivit Simon de Montfort à la croisade contre les Albigeois, ne parlent ni de l'armée vellave, ni de l'évêque qui la commandait. Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, pp. 142-149 ; Mandet, *Hist. du Velay*, t. III, *Croisade contre les Albigeois, situation du Velay à cette époque*, (1209), P. Meyer, *La chanson de la croisade contre les Albigeois, commencée par Guillem de Tudèle et continuée par un poète anonyme ;* 1875, t. I, p. 9. A. Jacotin, *Bertrand de Chalencon, évêque du Puy* (1202-1213). M. t. I, 219-238 ; étude intéressante sur cet évêque et principalement sur la croisade contre les Albigeois ; Ch. Rocher, *Bibliographie, la chanson de la croisade contre les Albigeois, par Paul Meyer ;* M. t. I, pp. 294-295 ; M. t. II, pp. 317-325.)

En 1211, Bertrand de Chalencon et le chapitre du Puy fournirent à Philippe-Auguste contre lequel se formait la plus redoutable coalition qu'il ait eue jusque là à combattre, un subside de guerre de 250 marcs d'argent. « En revanche de quoy, dit O. de Gissey, Sa Majesté leur octroya pouvoir de faire acquest en ses fiefs et arrière-fiefs et de retenir par droit de supériorité toute sorte de possession, sans qu'ils pussent être contraincts de les en quitter ou fournir autre finance » (*Hist. de N.-D. du Puy*, édit. de 1644, p. 363). Pour récompenser ce service, le roi octroya à l'évêque le château d'Arzon et le fit mettre en possession par le connétable Dreux de Mello (*Gallia Christ.*, t. II, col. 708). En juin 1212, Bertrand de Chalencon reconnaît avoir reçu en accroissance de la régale, le château de Darzo (d'Arzon) (Archives nat. J. 338, n° 1). La charte porte un sceau ogival, 65 mm. décrit ainsi par Douet d'Arcq : n° 6821, an 1212, *Sigillum Bertrandi* (de Chalencon) *aniciensis episcopi*, un évêque debout, vu de face, mitré, tenant sa crosse à droite et un livre à gauche ; tunique dalmatique, étole, chasuble et pallium. N° 6821 *bis*, contre-sceau : une colombe, légende presque fruste † *Custos Secreti.*

Au mois d'août 1213, Pons IV, vicomte de Polignac, rend hommage « à l'évêque du Puy, en présence de Messieurs de la cathédrale, tenant chapitre, du château et dépendances de Polignac et des terres qu'il possède et possèdera par la suite, dans l'évêché du Puy. Il déclare que dans le cas où ses enfants décéderaient sans postérité, il donne la terre de Polignac et tout son bien aux évêques du Puy ». (Voy. Lascombe, *Répertoire général des Hommages de l'Évêché du Puy* (1154-1741), p. 348 ; *Hist. gén. de Languedoc*, t. III, *Preuves*, col. 238.) L'évêque est, alors, reconnu par les seigneurs et par leur chef, le vicomte de Polignac, comme le suzerain du Comté de Velay, bien qu'il n'en prit pas le titre. Il aura encore à lutter contre la commune constituée depuis peu et contre l'oligarchie féodale. Bertrand de Chalencon mourut le 21 décembre 1213 (La *Gallia Christ. Eccl. Aniciensis*, t. II, col. 710).

Sources : Médicis, chr. t. I, p. 142, se contente de le désigner simplement sous son prénom : Bertrandus ; t. II, p. 2, note de l'éditeur ; de Gissey, *op. cit.*, pp. 360-367 ; Fr. Théodore, *Hist. de N.-D. du Puy*, pp. 268-271 ; l'abbé Bouveron, *An.* de 1835, p. 69 ; Caillau, *Les gloires de N.-D. du Puy*, p. 323 ; Monlezun, *Égl. angél. du Puy*, p. 167 ; *Les schedæ du Vatican* donnent sur cet évêque les quatre notes suivantes :

Bertrandus alias Bernardus Aniciensis Episcopus, 5 Aug.

Bertrandus alias Bernardus Aniciensis Episcopus, Aug. 5.

Bertrandus Aniciensis Episcopus. Gallia Christiana, VI, 559, A.

Bertrandus Episcopus electus Aniciensis. Mabillon, Ann. IV, 494, 681 (23) ; Gams, *Series Episcoporum :* Sed. Ber-

Digitized by Google

trandus (Bernardus) de Chalençon (*sic*) 1205 † 21, XII, 1213 ; l'abbé Payrard, *Nouvel Episcopologe du Velay*, p. 20 ; l'abbé Theillière, *Armorial des évêques du Puy*.

Armes : *Échiqueté d'or et d'azur de 4 points à la bordure de gueules semée de fleurs de lys d'or.*

48. **Robert de Mehun** (1214-1219). Quelque temps après son élection, ce prélat reçut la mouvance directe de quatre des principaux châteaux-forts du Velay : Chalencon, Rochebaron, Chapteuil et Glavenas, avec la faculté de les acquérir et la confirmation de la propriété pleine et entière du château d'Arzon, donnée à son prédecesseur. Le diplôme de Philippe-Auguste, adressé à son très-cher parent, l'évêque du Puy, portait, par une erreur du copiste, le nom de Raoul au lieu de celui de Robert. La *Gallia Christ.* et Fr. Théodore ont intercalé entre Bertrand de Chalencon et Robert de Mehun, ce Raoul, qu'on fait mourir aussitôt après son élection. Le diplôme royal est daté de Paris, mars 1214. Il existe une bonne copie de cette charte, provenant de la Bibl. Colbert, avec le véritable nom : « donamus carissimo consanguineo et fideli nostro Roberto ».

Robert de Mehun, homme de caractère et de principe, eut à lutter, à ses débuts, contre la partie du chapitre, qui avait donné ses suffrages à Brocard de Rochebaron, abbé depuis huit ans de Saint-Pierre-la-Tour. Ce compétiteur appartenait à une famille puissante et ambitieuse, possessionnée à Bas, en Forez, qui avait fourni des magistrats à la ville du Puy et nombre de chanoines à la cathédrale. L'abbé de Saint-Pierre-la-Tour s'était acquis des droits à la sympathie publique par des libéralités en faveur des pauvres (Voy. A. Lascombe, *Investiture par Brocard de Rochebaron, au profit de l'hôpital du Puy*. T. t. III. p. 87.) Le roi protégeait son très cher et féal parent, à qui il donne tout pouvoir d'acquérir le château des Rochebaron. Malgré un appui si puissant, le clergé regardait l'élection de l'abbé de Saint-Pierre-la-Tour comme incontestable, ainsi que le démontre la charte 156 du cartulaire de Chamalières. Mais le pape Innocent III, en consacrant Robert de Mehun, évêque du Puy, fit cesser le conflit. Du reste Brocard de Rochebaron mourut, peu de temps après, le 2 des calendes de février 1215 (Voy. la Gallia christ., t. II, col. 910. D'après J. Boyer, tous les chanoines n'avaient pas pris part à l'élection). La même année, le nouvel évêque assiste au Concile général de Latran, du 11 au 30 novembre. On y exposa la foi de l'Église contre les Albigeois et tous les hérétiques. Le 3e canon enjoint aux seigneurs temporels de purger leurs terres de tous les mécréants ; ceux qui négligeront de le faire seront excommuniés par le métropolitain et ses comprovinciaux. S'il en est qui ne satisfassent pas, dans l'an, à cette décision, on en avertira le pape, afin qu'il déclare les vassaux absous du serment de fidélité et qu'il expose les états du délinquant à la conquête des catholiques. Revenu dans son diocèse, Robert de Mehun fait savoir qu'il se conformera aux injonctions du pape avec la plus scrupuleuse rigueur. Il fit arrêter deux marchands qui défendaient la cause du comte de Toulouse. Jean Brun, bourgeois du Puy, s'étant pris de querelle avec un archer ivre de la milice épiscopale, qui avait insulté sa femme du haut des remparts du cloître, lance une pierre sans atteindre l'insolent. Celui-ci porta plainte au viguier. Brun fut aussitôt arrêté, et peu de temps après, jugé et condamné. Divers faits de cette nature avaient indisposé la population contre l'évêque. Le prélat, très autoritaire, soutenait ses gens ; eux abusaient de cette confiance. Ses serviteurs, en effet, surtout les gens d'armes, se faisaient ouvrir les tavernes, après le couvre-feu, se livraient à toutes sortes d'orgies, sans bourse délier ; brisaient et saccageaient tout dans les cabarets où l'on avait l'imprudence de les admettre. Les mécontents de toutes classes chuchotaient, se réunissaient. Ils fini-

Digitized by Google

rent par se coaliser contre le prélat. Le 15 février 1217, aux premières heures de la nuit, la foule pénètre dans les églises, sonne le tocsin. On accourt de tous côtés en armes. On parcourt la ville, à la lueur des torches. Les portes des murs d'enceinte sont ouvertes. De toutes les routes arrivent des gens de la glèbe, conduits par leurs seigneurs. L'évêque s'émeut de ce tumulte. Le viguier, Louis de Reynald, vient l'avertir que le peuple profère des menaces de mort contre lui et toutes sortes d'imprécations sacrilèges. « Fuyez Monseigneur, dit-il, il n'est que temps ». Mais l'évêque veut résister et châtier les perturbateurs. Les troupes sont à leur poste. La lutte s'engage au portail Saint-Georges, que les assaillants cherchent à briser. Soudainement les archers sortent et parviennent à disperser les émeutiers à coups de flèches ; ils les poursuivent imprudemment dans les rues étroites et tortueuses de cette partie de la ville. Mais ceux-ci faisant volte-face attaquent résolument les soldats. Une lutte corps à corps s'engage dont l'issue n'est pas douteuse. Les troupes en se débandant avaient perdu tous leurs avantages. Elles sont massacrées en détail. Robert de Mehun, voyant bien que toute résistance est impossible, parvient à sortir de la ville. S'il eut tardé à prendre cette résolution, il tombait au pouvoir des révoltés, qui venaient de s'emparer du cloître et de l'évêché aux cris répétés de : à mort Robert. Ne pouvant assouvir leur colère sur le prélat, ils égorgèrent de pauvres prêtres, pillèrent leurs demeures. Réfugié en Forez, chez son ami, le comte Guy, l'évêque fulmina une sentence d'excommunication contre tous ceux qui avaient ourdi cet infernal complot, ceux qui l'avaient approuvé et ceux qui s'en étaient réjouis. Quelques jours après Robert de Mehun alla faire une retraite à l'abbaye de Pontigny, en Basse Bourgogne. Selon la *Gallia Christ.*, le comte Guy se trouvait à l'évêché du Puy, au moment de l'insurrection et l'aurait aidé à fuir. Les chroniques contemporaines ne racontent pas autrement que nous ne l'avons fait la fuite de l'évêque. Informé de cette révolte, le nouveau pape, Honorius III, adressa aux habitants du Puy un bref empreint de bonté et cherchant à tout concilier ; mais la lecture de ce manifeste, faite, à son de trompe, dans les carrefours, fut accueillie avec la plus glaciale indifférence. Robert, du monastère où il se trouvait écrivit au chapitre pour l'informer que le vénérable évêque de Paris venait de prononcer une sentence d'excommunication contre les habitants du Puy. Quand cette sentence, disait-il, fut publiée en chaire, les parisiens, à l'issue de la messe, voulaient marcher, en armes, contre les impies qui avaient outragé leur pasteur, comme on avait marché contre les Albigeois... Prenons patience, ajoutait l'évêque du Puy, Marie n'abandonnera pas son peuple et j'ai bon espoir qu'avant peu le calme renaîtra parmi vous et qu'il me sera possible d'aller vous rejoindre.

Le pape députa trois commissaires, chargés de terminer le conflit : les évêques de Mende et de Mâcon et l'abbé de Cluny. Les délégués apostoliques avaient prévenu le chapitre et les autorités civiles et religieuses de leur arrivée au Puy. Ils espéraient être reçus, comme il convenait, solennellement. Ce fut avec la plus grande froideur que la population les accueillit. La ville, toujours en émoi, cherchait à s'organiser en commune indépendante, en république, comme on appelait, alors, tout affranchissement. Le lendemain de l'arrivée des prélats, l'évêque de Mende dit la grand'messe à la cathédrale. Le bourdon et toutes les cloches de la vieille basilique avaient annoncé cet office. L'abbé de Cluny informa les fidèles, du haut de la chaire, que le Pape avait donné à la délégation les pouvoirs de lever l'interdit fulminé contre la cité et d'absoudre les excommuniés. Mais le peuple ne vint pas à l'église. Il réclamait des libertés publiques, des droits contre toutes oppressions et nullement des grâces spirituelles. Les com-

Digitized by Google

missaires firent alors publier l'avis d'une absolution générale en faveur de tous les habitants qui rempliraient leurs devoirs religieux et des poursuites rigoureuses contre les fauteurs de désordre et tous ceux qui inciteraient leurs concitoyens à la révolte où s'opposeraient à ce qu'ils suivent les offices. Des prêtres, des moines allaient chercher les indécis, les femmes et les enfants ; encourageaient quiconque faisait preuve de bonne volonté, morigénaient ceux qui refusaient d'écouter leurs exhortations. Les mécontents prirent les armes et firent appel à l'insurrection. Plusieurs ecclésiastiques furent mortellement frappés ; des maisons religieuses pillées. La lutte ne cessa qu'après le départ des commissaires apostoliques. Honorius III, outré de l'accueil irrévérencieux fait à ses légats, confirma les excommunications des évêques du Puy et de Paris, avec ordre, aux prélats, de faire publier, dans toutes les paroisses du royaume, la sentence portée contre les insoumis et chargea messeigneurs d'Auxerre, de Troyes et de Pontigny d'intervenir auprès de Philippe-Auguste pour protéger Robert de Mehun et l'Église du Puy contre les révoltés, toujours prêts à commettre des atrocités et à piller les sanctuaires et les couvents. Le roi promit de donner la paix au pasteur et à son troupeau.

Philippe-Auguste convoque aussitôt les parties au château de Vernon (Eure), (mars 1218). Robert se présenta avec ses conseillers, les habitants du Puy déléguèrent dix notables. Le roi, ayant entendu les explications de l'évêque et celles des mandataires de la ville, leur fit signer un traité qui a été regardé comme une charte communale, concédée aux citoyens du Puy. En effet, le roi consacre à cette ville, le droit d'avoir un sceau, une maison commune, de lever ses impôts dans l'intérêt de la cité, d'avoir une administration municipale, dont les membres élus, parmi les habitants du Puy, prirent les titres de syndics et consuls. Ils ne doivent rien entreprendre contre le roi et l'évêque. Celui-ci conserve sur la cité et la province l'autorité supérieure ; il est le dépositaire des droits régaliens ; cependant les citoyens peuvent s'armer sans en référer à l'évêque. Les décisions du prélat, jusqu'ici sans recours, sont soumises au droit d'appel (Voy. Baluzii (Steph.), *Miscellanea, novo ordine digesta et non paucis ineditis monumentis aucta ; opera et Stud. Io. Dom. Mansi.* Lucæ, 1761, 4 vol. in-fol.), cet ouvrage renferme le texte de l'accord intervenu entre Robert de Mehun et les habitants de la ville du Puy, connu sous le nom de traité de Vernon (Lib. VII, pp. 336 et suiv.). Mandet en a donné la traduction (Voy. *Hist. du Velay*, t. IV, pp. 46-51) ; Arnaud, *Hist. du Velay* (t. I, pp. 153-154), résume le traité, sans rien en omettre d'essentiel. Il ajoute que l'évêque de Senlis voulut accompagner Robert au Puy. Les habitants se réconcilièrent entièrement avec leur prélat ; les délégués, après avoir rendu compte de l'accomplissement de leur mandat, firent jurer aux autorités communales la loyale exécution de l'accord. Ce serment fut si bien observé, que la noblesse, qui était tout à fait hostile à Robert de Mehun, n'aurait pu manifester ses sentiments par des actes de violence contre l'évêque, sans soulever la population du Puy contre elle (Voy. O. de Gissey, p. 372 ; Fr. Théodore, p. 280).

Robert de Mehun avait aussi à lutter contre les seigneurs, mécontents de se trouver sous sa dépendance. Le plus acharné et le plus perfide était Pons de Montlaur, richement possessionné en Vivarais et en Velay. Depuis longtemps la famille de ce gentilhomme avait eu de violents démêlés avec les évêques du Puy, à cause des droits que ceux-ci avaient sur plusieurs de ses domaines, droits que les sires de Montlaur regardaient comme autant d'usurpations. Leur principal sujet de querelles était le péage de la Sauvetat, près du château de Charbonnières, dépendance de la mense épiscopale du Velay. Les évêques de ce diocèse prétendaient en être les seuls bénéficiaires. Les sires de Mont-

Digitized by Google

laur élevaient la même prétention, depuis plus d'un demi-siècle. Ce péage, sur la route de Languedoc, rapportait une somme considérable. En août 1158, Pons de Montlaur s'en attribua les revenus. Pierre III, selon le Fr. Théodore (p. 255), aurait éprouvé un si violent déplaisir, en voyant la noblesse prendre fait et cause pour son adversaire, qu'il en contracta une maladie qui l'emporta, le 30 du même mois. Nous avons vu qu'en 1158, le siège du Puy était occupé par Pons III. Que ce soit l'un ou l'autre de ces prélats, le fait reste le même. Robert de Mehun voulait récupérer les biens soustraits à son évêché. L'un des premiers qu'il réclama fut précisément le péage de la Sauvetat. La concession faite par Philippe-Auguste, à son parent, de quatre des châteaux les plus importants de la province, n'avait pas peu contribué à mécontenter la noblesse et à fomenter le soulèvement qui s'était produit contre Robert. Le roi, à la sollicitation de l'évêque de Clermont et du comte de Forez, termina le conflit par un accord qu'il fit accepter aux parties en novembre 1219. Pons, qui reconnaissait ses torts, fut contraint de les réparer. Il déclare tenir du Roi le château de Montbonnet et cinq autres châteaux qu'il possède en Velay et pour lesquels il doit foi et hommage au souverain; s'engageant à remplir cette obligation entre les mains de l'évêque du Puy. Celui-ci consent à céder au sire de Montlaur ou à ses héritiers la moitié des produits du péage.

Philippe-Auguste confirma, alors, les privilèges que plusieurs papes, différents rois, ses prédécesseurs, avaient accordés aux évêques du Puy. La défense de construire de nouvelles forteresses, sans l'autorisation de l'évêque, fut derechef promulguée. La bourgeoisie avait obtenu satisfaction; elle jouissait des franchises municipales qu'elle ambitionnait. La noblesse n'avait rien gagné à cet arrangement, qui en conciliant le peuple avec l'évêque et l'église, perdait l'auxiliaire qu'elle avait ameuté contre le prélat, dans la journée du 15 février 1217. Il y avait parmi les seigneurs bien des mécontents. L'un d'eux, Bertrand de Cares, que Robert de Mehun avait excommunié, secondé par une vingtaine de bandits, attendit le prélat dans la plaine de Saint-Germain et l'égorgea avec une partie de sa suite (21 décembre 1219). Selon Fr. Théodore, c'était un homme de mauvaise vie, qui s'appropriait, tant qu'il pouvait, les biens de l'Église, pour satisfaire ses goûts de débauches. « Le peuple du diocèse ruina les maisons du meurtrier; lequel ni pas un des siens n'osa plus se trouver en France. » (Gissey, édit. de 1644, p. 372). Pour cet historien, l'assassinat de l'évêque avait été comploté et perpétré par plusieurs seigneurs. Ce prélat fut inhumé à l'abbaye de Doüe.

Sources : Médicis, *Chr.* t. I, p. 75; la *Gallia Christ.*, t. II, *Eccl. Anic.*, col. 709, note a et col. 710; O. de Gissey, édit. de 1644, pp. 368-373; Fr. Théodore, *op. cit.*, *Raoul et Robert de Mehun*, pp. 271-281; ces deux derniers auteurs citent la *Chronique de Robert*, moine de Saint-Marien d'Auxerre; *Chronologia seriem temporum et historiam rerum continens*, éditée en 1608, in-4°, reproduite par fragments dans plusieurs volumes du Recueil de Dom Bouquet; Robert, prémontré, avait connu l'évêque du Puy, à l'abbaye de Pontigny; *Al.* de 1787, p. 39; Odorici Raynaldi, *Annales eccles. post Baronium. ab ann. 1198 ad 1565*, Romæ, 1646-1677, 10 vol. in-fol. Ann. 1219, pp. 28 à 30; Arnaud, t. I, pp. 152-155; l'abbé Bouveron, *An.* de 1835, p. 69; Mandet, t. IV, Robert de Mehun, pp. 23-62; Notes du livre IV, pp. 89-93; Caillau, *Les Gloires de N.-D. du Puy*, pp. 322-324, donne l'épitaphe et la traduction du tombeau de Robert; Monlezun, *Église Angélique du Puy*, p. 167; Gams, *Series Episcoporum*, t. II, pp. 603-605; l'abbé de Surrel, *Les Schedæ inédites du Vatican*, donnent des indications bibliographiques et autres qu'il est bon de signaler :

1211. Robertus de Magduno (*sic*), Episcopus Aniciensis. Martène, *Anec.* III, 1224.

Digitized by Google

(1212). Robertus Episcopus Aniciensis. 1217, Martène, *Anecd.* III, 1216.

Aniciensis Episcopus. Honorii III, I, 154.

De injuriis et damnis illatis Episcopo Aniciensi. Honorii III, II, 906, 910.

1220. Robertus de Meduno Episcopus Aniciensis, occiditur, d'Achery, III, p. 29.

Aniciensis Episcopus tenetur solvere cameræ Apostolicæ annis singulis 60 marchas. Honorii, III, II, 767.

Aniciensis Episcopus. Honorii III, II, 790.

Mandatur inquiri super excommunicatione promulgata contra Archenbaudum dominum Borbonensem ab Aniciensi Episcopo Honorii III, 159.

Pœnitentiæ pro Bertrando de Cares, aliisque qui interfecerunt episcopum Aniciensem. Honorii III, IV, 810.

Aniciensis Episcopus. Ecclesia S. Rothberti Honorii III, IV, 873.

L'abbé Payrard, *Nouvel Episcopologe* du Velay, pp. 20-21; l'abbé Theillière, *Armorial des Évêques* du Puy : « Armes inconnues ».

49. **Etienne III de Chalencon** (1220-1231).

Quand il fallut donner un successeur au vénérable Robert de Mehun, « la mémoire des vertus de Bertrand de Chalencon, dit Fr. Théodore, fit tourner tous les vœux sur Étienne de la même famille, qui, bien que déjà avancé dans l'âge, ne commençoit que d'entrer dans les ordres ». Après son élection, Philippe-Auguste reçut son serment, bien qu'il ne fut pas encore sacré.

Dans le mois d'octobre 1221, Étienne III, avec le consentement du chapitre de la cathédrale, fit don, pour le rachat de ses péchés, de ceux de ses prédécesseurs et de ceux qui lui succéderont sur le siège du Puy, à Bertrand de Garrigues, l'un des premiers disciples de saint Dominique, et prieur provincial de Provence, de l'église de Saint-Laurent, du petit hôpital des pèlerins de Notre-Dame, et de toutes leurs dépendances, pour y établir un couvent de l'ordre des Frères Prêcheurs. La charte de cette fondation n'est pas parvenue jusqu'à nous; mais elle est reproduite dans un vidimus de l'évêque Bernard de Castanet, du 9 mai 1318, qui se trouve aux Arch. dép. de la Haute-Loire, fonds des Jacobins du Puy. (Parchemin; sceau enlevé de ses lacs de fils). Aug. Chassaing fait observer que le véritable fondateur de ce couvent n'est point saint Dominique, comme le croyait le P. de Gissey (pp. 374-375), mais bien Bertrand de Garrigues. L'historien de N.-D. du Puy fait arriver dans cette ville en octobre 1221, le fondateur des Jacobins, qui était mort depuis le 6 août de la même année (Voy. Médicis, *Chr.*, t. II, pp. 188-189, note de l'éditeur).

Le vidimus du 9 mai 1318 a été reproduit dans la *Nova Gallia christ.*, t. II, col. 711, mais avec une faute capitale : Le nom de Bertrand de Garrigues, prieur de la province dont le couvent du Puy relevait, est représenté par le sigle B., dans la charte des Archives de la Haute-Loire, comme il l'était, sans doute, dans l'original. C'est le sigle R qui se trouve dans la copie donnée par la *Nouvelle Gaule chrétienne*. Cette dernière lettre serait l'initiale du nom du second prieur provincial de Provence, Raymond. Il résulte des observations de M. A. Chassaing que saint Dominique n'a pu venir au Puy en octobre 1221. L'ordre dont il est le fondateur, fut approuvé le 22 décembre 1216, par Honorius III, on possède les deux bulles relatives à cette approbation. Il se pourrait que saint Dominique eût fait ce pèlerinage, dans ce laps de cinq ans, et institué la dévotion du rosaire, comme l'affirme le P. de Gissey. Nous ne possédons aucun document, venant à l'appui de cette assertion, cependant, le Fr. Théodore dit que saint Dominique avait fait deux visites à Notre-Dame du Puy.

Le cardinal Conrad, envoyé dans le Languedoc, pour diverses missions, par Honorius III, vers la fin de l'année 1219, réunit un concile au Puy, le 25

Digitized by Google

juillet 1222, pour y exposer la position fâcheuse d'Amaury de Montfort, fils de Simon, tué au siège de Toulouse, en 1217. Amaury, qui avait pris le commandement de l'armée des croisés, ne put se maintenir devant cette place. Il perdit une bonne partie des conquêtes de son père. Le concile du Puy dégrada Boson, abbé d'Alet, et ses moines pour avoir livré la ville d'Alet au comte de Foix. Le synode du Puy n'est pas indiqué dans la Chronologie des conciles de *l'Art de vérifier les dates;* mais il est mentionné dans *la Nova Gallia Christ.*, ch. VI, col. 763: de Mas-Latrie, *Chronologie des Conciles des Gaules et de France*, p. 419; Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 156, le citent également.

En 1222, Étienne III alla à Rome, accompagné du chanoine Raymond, porteur de lettres du chapitre du Puy pour le Saint Père. Honorius III lui conféra le diaconat, la prêtrise et l'onction épiscopale; il lui accorda en outre le Pallium. Un bref du Pape, daté des nones de Juillet de la septième année de son pontificat (7 juillet 1223), adressé au doyen et aux chanoines du Puy, entre autres choses dit : « Votre évêque vous revient, avec la plénitude de nos grâces. Nous vous ordonnons de lui rendre toutes sortes de devoirs et d'obéissance, puisqu'il vous tient maintenant, lieu de père et qu'il a charge de vos âmes ». Ce document est reproduit en entier par le P. de Gissey (*op. cit.*, p. 374). Le Fr. Théodore en donne la traduction, *Hist. de N.-D. du Puy*, p. 283.

« Le souverain pontife écrivit encore, dit le même historien, au comte d'Auvergne d'abolir des péages qui détournaient les peuples de la dévotion du sacré temple, et ces deux brefs sont de la même date. »

En 1223, Étienne de Chalencon assiste, avec d'autres évêques, plusieurs barons et gentilhommes, au mariage de Pons V de Polignac, ayant à peine atteint sa dix-huitième année, avec Adélaïde, fille de Guarin, seigneur de Trainel. Cette union fut célébrée au château de Saint-Haon. L'année suivante, Pons V fit hommage, pour la vicomté de Polignac à l'évêque du Puy.

Vers la même époque, selon A. Chassaing, Étienne III établit, au Puy, les Cordeliers ou Franciscains, peu de temps après avoir fondé les Frères Prêcheurs (O. de Gissey, p. 379; *Gallia Christ.*, t. II, col. 712; Médicis, *Chr.*, t. II, p. 196, note 2). Les archives de ce monastère ne renferment aucun document ancien, ce qui en existe aux Archives départementales est d'une époque relativement récente. Un des premiers gardiens des Cordeliers du Puy, aurait été saint Antoine de Padoue : « On y montre encore sa cellule », dit Fr. Théodore *op. cit.*, p. 284). Le premier compagnon de saint François d'Assise, Bernard de Quinteval, fut inhumé dans l'église de ces religieux au Puy.

A l'époque de la guerre des Albigeois, Humbert IV de Beaujeu, duc de Bourbon, avait envoyé un gouverneur militaire au Puy, pour défendre le diocèse contre les hérétiques et les spoliateurs des biens de l'Église. En 1227, Blanche de Castille, régente du royaume, voyant cette faction abattue, fit retirer le commandant des troupes du Velay et replacer le comté sous l'autorité de l'évêque, comme cela existait précédemment. (Voy. Fr. Théodore, p. 285.) Cependant les hostilités de la noblesse semblaient reprendre avec une nouvelle fureur. Héracle de Montlaur refusait d'observer les engagements contractés par son père. La minorité du roi lui parut favorable à ses projets de révolte, ainsi que l'absence de l'évêque. Il reprit les armes, voulut s'emparer de tous les produits du péage de Charbonnières. L'évêque, revenu en hâte dans son diocèse, lève des troupes bien résolues, Héracle, battu, fait prisonnier, est enfermé dans la Tour Saint-Mayol. Guy, comte de Forez, fut chargé de régler les conditions d'un accord entre l'évêque et le sire de Montlaur. Il condamna ce dernier à payer quatre cents marcs d'argent à l'Église du Puy et à rendre hommage à l'évêque, pour ses châteaux

Digitized by Google

et domaines du Velay. Il tenait, également en arrière-fief, du comte de Toulouse, la ville d'Aubenas, le château de Saint-Laurent et celui d'Ussel. Héracle de Montlaur reçut, en avril 1230, une lettre de Louis IX, le prévenant qu'il eut à rendre hommage pour la ville et les châteaux ci-dessus désignés à son amé et fidèle évêque du Puy, jusqu'à la majorité de son très cher frère Alphonse. Le roi écrivit en même temps à Raymond VII, comte de Toulouse, pour le prévenir qu'il chargeait le même prélat de recevoir l'hommage qu'il lui devait pour ces trois châteaux, en attendant la majorité de son frère Alphonse, qui, par son mariage avec l'héritière du comte devait être, à la mort de celui-ci, possesseur de ses États. Fr. Théodore (*op. cit.*, p. 286) donne ces deux lettres. La guerre des Albigeois se termina par un traité de paix, conclu le 12 avril 1229, entre Louis IX et Raymond VII. Celui-ci, en faisant sa soumission, avait cédé au roi les deux tiers du Languedoc et les droits qu'il pouvait avoir sur le comté du Velay. Louis IX conserva l'organisation que son père avait établie, c'est-à-dire la division des contrées du Languedoc, annexées à la couronne, en deux sénéchaussées : Carcassonne et Beaucaire. Le diocèse du Puy dépendait de cette dernière. La sénéchaussée de Toulouse resta à Raymond.

En 1230, saint Louis approuva l'échange que l'évêque du Puy avait fait avec le seigneur de Montlaur, du château fort de Rochegude pour celui de Cayres et, le roi, à la même époque, exempta l'église du Puy du droit de Régale.

Etienne de Chalencon était très généreux. Il donna à N.-D. du Puy tout ce qu'il possédait au village de Durianne ; une rente pour entretenir, jour et nuit, deux cierges allumés sur le grand autel de la vierge et une autre rente au chapitre pauvre de Saint-Mayol, qui devait être prélevée sur ses propriétés des environs du Puy. « Il mourut, dit Gissey, le 8 février 1241 », le 21, selon Fr. Théodore.

Sources : Médicis, *Chr.*, t. II, pp. 188-189 : *De l'Eglise et couvent des Frères Prêcheurs de Sainct Laurens*. Notes de l'éditeur, avec un dessin du sceau de la communauté du Puy ; pp. 196-197. *Notes de l'éditeur sur le couvent des Cordeliers* de la même ville ; Gissey, *Hist. de N.-D. du Puy*, 1644, pp. 373-378 ; Fr. Théodore, *op. cit.*, pp. 282-287 ; *Gallia Christ.* Instrum. Eccl. Aniciensis, t. II, col. 233 ; Les *schedæ* du Vatican indiquent une mention relative à Etienne de Chalencon, dans le t. III, p. 594 du *Spicilegium* de D'Achery ; rappellent qu'Etienne de Chalencon fut consacré par Honorius III, la septième année de son pontificat, que le Bullarium magnum, t, VII, p. 230, renferme les brefs ou bulles du Pape relatives à l'évêque du Puy et le t. X, p. 295, les brefs concernant la cathédrale de ce diocèse. L'abbé Laurent, *Al.* de 1787, p. 39 ; Arnaud, *op. cit.*, t. I, pp. 155-160 ; pp. 169-170 ; Gams. *Series Episcoporum*, t. II, p. 64 ; Caillau, *Les Gloires de N.-D. du Puy*, pp 324-325 ; Mandet, *Hist. du Velay*, t. II, pp. 260-261 ; t. IV, pp. 63-66 ; note C, p. 9 ; l'abbé Bouveron, *An. de 1835*, pp. 69-70 ; Monlezun, chanoine d'Auch et du Puy ; *L'Eglise Angélique du Puy* p. 167 ; Ch. Rocher, *La Royauté en Velay*, T. t. III, pp. 153-169 ; l'abbé Payrard, *Nouvel Episcopologe du Velay*, p. 21 ; l'abbé Theillière, *Armorial des Evêques du Puy*, pp. 11-12.

Armes : *Echiquetée d'or et d'azur de quatre points à la bordure de gueules, semée de fleurs de lys d'or.*

50. **Bernard I de Rochefort**, 1231-1236. Il est cité dans diverses chartes. On ne sait rien de cet évêque. Gissey en dit ces quelques mots : « Jacques Tavel en la vie de Gautier, archevêque de Sens, escrit que ce Gautier et nostre Bernard, accompagnèrent Saint-Louys, au devant des Ambassadeurs, qui apportaient de Venise la saincte couronne de nostre Seigneur..... (J. Tavel se trompe, c'est Bernard II de Montaigu qui reçut des mains de Louis IX une épine de la couronne du Rédempteur, en août 1239,

Digitized by Google

Bernard I était mort depuis trois ans.) J'ai trouvé en divers tiltres vieux qu'il gouverna cet évesché six ou sept ans. Il appartenait à une des familles les plus illustres d'Auvergne ».

Sources: Gissey, *op. cit.* p. 368: Fr. Théodore n'en parle pas. La *Gallia Christiana*, après vérifications, n'a pas admis Bernard de Rochefort dans la liste des évêques du Puy. Les *schedæ* du Vatican renferment des notes sur celui qui siégeait en 1235: Aniciensis Episcopus. Muratori, Ant. VI, 266, D.; Le chanoine d'Audigier, *Hist. d'Auvergne*, édit. de l'académie de Clermont (t. I, p. 73), dit que Bernard de Montaigu, frère du grand maître des Hospitaliers, lui succéda en 1236; l'abbé Laurent, *Al.* de 1787, se contente de donner son nom, p. 39, Arnaud, *op. cit.* t. I, p. 170, n'est guère plus explicite: Gams, *Series Episcoporum* le cite ainsi: 1234. Sed. Bernardus de Rochefort, 1236. L'abbé Bouveron, *An.* de 1835, fixe la mort de cet évêque en 1234; Mandet, *op. cit.*, t. II, p. 261; t. IV, p. 66 et note 2; Caillau, *Les Gloires de N.-D. du Puy*, est le plus explicite de tous les historiens de l'Eglise Angélique: « il est connu, assure-t-il, par une supplique à Grégoire IX, et par le vieux nécrologe de la cathédrale de Clermont, où l'on célébrait son anniversaire le 5 des calendes de Mars; on le voit encore faire, en 1234, un traité avec Béraud, Seigneur de Solignac. On ignore l'époque précise de sa mort; l'abbé Monlezun, dit également qu'il demanda au Pape de séculariser le chapitre de Mende, comme administrateur temporaire de ce diocèse pendant la vacance du siège. « Les évêques de Mende avaient le même titre dans l'église du Puy ». Payrard, *Nouvel Episcopologe du Velay* « a trouvé son nom dans des actes échelonnés de l'an 1231 au 25 février 1236, date de sa mort »; l'abbé Theillière. *Armorial des Ev. du Puy* lui donne pour Armes: *Parti de Vair et de gueules.*

51. **Bernard II de Montaigu-le-Blanc**, alias sur-Champeix (1236-1248). Il était le quatrième fils de Pierre de Montaigu-sur-Champeix, dont la famille, connue dès 1116, comptait de nombreuses illustrations: le frère aîné de Bernard II s'était distingué à la bataille de Mansourah, sous les yeux de S. Louis; le second fut archevêque de Nicosie, dans l'île de Chypre, le troisième, évêque de Lidde en terre sainte, le cinquième devint Grand-Maître des Templiers, enfin le sixième, Guérin, s'éleva par son mérite à la dignité de Grand-Maître des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Bernard II, d'après le chanoine Audigier (*op. cit.* p. 69), fut tendrement aimé du roi Saint-Louis, qu'il accompagna à Sens, lorsque le pieux monarque alla recevoir dans cette ville, la précieuse relique envoyée de Constantinople, en août 1239. C'est alors qu'il donna au prélat, pour l'église du Puy, une épine de la couronne mise sur la tête du Rédempteur, le jour de son supplice. Saint Louis adressa de Sens une lettre, en même temps, au doyen et au chapitre de la cathédrale, que le Fr. Théodore reproduit dans son ouvrage (l. 1. ch. xv, p. 60); la *Gallia Christ.* (1720, t. II, Eccl. Anic. col. 714); Fr. Mandet, *Hist. du Velay*, t. IV, note p. 93; A. Chassaing, *Chr. d'Et. Médicis*, note de l'éditeur, t. I, p. 35. Arnaud, t. I, p. 171, dit que Saint Louis avait acquis la couronne d'épines des Vénitiens, auxquels l'Empereur de Constantinople l'avait engagée.

Gissey le fait succéder à Bernard de Rochefort « un peu devant l'an 1239 ». Il est à peu près certain qu'il occupait le siège depuis 1236. Un an après, une sédition éclata au Puy. Les habitants refusaient d'acquitter les droits seigneuriaux de l'évêché, dont ils contestaient la légitimité. Bernard fulmina une sentence d'interdit sur la ville et excommunia les principaux fauteurs du désordre: ceux qui avaient pillé les églises de Saint-Pierre-le-Monastier et de Saint-Nicolas d'Aiguilhe et avaient poursuivi

Digitized by Google

le Grand-Vicaire et l'official, l'épée dans les reins, jusque dans le chœur de la cathédrale. Le roi, en 1239, frappa d'une forte amende les plus coupables, avec injonction de révérer leur pasteur et de respecter les prêtres. Cette somme fut appliquée à réparer les temples dévastés.

Le vertueux prélat fit entourer, en 1237, de fortes défenses la partie haute de la ville, dont le chapitre avait la seigneurie ; c'est-à-dire tout l'espace compris entre le Palais épiscopal et l'abbaye de Saint-Vosy. Les archers de l'évêque veillaient, jour et nuit, sur les remparts.

En 1243, selon Baluze, saint Louis et Jacques, roi d'Aragon, auraient eu, au mois de juin, une entrevue au Puy. Ce fait n'est pas prouvé. M. A. Vernière, *Itinéraire des Rois de France*, en démontre le peu de probabilité. *L'histoire générale du Languedoc* a reproduit cette allégation de l'illustre éditeur, des manuscrits de Pierre Marca, mais sans l'appuyer d'aucune certitude (Voy. *Marca hispanica*, 1668, in-fol. col. 539); *Hist. gén. du Languedoc*, t. VI, p. 756; Vernière, *op. cit.*, p, 18.

Jérôme Zurita ou Çurita, en latin, Surita, hiéronymite et historien espagnol (1511-1581), dans ses *Anales de la corona de Aragon* 1562-1579 (6 vol. in-fol.), dit bien que Louis IX avait fait un premier pèlerinage au Puy, en 1245, où il aurait eu un colloque avec le roi d'Aragon, mais sans indiquer la source où il a puisé le fait.

Bernard II termina, en 1243, des différends, existant depuis plusieurs années, entre Pons V de Polignac et les seigneurs d'Allègre et de Seneuil. Le vicomte, aussitôt après cet arrangement, eut à soutenir une lutte, presque une guerre, avec les seigneurs de Châteauneuf-Randon et Gui de Meschin, seigneur de Tournel, relativement au domaine de Ceyssac, dont ces seigneurs prétendaient, comme héritiers de Guillaumette de Polignac, avoir droit à la moitié de ce fief. L'évêque et Pierre, prévôt de la cathédrale du Puy terminèrent, encore, ces longs et violents démêlés.

Laurens, évêque de Saint-Paul-trois-Châteaux, en Dauphiné, légua, en 1245, des sommes importantes au clergé de N.-D. du Puy, aux maisons religieuses de cette ville et à l'abbaye de Doue. « C'était, dit de Gissey, un homme docte» qui donna ses livres de théologie aux Jacobins et son cours de droit canon, avec tous ses ouvrages de théologie ascétique aux Frères Mineurs. Les libéralités dont il fit profiter les desservants de la cathédrale, et les communautés religieuses du Puy, feraient penser qu'il était, peut-être, originaire du Velay.

En 1246 (N. St.), Bernard II autorisa les citoyens du Puy à capter la source qui alimentait la fontaine dite de la Buildoire, que Médicis (t. II, p. 257) nomme la Bigdoira. Les archives municipales conservent la charte originale de cette autorisation. C'est le plus ancien document de ce dépôt. On y trouve les noms des huit consuls de cette année. A la suppression du consulat en 1277, l'évêque fit transporter à son palais tous les documents de la Maison commune.

Quelques années avant sa mort, il fut chargé de régler les différends pour des questions de temporel, existant entre la chartreuse de Bonnefoy et l'abbaye de Mazan. Innocent IV approuva, en 1247, la sentence qu'il rendit. Le même Pape, par un bref, daté de 1248, commit les évêques du Puy et de Lodève, avec l'archevêque d'Auch, pour faire une enquête consciencieuse sur la sincérité du repentir que Raymond VI, comte de Toulouse, avait exprimé avant sa mort, de sa participation à la guerre des Albigeois et de son hostilité envers la papauté. Innocent IV donnait pouvoir aux trois prélats de lever l'excommunication « en laquelle il estoit trépassé; et cela faict, que sépulture fust décernée entre les catholiques ». Raymond VII eut la satisfaction d'inhumer les cendres de son père en terre consacrée.

Bernard II mourut, selon Ét. Médicis, qui lui donne, par erreur, le prénom de Bertrand « la sixième kalende de mars 1253 »; et selon la *Gallia Christ.*, le 23

Digitized by Google

février 1248. Il fut inhumé dans l'église Saint-Laurent des Cordeliers, au côté gauche du maître-autel, dans un sarcophage en bronze doré, sur lequel avait été posée sa statue, en même métal, avec une épitaphe en vers latins à double rime. (Voy. Médicis, *Chr.*, t. I, p. 89 ; de Gissey (édit. de 1644, p. 385), qui en donne la traduction en vers ; Caillau, *op. cit.*, pp. 335-336.)

D'après le P. de Gissey, Bernard II aurait fait le pèlerinage de Jérusalem, en compagnie d'un notaire du Puy, mécréant et débauché, dont la conduite scandalisait la ville entière, au temps où saint Antoine de Padoue y donnait l'exemple de toutes les vertus. Le saint cordelier confia, à cet homme pervers, qu'il lui avait été révélé qu'il devait subir le martyre et obtenir une place glorieuse parmi les confesseurs de la foi. « Cette faveur, ajoutait-il, m'a été refusée, malgré tous mes efforts pour la mériter ». Le notaire tourna cette prédiction en dérision. Mais quand l'évêque du Puy entreprit son voyage en terre sainte, il était devenu profondément dévot. Le prélat consentit à l'emmener avec lui. Après avoir vendu tout ce qu'il possédait, il partit. Arrivé chez les infidèles, à l'exemple de Bernard II, il chercha à les convertir à la foi chrétienne, en leur démontrant que Mahomet ne pouvait être qu'un faux prophète. C'est alors que ceux qu'il catéchisait, après l'avoir torturé trois jours entiers, le mirent à mort ; ainsi que saint Antoine de Padoue l'en avait prévenu, il mérita la palme des plus vaillants soldats du Christ.

Sources : Médicis, *Chr.*, t. I, pp. 35, 89 ; t. II, p. 257 ; Gissey, *op. cit.*, 378-385 ; Fr. Théodore, *op. cit.*, pp. 287-289 ; P. Audigier, *Hist. d'Auvergne*, 1894, t. I, pp. 7, 69, 70, 78, 266, 395 ; *Gallia christ.*, t. II, Eccl. Anic., passim ; *Al.* de 1787, pp. 39 et 40 ; Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, pp. 170-173 ; *AN.* de 1835, p. 70 ; Gams, *op. cit.*, mentionne ainsi cet évêque : 1237, Sed. Bernardus de Montaigu, † 23, II, 1248 ; Ch. Rocher, *Lettre du chapitre du Puy concernant une clôture de murailles pour protéger le cloître* (juillet 1237). T. t. IV, pp. 357-360 ; Caillau, *op. cit.*, pp. 325-327 ; Mandet, t. II, 261-262 ; Monlezun, *op. cit.*, pp. 167-168 ; Payrard, *Nouvel Episcopologe du Velay*, p. 21 ; A. Vernière, *Itinéraire des Rois de France en Velay*, p. 18 ; Theillière, *op. cit.*, indique la date de sa mort en 1245 et lui donne pour armes : *de gueules au lion de Vair*. Les Archives nationales possèdent l'empreinte du sceau de cet évêque (Catalogue Douet d'Arcq, n° 2863).

52. **Guillaume Ier de Murat** (1248-1251). Ét. Médicis ni de Gissey ne mentionnent cet évêque. Fr. Théodore, d'après la *Gallia christ.*, en dit quelques mots : « Guillaume Murat, encore d'une noble maison d'Auvergne, suit B. de Montaigu, quoique la vieille histoire l'omette. » Il le donne comme un des trois prélats chargés par Innocent IV de l'enquête relative au repentir de Raymond VI, comte de Toulouse. Nous avons vu que le pape avait désigné, en 1248, l'évêque du Puy, qui mourut le 23 février. Peut-être qu'il n'eut pas le temps de remplir cette mission et que son successeur fut appelé à le remplacer ? Il est certain que G. de Murat est nommé dans une charte de Saint-André de Clermont de l'an 1250, ainsi que son frère Pierre de Murat. Arnaud le donne comme le successeur de B. de Montaigu et n'ayant pas siégé longtemps. L'*Al.* de 1787, le cite le 53e de la liste et celui de 1788, ajoute, après son nom, la date 1250. L'abbé Caillau, *op. cit.*, répète ce que nous ont appris la *Gallia christ.* et Fr. Théodore. Mandet dit que « son épiscopat très court ne renferme aucun fait digne d'être rappelé ». Gams, *Series Episcoporum*, t. II, p. 604, le cite comme ayant été élu en 1248, siégeant encore en 1250 ; l'AN. de 1835, comme promu en 1250 et mort en 1251 ; Payrard, *op. cit.* (p. 21), dit : « On connaît cet évêque par des actes des années 1248 à 1250. »

Il appartenait à la famille des vicomtes

Digitized by Google

de Murat, dont la filiation commence à 1060. L'abbé Theillière, *Armorial des évêques du Puy*, blasonne ainsi ses armes : *Écartelé aux 1er et 4e d'azur à trois fasces muraillées et crénelées d'argent, la 1re de 6 créneaux, la 2e de 4 et la dernière de 3, celle-ci ouverte, en porte ronde au milieu (qui est de Murat); aux 2e et 3e de gueules, au lion léopardé d'or (qui est de Carlat).*

53. **Bernard III de Ventadour** (1251-1255).

Il appartenait à l'illustre famille des vicomtes de Ventadour du Bas-Limousin, qui, après avoir été fondue dans celle des Lévis, en 1492, furent successivement créés comtes en 1550, ducs en 1578 et pairs en 1589 (Voy. A. Leroux, *Le Massif central*, t. I, p. 313, T. du Molin, *Baronnie de Roche-en-Régnier*, p. 124).

Médicis, t. I, p. 89, fixe, à tort, l'élection de Bernard de Ventadour en 1253; de Gissey se contente de l'indiquer ainsi : « La veille de Pentecoste » sans dire l'année, pensant sans doute qu'il était inutile d'ajouter 1251. Selon cet historien, le nouvel évêque obtint du Pape une faveur formellement interdite par les ordonnances canoniques du concile de Trente : celle d'avoir un délai de trois ans pour se faire sacrer. « Privilège assez inutile, fait observer Fr. Théodore..... à la sollicitation de ses amis, il le fut au bout de quelques semaines ». Cette allégation n'est nullement établie, comme nous le verrons. L'épiscopat de Bernard III est marqué par des événements mémorables : l'arrivée de saint Louis au Puy et la levée de la saisie opérée pendant la vacance du siège. pour sauvegarder les droits de Régale du pieux souverain, le don de la statue miraculeuse par ce monarque. L'évêque, après lui avoir offert les clés de la ville, prêta le serment de fidélité. C'est alors que le roi, renonçant à toute prétention, fit lever la saisie.

Louis IX, débarqué à Hyères, le 12 juillet 1254, s'était rendu, par Beaucaire, Saint-Gilles, Nîmes et Alais, au Puy, pour remercier la mère de Dieu de l'avoir préservé dans les nombreux périls où sa vie s'était trouvée en danger. Il arriva, avec la reine, dans la vieille cité d'Anis, le 9 août. Le saint Roi avait payé une énorme rançon. Aussi le besoin d'argent l'obligeait-il à réclamer le droit de gîte dans les villes et monastères qui se trouvaient sur son passage. Il séjourna trois jours au Puy. Le premier jour, les bourgeois le lui payèrent, le second, l'évêque et le troisième, le chapitre de la cathédrale. La taxe était la même : 120 livres, 100 s. tournois. Il reçut en tout 360 livres, 300 sous tournois. La cité anicienne le reçut « à bras et cœur ouverts », selon l'expression du P. de Gissey. Il fut logé dans la maison de Pierre de Cambefort, seigneur de Bains. On pense que cette maison était celle du seigneur de Ceyssac. Le Fr. Théodore fait remarquer que l'inventaire du trésor autorise à penser que Marguerite de Provence « laissa pour monument de sa piété sa propre couronne au bien aimé temple de Marie. » (*Op. cit.*, p. 293). Saint Louis passa la journée du 12 à Brioude (Voy. A. Vernière, *Itinéraire des Rois de France en Velay*, p. 18). Selon le Fr. Théodore ce serait pendant ce voyage qu'il aurait « enrichi l'autel Angélique de la statue de la mère de Dieu, qu'on croit l'ouvrage de Jérémie.» (*Hist. de N.-D. du Puy*, p. 291).

L'opinion la plus généralement adoptée, c'est que la statue miraculeuse, la fameuse vierge noire, décrite par Faujas de Saint-Fond, avait été donnée, en 1251, par le Soudan d'Égypte, à Saint-Louis, pendant sa captivité au Caire. Le roi, trois ans après, vint en pèlerinage à Notre-Dame du Puy. C'est pendant son séjour dans cette ville qu'il en fit hommage à l'église angélique d'Anis, comme un témoignage de piété ou de reconnaissance envers Marie. La nouvelle de ce don précieux se répandit vite; les pèlerins affluaient de tous côtés. On fut obligé d'exposer la statue miraculeuse sur une des places de la ville, la vaste basilique ne suffisait pas

Digitized by Google

à les contenir. Pendant son séjour au Puy, le Roi d'un côté, l'évêque et le chapitre de l'autre, résolurent de s'en rapporter sur le différend relatif à la régale à la décision de Philippe Berruier, archevêque de Bourges (août 1254).

L'acte, daté du Puy, août 1254, existe à la Bibl. nat. mss. Fonds latin 9988, fol. 102, *Registrum curiæ Franciæ*. Qu'advint-il de cette convention ? On l'ignore. Toujours est-il, que deux ans après, il en fut pris une seconde, datée de Paris (juillet 1256), renfermant le texte du serment que l'évêque devait faire au Roi, avant de prendre possession.

C'est au Puy que Louis IX reçut l'hommage de Barthélemy, évêque de Cahors, pour la ville et le Comté.

Bernard III n'avait accepté qu'après de grandes hésitations la succession de Guillaume de Murat. Sa santé délicate lui inspirait la crainte de ne pouvoir accomplir toutes les obligations de l'épiscopat. Après trois ans, toujours valétudinaire, il se démit en faveur du prévôt de la cathédrale, Armand de Polignac.

Sources : Médicis, *Chr.*, t. I, pp. 89, 109, 142 ; de Gissey, *op. cit.*, pp. 386-390 ; Fr. Théodore, pp. 69-85 ; 290-295 ; Al. de 1787, p. 40 ; les *Schedæ* du Vatican, le déclaraient non encore consacré en 1234 : Electo Aniciensi conceditur usus mitræ etiam ante ejus consecrationem. Innocenti IV, VI, 644.

14 calendas junii 1254. B. (Bernardo) electo Aniciensi indultum. Innocenti IV, XI, 656.

14 calendas junii 1254. B. (Bernardus) archidiaconus Lemovicensis fit episcopus Aniciensis. Innocenti IV, XI, 657.

6 calendas februarii 1255. Bernardus Aniciensis electus. Alexandri IV, I, 68.

3 calendas februarii 1255. Bernardo electo Aniciensis ut per triennium consecrationem recipere non teneatur. Alexandri IV, I, 78.

Calendis octobris 1255. Bernardus electus Aniciensis. Alexandri IV, I, 658.

D'après les fiches des archivistes du Vatican, Bernard III occupait le siège du Puy encore au mois d'octobre 1255. C'est donc la dernière année de son épiscopat qu'eut lieu, le 3 mai, la procession des Rogations, où la statue miraculeuse fut portée en action de grâce du retour du Roi. Jamais on n'avait vu une foule aussi considérable au Puy. Les gens s'étouffaient pour se trouver sur le passage de la Vierge noire. Place de la fontaine des Farges, on la plaça sur un reposoir très haut, afin qu'on put l'apercevoir de tous côtés. Les maisons étaient couvertes de riches tapisseries, des parfums brûlaient à toutes les croisées, la musique et les chants alternaient ou exécutaient ensemble des chœurs harmonieux. Jamais fête n'avait été mieux ordonnée et la joie plus sincère et plus unanime. Tout annonçait une heureuse journée. Mais les premiers arrivés encombraient la place et personne ne songeait à s'en aller par la porte de la ville toute grande ouverte. Du côté opposé, les pèlerins qui ne pouvaient pénétrer dans cette masse, poussaient avec opiniâtreté. Quelques personnes s'étant laissé choir furent piétinées, écrasées. La rue des Farges est en pente rapide. Il y eut des chutes de ce genre en si grand nombre qu'il périt, au dire de Médicis, plus de 1,400 personnes (t. I, p. 189). De Gissey réduit au chiffre de 140 les victimes de cette douloureuse catastrophe. Fr. Théodore rapporte que les uns estiment à 1,000 et les autres à 1,400 le nombre des morts. La *Gallia christ*, (t. II, col. 716) reproduit l'inscription en vers latins, qu'on lisait sur les murs du cimetière de Saint-Pierre-la-Tour, encore au XVII^e^ siècle :

« Undecies quinque elapsis cum mille ducentis
Annis, Anicii fuit ingens presso gentis ».

Gissey, qui reproduit ce distique, dont il donne la traduction en vers, prétend que tous les morts ne furent pas inhumés dans les divers cimetières de la ville. « On y en voit encore plusieurs tous entiers, qui furent gardez pour souvenance et sont appelez *Transsis* » (trépassés).

Digitized by Google

L'historien de N.-D. du Puy croyait que cette année-là (1255), le Vendredi saint de l'Annonciation se rencontrant le même jour, le Grand Jubilé avait été célébré. Pour le gagner, le saint Roi serait revenu en pèlerinage à N.-D. du mont Anis. Mais en 1255 l'Annonciation tomba le jeudi; ce ne fut donc pas une année jubilaire. Aucun texte ne parle de ce voyage de saint Louis.

Gams, dans son catalogue, fait élire Bernard III en 1251, démettre en 1254 et mourir en 1255; Arnaud, t. I, pp. 174-175; *An. de* 1835; p. 70; Mandet, t. IV, p. 74; Caillau, *Les Gloires de N.-D. du Puy*, rapporte à l'épiscopat de cet évêque, les évènements accomplis en 1255; Monlezun, *L'Église angélique*, p. 168; Payrard, *N. Episcopologe du Velay*, p. 22; Theillière, *Armorial des évêques du Puy*, blasonne ainsi ses armes : *Échiqueté d'or et de gueules.*

54. **Armand I de Polignac** (1255-1257). Cinquième fils de Pons IV et d'Alcinoé de Montlaur. Il était abbé de S. Pierre-la-Tour et prévôt de la cathédrale, lorsque Bernard de Ventadour, bien certain que le chapitre accepterait le choix qu'il avait fait de son successeur, se démit en faveur d'Armand Ier, en septembre 1255. L'archevêque de Vienne vint le consacrer dans la vénérable basilique du Puy, à la fin de la même année. (Fr. Théodore, *op. cit.*, p. 294.) « En peu de temps qu'il porta la mitre..., il fit beaucoup de biens et liberalitez aux églises et particulièrement à celle de Nostre-Dame, et aux religieux de Saint-Pierre-le-Monastier; à l'abbaye de Douhe, au chapitre... de Brioude; au prieuré de Viaye... Le testament de ce tant illustre prélat contient une grande liste de légats et autres bienfaits qu'on y peut lire » (Gissey, *op. cit.*, 1644, pp. 391-392). Ce testament, daté du 16 mai 1257, donne aux Cordeliers du Puy « quatre brassées en largeur du beau pré, appelé le Breuil, qui s'estend en long et en large entre la ville et le dit couvent, où l'on voit, aujourd'huy (1644), ce corps de logis, lequel s'avance dedans et prend la veue du costé de ce pré ». Cette donation fut confirmée en 1265, par Clément IV, qui avait occupé, après Armand de Polignac, comme nous allons le voir, le siège du Puy.

En 1256, intervint une nouvelle convention entre Louis IX et l'évêque du Puy relativement à la Régale. On reconnut l'utilité de soumettre à l'arbitrage de nouveaux prud'hommes les questions suivantes : 1° est-il obligatoire pour l'Église du Puy de notifier au Roi, les décès, translations ou démissions des évêques de ce diocèse; 2° le siège étant vacant, le chapitre est-il soumis à l'obligation de solliciter l'autorisation de procéder à l'élection d'un nouveau pasteur? (Bibl. nat. F. latin 9988, fol. 101. Registrum Curiæ Franciæ).

Les résultats des deux enquêtes ne sont pas connus.

Saint-Louis ayant revendiqué les droits de la couronne sur le château du Béage; Armand Ier, reconnut le bien fondé de cette réclamation et signa, avec le consentement du chapitre, l'acte de restitution de cette propriété, qui fut remis au sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, en février 1256. (Bibl. nat. mss. F. lat. 9988, fol. 101. Registrum Curiæ Franciæ.) Le même recueil renferme deux lettres du Roi. La première est relative à la restitution, aux enfants de Bérard du Béage, du château de ce nom; la seconde est l'inventaire des biens des dits enfants, et porte la date du XVI des calendes d'août 1255. (Bibl. nat. mss. Fonds latin, fol. 64. Registrum Curiæ Franciæ). Les actes ont été reproduits in-extenso, par Ch. Rocher, *La Royauté en Velay* (T. t. III, pp. 169-172).

C'est, à peu près tout ce que l'on sait de ce généreux prélat, qui fut enlevé par une violente maladie, le 16 ou 17 des calendes de juin 1257. Il avait gouverné le diocèse un peu moins de deux ans (de Gissey, *op. cit.*, p. 392).

Il avait demandé à être inhumé dans l'église du prieuré de Viaye, fondé vers la fin du XIe siècle, par Héracle III de Polignac (Gissey, *op. cit.*, p. 392).

Sources : Médicis, qui ne le fait pas

Digitized by Google

figurer sur la liste des évêques du Puy, le donne comme le successeur de Bernard de Ventadour en 1254 (*Chr.*, t. I, p. 89); le savant éditeur du vieil annaliste, rappelle, dans une note, le legs d'Armand aux Cordeliers du Puy, t. II, p. 197; de Gissey, *Hist. de N.-D. du Puy*, pp. 390-392; Fr. Théodore, *op. cit.*, pp. 294-295; le chanoine Audigier, *Hist. d'Auvergne*, t. I, pp. 76-77; *La Gallia christ.*, *Eccl. Anic.*, t, II, col. 716 et 717; Chabron, *Hist. manusc. de la maison de Polignac*, livr. VII « toutes les églises non seulement de son diocèse, mais encore les circonsvoisines annoncent ses louanges pour les bienfaitz et libéralitez par elles reçues de ce tant illustre prélat »; l'*Al.* de 1787, ne signale que l'année de sa mort; Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 176, fixe son élection en 1254; d'après les *Schedæ du Vatican*, il aurait été proposé par B. de Ventadour le 2 des ides de mai 1256 et élu, le 14 des calendes de novembre 1257, la 3e année du pontificat d'Alexandre IV; Caillau, *Les Gloires de N.-D. du Puy* (p. 326), s'étonne de le trouver cité dans des titres, comme évêque élu, encore en 1256; Monlezun, *l'Église angélique*, p. 168, lui consacre quelques lignes; selon cet auteur, il fut enterré dans le cimetière du prieuré de Viaye, c'est-à-dire au milieu du cloître; l'abbé Payrard, *Nouvel Episcopologe du Velay*. p. 22, l'abbé Theillière, *Armorial des évêques du Puy*, p. 6.

Armes : *Fascé d'argent et de gueules de six pièces.*

55. **Guy III Foulques ou Fulcodi,** surnommé Le Gros, sobriquet de famille (1257-1260), était né, au commencement du XIIIe siècle, à Saint-Gilles en Provence, aujourd'hui chef-lieu de canton (Gard). Ét. Médicis (t. I, p. 90) le fait naître à Narbonne. Plusieurs auteurs, dit de Gissey, l'appellent Narbonnois, non pour donner à penser qu'il était originaire de Narbonne, « mais qu'il était de la province narbonnoise ou Languedoc » (*op. cit.*, p. 393). Il embrassa d'abord la carrière des armes, qu'il abandonna pour s'adonner à l'étude de la jurisprudence et devint professeur des droits civil et canonique. Il fut un des plus grands avocats de son temps. Guillaume Durand, doyen de Chartres, puis évêque de Mende, grand juriste, auteur du *Speculum judiciale*, « le nommait, dit de Gissey, lumière du droit ». Louis IX l'appela dans son conseil en qualité de secrétaire d'État. Il occupait cette charge, selon toute probabilité depuis le 12 mars 1236-1237, d'après plusieurs documents des Archives nationales, datés de Toulouse (Voy. Teulet, *Layettes du trésor des chartes*. Plon, 1866, t. II, pp. 335, 371, 376, 406); dans une procédure du mois d'août 1256, il prend le titre de clerc du Roi (Voy. Le Nain de Tillemont, *Vie de Saint Louis*, Paris, 1847-1851, 6 vol. gr. in-8, t. IV, pp. 355 et sq., édit. publiée pour la Société de l'histoire de France par M. Degaulle). Après la mort de sa femme qui l'avait rendu père de deux filles, il entra dans les ordres. Il voulait prendre l'habit de chartreux; mais saint Louis le détourna de cette résolution, en lui représentant qu'il ne pouvait priver la nation et le Roi de ses conseils et de ses services. Il était, d'après Le Nain de Tillemont, la *Gallia christ.*, le Fr. Théodore et d'autres auteurs, chanoine-archidiacre de la cathédrale du Puy, à la mort d'Armand Ier de Polignac arrivée le 16 ou le 17 mai 1257. Ses confrères du grand chapitre de Notre-Dame l'élurent à l'unanimité pour succéder à l'évêque défunt. Avant d'accepter, Gui III voulut vider la question, toujours pendante de la Régale. C'était un embarras pour lui qui occupait un poste de confiance près du souverain. Il ne voulut pas intervenir dans cette affaire, déclarant s'en rapporter à la sentence arbitrale d'Hugues, cardinal de Sainte-Sabine. Les chanoines envoyèrent une députation extraordinaire au pape Urbain IV. Sa Sainteté décida que Guy devait gagner la ville épiscopale, prendre, sans plus tarder, possession de son siège. C'est ce qu'il fit. Le chapitre choisit

Digitized by Google

alors trois de ses membres pour demander au Roi la main-levée de la saisie dont les revenus de l'évêché étaient frappés. Guy de Montlaur, doyen, Austorge de Montaigu, abbé de Séguret et B. Malet, chanoine, se rendirent à la cour, pour remettre à Louis IX la pétition des chanoines du Puy. Ce document existe aux Archives nationales : *Litteræ quibus Aniciense capitulum a Ludovico, rege Franciæ, petit ut Guidoni Fulcodii, episcopo novissime electo, regalia concedantur* (Daté de novembre 1257). Scellé du sceau ogival du chapitre. (Voy. Collection des sceaux de Douet d'Arcq dans les *Inventaires et documents des Archives de l'Empire*. Plon, Paris, 1867, n° 7285.)

Fr. Théodore assure qu'il se rendit à la cour, peu de temps après son installation pour prêter le serment de fidélité au Roi et pour se plaindre de la mauvaise gestion des receveurs de la Régale. Louis IX fut un juste, dans l'acception la plus absolue de ce mot; après l'examen des pièces du litige, il ne trouva pas ses droits aussi bien établis que l'équité pouvait l'exiger. Il renonça à toute prétention arbitraire par des lettres patentes de juillet 1259, données à Corbeil, reconnaissant que l'instruction n'admettait pas la majeure partie de ses revendications; que ses prédécesseurs, en s'emparant, pendant la vacance du siège, du palais épiscopal et des autres propriétés, châteaux et forteresses de l'évêque, avaient commis un abus de pouvoir; que le souverain n'avait aucun droit de conférer ni canonicat ni prébende et que la mort, démission ou translation de l'évêque ne devait point être notifiée au Roi, avec demande d'autorisation pour convoquer l'assemblée électorale. Saint Louis se démet, dans ces lettres, de toutes prétentions mal fondées. Il maintient à la couronne le droit de juridiction temporelle du ressort de l'évêque sur les territoires urbain et rural du diocèse et dans les mandements épiscopaux, de même que les péages de la ville et quelques cens et redevances, dont ses prédécesseurs avaient joui, et du reste reconnus par l'enquête. Enfin, il déclarait qu'en renonçant aux forteresses de la ville, en temps de régale, il se réservait de les reprendre en vertu de son droit de suzeraineté. Caillau, *Gloires de N.-D. du Puy*, donne in extenso la charte de saint Louis exemptant notre Église du droit de Régale, texte latin et traduction; pp. 389-391; Mandet, *Hist du Velay*, t. IV, pp. 76-77, a reproduit la traduction; Ch. Rocher, *La Royauté en Velay. I. La Régale*. T. t. III, pp. 155-176; a publié de nombreux documents originaux, relatifs à la Régale en Velay, que nous mentionnons dans l'ordre chronologique. Comme tous les nombreux travaux de cet érudit, son étude sur la Régale est bien documentée et fort intéressante.

Le grand chapitre s'empressa d'approuver la décision du Saint Roi et de lui exprimer toute sa reconnaissance. La lettre de remercîment que les chanoines adressèrent au souverain se trouve à la *Bibl. nat.* Mss. *fonds latins* 9988, f° 102. *Registrum Curiæ Franciæ*.

En janvier 1258, Louis IX fit publier une ordonnance défendant aux habitants du diocèse du Puy, toutes guerres, avec injonction au Sénéchal de Beaucaire d'en surveiller l'exécution.

Le 9 septembre 1259, Foulques ou Falco de Montégut, prévôt de Saint-Julien-de-Brioude et son chapitre confèrent à Guy III, évêque du Puy, et à tous ses successeurs, une chanoinie de Comte à leur abbaye. (Voy. l'abbé Payrard, *Concession perpétuelle d'une chanoinie, comté de Brioude aux Évêques du Puy*. (T. t. 2, pp. 109-110.) C'est la reproduction de la charte originale, sur parchemin, de cette libéralité, conservée aux Arch. départ. de la Haute-Loire, fonds de l'Evêché, avec sceau de cire jaune, appendu à un cordon de soie verte. (Une tête de faucon dans le champ.) Il ne reste de la légende que le mot : mil. Fr. Théodore rapporte que Guy prit solennellement possession de la place d'honneur que les Comtes de Brioude

Digitized by Google

avaient annexée à sa mitre. (*op. cit.* p. 297).

A la fin d'octobre 1259, Gui III, nommé à l'archevêché de Narbonne, ne cessa de gouverner le diocèse du Puy, que le 22 juillet 1260, époque où Guillaume de la Roue, prieur de la Chaux, (diocèse de Clermont) et Simon de Brion [1], trésorier de Saint-Martin-de-Tours obtinrent un nombre égal de voix. Bien que le parti de ce dernier fut soutenu par Guy de Montlaur, doyen et Guillaume de Montrevel, prévôt de la cathédrale, le débat entre les deux compétiteurs dura trois ans, pendant lesquels le diocèse n'eut pas de pasteur. En 1261, Guy Fulcodi, archevêque de Narbonne, fut promu à la dignité de Cardinal évêque de Sabine et Simon de Brion, cardinal prêtre du titre de Sainte-Cécile. Cette dernière nomination mit fin à la discussion qui paralysait l'élection épiscopale du Puy. Le légat du Pape en France, ayant été chargé de vérifier l'élection, reconnut la majorité des voix acquise au moine de la Chaise-Dieu. En conséquence Guillaume de la Roue fut proclamé évêque de ce diocèse en 1263. Si son compétiteur avait succédé à Guy III, le siège de notre ville aurait en l'insigne honneur de donner deux papes à l'Église en seize ans : Clément IV et Martin IV. Le premier fut élu le 5 février 1265 ; le second, le 22 février 1281. L'élévation de Guy Fulcodi ne changea rien à la simplicité de sa vie. Il était en Angleterre, en qualité de légat d'Urbain IV, pour amener un accord entre Henri III. roi d'Angleterre et Simon, comte de Montfort. Le pape étant mort, pendant que le cardinal négociait cette affaire, le conclave se réunit à Pérouse, malgré son éloignement, Gui Fulcodi, fut appelé, par tous les cardinaux, à monter sur la chaire de Saint Pierre. Il devint plus humble encore, bien qu'il le fut déjà beaucoup. On lit dans l'article consacré à Clément IV dans l'*Art de vérifier les dates*, 2e édit. p. 297 ; « Rien n'égale la modestie qui règne dans une lettre que ce pape écrivit sur sa promotion à Pierre le Gros, son neveu ; il n'entend point que ses parents viennent le trouver sans un ordre particulier, ni qu'ils s'élèvent et cherchent des partis plus avantageux à cause de son élévation, ni qu'ils se chargent de recommandation pour personne ». Il regardait, comme un devoir de conscience de ne point disposer des biens qui lui venaient de l'Église en faveur de ses parents : il donna trente livres à une de ses filles qui était religieuse et 300 à l'autre, pour faciliter son mariage avec un jeune homme de son rang. Celle-ci prit l'habit, comme sa sœur, « ne pouvant avoir party sortable à la grandeur de son père » (Gissey, *op. cit.* p. 397). Il avait un neveu pourvu de trois canonicats. Il l'obligea à en abandonner deux.

Dans les documents recueillis pour l'*Histoire de Languedoc* par les Bénédictins se trouvent deux pièces qui témoignent de l'intérêt particulier qu'il portait à son premier siège épiscopal : *Bulle du pape Clément IV qui accorde des indulgences à l'église du Puy, dont il avait été évêque aux fêtes de la vierge et des Rogations de l'an 1265.* (Bibl. nat. coll. du Languedoc, t. 39.)

Autre bulle du pape Clément IV portant défense d'interdire et d'excommunier l'église du Puy, du 2 mai 1265. (Coll. du Languedoc, t. 39, à la Bibl. nat.) C'est sous l'habit des Frères mendiants qu'il se rendit à Rome, afin d'éviter les embuches de ses ennemis, à la tête desquels se trouvait Mainfroi. Il fut couronné selon D. Vaissette, le 26 février. Son élection, qu'il devait à la protection de Saint Louis, ne put accroître sa reconnaissance pour ce souverain tant elle était déjà entière. Il mit, en acceptant la pragmatique sanction, un terme aux différends qui existaient entre les cours de Rome et de France. Cette ordonnance de Louis IX est regardée comme le fondement des

1. Non de Brie, comme le nomme Cl. Fleury, dans son *Hist. eccl.*

Digitized by Google

gallicanes. L'affection qu'il portait à sa première église ne s'est jamais démentie; non seulement il lui accorda de précieux privilèges; mais encore, quand il occupa la chaire de Saint-Pierre, il lui donna de sages règlements pour le régime intérieur de son chapitre et de sa cathédrale, qui firent loi jusqu'à la Révolution. Une copie intégrale des *Statuta Ecclesiæ Aniciensis*, écrite au dernier siècle, existe aux Arch. départ. de la Haute-Loire. C'est un code d'organisation et de discipline ecclésiastiques, dont la rédaction définitive, d'après Du Cange, est fixée à l'année 1410. Ce sont les lettres de Clément IV, qui en forment la base. (Voy Martène, *Thesaurus novus Anecdotorum*, t. II, col. 476 et sq.)

Il fit don à l'Eglise du Puy, sa première épouse, d'un reliquaire en argent de trois pieds de haut, et autant de large, renfermant des pièces précieuses du pectoral, de la ceinture et des pendants de la tiare de Aaron, premier grand prêtre des Juifs, frère de Moïse, « qui étoient d'un or très pur, dit Fr. Théodore, semé de grosses perles. Le pectoral pesait dix marcs, la ceinture et les pendants, onze ».

L'ancien évêque du Puy confirma à l'église de ce diocèse, les possessions qui avaient été reconnues constituer la mense épiscopale, c'est-à-dire les propriétés de cet évêché; il ajoute à cette liste les biens que le pape Alexandre III n'avait pu mentionner : le château d'Arzon, avec ses appartenances; le haut domaine (*jus etiam et dominium*), c'est-à-dire la suzeraineté sur les châteaux de Chalencon, de Roche-Baron et de Glavenas, sur le tiers de Chapteuil avec ses dépendances, que le roi de France avait donné au saint Pontife, quand il occupait le siège du Puy. Le domaine sur les châteaux d'Aurec, de Craponne, de Tiranges, de Pradelles, de Senilhac, de Polignac, de Fay, de Montréal, de Cayres, de Ceyssac, de Seneuil, de Mercœur, de Mézères, de Sanssac, de Saint-Quentin, de Lavoûte, de Luc, de Ucel, de Chazaux, de Montlaur, d'Arlempdes, de Lafarre, de Goudet et Beaufort, de Chaspinhac, de Lapte, de Dunières, de Latour, de Mons, de Beaujeu, de Montregard, de Beauzac, d'Usson, de Vaux, de Charbounouzes, de Beaumont et de trois autres, les Églises de Saint-Martin, des Grèzes et de Farges, le comté de Bigorre avec toutes ses appartenances, la moitié des dîmes de l'île de Ré, près de la Rochelle. Donné à Viterbe, le 19 août 1267.

« Il unit aussi, dit le P. de Gissey, à l'Église du Puy, la paroisse de Rouret. » Il existe dans les Alpes-Maritimes une commune de ce nom, dans l'arrondissement de Grasse. Serait-ce la localité dont parle l'historien de N.-D. du Puy?

Il mourut à Viterbe, le 29 novembre 1268, après 3 ans, 9 mois et 24 jours de Pontificat. Il avait choisi sa sépulture dans l'église des Jacobins de cette ville. Son corps, après avoir été transféré à la cathédrale de la même cité, fut reporté dans le tombeau où il avait exprimé le désir de reposer, par ordre de Grégoire X, son successeur. Ce monument, paraît-il, existe encore. Une longue épitaphe en vers latins retraçant les diverses phases de son existence, a été reproduite par le P. O. de Gissey dans son *Hist. de N.-D. du Puy*, p. 398 et par l'abbé Theillière, dans son *Armorial des Évêques du Velay*, pp. 6 et 7.

Clément IV donna, par une bulle du 26 février 1265, à Charles, comte d'Anjou, frère de Louis IX, le royaume de Sicile. Charles de France fut, peu de temps après, couronné, à Rome, roi des Deux-Siciles. Vainqueur de ses compétiteurs (de Mainfroy, en 1266, et de Conradin, en 1268), il pensait à devenir empereur d'Orient; quand les Vêpres siciliennes, en 1282, commencèrent ses revers et lui firent perdre son royaume. Quelques auteurs ont accusé ce vénérable Pontife d'avoir conseillé le supplice du jeune Conradin, compétiteur de Charles d'Anjou, en envoyant à celui-ci une médaille avec cette légende :

Digitized by Google

Mors Conradini vita Caroli; vita Caroli mors Conradini (la mort de Conradin est la vie de Charles; la vie de Charles est la mort de Conradin). Ce fait est controuvé. H. de Sponde, évêque de Pamiers, historien ecclésiastique, fait remarquer que l'exécution de ce prince eut lieu un an après la mort de Clément IV.

Le *Thesaurus novus anecdotorum du P. Martène* contient quelques opuscules et des Lettres de ce Pape.

Sources : Médicis, *Chr.*, t. I, pp. 79, 90, 142, t. II, pp. 7, 27, 146; de Gissey, *op. cit.*, pp. 66, 75, 393-399; Fr. Théodore, *Hist. de N.-D. du Puy*, pp. 63, 65, 89, 296-299; *Gallia christ.*, *Eccl. Aniciensis*, t. II, col. 717-718; *Histoire pontificale, par J.-B. de Glen, avec les pourtraictz des papes, taillez par J. de Glen.* Liège, 1600, in-4°; *Chronologia, roman. pontificum superstes in basilica* S. Pauli..... et jussu Benedicti XIV..... illustrata a Io. Marangono. Romæ, 1751, in-fol. fig. (Les figures seules ont paru en 1784); Allez, *Hist. abrégée des papes.* Paris, 1776, 2 vol. in-12; Barjavel, *Dictionnaire biographique*, Vaucluse, 1841, t. I, p. 519; Bulœus (C.-E. du Boulay), *Hist. universitatis Parisiensis* (1665-1673, 6 vol. in-fol.), t. III, 677-678; le P. Cl. Clément, *Clemens IV, eruditione vitæ sanctimoniâ, rerum gestarum gloriâ et pontificatu maximus*, Lugd., 1623, in-12, ibid., 1624, in-12; Dupin (L.-E.), *Bibl. des auteurs eccl.* (1701), XIII^e s., 188-189; La Mure (J.-M. de), *Abrégé de la vie du pape Clément IV, appelé Guy Gros dans le siècle, origin. de l'anc. et illust. maison des Gros.* Lyon, 1674, in-8°; Lelong, *Bibl. France* (1768) 17707 et sq., Vic et Vaissette, *Hist. de Languedoc*, t. VI, col.; Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, pp. 176-177; *An.* de 1835, p. 71; Caillau, *Gloires de N.-D. du Puy*, pp. 326-327; 389-391; Mandet, *Hist. du Velay*, t. II, pp. 262-264, t. IV, pp. 74-78; p. 93; U. Chevalier, *Répertoire des sources du moyen âge*, au mot : Clément IV; Daunou, *Hist. litt. de la France* (1838), t. XIX, pp. 92-101; Mazer, *Travaux acad. du Gard* (1808-1809), pp. 327-340; Mirœus *de script. Eccles.*, p. 404; Oudin (Cas.), *Comment. de scriptoribus ecclesiæ antiq. illorumque scriptis...* (1772), t. III, pp. 462-464; Villestreux (baron de la), *Le Grand Armorial des Papes*, Paris, 1802, gr. in-fol.; Frizon (le P.), *Gallia purpurata* ou histoire des cardinaux français, portraits; Ch. Rocher, *La Royauté en Velay : la-Régale.* T. t. III, pp. 155-176; *Documents et notes sur le Velay*, M. t. II, pp. 94-99; Mas Latrie, (L. de), *Chronologie des Papes*, 2e édit., p. 122; le chanoine Audigier, *Hist. d'Auvergne*, pp. 85-86; A. Leroux, *Le Massif central*, t. I, p. 343; L'*Art de vérifier les dates*, 2e édit., pp. 277-298; Monlezun, *op. cit.*, p. 168; Les *Schedæ* du Vatican, le nomment : Guido Fulcherii et Fulcodii; Martène, V^m, VI, 488, 489, 500; Payrard, *N. Episcopologe du Velay*, p. 22; Theillière, *Armorial des Évêques du Puy*, pp. 6 et 7. Armes : *d'or à six fleurs de lis d'argent*, posées : 3, 2, 1. Gissey assure qu'il portait « en ses armoiries une Aigle, côme faict la ville du Puy. »

56. **Guillaume II de la Roue** (1260, 1283), moine de la Chaise-Dieu et prieur de la Chaux (Auvergne) (1), succéda, comme il est dit ci-dessus, à Gui Fulcodi, malgré l'opposition du doyen et du prévôt de la cathédrale du Puy, qui soutenaient les droits de Simon de Brion, trésorier de Saint-Martin-de-Tours. Le nouvel évêque appartenait à une famille fort ancienne et puissante, celle des seigneurs de Montpeloux, de Saint-Anthême, de la Chaux, d'Usson en Auvergne, qui possédait en Velay le fief de Dunières, titré de baronnie. Tombée en quenouille vers 1290, cette race s'éteignit dans la maison de Polignac, en Velay. Celle-ci releva les noms et armes des La Roue et s'éteignit elle-

(1) Ch. Rocher le qualifie : Prieur de l'abbaye de Souvigny (*Documents et notes sur le Velay*, M. t. II, p. 99).

Digitized by Google

même, en 1543, dans celle d'Hérail de Pierrefort.

La Roue, fief et château, dont il reste des ruines, près Saint-Anthême, canton de l'arrondissement d'Ambert (Puy-de-Dôme). M. Maisonneuve, propriétaire de ces vestiges a fait réparer la grosse tour, où il a déposé les archives de cette ancienne famille. Leurs armes sont peintes sur la voûte de la Diana, ancienne salle capitulaire de la cathédrale de Montbrison (Voy. P. Gras, *Notes sur quelques blasons de la Diana :* 1866, p. 27 ; Duc de Persigny, *Mémoire sur les dispositions intérieures de la Diana.* Revue du Lyonnais, 1869, p. 265.)

Urbain IV confirma son élection en 1263. C'est alors que Guillaume II alla à Rome demander au Saint-Père de le sacrer. La cérémonie eut lieu, le 22 février de la même année, dans la cathédrale d'Orviette. Le Pape lui donna le Pallium. « Il (Guillaume II), dit le P. de Gissey, avoit deux frères, l'un baron de la Roüe et l'autre appelé Bonnet, gouverneur de Saint-Bonnet en Forest, lequel quittant ceste charge, fut faict trésorier de l'église N.-D. du Puy ; en l'eslection duquel y eut grand bruit et altercas, pour ce que tous n'y estoient pas portez ; ains plustost à Simon, trésorier de Sainct-Martin de Tours, qui toutesfois n'y voulut consentir. »

En 1262, Simon de Montfort, substitué aux droits que son neveu, Esquivat de Chabanois, avait sur le comté de Bigorre, prit à sa charge l'ancienne redevance à laquelle les comtes de Bigorre s'étaient assujettis envers l'Eglise du Puy.

Il existait, dans la vieille cité d'Anis, sous l'épiscopat de Guill. de la Roue, des religieux dénommés *Frères de la pénitence* autrement dits de la Milice de Jésus. D'après Fr. Théodore, c'étaient des Ermites, qui, avec d'autres ordres de ces cénobites, formèrent l'institut des Augustins. De retour dans sa ville épiscopale, Guillaume II y trouva le général de ces religieux, qui lui apprit qu'en reconnaissance de toutes les libéralités que leur maison du Puy avait reçues de son évêque, il voulait que pendant sa vie comme après, il eut une large part à toutes leurs prières. Ils avaient certainement un couvent dans la ville « y estant jusque au nombre de treize comme il conste par le légat que Maurice de Saint-Bonnet leur feit » (Gissey, *op. cit.*, p. 400).

Odilon, évêque de Mende le confirma.

Guillaume II eut quelques démêlés avec Armand III de Polignac, qui menaçaient de durer longtemps. Grâce à la médiation de Garin de Montaigut et du for doyen de la cathédrale, ils cessèrent en 1273. Le vicomte fut tenu de rendre hommage à l'évêque du Puy pour tout ce qu'il tenait en fief de ce prélat. Le même accord fut renouvelé, l'année suivante, entre l'héritier du précédent vicomte de Polignac, Armand IV et Guillaume de la Roue. Odilon, évêque de Mende, confirma le second traité.

Par un accord de novembre 1269 entre l'évêque du Puy et le comte Alfonse ; celui-ci restitue à l'Eglise le fief de Vissac, dont il s'était emparé ; l'évêque consent, de son côté à reconnaître le comte d'Auvergne et du Velay, comme suzerain de cette seigneurie. (Arch. nat. J. 313, n° 65, original sur parch., scellé des sceaux de l'évêque et du chapitre du Puy. A. Chassaing, *Spicil. Brivat.*, ch. LVII, pp. 124-125.)

Le sénéchal de Beaucaire voulait établir des officiers au Puy qu'il prétendait être compris dans le ressort de sa juridiction. Guillaume II, en appela au Roi, pour le maintien de ses droits. Saint Louis lui donna entière satisfaction. C'est ce prélat qui jeta les fondations d'un château-fort sur le roc d'Espaly, que Jean de Bourbon acheva de construire. Pendant son long épiscopat, G. de la Roue acquit de Gérenton, au commencement de l'année 1270, la seigneurie de Beaujeu ou Beaulieu (Bellus locus), aujourd'hui dans la commune du Chambon (canton de Tence), pour le prix de mille vingt livres. Toujours vers la même époque, il acheta de Guigon, chevalier, sieur de Saint-Didier,

Digitized by Google

la ville et seigneurie de Monistrol, moyennant; mille-trois-cent-soixante livres. Il unit ces acquisitions à la mense de son évêché. Fr. Théodore pense qu'il n'acquit qu'une partie de la seigneurie de Monistrol. Les deux seigneurs, vendirent ces terres, pour suivre saint Louis à la dernière croisade.

Sous son épiscopat, le prieuré de Saint Michel en Charaix (Vivarais) et l'église angélique du Puy, contractèrent une alliance pieuse.

En revenant de Rome, Guillaume de la Roue, seigneur du Velay, choisit les officiers qui devaient administrer la ville et les magistrats chargés de rendre la justice. Guillaume de Rochebaron fut nommé bailli du Puy. Médicis le dépeint comme un « homme de pravité et si plein de malice que merveille, de mauvaise conversation, ébesté et charnel ». Il conçut une violente passion pour la femme d'un garçon boucher, jeune, idéalement belle et peu disposée à faillir à ses devoirs. Le bailli, bien persuadé qu'il n'arriverait à ses fins que par la ruse et la violence, la fit appeler dans son cabinet.

Elle s'y rendit, sans aucune défiance. L'indigne magistrat ne recula pas devant la plus odieuse et la plus lâche brutalité. « La pauvre femme fut vivement affligée de cet outrage, dit le Dr Arnaud (*Hist. du Velay*, t. I, p. 181); son chagrin, ses pleurs trahirent auprès de ses parents un secret qu'elle voulait leur taire..... par la crainte d'être répudiée. » Il y avait, alors, dans les corporations une solidarité qui faisait leur force. Les bouchers du Puy jurèrent d'exterminer l'auteur de ce crime. L'occasion d'accomplir leur serment se présenta le 14 avril 1276. Une compagnie de soldats pillards, vint à passer devant la porte Saint-Gilles, poursuivis par de pauvres cultivateurs qui les accusaient de leur avoir dérobé l'un son bœuf, un autre son cheval. Le menu peuple prit fait et cause pour les paysans. Les maraudeurs se virent enlever leurs rapines. Le capitaine de cette compagnie se plaignit à l'évêque, prétendant que ses hommes avaient acheté tout ce qu'on venait de leur prendre. Guillaume II demanda aux consuls de faire restituer toutes les acquisitions des soldats. Mais on ne tint aucun compte de l'injonction du prélat. Le bailli, assisté du viguier et des sergents, intervint, alors, pour assurer l'exécution d'un ordre émanant du seigneur-évêque. Les bouchers, se mettant à la tête du peuple, se ruent sur les officiers de la justice épiscopale. Ceux-ci cherchent un refuge dans le couvent des Cordeliers. L'émeute les poursuit dans cet asile, en proférant des cris de mort. Un religieux, ayant pris l'ostensoir sur l'autel, ouvre la porte du monastère que cette foule furieuse cherche à enfoncer; et leur présentant l'hostie sainte : « Voici votre Dieu, dit le cordelier, oserez-vous commettre un crime sous ses yeux? Je vous adjure en son nom de vous retirer, de renoncer à tout mauvais projet ». Mais les factieux s'emparent du Saint-Sacrement, pénètrent dans le couvent, qu'ils fouillent de fond en comble; trouvent le viguier et les quatre sergents et les égorgent, montent dans le clocher, où ils découvrent Rochebaron, caché sous la toiture et le précipitent sur le sol. Ils s'acharnent ensuite sur son cadavre qu'ils déchirent à coups de faux et de coutelas.

Guillaume de la Roue, attristé de toutes ces cruautés, après avoir excommunié les coupables, fit célébrer, à ses frais, les obsèques des victimes et fonda une messe annuelle pour le repos de leurs âmes. Les principaux chefs de cette insurrection avaient pris la fuite; d'autres furent arrêtés. L'évêque ordonna une enquête sérieuse, établissant les faits et toutes les responsabilités. Les consuls furent accusés d'avoir favorisé la révolte. On possède aux Archives nationales le texte de l'arrêt de la cour du Roi, rendu au parlement de Pâques 1277. La ville fut privée du droit de commune, les habitants condamnés à une amende de 30,000 livres tournois, sur laquelle 12,500 est attri-

Digitized by Google

buée au Roi, 12,500 à l'évêque et 5,000 aux héritiers des occis et aux Frères Mineurs pour les indemniser des dévastations commises dans leur monastère.

Ce texte est celui du jugement original. Médicis fait une répartition différente, mais plus équitable, ce qui donne à d'aucuns le prétexte de penser que sa version du viol de la belle bouchère n'est guère plus exacte. Selon le vieux chroniqueur, la part du Roi aurait été allouée aux héritiers des « *trépassés* ». Les Cordeliers auraient reçu « 5,000 livres pour la réparation de leur dortoir et autres choses. » On ne comprend guère l'allocation de 5,000 livres tournois aux hoirs des six victimes de la fureur populaire, sur laquelle est encore prélevée l'indemnité due aux Frères Minimes. Le bailli, le viguier et les quatre sergents, à qui la cour du Roi ne reproche rien, paraissent n'avoir pas inspiré un grand intérêt aux juges. Il ajoute : « Et de faict, par arrêt du parlement, fut dict la ville estre désormais inhabile et incapable d'avoir consulat, ce que fust grande amertume aux paoures gens. Et le 15e jour de juin après, fust faicte l'exécution en justice de ces paoures bouchiers et aultres dicts qui, à cause de ce, honteusement finirent leurs dolents jours. L'évesque alors se saisit des documents et escriptures de la ville et les mist en son trésor, là où elles sont et où il y a de moult nobles antiquités ». Il existe une autre version sur la cause de l'insurrection des bouchers. Est-elle plus vraisemblable que la première, parce qu'elle s'appuie sur la lettre de Philippe-le-Bel, sur l'arrêt du parlement et sur l'inventaire des trois livres dits « *compositions de l'Évêché du Puy* ». Il est difficile de se prononcer. La chronique de la belle bouchère ne paraît pas être une histoire faite à plaisir, une légende sans fondement. Les pièces officielles, comme l'inventaire, se taisent sur le viol et le serment fait par les bouchers d'en tirer vengeance.

D'après cette version, les Consuls, à a tête d'un grand nombre d'habitants seraient allé, une nuit, saisir sans motif ni raison plausibles, les serviteurs et le bétail au domaine de Pons de Chamblas, écuyer, situé près de Saint-Étienne-Lardeyrol. Ayant amené gens et bêtes au Puy, les officiers municipaux les mirent sous séquestre, au mépris des droits de l'évêque, à qui, seul, appartenait la jnstice. Les syndics de la Maison commune ayant refusé au propriétaire la restitution de tout ce qui lui avait été pris, le bailli, le viguier, assisté de quatre sergents, vinrent exiger cette restitution, au nom du prélat, seigneur de la cité. Les gardiens refusèrent, encore, de rien rendre. La population soutenait les agents du consulat. Le bailli donne, alors, ordre d'arrêter les plus mutins et de les conduire en prison. Aussitôt un certain nombre d'habitants crient : aux armes! aux armes! Le bailli, le viguier et les sergents, craignant qu'on ne leur fît un mauvais parti, vont se réfugier dans le couvent des Frères Mineurs, où ils se cachent « au plus haut du toit ». La foule les poursuivant, cherche à enfoncer la porte du monastère. Croyant pouvoir calmer les émeutiers, en leur présentant le *Corpus domini*, un cordelier paraît, à l'entrée du monastère, le saint Ciboire à la main. Il abjure les factieux de se calmer. « Oseriez-vous vous souiller d'un crime, sous le regard du Souverain Maître? » Mais la crainte de Dieu ne les arrête point. Le religieux reçoit des coups de bâton. Les révoltés pénètrent dans le couvent, et, à l'aide d'échelles montent sur le toit de l'église. Après avoir crevé les yeux au bailli, au viguier et aux sergents, ils les égorgent « et ayant rompu le couvert de la dicte église, ils dépouillent les corps occis, les jectarent du hault du couvert en bas, et monstrant leur grande inhumanité, le peuple frappoit et lapidoit les corps morts à coups de baston et de pierre. Et les dicts crimes perpétrés de la sorte, les malfaiteurs se retirèrent dans la ville, criant : aux armes! levant les chaynes, faisant barrières et fossés, ayant assiégé l'évesque par plusieurs

Digitized by Google

jours, au grand préjudice de ses droits, juridiction et autorité ». Instruit de cette révolte, le roi donna l'ordre au sénéchal de Beaucaire et au bailli d'Auvergne de faire une enquête sur tous ces crimes, à la suite de laquelle le consulat fut condamné à une amende de trente mille livres tournois. « Le roi déclare les habitants du Puy, privés du sceau et de sa Maison commune, des clés des portes, fossés et forteresses de la ville, des armes communes, chaynes, syndicat et consulat et de tous les droits dont jouissaient la dicte communauté. Les armes et toutes aultres choses seront mises en la main du Roy, pour après estre rendues à l'évesque ou à celui à qui appartiendra ».

Lettre de Philippe-le-Hardi, daté de Paris, l'an 1277, au mois d'Apvril (folio 23).

M. Aug. Chassaing donne le texte latin de l'arrêt de la cour du Roi, rendu au parlement de Pâques (*Chr.*, t. I, pp. 214-216), ce texte est reproduit dans la lettre du monarque et dans un ouvrage de M. L. Delisle : *Essai de restitution d'un volume des Olim, dit le Livre Pelu Noir*, n° 267 de l'*Inventaire des Archives de l'Empire. Actes du Parlement.* Paris, 1863, in-4°.

Le pillage d'une propriété privée, opéré par ordre des consuls du Puy, pouvait-il exciter la population à s'insurger, à mettre à mort des magistrats et les agents qui les assistaient? quand bien-même elle aurait pris la défense de ses édiles, coupables, cependant, d'un acte arbitraire, comprend-on mieux que sa fureur ait pu se tourner contre des juges, accomplissant un devoir de leur charge, en protégeant l'opprimé. La version d'Ét. Médicis explique tout.

Un attentat odieux a été commis, sur la femme d'un boucher, la corporation fait le serment d'en tirer vengeance et l'accomplit aussitôt que l'occasion le permet. On ne possède pas l'arrêt du tribunal criminel rendu contre les auteurs de la sédition. D'après le vieil annaliste, plusieurs furent pendus à chaînes de fer; d'autres s'enfuirent, comme dit de Gissey : « gaignèrent au pied ». Médicis mentionne l'arrestation, en 1281, place du Fort, à la porte de l'église, du boucher Laurens, l'un des meurtriers des officiers de justice de l'évêque.

On ne sait rien des cinq dernières années de l'épiscopat de Guillaume II. Il mourut le 9 août 1282 au château de Beaujeu (commune du Chambon, canton de Tence) et fut inhumé à la Chaise-Dieu, où il avait choisi sa sépulture. Le siège paraît être resté vacant assez longtemps.

Philippe III vint en dévotion au Puy, au mois d'octobre 1283. Selon Médicis, il serait arrivé le samedi 21 octobre et parti le lundi 23 (*Chr.*, t. I, p. 218); Gissey donne la même date : dix jours avant la Toussaint. Le prévôt de la cathédrale, Guillaume de Montrevel, à la tête du chapitre, lui présenta les clefs de la ville. Le roi en confia la garde à Guillaume du Pont-Chabron (1), sénéchal de Beaucaire :

Sources : Médicis, *Chr.*, t. I, pp. 212-218; sur la Maison de la Roue, t. II, 127-129, voy. note de l'éditeur; de Gissey, *Hist. de N.-D. du Puy*, 1644, pp. 399-402; J. Burel, *Mém.*, (1260). *Le violement de la belle bouchière*, pp. 1-3, raconté d'une manière captivante; le chanoine Audigier, *Hist. d'Auvergne*, t. I, pp. 85-86; Fr. Théodore, *Hist. de N.-D. du Puy*, pp. 298; (selon cet auteur, Philippe-le-Hardi signala son pélerinage à N.-D. du Puy, par le don d'une grande croix d'or, dans laquelle s'en trouvait une autre, plus petite, en bois de la vraie croix. En outre, le fils de saint Louis offrit, au même sanctuaire, une fraction de la sainte éponge; le prévôt de la cathédrale le harangua. Le roi, dans sa réponse, exprima son étonnement des lenteurs du chapitre à faire choix d'un pasteur pour leur diocèse. Les chanoines de la cathé-

(1) Arnaud le nomme : de Pontchavron.

Digitized by Google

drale élurent aussitôt Pierre d'Estaing archidiacre de Rodez); l'abbé Laurent, *Al.* de 1767, p. 3; H. de Surrel, *Les schedæ du Vatican*, pp. 18 et 19; Gams, *Series Episcoporum*, t. II, p. 604; Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, pp. 179-184; *An.* de 1835, p. 71; Caillau, *Gloires de N.-D. du Puy*, p. 327; Mandet, *Hist. du Velay*, t. IV, pp. 79-88; Monlezun, *L'Église Angélique du Puy*, p. 168; Payrard, *Nouvel Episcopologe du Velay*, pp. 22-23; Vernière, *Itinéraire des Rois de France, en Velay*, p. 19; l'abbé Theillière, *Armorial des évêques du Puy*, pp. 6-7, décrit ainsi ses armoiries : *Fascé d'or et d'azur de six pièces.* Tous les ouvrages héraldiques les blasonnent de même. Cette maison porta d'abord, selon Audigier : *de gueules à la roue à huit rais* (1), *au cerf couronné et à deux lions rampants.*

Les Arch. nat. possèdent une charte de l'an 1269, scellée du sceau ovale de Guillaume de la Roue et décrit dans le catalogue de L. Douet d'Arcq n° 6824 : l'évêque mitré, vu de face, bénit de la main droite et tient de la gauche une crosse. Légende : *Sigillum fratris Guillelmi, Dei gratia, Aniciensis episcopi.*

57. **Pierre d'Estaing.** Le lendemain du départ de Philippe III, le chapitre du Puy élut Pierre d'Estaing, archidiacre de Rodez, au siège épiscopal de cette ville; et députa deux de ses membres pour lui annoncer sa nomination, en l'assurant que tout le diocèse approuvait le choix des chanoines; « mais lui, dit Fr. Théodore, refusa par humilité, un honneur que tant d'autres briguent ». Cependant l'illustre maison des vicomtes d'Estaing a fourni des cardinaux et nombre de prélats distingués à l'église (Voy. Gissey, *op. cit.*, p. 402); et à l'armée, plusieurs lieutenants généraux, un amiral, un brigadier, trois chevaliers du Saint-Esprit, des sénéchaux du Rouergue, des gouverneurs de places de guerre, des conseillers et chambellans des rois de France, des ambassadeurs, etc., etc. A la bataille de Bouvines (27 août 1214), un d'Estaing dégagea Philippe-Auguste des ennemis qui le cernaient. Le roi lui concéda les armes de France, avec un chef d'or pour brisure. Cette famille porta depuis : *d'azur, à trois fleurs de lis d'or; au chef de même*, et mieux : *de France, brisé seulement d'un chef d'or.*

Sources : Médicis, *Chr.*, t. I, p. 218; Gissey, *op. cit.*, p. 402; Fr. Théodore, *op. cit.*, pp. 302-303; Audigier, *Hist. d'Auvergne*, pp. 488-489; Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 184; Caillau, *op. cit.*, p. 327; Monlezun, *op. cit.*, p. 168; Payrard, *Nouvel Episcopologe du Velay*, p. 23.

58. **Guy IV** (1283-1284). Médicis et de Gissey l'ont omis sur leur catalogue des évêques du Puy, la *Gallia Christiana* apprend que cet évêque, éloigné de son diocèse, constitua Regnauld de la Porte, vicaire général, pour administrer le diocèse en son nom. Guy IV ne paraît pas être venu au Puy et avoir été titulaire de son siège plus d'un an. On ne connaît ni sa famille, ni son lieu d'origine.

Quand à Regnauld de la Porte, il s'éleva au sommet de la hiérarchie ecclésiastique; nous parlerons de ce prince de l'Église au paragraphe consacré au chapitre cathédral.

Sources : *Gallia Christ. Eccl. Aniciensis Instrumenta*, t. II, col. 236; Fr. Théodore, *op. cit.*, p. 303; *Al.* de 1787, p. 40; Arnaud, t. I, p. 184, dit ces seuls mots : Gui V (*sic*), à qui Frédol de Saint-Bonnet succéda en 1284; l'abbé Bouveron, *An.* de 1835, p. 71, le désigne de même : Gui V; Caillau, *op. cit.*, p. 327; Gams, *Series Episcoporum* (t. II, p. 604, 128), 1283, « sedit brevissimum tempus »; Mandet, t. II, p. 264, t. IV, p. 98; Monlezun, *op. cit.*, p. 168; Theillière, *op. cit.*, p. Armes inconnues; Payrard, *Nouvel Episcopologe du Velay*, p. 28.

(1) Rayons.

Digitized by Google

59. **Frédol II de Saint-Bonnet** (1284-1289), appartenait, selon Ch. Rocher à une branche de la très illustre et antique maison de Montboissier les : Saint-Bonnet, seigneurs de Roche Savine, n'ayant rien de commun avec les Saint-Bonnet du Forez. Tous les historiens de N.-D. du Puy le croyaient issu de cette dernière famille. Il était évêque d'Oviédo en Espagne, siège qu'il occupait encore le 10 août 1284. D'après Fr. Théodore, il aurait eu un compétiteur qui contesta la validité de son élection. Frédol II alla soumettre au Pape les difficultés qu'il rencontrait. Martin IV, après l'avoir sacré à Rome, le 2 septembre suivant, lui accorda le Pallium. Le successeur de Guy IV fit son entrée solennelle au Puy, le 30 du même mois.

Les Carmes s'établirent dans la cité anicienne sous son épiscopat. En 1286, les religieux de cet ordre durent porter le manteau entièrement blanc. Ils avaient adopté, à l'origine, le manteau blanc rayé de noir, ce qui les avait fait appeler *Barrés* (voy. Médicis, t. I, p, 198). Frédol II, qui les avait accueillis, ne cessa de les protéger. A sa mort, ils eurent des démêlés sérieux avec les Frères prêcheurs et les capucins. On trouvera la bibliographie du procès qui leur fut suscité au paragraphe : *Ordres religieux du Puy.*

En 1285, Philippe III, dit le Hardi, qui s'était emparé d'Elne et de Girone (7 septembre), retira ses troupes de Catalogne et mourut, le 6 octobre, à Perpignan. Philippe IV, qui avait fait la campagne avec son père fut appelé précipitamment à Paris. Il se détourna, néanmoins pour venir en pèlerinage au Puy, où il arriva la veille de la Toussaint, qui a toujours lieu le 1er novembre. Il accomplissait un vœu : dans une révolte des habitants de Girone, son père et lui promirent une riche offrande à Notre-Dame du Puy, s'ils sortaient sains et saufs de l'imminent danger que leur fit courir une attaque imprévue de l'amiral de Sicile. Philippe-le-Bel apportait un calice d'or, d'une grande valeur qu'il déposa sur l'autel de la Vierge noire.

Frédol II, en prenant possession de son nouveau diocèse, eut à régler une grosse et difficile affaire entre l'église du Puy et les seigneurs de Chapteuil, que le R.-P. de Gissey ne fait qu'indiquer d'une manière aussi succincte qu'inexacte (*Hist. de N.-D. du Puy*, p. 403). Voici les faits qui nous reportent à quarante quatre-ans en arrière : Pierre de Fay, baron de Chapteuil, frappé de démence, fut enfermé d'abord dans son château, ensuite au Monteil, dépendance de son fief, enfin au monastère de Saint-Chaffre. Agnès, sa femme, administra la baronnie pendant la minorité de Pons leur fils. C'était une femme impérieuse et vindicative, une farouche châtelaine. Vers l'année 1240, un serf et sa femme, victimes sans doute de quelque acte arbitraire ou de menaces épouvantables, abandonnent leur demeure et vont se cacher au Puy. Agnès et son fils, ayant découvert la retraite des fugitifs, demandèrent à l'évêque qu'ils leur fussent livrés, Bernard de Montaigut, qui gouvernait alors le diocèse, prit ces pauvres gens sous sa protection. Le vénérable prélat voulait leur épargner le sort que les impitoyables châtelains leur réservaient. Ceux-ci furieux de voir leur requête repoussée, vinrent au Puy et firent égorger, sous leurs yeux, l'infortuné ménage, dans leur chétif logis, rue des Grazes. Les meurtriers exposèrent ensuite les cadavres sur leur grabat, devant une des portes de la cathédrale. L'indignation qu'excita cet acte de sauvagerie appelait une énergique répression. L'évêque à la tête de ses troupes, alla faire le siège du château de Chapteuil. Plusieurs gentilshommes du Velay et de l'Auvergne l'accompagnaient : Drogon d'Aubusson, Guillaume de Bonas et son fils Bonas de Lapte, Pons André, écuyer du prélat, Robert de Mauprat et Jean Guers, officiers de sa garde et Métima, bourgeois du Puy. Le château fut pris d'assaut. L'évêque fit arborer sa bannière sur le donjon. Pons de Chapteuil, emmené prisonnier au

Digitized by Google

Puy, fut mis au cachot, où il resta deux ou trois jours et tenu, ensuite, en chartre privée parmi les pages et écuyers du palais épiscopal. Drogon d'Aubusson, avec une garnison occupa le château. La captivité de Pons dura au moins sept ans, peut-être dix. Il ne cessait d'implorer sa grâce. Ses amis intervinrent; mais l'évêque restait inflexible. Le damoiseau vint, un jour, les mains jointes, se jeter aux pieds de Bernard de Montaigut, entouré de chanoines, d'officiers de sa maison, et en présence de Pons, sire de Beauzac, Robert et Pierre de Vielprat, du chevalier Adalbert de Polignac, de Pons André, Guy d'Auvergne, Durand de Ceyssac, Guillaume de Borne, Pons de Glavenas et d'autres encore; le suppliant fit à l'évêque cette proposition : « Seigneur, si vous voulez me rendre mon patrimoine, je prends avec vous l'engagement de léguer à ma mort, le château de Chapteuil, avec toutes ses dépendances, à l'église du Puy, dans le cas où je viendrais à mourir sans héritier mâle. Si je laissais une fille, votre église serait tenue de la marier. » Ce pacte fut accepté. L'évêque, ayant relevé le damoiseau, l'embrassa et dit, devant les nombreux témoins, nommés plus haut : « Nous te rendons tes domaines aux conditions que tu viens de stipuler toi-même ». Le lendemain, les assistants de la veille, ayant à leur tête Bernard de Montaigut, allèrent installer le jeune baron dans le manoir de ses pères. La brillante chevauchée fut reçue à la porte du château par Drogon d'Aubusson et ses lieutenants, auxquels s'étaient joints de nombreux habitants du bourg et des mandements voisins. « Messeigneurs, dit Bernard de Montaigut, nous venons réintégrer dans tous ses biens Pons de Chapteuil, vous savez dans quelle circonstance, il en avait été privé. Nous ne voulons qu'oublier; toutefois cet abandon n'a été consenti que sous la condition que son patrimoine ferait retour à l'église du Puy, s'il venait à mourir sans héritiers mâles. »

Pons ayant de nouveau aquiescé à cet accord, l'évêque remit les clefs du manoir au jeune seigneur, après avoir ordonné au commandant de la garnison de livrer la place aux gens du damoiseau. Treize ou quatorze seigneurs apposèrent leurs sceaux sur le contrat préparé la veille par Me Arnaud, notaire au Puy. Dans cette *carta*, il n'était nullement parlé du père et de la mère de Pons. On suppose qu'à ce moment Agnès était morte; quant à Pierre de Fay, il était toujours à l'abbaye de Saint-Chaffre, ainsi que l'affirmera plus tard Sylvinot, chargé de pourvoir aux besoins du malade. On n'a pu rétablir les faits que nous venons de rappeler qu'à l'aide des témoignages produits dans un procès qui se déroula en 1285. Bernard de Montaigut avait cessé de vivre en 1248.

Pons de Chapteuil déclare devant Jean de Peyre, notaire au Puy, le 16 juillet 1253, en présence de Bernard de Ventadour, évêque du diocèse qu'il n'avait nul droit de bans, host, chevauchée, garde, guet, clôture, etc., nul droit de justice, aucune servitude et re devance sur les propriétés et les hommes que possédait Gérenton de Tournon dans le château, bourg et mandement de Chapteuil. L'acte qui renferme cet aveu impose au sire de Tournon, l'obligation de clore l'emplacement où s'élevait jadis la demeure de ses ancêtres. Il y était dit que dans le cas où ses gens commettraient des excès ou des attentats dans la terre de Chapteuil, ce serait au seigneur de Tournon ou à ses successeurs qu'incomberait le soin de redresser et punir les délits et les crimes. Cet acte, contresigné par l'évêque et le chapitre, a été reproduit par M. Ch. Rocher, dans ses *Documents et Notes sur le Velay* (M. t. II, pp. 12-13).

Pons, marié à Marquèse de Goudet n'eut pas d'enfants ou les perdit. La mouvance du château de Chapteuil s'étendait aux possessions de Fay de Bonas et du monastère de Mazan. Le fief de Lardeyrol, la forteresse de Montusclat et de Montvert relevaient de sa

Digitized by Google

seigneurie. Les hommes de ses mandements, en temps de guerre, venaient s'exercer aux manœuvres dans les cours du château; ils venaient encore au manoir, comme jurés, tenir les assises, et faire recevoir le droit.

Pons, avec l'âge, se repentit du pacte qu'il avait contracté, de l'hommage qu'il était obligé de rendre aux successeurs de Bernard de Montaigut. (Voy. A. Lascombe, *Hommages de l'évêché du Puy*, p. 136.) Il chercha à faire disparaître l'acte qui le liait ainsi. Il y parvint. Suborna-t-il, comme la rumeur publique l'affirmait, Pons de Glavenas, chanoine de la cathédrale, un des témoins du contrat? Toujours est-il que cette pièce ne fut pas retrouvée. A cette époque, ce dignitaire de N.-D. du Puy venait d'être nommé abbé de Saint-Pierre-la-Tour. Pons, entre 1282 et 1284, se croyant dégagé de ses obligations par l'anéantissement du contrat, institue pour son héritier universel Pons de Goudet, neveu de sa femme.

D'après la *Gallia christiana*, Marquèse, veuve de Pons de Chapteuil, rendit hommage, en avril 1284, à l'évêque du Puy. C'est alors que son neveu produisit le testament fait en sa faveur et qu'éclata le procès, dont la pièce principale, l'enquête de 1285, se trouve aux Archives départementales de la Haute-Loire. Ce document précieux renferme les dépositions des témoins, l'arrestation et l'internement de Pons de Chapteuil, la restitution de ses biens, à la suite du pacte consenti à l'évêque du Puy. Il permet de reconstituer tous les événements et la transaction intervenue entre Bernard de Montaigut et Pons de Chapteuil.

L'enquête, sur le point de fait, était favorable à la cause de l'église anicienne, puisque Pons ne laissait pas d'héritier mâle direct. La question de droit, était au contraire, fort discutable. Le damoiseau était-il majeur? Rien ne l'affirme. Avait-il la disposition de ses biens du vivant de son père? Quoique atteint d'aliénation mentale, ce dernier était toujours le chef légal de la baronnie. A un autre point de vue, Pons, prisonnier de l'évêque, avait-il sa liberté d'action? La justice pouvait-elle admettre un engagement contracté par un captif, impatient de briser ses liens? Pons avait commis un crime et une forfaiture envers son suzerain. La loi féodale donnait à ce dernier le droit de le punir. Mais la prison et la déchéance du fief de cet adolescent ne constituaient-elles pas une peine excessive, appliquée par une juridiction intéressée à la ruine du coupable? A un autre point de vue, la confiscation de la baronnie, atteignait les droits de tiers sur les domaines du fief grevés de servitudes, usages, redevances, etc. L'instance était difficile et l'issue incertaine. Une transaction s'imposait. Après de nombreux pourparlers, les parties conclurent un accord sous les auspices de Raymond de Poislar, juge pour le Roi au Puy. Le château de Chapteuil, le fief de Lardeyrol et autres fiefs et arrières-fiefs de cette terre, astreints à la mouvance de Chapteuil, leurs mouvances, justices haute, moyenne et basse, leurs tailles, cens et droits de toute sorte furent attribués à l'église du Puy. Les forts du Villard, de Montusclat et Monvert, avec leurs mandements, dépendances et droits de toute nature, devinrent la propriété de Pons de Goudet, seigneur d'Eynac, sous la réserve de foi et hommage envers l'église du Puy, tant pour les forts et leurs accessoires actuels que pour tous les châteaux pouvant être construits à l'avenir sur le territoire cédé. Celle des parties qui viendrait à manquer aux conventions se reconnut passible d'une amende de mille livres tournois. Les droits de Marquèse, veuve de Pons de Chapteuil, furent réservés sur le fort du Villard. L'acte fut dressé devant tous les chanoines de la cathédrale, le lundi, avant la fête de la Purification, 31 janvier 1289 (Voy. la *Gallia Christ.* Instr. Eccl. Anic., t. II, col. 237-238).

Frédol II mourut le 4 août suivant et fut inhumé dans l'église des Jacobins, sous la lampe, au milieu du chœur. Son sarcophage était en bronze. Le 4 août

Digitized by Google

1562, Blacon, n'ayant pu surprendre la ville, pilla les faubourgs et les églises extérieures; fit camper ses chevaux dans ce sanctuaire; détruisit les tombeaux. Il ne reste plus aucune trace de celui de Frédol II.

Sources : Médicis, *Chr.*, ne le mentionne pas dans son catalogue; mais il est question de cet évêque, t. II, p. 198, note 1; *Espana sagrada, Memoria de la santa iglisia exenta de Oviedo;* t. XXXVIII, pp. 204-213; Gissey, édit. de 1644, pp. 403-405; Fr. Théodore, pp. 303-305; Ch. Rocher, *Notes sur le Velay*, XIII et XIV, M. t. 2, pp. 1-74 et 74-89. (Procès entre Frédol II de S. Bonnet et Pons de Goudet et l'accord qui intervint entre les parties); *Gallia christ.*, Eccl. Anic. t. II, *Instrumenta*, col. 237-238; abbé de Surrel, les *Schedæ des Arch. du Vatican*, six fiches, pp. 19 et 20; Arch. départ. de la Haute-Loire, enquête de 1285; Al. de 1787, p. 40; Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, pp. 184-185; An. de 1835, p. 71; Caillau, *Gloires de N.-D. du Puy*, pp. 327-328; Mandet, t. II, p. 264, t. IV, p. 98; Monlezun, *op. cit.*, p. 169; Payrard, *Episcopologe du Velay*, p. 23; Vernière, *Itinéraires des rois de France en Velay*, p. 19; Theillière, *Armorial des évêques du Puy*, (Armes inconnues); si comme l'affirme Ch. Rocher, Frédol II, sortait de la Maison de Montboissier, il devait porter : *d'or, semé de croisettes de sable, au lion de même.*

60. **Guy V de Neuville** (1290-1295). Nous ne savons rien de la famille de cet évêque. Il existait, au commencement du XIII^e^ siècle, des seigneurs de Neuville, possessionnés au terroir de ce nom, près de Mauzun en Auvergne. Guy appartenait-il à cette maison? Il succéda, d'après les *Schedæ du Vatican*, le 20 juin 1290, à Frédol de Saint-Bonnet. B. Haureau, *Hist. litt. de la France*, dit qu'il fut nommé à cette date. Il était chapelain apostolique et auditeur des écrits de controverses. Raymond Lagier, doyen de l'église du Puy, et le chanoine Raymond de la Garde furent envoyés à Rome, en juillet 1291, pour solliciter du Pape, Nicolas IV, l'honneur du Pallium, concédé depuis longtemps au siège, en faveur de leur nouvel évêque. Le Saint-Père fit droit à cette demande.

Guy V met son sceau, le 23 juillet 1292, à la donation du Dauphiné, faite par la Dauphine Anne, à son fils Jean II, comte de Viennois (Arch. nat.). A peine élu, il fut contraint de se rendre, en toute hâte, au parlement pour soutenir les droits de l'église du Puy sur le comté de Bigorre que le roi Édouard I^er^ d'Angleterre lui contestait. Le parlement royal, institué par Philippe-Auguste, ne s'assemblait, à l'origine, que deux fois par an et chaque session ne durait guère que quinze jours. La première s'ouvrait à la Chandeleur (2 février). Pour acquitter les frais d'une procédure onéreuse, Guy de Neuville dut se procurer de l'argent. Le chapitre de la cathédrale, sous la caution de deux bourgeois du Puy, Guillaume et Dalmace de Chandorat lui confia les objets les plus précieux du trésor : le pectoral et la ceinture d'Aaron, la couronne de saint André, le tout en or, garni de pierres précieuses, enfin un calice et sa patenne de même métal (Voy. An. de 1869, l'inventaire de N.-D. du Puy et la reconnaissance de Guy V donnée au chapitre; et la *Gallia christ.*, t. II, *Eccl. Anic.*, col. 720).

Rappelons l'origine du litige : en 1062, Bernard I^er^, comte de Bigorre, vint au Puy, avec sa femme Constance et plusieurs seigneurs, leurs vassaux, pour mettre sa personne et toutes ses possessions sous la protection de la Vierge anicienne. En témoignage de sa piété, il prit l'engagement de porter ou de faire porter, annuellement, au chapitre de cette cathédrale, soixante sols morlacs (*Morlacum Bearn*), que ses héritiers, après lui, devaient servir à perpétuité. Selon sa volonté, un acte fut dressé, dans lequel les infracteurs à cette obligation sont voués aux représailles de Dieu. De là vient, selon l'*Art*

Digitized by Google

de vérifier les dates (édit de 1710, pp. 729-730) la suzeraineté que l'église du Puy prétendait sur le Bigorre. Dans tous les cas, ce fut cette charte qui établit les rapports entre les deux pays. Pierre de Marca l'a reproduite d'après un manuscrit de l'abbaye de Saint-Pé (Voy. *Hist. de Béarn*, Paris, 1640, in-fol., pp. 810-811 ; André Favyn, *Hist. de Navarre*, Paris, 1612, in-fol. ; le chanoine Monlezun, *Hist. de Gascogne*; Auch, 1846, t. II, pp. 58, 478 et sq. ; Bascle de Lagrèze, *Hist. religieuse de la Bigorre*. Paris, Hachette, 1863, in-8°). Il exista bientôt entre le Puy et le nord de l'Espagne des relations de commerce qui donnèrent aux industries vellaves un grand essort. Nos négociants envoyaient et apportaient dans la Péninsule les dentelles et quelques autres produits du pays. Les Catalans, les Aragonais, les Castillans, les Valenciens, les Gascons venaient sur nos marchés acheter les mules des Cévennes, les harnais et les grelots dont on les agrémentait, les outres pour le transport des vins, les cuirs du Velay, ses légumes secs, etc. Les doublons d'Espagne circulaient abondamment dans nos montagnes. Nos rapports avec ces contrées se sont maintenus, moins actifs, il est vrai, jusqu'au milieu du XIX^e^ siècle. Nos éleveurs et nos marchands se retrouvaient avec les Espagnols à la foire de Beaucaire, instituée en 1217 par Raymond VI, comte de Toulouse. Elle avait lieu le 21 juillet et durait deux mois. Les ventes, commencées le 10 juin, ne cessaient que vers le 20 août ; actuellement le trafic se poursuit du 8 au 28 juillet. Une partie des forains étrangers bivaquent dans les prairies qui bordent le Rhône. Dans ces vingt jours, on évalue à 30 millions le chiffre des affaires qui s'y traitent.

L'hommage de 1062 fut aussi l'origine d'un procès mémorable que l'Église du Puy eut à soutenir contre le roi d'Angleterre et les héritiers de Bernard de Bigorre. Mais la reconnaissance de féauté spirituelle fut convertie, deux siècles après, en aveu de suzeraineté temporelle. Après la réunion du comté de Toulouse à la couronne (12 avril 1229), nos rois cherchèrent à étendre leur domination sur les provinces que le divorce de Louis VII avait livrées aux rois d'Angleterre. La Navarre et le Roussillon furent convoités par Saint-Louis et Philippe-le-Bel.

Bernard de Ventadour, évêque du Puy, ancien chapelain du pape Innocent IV, fit valoir, en 1253, ses prétentions au fief et au domaine de Bigorre, dont le chapitre du Puy était seigneur haut justicier du comté et sa cour ecclésiastique, le tribunal d'appel dont ressortissaient les vigueries et baillages de la Bigorre. Les Fors ou coutumes bigorraises, assurait-il, renferment un article, établissant ce droit, ainsi conçu : *Nemo a scripto foro appellet sed aliter ad curtam sanctæ Mariæ de Podio tanquam ad caput appellatur.* (Voy. de Gissey, édit. de 1644, p. 411 ; Marca, *Hist. de Béarn*, p. 814.) Ce dernier historien ne croit pas à l'authenticité de l'article précité ; pour lui, il a été frauduleusement ajouté au manuscrit ; c'est une interpolation. Bernard de Ventadour, craignant que l'éloignement ne lui permît pas de faire régner la justice, avec la plus complète équité ; considérant aussi que cette suzeraineté sur le comté de Bigorre constituait un bien faible revenu pour son église, endettée et ruinée par les usuriers, fait cession de tous les droits de l'église du Puy, sur le château de Mirambel, aujourd'hui Lourdes, et sur le comté de Bigorre à Henri III, roi d'Angleterre, moyennant trois mille deux cents livres podienses, quittancés dans le contrat.

L'acte eut pour témoins : Guy ou Guillaume, archidiacre de Lyon ; Armand de Polignac, abbé de Saint-Pierre-Latour, Eustorge de Montaigu, abbé de Séguret ; Pons de Glavenas, trésorier ; Pierre de Roche et Maurice de Saint-Bonnet, fordoyens ; Bertrand Malet et Pierre Maréchal, chanoines de Notre-Dame ; maître Guy, chanoine de Saint-Georges ; Jean Capelle, chanoine de

Digitized by Google

Saint-Paul de Lyon et Girardin de Saint-Eugène, clerc.

Cette vente a été diversement appréciée, M. Ch. Rocher, dans sa savante étude sur : *Les Rapports de l'église du Puy avec la ville de Girone et le comté de Bigorre*, a tout examiné. Il ne peut excuser le prélat qu'en faisant observer que l'idée de patriotisme et de nationalité était encore confuse dans les esprits.

Peut-on admettre qu'un évêque, au XIIIe siècle, n'avait qu'une notion incomplète des devoirs que lui imposait l'intérêt national ? Nous avons peine à le croire. Henri III, roi d'Angleterre, avait soutenu, pendant la minorité de Saint-Louis le soulèvement des seigneurs contre la régente. Ce prélat, pouvait-il ignorer le forfait inqualifiable qu'il allait commettre en livrant à l'éternel ennemi de la France, une forteresse imprenable, avant l'invention de l'artillerie, et un comté sur nos frontières, quand son roi était en terre sainte ? Et d'abord cet évêque avait-il le droit de disposer de ces possessions ? Le seigneur, qui avait placé sa personne et ses biens sous la protection de Notre-Dame du Puy, n'avait eu d'autre intention que d'assurer, avec l'aide de la mère de Dieu, la transmission intégrale de ses états à ses héritiers, à qui il imposait l'obligation d'une redevance perpétuelle pour la prier dans son sanctuaire de prédilection .Bernard de Ventadour ne devait-il pas respecter des dispositions que l'église anicienne, en les acceptant, avait pris l'engagement d'exécuter fidèlement ? Comment Louis IX apprécia-t-il cette cession à Henri III d'Angleterre ? Il ne dut certainement pas l'approuver. Toujours est-il qu'elle donna lieu à un long procès, dont on trouvera toutes les péripéties dans le remarquable travail de Ch. Rocher. En 1251 Pétronille, comtesse de Bigorre, qui avait été mariée cinq fois, avait institué pour son héritier universel Esquivat de Chabannes ; puis elle lui substitua une fille de Boson de Mattas, seigneur de Cognac, son cinquième mari, nommée Marthe, épouse de Gaston VII, comte de Béarn. Le roi d'Angleterre s'allia à Esquivat pour disputer l'héritage à Gaston de Béarn. A cet effet, il rendit, le 15 juin 1284, une ordonnance, consacrant la vente que Bernard de Ventadour lui avait faite des droits de l'église du Puy sur le château de Lourdes et le comté de Bigorre, qu'il déclare transporter à son cher et féal Esquivat de Chabanes pour le tenir ainsi que ses hoirs de lui, Henri III, et de ses successeurs à perpétuité, n'exigeant dudit Esquivat ni de ses hoirs autres coutumes ni services que ceux que ses prédécesseurs, comtes de Bigorre, rendaient à l'église du Puy... : « assisterons et défendrons ledit Esquivat, comte de Bigorre et ses hoirs comme notre homme-lige. En témoignage de quoy nous avons faict expédier ces lettres patentes. Tesmoin : moi-même. A Saint-Macaire, le 15 juin de l'année 38 de notre règne, qui revient à 1254 » (Marca, *Hist. de Béarn*, p. 829).

Cet historien fait observer que le roi d'Angleterre n'avait pu acquérir la seigneurie directe de Bigorre attendu que l'église du Puy ne la possédait point, mais seulement le sens de soixante sols. Le droit de suzeraineté, appartenait au supérieur direct du comte Bernard Ier c'est-à-dire au roi d'Aragon, sous la souveraineté du roi de France : « Aussi est-il certain, ajoute Marca, que dans l'église du Puy il n'y a nul acte ni mémoire qui fasse mention de l'hommage des comtes de Bigorre jusqu'au temps de Jeanne, reine de Navarre, femme de Philippe-le-Bel. A ses yeux, la cession de Bernard de Ventadour est entachée de duplicité et de fourberie. Il est plus admissible de supposer, avec Ch. Rocher, que cet acte dolosif, n'a pas été librement consenti par l'évêque ; que sa bonne foi fut surprise. Ce qui le prouve, c'est la manœuvre à laquelle le monarque eut recours pour donner à la vente les apparences de la légalité. En effet, il fit rendre en juin 1254, une sentence par Guillaume de Valence, Guillaume de Chanteloup et Pierre de Montfort, en

Digitized by Google

présence d'Esquivat de Chabannes, déclarant que celui-ci avait donné ses châteaux et places fortes en nantissement de sommes à lui prêtées et qu'il s'était engagé à faire au roi l'hommage dû auparavant à l'église et au chapitre du Puy. En conséquence, Esquivat devait se reconnaître le vassal de la couronne d'Angleterre. Henri III était tenu de remplir les obligations des comtes de Bigorre envers l'église du Puy. Le roi d'Angleterre ne pouvait prétendre à une féauté plus étendue. Esquivat faiblement soutenu par Henri III, réclama l'appui de son suzerain immédiat, Simon de Montfort, comte de Leicester, gouverneur de Guyenne, son oncle, quand Gaston de Béarn, a la tête d'une armée, vint s'emparer de Tarbes, capitale de la Bigorre. Celui-ci, le 12 novembre 1258, fit l'abandon de toutes ses possessions, en faveur de Simon de Montfort. Esquivat, qui n'avait entendu faire qu'une concession simulée de ses biens, fut péniblement surpris de rencontrer un spoliateur dans le parent dont il avait si imprudemment imploré la protection. Maître de la comté de Bigorre et de la forteresse de Lourdes, Simon de Montfort, vers 1260 ou 1261, fit déposer la rente de soixante sols morlacs, sur l'autel de Notre-Dame du Puy. (Voy. Monlezun, *Hist. de la Gascogne*, t. II, p. 307).

Le chapitre, qui avait élu B. de Ventadour, ne se crut pas lié par le traité de 1253, quand ce prélat n'occupa plus le siège. Aussi l'église du Puy eut-elle de longs démêlés avec le gouvernement anglais.

Le fils de Simon de Montfort et sa veuve transportèrent, en 1265, leurs droits sur la Bigorre, à Thibaut II, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, époux d'Isabelle, fille de saint Louis. Fort de l'appui du roi de France, Thibaut II, par un traité avec Guillaume de la Roue, évêque du Puy et le chanoine Guillaume de Romigenis, délégué du chapitre cathédral de cette ville, reconnut tenir en fief de l'église anicienne le château de Lourdes et le comté de Bigorre, pour lesquels il promit foi et hommage. A chaque mutation du fief, la bannière de l'église du Puy devait être arborée sur la tour de Lourdes pendant un jour et une nuit. Tous les cinquante ans, ce château était remis au chapitre du Puy une journée entière. A la fête de l'Assomption, chaque année, les rois de Navarre devaient déposer ou faire déposer le tribut de soixante sols du Béarn. Thibaut prit à sa charge les frais du procès contre Esquivat et le roi d'Angleterre; s'engageait, en outre, si le jugement à intervenir condamnait l'église du Puy au remboursement du prix de la cession de 1253, à l'idemniser de cette somme. L'église du Puy était donc regardée comme légitime propriétaire du comté de Bigorre et sa suzeraineté établie par acte authentique. Le procès traînait indéfiniment en longueur; si bien que les parties et leurs héritiers de plusieurs générations eurent le temps de mourir : Saint-Louis, Henri III, roi d'Angleterre, Esquivat de Chabannes, Henri dit le Gros, roi de Navarre, frère de Thibaut II. Les pièces de cette interminable procédure ont disparu. Il en reste cependant quelques bribes, qui suffisent pour suivre les phases de ces débats internationaux. Henri dit le Gros, avait épousé Blanche, sœur du comte d'Artois, dont il eut une fille, Jeanne. En 1274, la mort de son père la laissait héritière, à l'âge de trois ans, du royaume de Navarre. Elle fut, aussitôt demandée en mariage par trois Maisons souveraines : La France, l'Aragon et la Castille, qui avaient, chacune, de chauds partisans à Pampelune. Blanche, la reine douairière, pour faire cesser ces intrigues violentes, mit sa fille sous la protection de Philippe-le-Hardi, qui, dix ans après, la maria à son fils, Philippe-le-Bel. Le fief de Bigorre, dépendant de la Navarre, plaçait la nouvelle reine de France, sous la suzeraineté de l'église du Puy, pour cette comté. Le procès fut repris et habilement dirigé par le mari de Jeanne, à son profit, mais au

Digitized by Google

détriment de l'église anicienne. Elle fut amenée à prendre à sa charge les frais de justice et à compromettre si bien son patrimoine qu'elle dut engager les pièces les plus précieuses de son trésor. (Voy. *Gallia christ.*, t. II, col. 720 ; Payrard, *Inventaire de Notre-Dame du Puy*, An. de 1869.)

Le parlement, émanation du conseil royal, exerçait la plénitude de la souveraineté politique, religeuse, administrative et judiciaire. Ses arrêts, pour le roi, n'avaient que la valeur de conseils. Au moyen âge, le souverain, cela ne souffrait aucune difficulté, réformait, comme il le voulait, les décisions purement judiciaires de son parlement. En sorte que Philippe-le-Bel, sans paraître prendre une part active aux débats, fit rendre un arrêt déclarant que l'évêque et le chapitre du Puy avaient été injustement dépouillés de l'hommage et suzeraineté du comté de Bigorre, qu'en conséquence le roi d'Angleterre devait s'abstenir désormais de troubler leur possession. Le sénéchal de Périgord fut chargé d'investir lui-même l'évêque et le chapitre des droits qui leur étaient reconnus et notamment des restitutions de fruits échus de l'origine du procès au jour de la sentence. L'année suivante, au parlement de la Toussaint, le roi prit l'engagement de faire observer le jugement de la cour royale ; à ces fins, le parlement ordonna la séquestration du comté, laquelle dura plus de vingt ans. Ces deux arrêts de 1291 et 1292, étaient de vrais dénis de justice. Le premier avait provoqué de vives résistances, que le second avait pour but d'étouffer. Eustache de Beaumarchais, un des légistes les plus éminents du XIII[e] siècle, reçut du roi la mission de faire exécuter les sentences. Ne pouvant se rendre sur les lieux, il délégua Jean de Longpérier, à sa place. C'était, d'après un mémoire à consulter, un homme violent et d'exécrable réputation. O. de Gissey cite ce factum (3[e] édit., p. 410) (1). Les États du pays, réunis à Séméac, accueillirent, avec la plus froide réserve, l'agent du sénéchal, suivi de Raymond Lagier, doyen de la cathédrale du Puy, chargé de sauvegarder les droits de son église. Le Président de cette assemblée soutint énergiquement que Constance, fille de Gaston de Béarn, était légitime comtesse de Bigorre. Constance, elle-même, en appela à la justice du Roi. Longpérier ne voulut reconnaître d'autres droits que ceux de l'église du Puy. Vainement, Roger Bernard, comte de Foix, beau-frère de Constance, protesta, le 2 octobre, contre l'arrêt du Parlement, il en appela, lui aussi, à la justice du Roi. Le jour suivant, le délégué, étant allé au château de Vic, avec Raymond Lagier, fit enfoncer les portes, qu'on refusait d'ouvrir ; pénétra, ensuite, de la même manière, dans la cour comtale. Roger Bernard, protestant contre de tels procédés, Longpérier le saisit par les vêtements et le jeta dehors, ainsi que sa suite. Des scènes de ce genre se renouvelèrent le 5. Par ordre de l'inflexible commissaire, les bannières de France et de l'église du Puy furent hissées sur les monuments publics à Tarbes, Bagnères et Vic.

Les États de la Bigorre s'étant assemblés une seconde fois, en plus grand nombre, le 9 octobre, convoquèrent le délégué et le doyen du Puy. La comtesse s'y trouvait. Malgré une débilité excessive de santé et de force, elle voulait protester encore contre l'injustice et l'abus de pouvoir dont elle était victime. L'abbé de Saint-Pé de Générès, après avoir démontré tous les droits de Constance, affirma que la cour de Bigorre garderait une foi inviolable à leur légitime suzeraine et adjura les commissaires de ne commettre aucun abus de pouvoir. La comtesse protesta, à son tour, contre des iniquités que

(1) Il existait cinq exemplaires de ce mémoire aux Archives des Basses-Pyrénées. Le ministre en a fait attribuer un aux Archives départementales de la Haute-Loire.

Digitized by Google

ses titres, sa possession et le testament de la comtesse Pétronille ne permettaient pas de commettre, déclarant qu'elle était disposée à remplir les obligations auxquelles elle était tenue envers l'église du Puy. Longpérier répondit qu'il n'y avait plus qu'à respecter la chose jugée. Constance et les États en appelèrent unanimement au roi. Mais à bout de force, elle se résigna au vasselage de l'église du Puy, dans l'espoir de conserver la possession de son comté. Enfin, le 11 octobre, Roger Bernard rencontra, dans la forteresse de Mauvesin, l'intraitable commissaire et le prévint, devant l'un des sept baillis ou viguier de la Bigorre, qu'il fait appel au roi. (Cet acte, sur parchemin, se trouve aux archives départementales des Basses-Pyrénées, fonds de Bigorre, E, 371).

En 1293, Guy de Neuville, évêque du Puy, avait cité les parties, devant son chapitre, pour les entendre soutenir contradictoirement leurs prétentions sur la comté de Bigorre. Le comte de Foix se présenta, le 10 juin, autorisé d'une procuration de sa belle-sœur, devant Bernard Roiardi, vicaire général, et devant les chanoines, capitulairement assemblés. Le chapitre ne put prendre de résolution. Après avoir écouté les revendications faites au nom de Constance, il se retrancha derrière l'impossibilité où il se trouvait d'émettre une opinion contraire au parlement royal. Quant à accepter la vassalité de la comtesse sur le Bigorre, cela ne lui était plus permis, ayant reçu déjà de la reine Jeanne le serment de fidélité pour cette comté, le 23 avril de la présente année. Empêchée, à cause de son état de grossesse avancée, cette formalité avait été remplie par ses mandataires Gilles (Aycelin de Montagu), archevêque de Narbonne, et Pierre Flotte, geutilhomme d'Auvergne, qui firent accomplir la cérémonie par le chevalier Jean de la Roche Aymon. En mai 1294, la reine Jeanne ratifia solennellement le traité de 1266, passé entre l'évêque du Puy, Guillaume de la Roue et Thibaut II de Navarre, promettant de l'observer, elle et ses successeurs. Philippe donna son consentement et fit apposer le grand sceau royal.

Le 24 avril 1296, le pape Boniface VIII annonçait à Guy V de Neuville son transfert au siège de Saintes, où des divisions venaient d'éclater dans le chapitre pour le choix d'un évêque. (Bibl. nat., Vol. 1229, coll. Moreau, fol. 85 et sq.)

Sources : Médicis ne mentionne pas Guy de Neuville dans son catalogue des évêques du Puy ; il le cite, comme signataire, dans le règlement de 1291, pour la léproserie de Brives (*Chr.*, t. II, p. 28). A. Fravyn, *Hist. de Navarre*, Paris, 1612, in-8°, passim ; Gissey, se contente de dire que cet évêque reçut l'hommage de Jeanne de Navarre pour son comté de Bigorre en 1294 (liv, III, ch. XVII, p. 405); la *Gallia christiana*, t. II, eccl. Anic. col. 720, et *eccl. Sandoriensis*, col. 1076 ; P. de Marca, *Hist. de Béarn*, 1640, in-fol., pp. 836 et sq. ; Fr. Théodore, op. cit., pp. 305-307 ; Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, pp. 185-186 ; D'Avezac-Macaya, *Essais historiques sur le Bigorre*. Bagnères, 1823, 2 vol. in-8°. (Cet ouvrage renferme de savantes recherches sur son érection en comté héréditaire, les discussions relatives à la sucession de la comtesse Pétronille, la réunion du comté à la couronne de France, avec nombre de chartes, sur les rapports de l'église du Puy avec le Bigorre) ; Caillau, *Les Gloires de l'église du Puy*, 327-328 ; Mandet, *Hist. du Velay*, t. II, 264 ; Monlezun, *Hist. de N.-D. du Puy*, p. 169, dit que Guy V était chapelain du Pape ; Du même, *Hist. de la Gascogne* ; Auch. 1846, t. II, passim, t. III, passim ; Bascle de Lagrèze, *Hist. religieuse de la Bigorre*, Paris, Hachette, 1863 ; B. Haureau, *Hist. litt. de la France*, 1877, t. XXVII, pp. 420-423 ; donne la date de sa mort : 13 avril 1312, Ch. Rocher, *Les Rapports de l'église de Girone en Espagne et le comté de Bigorre*, T. t. III et IV, t. à p. : Le Puy, 1873, gr. in-8°, savante étude, qui a valu à son auteur la critique et les éloges

Digitized by Google

de Gaston Paris, auteur d'une *Histoire poétique de Charlemagne ;* voir aussi la communication de M. Ch. Rocher, à la Société agricole du Puy, de son travail sur les relations du Velay avec le nord de l'Espagne et le débat auquel donne lieu cette lecture (M. t. V, pp. 224-227); L. Pascal, reproduction inédite de la « *Bulle du pape Boniface VIII à Guy de Neuville, évêque du Puy* (20 avril 1296), M. t. VI, pp. 177-179 ; l'abbé de Surrel, *Les Schedæ inédites du Vatican*, ces fiches donnent de nombreuses indications sur cet évêque, si précieuses pour l'histoire de ce prélat, que nous devons les reproduire :

12e Calendes Julii 1290. Guido, Cappellanus Apostolicus et litterarum contradictorum auditor, fit Episcopus Aniciensis per obitum Fredoli. Nicolai IV, III, 215.

1290, 27 Junii. Magister Guido de Novavilla præpositus de Masangeyo in ecclesia Carnotensi Auditor litterarum contradictarum cappellanus Papæ et electus Aniciensis. Instrumentum.

1294. G. (Guido) Aniciensis episcopus. A. A. Arm. IX, cap. 1, nº 8.

Guidoni, electo Aniciensi, indultum super ejus conservationem. Nicolai IV, III, 251.

Guidoni, electo Aniciensi, circa statuta in dicta ecclesia edita a Clemente IV. Nicolai IV, III, 257.

Guidoni, electo Aniciensi, indultum recuperandi decimas, etc. Nicolai IV. III, 267.

G. (Guidoni) electo Aniciensi pallium. Nicolai IV, III, 371.

G. episcopus Aniciensis Bonifacii VIII, I, 759.

G. episcopus Aniciensis Bonifacii VIII, I, 850.

1294. 12 aprilis, Aniciensis episcopus. Instrumentum.

1295. G. (Guido), episcopus Aniciensis, missus in Galliam. Bonifacii VIII, I, 786.

1295. G. Aniciensis episcopus. A. A, II, cap. 3, nº 3.

8 calendas maii 1296. Guido, episcopus Aniciensis, ad Xantonensem transfertur, Bonifacii VIII, II, 161.

1296. Aniciensis episcopus. Martène, Anec. I, 1277.

De Neuville (Guido), Aniciensis episcopus. Gallia christ. VIII, 456, B.

Payrard (l'abbé), *Nouvel episcopologe du Velay*, p. 23.

Theillière (l'abbé), *Armorial des évêques du Puy* : « Armes inconnues ».

L'empreinte du sceau de cet évêque, existe aux Archives nat. sur une donation de la dauphine Jeanne de 1292 : *sigillum Guidonis Dei gratia episcopi Aniciensis*. L'évêque vu de face, mitré, bénissant de la main droite et de la gauche, tenant la crosse, sceau ovale.

Sceau secret : *Ave Maria, gratia plena dominus tecum*. La Vierge assise sur un trône, tenant l'enfant Jésus sur son giron.

61. **Jean Ier de Comines** (1296-1308).

Les documents concernant cet évêque aux Arch. et à la Bibl. nationales, les *Schedæ du Vatican*, la *Gallia christ.* le nomment Comines ou Commines ; Aug. Chassaing a adopté ce mot. Ch. Rocher le suppose né au petit bourg de Cumènes, dans le diocèse de Montpellier. On peut, tout aussi bien, le croire originaire de Comines sur la Lys (Nord) et le regarder comme l'ancêtre du chroniqueur Ph. de Comines. Son érudition et son habileté l'avaient mis en évidence. Il fut successivement prieur de l'abbaye de Tournus, abbé de Saint-Victor de Marseille (juin 1278), abbé de Saint-Germain-des-Prés (1289). Administrateur vigilant et ferme, il jouit d'un grand crédit sous les papes Nicolas III et Nicolas IV. Le dernier l'avait institué défenseur de l'ordre de Cluny, charge qui lui donnait le pouvoir d'excommunier les déprédateurs des biens de la congrégation de ce nom.

En 1295, Philippe-le-Bel envoya à Rome, comme ambassadeur, Jean de Comines et Pierre, évêque d'Orléans, pour assister aux conférences qui devaient avoir lieu à la cour pontificale, où Boniface VIII avait entrepris de concilier Philippe-le-Bel avec Jacques, roi d'Aragon et amener les deux monarques

Digitized by Google

à signer le traité de paix d'Anagni. La Sicile restait à l'Aragon, Naples à la maison d'Anjou, et Charles de Valois, frère du roi, renonçant à ses prétentions royales, avait l'Anjou et le Maine. En cette circonstance, l'abbé Jean sut mériter la confiance du pape. L'évêché du Puy alors était vacant par suite de la translation de Guy de Neuville à celui de Saintes. Le Saint-Père, l'ayant nommé pour remplir ce siège, le décora du pallium et le recommanda au roi de France par un bref du 15 mai 1296, existant aux Arch. nat. (J. 791, pièce 113. Voy. *Mém. de la Soc. agr.*, t. VI, p. 180, la copie de ce document.)

Jean Ier ne prit possession de son siège qu'au mois d'août 1297. Dom Jacques Bouillart, l'historien de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (1724, in-fol. pp. 142 et suiv.) porte une lourde accusation contre ce prélat. Nous lui laissons la parole : « En quittant l'abbaye de Saint-Germain pour s'en aller au Puy, il fit une action peu convenable pour la place qu'il occupait, car au lieu de laisser des marques de reconnaissance pour l'honneur que les religieux lui avoient fait de le choisir pour leur abbé, il les quitta honteusement, emmenant avec lui tous leurs chevaux et emportant du trésor de l'église, les crosses, les mitres, les croix, les vases d'or et d'argent et plusieurs autres choses semblables.

« Jean III, son successeur, et sa communauté s'en plaignirent au pape, lequel manda aussitôt à l'abbé de Saint-Allire, de Clermont, et au chancelier de l'église de Paris, d'obliger Jean de Comines à restituer tout ce qu'il avait pris. On ne sait pas ce que firent les commissaires ni qu'elle fut l'issue de cette affaire. »

Quand la guerre éclata entre la France et l'Angleterre dans la Flandre Belge, Gui de Dompierre, comte de cette province, répudiant la suzeraineté de la France, fit alliance avec Edouard Ier. La Flandre fut soumise par suite de l'abandon du comte Gui par ses bourgeois et de la ruse de Philippe-le-Bel. Le vainqueur, qui projetait d'avoir les frontières du Rhin, envoya vers le comte Gui, retenu prisonnier, deux prélats : les évêques du Puy et d'Amiens, lui porter des propositions d'arrangement. Le comte de Flandre avait promis la main de sa fille au fils aîné du roi d'Angleterre. Philippe s'opposa à cette alliance par tous les moyens. Gui n'obtint sa liberté, après six mois de détention, qu'en donnant sa fille en otage. Tout allait pour le mieux au gré du roi de France. Malheureusement les excès du gouverneur de la Flandre Belge et la conduite des Français amenèrent de nouvelles vêpres siciliennes, qui firent échouer le plus grand projet de Philippe-le-Bel.

Dans les fameux démêlés de ce roi avec le pape Boniface VIII, Jean de Comines prit d'abord le parti du chef de l'église.

L'origine de la querelle avec le pape Boniface VIII datait de 1296. Celui-ci, par la bulle *Clericis laïcos*, menaçait d'excommunication tout laïque levant un impôt sur le clergé et tout clerc consentant à le payer. Philippe riposte par un édit interdisant la sortie de l'or et de l'argent, envoyé de France à la cour de Rome. A ce moment, on se fit, de part et d'autre, des concessions : le pape procède à la canonisation de saint Louis ; il intervient dans divers conflits en faveur de Philippe, qui, de son côté, accueille par édit l'Inquisition. En 1300, une question d'intérêt ranime les hostilités. Boniface soutient la cause de deux évêques, dont les droits étaient contestés par le roi ; il le réprimande et lui envoie en 1301, Bernard de Saisset, évêque de Pamiers, comme légat. Ce prélat, violent et emporté, se rendit-il coupable d'insolence ? Toujours est-il qu'il fut accusé de trahison. On le fait comparaître, à Senlis, devant le conseil du roi, où siégeait J. de Comines, alors à la cour. Saisset est déféré à l'archevêque de Narbonne, son suffragant, pour être dégradé et livré ensuite à la justice séculière. Le 5 décembre, le pape lança la bulle *Ausculta*,

Digitized by Google

fili, où il déclare que Dieu l'a établi, avec plein pouvoir, sur les rois et les royaumes de la terre. Philippe la fait brûler (12 fév. 1302); mais craignant la colère du pontife, il réunit les États généraux de France, en leurs trois ordres (10 avril) (1). Cette grande assemblée fit cause commune avec son souverain et repoussa énergiquement les prétentions de Boniface. Le pape convoqua alors un concile, qui fut tenu à Rome, le 30 octobre suivant. Il y éclata en menaces, sans en venir à l'exécution. Le concile modéra les termes des décisions. Il n'admit pas que le vicaire de Jésus-Christ eût le droit de corriger et de déposer les souverains : mais il décida l'envoi de la décrétale *unam sanctam*, établissant que tout homme est soumis au pape, proposition dont aucun catholique ne doute, pourvu qu'on la restreigne à la puissance spirituelle.

Malgré la défense expresse du roi, quarante-cinq prélats français, parmi lesquels se trouvait l'évêque du Puy, allèrent à Rome. Philippe IV fit saisir le temporel de ces révoltés et le fit administrer comme bien tombé en régale. J. de Comines, l'année suivante, avait reconquis les faveurs du roi.

Philippe connaissant les dispositions du Pape à son égard, convoqua, au Louvre, pour le 13 juin 1303, une grande Assemblée de seigneurs et de prélats, où la réunion d'un concile devait être demandée pour déposer le pape. Plus de sept cents adhésions furent adressées. Cinq archevêques, ving-deux évêques et plusieurs abbés approuvèrent la convocation du concile, en déclarant qu'ils ne pouvaient être partis contre le pape. J. de Comines était de ce nombre. Les États du Languedoc consentirent à s'y rendre. Le Sénéchal de Beaucaire fit appel à la noblesse de son ressort et, au nom de plusieurs seigneurs, entre autres d'Armand V, vicomte de Polignac. Le pape, de son côté, se préparait à excommunier Philippe, à délier ses sujets du serment de fidélité. Un des conseillers du roi de France, Guillaume de Nogaret se charge d'enlever le souverain pontife et de l'amener à Lyon. Il arrive, le 7 septembre, à Anagni, ville natale du pape avec un baron romain, Sciarra Colonna, et une armée d'aventuriers, Boniface, âgé de 86 ans, est outragé, incarcéré. Le peuple le délivre, après trois jours de détention; mais, à quelques mois de là, il mourut de douleur, à Rome (11 oct. 1303).

Après la guerre de Flandre, Philippe-le-Bel, qui cherchait à établir sournoisement son autorité dans les provinces où elle n'existait qu'à l'état honorifique, employa, pour la faire pénétrer dans le Velay, le moyen dont il fit un très fréquent usage et toujours avec succès : le Pariage. Il en avait déjà conclu un, dans cette province, avec Armand de Retourtour pour la seigneurie de la ville de Montfaucon, le 9 octobre 1293. Ce moyen était infaillible, quand il avait un pied dans la place, cette place, lui était soumise. Il lui fut moins facile d'obtenir un pareil traité avec l'église du Puy. Cependant Jean de Comines, qui soutenait résolument ses vues de centralisation et d'unité de pouvoir, dut écouter complaisamment, s'il ne conseilla pas, la première proposition qui lui fut faite, vers 1305. Un projet de pariage, rédigé à Vazenobres, dans le diocèse d'Uzès (Guillaume de Plasian, seigneur de cette ville, conseiller et âme damnée du roi, le juge-mage et les autres officiers royaux de la sénéchaussée de Beaucaire d'une part; l'évêque et l'église du Puy de l'autre) fut présenté à l'acceptation de J. de Comines et de son chapitre. Les chanoines aniciens jetèrent les hauts cris; en appelèrent au Roi et au Pape. De longtemps, il ne fut question de pariage. Elle revint sur le tapis, le 26 mai 1305. Le chapitre résista encore. *La*

(1) C'est la première fois, sous la troisième race, que le roi admettait le Tiers-État dans une assemblée politique.

Digitized by Google

Gallia Christiana (*Eccl. Aniciensis*, t. II, col. 721) reproduit une renonciation, datée du mois d'avril 1307. L'église ne cessa donc de refuser son consentement. La charte de pariage fut, enfin, signée, à l'abbaye royale de Maubuisson, près Pontoise, dans le mois de septembre 1307. Philippe-le-Bel reprenait ainsi la moitié de toutes les concessions accordées par ses prédécesseurs à Notre-Dame du Puy. C'était non seulement l'affaiblissement du pouvoir temporel des évêques de ce diocèse, mais encore son anéantissement prochain. Le texte de ce traité se trouve dans *Les ordonnances des rois de la 3e race* (1741), t. VI, pp. 341 et suiv.; Médicis, *Chr.* (t. I, pp. 91-99) donne le texte latin de la confirmation du même acte par Charles VIII, en 1483; Mandet, *Hist. du Velay* (t. IV, pp. 105-110) analyse les principaux articles de ce document. L'évêque se réserve la propriété des biens appartenant à l'évêché et au chapitre, ainsi que les fiefs qui en dépendent et le droit de battre monnaie. La justice est exercée par indivis, au nom du roi et de l'évêque. Il fut gravé un sceau commun dont le dessin et la description se trouvent dans les *Chroniques de Médicis* (t. I, p. 94, note de l'éditeur).

La description en a été donnée par M. Douet d'Arcq (Voy. *Collection des sceaux des Archives de l'Empire*, Paris, 1867, t. II, p. 203).

Le roi, en compensation, associe l'évêque du Puy dans ses droits et revenus sur la ville, territoire et juridiction d'Anduze, et de plus, donne à ce prélat 400 livres de rente annuelle. L'évêque conserve le comté du Velay, et les droits qui en dépendent; et contrairement à l'opinion admise, se qualifie comte de cette province, ainsi qu'en témoigne le sceau qui fut fait, après le pariage.

Sur ce traité, Médicis cite le dicton rimé auquel il donna lieu :

« Ben fu l'evesque del peu buse
Quant changet le Peu per Anduze »

Jean de Comines n'était ni un naïf ni un sot. Le roi savait qu'il pouvait compter sur le dévouement de ceux qu'il avait admis dans son conseil privé. Philippe-le-Bel, froid, réservé, plein d'ambition et d'astuce, fit accomplir de grands progrès à la monarchie. L'histoire ne saurait lui donner le surnom de Grand; il fut souvent injuste et cruel, rien n'est plus grand que la vertu; mais elle le montre, avec raison, comme le promoteur de la politique de Louis XI et de Richelieu. Comines ne fut pas la dupe, mais le serviteur intelligent du roi. Du reste, il savait bien que toute résistance était inutile. Durand II, évêque de Mende, ne voulait à aucun prix, se départir de ses droits, ni les partager; ne fut-il pas obligé d'en passer par toutes les exigences de Philippe IV? Le chapitre du Puy en appela au roi et au pape. Sa protestation échoua devant le parlement royal, comme à la cour de Rome. Clément V, porté à la chaire de Saint Pierre par la volonté du roi de France, pouvait-il se montrer favorable à cette réclamation?

J. de Comines échangea, en 1306, le château de Saint-Paulien, contre le château et la seigneurie de Mercuer (Mercorium, Mercœur), dans l'Emblavès, commune de Saint-Quintin-Chaspinhac, avec Armand V, vicomte de Polignac, afin d'éviter les contestations que pouvaient amener la possession d'une châtellenie dans les terres du vicomte et aussi pour être agréable au puissant seigneur, qui avait, si ouvertement, soutenu le roi dans sa lutte contre Boniface VIII.

En 1307, il échangea, aussi, la mouvance que l'église du Puy possédait sur la ville de Largentière, avec l'évêque de Viviers, qui lui céda les revenus du prieuré de Niègle, près de Montpezat (Ardèche).

L'évêque du Puy devait, encore, rendre un dernier et important service, dans son diocèse, au roi de France. « Il s'associa, dit Ch. Rocher, aux trames occultes de Philippe-le-Bel dans les affaires de Bigorre, et scella, par un

Digitized by Google

contrat important, cette intrigue si habilement liée et poursuivie avec une constance infatigable ». J. de Comines, muni des pleins pouvoirs de son chapitre, concède au roi, en toute propriété, tant pour lui que pour ses successeurs, le fief, la mouvance et l'hommage que l'église du Puy possède sur le comté de Bigorre. De son côté, à titre de compensation, Philippe IV octroie a son bien-aimé Jean, évêque du Velay, un tribut annuel et perpétuel de trois cents livres tournoises, à prendre sur le péage du Breuil de Nonette, dans le diocèse de Clermont. Au cas où les produits du péage ne suffiraient pas à payer cette rente, le roi s'engageait à la parfaire sur ses revenus de la châtellenie du même lieu.

Ce contrat mit fin à un procès qui avait duré plus de cinquante ans.

Jean de Comines mourut, selon le Fr. Théodore (*Hist. de N.-D. du Puy*, p. 309), le 24 juin 1308 et fut inhumé le lendemain, dans la chapelle de Saint-Michel qu'il avait fait construire, deux ans avant son décès, dans l'église du couvent des Cordeliers du Puy.

Les Archiv. nat. conservent trois sceaux de cet évêque : n° 6826 *Sigillum Johannis Dei gratia episcopi Aniciensis*. L'évêque mitré, tenant la crosse de la main gauche, bénit de la droite, n° 6826, *bis*, sceau secret : *secretum Johannis episcopi Aniciensis*. L'évêque dans la même attitude et les mêmes habits sacerdotaux.

N° 6827. *Sigillum Johannis Dei gratia episcopi aniciensis et comitis Velavie*. L'évêque mitré vue de face, tient de la main droite le glaive, symbole du pouvoir temporel et la crosse de la main gauche.

Sources : Médicis, *Chr.* t. I. pp. 91-99; t. II, p. 2, note, pp. 197, 265 et 266; *Gissey*, 1644, pp. 412-416, *Fr. Théodore*, pp. 307 et suiv.; *Gallia Christ. passim*, Instrumentum, col. 238, D. J. Bouillart, 1724 : *Hist. de l'abbaye de Saint-Germain des-Prés*, in-fol. pp. 142 et suiv.; Arnaud. *Hist. du Velay*, t. I, pp. 189-194; *Ordonnance des rois de France*, t. V, f. 341; table du t. VIII, fol. 469; D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*, t. II, fol. 568; t. IV, fol. 142 et suiv.; Abbé de Surrel, *les Schædæ inédites du Vatican*, pp. 21-22, nombreuses notes à étudier; Caillau, *Les Gloires de N.-D. du Puy*, p. 238; Mandet, *Hist. du Velay*, t. II, fol. pp. 266-267; t. IV, pp. 98, 102-110; Ch. Rocher, *Girone et Bigorre*, T. t. III, pp. 398-402; t. IV, *Notes sur Jean de Comines*, évêque du Puy, pp. 60-65; Payrard, *Episcopologe du Velay*, p. 224; Theillière, *Armorial des Évêques du Puy*, pp. 6-7 (Armes inconnues).

FIN DU TOME PREMIER

Le Puy. — Imprimerie Régis Marchessou, boulevard Carnot, 23.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

ET NOMS DE PERSONNES

DE LA

BIBLIOGRAPHIE DU VELAY ET DE LA HAUTE-LOIRE

DE

Louis PASCAL

RÉDIGÉE PAR

Antoine JACOTIN.

TOME PREMIER

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DU TOME Ier

Agriculture, 282.
Aides, 98.
Albums, 536.
Animaux nuisibles, 320.
— utiles, 320.
Apiculture, 317.
Apophtegmes, 494.
Apostolicité. V. Velay.
Appeaux, juge, 93.
Arboriculture, 309.
Architectes, 350.
Architecture rurale, 293.
Argentiers, 381.
Arrêts, 71.
Art (Critiques d'), 348.
Assolements, 293.
Astronomie, 344.
Athées, 56.
Auteurs dramatiques, 458.
Auvergne. Cartes, 554.
— Géographie, 547.
— Grands jours, 99.
Bailliage de Montfaucon, 91.
— du Velay, 91.
Beaux-arts, 346.
Belles-lettres, 387.
Bestiaux, 83.
Bible. Histoire, 2.
Bibles, 1.
Biographie sacrée, 2.
Bréviaires, 12.
Bulles, 68.
Canaux, 245.
Cartes. V. Auvergne, Languedoc, Velay.
— géographiques, 524.
— géologiques, 265.
Catholicisme. Défense, 37.
Causes célèbres, 122.
Cérémonial, 12.
Chambres d'agriculture, 284.
Champs d'expériences, 289.
Chasse, 385.
Charbons, 83.
Chemins de fer, 245.
Chimie, 252.
Chroniques. V. Velay.
Chronologie, 563.
Ciseleurs, 381.
Comices agricoles, 282.
Commerce, 223.
Conciles généraux et vellaves, 17.
Concours agricoles, 284.
Consultations, 71.
Cour commune du Puy, 92.
— de la vicomté de Polignac, 93.
— de l'officialité du Puy, 93.
— des chateaux, 92.
— du chapitre du Puy, 93.
Cours d'amour du Puy, 400.
Coutumes, 66, 81, 87.
Crédit public, 214.
Critique, 491.
Cultures spéciales, 297.
Décrétales, 68.
Décrets révolutionnaires, 150.
Déistes, 56.
Dentelles, 83, 231.
Dessinateurs, 352.
Devises, 494.
Dictionnaires géographiques, 536.
Discours politiques, 154.
Domaine royal, 85.
Drainage, 303.
Droit ancien, 102.
— canonique, 67, 69.
— féodal. Généralités, 65. V. Velay.
— français, 78.
— moderne, 105.

Digitized by Google

Droit romain, 63.
Économie agricole, 321.
— politique, 214.
— rurale, 282.
Écrits politiques, 154.
— révolutionnaires, 150.
Écriture Sainte. Interprètes, 3.
Éducation, 138.
Églises. Usages, V. Le Puy.
Élections locales, 206.
Élevage, 314.
Emblèmes, 494.
Énigmes, 494.
Engrais, 293.
Enquêtes agricoles, 289.
Enseignement agricole, 289.
Epistolaires, 496.
Épizooties, 315.
Équitation, 385.
Équivalent. V. Le Puy.
Esthétique, 348.
Évêques. V. Ruessium, Le Puy.
— Élections. V. Le Puy.
Facéties, 479.
Factums, 71.
Fiefs, 85.
Flore, 279.
— fossile, 266.
Forez. Géographie, 547.
Fouage, 85.
Géographie, 516. V. Auvergne, Cartes, Dictionnaires, Forez, Languedoc, Velay.
Géologie, 257, 276. V. Cartes.
Graduels, 13.
Grains, 86.
Grands jours. V. Auvergne, Le Puy.
Graveurs, 352, 381.
Guides, 536.
Gymnastique, 385.
Haras, 312.
Histoire. V. Velay.
— littéraire, 513.
— naturelle, 256.
Homélies, 26.
Hommages, 82, 86.
Horticulture, 311.
Hygiène publique, 214.
Iconographie, 494.
Idiômes, 390.
Impôts, 214.
Incrédules, 56.
Indults, 68.
Industrie, 223.
— agricole, 321.
Inhumations, 77.
Inondations, 245.
Instruction, 138.
Inventions, 223.
Irrigations, 303.
Itinéraires, 536.
Journalistes, 498.
Juridiction. V. Velay.
Jurisprudence. Généralités, 61.
Justice. Frais, 89.
Languedoc. Cartes, 557.
— Géographie, 554.
Langues diverses, 391.
Législation barbare, 64.
— gauloise, 61.
Le Puy. Diocèse, 582, 598.
— Église, usages, 76.
— Équivalent, 98.
— Évêques, 602; — élections, 76.
— Grands jours, 101.
— Notre-Dame, 575.
Letthes pastorales, 42.
— politiques, 154.
Leyde, 87.
Linguistique, 387.
Liturgies. Églises de la Haute-Loire, 7.
— gallicanes, 5.
Lois révolutionnaires, 150.
Machines agricoles, 296.
Mandements des évêques, 42.
Marchands, 87.
Maréchaussée du Puy, 93.
Mathématiques, 342.
Médecins, 323.
Mémoires, 71.
Météorologie, 253.
Minéralogie, 272.
Monstres, 282.
Morale, 129.
Musique, 383.
Navigation, 245.
Notaires, 87.
Officiers de justice, 87.
Opinions singulières, 56.
Oraisons funèbres, 395.
Orateurs, 392.
Orfèvres, 381.
Paix de Dieu, 78.
Paléontologie, 266, 277.

Digitized by Google

Pamphlets, 483.
Panégyriques, 395.
Pastellistes, 352.
Paupérisme, 214.
Péages, 87.
Pédagogie. Enseignement, 132.
Peintres, 352.
Pensées, 494.
Philologie, 491.
Philosophie, 127.
Physique, 252.
Pièces burlesques, 479.
Pisciculture, 318.
Plans géographiques, 524.
Plantes fourragères, 302.
— nuisibles, 320.
Polémiques électorales, 206.
Politique, 145.
Poésie romane, 397.
Poètes, 409.
— latins, 442.
— patois, 450.
Polygraphes, 497.
Population, 214.
Prairies, 302.
Préséances, 88.
Présidial du Puy, 94.
Prévôté du Puy, 93.
Procès, 71.
— civils, 110.
— criminels, 110.
Procureurs, 88.
Professions de foi, 206.
Protestantisme, 53.
Proverbes, 494.
Publications agricoles, 284.
Rapports politiques, 154.
Réforme, 53.
Régale, 77.
Régime pénitencier, 214.
Religion chrétienne, 37.
Rémissions, 71, 81, 82, 83, 88.
Rhéteurs, 391.
Rivières, 89.
Romanciers, 466.
Ruessium. Évêques, 602.
Saint-Mayol. Université, 98.
Satires, 483.
Sciences noologiques, 102.
Sculpteurs, 368.
Sel, 89.
Sénéchaussée du Puy, 94.
Sentences judiciaires, 71.
— morales, 494.
Sermons, 26.
Serruriers d'art, 381.
Société agricole, 282.
Statistique, 248.
— de la Haute-Loire, 250.
Subsistances, 214.
Sylviculture, 307.
Syndicats agricoles, 282.
Tailles royales, 89.
— seigneuriales, 89.
Théatre, 455.
Théologie, 1.
— ascétique, 28.
— catéchétique, 24.
— morale, 21.
— parénétique, 26.
— polémique, 37.
— scholastique et dogmatique, 19.
Thèses de droit, 108.
Tribunaux. Séances solennelles, 109.
Troubadours, 397.
— du Velay, 401.
Velay. Apostolicité, 584.
— Cartes, 534.
— Chroniques, 566.
— Droit féodal, 81.
— Géographie, 525.
— Histoire, 566.
— Juridiction, 90.
Vers a soie, 310.
Vins, 89.
Viticulture, 304.
Voyages, 536.
Zoologie, 281.
— fossile, 267.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES

A

Abougit (Joachim), 368.
Abrial (P.-P.), 214,
Achard (Hippolyte), 133.
— (Joseph), 289.
Achery (dom J.-L. d'), 520.
Adalard, évêque du Puy, 621.
Adda (G. d'), 242, 245.
Agrain (comte P.-C. d'), 420.
Ailly (Pierre d'), évêque du Puy, 2, 3, 5, 21, 24, 26, 37, 69, 127, 344, 409, 497.
Amard, évêque du Puy, 668.
Alaric, 64.
Albigny (Paul d'), 477, 536.
Albisson (J.), 78.
Albon (Humbert d'), évêque du Puy, 653.
Alcuin, 4.
Alègre, 129, 420, 458, 466.
— (B. Pod. d'), 410.
— (P. d'), 497.
Allègre (Antoine d'), 129, 443.
— (le P. d'), 26.
Allemand (Clément), 177.
Alluys (J.-F.), 352.
Almavin, 323.
Amiot (H.), 257, 260.
Ampère (J.-J.), 513.
André, 400.
— (Ferdinand), 81, 554.
— (Vital), 443.
Andrieux (Dr Jean), 133, 138, 289, 304, 321, 323, 498.
Anduze (Frédole I d'), évêque du Puy, 633.
Anjou (Drogo d'), évêque du Puy, 631.
— (Guy II d'), évêque du Puy, 628.
Anthoine (E.), 530.
Antier, 300.
Antoine (J.-A), 598.
Aorlac (Peire de Cols d'),402.
Apchier (Garin d'), 407.
Arbellot (l'abbé), 587.
Archiac (d'), 267.
Argou (G.), 102.
Armand, 272.
Arnaud (Eugène), 53.
— (Dr Jean-André-Michel), 272, 279, 314, 325, 383, 573.
— (Dr Jean-Baptiste-Michel), 602.
— (M.), 6, 62, 443.
— (P.-M.-Édouard), 325.
Arnaud-Delaigue, 303.
Arnoldus, évêque du Puy, 624.
Arsac (abbé Gaspard), 28, 118, 133, 214, 498, 614.
Arsac (Joanni d'), 21, 138, 176, 466, 498.
Arssac (Auguste), 253, 272.
Artaud, avocat, 66.
Artis (Jean d'), 491.
Assézat de Boutevre (Charles-Louis-Eugène), 353.
Assézat (Eugène), 177, 214, 250, 293, 296, 312, 491.
Assier de Valenches (P. d'), 547.
Astier, 325.
Astruc (Jean), 256.
Aubais (marquis d'), 554.
Aubert (abbé), 139.
Aubry, 72.
— (F.), 231.
Audant, 138.
Audiard-Bonnet (J.-B.), 206, 215, 420, 459, 483, 498, 536.
Audierne (abbé), 594.
Augier (Casimir), 421, 499.
Augustin (A.), 68.
Aulagnier (Louis), 294, 304.
Aulanier (Alphonse), 123, 154, 169, 257.
Aurèle Ier, évêque du Puy, 610.
Aurélien (dom), 588.
Austan Dorlac, 401.

Digitized by Google

Austenchus, évêque du Puy, 634.
Authier de Saint-Sauveur (d'), 129, 145, 325.
Autun (Honoré d'), 4.
Auville (Bourguignon d'), 520, 524.
Auvray (Louis), 346.
Avezac (d'), 616.
Avignon (Hugues d'), 410.
Avit aîné), 223, 231, 253, 276.
Avond (Aline), 28, 38.
— (Auguste), 175, 206, 215, 499.
— (Eugène), 109, 421, 499.
Aymard (Auguste), 81, 223, 245, 258, 260, 266, 267, 268, 272, 277, 281, 284, 289, 309, 307, 314, 348, 350, 499, 520, 655.
Aymon, 66.
Ayraud (Gabriel), 411.
Azéma (Raymond), 223, 250, 253.

B

Bachaumont (L. Petit de), 513.
Backer (Augustin de), 579.
Bacon (François), 124.
Badiou de La Tronchère (Émile), 348, 368.
Baedeker, 536.
Bagès (abbé), 150.
Baillet (Adrien), 594.
Bailleul, 536.
— (Gaspard), 557.
Baldit (abbé), 588.
Ballainvillers (de), 547.
Balme (Jules), 370.
— (Dr Cl.-L.-D.), 154,325.
— (Louis), 105, 215, 309, 326.
— (Florimond), 215, 294, 307, 309, 313, 314.
— (Dr Théodore), 215.
Balme du Garay (Dr Antoine-Théodore), 326.
Balouzet, 224.
Baluze, 67.
Bar (J. de), 124.
Barante (baron P.-B. de), 513.
Barbier (Jean), 103.
Barentin de Montchal (comtesse), 2.
— (Charles-Louis-François), 154.
— (Charles-Louis-Paul-Nicolas), 154, 313, 559.
Baret (Eug.), 397.
Barker (Edward), 537.
Baronius (César), 584, 594.
Barrande (Joachim), 277.
— (Joseph-Chrysostome), 245.
Barrès (Pierre), 150.
— (Pierre-Maurice), 392.
Barron (Louis), 537.
Barse (Jules), 122.
Barthélemy (abbé), 133.
— (Jean-André), 154.
Bartsch (K.), 387, 397.
Barye, 349.
Baschi (Charles de), 537, 554.
Basile, évêque du Puy, 615.
Basmaison-Pougnet, 66.
Bastard (de), 206.
Bastero (Ant.), 397.
Baudet-Lafarge, 245.
Baudin (D.-P.), 258, 265.
Baudouin (Jean), 4, 21, 24, 26, 28, 61, 127, 129, 145, 254, 411, 412, 466, 467, 468, 479, 494.
— (Jean-Baptiste), 127.
Bayard (J.-M.), 370.
Bayle-Mouillard, 65.
Bayon (Charles), 108.
Beaujoint (J.), 477.
Beaumasset (C. de), 224.
Beaumont (Élie de), 265.
Beaunier (dom), 537, 599.
Beauvoir (Roger de), 447.
Beauvois (Camille), 310.
Becdelièvre (vicomte A. de), 349, 353, 537.
Béda (Noël), 588.
Bedel (Al.), 133.
Beget (Marcellin de), 443.
Begon, évêque du Puy, 627.
Bel, 139.
Béliben (François), 127, 133, 215, 231, 272, 284, 289, 348.
Belleforest (François de), 547, 588.
Bellet (Mgr), 588.
Belleyme (N. de), 537.
Bellon, 450.
Belmont, 154.
— (J.-B.), 421.
Bénardeau, 307.
Benion, 315.
Benoît (Amédée), 105, 215, 284, 321.
Bérard (abbé), 395.

Digitized by Google

Bérard (Albert), 575.
— (le P. Innocent), 29.
Berardier de Bataut, 449.
Bergame (J.-P.), 588. V. Théodose.
Berger de Xivrey (J.), 513.
Bergeron (André), 499.
Bergier (Nicolas), 520.
Bergue (Justin), 395.
Berington (J.), 397.
Bernard (Auguste), 307, 547.
— (abbé Eugène), 595.
— (François), 421.
— (Joseph), 353.
— (Marie-Armand-Auguste), 317.
— (Maurice), 104.
— (Pierre), 412.
— (Th.), 133, 588.
— (Vital), 29, 412.
Bernier, 370.
Berryer (A.), 169, 206.
Bert, 139.
Berthelin (abbé), 495.
Berthier, 272.
Bertholon (César), 483.
Berthon de Fromental, 72, 77, 83, 104.
Bertrand (Alexandre), 520.
— (Christophe), 443.
— (G.-A.), 73.
— (J.-J.), 56.
— (Louis), 105.
— (Dr Marie-Joseph-Hector), 499.
— (Vital), 256, 259.
Bertrand de Doue, 24, 133, 231, 254, 258, 265, 266, 268, 272, 289, 294, 307, 309, 318.
Bertrand de Lom, 259, 268, 272, 278, 499.
Bertrand de Saint-Germain (Dr), 215, 252, 276.
Bertrandi (Nicolas), 555.
Berzélius, 273.
Besqueut (André), 370.
— (Eugène), 215.
Besses, 310.
Bessian (J.), 66.
Besson (J.-J.), 422.
Best (Claude), 120, 215, 250, 303, 342.
Betham-Edwards (Mme), 547.
Béthune (Armand de), évêque du Puy, 26, 73, 392.
Beugnot, 78.
Beuvelet (abbé), 29.
Bignet (Alexis), 289.
Binachon (Fleury), 213.
Binet (R.-F.-E.), 237.
Blaeuw (Jean), 537, 554, 557.
Blanc, 245.
— (Auguste), 224.
— (Camille), 284, 304.
— (Henri), 213.
— (abbé P.-S.), 588.
Blanchon, 279, 327.
Blanchot de Brenas (A.), 422.
Blondel (Spire), 231.
Boissard, 346.
Boisse (Ernest), 456.
Boisseau (Jean), 530.
Bompard (abbé A.-L.), 477.
Bon (Félix), 353.
— (François), 56, 57.
Bonald (de), évêque du Puy, 38, 498.
Bonaing (P.-N.), 387.
Bonfils (Dr), 449.
— (Mathieu), 370.
Bonnefoi (abbé G.-G.-L.), 8.
Bonnefoy (François), 443.
— (dom Innocent), 19.
— (dom Jean), 371.
Bonnet (Oscar), 125, 321.
— (Rigobert), 537, 557.
— (dom Simon), 4.
Bonnet de Treyches (A.-J.), 45, 104, 155, 169, 216, 252, 383.
Bordier, 583.
Bordot (Anatole), 397.
Boreau (Alexandre), 279.
Borel (abbé), 216.
Borel-Vernière, 155, 422.
Borie (Dr Constant), 216, 307, 315, 327.
— (Henri-Jules), 224, 350.
— (Jean), 155.
Borne (Laurent), 155.
Borrichius (Olaüs), 256.
Bory (le P. Jean), 139.
Bos (Ch.-François du), 21.
Bosquet (François de), 595.
Bouchaud (P. de), 491.
Bouche (Honoré), 589.
Bouchet (Auguste), 499.
— (Camille), 224, 250.
— (Jean de), 554.
— (Louis), 353.
Bouchon-Dubournal, 468.
Boudet de Bardon (Ch.), 245.
Boudinhon (abbé), 70, 499.

Digitized by Google

Boudinhon-Waldeck (général), 301.
Boudon (Albert), 62.
— (Raymond), 381.
Bougainville (de), 448.
Bouillé (comte Arthur de), 496.
— (comte François-Marie-Michel), 422.
— (comte Jacques de), 539.
— (Louis-Joseph-Amour de), 130, 156, 491, 499.
— (René de), 169, 216, 422.
— (René), 279.
Bouillet (J.-B.), 281.
Bouillier (Fr.), 128.
Bouix, 299, 316.
Boulainvilliers (Henri de), 547.
Boule (Marcellin), 259, 266, 268.
Bouley, 316.
— (N.), 279.
Boulle (le P.), 27, 38.
Bouniol, 216.
Bouquet (dom Martin), 563, 596.
Bourassé (abbé), 595.
Bourette, 156.
Bourlain (J.-A.), 456.
Bourleyre, 327.
Bourotte (dom), 79, 555.
Boussac (Pierre de), 343.
Bouveron (abbé Victor), 250, 527, 602.
Boyer (Antoine), 354, 381.
— (Denis), 38.
— (dom Jacques), 422, 537, 605.
— (Jean), 354.
— (J.-F.-C.-B.), 423.
— (Michel), 354.
— (Dr Pierre), 281, 320, 327, 423, 469, 480, 500.
Boys (Albert du), 555.
Boze (C. Gros de), 395.
Brachet (J.-F.), 555.
Branche (Dominique), 81, 108, 500, 637.
— (Jacques), 28, 412, 637.
— (Maurice), 156.
Bréquigny (de), 79.
Bret (A.), 172.
Bretagne, 216, 525.
Breton (J.-B.-J.), 540.
Breysse (Xavier), 231, 354.
Brignon (C. de), 150.
Bringer (abbé), 133.
Brissot (J.-P.), 159.
Brive (Albert de), 90, 172, 206, 216, 233, 245, 250, 284, 289, 294, 297, 299, 301, 303, 307, 310, 311, 314, 316, 318, 321, 559.
Brive (Antoine-Noël Beaud de), 296.
— (Edmond), 387.
Brizard (abbé G.), 465.
Brochant de Villiers, 265.
Bronac (H.), 206.
Brongniart (Adolphe), 266.
Brosson (Fr.), 224.
— (Michel), 245.
Bruce-Whyte (A.), 387.
Bruel (A.), 548, 638.
Brueyre (le P.), 29.
— (Benjamin), 424.
Brun (Auguste), 469.
— (Frédéric-Guillaume), 354.
— (Joseph), 443.
Brune (Mme), 354.
Brunel, 371.
Brunel de Bonneville, 120.
Brunet (Gustave), 387.
Bruno, 120.
Brunoy (le P.), 491.
Brussel, 79.
Bruyant, 281.
Bruyère (le P. Benjamin), 500.
Brye (Dr Camille de), 29, 298, 302, 316, 424.
Buffet (Maurice), 354.
Buisson (Jules), 284.
Bullet (J.-B.), 387.
Burat (A.), 259.
Bureaud-Rioffrey (Dr A.-M.), 175, 206, 327, 500.
— (Horace), 328, 500.
Burel (Jean), 568.
Bury-Palliser, 231.

C

Cacheux (abbé), 38.
Cadet de Vaux (A.-A.), 298.
Cadoudal (Georges), 124, 469, 480, 491, 500.
— (Louis-Georges), 130.
Cahussac (L. de), 456.
Caillau (le P. A.-B.), 581, 602.
Cailleux (Alphonse de), 551.
Calemard de La Fayette (Charles), 177, 207, 216, 245, 284, 290, 294, 301, 302,

Digitized by Google

304, 308, 313, 314, 321, 348, 350, 424, 459, 491, 500, 575.
Calemard de La Fayette (Louis), 175, 176, 216.
— (Dr Pierre), 207, 328.
Campagnac (F.-F.-H.), 424.
Campana (J.-E.), 383.
Camus (A.-G.), 105, 150, 156.
Capdeuil (Pons de), 402.
Capitaine (Louis), 530.
Cardinal (Pierre), 404, 455.
Carrier (Amans), 310.
Carrière (Mme), 469.
Cartaud (abbé C.), 6.
Caseneuve (P. de), 79.
Cassan (Jacques de), 555.
Cassini, 531, 554.
Castelloza (dona), 406.
Causans (comte Maurice de), 318.
Caussin (le P. N.), 496.
Cavalier d'Agde (Jean), 557.
Cavard (abbé André), 469.
Cave (Guillaume), 513.
Cavedoni (Celestino), 397.
Cayron (Mme), 354.
Cayx (J.-A.), 555.
Cellières (Laurent de), 442, 443, 491.
Cénat de l'Herm (abbé T.), 139, 425.
César (Jules), 62, 520.
Chabalier, 207, 309.
Chabanes (abbé Maurice), 425.
— (Pierre-Antoine), 383.
Chabrier, 301.
Chabrol (G.-M.), 65, 66.
Chabron (Bertrand de), 178.
— (Guillaume), 128.
— (Hippolyte), 207, 425.
Chabron de Solilhac (M.), 169.
Chalencon (Bertrand I, évêque du Puy), 670.
— (Étienne III, évêque du Puy), 678.
Chalendar (J. de), 254.
Chalier (Jean), 139.
Chalvet (M. de), 128.
Chambonnet (abbé J.-A.), 442.
Champagnac (aîné), 425.
Champagnac-Villeneuve, 217.
Champagnat (abbé), 139.
Champier (Claude), 525.
Champion (Maurice), 245.
Champollion-Figeac (J.-J.), 387.
Chanaleilles (S. de), 176.
Chanlaire, 534, 544.
Chanson (Maurice), 145, 347.
Chantelauze (Dr), 213.
Chanteloube (père), 145.
Chantemesse (Dr André), 329.
Chapelain (Octave de), 210.
Chapon (Augustin), 70.
Chappot (Dr), 330.
Chapsal, 65.
Charasse (Balthazard), 412.
Charbonnel, 207.
Charle, 534.
Charlevoix (F.-X. de), 395.
Charpin-Feugerolles (de), 176.
Charreyre, 207.
— (Dr Antoine), 254.
Chartier (Jean), 655.
Chas-Plantin, 310.
Chassaing (Augustin), 8, 59, 81, 90, 224, 548, 566.
Chassanion (Jean), 53, 54, 282.
Chatagnié (Antoine), 27.
Chateauneuf-Randon (de), 156, 290, 294, 296.
Chatonet (Gust.), 425.
Chaudier (Jean), 284, 290, 294.
Chaudon (dom L.-M.), 538.
Chaumette (Antoine), 328.
Chaumier (C.-J.), 531.
Chausse (abbé J.-M.), 39, 217.
Chauvy (Auguste), 172, 500.
Chavagnac (Émeric de), 19, 559.
— (comte G. de), 478.
Chavanon du Peyron, 145.
Chayla (du), 313.
Chazal (J.), 207.
Chazaud (A.-M.), 65, 224, 397, 563.
Chazot (Nicolas), 19.
Chenevières (Ph. de), 231.
Cheruel (A.), 79.
Chesnel (Adolphe du), 555.
Chevalier (Dr), 330.
— (abbé C.), 596.
— (abbé Ulysse), 6.
Chevallier-Balme, 224, 231, 279, 500, 559.
Chilhac (Thimothée de), 412, 459.
Chillac (P.-N.), 8.
Chirac (P.), 330.
Chollet (A.-F.), 178, 213, 217.

Digitized by Google

Chorand (Auguste), 290, 301, 302.
Choumouroux (comte de), 308.
Chouvon (Baptiste), 250, 284, 290, 293, 294, 296, 298, 300, 302, 304, 308, 311, 314, 318.
Chouvy (Camille), 207.
— (Maurice), 471.
Christol (de), 259.
Ciampoli (C.), 242.
Cigaud (Vincent), 104.
Ciotti (Giambatista), 241.
Cirot de La Ville (abbé), 589.
Civiale (A.), 559.
Clémencet (dom Charles), 597.
Clément (dom François), 563.
Clermont-Tonnerre (comtesse de), 232.
Clet (Antoine), 450, 460.
— (François-Marie), 460.
— (Gaspard-Chrétien), 500.
Coiffier (Dr Henri), 217, 254, 316, 330.
— (Dr Julien), 293, 331, 501.
Colin, 538.
Collot-d'Herbois (J.-M.), 159.
Colly (abbé P.), 425.
Colomb (Armand), 443.
— (A.-F.-C.), 444.
Colomès, 308.
Combes (J. de), 79.
Combes-Rabany, 308.
Comestor (Pierre), 2.
Comines (Jean Ier, évêque du Puy), 706.
Comoy, 245.
Compagnon (Léon), 350.
Conchon (H.), 492.
Conor (André), 300.
Consul (G.), 66.
Coppier (François), 29.
— (G.), 391.
— (Jacques), 413.
Coppin (Jean), 559.
Corblet (abbé), 589.
Corcelle (J.), 232, 528.
Cordat (abbé Natalis), 452.
Cordier (P.-L.), 259, 265.
Cornarmond, 319.
Cornut (abbé C.-L.-B.), 480.
Corny (abbé J.), 309.
Corrozet (Gilles), 525.
Costaz, 232.
Costello (L.-S.), 538.
Costet, 120.
Cottet (Charles), 353.
Cougny (Edmond), 521.
Couguet (E.), 207.
Coulon (abbé Louis), 538.
Coupe (abbé Antoine), 134.
— (abbé Antoine-Louis), 392.
— (C.), 284, 304, 320.
Courbaise (le P.), 391.
Couret de Villeneuve, 245.
Courtial, 425, 460.
Courtils (Jean), 655.
Courtilz de Sandras (G. de), 477.
Cousinot de Montreuil, 563.
Coustant (P.), 68.
Coyssard (Michel), 139.
Crémieux (J.), 120, 245.
Crescembeni (G.-M.), 397.
Creuly (général), 521.
Creyssent de La Moselle (abbé), 276, 560.
Croizet (abbé Jean-Baptiste), 269, 272.
Crouzet (Charles), 382.
— (J.-P.-C.), 371.
Crozatier (Charles), 381.
Croze (Gustave de), 108.
— (Jules-Alexandre de), 170, 207, 217, 426, 501.
— (Pierre de), 471.
Crozet (Roger du), 356, 371.
— (Siméon), 382, 460.
Cubizole (J.-A.), 349, 371.
Cullum (général), 538.
Cuny (E.), 307.
Cussinel (Chrysostome), 27.
Cuvelier, 563.

D

Dantal (Charles), 471.
Dalleizette, 139.
Dalmas, 304.
— (J.-B.), 259.
Damas-Pujol, 39.
Damien, 492.
Dance (Dr J.-B.), 331.
Dantal (Pierre), 139.
Darbousset, 140.
Darcimoles, évêque du Puy, 43.
Darles (Dr Césaire), 207, 217, 224, 246, 253, 501.
Darras (abbé J.-E.), 599.
Dartis de Marcillac, 104.

Digitized by Google

Daudet (Ernest), 478.
Daudeville (Ch.), 426.
Dauvergne (Anatole), 348, 356.
David (Jacques), 413, 576.
Davity (Pierre), 548.
Debrye (Dr Charles-Marie), 333.
— (Dr J.-L.-Philibert), 333.
— (Dr Laurent-Marie), 333.
— V. Brye (de).
Degoys, 207.
Dejob (Dr Jean), 333.
Delaigue (abbé), 471.
Delair, 207.
Delanoue (J.), 260.
Delaunay (Joseph), 159.
Delcher (Étienne), 52.
— (Joseph-Étienne), 150, 156.
Delcros (J.-B.), 343, 480, 501.
Deliques de Ferraignhe, 392.
Delisle, 235.
— (Guillaume), 534.
— (Léopold), 492, 669.
Delzons (baron), 548.
Démiau (Henri), 348, 383.
Demos (A.), 57.
Demourgues, 372.
Denais (Joseph), 134.
Denaix, 538.
Denoix des Vergnes (Fanny), 426.
Depping (G.-B.), 538.
Deribier de Cheissac (F.-G.), 250, 254, 260, 273, 285, 390, 426, 528, 574.
Désanat (J.), 452.
Desdevises du Dezert, 492.
Desgranges (abbé), 145.
Deshors-Pissis, 310.
Desjardins (Ernest), 521.
Desnos (L.-C.), 534, 543.
Despierre (Mme G.), 232.
Dessaignes (J.-P.), 130.
Devillaine, 426.
Dezauche, 554.
Diez (Frédéric), 387, 397, 400.
Digonnet (Jean-Baptiste), 57.
— (Melchior), 350, 383.
Doguet, 310.
Dolezon (Claude), 460.
Dolet (Étienne), 444.
Dolomieu (Gratet de), 260, 273.
Domairon (L.), 556.
Dombasle (Mathieu de), 293, 298, 302, 311, 314, 322.
Doniol (Claude), 179, 290, 294, 298, 300, 302, 322.
Doniol (Henry), 81, 162, 179, 217, 225, 250, 285, 291, 314, 322, 390, 501, 548.
Donnet, 535.
Dorlhac, avocat, 156.
— (abbé), 52, 105.
— (Claude), 128.
— (Justin), 225, 260, 265, 273, 294, 501.
Dorlhac de Borne (Alphonse), 492, 560.
— (Augustin), 350.
Dortous de Mairan (J.-J.), 395.
Doublet (J.), 617.
Douce (Félix), 426.
Doudonet de Rose, 382.
Douet d'Arcq, 224.
Douhet (de), 240.
Doutre (abbé), 30.
Drogo, évêque du Puy, 627.
Ructan, évêque du Puy, 616.
Druon (C.-F.), 17.
Dubois (Pierre), 57, 471.
Dubreuil, 310.
Dubrunfaut, 300.
Ducaruge (L.-P.), 356.
Duchesne (abbé Louis), 596, 602.
Dufaure de Citres (Ch.), 108.
Dufieu (Dr J.-F.), 252, 333.
Dufour (A.-H.), 535.
Dufour de Pradt (abbé), 291.
Dufraisse (Jean), 589.
Dufrénoy, 265, 273.
Dulcidius, évêque du Puy, 614.
Du Lac de La Tour (Henri), 261.
Dulaure (J.-A), 548, 554.
Dumazel (D.), 4.
Dumolard (J.-V.), 159.
Dumont (A.-T.), 207, 291, 322, 426.
Dumontat (L.-M.-A.), 217, 294, 296, 298, 301, 304, 308, 311.
Dumontheil (Hierominus), 357.
Dunglas, 140.
Duny (abbé), 9, 30.
Dupancie (Jules), 483.
Dupin (abbé L.-E.), 596.
Duplaix (Pierre), 471.
Duplay, 246.
Duplessis, 246.
Dupuy (Adrien), 187, 492.
— (Charles), 140, 179, 187, 213, 285, 392, 501.

Digitized by Google

Duranson (fils), 157.
— ingénieur, 573.
— percepteur, 426.
Dussau, 255,
Dutems (abbé Hugues), 599, 603.
Duval (Louis), 232.
— (Pierre), 338.

E

Ebhart, 232.
Ebray (Th.), 261.
Echard-Commanville (abbé), 599.
Edrisi (Mohammed), 548.
Egea (Isidro), 175.
Émons (A.-B.), 261.
Enjolras (P.-B.-F.), 452.
Enjubault (Émile), 106, 217.
Épipode, évêque du Puy, 610.
Ertemarius, évêque du Puy, 627.
Esbrayat (François), 455.
Espinasse de Langeac (L'), 130.
Espinchal (comte J.-T. d'), 560.
Estaing (Pierre d'), évêque du Puy, 696.
Estaniol (François), 426.
Estiennot (dom Claude), 395, 577.
Etiévant, 555.
Exbrayat (Amédée), 313.
Experton, 246.
— (Jean-François), 372.
— (Régis), 208, 233.
Expilly (abbé J.-J.), 539.
Eyraud (Achille), 187, 426, 461, 471, 492, 502.

F

Fabre d'Olivet, 397.
Fage, 233.
Fages (le P. de), 395.
— (Jules-César de), 528.
Fages de Chaulnes (Gabriel de), 246, 492, 589.
— (Jules de), 589.
Faillon (abbé), 589.
Falcon (César), 233.
— (Hector), 225.
— (Théodore), 233.
Falconner (Dr), 269.
Fallot (Gustave), 388.
Farget (Pierre), 564.
— (Thomas), 393, 444.
Fargues (Henri), 54, 560.
Farissier, curé, 70.
Faucon (Maurice), 66.
Faujas de Saint-Fond, 261.
Faure (Balthazar), 157.
— (Jean-André), 27.
Faure-Pommier (Émile), 285, 291, 294, 296, 298, 301, 305, 310, 311, 314, 318, 320, 322.
Fauriel (G.), 397.
Faustin, évêque du Puy, 397.
Favre, 388.
— (François), 54.
Fayard, 121.
Faye, 255.
Fayet, 134.
— (abbé), 170.
Félix (J.-Hyacinthe), 39.
Fer (Nicolas de), 557.
Ferrand (le P. Jean), 30, 39, 496, 560.
Fertiault (François), 233.
— (Mme François), 131, 427, 471, 495, 502.
Feuillant, 121.
Filère (Hugues de), 444.
— (Joseph), 30, 413.
Filhiot (Théodore), 296, 304.
Filhol (Henri), 269.
Filippi (Louis), 502.
Fiorini (Matteo), 242.
Fischbach, 244.
Fiston (Cyrille), 429.
Flaghac (baron Symphorien de), 187, 208, 211.
Flavier, évêque du Puy, 611.
Fléchier, 100.
Fleury (Claude), 599.
Flodoard, 586.
Flouest (Édouard), 109, 502.
Fonchose (Salomon), évêque de Saint-Flour, 42.
Fonfraide-Guilhon (Dr Joseph), 333.
Fontaine (Jean), 141, 413.
Fontanille (abbé O.-H.), 427.
Fontenay (abbé de), 346.
Forbius, évêque du Puy, 611.
Fortia d'Urban (marquis), 521.
Foucherand (Dr Alexandre), 333.
Fouillit (abbé), 134.
Fouque (Victor), 599.

Digitized by Google

Fouquier (Armand), 125.
Fourboul (J.-M.-J.), 427.
Fournet, 255, 277.
— (H.), 261.
— (Joseph), 261.
Fournier (Claude), 119,
— (Dr Hippolyte), 333, 427.
Fournier de Lempdes (Dr), 333, 502.
Fournier-Faye, 213.
Fozzi (P.-P.), 242.
Fraisse (le P.), 31.
— (abbé D.-H.), 480, 620, 622, 624, 627, 648.
— (Frédéric), 308.
François (Barthélemy), 358.
— (Guy), 349, 357.
— (dom Jean), 388, 514.
— (Jean-Christophe), 358.
Francus. V. Mazon (A.).
Frédéric II, roi de Prusse, 54.
Frétat (le P. A. de), 554.
Freydier-Laffont, 385.
Froger de l'Éguille, 318, 319.
Frout de Fontpertuis (A.), 217.
Frugère (abbé), 301, 302, 312, 590.
Frutieaux (Victor), 218.

G

Gabet, 346.
Gaidoz (Henri), 427.
Galard de Terraube, évêque du Puy, 42.
Galbois, 427.
Galice (Toussaint), 252.
Galien (le P. J.), 19, 255.
Galland (Aug.), 79.
Gallaup de Chasteuil (Pierre), 398.
Gams (P.-P.-B.), 603.
Garde (abbé), 218, 452.
Garde des Fauchers (Dominique), 572.
Gardès (Dr A.), 334.
Gariel, 233.
Garin Lebrun, 407.
Gasparin (A. de), 310.
Gatillon (Alexandre), 252.
Gaubert, 176.
— (J.-L.), 157.
— (Pierre), 428.
Gaudelet (J.-B.), 505.
Gaudry (Albert), 261, 269.
Gauthier (Aubin), 449.
Gautrelet (le P. F.-X.), 31, 39.
Gauzbert, 590.
Gauzefred, 372.
Gazanion (Édouard), 320.
Géhin, 319.
Génébrard (Gilbert), 586.
Genssanne (de), 256.
Genest (Jean), 20.
Genin (F.), 388.
Gérard (H.), 666.
Gérardin, 134.
Gerbier (Régis), 310.
Gervais (Paul), 319.
— (Dr P.), 269.
Gévaudan (Étienne Ier de), évêque du Puy, 631.
Giban (abbé), 24, 428, 453.
Gilibert (F.-H.), 316.
Gilles (Nicole), 564.
Gillet-Paris, 261, 294.
Gimbert (François), 382.
Ginestière (abbé), 396.
Girard-Jandriac (J.-T.), 294, 298, 310, 312.
Giraud (Alexis), 297, 313, 314.
— (Ch.), 322.
— (Émile), 358.
— (Florentin), 359.
— (Hippolyte), 535.
Giraudet (Gabriel), 561.
Girault de Saint-Fargeau, 539.
Gire (A.), 483.
— (Auguste), 316.
— (Joseph), 313, 316.
— (Jules), 293.
Gire-Muguet, 316.
Giriat (Pierre), 360.
Girollet (Franç.), 233.
Giron (Aimé), 285, 288, 346, 383, 428, 453, 471, 472, 473, 483, 539.
— (Léon), 348, 349, 360.
Giron-Pistre, 218, 333.
Gisclard, 134.
Gissey (Odo de), 578, 603.
Glavenas (baron de), 361.
Glen (J.-B. de), 243.
Gobin, 548.
Godeau (Antoine), 4.
Gosselin (P.-F.-J.), 521.
Gotescalc, évêque du Puy, 624.
Gothofredi (Jacobi), 63.

Digitized by Google

Goudon, 429.
Gourcy (comte Conrad), 291.
Gozlan (Léon), 490.
Graverol (François), 555.
Grégoire de Tours, 526, 582.
Grellet de La Deyte (Emmanuel), 134, 213.
— (Félix), 106, 108, 176, 208, 218. 246, 261, 265, 285, 291, 348, 492, 503.
Grellet-Dumazeau, 109.
Gremaire, 291.
Grenier (Baptiste), 109.
— (baron Jean), 106, 109.
— (Pierre Antoine), 492, 503, 561.
Grognier, 34.
Gruner (L.-E.), 274.
Guadet, 583.
— (M.-E.), 159.
Guédy (Théodore), 346.
Guéranger (dom P.), 590.
Guérard (B.-E.-C.), 521.
Guérin (P.), 17.
Guéroult (Constant), 478.
Guessard (F.), 388.
Guettard (J.-E.), 261.
Guettée (abbé), 599.
Gueyffier (Edmond), 347.
— (Jean-François), 430.
— (Louis), 298, 316.
— (Théodose), 176, 208.
Gueyffier de Talairat (Jean), 305, 503.
— (baron Jean-François), 132, 136, 163, 211, 438, 454.
Gueyton (abbé), 503.
— (Marc), 225.
Guiaghi (Isabeau de), 244.
Guibal (G.), 398.
Guichard (abbé), 31.
Guidonis (Bernard), 586.
Guiffrey (J.-J.), 347.
Guilbert (A.-M.), 539.
Guillaume, 255, 274.
Guillois, évêque du Puy, 51.
Guillon (M.-N.-S.), 68.
Guinamandus, 382.
Guizot (Fr.), 63, 583.
Gury (le P.), 21.
Guy, 382.
Guy Ier, évêque du Puy, 618.
Guy II, évêque du Puy, 633.
Guy III Foulques, évêque du Puy, 687.
Guy IV, évêque du Puy, 696.
Guy (Henry), 473.
Guymier (C.), 68.
Guyon (Étienne), 577.
Guyot, 255.
— (J.), 305.
Guyot-Dessaigne, 109, 188, 191, 214.
Guyot-Montpayroux, 176, 191, 208, 503.
Guyton (abbé), 24.

H

Habriat (Michel), 316.
Haguenot, 77.
Halley (Gustave), 465.
Hardoin Ier, évêque du Puy, 618.
Hardoin II, évêque du Puy, 627.
Hardoin (Jean), 584.
— (P.), 17.
Hatin (Eugène), 517.
Havard (Henry), 347.
Hay du Chastelet (Paul), 414, 483.
Hébert, 269.
— (Henri), 170.
Hector, évêque du Puy, 623.
Hedde (Barthélemy), 218, 561.
— (Félix), 430.
— (Isidore), 208, 218, 225, 233, 255, 261, 277, 279, 294, 322, 348, 384, 391, 430, 473, 504, 561.
— (Jean-Claude-Philippe), 31, 54, 121, 131, 226, 233, 250, 274, 297, 320, 473, 562.
— (Philippe), 218, 227, 262, 281, 286, 302, 320, 539.
Hénault (C.-J.-F.), 564.
Hennequin (Amand), 135, 141.
Hennique (Léon), 474.
Hennique de Cheully, 599.
Henrion (la baronne M.-R.-A.), 599.
Henrys (Claude), 79.
Herbert, 135.
Hérisson (E.), 218, 251, 255, 279, 286, 291, 294, 297, 298, 300, 305, 308, 312, 316, 320, 322.
Hérold (Jean), 64.
Hessein (Robert de), 539.
Hilgeric, évêque du Puy, 614.
Hilaire, 172.
Hilduin, 591.
Hœnel, 622.

Digitized by Google

Hombres (Maximin d'), 388.
Hondius (Henri), 524.
Houzé (Ant.), 548.
Hugo (Abel), 539.
Hugo d'Ambert, 444.
Hugues (abbé), V. Dutems.
Hunault de La Peltrie (Dr), 246.
Huriez (Louis), 218, 492.

I

Ignon (J.-J.-N.), 555.
Imbert (le P. Benoît), 444.
— (François), 383.
Iozon, 32.
Irail (Antoine), 383.
Irailh (abbé A.-S.), 462, 473, 493.

J

Jacmon (Antoine), 414, 570.
Jacob (Dr J.-B.), 334.
Jacobs (Alf.), 522, 526.
Jacotin (Antoine), 81, 256, 301, 313, 609, 673.
Jager (J.-N.), 599.
Jagonas (Mlle Mad.), 430.
Jaillot (B.), 554.
— (Charles-Hubert), 557.
— (Charles-Imbert), 531.
Jacme, 347.
Jalasset (Hugues de), 414.
Jammes (abbé), 32, 504.
— chanoine, 40.
Janicot (Dr J.), 338, 561.
Janniard, 350.
Jansson (Jean), 554.
Jarry (P.-F.-T.), 396.
Jarry de Mancy, 135.
Jaubert, 391.
— (comte H.-F.), 388.
Jeannes (abbé), 396.
Jeanty-Laurans, 449.
Jehan (L.-F.), 591.
Jerphanion (baron de), 252.
Joanne (Adolphe), 528, 535, 539.
Jogand-Pagès (Gabriel), 484.
Jordan (Claude), 549.
Joret (Ch.), 388.
Jourdain (Claude), 445.
Jourde (Ph.-Auguste), 504.
Jouve (Claude-Auguste), 191, 213.
— (Louis), 349.
Joyeux, 252, 274, 310.
Juchellé (Jules), 430.
Julien (Mlle), 233.
— (Pierre), 372, 502.
Jullien (A.), 262.
Jusserand (Eugène), 274.
Justinien, empereur, 63.

K

Katancsich (M.-P.), 522.
Kergorlay (comte P. de), 191, 192, 208, 213.
Krieg (Mlle), 384.

L

Labarte (J.), 224.
La Batie (Jules de), 192, 208, 218.
— (Julien de), 192, 193, 194, 195, 196, 213, 218.
— (Léon de), 310.
Labbe (le P. Philippe), 63, 564, 584, 599.
La Borde (J.-B.), 453, 540.
Laborie, 297.
Labretoigne (J.-L.), 474.
Labretoigne-Lavalette (Dr J.-A.), 334.
— — (Dr J.-L.-C.), 334.
La Bruyère (Dr de), 307.
La Chadenède (de), 528.
La Chapelle (Gaspard de), 298, 311.
Lacroix (A.), 274.
La Chau (le P. Edmond de), 4, 40.
Lacombe (Ch. de), 121.
Lacoste (J.-B.), 157.
La Fayette, général, 146, 157, 158, 159, 170, 171, 172, 173, 174, 208, 430, 431, 484.
— (Edmond de), 208.
— (Georges de), 209.
— (Ludovic de), 334.
Lagrange (Léon), 234.
Lagrevol (Alexandre de), 109, 209.
— (J.-B.), 150, 160.
Lagrignole, 528.
Laizer, 272.
— (L. de), 485.

Digitized by Google

Lalande (de), 18.
Lally-Tolendal, 159.
Lambert (Louis), 454.
Lambertie (comte L. de), 312.
Lami, 334.
Lamoignon (Nicolas), 556.
Lamothe (Aug.), 209.
La Mothe-Houdancourt, évêque de Saint-Flour, 22.
La Mothe-Rabusson (A.), 160, 219, 227.
Lamotte (Martial), 279, 280.
Lamouroux, 431.
Lamy, 246.
Langeac (comte de), 160.
Langeac de L'Espinasse, 431, 474.
Langlois (Dr Auguste), 246, 287, 297, 298, 301, 304, 305.
Lanoye (F. de), 262.
Lantage (abbé C.-L. de), 24, 498.
Lanthenas (Dr François-Xavier), 160, 161, 162, 335, 504,
— (dom Hugues), 4, 22, 27.
Laporte, 549.
— (A.), 465.
— (abbé Joseph de), 540.
Laporte de Fontenay, 556.
Larclause, 303.
La Rivière (Polycarpe de), 132.
La Rochette (de), 297.
Laroue, 303.
Laroulle, 209.
Lariet (L.), 269.
La Sale (A. de), 224.
Lascombe (Adrien), 57, 82, 135, 219, 227, 274, 287, 334, 432, 453, 474, 579, 616, 666.
Laton (abbé Maxime), 591.
La Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, 17.
Latourette (Hilaire de), 279.
La Tour-Maubourg (César de), 208
— (Just de), 208.
— (Victor de), 164.
Launoy (abbé Jean de), 596.
Laugens (Jean), 445.
Laurent (abbé J.-P.), 573, 603.
— (Stanislas), 384.
Laurière, 79.
Laussac (E.-L.), 495.
Laval (Louis de), 105.
— (Louise), 432.
Laval d'Arlempde (Ch. de), 540.
La Valette (Louis de), 311.
Lavie, 151.
La Vallée (Joseph), 540.
Layes (Pierre), 375.
Le Bas (Philippe), 541.
Leber (Const.), 514.
Le Blanc (Paul), 101, 227, 292, 295, 301, 303, 306, 322, 385, 427, 504.
Leboeuf (abbé), 9.
Le Bouvier (Gilles), 563.
Le Bouvier-Desmortiers (V.-R.-T.), 496.
Le Breton, évêque du Puy, 45, 46, 47, 48, 49, 50.
Le Brun (Dominique), 396.
Lebrun des Marettes (J.-B.), 6.
Leclère (Jean), 557.
Lecointe (Charles), 600, 614.
Lecoq (Henri), 262, 272, 279, 280, 549.
Lecouteux, 295.
Lecoz, évêque constitutionnel, 52.
Leculée (Édouard), 350.
Lefébure (Ernest), 234,
Le Franc de Pompignan, évêque du Puy, 20, 23, 32, 40, 393, 462, 493, 496.
Le Glay (Edward), 398.
Legrand d'Aussy (P.-J.-B.), 398, 549.
Le Jay (le P.), 449.
Lelong (le P. J.), 347.
Le Maugin, 209.
Le Mesle du Porzou, 493.
Le Monnier (Dr), 274.
Lemore de La Faye, 171.
Le Nain de Tillemont, 597.
Lenglet-Dufresnoy (abbé Nicolas), 564.
Lenoir, 432.
Leodegaire, évêque du Puy, 652.
Le Pompe, 241.
Lequeutre (Alphonse), 556.
Lespinasse-Langeac (de), 361.
Lestang (abbé Victor-Camille de), 3, 4, 22, 41, 141, 432, 504.
Le Tellier (F.), 432.
Levé (E.), 108.
Levé du Montat, 109.
Leysenne, 134.
Lezardière (Mlle de), 62.
L'Horme (de), 209.
Liabœuf (abbé), 6, 41.
Limozin (Henri), 209, 319.
Linarès, 135.
Liogier, 209.
— (Augustin), 162.

Digitized by Google

Liotard (Victorin), 274, 280, 295.
Liron (dom), 17.
Lobeyrac (Eugène), 106, 319.
Loiseleur (Jules), 246.
Longevialle (Auguste de), 315.
Longnon (Auguste), 527, 531.
Longuerue (abbé L. Dufour de), 541.
Longueval (Jacques), 595, 600.
Loubens (marquis de), 398.
Louis-Marie, 129.
Louis-Philippe, roi, 174.
Louvreleul, 54.
Lussigny, 135.
Lutho (abbé de), 591.
Luzy de Beaux (de), 433.
Lyell (Charles), 262, 269.
Lyonnet (Robert), 335.

M

Mabillon (dom), 77, 522, 584.
Macaire, évêque du Puy, 606.
Macaire II, évêque du Puy, 617.
Macheco (comte P. de), 292, 295, 297, 298, 303, 306, 474.
Macquart, 281.
Macquet, 351.
Magen (Hippolyte), 177.
Magnard (Francisque), 541.
Magnier (Georges), 505.
Mahul, préfet, 209.
— (S.-E.), 478.
Maigne (Jules), 196, 197, 198, 209, 213, 505.
Mailhet (abbé A. de), 151, 393.
Mailhet de Vachères (de), 219.
Maîtrias (abbé), 32, 41.
— (Adrien), 505.
Malartre, 198, 199, 200, 201, 213.
Malègue (Hector), 274.
— (Hippolyte), 361, 528, 535, 541.
Malescot (Laurent), 414.
Malige (abbé), 32.
Malosse (J.-A.), 393.
Mallay (Em.), 351.
Mallet (T.), 453, 474.
Mallye (Arthur), 209, 218, 227, 562.
— (Pierre), 209.
Malte-Brun, 541.
Malval (Fr.), 390.
Mancin (abbé G.), 449.
Mandaroux-Vertamy, 107, 121, 209.
Mandet (Antoine), 219, 287, 343.
— (Francisque), 228, 251, 349, 388, 401, 433, 462, 515, 574, 581, 601.
Mandrin (Louis), 125.
Mans (dom), 627.
Mantellier (Philippe), 246.
Marc (Gabriel), 347.
Marca (Pierre de), 68, 591.
Marcet de La Roche-Arnaud (abbé), 485.
Marchangy (L.-A.-F. de), 541.
Marchessou (Alexandre), 505.
— (Léon), 505.
— (Marie-Pierre), 505.
— (Régis), 505, 506.
Marcon (Jean), 375.
Maréchal (P.-S.), 465.
Mareschal, 433.
Maret, 306.
Marie, 317.
— (Brutus), 274, 311.
Mariol (de), 301.
Marion (A.-F.), 263, 266.
Marliani, 522.
Marret, 209.
Mars (René de), 246.
Marsal (Arthur), 213.
Marsein (M.), 528.
Martel (Dr Ferdinand), 219, 312, 317, 319, 335.
Martel (Gabriel), 32.
Martellange (le P. Étienne), 351, 541.
Martène (dom), 564.
Marthory (Paul), 101, 433.
Martial, 319.
Martial d'Auvergne, 401.
Martin, espagnol, 175.
— instituteur, 336, 480.
— (Antoine), 351.
— (dom Jacques), 564.
— (Dr Louis), 335.
Martinon (Jean), 20.
— (abbé Julien), 506.
Mary-Lafon, 398.
Mas-Latrie (de), 527, 542, 600, 603.
Massardier (abbé), 506.
Masset, 287.
Masson (Étienne), 19.
Matharan (le P.), 591.
Mathieu, avocat, 210.
— (Barthélemy), 128.

Digitized by Google

Mathieu (P.-P.), 141, 272, 549.
Maugars (A.), 384.
Maulde (de), 80.
Maupas du Tour (H. de), évêque du Puy, 393.
Maurin, chanoine, 580, 597.
— (Charles), 361.
— (Dr Émile), 336.
— (Jules), 219, 433.
Maury (Alfred), 522, 570.
Mazaudier (Auguste), 474.
Mazon (A.), 542.
Mazoyer (J.-P.-V.-B.), 57, 141, 433, 445, 543.
Médicis (Étienne), 90, 220, 349, 414, 446, 566, 592, 603.
Mehun (Robert de), évêque du Puy, 674.
Ménard (Louis), 554.
Mentelle (Edme), 543.
Mentz (Paul), 349.
Mercœur (Étienne II de), évêque du Puy, 638.
Mercœur (Odille de), évêque du Puy, 669.
Mercœur (Pierre II de), évêque du Puy, 638.
Mérian, 557.
Mérigot (Pierre), 383.
Mérimée (Prosper), 543.
Merle, 300.
Mesgrigny (de), 549.
Meulan, 549.
Meunier, 543.
Meurisse, évêque de Madaure, 55.
Méyer (abbé), 453.
— (Léon-Émile), 274.
— (Paul), 398.
Meyronenc, 336.
Micciolo-Picasse, 228.
Michaud (J.-F.), 649.
Michaudière (de La), 549.
Michel, 543.
— (Eugène), 201.
— (P.-A.-S.), 376.
— (Robert), 375.
Michinière (de La), 18.
Mick (Claude). V. Micolon.
Micolon (C.-F.), 462, 474.
Miecislas Ledochowski, archevêque de Gnesen, 17.
Migne (abbé), 583.
Mignerak (Mathias), 239.
Million (Achille), 433.
Milne-Edwards, 320.
Mimey, 351.
Miramand, 383.
— (abbé J.-P.), 433.
Miramon (de), 177.
— (Emmanuel de), 433, 493.
— (René de), 131.
Miramon-Fargues (marquis de), 287, 292.
— (vicomte de), 550.
Modelbuch, 243.
Moiselet (Louis), 228, 351.
Molinier (A.), 80.
Moncaut (C.), 399.
Mondot (François), 414.
— (Jacques), 414, 462.
— (Pierre), 415.
Monin (Henri), 388.
Monlezun (abbé J.-J.), 581, 604.
Monnet (A.-G.), 257.
Monnier (F.), 228.
Montagnac (abbé), 45.
— (Guillaume), 70.
Montagnoux (le P.), 434.
Montaigu (Bernard II de), évêque du Puy, 681.
Montal (Pierre de), 415.
Montalban (V.), 297, 299, 306.
Montboissier (Pons II de), évêque du Puy, 651.
Montchiroud, 141.
Monteil (Adhémar de), évêque du Puy, 640.
Montégut (de), 234.
Montel (Achille), 388, 454.
Montellier, 287.
Montmorin, 162.
Monthouzier (le P.), 592.
Morange (Alphonse), 210.
Morangiès (comte J.-F.-C. de), 322.
Morateur, 141.
Morel, 228.
— (A.-D.), 455.
— (Dr Camille), 287, 336.
— (abbé Jacques), 434.
— (Dr L.-P.), 336.
— (dom Robert), 33.
Morel-Vindé, 301.
Morgues (A. de), 228.
— (Henri de), 434, 454, 462.

Digitized by Google

Morgues (abbé Mathieu de), 20, 27, 41, 146, 147, 148, 149, 393, 496.
— (le P. Mathieu de), 247.
Morice (Émile), 456.
Morin (Émile), 463.
— (François), 131, 135, 201.
— (J.-B.), 434.
— (abbé J.-P), 592.
— (P.-E.), 253, 255.
Morlhon (de), évêque du Puy, 22, 43, 44, 45.
Morris (John), 269.
Mortesagne (abbé de), 262.
Mosnier (Henry), 77, 82, 135, 228, 320, 336, 349, 455, 456, 460, 493, 506, 541, 543.
— (Jacob), 80.
Mottet, 162.
— prêtre, 132, 162.
— (P.-A.), 281.
Moullade (Dr Achille), 336.
— (Edmond), 228, 270, 274, 281, 317, 336.
Mouret (Dr L.-A.), 210, 220, 321, 337.
Moussier (Dr), 282, 311, 317, 337.
Mouton-Duvernet, général, 121, 125.
Muntz (Eugène), 234.
Murat (Guillaume Ier de), évêque du Puy, 683.
Murchison, 262.
Murrier (Mathurin), 80.

N

Nadal (abbé), 649.
Nampon (le P. A.), 6, 25, 27, 34, 41, 55, 434, 446.
Natali (Pierre), 592.
Nempde du Poyet, 220.
Néron (Émile), 213.
Neuville (Guy V de), évêque du Puy, 700.
Neyreneuf, 135.
Niceron (le P.), 514.
Nicod, 210.
Nicolas (Jacques), 135, 228, 247, 251, 255, 287, 292, 295, 299, 303, 304, 306, 506.
Nodier (Charles), 544, 551.
Nogier (Dr Pierre), 337.
Nolhac (J.-B.-M.), 4, 22, 128.
Nolhac (Pierre de), 434, 491, 493, 562.
Nollin (J.-B.), 557.
Normand (Achille), 351.
Nostre-Dame (Jean de), 399.
Notker, 587.
Nouhes (A.), 201.
Noulet (J.-B.), 389.
Noyant (comte de), 315.

O

Obrier (P.-J.), 6.
Odin (Pierre), 415, 575.
Ogier (Théodore), 528.
Olier (abbé), 34.
Olivier (Dr A. V.), 317.
— (P.), 308.
Ollier, 308, 556.
Omont (Henri), 583.
Onslow (E. A.), 361.
— (G.), 384.
— (Maurice), 171, 174, 210, 434.
Oriol (abbé), 434, 454.
Ormesson (Lefèvre d'), 550.
Ostans (Jean), 238, 241.
Osterwald, 544.

P

Pagès (Étienne), 220.
Pagne (Thomas), 487.
Pagnon (abbé), 9.
Pandrau (Antoine), 446.
— (Michel), 416.
Papebroeck, 597.
Papon (R.), 535.
Paquet (le P. A.-F.), 4.
Parat, 416.
Pardessus, 80.
Paré (Ambroise), 337.
Paris (Gaston), 401.
Parville (H.), 295.
Pascal (abbé), 34, 556.
— chanoine de Paris, 597.
— (Adrien), 141, 228, 349, 385, 435, 463, 480, 506.
— (Félicien), 474, 493, 507.
— (Louis), 262, 270, 275, 277, 282.
— (L.-A.), 507.
Pascon (A.), 544.

Digitized by Google

Passumot (François), 262, 275.
Patry (Ed.), 494.
Payan-Dumoulin (E. de), 277, 282.
Payrard (abbé J.-B.), 9, 82, 90, 135, 301, 507, 604.
Péala (abbé), 9, 22.
Péghaire (abbé), 20.
Péghoux (Dr P.-G.-A.), 220, 262, 270, 337.
Peigné-Delacourt, 531.
Peire del Puoi, 407.
Pélacot (G. de), évêque de Troyes, 17, 394.
Pélissier, chanoine, 9.
— (Jean), 275, 321.
Pelloutier (Simon), 564.
Peltier (J.-G.), 487.
Pergot (abbé A.-B.), 592.
Pérot (Francis), 544.
Perrein (J.-A.), 474.
Perrier, général, 532.
Perroud (Cl.), 478, 507.
Petit, évêque du Puy, 50, 51.
— (Jehan), 66.
— (Nicolas), 66.
Petigrand (Victor), 351.
Peuchet, 544.
Peutinger, 524.
Peyrard (François), 58, 132, 142, 343, 435, 481.
Peyron (abbé Édouard), 581, 592.
Pezron (Paul), 565.
Pharisier (Isidore), 107, 132, 435, 463, 475, 544, 581.
Philip (Joseph), 108.
— (Paul), 108.
— (Prosper), 304.
Philippon (abbé), 135.
Pichot (Isidore), 210.
Pichot-Dumazel, 270.
Pictet, 270.
Pie IX, 17.
Pierquin de Gembloux, 389.
Pierre I, évêque du Puy, 627.
Pierre III, évêque du Puy, 655.
Pierret (N.-J.), 162.
Piganiol de La Force (J.-A.), 550.
Pillet (Fabien), 487.
Pinon (Félicien), 352.
Piolin (dom), 592, 600.
Pison, 352.
Pissis, 210.
Pissis (Aimé), 262, 265, 277.
— (Antoine-Victor), 507.
— (Dr P.-J.), 306, 337.
— (Victor), 562.
Pitarch, 385.
Planche (Gustave), 349.
Planhol (baron Alfred de), 507.
Plantade (C.-T.), 299, 308, 385.
Platel (Jacques), 361.
Poisson (Raymond), 234.
Poitiers (Norbert de), évêque du Puy, 619.
Polge-Montalbert (Jules), 210, 508.
Polignac (duchesse de), 162, 487, 488, 489, 490.
— (Anne de), 132.
— (Armand de), évêque du Puy, 686.
— (prince Camille de), 177.
— (prince Edmond de), 385.
— (Étienne III de), évêque du Puy, 639.
— (comte Héraclius de), 172.
— (prince Georges de), 344, 435, 508.
— (prince Jules de), 125, 174, 435, 508.
— (prince Ludovic de), 201, 508, 562.
— (cardinal Melchior de), 149, 394, 435, 447, 494, 497, 498.
Pomel (Auguste), 270.
Pomier, 309, 311.
— jeune, 263.
— (Louis), 136, 220, 299, 300, 306, 494, 508.
Pompel, curé, 52.
Pons (de), 436.
— prieur de Jonzieu, 132.
— III, évêque du Puy, 658.
— (J.-M. de), 142, 435, 494.
— (L. de), 436.
Pons-Saint-Martin, 311.
Ponton d'Amécourt (de), 527.
Pontvianne (abbé R.), 142.
Porral (Dr Auguste), 210, 220, 251, 253, 337.
Portal (J.-C.), 352.
Portalier (Oscar), 361.
Pouderoux (J.-A.), 581.
Poulet Scrope, 263.
Pourrat (Pierre), 550.

Digitized by Google

Pourret des Gauds (A.), 478.
Pousolz, 416.
Pradier (C.), 416.
— (Félix), 352.
— (Henri), 136.
— (Jules), 282.
Pradon (C.-F.-A.), 201, 202, 214.
Prépontaine (P.-A.), 465.
Privat, curé de Craponne, 151.
Prohet (Cl.-J.), 66.
Proyart (abbé), 142, 151, 498.
Prunis, 399.
Ptolémée, 522, 525.
Pulliat (J.), 306.

Q

Quichenat (Jules), 234.

R

Raban-Maur, 587.
Rabany (Joseph), 228, 234.
Rabany-Beauregard (A.), 136, 436, 463, 550.
Rames (J.-B.), 263.
Ranchet (P.-C.), 385, 437.
Ranchoup (abbé), 27, 394.
— (Mme de), 475.
Ranchoux, sculpteur, 377.
Ranquet (Gabriel), 416, 475.
Raulin, 275.
— (Victor), 263.
Ravel (abbé), 592.
Ravenez (L.-W.), 592.
Ravoux, 121.
Raymond-Charbounouse, 136.
Raynouard (F.-J.-M.), 65, 389, 399.
Rechami, 239.
Récipon (Émile), 202, 214.
— (Dr Julien), 253, 338.
Régimbeau, 295, 300, 304.
Regnault (Félix), 57.
Reignier, curé, 151.
Rémy, fils, 320.
Renaud (Bonaventure), 383.
— (E.), 465.
Rendu, 289, 292.
Rénier (Léon), 522.
Repiquet, 315.
Retaux de Villette, 490.
Reybaud (Louis), 234.
Reynaud (Achille), 210.
— (Dr C.-A.), 338.
— (C.-A.-B.), 151, 162.
— (Émile), 253.
— (Georges), 347.
Reynier (abbé), 437.
Reynoald (Jacques), 383.
Reynoard (Antoine), 383.
— (Thomasi, 383.
Reyrolles (Jean de), 20.
Reytier (Victor), 247.
Ribains (le P. Denis de), 34.
Ribens (de), 302.
Ribier du Chatelet (de), 313.
Ricci (dom F.-M.), 449.
Richard (Alphonse), 234, 299, 300, 302, 437, 508.
Richard du Cantal, 315.
Richer, 565.
Richond (Aratus), 107, 163, 220, 509.
— (Auguste), 220.
— (Ernest), 220.
— (Jules), 107.
Richond des Brus (Dr A.), 174, 210, 220, 317, 338, 509.
Rigodon (Ernest), 465.
Rimaud (Dr A.), 275, 556.
Rivière (H.-F.), 65.
Ruet de La Grange (dom Antoine), 154, 597.
Robert, 6.
— de Léotoing, 163.
— (Alphonse), 234.
— (Camille), 361.
— (Clémence), 478.
— (Félix), 234, 263, 270, 272, 282, 295, 299, 303.
— (François), 362, 544.
— (Victor), 210, 220, 349, 352, 362.
Robert de Vaugondy (Gilles), 523, 525, 527, 554, 558.
Robert-Faure (Ch.), 220, 234.
Robert-Rochemure (abbé Auguste), 437.
Robin, père, 34.
Robitaille (abbé F.-J.), 592.
Roche, 133, 136.
— (Antonin), 142, 176, 475.
Roche des Breux (Émile), 309.
Rochefort (Bernard I de), évêque du Puy, 680.

Digitized by Google

Rochegude (de), 389, 399.
Rocher (Charles), 9, 18, 35, 55, 83, 90, 401, 454, 522, 578, 598, 600, 650, 655.
Rochetaillade (Jean de), 339.
Rochette, 311.
— (Tony), 177, 210.
Rodde, 121.
— (J.-F.-V.), 174, 221, 509.
Rodes Castain (Pierre de), 417.
Roger, 228.
Rogues (Léon), 437, 463.
Rogues-Pons (J.-L.-V.), 340.
Rohrbacher (abbé F.-R.), 601.
Roland de La Platière (J.-M.), 235, 497.
— (Marie-Jean), 497.
Rolewinck (Werner), 593.
Rolland (abbé), 593.
Rolland de Denus (André), 389, 544.
Romana (Lucretia), 242.
Rome (Claude), 450.
— (Guillaume), 363.
Roméas (Dr F.), 340.
Romeuf, 122.
— (Barthélemy de), 211.
Romeuf de La Valette, 221.
— (Louis de), 109, 211.
Romieu (Jacques de), 417.
— (Marie de), 418.
Roquefort (J.-B.-B.), 389, 399.
Rorice, évêque du Velay, 607, 615.
Roscoe (Guy), 544.
Rosières (Charles de), 437, 494.
Rouargue, frères, 545.
Roue (Guillaume II de La), évêque du Puy, 691.
Rouget (Aymard), 545.
Rougier (Étienne), 295, 303.
— (Félix), 1.
Rouillard (J.-L.), 437.
Roujon, prieur, 35.
Roussel, 287.
— (Thomas), 556.
Rousselet (L.), 546.
Rousson (Baptiste), 151, 163.
Roville (Antoine de), 300.
Royet, 12.
— (Bernard), 419.
Roys (Mathurin des), 576.
— (Pierre des), 105.
Ruat, 454.
Ruelle, 251, 275, 528.
Rues (F. des), 532.
Ruinart (dom), 584.
Ruinet, 143.
Rullière (J.-M.), 211.
Rumillet-Charretier, 213.
Ruolz (Mme de), 475.
— (marquis de), 287, 292.

S

Sabot-Xavier, 211.
Sacher, 299.
Sacrobosco, 143.
Saincostard, 313.
Sain d'Arod, 6.
Saint-Adon, 585.
Saint-Agrève, évêque du Puy, 613.
Saint-Amable (Bonaventure de), 588.
Saint-André (le P. Joseph), 25.
Saint-Augustin, 19.
Saint-Aurèle, évêque du Puy, 612.
Saint-Bénigne, évêque du Puy, 613.
Saint-Bonnet (Frédol II de), évêque du Puy, 697.
Saint-Cyr (abbé de), 396.
Saint-Cyrille, 19.
Saint-Didier (Gausserand de), 409.
— (Guillaume de), 407.
Sainte-Colombe (de), 251, 438.
Sainte-Marthe (Denis de), 527, 598, 601, 604.
Sainte-Palaye (La Curne de), 399.
Saint-Eusèbe, 19.
Saint-Évode, évêque du Velay, 607.
Saint-Ferréol (Amédée de), 203, 211, 213, 391, 437, 509.
Saint-Georges, évêque du Velay, 605.
Saint-Germain (Frédéric de), 312.
Saint-Harmentaire, évêque du Puy, 610.
Saint-Hildefonse, 3.
Saint-Jérôme, 1, 4.
Saint-Julien (abbé Pierre de), 565.
Saint-Marcel, évêque du Puy, 611.
Saint-Marcellin, évêque du Velay, 606.
Saint-Maurice (de), 550.
Saint-Michel (N.-N. de), 396.
Saint-Odilon, 27, 497.
Saint-Paulien, évêque du Velay, 607.
Saint-Poncy (Léo de), 83, 203, 509.
— (Thomas de), 438. 509.
Saint-Pourçain (Durand de), évêque du Puy, 19, 21, 39, 70.

Digitized by Google

Saint-Suacre, évêque du Puy, 610.
Saint-Thomas d'Aquin, 5, 41.
Salmon (Charles), 593.
Salvan (abbé Adrien), 598.
Salveton (Antoine), 110, 174, 509.
Samuel (Gabriel), 377.
Sand (George), 478.
Sanson (Nicolas), 525, 532, 535, 558.
Saporta (de), 267.
Sarcus (François de), évêque du Puy, 22.
Sarlendie des Rieux, 108.
Saugrain (C.-M.), 545.
Saunade (baron de), 551.
Saussay (André du), 604.
Sauvage (Dr H.-E.), 270.
Sauvages (de), 317.
— (abbé de), 275, 390.
Sauvignec (abbé J.), 221.
Sauzet, chanoine, 235, 290.
Savinier d'Alynes, 545.
Sebillot (Paul), 427.
Secousse, 79.
Seguin (Joseph), 235.
Sénac, 393.
Sera (Dominique de), 237, 238.
Serres (Jean de), 565.
Servant (Jacques), 363.
— (Pierre), 363.
Servant-Beauvais, 128.
Servel (Claude), 340.
Sicler (Adrian), 340.
Siebmacher (J.), 244.
Silhol (Dr Jules), 340.
Sirmond, 18, 63.
Sklénard, 321, 521.
Smaragde, 4.
Smith (Victor), 454.
Soanen (P.), 27.
Solard, 175.
Solerti (Angelo), 562.
Solignac (Alexandre), 377.
— (Pierre IV de), évêque du Puy, 658.
Solléliages (Dr Ch. de), 340.
Solvain (Augustin), 228.
— (Jacques), 363.
Somier (Jacob), 239.
Sommervogel (Ch. de), 579.
Sonyer, 303.
Sonyer du Lac, 105.
— (Dr A.), 340.
Sonyer du Lac (Hector), 573.
Soulas d'Allainval, 459.
Soulavie (Giraud), 264, 271.
Soule-Chalier, 297.
Souligoux (abbé A.), 302, 306, 312.
— (Dr L.), 341.
Soumy (J.-P.-M.), 363.
Souteyran (Alexis), 221.
Souvignec (abbé), 221.
Spenel (Ange), 35.
Staron, 366.
Stevenson (R.-L.), 545.
Strabon, 523.
Sulpice-Sévère, 584.
Surrel (L.-H. de), 221.
Surrel de Saint-Julien (abbé Henri de), 604.
Sylvius (B.), 243.
Symenterio (A. de), 394.
Syméoni (Gabriel), 551, 554.

T

Tagliente (G.), 240.
Taillandier (dom C.-L.), 597.
Talairat. V. Gueyffier de Talairat.
Taranne, 583.
Tardieu (Ambroise), 551.
— (Dr Anselme), 221, 341.
— (P. F.), 558.
Tardif (Guillaume), 6, 144, 386, 391, 419, 481, 483, 562.
Tardy, 264.
— (Dr Célestin), 303, 306, 314, 341, 439.
Tarrieux (Edmond de), 299.
Tassin, 532.
— (dom Nicolas), 558.
— (dom Prosper), 514.
Taveau (Jacques), 229.
Taylor (baron), 551.
Termier (P.), 264, 266.
Terrasse, 317.
Terrasson (Alphonse), 341.
Tertullien, 593.
Theillière (abbé J.), 280.
Théodore de Champigny (frère), 580, 604.
Théodose de Bergame, 577.
Théodulfe, évêque d'Orléans, 1, 61.
Théotard, évêque du Puy, 632.
Thévenon (Dr J.-B.), 341.

Digitized by Google

Thibaud (Em.), 552.
Thierry (Amédée), 62, 565.
Thiollier (Félix), 556.
Thomas (Antoine), 150, 450.
— (Eugène), 556.
Titaud (J.-A.), 35.
Tixier, jeune, 66.
Tollin (Adolphe), 221.
Topin (Marius), 465, 507, 509.
Torilhon-Dubourg, 497.
Torné (P.-A.), 159.
Torpio, évêque du Puy, 615.
Touchard-Lafosse, 545.
Toucheboeuf, 287.
— (J.), 108.
Tournaire, 264, 265, 266.
Tournon (Pons I de), évêque du Puy, 650.
Tournouer, 271.
Toussaint Bravard, 176.
Trèves (de), 593.
Treveys (Sylvain), 295, 299, 300.
Tristan, 264.
Trognon (Auguste), 479.
Truchard du Molin, 83, 107, 110, 251, 509.
Truchot, 275, 295, 306.
Trudaine, 275.
Tuja (Dr E.), 341.
Turgan, 235.
Tyr (Gabriel), 366.

U

Ukert (F.-A.), 523.
Urbe (abbé), 136.
— (Dr A.-R.-L.), 341.
— (Dr J.-A.), 342.
Ussel (D'), 229.
Uscard, 587.

V

Vachon (Marius), 349, 545.
Vaissette (dom), 552, 598.
Valat (G. de), 420.
Valéry (Léon), 439.
Valet (André), 318.
Valladier (André), 6, 27, 35, 41, 70, 394, 450.
Vallès (Jules), 463, 475, 477, 490, 510, 511, 512.
Vallet (André), 300.
Valois (Adrien de), 523.
Vaneau (Pierre), 349, 377.
Van-Espen, 68.
Van Hecke (le P. Jean), 594.
Van Holsbeech, 235.
Vapereau (G.), 515.
Varenier (abbé), 45.
Varenne (Félix), 229.
Vasselon (le P. Henri), 52.
— V. Cayrox (Mme).
Vaudoyer, 293.
Vauquelin, 275.
Vaux (Louis de), 562.
— (Marcellin de), 312, 315.
Vauzelle, 303.
Vauzelles (Jean de), 221.
— (J.-B. de), 61, 129.
— (Ludovic de), 110, 449, 463.
— (Mathieu de), 420.
Vavassor (F.), 240.
— (G.-A.), 240.
Vecellio (César), 239.
Venet (Joseph), 514.
Ventadour (Bernard III de), évêque du Puy, 684.
Verdet, 235.
Verdier (Pierre), 352.
Verdier-Latour, 105.
Verger (abbé), 598.
Vernière (Antoine), 275, 427, 537, 552.
Vernines (de), 306.
Verny de Massiac, 440.
Vérot (J.-B.), 221, 297.
Vertaure (de), 292.
Veter (Marius), 172.
Veyrier (Dominique), 35.
Viala (Odilon), 317.
Viallenc (Jacques), 380.
Vibert (Dr Émile), 342.
— (J.-B.-M.), 136, 349, 367, 440.
— (Dr Paul), 342.
Vic (dom Claude), 598.
Vidal, 144, 229.
— (abbé), 21.
— (Eugène), 380.
— (Léon), 490.
Vieyra (Antoine), 5.
Vigé (P.-Ludow), 512.
Vigié (Aman), 229, 440,

Digitized by Google

Vigouroux (Eugène), 367.
Villard (Odde du), 222, 280.
Villeneuve (de), 211.
Vinay (Henri), 204, 211, 235, 272.
Vincent, espagnol, 175.
— peintre, 368.
— (Daniel), 361, 368.
Vincent de Beauvais, 565.
Vinciolo (Fédéric de), 238, 239.
Vinols (Hippolyte de), 494, 513.
— (J.-G. de), 205, 297, 349, 390.
— (Louis de), 129, 176, 222, 322, 477, 494, 574.
Viou (J.-P.), 52.
Vissac (de), avocat, 110.
— (abbé J.-A.), 144, 494.
Vissaguet (Dr Adrien), 342.
— (Ernest), 205, 212.
Vivien de Saint-Martin, 546.
Vivier (A.-J.), 144.
Vivier (Eugène), 385, 441, 457, 483, 491, 513, 536.
Voltaire, 58.
Voyon (Joseph de), 396.
Vuillemain, 535.

Y

Young (Arthur), 292.

W

Wains-Desfontaines, 441.
Walckenaer (baron C.-A.), 523, 527, 556.
Witt (Mme de), 56.
— (F. de), 558.
Wœstyn (G.), 235.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04919 2480

Filmed by Preservation CIC

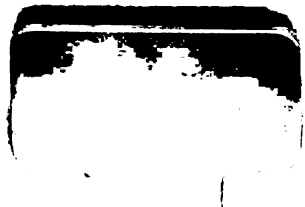

Digitized by Google